REVUE AFRICAINE

CENTENAIRE DE LA SOCIETE HISTORIQUE ALGERIENNE

(Nos 446-449 — Année 1956)

Première Partie. — Célébration du Centenaire 3

Seconde Partie. — Vingt-cinq ans d'histoire algérienne.. 41

Troisième Partie. — La Société Historique Algérienne .. 191

Quatrième Partie. — Mélanges offerts a la Société Historique Algérienne 239

La *Revue Africaine* est publiée par la Société Historique Algérienne, fondée en 1856. Le siège de la Société est à la Faculté des Lettres d'Alger.

S'adresser, pour la rédaction de la *Revue*, à M. le Secrétaire général de la Société Historique Algérienne, Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger.

Nos adhérents voudront bien noter que les cotisations et paiements doivent être versés à l'adresse suivante :

SOCIETE HISTORIQUE ALGERIENNE

M. LAMOUCHE Max, 5, rue Eugène-Deshayes, Alger - C.C.P. 34-91

ABONNEMENTS :

Un an ..... 750 fr. — Etranger ..... 900 fr.

Années écoulées

900 francs pour les membres de la Société déjà inscrits (mais non pour les collectivités) ;

1.500 francs pour les années écoulées depuis 1930 (1.800 pour l'étranger), plus 1.500 francs (1.800 pour l'étranger) pour les volumes supplémentaires des congrès ;

2.000 francs (2.500 pour l'étranger) pour les années antérieures à 1930.

Tome C — Année 1956

REVUE AFRICAINE

CENTENAIRE

de la

Société Historique Algérienne

1856 - 1956

ALGER

au Siège de la Société : Faculté des Lettres

PREMIERE PARTIE

CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Célébration du Centenaire

Les manifestations du Centenaire de la Société Historique Algérienne se sont déroulées les samedi, dimanche et lundi de Pentecôte, 19, 20 et 21 mai 1956, à Alger.

SÉANCE SOLENNELLE

La séance solennelle, *placée sous la présidence d'honneur de M. le Ministre Résidant en Algérie, a eu lieu à la salle des Actes de l'Université le samedi à 10 heures, sous la présidence effective de M. Lafont de Santenac, Secrétaire général adjoint du Gouvernement. Avaient pris place sur l'estrade, à ses côtés :*

— *M. Georges Marçais, membre de l'Institut, Président de la Société Historique Algérienne ;*

— *M. Jean Alazard, Doyen de la Faculté des Lettres et Vice-Président de la Société Historique Algérienne, représentant M. le Recteur, absent ;*

— *M. Jérôme Carcopino, récemment élu à l'Académie Française, membre de l'Institut, représentant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;*

— *M. Alfred Pose, membre de l'Institut, représentant l'Académie des Sciences Morales et Politiques ;*

— *M. Pierre Marthelot, Directeur de la Section des Lettres de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, représentant cet Institut ;*

— *M. André Berthier, Secrétaire général de la Société Archéologique, Historique et Géographique du Département de Constantine et la représentant ;*

— *M. F.E. Roubet, Président de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran et la représentant ;*

— *M. Jean Despois, Secrétaire général de la Société Historique Algérienne.*

M. Lafont de Santenac, après avoir excusé M. le Ministre Résidant en Algérie, donna la parole au Président de la Société Historique Algérienne, M. Georges Marçais, qui prononça l'allocution suivante :

« Monsieur le Secrétaire général,

« Mesdames, Messieurs,

« Pour les simples mortels, la célébration d'un Centenaire, événement en somme assez rare, ne va pas, j'imagine, sans quelque mélancolie. Le héros de la fête n'a pas atteint cet âge vénérable sans quelques infirmités, et, tandis qu'on le félicite d'avoir été oublié par la mort pendant tant d'années, il songe au peu d'années qui sans doute lui restent à jouir encore de cet oubli.

« Il n'en va pas de même pour les Sociétés. Leurs infirmités semblent toujours guérissables. Chaque génération s'y emploie, convaincue qu'elle fera mieux que celles qui l'ont précédée, et, au bout de cent ans, elles ont l'espoir de repartir vers un avenir illimité. De plus, c'est, pour un groupement tel que le nôtre, l'occasion de compter ses amis et, pour le Président, de leur exprimer la gratitude collective. Je n'aurai garde de manquer à cet agréable devoir.

« Au nom de notre Comité, je veux dire d'abord toute notre reconnaissance à M. le Ministre Résidant en Algérie pour avoir bien voulu marquer l'intérêt qu'il portait à la Société Historique en se faisant représenter à cette séance solennelle.

« Nos remerciements vont aussi aux personnalités civiles, religieuses et militaires qui ont répondu à notre invitation. Par leur présence, elles affirment une tradition de sympathie, une aide morale qui nous est précieuse.

« L'Institut de France, auquel plus d'un lien nous attache, ne pouvait être absent de cette manifestation algérienne. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres particulièrement nous a comblés au-delà de toute attente en se faisant représenter par deux de ses membres, d'ailleurs l'un et l'autre aux trois quarts algériens : M. Jérôme Carcopino et M. Albert Grenier. A son tour M. Carcopino nous apporte un témoignage personnel de sa fidélité à la Société Historique en acceptant d'enrichir notre programme par une conférence qui sera pour tous un incomparable régal. Nous lui en sommes d'avance infiniment reconnaissants.

« En désignant pour la représenter M. Alfred Pose, l'éminent économiste, l'Académie des Sciences Morales et Politiques nous a fait un honneur dont nous sentons tout le prix.

« Dans ces manifestations de solidarité scientifique nos sœurs nord-africaines ne pouvaient montrer moins d'empressement que nos confrères parisiens : notre vénérable aînée, la Société Archéologique de Constantine, sa cadette de l'Ouest, la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran et l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, nous ont envoyé leur Président ou l'un de leurs membres les plus notables. Ce sont au reste pour plusieurs d'entre nous de vieux amis et nous sommes heureux de l'occasion qui nous permet de les accueillir.

« Mesdames, Messieurs,

« Il m'arrive quelquefois, dans mon cabinet de travail, de parcourir des yeux la collection de notre vieille *Revue Africaine,* les quatre-vingt-dix-neuf volumes *in octavo* parus depuis un siècle, qui occupent tout un rayon de ma bibliothèque et débordent largement sur un second rayon. Ils font partie du décor familier où j'aime à reposer

mon regard, et la vue de ces reliures semblables serrées les unes aux autres incite à des réflexions. On peut parfois trouver quelque enseignement à regarder les livres par le dos.

« Le premier sentiment qu'ils m'inspirent, c'est sans doute le respect qu'on doit aux vieux ; mais plus encore, c'est une sympathie confraternelle pour tous ceux dont ces volumes enferment la pensée, de ces hommes de bonne volonté qui ont eu, pour les choses et les gens de ce pays, une curiosité d'esprit dont nous avons hérité. Entre eux et nous existe une parenté intellectuelle qui nous attache par delà les années. Nous voudrions les mieux connaître. Ils sont un peu comme ces parents défunts dont nous avons, dans notre enfance, souvent entendu parler et dont nous nous réjouissons de trouver l'image dans un vieil album de photographies. Nous nous reportons aux débuts de la Société Historique Algérienne. Nous imaginons les membres du bureau provisoire se réunissant à la bibliothèque de la rue des Lotophages, au temps où pour se diriger dans Alger, la nuit venue, on devait se munir d'une lanterne. Avant même la constitution de la Société, dès 1838, on s'y retrouvait entre gens curieux d'histoire locale, qui se communiquaient leurs découvertes et ébauchaient des projets. L'âme de ces réunions était Adrien Berbrugger, le bibliothécaire, qui devint le premier Président de la Société Historique. Il avait les qualités requises pour jouer le rôle de démiurge : un tempérament robuste, une rare puissance de travail, un goût de la recherche qui l'avait amené en Algérie, une activité communicative, et, sans doute, une humeur quelque peu autoritaire. Une photographie nous le montre au cours d'une excursion archéologique, calé sur les rochers qui lui servent de siège, avec sa chechia, sa canne, ses guêtres grises et ses gros souliers. La tête est énergique, les moustaches épaisses et la mouche en pointe donnent à ce chartiste un masque de soldat. Certes, il représente bien l'archéologie militante. Et n'avait-il pas suivi le maréchal Clauzel à Mascara et à Tlemcen, le maréchal Valée à Constantine ?...

« Les officiers au reste figuraient en bonne place dans la première équipe de la Société Historique et de la *Revue Africaine* dont le Maréchal Randon avait favorisé la naissance et accepté le parrainage. La tradition créée par Bonaparte en Egypte revivait dans cette armée d'Afrique : même intérêt sympathique pour le monde nouveau qui s'ouvrait devant elle ; même cordialité pour les adversaires de la veille ; même désir de les comprendre et de les associer à notre vie. Naturellement les interprètes militaires étaient tout indiqués pour faciliter ces contacts entre les deux sociétés. Nous trouvons leurs noms dans le premier bureau de la Revue Historique : Schousboë, Clerc et, avant tous autres, Mac Guckin de Slane, héritier direct du Grand Silvestre de Sacy, celui à qui la France devra de connaître le génial Ibn Khaldoûn. Une telle personnalité suffisait pour marquer, comme entrée de jeu, la valeur de l'œuvre naissante. Berbrugger veillait d'ailleurs à lui assurer une belle tenue scientifique et d'avance faisait barrage à l'amateurisme. « La *Revue Africaine*, écrivait-il dans une introduction au premier fascicule, s'appliquera surtout à publier les matériaux inédits, les faits positifs, les documents authentiques, en un mot, tout ce qui pourra jeter quelque lumière sur l'histoire locale à ses diverses époques ». Et plus loin, il ajoutait : « Dire ce que nous admettons dans notre *Revue*, c'est indiquer implicitement ce que nous écarterons avec soin. Par exemple, ces compilations faites d'après d'autres compilations, ces déclamations scientifiques qui n'apprennent rien et ces systèmes historiques dénués de preuves, qui n'ont d'autres bases que l'imagination de leurs auteurs ».

« J'ai conscience que nous nous sommes assez bien conformés à ce programme rigoureux et que, sauf quelques défaillances vénielles, sauf quelques solutions aventureuses de questions toujours débattues — comme celle de l'origine des Berbères —, les collaborateurs de la *Revue* auraient échappé à la férule de Berbrugger. Ils ont en somme bien mérité de la science française. Ils ont assemblé et dégrossi les matériaux avec lesquels nous

essayons de bâtir de l'histoire. Je ne crois pas être démenti si j'affirme que, quelle que soit l'époque qui l'intéresse, quiconque entreprend un travail sur le passé de ce pays doit d'abord dépouiller notre vieille *Revue* ou tout au moins les deux volumes de tables, en attendant la parution prochaine du troisième.

« Si certaines études de préhistoire semblent périmées, si les essais de synthèses sont caduques, comme beaucoup de celles que nous échafaudons à notre tour, les documents relatifs à l'Antiquité, au Moyen âge et aux derniers siècles conservent toute leur valeur. Les relevés épigraphiques, les identifications de centres antiques représentent un enrichissement dont le *Corpus inscriptionum*, l'*Atlas* de Stéphane Gsell et sa grande *Histoire* attesteront l'importance ; et les spécialistes trouveront toujours profit à suivre d'année en année les progrès de la découverte dans les chroniques archéologiques de Gsell, d'Eugène Albertini et de Louis Leschi. Le christianisme africain est notamment représenté par l'ouvrage imposant du Révérend Père Mesnage et par les descriptions de basiliques rurales de M. Berthier.

« En abordant l'Islâm, nous rencontrons les études sur la théologie de Dominique Luciani ; sur la mystique celles d'Alfred Bel et d'Emile Dermenghem ; sur la littérature arabe et la pensée musulmane les savants articles de Mohammed Ben Cheneb. Et nous descendons de plusieurs degrés dans la vie spirituelle pour atteindre les croyances et les rites populaires. Ce domaine est abondamment occupé. Nous trouvons ici les très riches enquêtes de Desparmet sur le calendrier folklorique de la Mitidja et les renseignements de première main dus à Slimân Rahmani sur l'enfant, de la naissance à la circoncision.

« Avec l'histoire de la Berbérie médiévale nous entrons dans ces siècles qu'Emile Gautier, qui venait d'en découvrir l'intérêt, déclarait « obscurs ». S'ils le sont encore pour certaines gens, ce n'est pas la faute des collaborateurs de la *Revue Africaine*. On doit notamment réserver la reconnaissance la plus chaleureuse à Edmond Fagnan, qui mit à la portée des non-arabisants les textes

essentiels d'Ibn el-Athîr et d'El-Marrâkchi. L'épigraphie musulmane n'offre pas les ressources que les historiens de l'antiquité ont trouvées dans les stèles funéraires ou votives et les bornes milliaires. Toutefois on saura gré au préfet-archéologue Charles Brosselard d'avoir révélé dès 1858 les inscriptions arabes de Tlemcen, à Cherbonneau celles de Constantine.

« L'Algérie turque nous est moins connue que la Berbérie du moyen âge. Il semble que les ténèbres s'épaississent en se rapprochant de nous. Cependant ce chapitre d'histoire avait éveillé dès le début la curiosité des érudits français. De Grammont fit connaître aux lecteurs de la *Revue* la savoureuse description d'Alger au XVIe siècle laissée par l'abbé espagnol Diego de Haedo et, plus tard, Fagnan celle de Venture de Paradis, qui est du XVIIIe siècle. On doit aussi beaucoup à Albert Devoulx qui publia une très précieuse étude sur les monuments religieux d'Alger et qui nous révéla un étonnant registre des prises maritimes des Corsaires barbaresques. Il faut y joindre un premier examen effectué par M. Jean Deny du registre des soldes payées aux janissaires et une recherche de même nature sur le recrutement de la milice turque par M. Colombe. L'histoire de la Régence a eu la chance de trouver deux turcisants ; mais un large champ reste à défricher pour leurs confrères.

« L'Algérie depuis 1830, la vie musulmane, la littérature arabe citadine et bédouine, voire la littérature française inspirée par ce pays, tiennent une place plus réduite, mais cependant honorable dans la *Revue Africaine*. Je ne peux passer sous silence les études élégantes et substantielles de Pierre Martino sur les descriptions de Fromentin, sur l'œuvre algérienne d'Ernest Feydeau et sur le séjour à Alger du premier titulaire de la chaire de littérature française, le délicieux Jules Lemaître. Je mentionnerai encore l'article très important de notre ami Jean Alazard sur Eugène Delacroix et j'interromprai là ce bilan plein de lacunes et d'injustes oublis pour ne pas abuser de votre patience.

« Ce survol de l'œuvre d'un siècle, que nous considérons comme un titre de noblesse, est certes de nature à nous inspirer un orgueil légitime. Toutefois je voudrais en dégager quelque chose de plus, une leçon de confiance, de sérénité scientifique, de courageux optimisme en dépit des épreuves. Si, reprenant la vision panoramique des rayons de ma bibliothèque où s'alignent les 99 volumes de la *Revue*, je m'arrête sur ceux qui virent le jour dans les sombres années que notre pays a vécues, depuis 1856, si je feuillette le volume de 1871, j'y trouve la même abondance de matière que celle des volumes qui l'ont précédé et suivi. Berbrugger y traduit la topographie d'Haedo ; Devoulx y donne ce registre des prises dont je parlais tout à l'heure ; Ernest Mercier y présente une première esquisse d'un chapitre important de sa magistrale *Histoire de l'Afrique septentrionale*. Un sondage du même genre pratiqué dans les volumes de 1940 et 1941 montrerait une semblable activité scientifique, en dépit de la tempête où pouvaient sombrer toute confiance, toute ardeur au travail. L'exploration du pays poursuit sa marche. M. Logeart nous livre une moisson d'inscriptions chrétiennes que commente Louis Leschi ; M. Dhina publie de savoureux textes arabes sur la vie bédouine ; le Révérend Père Demeerseman et M. Bousquet s'associent pour nous renseigner sur la garde des enfants dans la famille tunisienne, Mme Jeanne Alquier rend compte de sa fructueuse mission aux abords de l'Aurès. Deux de nos collègues dont nous déplorons la mort toute récente, André Basset et Jean Cantineau, font part de leurs observations sur les parlers berbères et arabes des territoires du Sud ; M. Capot-Rey, dans une étude extrêmement vivante sur les migrations des Saïd Atba, montre dans ces déplacements actuels de nomades une tradition millénaire.

« Et certes, je ne m'exagère pas le mérite que nous avons pu avoir les uns et les autres comme nos prédécesseurs à faire notre métier ou à satisfaire notre goût de la recherche. Mais on me permettra de voir, dans ce souci de poursuivre, durant ces temps troublés comme aujourd'hui même, l'œuvre entreprise en des temps plus sereins,

une manière d'affirmer que, quelles que soient les pénibles surprises d'hier et les incertitudes de demain, la France continue.

« A cette affirmation, à cette confiance dans la pérennité de la pensée française en ce pays, votre présence auprès de nous apporte une adhésion qui nous va droit au cœur ».

***

M. Georges Marçais donna ensuite lecture du message envoyé par M. Alfred Merlin, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

« Le Secrétaire perpétuel de l'Académie
au Président de la Société Historique
Algérienne.

« Monsieur le Président et Cher Confrère,

« La Société Historique Algérienne a été fondée il y a cent ans. Cet anniversaire, malgré les temps troublés que nous traversons, vous avez voulu le célébrer et vous avez eu raison. Il est bon, en de pareilles circonstances, de jeter un regard en arrière et de mesurer le chemin parcouru. Cet examen de conscience, votre Société peut le faire non seulement sans crainte, mais avec une profonde satisfaction. Pendant ce premier siècle de son existence, elle a parfaitement rempli son programme, se penchant sur les destinées de l'Algérie à toutes les époques et sous toutes les formes, depuis les âges les plus lointains jusqu'aux plus récents ; s'intéressant aux temps berbères, puniques, romains, aussi bien qu'islamiques, à ses relations avec la France, aux coutumes et aux mœurs d'autrefois comme à ceux d'aujourd'hui, mettant en valeur tout ce qui pouvait servir toutes les civilisations qui se sont succédé sur cette terre. Les cent tomes de la *Revue Africaine* sont là pour en témoigner,

pour attester ce qu'elle a fait et de la plus heureuse manière. Elle a ainsi bien mérité de ce pays, et de la science en général. Il me plait de le rappeler et de le reconnaître en un jour comme celui-ci, et de l'en féliciter très vivement. Les noms de ceux qui ont concouru à cette œuvre magnifique sont dans toutes les mémoires.

« Cela c'est le passé, un passé des plus glorieux, qui nous permet de nous tourner avec confiance vers l'avenir. Il y a trois ans, dans une circonstance analogue, j'exprimais à votre sœur, la Société Archéologique de Constantine qui fêtait aussi son Centenaire, le vieux souhait, plus actuel que jamais, qui contient en peu de mots ce que nous pouvons augurer de mieux pour vous :

SAECULUM NOVUM FAUSTUM FELIX.

« Ce souhait, je vous l'adresse du fond du cœur ».

A. MERLIN.

⁂

Enfin M. Georges Marçais donna lecture d'un télégramme de la Faculté des Lettres d'Aix et de son doyen J.R. Palanque, d'un télégramme envoyé par le Professeur Schacht de l'Université de Leyde et d'une lettre du Président de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord, M. G. de Dunilac ; il signala la présence dans l'assemblée de Mme Vincent, représentant la section de l'Association Guillaume Budé et le Musée d'Oran.

⁂

La parole est alors donnée à M. Jérôme Carcopino, représentant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

« Monsieur le Secrétaire général,
« Monsieur le Président,
« Mes Chers Confrères,
« Mesdames et Messieurs,

« Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour remplir la mission dont m'a chargé l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à l'occasion du double Centenaire que vous célébrez : Centenaire de votre compagnie, la *Société Historique Algérienne* ; Centenaire de la publication où votre compagnie s'exprime : la *Revue Africaine*.

« A cette célébration l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a voulu s'associer en m'invitant à vous apporter à la fois son salut reconnaissant, ses chaleureuses félicitations et ses vœux les plus fervents.

« Il semble qu'elle aurait pu me dispenser de mon voyage, car elle est brillamment représentée parmi vous : d'abord par mon confrère et ami M. Georges Marçais que vos justes suffrages ont désigné à votre présidence lorsque, après le deuil, qui nous a tous frappés, en la personne de Gustave Mercier, il vous a fallu pourvoir à la succession de ce savant, de ce penseur, de cet homme hors de pair par un choix qui fût digne de lui autant que de vous et de vos traditions.

« Ensuite par mon confrère et ami Henri Terrasse à qui l'on ne sait qui lui doit le plus : les antiquités et l'art du Maroc qu'il a dirigés à Rabat, ou les étudiants qu'il enseigne à Alger.

« Il eût été normal et équitable que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres laissât à ses membres africains et à eux seuls l'honneur de sa représentation.

« Mais vous avez déjà compris pourquoi elle a tenu à me déléguer expressément et à m'envoyer ici confirmer le message de son Secrétaire perpétuel.

« Dans les circonstances présentes, son geste comporte une signification particulière et évidente : celle d'un hommage rendu, par une voix émise tout exprès de Paris, non seulement au labeur scientifique de la Société Historique

Algérienne, mais encore et par votre intermédiaire, à la confiante sérénité avec laquelle tous les Algériens de l'Algérie française, dont vous formez l'avant-garde intellectuelle, affrontent, dans une épreuve qui nous est commune avec eux, leurs difficultés passagères et leurs périls momentanés.

« A cent ans de distance la Société Historique Algérienne poursuit sa tâche dans les conditions mêmes où ses fondateurs eurent le courage de l'inaugurer. Je relisais hier matin les lignes que vos aînés de 1881 écrivaient, en cette année de ma naissance, dans la préface qu'ils ont placée en tête de la table générale des articles parus dans la *Revue Africaine* de 1856 à 1881. On les croirait rédigées d'hier, avec l'énumération des obstacles que la situation avait dressés devant leurs premiers collaborateurs et dont le moindre n'était certes pas le danger auquel, dans leurs déplacements et leurs enquêtes, ils étaient continuellement exposés.

« Vos devanciers n'ont pas reculé. Ils avaient la foi et leur œuvre séculaire est là qui prouve qu'en osant ils ne s'étaient pas trompés. Leur *Revue Africaine*, votre *Revue Africaine*, avec la collection de ses cent volumes grossie des volumes de vos congrès, n'a, en effet, jamais cessé de paraître, ni pendant la guerre de 1870, quand la rébellion battait aux portes de Cherchell, ni aux pires heures des émouvantes vicissitudes des deux guerres mondiales ; et le fascicule de 1956 que j'ai reçu, il y a quinze jours à peine, est d'un intérêt soutenu et d'une densité remarquable, égal, voire supérieur, à la production de vos années les plus fécondes.

« J'excéderais jusqu'aux limites de l'indécence mon temps de parole si je prétendais dresser le palmarès de ses rédacteurs, l'inventaire de ses richesses qui est aussi le bilan des dettes que la science a contractées envers votre infatigable activité.

« Laissez-moi cependant exprimer la surprise que j'ai éprouvée en parcourant la liste de la centaine de mémoires, articles, notes et notules, échappés à la plume de votre doyen d'âge, cet étonnant Berbrugger qui de

Constantine à Aïn-Temouchent et de Matifou à Msad a sillonné l'Afrique du Nord en tous sens, derrière nos colonnes ou parmi elles, s'intéressant à tout à la fois, aux ruines romaines du Vieil Arzeu et à la caserne des Janissaires à Alger, aux pierres libyques et aux inscriptions romaines, aux manuscrits espagnols en lettres arabes, à la charte des hôpitaux chrétiens d'Alger au XVIIe siècle, à la correspondance de Louis XVI avec Hassan Pacha, découvrant avant moi la gravité de l'insurrection berbère de 253, s'enquérant avant Christian Courtois de la retraite du dernier roi vandale. Gardons un affectueux souvenir à cet initiateur, véritable homme-orchestre de l'investigation africaine, ce touche-à-tout que l'esprit critique n'a peut-être pas assez démangé mais qu'électrisèrent par instant des étincelles de génie. Dès le début, il aura rempli pour son compte l'objet que s'était proposé votre Société dans sa charte de fondation : étudier et faire connaître tous les faits qui appartiennent à l'histoire de l'Afrique, surtout ceux qui intéressent l'Algérie depuis l'époque libyque jusques et y compris l'époque turque. Aussi, dans la seule nomenclature de vos associés, c'est la pensée même de la France, son acharnement à la recherche, sa curiosité poussée jusqu'à la grandeur et à l'héroïsme qui se reflètent fidèlement, avec les Mac Carthy, les Féraud, les Flatters, de Mercier et ses fils à Hanoteau et à Faidherbe qui, dans la *Revue Africaine* correspondait avec Renan, de Léon Rénier, Cagnat, Salomon Reinach, au plus savant de tous, mon maître Stéphane Gsell qui pendant des années vous fit cadeau de son irremplaçable Chronique Africaine.

« La liste n'en finit plus ; et pardonnez-moi si je veux l'arrêter avec les amis qui furent les vôtres et dont la perte, si elle a frappé durement nos études, laisse au cœur de celui qui les a connus une blessure qui ne se fermera qu'avec la dalle de son propre tombeau : mon très cher Albertini qui polémiquait cordialement avec moi, Louis Leschi qui vous réserva la primeur de son définitif mémoire sur les *iuvenes* de Saldae, et parmi les berbérisants et arabisants, les fils de mon doyen René Basset,

Henri et André, Cantineau qui fut mon étudiant en Sorbonne, Lévi-Provençal, qui fut le plus ancien de mes élèves à Alger, dont les premières pages qu'il ait imprimées sortirent de ma conférence d'épigraphie latine et portaient déjà la griffe du maître, Lévi-Provençal, que je suis fier d'avoir orienté vers cette histoire des Musulmans qu'il aura, dans une vie trop courte, si magnifiquement illustrée.

« Votre originalité se confond en effet avec la générosité inhérente à votre dessein d'embrasser la totalité de l'histoire africaine, et si bien que tous les secteurs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont été ravitaillés par vos richesses ; les historiens, les préhistoriens, les linguistes, les géographes, les archéologues et les médiévistes, les Berbères, les Arabes, les Turcs aussi bien que la Rome impériale.

« Rien de ce qui est africain ne vous fut, ne vous est étranger.

« C'est là votre honneur.

« C'est là le service que vous avez rendu à la France en montrant qu'en vous son prétendu colonialisme se montre et se traduit par un égal amour pour toutes les civilisations que la terre d'Afrique a reçues et portées, par la même passion dévouée indistinctement à leurs études, aussi bien par les Français venus de France que par les Français Musulmans qui avec vous ont grossi la *Revue Africaine* de leurs précieuses contributions : les Ben Cheneb, Saïd Boulifa, Hadj Sadok, Abdel Hamid Hamidou, et qui sais-je encore ?

« Quelle réponse vous avez d'avance infligée à nos détracteurs ! Quelle voie vous frayez à cette purification dont le souhait fait battre nos cœurs ! En vérité la Société Historique Algérienne a bien mérité de la science et de la patrie ».

*
**

M. Alfred Pose, représentant l'Académie des Sciences Morales et Politiques, prend ensuite la parole :

« Mes Chers Confrères,

« Mesdames, Messieurs,

« L'Académie des Sciences Morales et Politiques n'ayant pu vous déléguer un de ses historiens, m'a chargé de la représenter à cette manifestation de la présence et de la permanence françaises. J'ai d'autant plus accepté cette mission que, dans les circonstances actuelles, tous mes confrères désiraient vivement répondre à l'invitation que vous faisiez à notre compagnie.

« Le profane que je suis en matière d'histoire n'en reste pas moins quelque peu ému en s'aventurant dans un domaine qui n'est pas le sien, et il sollicite votre indulgence. Comment oserais-je parler du monument d'érudition que vous avez élevé depuis un siècle ?

« Des travaux scientifiques publiés par votre *Revue Africaine,* mon confrère de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a su mieux que moi dire le prix. Mais la morale profonde de votre entreprise et le sens qu'elle prend dans la Cité, peut-être puis-je essayer de les dégager.

« Les premières pages du premier numéro de la *Revue Africaine* nous apprennent quelle a été la fondation sur laquelle s'est édifiée, en 1856, votre œuvre aujourd'hui centenaire. « L'année 1835, peut-on y lire, vit naître la Bibliothèque d'Alger ».

« Ce mot de Bibliothèque m'a frappé. Immédiatement il a évoqué en moi, à travers les siècles, celle d'Alexandrie et, dans les incendies successifs qui dévorèrent les archives d'une culture dont nous sommes encore les héritiers, j'ai vu le signal annonciateur de la nuit tombant sur la Rive africaine. 1.200 ans plus tard, cette culture, que le Christianisme avait transformée en une civilisation nouvelle, reprenait pied sur la Côte d'Afrique en y établissant cette Bibliothèque primitive, à laquelle un musée archéologique fut bientôt annexé, avant que la Société Historique Algérienne y prît naissance.

« Ces historiens accompagnant les pionniers nous rappellent qu'un peuple qui entreprend des fouilles est

un peuple qui sait construire. Les chercheurs s'attaquèrent aux siècles mal connus un peu à la manière de ces soldats-laboureurs qui asséchèrent les marais : une stèle brisée, une borne milliaire ont été pour eux les pilotis qui retiennent la terre ferme.

« Depuis un siècle, Messieurs, vous avez donc scruté l'histoire de cette terre qui a été romanisée comme le fut la Gaule et comme elle christianisée. La conquête par l'Islam de l'Afrique du Nord a rompu l'unité que Rome avait établie dans la Méditerranée : vos travaux devaient aider ce pays à reprendre conscience de sa diversité historique. Ils ont permis de trouver dans le temps une confrontation de civilisations que dans l'espace africain la France s'efforce de réaliser. C'est l'honneur de notre pays de chercher une telle synthèse et de rendre possible l'action apaisante qu'exerce sur l'esprit la connaissance exacte de l'histoire. Celui qui ignore sur les ruines de quelle maison a été bâtie la sienne est encore un peu vagabond.

« Mais avant l'Islam, les Vandales étaient passés, et ces vagues successives de destructeurs n'ont pas facilité la tâche des historiens. Au point que M. Charles André Jullien a pu écrire dans l'une des livraisons de la *Revue Africaine* : « Le perfide Maghreb n'est pas moins hostile aux historiens qu'aux conquérants ». Vous vous êtes efforcés, Messieurs, d'explorer les déserts qu'il vous opposait dans le temps et vous y avez souvent réussi.

« Pour ce faire, vous avez utilisé une méthode semblable à celle qui permet d'établir les Sociétés, comme elle permettra d'aménager le Sahara : une soumission préalable et absolue aux faits.

« M. Berbrugger, le premier de vos Présidents, a, dès 1856, préconisé cette méthode. Présentant la *Revue Africaine,* il affirmait qu'elle serait un recueil critique de faits avérés. Il ajoutait : « Dire ce que nous admettrons dans notre Revue, c'est indiquer implicitement ce que nous en écarterons avec soin : par exemple, ces compilations faites d'après d'autres compilations, ces déclamations scientifiques qui n'apprennent rien et ces systèmes historiques dénués de preuve qui n'ont d'autre base que l'imagination de leurs auteurs ».

« Dès leur naissance, votre Société et votre Revue paraissent donc avoir été protégées de ce mal étrange de notre temps qui attaque les mots jusqu'à la racine, et particulièrement celui qui nous intéresse le plus aujourd'hui : le mot Histoire. Un philologue rappelait récemment que, pour les écrivains grecs, il désigne, de par sa racine même, ce que l'on sait pour l'avoir vu, ce qui est déjà réalisé, ou encore : une recherche et une enquête. Pour un profane tel que moi, l'Histoire, c'était encore la relation du passé.

« Or, voici qu'elle est invoquée depuis quelque temps par certains comme une sorte de science de l'avenir. On la fait sentir comme la pesée d'une force obscure qui évoluerait selon sa nécessité propre, l'homme étant porté dans ce flux, heureux s'il abonde dans son sens, mais condamné d'avance s'il tâche à le dévier ou à le remonter. D'où il résulte qu'un Dieu caché animerait l'Histoire, que celle-ci devrait être moins décidée par les hommes que devinée par eux. On reconnaît ici le dernier avatar de la thèse déterministe par lequel se laissent séduire ou intimider nombre d'esprits.

« Mais ces esprits qui tendent à laisser se réaliser par suggestion ce qu'on leur présente comme inéluctable ne trahissent-ils pas la même fatigue et la même faiblesse que ceux qui ne font plus de la tradition une aide mais une entrave et n'osent plus rien risquer en dehors de ses redites ?

« Admirons donc que les principes de votre Revue et de votre Société aient affirmé dès l'origine la primauté du fait dans un pays méfiant pour l'histoire et sous un ciel favorable au mythe. Sans doute est-ce que les historiens, dont nous célébrons l'œuvre aujourd'hui, n'écrivaient pas très loin des pionniers qui rendaient à la vie d'immenses étendues restées arides pendant des siècles. Ces hommes obstinés et tenaces prouvaient, souvent d'ailleurs en mourant à la tâche, que l'Histoire n'a d'autre

sens que celui que l'homme a eu le courage de lui donner.

« Aucun message ne saurait être plus actuel ».

***

M. P. Marthelot, représentant l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Secrétaire général,
« Monsieur le Président,
« Mesdames, Messieurs,

« Si j'éprouve quelque confusion à prendre la parole à l'occasion de la solennité du Centenaire de la *Société Historique Algérienne,* c'est que n'étant pas moi-même historien, mais géographe, je ne représente d'autre part aucune Société Savante comparable à la vôtre par ses buts et par ses travaux. Ce m'est un devoir supplémentaire de remercier les organisateurs de ces séances d'avoir bien voulu inviter le représentant de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis à y assister. Je le fais bien volontiers au nom de M. le Professeur Roche, Président de cet Institut ; je le fais aussi de la part de M. le Ministre de l'Education Nationale du Gouvernement Tunisien, qui a bien voulu m'envoyer parmi vous.

« Ma présence ici doit être interprétée, je pense, comme une affirmation de l'unité de la recherche historique en Afrique du Nord. Nous sommes loin, à vrai dire, en Tunisie, de pouvoir fêter un centenaire ! Pourtant c'est en s'inspirant de l'exemple de la Société Historique Algérienne que des chercheurs « bénévoles », enseignants, administrateurs, officiers, se sont mis au travail à la fin du siècle dernier, et se sont groupés au sein de l'Institut de Carthage, lequel a servi de support pendant soixante ans à la recherche : les résultats en étaient consignés dans la vénérable *Revue Tunisienne,* sœur cadette de la *Revue Africaine,* et comme elle, étonnamment riche par la variété

et le poids des contributions qu'elle avait su grouper. M. Jean Despois, qui en fut le dernier Directeur, pourrait mieux que moi vous parler d'une collection qui fut d'un exceptionnel intérêt.

« Malheureusement, ni l'Institut de Carthage, ni la *Revue Tunisienne* ne se sont relevés des épreuves qui devaient les toucher dans les quinze dernières années. La première a été la guerre, qui a frappé matériellement l'Institut de Carthage dans ses hommes et dans son matériel : la collection de la *Revue Tunisienne* elle-même, transportée en vrac de dépôt en dépôt, a été récupérée péniblement par nos soins et dans quel état ! dans les caves du Dar el Bey où elle avait été jetée. Mais surtout, il ne s'est pas produit à Tunis ce qui a pu être réalisé à Alger, à savoir la relève de la génération de l'époque « héroïque » par de plus jeunes chercheurs. Sans doute a-t-il manqué ce voisinage, cet environnement universitaire dont a profité votre Société.

« C'est pourquoi tous les efforts pour reprendre la publication de la *Revue Tunisienne,* après la dernière guerre, sont restés pratiquement vains. Nouveau venu, dans la perspective universitaire et scientifique à Tunis, l'Institut des Hautes Etudes s'est préoccupé à son tour de stimuler la recherche et de procurer aux chercheurs un moyen d'expression valable. Devant l'impossibilité de renouer purement et simplement, et dans les mêmes formes juridiques, une tradition pourtant vénérable, nous avons pris l'initiative, en 1953, de faire paraître une « Revue de Sciences Humaines », les *Cahiers de Tunisie,* dont le premier numéro s'honore des signatures de votre Président, M. Georges Marçais, membre de l'Institut, et de M. Jean Despois. Bien que l'orientation de la Revue ne soit pas purement historique, et que la sociologie, l'économie et la géographie y occupent une large place, l'histoire continue à y être abondamment représentée et a fait l'objet de plusieurs fascicules à thème central (selon la formule à laquelle nous nous sommes finalement arrêtés). L'apport des historiens d'Alger a été et reste substantiel : qu'ils en soient remerciés.

« Ce n'est là qu'un aspect de notre effort de soutien de la recherche historique : j'en voudrais citer un autre auquel s'attache le nom de M. Jean Pignon (en qui se renoue la tradition de la *Revue Tunisienne*) : à savoir les recherches systématiques dans les archives intéressant l'histoire tunisienne, dans les fonds de Tunis, de Paris, de Marseille et de Malte. A Tunis, avec l'autorisation du Gouvernement tunisien, M. Robert Mantran, chargé de recherches à l'Institut des Hautes Etudes, est en train de microfilmer les registres d'archives arabes découverts par lui l'an dernier. A Paris, M. le doyen Renouvin a accepté la présidence d'une commission qui doit prendre l'initiative des recherches nécessaires. Le tout doit aboutir à la publication des Sources inédites de l'Histoire tunisienne...

« Tous ces projets verront-ils le jour ? C'est une œuvre difficile dont les circonstances actuelles rendent la réalisation aléatoire. Je voudrais cependant faire preuve ici de ce que d'aucuns appelleront un fol optimisme, la première manifestation étant le refus formel de démissionner devant d'inévitables difficultés. Il faut qu'un nombre suffisant d'hommes déterminés continue à travailler, pour qu'une lumière sans cesse plus vive soit projetée sur un passé mal connu, et que se poursuive l'effort nécessaire à l'élargissement de notre connaissance de l'histoire moghrébine ».

*
**

Message de M. Marcel Troussel, Président de la Société Archéologique, Historique et Géographique du Département de Constantine,

Lu par M. André Berthier, Directeur du Musée Gustave Mercier et Secrétaire général de la Société.

« Les années passent, lourdes de tristesse, avec leur cortège de deuils, de chagrins, de misères, mais portées, malgré tout, par un immense espoir. Dans une aube incertaine encore, les feux rayonnants d'un soleil, dont nous

espérons le retour, ne tarderont pas, je le souhaite du moins, à éclairer à nouveau, jusque dans ses plis les plus obscurs et les plus secrets, une Algérie qui nous est particulièrement chère.

« Dans ce pays, pays de nos berceaux et de nos tombes, dans lequel pour ma part cinq générations des miens se sont succédé, nous avons œuvré courageusement les uns et les autres dans le travail opiniâtre et la satisfaction du devoir accompli, pour sa prospérité matérielle certes, pour l'heureuse évolution de ses populations aussi bien françaises d'origine que françaises musulmanes, mais également pour l'accroissement de son capital spirituel, de son patrimoine intellectuel et moral.

« Et je veux me rappeler, en cette émouvante journée que, en tête de toutes les Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, la Société Archéologique de Constantine, que j'ai l'honneur de présider depuis l'année 1942, a donné le premier élan, l'impulsion initiale, le coup de démarrage, en constituant le 5 décembre 1852 son bureau provisoire et en jetant les bases des statuts qui sont toujours les siens.

« Notre livre du Centenaire, le soixante huitième de la série, a rendu compte des journées fastueuses qui se sont déroulées à cette occasion, le samedi 15 novembre 1952, dans lesquelles étaient présentes ou représentées les plus hautes sommités et personalités représentatives de la science et de l'érudition françaises, dont beaucoup sont présentes ici aujourd'hui à ce nouveau rendez-vous sacré.

« La paix régnait sur une Algérie pacifique, la joie illuminait les cœurs et c'est dans la ferveur qu'elles se terminèrent, à Tiddis, dans une véritable apothéose.

« Aujourd'hui, c'est la Société Historique Algérienne qui est à l'honneur. Sœur cadette de la nôtre, elle l'a suivie de près sur les fonts baptismaux et elle fête à son tour son Centenaire.

« Ma satisfaction eût été grande de pouvoir venir moi-même vous dire tout cela et rappeler devant vous, avec émotion, ces souvenirs si chers à mon cœur. Mes

fonctions à la Mairie de Constantine, dans les heures douloureuses que nous vivons, m'ont obligé à demeurer à mon poste.

« Mais je vous ai envoyé comme ambassadeur, pour me représenter, le meilleur d'entre nous, mon « alter ego », celui qui depuis de nombreuses années est le fidèle compagnon de mes joies, de mes peines, de mon labeur. Je sais de quelles sympathies André Berthier est entouré ici et sa présence à Alger sera pour vous, Monsieur le Président, Messieurs, le gage le plus certain de la très haute estime en laquelle notre Société tient la vôtre.

« Parler en ce jour de vos travaux, du foyer de lumière que représente votre Société, c'est l'honorer, lui rendre l'hommage respectueux qu'elle mérite.

« Et il m'est infiniment agréable de souligner toute la puissance des liens qui unissent votre éminente Compagnie à la nôtre. Ces liens ne sont pas seulement spirituels et moraux, ils sont encore affectifs et fraternels.

« Unies, nos Sociétés le sont, à travers le temps et l'espace, par un idéal commun, par le travail désintéressé, par le culte fervent que nous vouons à la Science, par des affinités telles qu'au premier regard, nous nous comprenons, nous nous estimons, nous nous aimons.

« Et cela, voyez-vous, Messieurs, est une force qui sans s'extérioriser, sans se manifester avec éclat, recèle cependant en elle les éléments qui participent à l'équilibre d'un pays et contribuent à la pérennité de ses institutions et de ses traditions.

« Comme je le disais dans une allocution prononcée récemment à Constantine au Musée Gustave Mercier, à l'occasion de la remise de la Légion d'Honneur à l'un des nôtres, M. le Chanoine René Charlier, c'est par l'apport successif des uns et des autres que la science avance lentement, mais sûrement, sur le chemin de la découverte. Les travaux d'érudition, en effet, ne sont jamais exhaustifs, ils n'épuisent jamais le sujet, ils nous permettent seulement d'apporter notre pierre à l'édifice dont patiemment nous poursuivons la construction dans ce pays,

édifice qui, comme un phare lumineux, projettera un jour ses rayons sur des choses encore bien obscures.

« Et si la vie, au long des siècles, disperse tout, le sage et le savant, au contraire, *rassemblent,* pour assurer la permanence de l'œuvre des hommes et la continuité, dans l'élaboration de la chaîne qui nous relie à l'époque lointaine des cavernes, des palafittes, des terramares et des cités lacustres.

« Je viens de parler de l'union de nos deux Sociétés. Si elle est le fait des conceptions identiques que nous nous faisons de notre mission, elle trouve pareillement son aliment *dans* une autre source, je veux dire *dans* le souvenir et aussi *dans* un commerce qui nous est commun et nous relie, depuis un passé éloigné, jusqu'à l'actualité la plus immédiate.

« *Comment pourrais-je omettre,* en effet, de rappeler que lorsque, en 1903, a été célébré, à Constantine, le cinquantenaire de notre Société, c'est Ernest Mercier qui en était le Président, et son fils Gustave Mercier, le Secrétaire général.

« *Comment oublierais-je* que c'est à Constantine que notre grand et vénéré ami, M. Georges Marçais, membre de l'Institut, Président de votre Société, a rédigé sa thèse sur « Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle » et que c'est le volume n° 47 de notre Société Archéologique qui a eu, en 1913, l'honneur de sa première impression.

« *Comment n'adresserais-je pas* une pensée profondément émue à la mémoire de Gustave Mercier dont je viens d'évoquer le souvenir et de Louis Leschi qui partageaient leur affection entre votre Société et la nôtre, leur donnant à toutes deux, dans un partage égal, le meilleur d'eux-mêmes.

« *Comment ne parlerais-je pas* de MM. Lionel Balout, Christian Courtois et Jean Despois, de la collaboration si fidèle qu'ils nous accordent, de leurs remarquables travaux et de ceux de leurs prédécesseurs : sur la Toponymie berbère de l'Aurès, sur la Langue libyenne, l'Algérie antique, les Tablettes Albertini, l'Architecture musulmane

d'Occident, les Vandales et l'Afrique, la Préhistoire de l'Afrique du Nord, l'Afrique Blanche Française, le Hodna Constantinois et combien d'autres encore que je m'excuse de ne pouvoir citer, qui constituent la bibliographie à la fois la plus éblouissante et la plus émouvante que l'on puisse réunir sur les rayons d'une bibliothèque.

« *Comment ne pas parler enfin* de la *Revue Africaine* dans laquelle des savants prestigieux dont beaucoup sont là, ont enchâssé de vrais Trésors et donné le meilleur d'eux-mêmes ?

« A tous, au nom de la Société Archéologique, Historique et Géographique du Département de Constantine, et en mon nom personnel, à tous, présents ou absents, parmi lesquels je veux encore rappeler et redire toute l'affection qui me liait à Gustave Mercier et Louis Leschi, j'adresse mon fraternel salut.

« Et, reprenant la fin du discours d'un grand ami combien aimé et respecté, je veux parler de M. Jérôme Carcopino, discours qu'il prononça à Constantine lors de notre Centenaire, je dirai, en terminant, ces paroles qui s'adressaient à son auditoire d'alors mais qui recueilleront, j'en suis certain, votre adhésion unanime :

« Messieurs, vous êtes des patriotes, convaincus d'ajouter aux droits de notre pays sur la terre africaine par les titres de noblesse dont elle vous doit la révélation, et que, sans vous et sans vos émules, venus de France, elle ignorerait encore. Au lendemain de l'insurrection de 1871, vos devanciers se penchaient sur l'histoire des villes et des tribus qui l'avaient tourmentée. Pareillement, vous avez manifesté votre courage dans les épreuves. Vous avez continué de travailler dans les années tragiques de la première guerre mondiale et dans les heures douloureuses de la seconde. Si demain les préjugés et l'injustice devaient ici déformer le vrai visage de la France, obscurcir la clarté de son destin, vous redoubleriez d'acharnement dans la tâche que vous avez choisie ; et, d'une conscience tranquille, vous opposeriez aux dénigrements et aux attaques, l'imperturbable, l'invincible sérénité de votre labeur ».

« Ces paroles prophétiques, Messieurs, prononcées le samedi 15 novembre 1952, demeurent d'une brûlante actualité.

« Faisons en sorte de ne jamais les oublier ».

*
**

Allocution de M. F.-E. Roubet, Président de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran :

« Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement,

« Monsieur le Président,

« Mesdames, Messieurs,

« M. le Président de la Société Historique Algérienne a bien voulu souhaiter que la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran puisse déléguer l'un de ses membres pour la représenter aux manifestations prévues pour célébrer son Centenaire.

« La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran a apprécié ce témoignage d'estime et de sympathie. C'est avec plaisir que son Conseil d'Administration m'a désigné, en ma qualité de Président, pour me joindre à vous. Il m'a demandé de transmettre à M. le Président Georges Marçais ses vifs remerciements pour son aimable invitation.

« Je le fais bien volontiers en lui donnant l'assurance de notre respectueux attachement.

« Les voix les plus autorisées viennent de nous rappeler les mérites de la Société Historique Algérienne. Son utilité, la qualité et la portée de ses travaux ont été mises en évidence. La personnalité des savants qui l'ont animée s'est dégagée avec force, mais aussi avec délicatesse — et avec esprit — des exposés que vous venez d'apprécier.

« Je me bornerai donc à souligner les effets de rayonnement que la Société Historique Algérienne ne pouvait

manquer de provoquer sur les sociétés dont l'esprit et les buts sont comparables, en particulier sur la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran.

« La Société Historique Algérienne a le privilège de l'âge. Nous ne pouvons éprouver qu'une grande considération pour sa longévité et pour sa vitalité, celle-ci s'étant maintenue aux heures sombres ou difficiles.

« Quoique moins âgée, la Société d'Oran est, elle-même, fort ancienne : son histoire ne peut que difficilement se résumer d'une façon extrêmement brève. Je tenterai de le faire, pourtant, car lorsqu'on se reporte à sa création, lorsqu'on examine son évolution, on ne peut oublier la valeur exemplaire de l'action de son aînée : la Société Historique Algérienne. Dès les débuts, en Algérie, de la recherche archéologique et historique, l'activité extraordinaire — la position « militante » même, a-t-on pu dire — d'un Berbrugger, était telle, qu'elle ne pouvait manquer de stimuler les vocations et les bonnes volontés voisines.

« Depuis la fondation de la Société d'Oran, en avril 1878, jusqu'à l'année 1881, un Bulletin des antiquités africaines destiné à l'insertion des notes archéologiques fut annexé au Bulletin trimestriel publiant les travaux de ses membres. A partir de 1882, le Bulletin trimestriel centralisa toutes les communications.

« Cette publication, véritable recueil de l'activité scientifique de la Société, accueillit de nombreuses études portant sur des sujets très divers. Les travaux présentés traitent, en effet, de voyages et d'explorations, de géographie, de météorologie et de climatologie, de géologie et de pédologie, de paléontologie, de botanique, de zoologie et d'entomologie, de préhistoire, d'anthropologie, d'ethnographie, d'archéologie et d'histoire, d'économie et d'agriculture, etc.

« Dans la plupart de ces matières, le Bulletin a été honoré de la collaboration d'universitaires et de savants éminents. Certains d'entre eux étaient membres de la

Société Historique Algérienne. D'autre part, les mémoires fournis par les chercheurs locaux sont empreints d'une conscience remarquable.

« Ce Recueil, qui a franchi les frontières, est demandé dans des régions fort lointaines. De nombreuses Universités étrangères tiennent à l'obtenir par voie d'échange avec leurs publications.

« Sur le plan humain, le résultat est aussi à retenir : l'ensemble de ces travaux témoigne d'un admirable effort de compréhension de ce pays et de tous ses habitants.

« Dès l'année 1884, la Société se préoccupa de créer un Musée à Oran. Elle fit appel à des souscriptions et s'imposa de lourdes charges. Le 5 mars 1885, le premier musée, installé provisoirement dans les locaux de l'ancien hôpital civil, fut ouvert au public. Les difficultés initiales ayant été surmontées, la Ville d'Oran, autorisée par l'Etat, accepta de prendre en charge l'organisation. Les collections furent transférées dans une école désaffectée de la rue de Montebello. Après de nouvelles difficultés, le musée trouva place, plus tard, dans le Palais des Beaux-Arts où il se trouve aujourd'hui.

« Le musée actuel, dont s'enorgueillit la Ville d'Oran, est donc dû, surtout, aux patients efforts de deux Présidents de la Société : le Commandant Demaeght, dont il porte le nom, et François Doumergue.

« Les efforts furent orientés, en même temps, vers la constitution d'une Bibliothèque. Nous pouvons disposer maintenant, grâce à nos aînés, de plusieurs milliers de volumes, soigneusement rangés dans des dépendances de l'Ecole Laurent-Fouque, rue de Dijon, au siège social. Un grand nombre de ces ouvrages ne se trouvent pas ailleurs en Oranie. Ils ont permis à une multitude de sociétaires de compléter leurs connaissances.

« La Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran — qui a été déclarée d'utilité publique — est restée fidèle à l'héritage que lui ont transmis ses fondateurs et ses premiers dirigeants. Elle a poursuivi ses travaux, discrètement, comme ses sœurs les Sociétés

Savantes dont le siège se trouve dans les autres départements algériens. Elle a suivi la voie tracée par la Société Historique Algérienne.

« Les cérémonies ayant l'ampleur de celle de ce jour, patronnées par d'aussi éminentes personnalités, ne lui sont pas familières. Elle n'en est que plus sensible à l'honneur qui lui a été fait et elle éprouve une grande satisfaction en constatant qu'une telle manifestation de la vie intellectuelle de l'Algérie a pu être organisée.

« Puisque je suis son interprète auprès de vous, Monsieur le Président, je vous prie de croire que j'ai conscience de ce que représente la somme des efforts poursuivis pendant tout un siècle par une Société telle que la vôtre. Je tiens à féliciter ses animateurs et ses membres actuels ainsi qu'à rendre hommage, avec émotion, à ceux qui ne sont plus.

« Je vous demande, enfin, de vouloir bien faire part au Conseil de la Société Historique Algérienne des sentiments cordiaux qu'éprouvent à son égard tous ses confrères du Conseil d'Administration de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran ».

*
**

Ce fut au tour de M. le doyen Alazard de prendre la parole :

« Je suis heureux, dit-il, d'avoir la charge de porter le salut, au nom de M. le Recteur de l'Université, à l'une des deux plus anciennes Sociétés Savantes d'Algérie, la Société Historique Algérienne. La présence, en ce jour, de maîtres éminents auxquels M. le Président G. Marçais a rendu hommage apporte une large consécration à l'œuvre considérable que nous devons à cette société fondée il y a cent ans, et à la *Revue Africaine* dont la collection est extraordinairement riche en études et en documents du plus haut intérêt.

« Songeons d'abord aux premiers pionniers, à ceux qui commencèrent avec ardeur, courage et compétence, l'exploration scientifique de ce pays pour lequel ils se passionnèrent de la façon la plus désintéressée. Ce furent souvent des officiers, surtout des interprètes militaires. Ils utilisèrent des documents dont beaucoup sont aujourd'hui disparus, ce qui donne à leurs travaux la plus grande valeur, qu'il s'agisse de Féraud, spécialisé dans l'étude des pays kabyles, de Trumelet, de Rinn, dont l'œuvre linguistique et historique reste importante, et enfin et surtout de Slane, le plus brillant de tous, qui eut le mérite de révéler et de traduire Ibn Khaldoun, le grand historien et penseur du XIVe siècle. L'exemple venait de haut, le général Daumas s'intéressant à l'ethnographie, le général Faidherbe à la linguistique punique et berbère. Et n'oublions pas le général Hanoteau, très bon berbérisant qui collabora avec Letourneux dans cet ouvrage qui a été si apprécié : « la Kabylie et les coutumes kabyles ». On le critique volontiers aujourd'hui mais il n'en reste pas moins une très sérieuse base d'études.

« Quelques chercheurs désintéressés commencèrent aussi à joindre leurs efforts à ceux des militaires. Et, parmi eux, un des plus efficaces fut certainement le premier Président de la Société, Berbrugger, qui joua un rôle étonnant de découvreur, accompagnant les troupes pour amasser une large documentation, colligeant aussi bien les inscriptions anciennes que les manuscrits arabes. Et comment ne pas évoquer aussi le souvenir d'autres chercheurs, un arabisant comme Cherbonneau, un esprit aussi original que Masqueray, qui compara à la cité antique les sociétés villageoises de Kabylie et de l'Aurès ?

« Il est admirable de voir avec quelle passion on entreprenait déjà l'exploration scientifique de l'Algérie. Un peu plus tard, un fonctionnaire comme Ernest Mercier pouvait écrire la première grande histoire de l'Afrique du Nord ; et en rappelant son nom, pensons à celui de son fils Gustave Mercier, une des meilleures têtes pensantes de son temps, que la Société eut pendant longtemps l'honneur d'avoir pour Président.

« Parmi ces figures du passé, une des plus séduisantes fut certainement celle de Mac Carthy, qui s'intitulait ingénieur géographe, et qui fut un des premiers administrateurs de la Bibliothèque Nationale. Il connaissait très bien l'Algérie et il la parcourait en tous sens. L'excellent géographe qu'est notre ami Despois, cheville ouvrière de la Société Historique, me rappelait récemment l'importance du rôle qu'il a joué. Il documenta Eugène Fromentin, et c'est sous le nom de Vandel que le peintre-écrivain lui rend hommage dans « Une année dans le Sahel » et « Un été dans le Sahara ».

« Après une première période d'une quarantaine d'années qui fut un peu l'époque héroïque de la Société les choses se normalisent ; et la relève des militaires et des chercheurs indépendants est faite par les Universitaires. C'est de la fin du XIXe siècle que date cette relève. Jusqu'alors on s'était surtout préoccupé de rassembler les documents les plus variés ; et voici que maintenant s'ébauchent des travaux critiques, allant en profondeur. C'est une ère nouvelle qui voit se développer des équipes d'érudits et d'hommes de science qu'encadrent et que dirigent de grands Universitaires. La collaboration devient extrêmement féconde entre l'Ecole des Lettres devenue Faculté et les travailleurs bénévoles qui apportent leur amour des choses de l'esprit. Les grands Universitaires, les animateurs, vous les connaissez, ce sont St. Gsell, Carcopino, Albertini, Leschi, grâce auxquels s'est créée en ce pays une belle école d'archéologues, René Basset, Mohammed Ben Cheneb, Fagnan, Georges Marçais, dont nous savons qu'il a entièrement renouvelé l'étude de l'archéologie musulmane.

« Ce sont des linguistiques comme Lévi-Provençal, André Basset, Jean Deny, des historiens de l'époque moderne comme Georges Yver et G. Esquer, des ethnographes comme Doutté, Alfred Bel, Desparmet. Nous pourrions citer bien d'autres noms ; je voudrais seulement que nous nous souvenions de deux d'entre les meilleurs : le juriste Marcel Morand et celui qui sut étudier avec tant d'intelligence et de finesse l'influence de l'Orient sur la littérature française, P. Martino.

« A cette équipe d'Universitaires dont la collaboration a été précieuse et essentielle pour la Société Historique Algérienne s'ajoutaient les chercheurs indépendants, dont quelques-uns étaient aussi d'extraordinaires animateurs, plus que tout autres D. Luciani, qui fut Directeur des Affaires Indigènes et pendant longtemps Président de la Société. A. Berque, Pallary, A. Joly, le capitaine Voinot, rendirent aussi de nombreux services.

« Et c'est ainsi que s'est créée, autour de la Société Historique Algérienne, et on peut bien le dire, sous l'égide de l'Université, une assemblée de savants, de travailleurs, où les non-Universitaires, dont beaucoup ne sont pas des amateurs, apportent la même foi dans leurs recherches. Musulmans et non-Musulmans sont attelés à une besogne pleine d'intérêt. Des personnalités de Tunisie, du Maroc, de France et de l'étranger donnent leur collaboration. Un important foyer de culture historique se développe de la sorte ; et il est caractérisé par ce fait qu'une société indépendante, et au passé vigoureux, devient par bien des côtés, et dans le plus noble but, une espèce de filiale de cette grande Université française qu'est l'Université d'Alger ».

*
**

Monsieur le Secrétaire général Lafont de Santenac clôtura la séance par l'allocution suivante :

« Après les allocutions que vous venez d'entendre je serais tenté de clore cette docte réunion en prenant pour thème « de l'utilité de l'histoire pour la connaissance des hommes ». Mais de savants historiens l'ont développé avant moi et je ne me sens pas très qualifié pour aborder ce sujet.

« Vous me croirez facilement si je vous dis que le temps ne m'a pas permis de prendre un contact sérieux avec les cent volumes de votre belle, mais un peu austère, *Revue Africaine*. A en feuilleter seulement les tables, j'ai

pu cependant me rendre compte de toute la richesse de la documentation et des études accumulées au cours d'un siècle dans les domaines les plus variés de l'histoire, d'une histoire largement humaine ; également du vaste champ de ces études : ce n'est pas seulement sur l'Algérie qu'elles portent, mais également sur la Tunisie, sur le Maroc, sur le Sahara, et, parfois aussi, sur les pays musulmans du Proche-Orient.

« Cette foule d'articles, ces innombrables notes et documents contribuent à montrer comment l'Afrique du Nord, et l'Algérie en particulier, ont toujours participé aux civilisations qui se sont succédé sur les rives de la Méditerranée. Le Maghreb a eu des écrivains latins et arabes, parmi les plus grands, tels Saint Augustin et Ibn Khaldoun, avant d'avoir des auteurs français, et nos monuments publics y ont été précédés par ceux, souvent si remarquables, de l'art musulman ou romain : témoins ces belles mosquées qui dominent de leurs minarets les villes, de l'Atlantique au Golfe des Syrtes, et ces ruines de cités antiques qui attestent l'ancienne prospérité du pays. MM. Georges Marçais, Stéphane Gsell et tant d'autres en ont analysé la beauté et la grandeur et les ont fait connaître au public.

« Toutes vos études, les inscriptions et les textes que vos prédécesseurs et vous-mêmes avez commentés avec science, les documents divers qui ont été recueillis sur toutes les époques, depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours, ne nous font pas seulement connaître les faits qui se sont déroulés sur le sol de ce pays, cette histoire « événementielle » que les historiens d'aujourd'hui trouvent, avec raison, un peu sèche, mais aussi la vie même de ce pays et de ses habitants au cours des siècles. C'est la connaissance large et complète de ce passé qui, seule, aide à comprendre le présent.

« Mais votre revue compte aussi de nombreuses études d'ethnographie et j'y ai compté bien des articles consacrés à la vie sociale ou religieuse, au folklore, à la géographie aussi, disciplines qui sont complémentaires de l'histoire pour la connaissance des populations dans leur diversité : aussi bien, ces citadins que nous côtoyons et que nous connaissons par nos relations de tous les jours et ces paysans de nos riches plaines agricoles, que ces rudes montagnards qui vivent, nombreux dans une nature ingrate, ou encore ces pasteurs, nomades et semi-nomades des steppes et du désert, dont le genre de vie est si éloigné de celui des habitants de l'Europe occidentale et qui paraît si étrange et si pittoresque à ceux qui abordent pour la première fois la terre d'Afrique.

« Enfin, comme vient de le souligner M. le doyen Alazard, j'ai été frappé par la variété des auteurs qui, autrefois peut-être plus encore qu'aujourd'hui, ont contribué à bâtir, fascicule par fascicule et année par année, cette belle œuvre imposante, aujourd'hui centenaire, que forme la collection de votre *Revue Africaine*. Universitaires de l'Afrique du Nord et de la Métropole, fonctionnaires de diverses administrations, amateurs éclairés de toute origine, civile, religieuse et militaire, Français non musulmans et Français musulmans, quelques étrangers aussi, se rencontrent aussi bien dans les pages de votre revue que dans votre Société ; tous participent à une œuvre commune de recherche désintéressée pour une meilleure connaissance de ce pays et pour une compréhension plus grande et plus intime des populations qui l'habitent.

« Vos travaux, vos recherches patientes, nous ont appris que le cœur parlait mieux au cœur que la pierre et la pensée mieux que le bronze.

« Et c'est sans doute guidée par cet obscur message tiré des millénaires que la France a bâti et bâtit sans cesse, spirituellement et matériellement, cette Algérie dont les fondations plongent dans le passé et dont les frontons sont scellés au sceau de la fraternité humaine ».

AUTRES MANIFESTATIONS

Le même jour que la Séance Solennelle, ce samedi 19 mai, ont eu lieu deux autres manifestations.

A 13 heures un banquet *réunit une cinquantaine de convives, sous la présidence de M. Georges Marçais, à l'Auberge du Cheval Blanc, en bordure de l'hippodrome du Caroubier.*

A 18 heures, à la salle des Actes de l'Université, M. Jérôme Carcopino, brièvement présenté par M. J. Despois, fit, devant une salle comble, une brillante conférence sur les Etapes archéologiques de la conversion du monde romain.

Le dimanche 20, plus de cinquante personnes participèrent à l'excursion organisée à Tipasa et au « Tombeau de la Chrétienne ». En l'absence de M. Jean Lassus, Directeur des Antiquités, empêché pour raison de santé, la visite de Tipasa eut lieu sous la direction du Colonel Baradez qui montra et expliqua les fouilles les plus récentes et les objets du nouveau musée. C'est M. Marcel Leglay qui, l'après-midi, dirigea la visite du « Tombeau de la Chrétienne », après avoir clairement exposé les hypothèses faites à son sujet ; une intéressante discussion naquit des explications avancées par Mme et le Docteur Vincent.

Le lundi matin, 21 mai, à 10 heures, les membres de la Société Historique Algérienne étaient invités à visiter, à leur choix, le Musée Stéphane Gsell (parc de Galland), le Musée des Beaux-Arts (Jardin d'Essai) et le Musée historique Franchey d'Esperey. Nombreux furent ceux qui vinrent au Musée Stéphane Gsell qui leur fut montré par MM. G. Marçais et M. Leglay.

C'est au Musée du Bardo que les membres de la Société furent conviés l'après-midi à 16 heures. Après la visite du Musée ethnographique faite sous la direction de M. Georges Marçais, qui en a autrefois rassemblé les collections, eut lieu l'inauguration des nouvelles installations du Musée de Préhistoire. M. L. Balout qui en fut l'organisateur en fit les honneurs en présence de M. Albert Grenier, Inspecteur des Antiquités d'Algérie, de MM. Berton et Rols, Directeur et Sous-Directeur de la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts, et de M. Christofle, Architecte des Monuments historiques.

La visite de cette très belle réalisation clôtura les manifestations du Centenaire de la Société Historique Algérienne. Les circonstances voulaient qu'elles fussent discrètes ; leur haute tenue a compensé leur modestie.

DEUXIEME PARTIE

VINGT-CINQ ANS D'HISTOIRE ALGÉRIENNE 1931-1956

Un large bilan des travaux historiques consacrés à l'Algérie depuis 1830 a été dressé à l'occasion du Centenaire de l'Algérie française, sous le titre : *Histoire et historiens de l'Algérie* (1).

Dans cette deuxième partie du volume qui paraît à l'occasion de son propre Centenaire, la Société Historique Algérienne présente le bilan des recherches qui ont été faites de 1931 à 1956 dans les domaines de la Préhistoire, de l'Histoire ancienne, du Moyen Age et des Temps modernes, de l'Epoque contemporaine.

Dans leurs mises au point les auteurs se sont efforcés de préciser « l'état des questions », d'indiquer, pour les principaux problèmes posés à la curiosité des historiens, les résultats jusqu'à présent obtenus et les directions dans lesquelles de nouvelles recherches sont à entreprendre.

Ont collaboré à cette seconde partie :

MM. L. Balout, Conservateur du Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo, Maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger ;

J. Lassus, Directeur des Antiquités, Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger ;

R. Le Tourneau, Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger ;

X. Yacono, Professeur, Docteur ès Lettres.

(1) Paris, Alcan, 1931, 426 p.

I

La Préhistoire

En 1930, année du Centenaire de l'Algérie française, paraissaient, à quelques mois d'intervalle, l'*Afrique préhistorique* de l'Abbé Henri Breuil (1), le *Paléolithique de l'Afrique Mineure* d'Hugo Obermaïer (2) et les *Ages de la pierre dans l'Afrique du Nord* de M. Reygasse (3). Vingt-cinq ans après, à l'automne de 1955, deux synthèses de Préhistoire maghrébine viennent de voir le jour : ce sont la *Préhistoire de l'Afrique*, t. I, *Le Maghreb* de R. Vaufrey (4) et la *Préhistoire de l'Afrique du Nord* de L. Balout (5), que complète un *Inventaire des Hommes préhistoriques* découverts dans le Maghreb et au Sahara (6).

Le rapprochement des mises au point de 1930 avec celles de 1955 permet de mesurer le progrès de nos connaissances et met en relief les données et les orientations nouvelles de la recherche préhistorique en Algérie ; la

(1) *Cahiers d'Art*, 5e année, 1930, nos 8-9, pp. 449-500.

(2) *Rev. archéol.*, t. XXXI, 1930, pp. 253-273 (traduit du Reallexikon der Vorgeschichte, t. IX, 1927, art. : Nördliches Afrika. A : Paläolithikum, pp. 110-121.

(3) *Histoire et historiens de l'Algérie*, 1931, pp. 37-70. Le titre est accompagné d'une parenthèse restrictive « (Algérie) » : l'auteur n'exposera ni les connaissances ni les problèmes sur le plan nord-africain tout entier.

(4) *Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis*, vol. IV, Masson, 1955, 458 pp., ill.

(5) *Publications du Gouvernement Général de l'Algérie, Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts.* Arts et Métiers Graphiques, in-4°, 1955, 544 pp. avec 29 fig. et LXXII pl. in-texte.

(6) In-8°, Alger, 1955. Egalement publié dans *Libyca*, série Anthropologie et Archéologie préhistoriques, t. II, 1954, pp. 215-422, avec XIX pl. in-texte et 1 carte h.t.

comparaison entre elles des deux synthèses de 1955 oblige à constater des divergences qui accusent la fragilité de certaines hypothèses et l'obscurité persistante de plusieurs problèmes essentiels.

De 1930 à aujourd'hui, les études de Préhistoire et de Protohistoire ont été marquées tour à tour, en Afrique du Nord, par l'influence décisive de R. Vaufrey, dont les missions et les publications essentielles s'échelonnent de 1932 à 1939 (7), l'éveil du Maroc, sous l'impulsion de M. Antoine (8) (depuis 1927), puis de A. Ruhlmann (9) (de 1932 à 1947), le renouveau tunisien, œuvre du Docteur Gobert (10) qui depuis 1948 accumule les synthèses, l'impulsion, enfin, donnée à la recherche en Algérie par la création, en 1949, au Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo, d'un *laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* (11), qui va maintenant servir d'embryon au *Centre Algérien de Recherches Anthropologiques, Préhistoriques et Ethnographiques,* fondé dans les derniers jours de 1955 par le Gouverneur Général Jacques Soustelle.

Laissant de côté les faits marocains et tunisiens, il y a lieu d'insister ici sur l'évolution des recherches en Algérie avant et après la deuxième guerre mondiale. Dans les années qui suivent le Centenaire, le tableau présente plus d'ombres que de lumières. A. Debruge, qui a vendu en 1930 l'essentiel de ses collections aux Etats-Unis, cesse bientôt sa brouillonne activité (12), les missions américaines

(7) Pour ne pas alourdir abusivement ces notes bibliographiques, je me permettrai de renvoyer le lecteur à ma *Préhistoire de l'Afrique du Nord,* que je ne fais que résumer ici. Il y trouvera les développements et les références qui sortiraient du cadre de cette courte synthèse. Ce renvoi très fréquent sera abrégé sous la forme « Cf. Balout (1955), p. ». En ce qui concerne les missions et les publications de R. Vaufrey, elles y sont évoquées pp. 13-15 et dans la bibliographie, s.v. Vaufrey (R.), nos 990-1022, V. également l'index des noms de personnes, p. 526.

(8) Cf. Balout (1955), p. 16, bibliogr. nos 19-73 et index.

(9) *Ibid.*, pp. 15-16, bibliogr. nos 913-939 et index.

(10) *Ibid.*, pp. 18-19, bibliogr. nos 523-546 et index.

(11) Sur cette création, cf. les plaquettes anonymes publiées en 1948 et 1955 par le Gouvernement Général de l'Algérie sous le titre *Première et Deuxième Note sur l'Ethnographie, la Préhistoire, l'Archéologie, l'Art musulman, les Beaux-Arts, en Algérie.*

(12) Cf. Balout (1955), pp. 11-12, bibliogr. nos 350-404 et index.

qu'il a guidées ne publieront qu'en 1938 un compte rendu très imparfait de leurs fouilles (13). L'excellent préhistorien oranais F. Doumergue, dont l'activité avait été si utile avant 1930, ne donnera plus d'important que l'*Inventaire de la Section de Préhistoire du Musée Demaeght,* à Oran (14), qui est alors le plus riche d'Algérie (1936). Son collègue et rival P. Pallary s'obstine encore tout au long de son dernier mémoire (1934) (15) dans des théories unanimement récusées. M. Reygasse, enfin, dirige son activité d'explorateur vers le Sahara et ne donnera plus que des synthèses rapides (1936, 1946, 1950) (16) n'ajoutant presque rien à ce qu'il avait déjà publié et ne comblant pas les lacunes de ses prises de date antérieures. C. Arambourg publie en 1934 le résultat exceptionnel de ses fouilles dans les grottes des Beni Segoual (17) ; mais il quitte l'Algérie et oriente ses recherches vers le Maroc (18). En plusieurs points d'Algérie, des chercheurs de bonne volonté travaillent dans un isolement trop grand : Ch. Gœtz, G. Vuillemot, P. Cadenat, F.E. Roubet en Oranie, le Docteur Marchand sur le littoral d'Alger, J. Morel, R. Le Dû, Et. Sérée de Roch dans le Constantinois, pour ne citer que les principaux. Trop de leurs découvertes demeurent inédites ou

(13) Pond (A.W.), Chapuis (L.), Romer (A.S.), Baker (F.C.), Prehistoric Habitation Sites in the Sahara and North Africa. *Logan Mus. Bull.*, n° V, s.d. (1938). La mission de 1926-1927 avait donné lieu à un premier mémoire : Pond (A.W.), Romer (A.S.), Cole (F.C.), A contribution to the study of Prehistoric Man in Algeria, North Africa. *Ibid.*, t. I, vol. II, 1928.

(14) *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran,* t. LVII, 1926, pp. 21-84 et 129-186. Cf. Balout (1955), bibliogr. nos 413-437 et index.

(15) L'Abri Alain, près d'Oran (Algérie). *Arch. de l'I.P.H.*, mém. 12. 1934. Cf. Balout (1955), pp. 10-11, bibliogr. nos 788-819 et index.

(16) Notes sur la distribution géographique et la morphologie de diverses stations préhistoriques relevées sur le territoire de la commune mixte de Tébessa (Sud-Constantinois). *Bull. de la Soc. de Préhist. et d'Archéol. de Tébessa,* t. I, 1936-1937, pp. 29-117. — Id., La Préhistoire. *Encycl. Col. et Marit., Algérie et Sahara,* t. I, 1946, pp. 19-34. — Id., Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord. *Arts et Métiers Graphiques,* 1950, 134 pp. — Cf. Balout (1955), pp. 12-13, bibliogr. nos 856-873 et index.

(17) Arambourg (C.), Boule (M.), Vallois (H.), Verneau (R.), Les grottes paléolithiques des Beni-Segoual (Algérie). *Arch. de l'I.P.H.*, mém. 13, 1934.

(18) Cf. Balout (1955), pp. 16-17, bibliogr. nos 74-113 et index.

sont sommairement publiées [19]. Depuis 1932, R. Vaufrey a donné un nouveau départ. Bien informé par E. Gobert et R. Le Dû, il met l'accent sur les persistances, les retards, les faits de colonisation qui caractérisent la Préhistoire de l'Afrique du Nord. Il fait de l'Atérien un équivalent chronologique du Paléolithique supérieur ; du Capsien et de l'Ibéromaurusien, des civilisations épipaléolithiques ; de l'Art rupestre, un fait uniquement néolithique. Il démontre l'unité de la série capsienne et lui rattache l'Ibéromaurusien tellien et littoral [20]. L'influence de cette mise en ordre claire et précise se fait bientôt sentir sur les travaux des préhistoriens locaux. A Alger M. Reygasse [21] et, à Paris, l'Abbé Breuil [22] révisent certaines de leurs positions. On attend la « Préhistoire du Nord de l'Afrique » dont R. Vaufrey annonce en 1939 la publication : elle ne verra le jour qu'en 1955.

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, la situation des recherches de Préhistoire était, en Algérie, fort mauvaise. Même les collections des Musées, sauf à Oran, n'étaient plus abordables. En particulier, le Bardo d'Alger ne devait être réinstallé et rouvrir ses portes qu'au printemps de 1949 [23]. C'est alors que fut créé, grâce à l'intervention du Docteur Vallois, Directeur du Musée de l'Homme et de l'Institut de Paléontologie humaine, le laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques rattaché au Musée du Bardo. La réinstallation et la modernisation du département de Préhistoire du Musée [24], la

(19) *Ibid.*, bibliogr. n°s 547-552 (Ch. Gœtz), 1034-1038 (G. Vuillemot), 264-274 (P. Cadenat), 899-907 (F.E. Roubet), 688-737 (H. Marchand), 762-770 (J. Morel), 443-452 (R. Le Dû), 955 (Sérée de Roch), ainsi que l'index.

(20) Cf. Balout (1955), pp. 13-15, bibliogr. n°s 990-1022 et index.

(21) Dans les Notes... de 1936 (*supra*, note 16), pp. 105-110.

(22) Dans la 2e édition des *Subdivisions du Paléolithique supérieur et leur signification* (1937), pp. 10 et 22.

(23) Cf. la plaquette anonyme intitulée *Le Bardo, Musée d'Ethnographie et de Préhistoire d'Alger*, 1re éd., 1949 (une 2e édition a été publiée en 1952).

(24) Réinstallation rapide, dès 1949, en l'état d'avant guerre ; modernisation systématique achevée au printemps de 1956. Le Département de Préhistoire comporte actuellement sept salles ; les collections y sont présentées dans des vitrines métalliques éclairées par des tubes fluorescents. Près de 2.000 tiroirs et portoirs constituent les réserves dont l'inventaire et le classement sont en cours.

publication de cinq fascicules de « Travaux » et, depuis 1953, de la revue *Libyca* [25], la session du IIe Congrès Panafricain de Préhistoire (1952) et la publication de ses Actes (1955) [26], celle de l'*Inventaire des Hommes préhistoriques du Maghreb et du Sahara* (1952 et 1955) [27], de la *Préhistoire de l'Afrique du Nord* (1955) et du 1er Album des Collections préhistoriques du Bardo (1956), constituent un premier aspect des activités de ce laboratoire. Simultanément, la création d'une bourse annuelle de recherches préhistoriques [28], celle des circonscriptions archéologiques, la disposition de moyens financiers plus considérables permettent un renouveau des fouilles, en tête desquelles viennent celles dirigées par C. Arambourg à l'Aïn-Hanech puis à Ternifine (depuis 1954). Les comptes rendus annuels publiés par la *Revue Africaine* sous le titre l'« *Archéologie algérienne en...* » font depuis 1950 une place à part à la Préhistoire. Par arrêté du 27 décembre 1955 est créé le *Centre Algérien de Recherches Anthropologiques, Préhistoriques et Ethnographiques* qui va se développer autour du Musée du Bardo et de son laboratoire. Il sera une sorte de Musée de l'Homme, à l'instar de celui de Paris ; mais ne s'occupant que de l'Afrique blanche [29]. Des liens scientifiques étroits seront établis entre les deux organismes.

*
**

(25) Depuis 1953, *Libyca* a pris la suite des « Travaux ». Chaque tome annuel paraît en deux fascicules semestriels. Outre des mémoires originaux, le lecteur y trouvera une bibliographie très détaillée et des chroniques sur les recherches en cours en Algérie, Tunisie, au Maroc et au Sahara.

(26) *Actes du Congrès panafricain de Préhistoire*, IIe session, Alger, 1952-1955, in-4°, 800 pp. abond. ill.

(27) *Les hommes préhistoriques du Maghreb et du Sahara. Inventaire descriptif et critique. Paléolithique. Epipaléolithique. Néolithique*, 1955, in-8°, 214 pp. Un résumé avait paru dans le Catalogue des Hommes fossiles publié en 1952, sous les auspices de la Commission pour l'Homme fossile de l'Union paléontologique internationale, par le XIXe Congrès géologique international (fasc. V, section V, Alger, 1953, pp. 255-273).

(28) Arrêté du Gouverneur Général de l'Algérie en date du 26 juin 1951.

(29) On sait que le Musée de l'Homme est un laboratoire du Muséum national d'Histoire naturelle. L'actuel Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo formera la partie accessible au public du nouvel organisme dont les trois sections : Anthropologie, Ethnographie, Préhistoire, seront essentiellement équipées en vue de la recherche scientifique.

Toute chronologie des temps préhistoriques n'a quelque solidité que si elle repose sur trois bases : Stratigraphie, Paléontologie, Archéologie. Chacune isolément ne donne aux hypothèses qu'une assiette instable et fragile ; deux à deux, elles constituent un étai de bon aloi pour le Quaternaire (Stratigraphie + Paléontologie) ou la Préhistoire (Archéologie + Stratigraphie ou Archéologie + Paléontologie) ; toutes réunies, elles permettent de passer de l'hypothèse à la présomption (30). Les préhistoriens d'Algérie, dont plusieurs étaient naturalistes, savaient fort bien cela ; mais ils étaient tentés de demander à la Géologie stratigraphique ou à la Paléontologie des cadres chronologiques qui ne fussent point trop provisoires. En particulier, ils accueillaient le système fondé sur les plages méditerranéennes comme une sorte de panacée, tenant lieu ici des glaciations et des terrasses de l'Europe. Depuis 1930 et les affirmations de L. Joleaud, tout cela a dû être nuancé. En Algérie, le préhistorien peut raccorder ses industries au bas niveau marin quaternaire (ex Monastirien = Tyrrhénien II = Ouljien au Maroc) ; moins généralement au Tyrrhénien proprement dit (Tyrrhénien I). Il n'a pas connaissance d'industries qui seraient en rapport avec un Milazzien, un Sicilien, voire un Calabrien II, dépôts marins dont l'existence est d'ailleurs beaucoup plus douteuse qu'au Maroc atlantique. Toute corrélation avec les « quatre glaciations » est ainsi impossible. Mieux informés des vicissitudes des hypothèses des géologues, les préhistoriens d'Algérie ont, dans ces dernières années, renoncé à ces schémas commodes (31).

Les relations de l'Atérien avec les formations continentales (en particulier la « couche rouge » argilo-sableuse) qui scellent la basse plage tyrrhénienne sont établies sur tout le littoral algérien. L'Atérien apparaît au contact de cette formation marine et peut se trouver encore au sommet du remblaiement continental, où il précède l'Ibéromaurusien. Celui-ci peut avoir franchi le maximum de la transgression flandrienne. Quant aux habitats néolithiques qui lui succèdent immédiatement, ils sont liés aux conditions actuelles du littoral. On ne connaît en Algérie, ni d'ailleurs en Tunisie, aucun cas indiscutable d'industrie préatérienne qui soit en rapport avec les formations quaternaires littorales. Le préhistorien du Maghreb méditerranéen ne peut donc que comparer typologiquement ses industries du Paléolithique inférieur aux stades successifs de l'Acheuléen attestés par les dépôts littoraux du Maroc atlantique (32).

(30) Cf. Balout (1955), p. 7.

(31) Sur tout ce problème, cf. le chap. II de Balout (1955).

Le synchronisme des glaciations européennes et des périodes pluviales africaines constitue un autre système commode, généralement adopté et qui a été récemment battu en brèche. Les civilisations préhistoriques du Sahara, en particulier le Néolithique, ne peuvent s'y plier ; tout au contraire, des « Pluviaux interglaciaires » sont, au Sahara, très vraisemblables (33). Dans le Tell algérien, les travaux des pédologues permettent au préhistorien de mieux connaître le paysage et le climat des périodes antérieures à l'Histoire : couches rubéfiées, croûtes, en sont le reflet. L'existence, au Paléolithique inférieur, d'au moins une période de grande humidité est certaine ; depuis l'Atérien on assiste à un établissement progressif des conditions actuelles, dont témoignent aussi la flore et la faune.

C'est en Algérie que les premières indications ont été obtenues sur la flore du Maghreb à l'époque préhistorique. Certes il n'y a point d'outillage lithique dans les argiles de Maison-Carrée, près d'Alger (34) ; mais les déterminations spécifiques qui ont pu être faites à l'Abri Alain dès 1930 (35), à l'Oued Djouf el-Djemel, au Relilaï et à l'Aïn Khanga en 1948 (36) permettent de placer le frêne dans le paysage atérien, une oléacée sauvage au Capsien

(32) *Ibid.*, en particulier pp. 55-60.

(33) *Ibid.*, chap. III.

(34) Arambourg (C.), Arènes (J.), Depape (G.), Sur deux flores quaternaires d'Afrique du Nord. *Acad. Sc.* (*c.r. hebd. des séanc.*), t. 234, 1952, n° 1.

(35) *In* Pallary (P.), L'Abri Alain, près d'Oran (Algérie). *Arch. de l'I.P.H.*, mém. 12, 1934, pp. 27-28.

(36) Le Dû (R.) et Saccardy (L.), Etude de quelques charbons préhistoriques de la région de Tébessa. *Rev. Afr.*, t. XCII, 1948, pp. 111-119.

typique, le Pin d'Alep et le Genévrier au Capsien supérieur. Cette dernière association végétale est celle des mêmes régions, de notre temps. Or, grâce au Carbone 14, nous pouvons mettre des dates, celles d'une chronologie absolue, sur ces végétaux brûlés par les hommes préhistoriques. Le Capsien typique est ainsi antérieur au milieu du VIIe millénaire avant notre ère, le Capsien supérieur atteint le Ve, le Néolithique qui lui succède est signalé dès la fin du IVe (37). Les préhistoriens du Maghreb et, plus encore peut-être, ceux de France métropolitaine, devront tenir compte de ces dates dans leurs rapprochements entre les civilisations préhistoriques au Nord et au Sud de la Méditerranée. Faire du Maghreb le Mentor de l'Europe n'est plus concevable.

La connaissance de la faune de mammifères des gisements préhistoriques a été renouvelée depuis 1930. C. Arambourg a été de beaucoup le principal artisan de ce progrès très considérable (38) ; et le préhistorien réduit jusqu'alors aux vieilles « Monographies » de Pomel, aux notes souvent fragiles de L. Joleaud, au catalogue américain de A.S. Romer (39), en est le premier bénéficiaire.

Depuis la découverte, en 1948, des « sphéroïdes à facettes » de l'Aïn Hanech, le point de départ indiscutable est la faune des Mammifères villafranchiens. Deux constatations s'imposent : la présence simultanée d'espèces qui resteront endémiques de la Berbérie à travers tout le Quaternaire et d'autres, qui sont héritées de la faune tertiaire et vont disparaître (40). Le Rhinocéros blanc, le Bubale, le Bœuf, les Antilopes, les Gazelles, l'Hyène, entrent dans le premier groupe. Par contre, des Proboscidiens comme *Anancus Osiris* ou *El. africanavus*, des Perissodactyles comme le *Stylohipparion*, des Artiodactyles

(37) Balout (L.), A propos de charbons préhistoriques. *Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de l'Afr. du Nord*, t. XLIII, 1952, pp. 160-163. Sur toute cette question, cf. Balout (1955), pp. 89-94.

(38) Le lecteur trouvera une liste des travaux de C. Arambourg, qui serait beaucoup trop longue ici, dans la bibliographie de Balout (1955), n°s 74-113.

(39) Sur l'ensemble du problème de la faune quaternaire et pour toutes références utiles, cf. Balout (1955), chap. IV, pp. 94-129.

(40) *Ibid.*, p. 95.

comme le *Libytherium*, sont bien des attardés de la faune tertiaire.

Au Paléolithique inférieur (41), la faune des Mammifères est de caractère nettement tropical (Eléphant atlantique, Hippopotame, Rhinocéros, etc.), témoignant de conditions climatiques « analogues à celles qui caractérisent aujourd'hui les régions de savanes à acacias de l'Afrique centrale, au voisinage des grands lacs et des fleuves » (42). On la qualifie pour cette raison de « tchadozambézienne ».

Postérieurement, en particulier à l'Atérien, l'arrivée du Rhinocéros de Merck, l'extension prise par les Ursidés, les Cervidés, les Sangliers, montrent l'adaptation de la faune à des conditions nouvelles, plus fraîches et plus forestières. Il s'agit d'espèces eurasiatiques pour la plupart, donc d'une faune immigrée. Rien de plus séduisant et de plus soutenable que la corrélation de ces faits avec la glaciation würmienne.

Aux époques plus récentes que l'Atérien : Capsien et Ibéromaurusien, Néolithique, on ne peut parler que d'éliminations progressives : la faune actuelle « se constitue sur place, par appauvrissement » (43), sans autre apport extérieur que les animaux domestiques.

Si la faune continentale des Invertébrés n'apporte guère au préhistorien de données nouvelles, les coquilles marines, qui sont des fossiles et non plus seulement des restes de cuisine, comme les innombrables *Helix* de nos « escargotières », sont d'une importance essentielle ; mais leur étude n'a été poussée qu'au Maroc, et surtout grâce à G. Lecointre. Ni l'Algérie ni la Tunisie ne nous apportent des documents comparables : d'une part, nous n'y connaissons que deux faunes, calabrienne et tyrrhénienne, l'une et l'autre chaudes, pour ne pas parler de la faune actuelle ; d'autre part, la faune tyrrhénienne est caractérisée par la présence du Strombe, inconnu au Maroc.

(41) *Ibid.*, p. 119.

(42) Arambourg (C.), Mammifères fossiles du Maroc. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. du Maroc*, XLVI, 1938, p. 58.

(43) *Ibid.*, p. 59.

Notre connaissance des hommes préhistoriques du Maghreb était extrêmement rudimentaire en 1930 ; depuis cette date, la Paléontologie humaine a fait d'immenses progrès dont les principales étapes sont : en 1932, l'étude de l'Homme d'Asselar (44), qui reste le seul document valable pour le Sahara tout entier ; en 1934, la définition du type de Mechta el-Arbi, d'après la série recueillie par C. Arambourg dans l'ossuaire ibéromaurusien d'Afalou-bou-Rhummel ; la même année, J. Marçais sauve les débris de l'Anthropien de Rabat ; dès 1948, le Docteur Vallois pose le problème d'une humanité capsienne différente du type de Mechta el-Arbi ; des découvertes remarquables, comme celle de l'Homme capsien de l'Aïn Dokkara (1949), la révision au laboratoire du Bardo de documents dispersés, oubliés ou insuffisamment étudiés permettaient bientôt d'isoler les hommes capsiens, de race méditerranéenne, des Ibéromaurusiens (type de Mechta el-Arbi) apparentés aux Cro-Magnon d'Europe. Enfin, à partir de 1954, la sablière de Ternifine livrait à C. Arambourg les restes de l'Atlanthrope.

Ce n'est pas dire que notre série soit complète et que nous connaissions les artisans de toutes nos industries

(44) Sur tous les problèmes et les documents relatifs aux hommes préhistoriques d'Algérie, cf. Balout (L.), *Les hommes préhistoriques du Maghreb et du Sahara*, Alger, 1955. Cet inventaire doit déjà être complété par les découvertes de 1954 et 1955. Elles concernent les fouilles de MM. de Bayle à l'Aïn Keda (Tiaret), Cadenat à Columnata (Tiaret), Laplace-Jauretche à Canrobert et surtout C. Arambourg à Ternifine. Les restes d'*Atlanthropus mauritanicus* jusqu'ici découverts comprennent deux mandibules (mâle et femelle ?) (1954), une 3e mandibule et un pariétal (1955). Sur l'Atlanthrope, cf., en plus des articles cités *in* Balout (1955), bibliogr. nos 105, 106, 107, 113 ; les travaux suivants publiés en 1955 : Arambourg (C.), Les fouilles de Ternifine-Palikao, découverte de l'*Atlanthropus mauritanicus*. *Le Dentiste de France*, XV, 1955, pp. 17-29. — Id., L'*Atlanthropus* de Ternifine. *Libyca*, t. II, 1954, pp. 425-439. — Id., Une découverte récente en Paléontologie humaine, l'*Atlanthropus* de Ternifine (Algérie). *Quaternaria*, t. II, 1955, pp. 5-13. — Id., Nouveaux restes d'*Atlanthropus* dans le gisement de Ternifine (Algérie). *C.r. de la S.G.F.*, 1955, pp. 323-324. — Id. et Hoffstetter (R.), Le gisement de Ternifine : résultats des fouilles de 1955 et découverte de nouveaux restes d'*Atlanthropus*. *Acad. Sc. (c.r. des séanc.)*, t. 241, 1955, pp. 431-433. — Arambourg (C.), Une nouvelle mandibule d'*Atlanthropus* du gisement de Ternifine. *Ibid.*, pp. 895-897. — Id., Le pariétal de l'« *Atlanthropus mauritanicus* ». *Ibid.*, pp. 980-982. — Sur l'Anthropien de Sidi Abderrahmane (Casablanca), cf. Id. et Biberson (P.), Découverte de vestiges humains acheuléens dans la carrière de Sidi Abd-er-rahman, près Casablanca. *Ibid.*, t. 240, 1955, pp. 1661-1663.

préhistoriques. Aucun reste n'a encore été découvert de l'ouvrier de la Pebble Culture villafranchienne. On l'imagine volontiers analogue aux Australopithèques d'Afrique du Sud. L'Atlanthrope est le tailleur des bifaces et des hachereaux du Paléolithique inférieur, comme, au Maroc, les Anthropiens de Rabat et de Casablanca (Sidi Abderrahmane). Mais nous ignorons tout, en Algérie, de l'Homme atérien et de ses prédécesseurs éventuels levalloiso-mousteriens. Cette lacune n'est pas comblée par les documents trop insuffisants de Tanger. Si le type de Mechta el-Arbi, c'est-à-dire l'homme ibéromaurusien, est bien connu grâce à plusieurs dizaines de bons documents (45), il n'en est pas encore de même des hommes capsiens et le peuplement néolithique, fortement hétérogène, pose des problèmes qui ne font que s'obscurcir lorsqu'on atteint les temps protohistoriques.

Les découvertes récentes d'Hommes préhistoriques ont été le résultat d'une modification profonde des méthodes et des techniques de fouilles. Celles-ci ont gagné en minutie et en puissance tout à la fois. Dans les gisements atériens, capsiens, ibéromaurusiens, néolithiques, l'ouvrier ne fouille pas ; il accomplit les gros travaux du chantier mais seul le préhistorien travaille dans la couche archéologique. Le criblage systématique dans un tamis à mailles serrées, et non plus le tamis incliné des terrassiers (46), est de règle. La fouille progresse par décapages

(45) Et cette connaissance va certainement être renouvelée grâce à l'ossuaire ibéromaurusien de Taforalt (Maroc oriental), plus important encore que celui d'Afalou-bou-Rhummel, et qui vient d'être révélé par les fouilles de l'Abbé J. Roche.

(46) A l'imitation de ce qui se faisait alors en France, les préhistoriens d'Algérie n'utilisaient le crible que pour faire çà et là des « contrôles ». On fouillait au pic et au crochet, comme en Dordogne. Dans les escargotières où le gros outillage lui-même est peu apparent tant il est encroûté de cendre, on utilisait d'une manière plus systématique le criblage ; mais dans les fouilles de Debruge et celles des missions américaines tout au moins, on jetait à la volée des pelletées de couche archéologique dans le crible incliné des cantonniers et l'on recueillait ce qui tombait devant le tamis. C'est R. Vaufrey qui a réagi d'une manière systématique contre ce procédé et à révélé l'existence d'outillages microlithiques passés inaperçus. Certes, de bons fouilleurs en Tunisie, dans le Constantinois, à Oran, n'avaient pas attendu ces critiques. Récemment, le criblage par décantation avec tamis à 36 mailles au cm² a permis de recueillir l'outillage ultra-microlithique d'El-Hamel. A Ternifine, une installation spéciale a permis, en éliminant les sables par une pluie fine sous pression, de « cribler » une partie des énormes quantités de sable provenant de la fouille.

et dégage les sols d'habitat. La recherche du Paléolithique inférieur ajoute à cette minutie l'emploi de moyens techniques réservés jusqu'ici aux chantiers d'archéologie antique. A l'Aïn Hanech (Villafranchien) et plus encore à Ternifine, installations de pompage, de triage, de criblage, roulotte laboratoire, decauville sont mis en action. Jusqu'ici la découverte des documents paléontologiques et archéologiques pléistocènes était fortuite, au hasard des exploitations de carrières ou de ballastières, et l'on n'avait d'autre stratigraphie que celle de fronts de taille déterminés par des soucis industriels et non point scientifiques ; aujourd'hui on fouille. L'Algérie aura, dans ce domaine, donné l'exemple (47).

L'interprétation des documents d'industrie humaine ainsi recueillis a obéi, ces dernières années, à des préoccupations nouvelles (48). La principale est de ne jamais perdre de vue le fait humain, d'étudier non seulement des races mais des ethnies, non point des industries lithiques en elles-mêmes, mais comme reflets de civilisations. La personnalité des civilisations préhistoriques maghrébines est alors éclatante ; c'est vers l'Afrique et non vers l'Europe que, jusqu'au Néolithique, il faut se tourner, car *africaine, et non point européenne, est la Préhistoire du Maghreb* (49). L'extension inégale de ces ethnies conduit à la notion de *Province archéologique* : en Algérie, il y a une province capsienne et une autre ibéromaurusienne ; entre les deux, il est possible de tracer une frontière avec une précision exceptionnelle. Il est au monde peu de civilisations préhistoriques dont nous puissions aussi nettement délimiter les contours. R. Vaufrey a mis l'accent sur les persistances, les retards, les faits d'évolutions sur

(47) A Ternifine, grâce au matériel mis à la disposition de C. Arambourg par le service de la Colonisation et de l'Hydraulique du Gouvernement Général : pompage abaissant le plan d'eau (l'hiver, la fouille est un lac de 6 mètres), « sauterelles » remontant les sables des fronts de taille à la surface, decauville les transportant au criblage décrit dans la note précédente, puis aux déblais, roulotte laboratoire. Il ne semble pas qu'on ait, en France tout au moins, ouvert des chantiers de ce genre dans des ballastières.

(48) Sur ces questions, cf. Balout (1955), introduction et ch. V.

(49) *Ibid.*, p. 134.

place, le « fait colonial », tous aspects originaux de la Préhistoire maghrébine. Cette originalité est donc double, dans la nature des civilisations successives, dans la chronologie de cette succession relativement à celle de l'Europe. Seul l'ordre est dans ses grands traits le même : *Pebble Culture, Industries à bifaces, à éclats, à lames* ; mais il est indépendant de l'espace et même du temps, puisque lié aux possibilités intellectuelles de chaque étape de l'ascension humaine : Anthropiens, Néandertaliens, *H. sapiens fossilis* (50).

La série propre à la préhistoire algérienne reposera ainsi sur des « fossiles directeurs » particuliers extraits d'un contexte industriel également original. Cette série, qu'il y a lieu d'étudier maintenant avec quelque détail, se présente comme suit : *Pebble Culture* villafranchienne (Villafranchien supérieur), *Acheuléen* (depuis l'Abbevillien jusqu'au Micoquien) pouvant être divisé en quatre stades, division fondée sur la stratigraphie et la typologie, *Levalloiso-Moustérien*, très difficile à isoler, *Atérien* (trois stades au moins), *Ibéromaurusien* (trois stades), *Capsien* (deux niveaux), *Néolithique* (au moins deux facies).

*
**

La découverte par C. Arambourg, à partir de 1947, de pierres taillées dans les formations lacustres du Villafranchien supérieur (51) a reculé les débuts de la Préhistoire algérienne au point de la faire toucher aux origines mêmes de l'humanité. En effet, le gisement de l'Aïn Hanech, entre Sétif et Constantine, est l'un des plus anciens sinon le plus ancien dans le monde où s'impose à nous la première trace de l'existence humaine. Ainsi, dans les sédiments villafranchiens de Saint-Arnaud (Aïn Boucherit - Aïn Hanech), on voit apparaître l'humanité ; on peut toucher du doigt, dans cette coupe remarquable,

(50) Cf. Balout (L.), L'intelligence des Hommes préhistoriques. *Libyca*, t. I, 1953, pp. 241-270.

(51) Cf. Balout (1955), ch. VI, pp. 159-173, où le lecteur trouvera une bibliographie détaillée.

le niveau où elle entre en scène. Là s'accumulent depuis le Pontien, lentement, régulièrement, les argiles et cailloutis que les oueds tributaires du lac sétifien lui apportent et qu'il décante. Ces dépôts enrobent les restes d'animaux vivant alors sur les rives. On compte parmi eux des Proboscidiens (Eléphant méridional), des Equidés (tridactyles), un giraffidé (*Libytherium*) qui appartiennent à la faune de l'ère tertiaire et vont disparaître. Des genres et des espèces qui caractériseront la faune quaternaire naissent alors ; c'est parmi eux que se révèle l'Hominien, tailleur de sphéroïdes à facettes. Point de modification dans les dépôts lacustres dont la lente accumulation se poursuivra, point de coupure tranchée dans la faune : à partir d'un certain banc de poudingues, quelques pierres sommairement taillées ; « L'Homme est entré sans bruit... » (52).

Les « sphéroïdes à facettes » de l'Aïn Hanech, dont l'étude est en cours et a déjà permis de distinguer plusieurs types, entrent dans le grand ensemble de la *Pebble Culture*. Il ne s'agit pas, en effet, d'un cas isolé. On connaît des Pebble-tools en plusieurs points du Maghreb et au Sahara. En particulier, M. Laplace-Jauretche étudiera, dès que les circonstances le permettront, un gisement qui paraît très important, au plateau de Mansourah, tout près de Constantine. M. Hugot vient de décrire la station d'Aoulef, dans le Tidikelt (53). Ces formes très primitives survivront d'ailleurs au Paléolithique inférieur et même au delà ; ici, elles sont seules et, à l'Aïn Hanech même, il y a tout lieu de penser que les premiers bifaces abbevilliens n'apparaissaient que tout au sommet de la série, dans un niveau très supérieur à celui des sphéroïdes.

Nous ignorons tout de leurs artisans. La logique nous invite à leur prêter une forme plus primitive encore que celle des Anthropiens, tailleurs de coups de poing. En supposant les lois de l'évolution parfaitement applicables à l'homme, on imaginera l'être de l'Aïn Hanech à l'image de ces *ape-men*, de ces Australopithécidés qui, en Afrique

(52) Teilhard de Chardin (P.), *Le Phénomène humain*, 1955, p. 203.
(53) *Trav. de l'I.R.S.*, t. XIII, 1955, pp. 131-150.

méridionale, occupent somatiquement sinon chronologiquement une position intermédiaire entre les Anthropoïdes et les Anthropiens (54).

On sait que, en l'état actuel des recherches, le littoral algérien n'a révélé aucun gisement de Paléolithique inférieur qui fût en relation avec les plages quaternaires de la Méditerranée. Le préhistorien du Maghreb doit donc se tourner vers le Maroc atlantique, où les carrières de Rabat et de Casablanca (Martin, Sidi Abderrahmane, S.T.I.C., etc.) ont fait connaître d'importantes séries industrielles, une faune d'invertébrés et de mammifères, des restes d'Anthropiens, ensemble qui permet de tenter un classement des stades successifs de l'Acheuléen fondé à la fois sur la stratigraphie, la paléontologie et l'archéologie (55).

C'est également au Maroc que certaines alluvions anciennes (Oued el-Khemis) contiennent des industries du Paléolithique inférieur susceptibles d'un classement chronologique (56). En Algérie, les « gisements d'alluvions » ne sont point nombreux, en outre, leur découverte est souvent très ancienne et la connaissance que nous avons d'eux devait être renouvelée et surtout précisée.

Connu depuis 1874, le gisement d'Ouzidan, au N. de Tlemcen, a livré un bel Acheuléen très évolué, non roulé, qui est donc postérieur à la formation de la terrasse de l'Oued Sikkak, à la surface de laquelle il est encroûté. Sa signification chronologique est donc faible, et l'on ignore si des formes plus archaïques et roulées sont mêlées à la masse des alluvions caillouteuses (57). En 1932, l'Abbé Breuil recueillait en effet des quartzites de taille fort primitive dans la « moyenne terrasse » de l'Oued Sebaou et signalait des faits analogues entre Tiaret et Affreville, près d'El-Kseur, entre Oued Zenati et Guelma (58). P. Cadenat devait d'ailleurs découvrir dans la région de Tiaret un important gisement acheuléen dont

(54) Cf. Balout (1955), pp. 485-486.
(55) Ces données marocaines sont longuement exposées et discutées in *ibid.*, pp. 173-208.
(56) *Ibid.*, pp. 211-213.
(57) *Ibid.*, pp. 212-216.
(58) *Ibid.*, pp. 216-217.

l'étude est en cours (59). En 1940, M. Dalloni apportait quelques précisions sur l'Acheuléen des alluvions anciennes du Chélif (Saint-Aimé, Inkermann) qu'il complétait dans une communication au Congrès panafricain de 1952 (60). Aucune donnée nouvelle, par contre, qui permette de comprendre, voire de situer, le gisement de Takdempt, en bordure de l'estuaire du Sebaou, si ce n'est que l'industrie n'est pas roulée et que son dépôt est donc postérieur à celui de la nappe de cailloutis (61). Il en est de même, semble-t-il, à Clairfontaine (alluvions anciennes de l'Oued Mellègue) (62) et à El-Ma el-Abiod (63), où la richesse et la qualité de l'outillage acheuléen ne doivent pas faire oublier l'imprécision des conditions stratigraphiques et la présence à côté des bifaces, non pas de hachereaux, mais d'éclats d'allure déjà moustérienne.

La découverte du gisement de Champlain, dans la région de Médéa, est récente et son étude n'a été entreprise qu'en 1952. Elle est loin d'être achevée : il y a là plusieurs stades industriels (Pebble-tools, Acheuléen ancien, Acheuléen évolué) et des *nuclei* du type Victoria West, les premiers qui aient été signalés dans le Maghreb (64).

Il existe en Afrique du Nord un type original de stations du Paléolithique inférieur : celles qui sont en relation avec des sources ascendantes. L'Algérie possède les quatre principales, les seules d'ailleurs à être essentiellement d'industrie acheuléenne : Aboukir, Chetma, Lac Karâr, Ternifine (65). Sur les trois premières, les vingt-cinq dernières années n'ont pas apporté de connaissances nouvelles : Chetma (près de Biskra) reste mal connu et presque oublié (66) ; le gisement d'Aboukir (près de Mostaganem) est douteux en ce qui concerne le facies et la position chronologique de ses industries (67) ; depuis que le caractère hétérogène de celles du Lac Karâr (N. de Tlemcen) est établi, on sait qu'il y a du Néolithique, du Moustéro-Atérien et du Paléolithique inférieur ; mais que ce dernier doive être daté de l'Acheuléen supérieur n'est pas chose démontrée (68).

La sablière de Ternifine (69) est située à quelques centaines de mètres à l'W. du centre de colonisation de Palikao (E. de Mascara). Jusqu'en 1954, on n'avait sur ce très important gisement que des renseignements anciens et épars et des collections de documents surtout paléontologiques. La coupe n'avait pas été décrite depuis 1888 et les recherches de M. Dalloni et C. Arambourg entre les deux guerres mondiales étaient restées inédites. On a indiqué déjà (70) ce que furent les fouilles confiées par l'Algérie en 1954 et 1955 à une mission dirigée par C. Arambourg et quels moyens exceptionnels furent mis en œuvre. La sablière, trop longtemps abandonnée au marais, aux touffes de joncs et aux détritus, est ainsi devenue un des gisements préhistoriques les plus importants du monde. La faune des Mammifères, dont le chef de file est l'Eléphant atlantique, comporte encore des éléments très archaïques comme un Phacochère géant, un *Machairodus*, ainsi que des singes ; toute une microfaune de reptiles, de batraciens et de rongeurs est à l'étude ; plusieurs centaines de pierres taillées : pebble-tools, chopping-tools, trièdres et bifaces, hachereaux, affirment l'homogénéité de l'industrie, l'usage exclusif du percuteur de pierre, le facies acheuléen ancien. Enfin et surtout, l'artisan de cette industrie est connu : c'est l'Atlanthrope (*Atlanthropus mauritanicus*) que C. Arambourg rapproche du Sinanthrope. Pour le préhistorien, cette découverte a une portée générale : elle résoud un très vieux problème en nous révélant que les tailleurs de bifaces et de hache-

(59) Une première note est à l'impression dans le t. III (1955) de *Libyca*, sous le titre : Le Paléolithique inférieur du Bou Gherara.

(60) Cf. Balout (1955), p. 216 et note 8.

(61) *Ibid.*, pp. 217-218.

(62) *Ibid.*, pp. 218-224.

(63) *Ibid.*, pp. 224-231.

(64) *Ibid.*, pp. 231-234. Nucleus figuré p. 229.

(65) En Algérie également, le Puits des Chaachas est d'industrie atérienne. Au Maroc, à Tit-Mellil et Aïn-Fritissa, l'Atérien est également important. A El-Guettar, en Tunisie, il n'y a point d'Acheuléen.

(66) Cf. Balout (1955), pp. 246-247.

(67) *Ibid.*, pp. 247-248.

(68) *Ibid.*, pp. 248-257.

(69) *Ibid.*, pp. 257-262.

(70) *Supra*, note 47.

reaux sont des Anthropiens plus ou moins comparables au célèbre Pithécanthrope (71).

Le problème du Paléolithique moyen en Algérie n'a guère fait de progrès, les gisements d'industries sur éclats, de facies levalloiso-moustérien, se révélant les uns après les autres déjà contaminés par l'outillage pédonculé atérien. Les observations récentes ont surtout eu cette portée négative, en particulier, le « Moustérien de Bir el-Ater » est, lui aussi, déjà « atérianisé » (72). L'industrie recueillie en 1934 par le Docteur Marchand dans la grotte de la carrière Anglade, à Guyotville (environs d'Alger) est trop atypique ; l'étude des stations signalées au Sahara (Tiguelguemine, Essélésikine) est encore trop sommaire. Pour toute l'Algérie, un seul gisement typiquement moustérien : la grotte de Retaïmia, au S. de la vallée du Chélif, près d'Inkermann. M. Dalloni a, en 1952, démontré la richesse et l'homogénéité de cet habitat préhistorique où la découverte, fût-ce d'un seul silex pédonculé, n'a jamais permis de parler d'Atérien.

L'apparition du pédoncule, qui caractérise cette industrie, se fait dans un substrat de technique levalloisienne, au milieu d'un contexte d'éclats Levallois et de pièces de facture moustérienne à talon facetté ou non (73). On sait que M. Reygasse n'a jamais donné la monographie du gisement éponyme : Bir el-Ater (Oued Djebbana). La couche archéologique y a été dégradée par des fouilles malencontreuses et par les éboulements consécutifs à l'érosion de l'oued en crue. Des mesures de protection très importantes ont été prises en 1953 (dérivation de l'oued). Dans la même région, le gisement atérien le plus riche et le mieux décrit est celui de l'Oued Djouf el-Djemel, fouillé et publié par R. Le Dû (74).

(71) Sur l'Atlanthrope, cf. *supra*, note 44.

(72) Sur le problème du paléolithique moyen, cf. Balout (1955), pp. 288-293. Le Moustérien de Bir-el-Ater y est encore admis comme tel (p. 290). Ceci doit être corrigé depuis la publication de 1956 (Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo, Collections préhistoriques, planches, album n° 1, pl. XXVII-XXVIII).

(73) Le chapitre VII de Balout (1955) est consacré à l'Atérien.

(74) *Ibid.*, pp. 297-298.

Des progrès sensibles ont été faits dans l'établissement des relations stratigraphiques entre l'Atérien et les habitats humains ultérieurs, capsiens ou ibéromaurusiens. A El-Oubira (E. de Tébessa) et à l'Oued Serdiesse (W. de Tébessa), les escargotières capsiennes reposent sur un sol atérien, et cela paraît bien être un cas fréquent (75) ; mais, juxtaposés ou superposés auprès d'une même source, les habitats capsiens et atériens se sont ignorés comme si ces derniers étaient une chose morte, ensevelie, lors de l'installation capsienne. Dans les grottes de la zone capsienne du Constantinois, une très fugitive occupation par l'homme atérien est séparée par un épais niveau stérile, qui atteste un long abandon, de l'arrivée du Capsien d'ailleurs évolué (76). Tout au contraire, dans la zone littorale, l'Ibéromaurusien peut être en contact avec l'Atérien ou même une sorte de Moustérien (77). L'étude de cet Atérien littoral a fait de considérables progrès au Maroc et en Algérie. Après celui de Karouba (près de Mostaganem), le gisement classique de Bérard a été étudié par le Docteur Marchand et les géologues A. Aymé et M. Dalloni. Les relations de l'industrie atérienne avec la couche rubéfiée qui surmonte la plage tyrrhénienne (Tyrrhénien II = ex-Monastirien = Ouljien, au Maroc) sont établies définitivement et ont une portée très générale (78).

Dans l'état actuel des hypothèses, on doit distinguer au moins trois stades de la civilisation atérienne. L'Atérien ancien (Atérien I) imprègne parfois la partie superficielle de la plage fossile ; l'Atérien moyen (II) est le niveau classique, il comporte déjà des facies ; l'Atérien final (III) n'existe pas dans le Maghreb méditerranéen, il se développe au Maroc et au Sahara, sous des facies d'ailleurs différents. L'homme atérien semble donc avoir tout d'abord hanté les plages que la régression préflandrienne exondait et installé ses campements sur les falaises littorales. Puis sa civilisation a évolué différemment à l'Ouest

(75) *Ibid.*, pp. 299-302.

(76) *Ibid.*, p. 304.

(77) *Ibid.*, pp. 304-310.

(78) *Ibid.*, pp. 315-332.

et à l'Est. Au bord de la Méditerranée maghrébine, elle cède dès l'Atérien ancien la place aux Ibéromaurusiens ; plus au Sud, elle s'éteint après la floraison de l'Atérien moyen, avant même que n'arrivent les Capsiens. Dans le Far-West marocain, elle se prolonge jusqu'à l'arrivée tardive des Ibéromaurusiens et peut-être même, à Tanger, jusqu'au Néolithique, ce qui lui permet d'atteindre son stade final, inconnu plus à l'Est. Le Sahara connaît une évolution analogue : l'Atérien le traverse et vient mourir au Niger ; il évolue vers un stade final analogue à celui du Maroc, jusqu'au Néolithique (79).

En bref, l'Atérien est peut-être né en Algérie, en Oranie même, au cours de la régression préflandrienne ; mais il a duré très longtemps, au point d'être contemporain du Paléolithique supérieur de l'Europe occidentale. Les rapprochements entre les deux rives du détroit de Gibraltar ne peuvent plus négliger cette donnée (80).

On sait que deux civilisations épipaléolithiques, l'Ibéromaurusien et le Capsien, se partagent une grande partie du Maghreb dans les dix derniers millénaires avant notre ère. Ces civilisations et les hommes qui en furent les porteurs sont aujourd'hui beaucoup mieux connus qu'il y a vingt-cinq ans, et l'Algérie a tenu une place considérable dans ce progrès de la science.

Si le gisement princeps de l'Ibéromaurusien, les abris de la Mouillah, au N. de Marnia, près de la frontière algéro-marocaine, n'a pu faire l'objet de recherches nouvelles, les séries recueillies par A. Barbin en 1907 et 1910 ont été pour la première fois inventoriées et leur examen minutieux a été entrepris (81). De nombreuses découvertes, dues à J. Morel dans l'Est-Constantinois, à C. Arambourg, A. Debruge dans l'Ouest, au Docteur H. Marchand et à A. Aymé, M. Castellani, J. Tixier dans l'Algérois, à Ch. Goëtz, G. Vuillemot, P. Cadenat, F.E. Roubet, R. de Bayle en Oranie, pour ne citer que les plus récemment

(79) *Ibid.*, p. 312.

(80) *Ibid.*, p. 335.

(81) *Ibid.*, pp. 340-345. Recherches en cours du Docteur Gobert sur la typologie ibéromaurusienne. A la Mouillah, le Bachaga Soltane, propriétaire du gisement, vient de recueillir une abondante série de microburius.

publiées, des fouilles encore inédites, ont permis d'affirmer l'extension de la civilisation ibéromaurusienne sur le littoral et dans le Tell algérien avec une précision telle que le lecteur en puisse suivre la description sur les feuilles de la carte au 1/500.000e (82) et doive même, dans certaines zones littorales, se reporter au 1/50.000e.

Longtemps cru strictement limité au voisinage de la côte, l'Ibéromaurusien a en réalité gravi l'Atlas et même franchi les hauts-plateaux de l'Algérois, pour atteindre la zone présaharienne. Parmi les travaux récents, ceux de J. Tixier sur l'Ibéromaurusien d'El-Hamel, près de Bou-Saâda (83), de P. Cadenat à Columnata, dans la région de Tiaret (84), ont considérablement enrichi nos connaissances ; mais il ne faudrait pas oublier les fouilles plus anciennes ou moins riches de C. Arambourg à Tamar Hat, à l'Est de Bougie (publiées en 1934), de J. Morel au Demnet el-Hassan, entre Bône et La Calle (1952), celles du Docteur Marchand puis de M. Lorcin au Cap Ténès (1933-1935 et 1953-1954), les découvertes faites à Champlain, dans la région de Médéa (1934 et 1951-1952), celles de P. Pallary à l'Abri Alain, près d'Oran (1934), de Ch. Goëtz dans la sablière d'El-Kçar, près de Baudens (1941-1946), et d'autres encore (85).

Ainsi, l'Algérie a révélé, au milieu d'une poussière de stations et de traces ibéromaurusiennes, l'existence d'un Ibéromaurusien pauvre, archaïsant, encore très mêlé d'éclats de tradition levalloiso-moustérienne (Est-Constantinois) ; celle d'un facies typique, à la Mouillah comme à Tamar Hat et Columnata, où l'industrie osseuse est encore pauvre et se limite à des poinçons ; celle d'un facies évolué (Champlain, Columnata) riche en os travaillés. La prépondérance remarquable du facies typique, aussi bien d'ailleurs en Tunisie et au Maroc qu'en Algérie, pose un problème. On aurait souhaité que la progression vers le couchant des hommes ibéromaurusiens se révélât par le

(82) *Ibid.*, pp. 345 sq.

(83) *Ibid.*, pp. 361-362.

(84) *Ibid.*, pp. 365-366.

(85) Références in *ibid.*, pp. 345-367.

faciès de plus en plus évolué de leur industrie ; on pensait à une symétrie possible avec le monde capsien. Le monde ibéromaurusien ne nous donne pas du tout l'image d'une expansion lente comme celle du Capsien : s'il s'est bien, lui aussi, développé de la mer des Syrtes vers l'Océan Atlantique, il le fit tout d'une traite.

Ce que nous savons des hommes eux-mêmes n'y contredit pas : l'humanité ibéromaurusienne n'est pas seulement une ethnie, c'est-à-dire un groupe d'hommes liés par une civilisation commune ; elle est une race. Les hommes ibéromaurusiens, en d'autres termes la race de Mechta el-Arbi, ont donc déferlé à travers le Tell maghrébin comme le feront, bien des millénaires après, Sidi Okba et ses successeurs en un demi-siècle. Mais il s'agit alors d'un fait infiniment plus grave : l'avènement brutal d'*Homo sapiens* dans le Maghreb et la disparition de son prédécesseur néandertalien (86).

Nous avons vu que le type humain de Mechta el-Arbi est aujourd'hui bien connu (87). Au cours des dernières années, si peu de retouches ont été apportées à la description de 1934 (88), l'Ethnie ibéromaurusienne s'est précisée et surtout dégagée du monde capsien. Sur tout le littoral maghrébin, l'unité raciale (Mechta el-Arbi) s'identifie à l'unité ethnique (civilisation ibéromaurusienne). Trois faits semblent aller de pair : la race, la civilisation, la rapidité de progression de l'une véhiculant l'autre. Unité dans l'espace, faible variabilité dans le temps sont choses également vraies des hommes et de leur industrie. Enfin, à la soudaineté de l'apparition s'oppose la lenteur de la disparition. Dans bien des régions du Maghreb, ces

(86) *Ibid.*, p. 374.

(87) Cf. *supra*, p. 54 et note 44.

(88) Sauf par la thèse que L.C. Briggs a soutenue aux U.S.A. sur les hommes préhistoriques du Maghreb. Ce travail, en grande partie effectué d'après les documents conservés au laboratoire du Musée du Bardo, à Alger, n'a pas encore suscité de prises de position de la part des spécialistes français. Il y a donc lieu d'attendre celles-ci pour apprécier les modifications susceptibles d'être apportées au point de vue classique depuis 1934, sur le type de Mechta el-Arbi. De plus, M. Briggs n'a évidemment pu utiliser les découvertes de l'Abbé J. Roche à Taforalt. Cette série, numériquement plus importante que celle d'Afalou-bou-Rhummel, permettra sans doute une confrontation valable des opinions.

mêmes hommes recevront les apports néolithiques ; ils adopteront même les microlithiques géométriques des hommes capsiens et leur cuisine d'escargots. Les derniers d'entre eux auront l'audace d'affronter l'Océan et peupleront les Canaries : ce sont les Guanches (89).

R. Vaufrey avait considéré l'Ibéromaurusien comme étant un « faciès latéral » du Capsien évolué (Capsien supérieur). Il se fondait avant tout sur l'existence de microlithes géométriques et de microburins dans les deux industries. Il y avait là le « ciment » des différents stades et faciès de la civilisation capsienne (90). Dès 1943, il m'apparut que cette unité était discutable, que si l'Ibéromaurusien pouvait contenir de rares pièces géométriques (presque uniquement des croissants) et quelques microburins, ce n'était point une règle générale. Il y avait même contradiction entre la présence des microburins et l'absence des trapèzes et triangles, car on sait que, dans le Capsien, ceux-là sont les déchets de fabrication de ceux-ci (91).

A quelques années d'intervalle, Mc Burney en Cyrénaïque, J. Tixier à El-Hamel (92), ont démontré que les microburins peuvent être produits par une autre technique que celle des microlithes géométriques. Dans l'Ibéromaurusien, ils sont liés à une opération sur les lamelles à dos abattu, armature essentielle de cette industrie (au minimum 60 % de l'outillage, alors que leur proportion ne dépasse pas 30 % dans le Capsien). Le lien entre Ibéromaurusien et Capsien est donc plus apparent que réel. L'existence en Tunisie d'une industrie lamellaire précapsienne, que l'on pourrait qualifier d'Ibéromaurusien I ou de Proto-Ibéromaurusien, impose la séparation des

(89) Cf. Balout (1955), pp. 376-377.

(90) Les recherches et publications de R. Vaufrey sur l'ensemble capsien se succèdent de 1931 à 1939. On en trouvera les références dans sa récente synthèse *Préhistoire de l'Afrique*, t. I, *Le Maghreb* (1955). R. Vaufrey y conclut encore (p. 288) : « Par cette distribution, tout entière extérieure au domaine du Capsien supérieur, l'Ibéromaurusien nous apparaît comme un faciès latéral du Capsien supérieur..., il ne peut guère se concevoir que comme une forme dégénérée de celui-ci ».

(91) Cf. Balout (1955), p. 378.

(92) Tixier (J.), Le gisement préhistorique d'El-Hamel. *Libyca*, t. II, 1954, pp. 79-120. On sait qu'El-Hamel est aux environs de Bou-Saâda.

deux cultures [93]. D'un côté, l'Ethnie ibéromaurusienne (H. de Mechta el-Arbi), de l'autre l'Ethnie capsienne ; celle-ci pouvant entrer en contact avec celle-là : on croit donc que l'influence capsienne est responsable de l'apparition sporadique de microlithes géométriques durant l'Ibéromaurusien, en attendant qu'au Néolithique prolifèrent ces armatures justement dites par R. Vaufrey « de tradition capsienne » [94].

Subdiviser l'Ibéromaurusien en stades successifs ou en facies contemporains est encore du domaine de l'hypothèse. En Algérie, on croit pouvoir distinguer, grâce aux travaux récents de J. Morel dans l'Est-Constantinois et de P. Cadenat dans le Sersou, trois phases essentielles.

Dans la première, limitée aux régions littorales, l'apparition de l'industrie lamellaire ibéromaurusienne se fait modestement et un outillage grossier, de facture levalloiso-moustérienne, subsiste. L'ensemble est donc incomplètement microlithique et relativement pauvre. Il n'y a pas d'industrie de l'os poli. Des gisements typiques de ce facies ont été étudiés par J. Morel entre Bône et La Calle (Demnet el-Hassan, Kef Oum Touiza). La seconde phase est celle de l'Ibéromaurusien classique, microlithique, où peuvent apparaître les microlithes géométriques, où les microburins sont parfois assez nombreux, mais peuvent aussi bien manquer. Il en est de même de l'industrie osseuse, qui peut être absente des gisements de surface et se limiter à des poinçons et aiguilles dans les grottes. C'est l'industrie du gisement *princeps* : La Mouillah. La dernière phase n'est jusqu'ici attestée que par la stratigraphie du gisement de Columnata, dans la région de Tiaret et par celui de Champlain, dans celle de Médéa. Tout entiers microlithiques, ils sont surtout caractérisés par la finesse de l'outillage lithique et la variété d'une industrie de l'os poli qui annonce le Néolithique. Une telle classification ne saurait briser l'unité d'une ethnie aussi remarquable que celle des Hommes de Mechta el-Arbi ; elle sous-entend la longue durée de cette civilisation. Presque paléolithique à ses débuts, presque néolithique à sa disparition, elle s'inscrit entre le Xe millénaire avant notre ère et le IIIe, sinon au delà, car les commerçants puniques ont peut-être pratiqué le troc muet avec les Ibéromaurusiens, au premier millénaire avant notre ère, à l'Est de La Calle [95].

(93) Castany (G.) et Gobert (E.G.), Morphologie quaternaire, Palethnologie, et leurs relations à Gafsa. *Ibid.*, pp. 9-37. R. Vaufrey n'admet pas la valabilité des observations du géologue Castany et du préhistorien Gobert.

(94) Cf. Balout (1955), p. 380.

La civilisation capsienne a fait l'objet, depuis 1930, d'études remarquables et la connaissance que nous en avons actuellement est sans commune mesure avec les conclusions des préhistoriens d'il y a un quart de siècle : A. Debruge, M. Reygasse, ou les missions américaines dirigées par A.W. Pond. Ce n'est d'ailleurs pas en Algérie que ces progrès ont été surtout réalisés, mais en Tunisie. Peu importe d'ailleurs, car la frontière moderne coupe d'une manière très artificielle le monde capsien, qui tire son nom de Capsa, antique Gafsa, mais s'est développé surtout sur les hautes plaines du Constantinois, depuis les Nemenchas jusqu'aux Bibans.

On sait que les habitats capsiens se présentent actuellement sous la forme de ces agglomérats de cendres, de pierres brûlées, de coquilles d'escargots, de silex taillés, d'ossements d'animaux et souvent d'hommes que nous avons pris l'habitude d'appeler « escargotières ». On doit au Docteur Gobert de les avoir parfaitement décrites et définies, et d'avoir retrouvé le nom que les fellah leur donnent : *Rammadya*, c'est-à-dire « cendrière » [96].

R. Vaufrey a établi la classification chronologique de ces gisements qui est encore la nôtre, dans les travaux qu'il publie de 1933 à 1939, en particulier « *Notes sur le Capsien* », « *Stratigraphie capsienne* », « *Le Capsien des environs de Tébessa* », « *L'art rupestre nord-africain* » [97].

(95) *Ibid.*, pp. 382-383.

(96) Gobert (E.G.), Les escargotières. Le mot et la chose. *IIIe Congr. de la Fédér. des Soc. sav. de l'Afr. du Nord*, Constantine, 1937, t. II, 1938, pp. 639-645. Cf. Balout (1955), pp. 391-400.

(97) On trouvera les références de tous ces travaux de R. Vaufrey dans la bibliographie de sa récente synthèse, *Préhistoire de l'Afrique*, t. I, *Le Maghreb*, p. 435, n° 317 sq., ainsi que dans Balout (1955), p. 521, n° 997 sq.

Il définit le Capsien typique, le Capsien supérieur, le Néolithique de tradition capsienne, et ces distinctions sont généralement admises ; elles reposent d'ailleurs non seulement sur une évolution technique mais sur une stratigraphie. Ces cadres étant acquis, ce sont des problèmes de facies plus ou moins locaux qui doivent être résolus. J'ai pour ma part mis l'accent sur le cas particulier qu'offre la région de Tébessa, où le gros outillage des lames à dos abattu et des grattoirs n'est pas toujours absent des gisements de Capsien supérieur, où l'on s'attendrait à trouver une industrie d'armatures toutes microlithiques (98). M. Laplace-Jauretche a fait, je crois, une observation analogue dans la région de Canrobert. Il apparaît en tout cas que ces transformations sont progressives. Comme l'écrit très justement le Docteur Gobert : « Ce changement s'opère sans heurt, sans apports révolutionnaires, sans qu'il soit nécessaire pour l'expliquer de supposer l'intervention de nouveaux venus » (99).

Depuis fort longtemps, les ressemblances allant parfois jusqu'à l'identité entre certains types de pierres taillées capsiennes et ceux du Paléolithique supérieur européen avaient conduit les préhistoriens, surtout en France métropolitaine, à envisager avec complaisance des relations, des influences entre les deux civilisations. Certains soutenaient même que le Capsien maghrébin avait pu donner naissance au Paléolithique supérieur européen. Ces hypothèses ont revêtu des formes successives (100) et des arguments divers se sont relayés pour les appuyer. Le dernier en date a été l'existence d'un Capsien fruste, antérieur au Capsien typique de R. Vaufrey, et qui ne contiendrait ni microlithes géométriques ni microburins. Un préhistorien des Eyzies, M. F. Lacorre, a tenté, à partir de 1948, de faire admettre ce Capsien « ancien », qu'il appelle « Gétulien ». Débattue dans une atmosphère de polémique tout à fait déplorable, cette affaire

(98) 1955, p. 405.

(99) El-Mekta, station princeps du Capsien. *Karthago*, t. III, 1951-1952, p. 35.

(100) Cf. Balout (1955) : *La question du Capsien ancien*, pp. 409-414.

est aujourd'hui close : il n'existe pas de Capsien « ancien » sous-jacent au Capsien typique et différent de celui-ci, en particulier par l'absence ou la rareté des microlithes. Enfin, les indications de chronologie absolue données par le test du Carbone 14, et qui situent la civilisation capsienne entre le IXe et le IVe millénaire avant notre ère, sont inconciliables avec l'hypothèse d'une influence sur le Périgordien de l'Europe, civilisation des peintres de Lascaux, vers le XVe millénaire, toujours selon le C 14.

La connaissance précise de l'extension de la civilisation capsienne en Algérie a fait de très grands progrès depuis 1930. R. Vaufrey a donné en 1936 le premier exposé systématique du Capsien des environs de Tébessa, c'est-à-dire de cette zone si riche où M. Reygasse avait fait des récoltes considérables, qui s'étend depuis le N. de la plaine de Tébessa jusqu'au Sahara, à travers les Monts des Nemenchas (101). Le Capsien typique, si abondant en Tunisie centrale, n'est présent, en Algérie, que dans cette région et dans celle d'Ouled Djellal. On doit à J. Morel la monographie de l'escargotière du Khanguet el-Mouhaâd, au N.-E. de Tébessa (102), à R. Le Dû la connaissance de celles d'Aïn Bahir, d'Aïn Khanga et des gravures rupestres capsiennes des Nemenchas (103). Avec Et. Sérée de Roch, il publie les fouilles dans l'escargotière de Bekkaria qui avait livré de nombreux squelettes d'hommes capsiens (104). Les missions américaines avaient révélé en 1938 la découverte de plus de soixante escargotières dans la région d'Aïn Beïda. M. Laplace-Jauretche, étudiant en détail les environs de Canrobert, en a ajouté plusieurs autres, ainsi qu'un géologue, M. Voûte, qui en a vu une quarantaine entre Canrobert et le N. des hautes plaines constantinoises (105). Un semis analogue avait été noté par F. Logeart

(101) Sur la distribution des gisements capsiens, cf. *ibid.*, pp. 417 sq.

(102) *Libyca*, t. I, 1953, pp. 103-119.

(103) De 1934 à 1937, L'Aïn Khanga, près de Tébessa, est le gisement le mieux décrit et étudié du Capsien supérieur en Algérie (*Bull. de la Soc. de Préhist. et d'Archéol. de Tébessa*, t. I, 1936-1937, pp. 221-251).

(104) *Libyca*, t. I, 1953, pp. 141-155.

(105) Cf. Balout (1955), pp. 424-425.

au S. d'Aïn M'lila [106], M. Verguet fait la même constatation autour de Saint-Arnaud ; R. Champagne l'avait précédé dans la région de Sétif [107]. Si l'on ajoute les découvertes très récentes et encore inédites de G. Camps, M. Guinet, M. Verguet, etc., il apparaît que le peuplement capsien des hautes plaines constantinoises fut remarquablement dense. La zone de contact avec la civilisation ibéromaurusienne est en cours d'étude. Le gisement célèbre de Mechta el-Arbi y est situé : des fouilles y furent effectuées en 1952 pour le passage du Congrès Panafricain de Préhistoire.

J'ai insisté sur ces « paysages capsiens » et avancé l'hypothèse que l'expansion de cette civilisation avait été guidée par les alignements des chotts, sur les rives desquels la famille capsienne recueillait en abondance ces escargots qui constituaient la base de la nourriture [108]. Ce groupe humain qui a ainsi colonisé les hautes plaines de l'Algérie orientale n'appartenait pas au type humain de Mechta el-Arbi. C'est une acquisition importante de ces dernières années que l'isolement des Hommes capsiens qui se rattachent au grand groupe des Méditerranéens. Il est justifié par les découvertes qui se sont succédé de 1927 à 1949 dans le Maghreb et dont la plus récente fut décisive. Il s'agit du squelette intact que j'ai exhumé, avec Et. Sérée de Roch, sous l'escargotière capsienne de l'Aïn Dokkara, le 24 octobre 1949 [109]. Qu'il existe une humanité capsienne originale ne fait plus de doute ; mais elle apparaît chargée de problèmes dont la solution est encore lointaine. Le terme de « Méditerranéen » recouvre ici un ensemble divers, dont l'homogénéité n'est pas établie, et que des caractères négroïdes d'origine encore mystérieuse influencent souvent. Il est remarquable de noter que cette

(106) Publié avec R. Vaufrey en 1947 (*Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran*, t. LXVIII, 1947, pp. 79-97).

(107) *Bull. de la Soc. de Géogr. de la région de Sétif*, t. II, 1941, pp. 9-24.

(108) 1955, pp. 429-431. Le Docteur Espérandieu m'a fait remarquer que les *Helix* fournissaient à la cuisine capsienne les Protides (17,12 %) et pouvaient ainsi compenser la faible place tenue par le gibier.

(109) *Ibid.*, tableau pp. 432-433.

complexité de l'humanité capsienne paraisse aller de pair avec le caractère composite d'une civilisation qui atteste un long passé et des influences diverses [110].

Ces Méditerranéens ne diffèrent en rien d'essentiel des Berbères actuels, et ceci résout le problème des origines berbères : on croit que les Berbères appartiennent encore à ce groupe humain dont les premiers arrivants dans le Maghreb apportèrent la civilisation capsienne. On ne croit cependant pas que l'Ethnie berbère soit directement issue de l'Ethnie capsienne : les bouleversements profonds que nous soupçonnons à la fin du Néolithique conduisent à envisager des invasions successives [111].

On voit aussi se dégager, depuis quelques années, certains caractères originaux de l'humanité capsienne, en particulier des rites apparaissent qui nous laissent soupçonner tout un monde de pratiques d'une religiosité ou d'une magie primitives et barbares. L'avulsion dentaire est une mutilation bien connue chez les hommes préhistoriques maghrébins ; elle a fait l'objet récemment d'une étude générale [112]. Il m'a semblé que des hypothèses nouvelles pouvaient être dégagées des documents actuellement connus [113] : l'avulsion d'incisives au maxillaire est une pratique à peu près générale chez les Ibéromaurusiens ; elle est donc un fait ethnique. L'avulsion d'incisives inférieures est, par contre, un rite capsien appliqué aux femmes ; sa signification est donc sexuelle et non ethnique. Toutefois, au Néolithique, cette pratique gagne les tribus de la race de Mechta el-Arbi, où les hommes subissent donc l'avulsion supérieure tandis que les femmes y ajoutent celle de la mandibule. Cette mutilation est effectuée à un âge variable, toujours antérieur à l'adolescence. On sait que des coutumes analogues sont en honneur dans l'Afrique Noire : l'ablation mandibulaire

(110) *Ibid.*, p. 435.

(111) *Ibid.*, pp. 436-437.

(112) Briggs (L.C.) et Margolis (H.I.), Remarques sur la coutume d'avulsion dentaire chez les peuples préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara. *LXXe Congr. de l'A.F.A.S.*, Tunis, 1951 (1953), t. III, pp. 115-122.

(113) 1955, pp. 438-440.

des Méditerranéens capsiens à caractères plus ou moins négroïdes s'y retrouve, de la Guinée au Bahr el-Ghazal.

Parmi ces pratiques capsiennes que les études récentes ont révélées, le remploi d'ossements humains est attesté par des documents remarquables à Mechta el-Arbi, Columnata, Canrobert. Occipital avec trous de suspension, mandibules sciées et polies, péroné transformé en poignard sont peu de chose à côté de l'invraisemblable défroque découverte par M. Laplace-Jauretche, et qu'il lui appartient de faire connaître en détail au plus tôt.

*
**

La civilisation capsienne finissante était préparée à recevoir les grandes découvertes qui constituent la « Révolution » néolithique. Le polissage de la pierre n'était pas une technique inconnue des Capsiens ; ils polissaient également les rondelles perforées en test d'œuf d'autruche et les poinçons d'os. S'il n'existait pas d'agriculture, on doit rappeler que les boules perforées pouvaient charger des bâtons à fouir et que des meules et des molettes faisaient partie du mobilier capsien : c'était la cueillette. Dans un autre domaine, l'Art était né. Contrairement à l'opinion que R. Vaufrey venait d'affirmer en 1939 [114], l'Art plongeait ses racines avant le Néolithique, dans le Capsien supérieur et peut-être même dans le Capsien typique [115].

La civilisation capsienne, elle-même, avait atteint le Sahara avant l'« Age de la pierre polie ». Les observations de M. Reygasse, A.W. Pond, J. Bobo, H. Hugot, les miennes propres, tendent à entamer cet « hiatus » qui semblait séparer, au Sahara, l'Atérien du Néolithique [116].

Au Néolithique, les cadres géographiques de la Préhistoire maghrébine éclatent : on ne conçoit pas une étude des industries et des œuvres d'art qui séparerait les pays

(114) L'Art rupestre nord-africain. *Arch. de l'I.P.H.*, mém. 20, 1939.
(115) Cf. Balout (1955), pp. 442-443.
(116) *Ibid.*, pp. 443-447.

de l'Atlas de leur hinterland saharien. Or, cette synthèse du Néolithique dans le quart Nord-Ouest de l'Afrique ne peut être actuellement écrite : nos connaissances sont vagues et superficielles, faute de monographies valables. Malgré l'abondance des documents, qui peut donner l'impression très fausse que l'essentiel est connu, nous devons attendre de patientes analyses. G. Souville a mis en chantier une thèse de doctorat sur le Néolithique maghrébin ; H. Hugot consacre ses recherches au Néolithique du Sahara ; il vient de faire connaître des aspects nouveaux de celui du Tidikelt [117].

Pour R. Vaufrey, l'unité de ce Néolithique et ses attaches avec le Capsien paraissent hors de doute. Une seule civilisation s'étend de la Méditerranée au Sénégal et de l'Atlantique à la Libye : c'est le « Néolithique de tradition capsienne » [118]. En 1939, faisant la synthèse des études qu'il poursuivait depuis plusieurs années, il précise, dans son « Art rupestre nord-africain » [119], que l'Art rupestre va de pair avec le Néolithique de tradition capsienne et, ayant examiné les séries provenant des grottes d'Oran, de celles de Brézina et le Néolithique du Sahara, il conclut aux « affinités égyptiennes » du Néolithique de tradition capsienne, dont l'unité repose essentiellement sur l'omniprésence des microlithes géométriques et des microburins, véritable « ciment » du « bloc homogène capsien ».

J'ai cru devoir présenter quelques réserves [120], distinguer des régions qui ont offert des conditions différentes à la néolithisation : l'ancien pays capsien, l'ancienne zone ibéromaurusienne, tout le reste du Maghreb et du Sahara où ces deux civilisations n'avaient pas pénétré. L'apogée de la civilisation néolithique n'est d'ailleurs pas maghrébine, mais saharienne.

Il faut tenir compte aussi de l'existence d'autres faciès néolithiques. L'ensemble de pièces foliacées que M. Rey-

(117) Sous presse in *Libyca*, t. III, 1955.
(118) Notes sur le Capsien. *L'Anthr.*, t. XLIII, 1933, pp. 478-480.
(119) *Arch. de l'I.P.H.*, mém. n° 20.
(120) 1955, pp. 452 sq.

gasse avait appelé S'Baïkien est de plus en plus considéré comme l'un de ces facies ; le gros outillage apparenté au Campignien de France et qu'on appelle ici Mahrouguétien en est peut-être un autre.

Il semble enfin qu'au moins deux stades se soient succédé. Il y a là une vieille hypothèse qui connaît un renouveau : après le Néolithique greffé sur le Capsien évolué s'est développé un Néolithique des grottes. Il est de moins en moins chargé de traditions capsiennes et, dans le Nord et l'Ouest, il se greffe sur un substrat ibéromaurusien encore très vivace.

La plupart des habitats néolithiques sous grotte ont été anciennement fouillés, et peu de travaux récents ont apporté des documents propres à renouveler nos connaissances. Le gisement du Kef el-Agab, en Tunisie (121) et, plus important pour nous ici, celui de Columnata, sont remarquables par le développement de l'industrie osseuse. Ce n'est point à ce Néolithique II que se rattache la floraison de l'Art rupestre. Celui-ci plonge ses racines dans la civilisation capsienne et se développe tout au long de l'Atlas saharien. L'unité de cet Art avec celui du Sahara Central n'est pas démontrée et ce dernier, malgré l'accumulation des documents, certains de premier ordre (122), attend encore un effort de synthèse qui repose sur des bases strictement scientifiques (123).

Sans doute y verrait-on plus clair si l'humanité néolithique nous était mieux connue. Descendants des Méditerranéens capsiens, groupes d'hommes de Mechta el-Arbi réfugiés dans les massifs montagneux et négroïdes sont les composants mal définis de cette humanité. L'hypothèse des origines orientales nous conduit à une chronologie

(121) Bardin (P.), La grotte du Kef el-Agab, gisement néolithique. *Libyca*, t. I, 1953, pp. 271-308.

(122) En particulier les relevés du Colonel Brenans publiés par l'Abbé H. Breuil avec la collaboration de H. Lhote (Les roches peintes du Tassili-n-Ajjer. *Actes du IIe Congr. Panaf. de Préh.*, Alger, 1952 (1955), pp. 65-219).

(123) Et qui renonce à des hypothèses stériles, comme celle de relations entre l'Art saharien et celui de l'Europe. Dans ce domaine, on a trop souvent fait passer la synthèse avant l'analyse, si l'on peut appeler synthèses des constructions aussi artificielles.

très basse. L'hypothèse d'un Néolithique nord-africain et surtout saharien antérieur aux débuts de l'Egypte est donc de moins en moins partagée.

Le problème des relations avec l'Europe est plus obscur encore. On soupçonne, mais on soupçonne seulement, que l'entrée en scène des navigateurs puniques, au Ier millénaire avant notre ère, a été précédée par des relations directes entre l'Europe et l'Afrique. Il semble bien que de telles relations aient pu s'établir entre le littoral oranais et la côte andalouse. C'est alors seulement que les îles bordières reçoivent la visite des hommes (124).

On voit donc que les obscurités inhérentes aux temps préhistoriques s'épaississent plutôt lorsqu'on approche de l'Histoire. La Protohistoire du Maghreb reste encore à ce qu'en savait Stéphane Gsell (125). Il faut attendre l'achèvement de la thèse de G. Camps pour espérer un renouveau : celui-ci s'annonce déjà par de pertinentes observations sur les sépultures, en particulier les dolmens et leur mobilier, surtout la céramique. Mais nous sommes au temps de Carthage, de Massinissa, presque au temps de Rome (126).

***

Il reste à conclure. Certes l'état que présente au début de 1956 la recherche préhistorique en Algérie est satisfaisant. Des progrès tout à fait considérables ont été effectués depuis 1930 et surtout depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Dans certains secteurs de la recherche, l'Algérie a, je crois bien, donné l'exemple.

(124) Cf. Balout (L.), Remarques sur l'extension géographique de certaines civilisations préhistoriques du Maghreb. *Ier Congr. Arqueol. del Marrueccos español*, Tétouan, 1953 (1955), pp. 67-73 ; ainsi que Vuillemot (G.), Fréquentation préhistorique des îles occidentales de l'Algérie. *Libyca*, t. II, 1954, pp. 63-77.

(125) *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, 1914-1928.

(126) Cf. Camps (G.), La céramique des monuments mégalithiques. Collections du Musée du Bardo (Alger). *Actes du IIe Congr. Panaf. de Préh.*, Alger, 1952 (1955), pp. 513-550. — Id., Les dolmens de Beni-Messous. *Libyca*, t. I, 1953, pp. 329-372. — Id., Recherches sur l'ancienneté de la poterie peinte dans la protohistoire maghrébine. *Ibid.*, t. III, 1955, sous presse.

Le succès du Congrès Panafricain de 1952, l'intérêt suscité dans le monde savant par les fouilles de Ternifine, l'accueil fait aux publications du Laboratoire du Bardo, sont à cet égard symptomatiques. Il n'est pas non plus sans portée de noter que des synthèses aussi détaillées que celle de R. Vaufrey ou ma « Préhistoire de l'Afrique du Nord » ne sont pas chose commune dans le monde, et bien des régions où les études préhistoriques sont cependant fort développées depuis longtemps n'ont pas encore suscité de telles tentatives de mise au point.

Ce n'est point dire qu'il ne reste presque rien à faire. Dans l'espace comme dans le temps, c'est-à-dire dans plusieurs régions de l'Algérie comme dans plusieurs périodes des temps préhistoriques, les lacunes et les obscurités ne font pas défaut.

Il y a encore des zones littorales à peine explorées, en particulier dans l'Oranie occidentale, des massifs montagneux comme l'Ouest des Nemenchas et l'Aurès, des plaines et des cuvettes comme le Hodna. L'Algérie est beaucoup plus riche en abris sous roche et en grottes qu'on ne l'a cru ; quant au Sahara, il sort à peine de la période de reconnaissance.

Si la Pebble Culture est aujourd'hui connue de gisements exceptionnels comme l'Aïn Hanech, son extension est à découvrir. L'examen systématique des alluvions anciennes de nos oueds doit être entrepris, à la fois pour y déceler les galets aménagés et les formes roulées du Paléolithique inférieur. L'évolution de celui-ci est basée sur des faits marocains et non algériens. Le problème du Paléolithique moyen est presque entier et nous ne connaissons pas l'Homme atérien. La chronologie interne de l'Atérien et de l'Ibéromaurusien est imprécise, faute de bases stratigraphiques suffisamment étendues. Les monographies récentes de gisements sont peu nombreuses et, pour ce qui est du Capsien, des centaines d'escargotières attendent l'étude. Enfin, notre connaissance du Néolithique, tant au Maghreb qu'au Sahara, est chaotique et celle de la Protohistoire tout entière à renouveler.

C'est, maintenant que les chercheurs disposent des mises au point, des « grands manuels » qui faisaient jusqu'ici défaut, vers la multiplication des monographies de gisements que le travail doit s'orienter, travail collectif plutôt qu'individuel, travail d'équipe dont les moyens devront être fournis par le Centre Algérien de Recherches Préhistoriques. Il a été créé pour cela.

LIONEL BALOUT.

II

L'Antiquité

On ne peut commencer un tableau des progrès accomplis depuis vingt-cinq ans, dans la connaissance de l'Algérie antique, sans rendre d'abord un nouvel hommage à la mémoire de Stéphane Gsell. Son œuvre d'archéologue, d'épigraphiste et d'historien continue de servir de base et de cadre à tous les travaux qui sans cesse se succèdent, sur tous les problèmes auxquels il a touchés. Et tout se passe comme s'il avait touché à tous les problèmes. Ce n'est pas par hasard qu'en ce moment même nous pouvons annoncer pour janvier 1957 le tome II du *Recueil des Inscriptions latines de l'Algérie* de Gsell, tandis que se prépare, sous les auspices du Gouvernement Général de l'Algérie, une réimpression de l'*Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord* de Gsell, et que le Service des Antiquités met en chantier une remise à jour de l'*Atlas archéologique de l'Algérie* de Gsell. Il serait amusant de noter les précautions que prennent, avant de se risquer à contredire Gsell, les savants même confirmés de ma génération. On les sent soulagés de trouver chez le maître une hésitation dans l'énoncé de l'affirmation qu'on croit inexacte, plus soulagés encore de rencontrer, sur le point en débat, une évolution de sa pensée. Le respect de tous devant cette œuvre monumentale reste intact — et j'avoue pour ma part renoncer à comprendre comment, même en trente ans de travail continuel, il a été possible, matériellement, de la mener à bien.

C'est dire qu'il serait injuste, à coup sûr, de se servir de cette grande ombre pour diminuer l'ampleur des efforts et la valeur des réussites de ceux qui lui ont

succédé sur son chantier. Les préfaces dans lesquelles les savants contemporains les plus compétents vont être appelés à marquer les progrès accomplis, pour les matières traitées dans chaque volume de *l'Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, permettront de faire le point.

Cette tâche excéderait mes moyens, et déborderait le programme que la Direction de la *Revue Africaine* a bien voulu me fixer. L'effort de synthèse bibliographique qu'on va lire, si modeste soit-il, n'aura de sens que s'il est orienté, s'il délimite des domaines précis où les travaux des uns et des autres ont apporté du nouveau. Il n'est pas question de refaire ici la « Bibliographie de l'histoire de l'Afrique du Nord des origines à la fin du Moyen Age », publiée à deux reprises par Christian Courtois, dans cette revue même (1), ni celle que présente annuellement Marcel Leglay dans *Libyca* (2) ; il n'est pas question de reprendre les rapports annuels publiés, naguère, par l'architecte en chef des Monuments Historiques (3), ni les chroniques que présente le Directeur des Antiquités dans la *Revue Africaine*, et maintenant dans *Libyca* (4). Je m'excuse par avance auprès de mes lecteurs de tous les travaux valables, efficaces, dont je n'aurai pas le loisir de faire mention : ils en trouveront l'indication dans les bibliographies systématiques.

⁂

(1) *Rev. Afr.*, XCI, 1947, pp. 278-300 ; XCVI, 1952, pp. 416-448. M. Chr. Courtois avait bien voulu me communiquer les notes qu'il avait rassemblées pour sa prochaine publication quinquennale. Qu'il me soit permis ici de déplorer sa mort brutale.

(2) M. Leglay, *Bibliographie, Libyca*, I, 1953, pp. 297-307 ; II, 1954, pp. 481-494.

(3) Continuant les rapports de A. Ballu, Marcel Christofle, *Rapport sur les travaux de fouilles et consolidations effectuées en 1930-31-32 par le Service des Monuments Historiques*, Alger 1935 ; *Rapport... en 1933-34-35-36*, Alger, s.d. [1938].

(4) La *Rev. Afr.* a publié, sous le titre : *l'Archéologie Algérienne en...*, les rapports présentés au Gouvernement Général par E. Albertini (jusqu'en 1930), par L. Leschi (1932-1952), par M. Leglay (1953-1954). Voir aussi *Libyca* depuis 1953.

Les Français installés en Algérie ont essayé de comprendre les populations parmi lesquelles ils se trouvaient et, l'œuvre de Robert Montagne est peut-être l'effort le plus direct qui ait été accompli dans ce sens (5). Les historiens de l'antiquité devaient être animés du même souci, et, sensibles sans toujours se l'avouer à un besoin de comparaison, essayer de définir les problèmes que les Berbères ont posés pour les Carthaginois ou les Romains, et les solutions que Carthaginois et Romains leur ont apportées.

Le résultat de ces études a d'abord été de constater la permanence des mœurs et de l'âme berbère, depuis la protohistoire, et peut-être la préhistoire, jusqu'à nos jours ; c'était déjà un des thèmes du grand livre de E.F. Gautier (6), et une discussion comme celle qui s'est élevée au sujet des *mapalia*, les habitations primitives des numides, est caractéristique à cet égard (7).

D'autre part, en face de la permanence des Berbères, on a cherché à fixer dans quelle mesure ils avaient pu ou cru s'adapter aux civilisations qui se sont succédées sur leur sol.

Le livre qui marque le mieux la tendance directrice de ces préoccupations, c'est celui de A. Berthier qui montre, selon les termes employés dans sa préface par J. Carcopino, que « le vieux fond humain se retrouve intact » (8).

De telles préoccupations ont amené un renouveau d'intérêt pour l'époque où le génie berbère a eu la meilleure occasion peut-être d'exprimer son originalité,

(5) Une bibliographie de R. Montagne sera publiée par les *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales de l'Université d'Alger.*

(6) E.F. Gautier, *L'Islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927 ; réédition mise à jour : *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, Payot, 1937.

(7) Ch. Le Cœur, *Les Mapalia numides et leur survivance au Sahara. Hespéris*, XXIV, 1937, pp. 29-45 ; E.G. Gobert, *Les Mapalia. Rev. Tun.*, 1938, pp. 343-345 ; G. Marcy, *Remarques sur l'habitation berbère dans l'Antiquité. A propos des Mapalia. Hespéris*, XXIX, 1942, pp. 23-40 ; J. Martinue, *A propos des « Mapalia ». Hespéris*, XXXVI, 1949, pp. 446-447, suivi de remarques de R. Thouvenot, pp. 448-450.

(8) A. Berthier, *L'Algérie et son passé*, Paris, 1951, 214 pp.

je veux parler de la période des royaumes numides. On a étudié les textes, jusqu'à discuter à nouveau de l'emplacement de Cirta, la capitale de Syphax, qui, selon certains, se serait trouvée au Kef et non point à Constantine (9) ; on a repris les monuments : le « Tombeau de la Chrétienne » a été l'objet d'une restitution et d'une reconstruction de M. Christofle (10) ; on a décrit et étudié les monnaies, en y cherchant les portraits des princes (11) ; on a essayé de dégager la personnalité de ces princes eux-mêmes ou de préciser leur histoire, de Juba II, à travers son goût pour les œuvres d'art (12), de Ptolémée son fils, et de la reine Uranie (13).

Au total, cet effort est assez décevant. Nous atteignons toujours, à partir de nos sources, les aspects par où les Berbères et leurs princes se sont rattachés à la civilisation grecque et romaine ; et l'admiration qu'on ressent devant les bronzes de Volubilis ou les marbres de Cherchel est teintée d'un regret : elle ne nous dépayse pas. Ces œuvres d'art hellénique, hellénistique ou romain transportées en Afrique gardent leur grâce ; elles attestent que le goût d'un prince berbère formé à Rome pouvait s'être affiné jusqu'à lui permettre un choix heureux. Elles ne nous font pas progresser dans notre connaissance de l'âme berbère.

(9) A. Berthier, J. Juillet et R. Charlier, *Le « Bellum Jugurthinum » de Salluste et le problème de Cirta. Rec. Const.*, LXVII, 1950-51, pp. 1-146. Cette thèse a soulevé une ample discussion.

(10) M. Christofle, *Le tombeau de la Chrétienne*, Paris, 1951, 188 pp.

(11) J. Mazard, *Une monnaie de Juba II. R.N.*, 1947-48, pp. 33-39 ; *Le monnayage d'or des rois de Numidie et de Maurétanie. R.N.*, 1952, pp. 1-20 ; *Numismatique de l'interrègne de Maurétanie (33-25 av. J.-C.). R.N.*, 1953, pp. 13-21 ; *Numismatique des rois des Massyles (104-40 av. J.-C.). Cahiers de Byrsa*, III, 1953, pp. 87-98 ; *Portraits monétaires des princes de la dernière dynastie maurétanienne. Numisma*, IV, 1954, pp. 73-85 ; et surtout : *Corpus Nummorum Numidiæ Mauretaniaeque*, Paris, 1955, 262 pp. — M. Troussel, *Le trésor monétaire de Tiddis. Rec. Const.*, 1948, pp. 128-176.

(12) E. Boucher-Colozier, *Quelques marbres de Cherchel au Musée du Louvre. Libyca*, 1953, pp. 24-30 ; *La statuaire de Cherchel. M.E.F.R.*, LXVI, 1954, pp. 101-145.

(13) J. Carcopino, *La mort de Ptolémée, roi de Maurétanie. Le Maroc antique*, Paris, 1943, pp. 191-199 ; *La reine Urania de Maurétanie. Mélanges F. Grat*, 1946, I, pp. 31-38. — A.M. Desrousseaux, *Une épigramme du roi Juba. Ibid.*, pp. 27-30. — L. Leschi, *Un sacrifice pour le salut de Ptolémée. Mélanges E.F. Gautier*, 1937, pp. 332-340.

On ne saurait oublier de mentionner ici à côté du beau Corpus des monnaies de Numidie et de Maurétanie de J. Mazard, le précieux travail de l'abbé J. B. Chabot, qui a réuni les inscriptions libyques connues jusqu'en 1940 (14).

*
**

Les études sur l'installation phénicienne et la domination carthaginoise en Afrique ont été marquées, pendant ces dernières années, par l'œuvre de P. Cintas qui, par ses explorations, ses fouilles, ses publications d'objets et ses interprétations, a considérablement augmenté la masse de nos connaissances, et a donné de nouvelles orientations aux recherches (15). Les résultats atteints restent d'ailleurs en partie discutés : le fait même qu'on ait pu ces dernières années remettre en question, avec la date de la fondation de Carthage (ramenée par E.O. Forrer de la date traditionnelle 814-813 jusqu'au milieu du septième siècle) (16), toute la chronologie de la colonisation phénicienne en Occident, suffit à montrer que la tâche n'est pas terminée. Du moins a-t-elle fort progressé.

En Algérie, pour rester sur notre terrain, la recherche des « échelles » phéniciennes et carthaginoises a donné des résultats décisifs (17) : à Alger même, on a retrouvé, grâce à un trésor monétaire, le nom phénicien

(14) J.B. Chabot, *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, 1940, p. 250, pl. XII.

(15) On trouvera un résumé de l'œuvre de P. Cintas dans M. Leglay, *Nouveautés puniques. Rev. Afr.*, XCVI, 1952, pp. 339-415. Pour l'Algérie voir surtout : P. Cintas, *Fouilles puniques à Tipasa. Rev. Afr.*, XCII, 1948, pp. 263-330.

(16) E. O. Forrer, *Karthago wurde erst 673-663 v. J.-Christ. Gegründet. Festschrift Franz Dornseiff*, Leipzig, 1953, pp. 85-93 ; cf. E. Frézouls, *Une nouvelle hypothèse sur la fondation de Carthage. B.C.H.*, LXXIX, 1955-1, pp. 153-176. Pour la chronologie céramique, voir les réflexions de P. Demargne, *Rev. Afr.*, 1951, pp. 44-52.

(17) J. et P. Alquier, *Tombes phéniciennes à Djidjelli. Rev. Afr.*, XXXI, 1930. — J. Lecerf, *Inscriptions puniques et libyques du Cap Djinet. Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, X, 1952, pp. 428-433. — J. Cantineau et L. Leschi, *Monnaies puniques d'Alger. C.R.A.I.*, 1941, pp. 263-292. — F. Missonnier, *Fouilles de la nécropole punique de Gouraya. M.E.F.R.*, L, 1933, pp. 87-119. — M. Astruc, *Supplément aux fouilles de Gouraya. Libyca*, 1954, pp. 9-48. — M. Vincent, *Vase ibérique de Saint Leu. Libyca*, 1953, pp. 13-22. — G. Vuillemot, *Fouilles puniques à Mersa Madakh. Libyca*, 1954, pp. 299-343 ; *La nécropole punique du phare dans l'île Rachgoun (Oran). Libyca*, 1955, pp. 7-76.

de la ville ; à Djidjelli, à Tipasa, à Gouraya, à Rachgoun, des nécropoles ont été découvertes et explorées, qui ont permis de préciser les rapports entre la civilisation punique et celle des populations berbères, d'une part, et aussi les contacts que le développement de la navigation a permis entre les petits ports phéniciens ou libyco-phéniciens de la côte du Maghreb et l'ensemble du monde méditerranéen, chypriote, hellénique, sicilien, sarde, italien ou ibérique. Les classements obtenus par P. Cintas à Carthage en ce qui concernait la céramique permettent à tout le monde de reconnaître la chronologie relative des installations (18).

A partir — au moins — du VIe siècle avant notre ère, la côte de l'Algérie où, tous les trente ou quarante kilomètres, chaque escale des navires carthaginois tend à devenir un comptoir puis une ville, se trouve transformée en une route commerciale, et à chaque station les échanges se développent.

On constate d'ailleurs de curieuses différences entre la céramique de Carthage et celle qu'on trouve sur la côte de l'Algérie occidentale (19).

De cette longue période de cohabitation ou, à tout le moins, de constante fréquentation, il est résulté entre Berbères et Puniques des échanges suffisants pour qu'une influence sémitique ait marqué, au moins sur les côtes, l'ensemble de la population.

Une découverte remarquable, comme celle du sanctuaire d'El-Hofra, à Constantine (20), où ont été retrouvés en 1950 quatre cent cinquante stèles ou fragments de stèles votives, montre l'extension du peuplement carthaginois et des cultes puniques, et leur maintien après la chute de Carthage dans les royaumes numides de l'intérieur : si beaucoup de stèles paraissent du IIIe siècle,

(18) P. Cintas, *Céramique punique*, Paris, 1950, 688 pp. ; *Amulettes puniques*, Tunis, 1946, 176 pp.

(19) P. Cintas, *Découvertes ibéro-puniques d'Afrique du Nord. C.R.A.I.*, 1953, pp. 52-57 ; *Contribution à l'étude de l'expansion carthaginoise au Maroc*, Paris, 1954, pp. 150. — M. Leglay, *Les dernières trouvailles ibériques d'Algérie, Actas del I congreso arqueologico del Marruecos Español*, Tetuan, 1953, pp. 283-288.

(20) A. Berthier et R. Charlier, *Le sanctuaire punique d'El-Hofra à Constantine*, Paris, 1955, 2 vol., p. 258 et pl. XLVII.

celles des inscriptions puniques qui sont datées se situent en effet entre 162 et 147 avant Jésus-Christ, soit sous Masinissa, Micipsa, Gulussa et Mastanabal. Les indigènes qui se sont associés aux Carthaginois dans le culte de Baal Hammon sont peut-être peu nombreux, mais on en trouve assez pour attester l'emprise durable de la religion de Carthage sur la population locale.

Un curieux débat atteste l'incertitude où nous restons sur les conséquences de ces contacts, sur le plan de la culture. Je veux parler du problème si débattu du maintien de la langue punique, après la destruction de Carthage, dans l'Afrique romaine, jusqu'à l'époque de saint Augustin. L'évêque d'Hippone s'exprime en effet à plusieurs reprises comme si la population qui l'entoure avait parlé punique. Certains, et en particulier Christian Courtois, ont considéré qu'il s'agissait là d'une confusion de langage : il est évident que la population autochtone de l'Algérie n'a à aucun moment cessé de parler berbère, et les inscriptions libyques qu'on a retrouvées justement en nombre dans l'Algérie du Nord-Est, suffisent à le prouver. On peut croire, avec Marcel Simon, que le punique toutefois s'était maintenu dans certains milieux berbérophones comme langue de culture, même alors que s'était répandu l'usage du latin, même alors que la culture latine avait affirmé sa prédominance (21).

Signalons en terminant, les efforts qui ont été faits, en particulier par J.G. Février, pour faire progresser notre connaissance de l'épigraphie punique (22).

*
**

(21) Chr. Courtois, *Saint Augustin et la survivance du punique. Rev. Afr.*, XCIV, 1950, pp. 259-282 ; Ch. Saumagne, *La survivance du punique en Afrique au Ve et VIe siècle ap. J.-C. Karthago*, IV, 1953, pp. 169-178 ; J. Lecerf, *Notule sur Saint Augustin et les survivances puniques. Augustinus Magister*, 1954, pp. 31-33 ; M. Simon, *Punique ou Berbère ? Note sur la situation linguistique dans l'Afrique romaine. Mélanges Isidore Lévy*, 1955, pp. 613-629.

(22) J.G. Février, *L'inscription punico-libyque de Maktar. Journ. Asiat.*, CCXXXVII, 1949, pp. 85-92 ; *Sur quelques noms puniques et libyques. B.A.C.*, nov. 1949, pp. V-XI ; *Notes de lexicographie punique. Journ. Asiat.*, CCXXXXIX, 1951, pp. 5-11 ; *L'inscription funéraire de Micipsa. Rev. d'Assyriologie*, 1951, pp. 139-150 ; *Vir Sidonius. Semitica*, IV, pp. 13-18 ; *La prononciation punique des noms propres latins en us et ius. Journ. Asiat.*, CCLI, 1953, pp. 465-471.

La connaissance de l'Afrique romaine progresse sur trois plans — d'abord par le développement des fouilles archéologiques, puis grâce à l'épigraphie, enfin par les nouvelles interprétations de textes que permettent les découvertes.

De ces trois sources, c'est l'épigraphie qui paraît, dans ces trente dernières années, avoir été la mieux exploitée.

L'Afrique du Nord a déjà révélé un nombre prodigieux d'inscriptions latines — près de 50.000 —. Toutes ne sont pas comme l'inscription du Djebel Zireg (Sud du Chott el-Hodna) qui, en relatant une assignation de terres — terres de culture (*agri*), terres de pâturage (*pascua*) avec leur complément indispensable, des sources (*fontes*) — nous montre un légat de l'empereur Septime Sévère préoccupé non seulement de problèmes militaires mais de la mise en valeur et de l'organisation du territoire placé sous la protection de Rome. Elles ne nous révèlent pas chaque fois le nom d'un nouveau gouverneur de province, la présence d'un corps de troupes jusqu'ici inconnu, voire même le site insoupçonné d'une ville antique.

Mais il en est bien peu, même dans la foule obscure des « funéraires », qui n'apporte quelque précision à nos connaissances : l'onomastique, l'organisation provinciale ou municipale, les cultes et les pratiques religieuses, l'expansion du Christianisme et les luttes entre sectes différentes, le maintien de la langue ou des pratiques locales se trouvent chaque jour éclairées (23).

La publication des textes recueillis pose de graves problèmes. Certes, lorsqu'une inscription remarquable jaillit d'une fouille, elle est vite publiée soit par son inventeur, soit par le Service des Antiquités, soit par le savant particulièrement compétent à qui le Service s'est adressé. Les *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, le *Bulletin Archéologique du Comité*, les *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, *Libyca* enfin, apportent

(23) La lecture même des inscriptions fait des progrès, avec l'emploi des méthodes nouvelles que J. Mallon emprunte à la paléographie. Cf. *Pierres fautives*. *Libyca*, 1954, pp. 187-203 et 435-459.

ainsi sans cesse aux historiens et au public de nouveaux éléments d'information.

Il reste une masse considérable de documents qui attendent d'être publiés. C'est pourquoi il importe de saluer la prochaine publication des deux premiers fascicules du *Recueil des Inscriptions Latines de l'Algérie*, tome II, qui contiennent les textes de Philippeville, de Constantine et de ses environs (24).

Confié à H.G. Pflaum, qui a reçu à cet effet l'appui du C.N.R.S., édité par les soins du Gouvernement Général, ce volume va paraître. Espérons que cette reprise est de bon augure, et que, malgré les difficultés actuelles, qui rendent dangereux ou impossibles dans bien des régions les voyages nécessaires à la prospection ou à la vérification des textes, d'autres tomes pourront suivre rapidement.

Le sol de l'Algérie nous livre surtout des inscriptions honorifiques et des inscriptions funéraires. Le caractère commun de ces deux séries de documents est d'être individuels, si bien que ce que nous connaissons surtout de l'Afrique romaine est le nom d'un très grand nombre de ses habitants, tel qu'il fut inscrit sur leur tombe, et le détail de la carrière de beaucoup d'entre eux. Je laisse de côté les indications de professions, inscrites parfois sur les stèles funéraires ; mais beaucoup de textes nous révèlent les carrières modestes des bourgeois des petites villes, presque toujours partis de la terre, qui ont acquis sur le plan municipal la reconnaissance de leurs concitoyens, marquée par des promotions flatteuses dans les conseils ou les sacerdoces, titres qui sont parvenus jusqu'à nous (25). Des personnages plus importants nous livrent, par la liste même des postes qu'ils ont successivement occupés, des renseignements qui dépassent leur personne, si intéres-

(24) Le tome I, publié par St. Gsell, a paru en 1922.

(25) Cf. par ex. les Titinii à Tébessa : L. Leschi, *Une famille thévestine au IIe siècle de notre ère. Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger. Rev. Afr.*, 1932, pp. 295-306 ; ou les Sertii à Timgad (voir en dernier lieu L. Leschi, *B.A.C.*, 1946-49, pp. 29-31) ; ou encore les Cosinii à Djemila : à R. Cagnat, *Le marché des Cosinius à Djemila, C. R. A. I.*, 1915, p. 316-323, ajouter M. Leglay, *Djemila : Nouvelle inscription sur les Cosinii. Libyca*, III, 1er sem, 1955, pp. 169-171.

sante soit-elle, et nous expliquent l'évolution de l'organisation romaine, dans les provinces et dans tout l'Empire.

Dès la seconde moitié du Ier siècle, l'intégration des provinciaux est chose faite : le premier consul de Rome, né en Afrique, a été nommé sous Vespasien ; le plus bel exemple est peut-être celui de Q. Lollius Urbicus qui, né à Tiddis et enterré à Tiddis, a été successivement questeur en Asie, légat d'Hadrien dans la guerre juive, légat propréteur de la Germanie Inférieure, puis de la Bretagne, consul, et préfet de la Ville de Rome (26).

Au-delà donc de leur simple lecture, l'exploitation systématique des textes permet de renouveler sans cesse le tableau de l'administration romaine, l'ordre de bataille de l'armée, l'histoire des institutions. Ce sont les provinces africaines de l'Empire qui, sur ce plan, nous sont le mieux connues; et souvent les historiens sont amenés à expliquer la vie de l'ensemble des provinces romaines, sur le plan politique, à partir de l'exemple des provinces d'Afrique.

On a pu ainsi préciser notre connaissance des fastes des provinces (27), dresser des listes provisoires des gouverneurs de Numidie (28), interpréter l'album municipal

(26) Cf. *C.I.L.* 6705 et 6.

(27) Pour l'Afrique proconsulaire : L. Leschi, *Le dernier proconsul romain de la province d'Afrique (410 ap. J.-C.). IIe Cong. Nat. Sc. Hist., Alger, Rev. Afr.*, 1930, pp. 253-260. A. Merlin, *Additions aux Fastes proconsulaires d'Afrique. Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, LXXXIII, 1954 (cent cinquantenaire), pp. 23-31.

Pour la Numidie, de nombreuses inscriptions intéressant les légats de la IIIe Légion à pouvoir civil et militaire ont été commentées par L. Leschi dans le *B.A.C.* ; des précisions ont été apportées sur leur carrière et leur activité : cf. par ex. L. Leschi, *Dédicace à un légat. B.A.C.*, 1938-40, pp. 273-276 ; *Un aqueduc romain dans l'Aurès. Rev. Afr.*, 85, 1941, pp. 23-30. H.G. Pflaum, *Libyca*, III, 1955, pp. 134-154. Des noms nouveaux sont apparus, par exemple celui de M. Lucceius Torquatus, légat de 167 (?) à 169, jusqu'ici ignoré comme tel : cf. L. Leschi, *Libyca*, II, 1954, pp. 171-181 s.

Pour la Maurétanie Césarienne, certains procurateurs ont provoqué des polémiques : par ex. Marcius Turbo : on trouvera la bibliographie et l'état de la question dans un compte rendu par W. Seston de A. Stein, *Die Praefekten von Aegypten in römischer Zeit, Dissertationes Bernenses*, I, 1, Berne, 1950, dans *R.E.L.*, XXXII, 1954, pp. 451-452. Pour un nouveau procurateur, M. Antonius Sabinus cf. P. Salama, *Note sur un milliaire de Stéphane Gsell (département d'Alger). B.A.C.*, 1951-52, pp. 223-225.

(28) E. Birley, *The Governors of Numidia, A.D. 193-268, J.R.S., XL*, 1950, pp. 60-68. Une mise à jour des Fastes de Numidie est en préparation.

découvert à Timgad (29). La thèse de Louis Leschi sur la province romaine de Numidie — que sa mort a laissé inachevée, ouvrait toute la documentation qu'il avait rassemblée sur cette province.

On a suivi de même la marche et le développement de l'implantation romaine dans le pays : L. Leschi, J. Baradez, P. Massiéra et P. Salama, ont publié des milliaires (30), grâce auxquels ce dernier a pu tracer une carte des routes romaines de l'Afrique du Nord (31). On a précisé notre connaissance de l'occupation militaire : l'histoire de la *legio IIIa Augusta* transférée successivement de Haïdra (*Ammaedara*) à Tébessa (*Theveste*) puis à Lambèse, en passant peut-être par Timgad, dissoute et dispersée à l'avènement de Gordien III, puis reconstituée en 253, est de mieux en mieux connue, comme celle de ses auxiliaires et des troupes qui la renforçaient aux moments critiques (32).

Un camp existait à Lambèse dès 81, près d'un demi-siècle avant la grande création d'Hadrien (33). La date d'arrivée — controversée — des *numeri* syriens, chargés de la garde du *limes*, a pu être fixée au règne de Marc-Aurèle (34). Ils avaient d'ailleurs été précédés par d'autres

(29) L. Leschi, *L'album municipal de Timgad et l'ordo salutationis du consulaire Ulpius Mariscianus. C.R.A.I.*, 1947, pp. 563-570 ; *L'album municipal de Timgad. R.E.A.*, L, 1948, pp. 71-100. — A. Piganiol, *La signification de l'album municipal de Timgad. Mem. de la Soc. des Antiquaires de France*, LXXXIII, 1954, pp. 97-101.

(30) Voir en dernier lieu : L. Leschi, *Milliaires et épitaphes de Timgad. B.A.C.*, 1946-49, pp. 230-231 ; *Milliaires des environs de Sétif. Ibid.*, pp. 592-598. — P. Massiéra, *La voie romaine de Pomaria (Tlemcen) à Siga (Takembrit). B.S.G.A.O.*, LXVIII, 1947, pp. 123-128. — J. Baradez, *Inscriptions de la région du limes de Numidie, de Biskra à Tobna. Libyca*, I, 1953, pp. 151-165. — P. Salama, *Bornes milliaires inédites de Timgad et de sa région. B.A.C.*, 1951-52 pp. 226-239 ; *Les bornes milliaires de Djemila-Cuicul et leur interprétation pour l'histoire de la ville. Rev. Afr.*, XCV, 1951, pp. 213-272.

(31) P. Salama, *Les Voies Romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951, pp. 143, pl. XII (commentaire de la carte routière).

(32) Voir toujours R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e éd., Paris, 1912. En dernier lieu, L. Leschi, *Le camp de la IIIe Légion à Lambèse. Bericht d.VI. Int.Kong. Berlin*, 1940, pp. 565-568, simple résumé de la communication, dont le texte intégral paraîtra prochainement.

(33) L. Leschi, *Inscriptions latines de Lambèse et de Zana. — I. Un nouveau camp de Titus à Lambèse (81 ap. J.-C.). Libyca*, I, 1953, pp. 189-197.

(34) L. Leschi, *Libyca*, I, 1953, pp. 178-181.

unités syriennes d'archers montés, telle la 1re cohorte des Chalcidéniens, installée en Afrique depuis l'époque des Flaviens et responsable de la création du camp de Gemellae en 126 (35).

Enfin notre connaissance du *limes*, marquant la limite de l'occupation militaire romaine vers le Sud, a fait des progrès décisifs : les travaux de J. Guey sur le *limes* du IVe siècle, au Sud de Biskra (36), de L. Leschi, sur le « centenarium » d'Aqua viva (Mdoukal) (37), de G. Charles Picard sur Castellum Dimmidi (Messad) (38), avaient montré ce qu'on pouvait attendre de l'exploitation au sol des remarques faites sur les photographies aériennes. L'emploi systématique de cette méthode a permis au colonel Baradez de présenter, avec son *Fossatum Africae* (39), un tableau d'ensemble de l'ouvrage militaire qui, sur des centaines de kilomètres, bordait les provinces romaines d'Afrique.

Le système comprenait, outre le « fossé » proprement dit, une série de routes, de forts et de fortins, bref une organisation en profondeur et non point simplement linéaire ; et les fouilles réalisées par le colonel Baradez lui-même, à Gemellae pour contrôler au sol d'une façon étendue une de ses découvertes, n'ont pas encore livré tous leurs résultats (40).

Le colonel Baradez avait été frappé dans son travail par le développement, en deçà du *fossatum*, de toute une organisation agricole : le système hydrographique organisé par les Romains avait permis la multiplication des villages, qui pratiquaient des cultures irriguées. Cet aspect nouveau

(35) L. Leschi, *Découvertes épigraphiques dans le camp de Gemellae (El-Kasbat, Algérie)*. *C.R.A.I.*, 1949, pp. 220-226.

(36) J. Guey, *Note sur le limes romain de Numidie et le Sahara au IVe siècle*. *M.E.F.R.*, LVI, 1939, pp. 178-248.

(37) L. Leschi, *Le « centenarium » d'Aqua viva, près de M'doukal (C.M. de Barika)*. *Rev. Afr.*, 87, 1943, pp. 5-22.

(38) G. Ch. Picard, *Castellum Dimmidi*. Alger, 1947.

(39) J. Baradez, *Fossatum Africae. Recherches aériennes sur l'organisation des confins sahariens à l'époque romaine*, 1949. Voir le compte rendu de J. Carcopino, *J.S.*, 1949, pp. 133-153.

(40) J. Baradez, *Gemellae, un camp d'Hadrien et une ville des confins sahariens aujourd'hui ensevelis sous les sables*. *Rev. Afr.*, 1949, pp. 5-24.

du *fossatum* — limite des terres cultivées — a été en particulier souligné par D. Van Berchem qui y voit « la limite des terres soumises à la juridiction romaine » (41).

S'il convient de ne pas oublier les réserves présentées par certains auteurs de comptes rendus — et d'ailleurs par l'auteur lui-même — sur l'impossibilité sans vérification au sol d'assurer la chronologie des installations révélées « en surimpression » par chaque cliché aérien, si donc la tâche n'est pas terminée, du moins le travail du colonel Baradez marque-t-il une étape décisive dans notre connaissance de l'Afrique romaine.

D'ailleurs, à une époque où les problèmes de géographie et d'histoire économiques ont enfin pris la place qui leur revient, les travaux relatifs au développement agricole de l'Algérie romaine se sont heureusement multipliés. On a étudié les relations des autorités romaines et des nomades, en vue de définir leurs terrains de parcours, on a suivi dans l'Aurès les progrès de la romanisation, appuyée sur le développement du système d'irrigation ; on a décrit d'après une inscription de Guelalia, la répartition entre colons de terrains récupérés sur les nomades : ainsi sommes-nous témoins des aspects antiques des règlements destinés à limiter les conflits qui naissent de la compétition entre nomades et sédentaires (42).

Sur un plan technique, l'étude de la mosaïque des travaux champêtres de Cherchel a amené Jean Bérard à des remarques importantes sur les méthodes de culture (43) ; les recherches de Mme H. Camps-Fabrer sur l'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine ont apporté des précisions utiles sur l'ampleur des oliveraies et les techniques de fabrication : une étude parallèle sur le blé dans l'Afrique

(41) D. Van Berchem, *L'armée de Dioclétien et de Constantin*, Paris, 1952, pp. 37-49.

(42) R. Syme, *Tacfarinas the Musulami and Thubursicum, Studies in Roman economic and social history in honor of Allan Chester Johnson*, Princeton, 1951 ; L. Leschi, *Rome et les Nomades du Sahara Central. Travaux de l'Inst. de Rech. Sahariennes*, I, 1942, pp. 47-62 ; J. et P. Morizot, *Les ruines romaines de la vallée de l'oued Guechtane (Aurès)*. *Rev. Afr.*, 1948 ; L. Leschi, *Une assignation de terres en Afrique sous Septime Sévère*. *Rec. Const.*, CXII, 1948, p. 103.

(43) J. Bérard, *Mosaïques inédites de Cherchel*. *M.E.F.R.*, LII, 1935, pp. 113-143.

romaine paraîtra avant peu. Louis Leschi l'inspirateur de ces deux travaux avait lui-même rassemblé nos connaissances sur le vignoble dans l'Afrique ancienne (44). On a retrouvé en plusieurs endroits des installations de caractère industriel, où se fabriquait le *garum*, cette saumure appréciée des Romains et qu'on peut comparer au ngoc mam des Vietnamiens (45).

Sur le plan économique, les recherches de Mme A. Bourgarel-Musso se sont attachées au problème des prix et de leur variation, et apportent en particulier sur le prix des statues, des temples, sur les honoraires des magistrats et des prêtres municipaux, des tableaux d'un vif intérêt (46). On trouve un tableau général de la vie économique en Afrique du Nord dans l'ouvrage de F.M. Haywood (47).

Grâce à ces découvertes, on le voit, nous mesurons mieux l'effort militaire, routier, hydraulique, agricole de l'administration romaine, cherchant à organiser l'économie du pays, pour le bénéfice de la métropole, assurément, mais aussi pour la prospérité des provinciaux. Nous verrons plus tard, par l'examen des découvertes faites dans les villes romaines où les fouilles se sont poursuivies, que cet effort a été suivi d'effet. Mais les difficultés à vaincre paraissent bien, à la lumière des recherches nouvelles, avoir été beaucoup plus grandes qu'on ne le supposait il y a un quart de siècle.

Prenons un exemple. Pour Stéphane Gsell, l'enceinte de Tipasa, qui devait résister à Firmus, en 371, avait été construite « vers la fin du IIe ou dans le courant du IIIe siècle » (48).

(44) H. Camps-Fabrer, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, Alger, 1953, 96 pp. ; L. Leschi, *La vigne et le vin dans l'Afrique ancienne*, *Bulletin économique et juridique de l'O.F.A.L.A.C.*, nos 93-94, mars-avril 1947.

(45) Cf. l'étude de P. Grimal et Th. Monod, *Sur la véritable nature du « garum »*, *R.E.A.*, LIV, 1952, pp. 27-38.

(46) A. Bourgarel-Musso, *Recherches économiques sur l'Afrique Romaine*. *Rev. Afr.*, 1934, pp. 354-491.

(47) Tenney Frank, *An economic survey of the roman empire*, t. IV, Baltimore, 1938 : M. Haywood, *Roman Africa*.

(48) St. Gsell, *Tipasa, ville de la Maurétanie Césarienne*. *M.E.F.R.*, 1914, pp. 219-450, chap. III.

C'est une position plus nette encore qu'adoptait Paul-Marie Duval, après une enquête sérieuse, limitée pourtant dans sa durée et ses moyens par la date où elle fut faite, 1942 (49) : pour lui, la muraille de Tipasa appartenait évidemment à l'époque des « troubles profonds » qui succéda en Afrique du Nord, « à partir du milieu du IIIe siècle » à « une longue période de paix relative ». Et il se référait à l'autorité d'Eugène Albertini. Or, le colonel Baradez, fouillant une porte secondaire au Nord-Est de la ville, a retrouvé des fragments de la dédicace de cette porte, qui a été construite en 146-147 par Antonin le Pieux (50).

Si on rapproche cette inscription — toujours avec le colonel Baradez — des stèles de cavaliers de l'armée de Pannonie qu'il a retrouvées, remployées dans l'amphithéâtre de Tipasa, on est amené à conclure que les opérations d'Antonin en Afrique, entre 145 et 150, furent plus importantes que nous ne le pensions ; bref que le soulèvement des Maures eut plus de gravité qu'on ne l'avait jusqu'ici supposé (51).

On retrouve à toutes les époques de l'histoire de l'Afrique romaine des rébellions, dont les causes le plus souvent nous échappent. S'il a été établi par Ronald Syme que la révolte de Tacfarinas était la protestation de nomades frustrés de leurs terrains de parcours, il semble que nous nous heurtions à d'autres moments à des mouvements proprement nationalistes. C'est ainsi que P. Salama nous montre, à propos de l'organisation des *hiberna*, comment Septime Sévère s'est trouvé obligé, pour donner à l'Afrique une impression de sécurité, de se livrer à un travail de « fortification systématique du territoire ». C'est ainsi que, dans le même numéro de *Libyca*, Mme d'Escurac-Doisy présente M. Cornelius Octavianus, *praeses* de Maurétanie Césarienne, s'efforçant vers 260

(49) P.M. Duval, *Cherchel et Tipasa, recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris, 1946, 180 pp., XV pl.

(50) J. Baradez, *Les nouvelles fouilles de Tipasa et les opérations d'Antonin le Pieux en Maurétanie*. *Libyca*, II (1954), pp. 89-148.

(51) J. Carcopino, *Sala (Chella-Rabat) au temps des Antonins, d'après les textes gravés sur la base de Marcus Sulpicius Felix*, in : *Le Maroc Antique*, Paris, 1943, pp. 200-230.

de réduire une révolte des Bavares, étudiés d'autre part par R. Thouvenot (52).

On sera surpris, j'imagine, de constater avec quelle inquiétante régularité la paix de l'Afrique du Nord s'est trouvée troublée, de l'avènement d'Auguste à l'arrivée des Vandales : certes, j'ai juxtaposé sur ce tableau — que Marcel Leglay m'a aidé à composer — des troubles d'origines diverses : en dehors des révoltes berbères proprement dites, il y a des guerres qui naissent, par exemple, des compétitions impériales surgies ou non dans les provinces africaines. Il n'en est pas moins certain qu'au milieu de ces conflits — auxquels on pourrait ajouter bien des troubles localisés — les populations de l'Afrique ont rarement goûté la pleine sérénité de la « paix romaine ».

20 (?) à + 6	Auguste — Gétules, Musulames, Garamantes.
17 à 21	Tibère — Musulames, Cinithiens, Maures (Tacfarinas).
40 à 15	Claude / Néron — Maures (Aedemon), Numides.
52 à 57	Néron — Opérations de police.
68 à 75	Galba à Vespasien — Résonances chez les Maures et les Garamantes des compétitions impériales.
80 à 86	Domitien — Maures, Nasamons.
98 à 117	Trajan — Maures (Tinjitane) ?
118 à 122	Hadrien — Maures.
144 à 152	Antonin — Soulèvement quasi général.
174	Marc-Aurèle — Maures.

(52) R. Syme, *Tacfarinas, the Musulani and Thubursicum (Studies in roman economic and social history in honour of A. Chester Johnson,* Princeton, 1951, pp. 113-130) ; P. Salama, *Nouveaux témoignages de l'œuvre des Sévères en Maurétanie Césarienne. Libyca,* I (1953), pp. 231-264 ; H. D'Escurac-Doisy, *M. Cornelius Octavianus et les révoltes indigènes du IIIe siècle d'après une inscription de Caesarea. Ibid.,* pp. 181-188 ; R. Thouvenot, *Rome et les Barbares africains. Publications du Serv. des Ant. du Maroc,* VII, 1945, pp. 166-183.

188	Commode — Maures.
209 à 211	Septime Sévère — Maures, Baquates.
226 à 227	Sévère Alexandre — Maures, Numides.
238 à 240	Gordien — Compétition impériale, puis soulèvement.
253 à 262	Gallien — Bavares, Quinquagentiens, Fraxinenses.
289 à 298	Dioclétien — Insurrection généralisée.
308 à 311	Constantin — Usurpation de Domitius Alexander.
314 à 350	Constantin — Troubles donatistes.
350 à 425	Constantin — Donatistes et circoncellions.
363 à 375	Jovien / Valentinien — Austuriens en Tripolitaine, Maures (Firmus, 371).
375 à 376	Valentinien — Révolte de Théodose.
395 à 398	Honorius — Révolte de Gildon.
409	Honorius — Révolte d'Héraclien.
427	Valentinien III — Révolte de Boniface.
429	Genséric et les Vandales passent en Afrique.

Et pourtant, on recueille une impression toute différente lorsqu'on parcourt les publications qui présentent, bien sommairement parfois pourtant, les résultats étonnants obtenus par les fouilleurs dans les villes romaines d'Algérie. Leur ampleur, leur caractère monumental, le nombre et la richesse des édifices publics — forums, basiliques, temples, marchés, thermes — la qualité de l'urbanisme — rues, aqueducs, fontaines, égouts — le nombre des monuments honorifiques, élevés à la gloire des empereurs, des bienfaiteurs de la cité, ou de ceux de ses fils qui avaient fait une brillante carrière, le luxe enfin de tant d'habitations particulières, attestent à la fois la prospérité des familles et des communautés et leur attachement aux institutions, aux cultes, à l'art, à la civilisation de Rome.

Peut-être est-on d'abord frappé par cette uniformité : elle est accrue par ce goût de la copie qu'ont eu les artistes romains qui, se défiant de leur talent, aimaient trop souvent reproduire, avec maîtrise il faut le reconnaître, les chefs-d'œuvre de l'art grec, et plus encore de l'art hellénistique. Les musées d'Algérie apparaissent ainsi au premier abord comme des collections de répliques ; et les archéologues qui étudient les statues sont amenés bien souvent à rechercher de quelle œuvre célèbre ils ont retrouvé une copie. La Vénus de Cherchel est l'Aphrodite de Cnide, « la figure immobile que Praxitèle avait, dit-on, conçue sous l'inspiration de la déesse elle-même, en un jour heureux entre tous où sans doute Phryné n'était pas loin » (53). L'Hercule des thermes d'Hippone est « une réplique évidente de l'Hercule Farnèse, le chef-d'œuvre de Glycon » ; l'Aphrodite voilée d'Hippone est « du type dit de Melos » et un torse d'homme s'apparente étroitement au Doryphore de Polyclète. On pourrait poursuivre (54). Quant aux statues d'empereur — qui sont nombreuses — elles reprennent évidemment l'iconographie officielle, telle qu'elle s'était fixée à Rome (55). A Cherchel ou à Djemila, à Madaure ou à Hippone, nous retrouvons ainsi Auguste ou Hadrien, Septime Sévère ou Lucius Verus, tels que nous les connaissons. Aussi est-on heureux lorsque soudain, parmi ces visages familiers, on peut en identifier un qu'on avait méconnu, et essayer, avec Mme E. Boucher-Colozier, de reconnaître Juba II, ou Ptolémée, ou encore, à la suite de Jean Charbonneaux, d'admirer Cléopâtre dans un buste de Cherchel (56).

(53) G. Marçais, *La Vénus de Cherchel*, Paris, 1952. Les experts qui ne la rattachent pas à l'Aphrodite praxitélienne de Cnide la rapprochent de la Vénus du Capitole.

(54) E. Marec, *Hippone la Royale, antique Hippo Regius*, Alger, 1954, p. 96.

(55) Voir, outre la collection : « *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie* » : G. Souville, *Statues impériales du Musée de Guelma. Libyca*, II, 1954, pp. 149-160 ; L. Leschi, *Domitia Lucilla, mère de Marc Aurèle. M.E.F.R.*, LII, 1935, p. 81.

(56) E. Boucher-Colozier, *Quelques marbres de Cherchel au Musée du Louvre. Libyca*, I, 1953, pp. 23-36 ; *Nouveaux visages de Cherchel. Ibid.*, II, 1954, pp. 73-88 ; *Tête d'Apollon provenant de Cherchel. Ibid.*, III, 1955, pp. 77-86. — J. Charbonneaux, *Un portrait de Cléopâtre VII au Musée de Cherchel. Libyca*, II, 1954, pp. 49-64.

J'avouerai que le fragment de sculpture le plus remarquable qui soit sorti dans ces vingt dernières années du sol de l'Algérie me paraît être le trophée de bronze, découvert sur le forum d'Hippone par Erwan Marec, et qui commémorait sans doute la victoire de Jules César sur Juba I, en 46 av. J.-C. ; victoire qui entraîna l'annexion de la ville et la transformation du royaume en province romaine. A un tronc d'arbre — de bronze — est suspendue une cuirasse, encadrée plus qu'enveloppée par les plis rigides du *paludamentum* — objet d'art purement romain, d'aspect archaïque et militaire : affirmation brutale de la conquête (57).

En face de cette sculpture romaine, dont le caractère officiel et importé reste presque toujours évident, l'art indigène est longtemps attesté par des stèles, funéraires ou votives, où l'influence romaine souvent manifeste, n'arrive pas toujours à éliminer les formes locales traditionnelles. Par exemple, la collection des cinquante stèles à Saturne retrouvées à Djemila, que M. Leglay a présentée dans *Libyca*, permet de reconnaître les formes d'un culte resté traditionnel en Afrique du Nord, mais aussi de saisir le caractère populaire des monuments qui lui étaient consacrés (58).

L'art indigène, ou si l'on veut artisanal, se manifestait surtout dans le travail des objets d'usage courant, poterie, tissus et en particulier bois. On comprend qu'on en ait perdu les traces. Et c'est à l'époque chrétienne et spécialement dans les communautés rurales que l'art berbère s'épanouira lorsque les sculpteurs graveront dans la pierre les motifs traditionnels de l'Afrique berbère (59).

Les mosaïques d'Afrique du Nord donnent une impression toute différente. On en a vu apparaître d'innombrables, en vingt-cinq ans, qui ont été peut-être

(57) G. Ch. Picard, *Les monuments triomphaux romains en Afrique. C.R.A.I.*, 1948, pp. 421-427. — E. Marec, *Les fouilles d'Hippone. Ibid.*, pp. 561-563 ; *Le Forum d'Hippone. Libyca*, II, 1954, p. 402 et fig. 5.

(58) M. Leglay, *Stèles à Saturne de Djemila Cuicul. Libyca*, I, 1953, pp. 37-86.

(59) E. Albertini, *L'Art antique en Algérie. G.D.B.A.*, 1930, pp. 341-353 ; G. Marçais, *Art chrétien d'Afrique et art berbère. Annali dell Istituto Universitario orientale di Napoli, nuov. ser.*, III, 1949, pp. 63-75.

trop souvent étudiées chacune pour soi. Ici on dégageait la valeur symbolique des chevaux ou des roses ; là on étudiait des techniques agricoles, ailleurs des techniques de chasse. On a peu souligné la variété et l'ampleur des motifs géométriques, l'étrangeté de certains coloris, le style des représentations mythologiques — qu'elles dépendent ou non de cartons hellénistiques ou romains. Il y a dans ce domaine des progrès à accomplir — à commencer par la composition d'un *corpus*, bien illustré et soigneusement classé à partir des mosaïques sûrement datées, qui donnera enfin une base solide aux chronologies proposées. Parmi les plus belles mosaïques récemment publiées, il faut citer à Cherchel, la mosaïque des travaux champêtres, dont nous avons déjà parlé ; à Tipasa, celle qui raconte des épisodes de la vie d'Achille ; à Djemila, la mosaïque dionysiaque ; à Hippone, une autre mosaïque de chasse, une vue des monuments de la ville antique, et de curieux ensembles décoratifs, géométriques et végétaux ; à Timgad enfin, de beaux et savants pavements qui font la gloire du musée (60).

Si l'on prend une à une les villes où les fouilles ont fait l'objet de publications, on aboutit à la liste suivante :

En Maurétanie, on a étudié l'enceinte de Cherchel, et dégagé l'amphithéâtre. Le site est très riche, mais la ville moderne en recouvre le cœur : on ne peut guère songer à entreprendre de vastes fouilles, qui se heurteraient partout aux constructions. Peut-être quelque découverte fortuite permettra-t-elle l'ouverture d'un chantier de villas (61).

(60) J. Bérard, *Mosaïques inédites de Cherchel. M.E.F.R.*, 1935, pp. 113-143. — L. Leschi, *Une mosaïque achilléenne de Tipasa de Maurétanie. M.E.F.R.*, LIV, 1937, pp. 25-41 ; *Mosaïque à scènes dionysiaques de Djemila-Cuicul (Algérie). Mon. Piot.*, XXXV, 1936, pp. 139-172. — E. Marec, *Deux mosaïques d'Hippone. Libyca*, I, 1953, p. 95 ; voir les monographies des villes, ci-dessous, p. 100 à 106, notes.

(61) Cherchel : P.M. Duval, *Cherchel et Tipasa, recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris, 1946, 180 pp. ; St. Gsell, *Cherchel, antique Iol Caesarea*, Alger, Imprimerie Officielle, 1952. Cette plaquette fait partie de la collection publiée sous les auspices du Gouvernement Général, direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts, où se trouvent des photographies de monuments inédits. Il est entendu que ces monuments ne sont pas tenus pour publiés.

A Tipasa, outre les recherches de Jacques Heurgon et Pierre Cintas dans le cimetière punique, il faut signaler le travail de P.M. Duval sur l'enceinte. Les nouvelles fouilles, entreprises par le colonel Baradez ne sont encore connues que par deux plaquettes, où il a présenté le nouveau temple, le decumanus, l'amphithéâtre, et les recherches exécutées dans les cimetières. J'ai déjà fait allusion à ses recherches sur la muraille. Le joli musée de Tipasa présente les objets trouvés dans un site qui n'a rien perdu de son charme proverbial (62).

Les recherches de Mme Vincent à Saint-Leu (Portus Magnus) où elle a découvert forums, temple, villas, enceinte et nécropole n'ont pas encore été publiées (63).

Parmi les sites moins importants qui ont été étudiés dans cette région, citons :

— Siga, où Pierre Grimal (64) a retrouvé des traces de la civilisation numide « à peu près pure » et les preuves d'une implantation militaire, puis commerciale de Rome, au IIIe siècle.

— Tigava Castra, où Raymond Bloch (65), étudiant la vallée du Chélif, a dégagé la porte Sud d'un camp romain, et de petits thermes.

— Altava, où Paul Courtot a entrepris le dégagement systématique de la ville, et récemment, avec Pierre Pouthier (66), a étudié en particulier plusieurs huileries.

— Rapidum, où M. Leglay a repris vingt ans après les fouilles de W. Seston, dans le camp et dans la ville contiguë (67).

(62) L. Leschi, *Tipasa de Maurétanie*, Alger, Imp. Off., 1950 ; J. Baradez, *Tipasa, ville antique de Maurétanie*, Alger, Imp. Off., 1952, 80 pp. ; J. Heurgon, *Nouvelles recherches à Tipasa. M.E.F.R.*, 1930, pp. 182-201 ; P. Cintas, *Fouilles puniques à Tipasa*, Alger, 1949 (cf. *Rev. Afr.*, XCII (1949), pp. 263-330) ; J. Baradez, *Les nouvelles fouilles de Tipasa... Libyca*, II, 1954, pp. 89-148.

(63) M.M. Vincent, *Vase ibérique du Cimetière Est de Portus Magnus St-Leu (Dépt d'Oran). Libyca*, I, 1953, pp. 13-22.

(64) P. Grimal, *Les fouilles de Siga. M.E.F.R.*, 1937, pp. 108-141.

(65) R. Bloch, *Une campagne de fouilles dans la vallée du Chélif. Les Tigava Castra. M.E.F.R.*, LVIII, 1941-46, pp. 9-42.

(66) P. Courtot, *Essai historique sur Altava d'après l'épigraphie*. IIe congrès de la Fédération des Sociétés Savantes, Tlemcen. *Rev. Afr.*, 1936, pp. 401-429. Voir aussi, du même, des notes épigraphiques dans le *B.S.G.A.O.*

(67) M. Leglay, *Reliefs, inscriptions et stèles de Rapidum. M.E.F.R.*, LXIII, 1951, pp. 53-91.

— Tigzirt, qu'ont fouillée E. Frezouls et A. Hus (68), étudiant en outre l'identification des ports de la côte kabyle, puis M. Euzennat, qui a tiré des inscriptions une histoire municipale de la ville.

— Rusguniae, où P. Salama (69), à partir des milliaires, a reconnu une colonie de vétérans de la legio VIII Gemella.

En Numidie. Les renseignements sur Djemila peuvent être groupés à partir de la présentation publiée par Mlle Allais, qui, après Mme de Cresolles, a poursuivi avec continuité le dégagement de la ville (70). La découverte, sur le forum des Sévères, d'une basilique construite sous l'empereur Valens montre l'importance que la ville a gardée au IVe siècle, au moment où commençait à se développer le « quartier chrétien » (71). La poursuite des travaux sur les pentes de cette colline en forme de cap a permis de dégager un quartier Est de fonction surtout artisanale, au Nord du théâtre, avec des thermes, un petit temple, et un ravin qui suivait un grand égout, venant du forum ; au-delà d'un *decumanus,* on a dégagé entre deux *cardines* une série de villas, puis, plus à l'Est, un second petit temple malheureusement en mauvais état malgré la qualité de sa construction. Mlle Allais a fait connaître une des plus belles maisons privées de la ville, nommée « Maison d'Europe », d'après le sujet d'une remarquable mosaïque qui s'y trouvait conservée (72).

Le quartier Ouest, qu'on fouille actuellement, a livré en bordure de la muraille d'enceinte une vaste église

(68) E. Frézouls et A. Hus, *L'identification des villes de la côte kabyle. M.E.F.R.*, LXV, 1954, pp. 147-163 ; M. Euzennat, *L'histoire municipale de Tigzirt : Rusucurru colonia et municipium. M.E.F.R.*, LXVII, 1955, pp. 127-148.

(69) P. Salama, *La colonie du Rusguniae d'après les inscriptions. Rev. Afr.*, 1955, pp. 5-52.

(70) Y. Allais, *Djemila.* Paris, 1938, 80 pp., XII pl. Cf. L. Leschi, *Djemila, antique Cuicul*, Alger, Imp. Off., 1949 ; 2e éd., 1950.

(71) E. Albertini, *Une nouvelle basilique civile à Cuicul (Djemila). C.R.A.I.*, 1939, p. 376.

(72) Y. Allais, *La Maison d'Europe à Djemila. Rev. Afr.*, 1939, pp. 35-44 ; *Djemila, le quartier à l'Est du Forum des Sévères. Rev. Afr.*, 1953, pp. 48-65 ; *Les fouilles de 1950-52 dans le quartier Est de Djemila. Libyca.* II, 1954, pp. 343-362.

funéraire, et tout un quartier d'habitations à plusieurs étages, superposées sur le flanc de la colline.

Djemila est une ville qui, dès la deuxième moitié du IIe siècle a débordé l'enceinte de Nerva ; elle s'est agrandie, épanouie, transformée à l'époque des Sévères, à l'époque de Valens, puis sous l'influence de ses évêques. Plusieurs de ses monuments ont été abandonnés bien avant que la ville cesse d'exister ; le temple de Frugifer, par exemple, qui n'existait plus lorsque fut construite la basilique de Valens ; d'autres temples aussi, dont le démantèlement paraît démontrer une volonté de destruction. Il serait intéressant, à partir des renseignements déjà rassemblés, d'en décrire l'histoire.

Non loin de Djemila, L. Galand a dégagé à Mons le Forum, le Capitole et la Curie (73).

Les deux services des Monuments Historiques et des Antiquités ont consacré une grosse partie de leurs ressources et de leurs efforts à Timgad. La conservation du site et la direction des fouilles, depuis le début du siècle, est restée confiée à Charles Godet d'abord, à son fils René Godet, ensuite. Entièrement consacrés à leur tâche, ils ont dégagé la ville antique, bloc après bloc, et ont révélé cet extraordinaire ensemble qui fait l'admiration des visiteurs. La mort accidentelle de René Godet, survenue en juillet 1955, pose de difficiles problèmes. C'est que, par timidité sans doute, il n'a rien publié de ses découvertes. Depuis la grande publication de E. Bœswillwald, R. Cagnat et A. Ballu, parue en 1905 (74), aucun ouvrage d'ensemble n'a paru sur Timgad, sauf, en 1951, la mince mais utile plaquette de Christian Courtois (75). Il faut consulter les rapports de A. Ballu de 1903 à 1911, puis de M. Christofle entre 1927 et 1936, puis les chroniques annuelles de L. Leschi parues dans la *Revue Africaine* jusqu'en 1952 et, après cette date, celles de M. Leglay dans *Libyca.*

(73) L. Galand, *Mons. Mopth... et Mopti. M.E.F.R.*, 1949, pp. 35-91.

(74) E. Bœswillwald, R. Cagnat, A. Ballu, *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain*, Paris, 1891-1905.

(75) Chr. Courtois, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, Imp. Off., 1951, 104 pp.

Le plan de la ville a été étudié par Ch. Saumagne, son alimentation en eau par R. Godet. E. Albertini et L. Leschi, ont publié des inscriptions importantes (76). Et c'est tout.

De la comparaison du plan d'ensemble publié par A. Ballu en 1911 avec celui que présente Ch. Courtois, il résulte que les efforts ont porté dans ces vingt-cinq années, à l'intérieur de l'enceinte, sur le dégagement des quartiers Nord-Est et Sud-Est.

De plus, *extra-muros*, on a découvert des ensembles de villas et plusieurs grandes nécropoles. On a aussi fouillé le fort byzantin, dont la masse imposante remployait de nombreuses inscriptions et recouvrait en outre une piscine et un triple sanctuaire, dédié à Serapis, à Dea Patria, et à une troisième divinité non encore identifiée. La source ainsi honorée s'appelait ***Aqua Septimiana Felix***.

Tiddis a été longuement fouillée par A. Berthier (77). Ce site à la fois difficile et tentant — il occupe la face d'une colline très abrupte où les monuments reliés par des rues en lacets très serrés sont presque superposés — a livré une petite ville berbéro-romaine d'un aspect tout nouveau. Faute de place, le *Forum* est réduit à une sorte de parvis, en avant d'un édifice à trois salles, qui peut être un Capitole ; les habitants, vivant contre le rocher, ont utilisé des grottes naturelles et en ont ouvert de nouvelles, à l'arrière de leurs maisons ou de leurs sanctuaires ; un quartier tout entier est habité par des potiers, qui semblent avoir fabriqué vases et tuyaux pour toute la région. Un édifice à colonnes, qui peut être une chapelle chrétienne, deux bassins surmontés de *ciboria*, dont l'un

(76) Ch. Saumagne, *Note sur la cadastration de la « Colonia Trajana Thamugaddi ». Rev. Tun.*, 1931, pp. 97-104 ; *Le plan de Timgad. Ibid.*, 1933, pp. 35-55. — R. Godet, *Le ravitaillement de Timgad en eau potable. Libyca*, II, 1954, pp. 65-72. — E. Albertini, *Un témoignage épigraphique sur l'évêque donatiste Optat de Timgad. C.R.A.I.*, 1939, pp. 100-103. — L. Leschi, *Découvertes récentes à Timgad : Aqua Septimiana Felix. Ibid.*, 1947, pp. 87-99; *L'album municipal de Timgad. R.E.A.*, L. 1948, pp. 71-100. Voir aussi, de E. Albertini et L. Leschi, de nombreuses notes dans le *B.A.C.*

(77) A. Berthier, *Tiddis, antique Castellum Tidditanorum*, Alger, Imp. Off., 1951, 57 pp. — *Tiddis, Rec. Const.*, LXV, 1942, pp. 141-153 ; L. Leschi, *Inscriptions du Castellum Tingitanorum. Ibid.*, pp. 154-182.

au moins peut être un baptistère, les restes d'un temple de forme classique, les traces plus ou moins distinctes d'autres sanctuaires, de belles citernes alimentant des thermes, de nombreuses inscriptions, des stèles votives enfin, au sommet de la colline, ont récompensé les efforts du fouilleur.

C'est encore M. Berthier qui a fait à Constantine la belle découverte du sanctuaire d'El-Hofra, dont nous avons déjà parlé (78) ; dans la même ville, Mme Alquier a sauvé un des piliers d'angle d'un magnifique monument, en forme de tétrapyle, qui semble avoir servi de vestibule à quelque palais, aujourd'hui enseveli sous la ville (79). Ce fragment, conservé sur toute sa hauteur, est certainement postérieur à 320, d'après sa dédicace, où figure un *consularis sexfascalis* de la province de Numidie ; il atteste l'importance exceptionnelle de la ville où il s'élevait.

AFRIQUE PROCONSULAIRE. La ville d'Hippone doit sa résurrection à Erwan Marec (80). Jusqu'à lui, on désespérait de rien retrouver d'un site qui, après dix ans de fouilles, apparaît maintenant comme l'un des plus riches et des plus prometteurs de l'Afrique du Nord. Son passé lointain s'est manifesté d'abord, par la découverte d'un énorme mur à bossages, de date incertaine, mais qu'il faut attribuer sinon à l'époque phénicienne du moins à celle où Hippo Regius était une des capitales du royaume numide de Syphax. Presque au pied de cette muraille se trouvait le rivage antique de la mer, qui depuis s'est retirée devant les apports d'alluvions de la Seybouse. Entre la muraille et la plage se dresse une série de jolies villas romaines, les villas du « front de mer », ornées de plusieurs couches de riches mosaïques. En arrière, vers l'Ouest, une *insula*, de forme très irrégulière, renferme, avec des installations artisanales ou même industrielles, le quartier chrétien.

(78) Cf. p. 86.

(79) J. Alquier, *Vestiges antiques de la place de la Brèche. Fouilles 1935. Rec. Const.*, p. 208.

(80) E. Marec, *Hippone, antique Hippo Regius*, Alger, Imp. Off., 1950, 72 pp., 2e éd. ; *Hippone la Royale, antique Hippo Regius*, 1954 ; *Deux mosaïques d'Hippone. Libyca*, I, 1953, pp. 95-108 ; *Le Forum d'Hippone. Ibid.*, II, 1954, pp. 363-418.

A l'Ouest, un autre chantier a mis au jour le *Forum* — le plus grand d'Afrique — daté par une inscription gravée dans son dallage de 77-78. La place, bien fermée, ornée de portiques aux colonnes élégantes, peuplée de bases de statues, est entourée de toute une série de salles, dont les unes ont pu jouer un rôle administratif, dont d'autres paraissent avoir été des sanctuaires. E. Marec travaille en ce moment à relier le quartier chrétien au *Forum*, en dégageant une série de rues, bordées d'habitations et d'ateliers, avec une fontaine monumentale. Le théâtre, à l'Ouest du *Forum*, présente cette particularité que la *scaena* est flanquée, aux extrémités, de deux salles à absides, s'ouvrant sur les vestibules d'accès. Les grands thermes, au Nord, forment un magnifique ensemble monumental, où ont été retrouvés de beaux morceaux de sculpture.

Le caractère singulier de cette ville, où des monuments romains de type traditionnel — forum, thermes, théâtres, basilique chrétienne, sont inclus dans un plan où les rues, percées de larges égouts, ont gardé des tracés courbes et capricieux, doit être dû à la nécessité de respecter l'implantation de la capitale numide [81].

⁂

Il convient, après cette revue sommaire des résultats obtenus sous sa direction, de saluer la mémoire de Louis Leschi. Avec l'appui du service des Monuments Historiques, il a fait sortir de terre d'innombrables documents ; la série des communications, des notes, des articles qu'il a composés, pour présenter ces découvertes au monde savant, permettent de juger de la qualité de son effort.

⁂

Les problèmes religieux, en Afrique du Nord antique, se présentent sous quatre aspects différents. Les spécialistes cherchent, à partir des documents figurés, des

(81) Un riche album de photographies de Marcel Bovis illustre l'ensemble des villes romaines d'Afrique : L. Leschi, *Algérie Antique*, Paris, 1952, 200 pp.

monuments funéraires, et de très rares allusions des écrivains grecs ou latins à rassembler ce qu'on peut savoir des croyances et des rites des populations indigènes ; les punicisants cherchent à reconnaître le panthéon de Carthage et des autres colonies phéniciennes, ses relations avec tout ce que les fouilles récentes nous ont appris de la mythologie syrienne, et à débrouiller les formes des sacrifices ; les historiens de la religion romaine constatent combien les dieux de Rome ont peu touché la sensibilité religieuse des Africains, fidèles à leurs dieux traditionnels, et aux cultes reçus des Carthaginois ; ils suivent par contre le succès des mystères agraires ou des religions mystiques ; enfin les spécialistes du christianisme affrontent à la fois l'aspect local des problèmes généraux, comme l'arrivée et l'expansion des évangiles, les aspects particuliers que prennent en Afrique les conflits doctrinaux, le schisme donatiste, l'expansion étonnante du culte des martyrs et son influence sur les liturgies locales, enfin ils s'attachent aux aspects si étonnamment riches de la pensée augustinienne.

Sur l'ensemble du problème — à l'intérieur du paganisme — on trouvera un cadre dans le petit livre de Gilbert Charles Picard, *les Religions de l'Afrique Antique* [82]. Cet ouvrage, riche de toutes les découvertes récentes de son auteur et aussi de Pierre Cintas, est particulièrement suggestif pour tout ce qui concerne la religion punique et ses séquelles à l'époque romaine. On y trouvera en particulier de très intéressantes hypothèses sur la mort de Didon considérée comme un sacrifice rituel et, de ce fait, comme le premier sacrifice humain de l'impressionnante série découverte au *tophet* de Salammbô. La description de la religion punique — dominée par les cultes de Tanit et de Baal Hammon — est suivie de deux études en quelque sorte opposées ; l'une montrant l'influence progressive de l'hellénisme sur la religion punique, sur la forme des temples et des rites ; l'autre les contaminations que subit la religion romaine, une fois introduite en Afrique.

(82) G. Ch. Picard, *Les Religions de l'Afrique Antique*, Paris, Plon, 1954.

Le premier chapitre de cet ouvrage, qui traite de la religion libyque, est nécessairement assez sommaire. On en retiendra cette idée directrice que « les Berbères sont demeurés longtemps, et en grande partie demeurent encore, très proches de la conception du sacré à l'état pur ». Le sacré est susceptible de se fixer dans certains objets ou certains êtres : pierres, sources, arbres, animaux, « marabouts ». Pourtant, le culte des dieux a été connu des Berbères en dehors de l'exemple des Carthaginois ou des Romains ; il a existé un panthéon africain ; mais les listes des dieux qui nous sont parvenues sont tardives, et marquent la présence d'influences diverses : sur la pierre aux sept dieux de Béja, le grand dieu Bocchor est un Bodmelqart et les dieux cavaliers ressemblent aux Dioscures (83).

Parmi les études qui traitent des cultes berbères, il faut signaler celles du Docteur Gobert et de Gabriel Germain (84).

Les stèles d'El-Hofra, que j'ai déjà signalées, montrent le passage, sans hiatus, de Baal Hammon à Kronos et à Saturne — du dieu punico-libyque à ses équivalents grec et latin. Elles montrent la permanence des cultes puniques, et leur influence dans la population berbère. On a cherché si les sacrifices d'enfants avaient pénétré le monde indigène : certaines stèles d'El-Hofra lèvent tous les doutes (85). Sous l'influence grecque et romaine les Carthaginois avaient d'ailleurs fini eux-mêmes par admettre de substituer un animal à l'enfant.

Jeanne et Prosper Alquier ont retrouvé la trace sur les stèles de N'Gaous de ces sacrifices de substitution (86), et toute une discussion s'en engagée sur le mot « *molchomor* » fréquent dans les inscriptions, et qui pourrait désigner cette forme du rite (87).

(83) Cf. A. Merlin, *Divinités indigènes sur un bas-relief romain de la Tunisie*. *C.R.A.I.*, 1947, pp. 355-371, à compléter maintenant par G. Camps, *L'inscription de Béja et le problème des Dii Mauri*, *Rev. Afr.*, 1954, pp. 233-260.

(84) E.G. Gobert, *Essai sur la litholâtrie*. *Rev. Afr.*, 1948, pp. 24-110 ; G. Germain, *Le culte du bélier en Afrique du Nord*. *Hespéris*, 1948, pp. 93-124.

(85) Voir en particulier J.G. Février, *Un sacrifice d'enfant chez les Numides*. *Mél. I, Lévy*, 1955, pp. 161-171.

(86) J. et P. Alquier, *Stèles votives à Saturne découvertes près de N'Gaous (Algérie)*. *C.R.A.I.*, 1931, pp. 21-26. L'une des stèles a fait l'objet d'une révision de lecture : A. Berthier, *B.A.C.*, 1951-52, pp. 179-182.

A l'époque romaine, la permanence des cultes africains est étudiée par Marcel Leglay qui à propos des stèles de Djemila, a dégagé dans le culte de Saturne, divinité suprême, des aspects agraires et mystiques (88) ; et Adrien Bruhl a montré comment Baal Hammon, parfois, est devenu Dionysos, ce qui a facilité l'expansion remarquable du culte de Liber Pater (89). G. Camps a, de son côté, repris le problème des Dii Mauri (90), génies indigènes anonymes. L'introduction de plusieurs cultes romains a été étudiée : Mercure par A. Berthier, Tellus-Terra Mater par Louis Leschi (91).

Quant aux mystères, J. Carcopino a suivi leur pénétration et leur diffusion en Afrique : dans ses *Aspects mystiques de la Rome païenne*, il a réuni une série d'articles dont plusieurs s'attachent spécialement à l'aspect africain du problème (92). Son interprétation des Cereres, déesses africaines où il a reconnu Déméter et Koré, « que l'Etat punique en détresse avait solennellement adoptées, en 396 avant J.-C. », pour essayer de faire cesser les catastrophes nées du pillage d'un de leurs temples, près de Syracuse, a montré l'influence en Afrique des mystères

(87) J. Carcopino, *Rome et les immolations d'enfants. Aspects mystiques de la Rome païenne*, Paris, 1941, pp. 39-48 ; R. Dussaud, *Précisions épigraphiques touchant les sacrifices puniques d'enfants*. *C.R.A.I.*, 1946, pp. 371-387 ; G. Ch. Picard, *Les sacerdotes de Saturne et les sacrifices humains dans l'Afrique romaine*. *Rec. Const.*, LXVI, 1948, pp. 117-123, et, en dernier lieu, R. Charlier, *La nouvelle série de stèles puniques de Constantine et la question des sacrifices dits « Molchomor », en relation avec l'expression « BSRM-BTM »*. *Karthago*, IV, 1953, pp. 1-49 (avec bibliographie du sujet) et J.G. Février, *Molchomor*. *R.H.R.*, 1953, pp. 8-18.

(88) M. Leglay, *Les stèles à Saturne de Djemila-Cuicul*. *Libyca*, I, 1953, pp. 37-76.

(89) A. Bruhl, *Liber Pater*, 1953, p. 231 s.

(90) G. Camps, *L'inscription de Béja et le problème des Dii Mauri*, *Rev. Afr.*, 1954, pp. 233-260.

(91) A. Berthier, *Le culte de Mercure à Cirta*. *Rev. Afr.*, 1939, pp. 161-181 ; L. Leschi, *Monument votif de Bourbaki (dépt d'Alger)*. *Libyca*, I, 1953, pp. 87-94. A Tellus est parfois assimilée Cybèle : cf. Y. Allais, *Djemila, une dédicace à Cybèle*. *Ibid.*, II, 1954, pp. 252-254.

(92) J. Carcopino, *Aspects mystiques de la Rome païenne*, Paris 1941, 315 pp., 2e éd., 1947. Voir *Le culte des Cereres et les Numides*, pp. 13-37 ; *Rome et les immolations d'enfants*, pp. 39-48 ; *Sur les traces de l'hermétisme africain*, pp. 207-314. Sur l'hermétisme en général, voir A.J. Festugière, *Hermès Trismégiste*. Paris, 4 vol.

d'Eleusis. La mosaïque de Lambiridi et ses inscriptions lui ont permis de saluer « l'éclat modeste et passager » de l'hermétisme africain.

Une autre mosaïque, découverte à Djemila, a permis à Louis Leschi de signaler l'influence du culte et des mystères de Dionysos, auxquels il convient sans doute d'attribuer le vaste édifice où le pavement a été retrouvé (93). Il faut en rapprocher deux belles inscriptions dédiées au culte conjoint d'Hercule et de Liber Pater, retrouvées aussi à Djemila et que J. Carcopino a publiées (94).

Le culte de Mithra a paru longtemps n'avoir rencontré en Afrique aucun succès. La découverte du *Mithraeum* de Lambèse, présenté par Louis Leschi et Marcel Leglay, est venue modifier ce point de vue (95). Encore ce culte semble-t-il avoir été introduit par M. Valerius Maximianus, légat propréteur de la IIIe Légion Auguste entre 183 et 185, qui était pannonien et très attaché à ce dieu. Le mithriacisme est arrivé à Lambèse non d'Orient mais du Danube, dans les bagages d'un militaire (96). Les autres inscriptions africaines relatives au culte de Mithra ont d'ailleurs été trouvées dans des centres militaires et dans des ports.

On ne s'étonnera pas, dans le même ordre d'idées, de la présence de dédicaces aux divinités de Palmyre à El-Kantara, camp des archers palmyréniens, et de la découverte, dans une salle du fort de *Dimmidi* (Messad) de fresques qui évoquent, dans le style de celles de Doura, un dieu solaire qui peut être le Malakbel dont parlent trois inscriptions. De même le culte de Jupiter Dolichénien

(93) L. Leschi, *Mosaïque à scènes dionysiaques de Djemila-Cuicul*, *Mon. Piot.*, XXXV, 1936, pp. 139-172.

(94) J. Carcopino, *Deux dédicaces religieuses de Djemila*. *Libyca*, II, 1954, pp. 419-433. Voir la note de Ch. Picard, dans *Rev. Afr.*, 6e sér., t. XLV, 1955, pp. 79-81. Voir aussi A. Merlin, *Le génie au gecko de Djemila*. *Rec. Const., Livre du Centenaire*, 1954, p. 97 s.

(95) *Le Mithraeum de Lambèse*. *C.R.A.I.*, 1954, pp. 269-278. Cf. P. Rancillac, *L'insuccès du mithriacisme en Afrique*. *B.S.G.A.O.*, LII, fasc. 188, 1931, pp. 221-228.

(96) Il a introduit en même temps à Lambèse le culte d'une autre divinité d'origine pannonienne, le militaire *Jupiter Depulsor*. Cf. H. G. Pflaum, *Mél. I. Lévy*, 1955, pp. 445-460.

est attesté à Lambèse, garnison de la IIIe Légion et de ses auxiliaires (97).

Parmi les religions orientales, qui ont séduit les Berbères eux-mêmes, on est assez surpris de rencontrer le judaïsme. Marcel Simon, qui étudie le prosélytisme juif, a rattaché la formation de ces communautés, dont l'existence était attestée par Ibn Khaldoun, à la diaspora qui a suivi les catastrophes palestiniennes de 70 et de 135. Ces petits groupes ont entraîné l'adhésion de tribus berbères, hostiles à la pénétration et à l'influence romaines, et, se maintenant à travers les siècles, ont préparé le chemin à l'Islam (98).

Mais dans l'intervalle, l'Afrique du Nord avait été presque complètement christianisée. On peut dire que chaque ville d'Afrique du Nord, dès qu'on la fouille, livre un « quartier chrétien », que, dans chaque bourgade se trouve à tout le moins une église. Aux textes depuis longtemps connus, de Tertullien, de saint Cyprien, de Saint Augustin, s'est ainsi ajoutée une documentation archéologique de plus en plus considérable, qui permet d'entrer en contact direct, si je puis dire, avec le christianisme africain.

On peut faire facilement le point des découvertes, jusqu'en 1940, au moyen des trois études d'Eugène Albertini (1934), de Jean Gagé (1937) et de Louis Leschi (1940) (99). Il est plus difficile de connaître les résultats des fouilles plus récentes, encore insuffisamment publiées.

(97) H.I. Marrou, *La collection G. de Vulpillières à El-Kantara*. *M.E.F.R.*, I., 1933, pp. 42-86 ; E. Albertini, *Inscriptions d'El-Kantara et de la région*. *Rev. Afr.*, 1931, p. 205 ; G. Ch. Picard, *Castellum Dimmidi*, 1947, p. 159 s. et 185 s. ; P. Merlat, *Répertoire des inscriptions et monuments figurés du culte de Jupiter Dolichenus*, Paris, 1951, p. 281 s. Une nouvelle dédicace à Dolichenus a été récemment trouvée et publiée dans le *B.A.C.*, 1954 (à paraître).

(98) M. Simon, *Le judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne*. *Rev. d'Hist. et de Phil. rel., Fac. Théol. Prot. Univ. Strasbourg*, XXVI, n° 1, pp. 1-31, et n° 2, pp. 105-145 ; voir un important compte rendu de A. Adam dans *Hespéris*, 1952, p. 243.

(99) E. Albertini, *L'archéologie chrétienne en Algérie*. *Atti del IIIo Congresso internazionale di Archeologia Cristiana*, 1934, p. 411 ; J. Gagé, *Nouveaux aspects de l'Afrique chrétienne*. *Annales de l'Ecole des Hautes Etudes de Gand*, I, 1937, pp. 179-230 ; L. Leschi, *La basilique chrétienne en Algérie*. *Atti del IVo Congresso internazionale di Archeologia Cristiana*, 1940, vol. I, pp. 145-167.

Seul, le beau travail d'André Berthier sur les vestiges du christianisme antique dans la Numidie Centrale présente systématiquement une série de basiliques, et une étude qui les compare entre elles (100). Nous sommes ainsi initiés à l'aspect des petites églises de campagne, chapelles à une seule nef ou basiliques à trois nefs, de types très différenciés. L'auteur a dégagé l'enceinte du chœur, fouillé les absides et la nef à la recherche des reliquaires et des sépultures, découvert des cryptes, et publié un important matériel épigraphique et cultuel.

Les remarques les plus suggestives concernent le développement extraordinaire du culte des martyrs. Les reliquaires sont malheureusement le plus souvent anonymes ; lorsque des noms sont cités, il s'agit presque toujours de saints indigènes. Leur nombre est tel qu'A. Berthier a pensé avoir affaire souvent aux martyrs volontaires du Donatisme : on croit même avoir retrouvé, aux pieds des falaises, les tombes de ceux d'entre eux qui s'étaient volontairement précipités (101).

D'autres monuments religieux de villages ont été retrouvés par M. Simon à Henchir El-Ateuch, par W. Seston à Aïn-Tamda, par M. Labrousse à Henchir Tarlist, par J.-P. Boucher à Tebessa Khalia (102).

Dans les villes, les découvertes n'ont pas été moins importantes. A Tebessa on a trouvé dans le sous-sol de la basilique des inscriptions, puis des catacombes encore inédites. M. Sérée de Roch a dégagé une cuve baptismale, que je crois tardive, puisqu'elle remploie une table d'autel (103).

(100) A. Berthier, *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie Centrale*, Alger, 1943, in-8°, 234 pp., XXX pl.

(101) F. Logeart et L. Leschi, *Les épitaphes funéraires chrétiennes du Djebel Nif en Nser (commune mixte d'Aïn-Mlila)*. *Rev. Afr.*, 1940, pp. 5-35.

(102) W. Seston, *Le monastère d'Aïn Tamda et les origines de l'architecture monastique en Afrique du Nord*. *M.E.F.R.*, 1934, pp. 79-113 ; M. Simon, *Fouilles dans la basilique de Henchir-el-Ateuch (Algérie)*. *Ibid.*, pp. 143-177 ; M. Labrousse, *Basilique et reliquaire d'Henchir-Tarlist (Algérie)*. *Ibid.*, 1938, pp. 224-258 ; J.-P. Boucher, *Nouvelles recherches à Tebessa-Khalia*. *Ibid.*, 1954, pp. 165-188.

(103) L. Leschi, *Inscriptions et mosaïques découvertes dans le sous-sol de la basilique chrétienne de Tebessa*. *B.A.C.*, 1945, pp. 429-437 ; E. Sérée de Roch, *Tebessa (Theveste) : Le baptistère de la basilique*. *Libyca*, I, 1953, pp. 288-290.

A Timgad, deux églises ont été découvertes *intra-muros*, l'une près de l'angle Sud-Ouest de la ville est une vaste maison qui semble avoir été consacrée au culte chrétien. L'autre, plus centrale, a été installée dans la maison de L. Julius Januarius ; on y voit une salle à abside et un baptistère situé au centre d'un *atrium*. Les autres édifices chrétiens sont *extra-muros* : on compte plusieurs chapelles qui paraissent liées aux nécropoles, une assez grande église, avec d'importantes annexes, dont on a fait la cathédrale, et surtout un très vaste ensemble qui comprend la maison de l'évêque donatiste Optat, une basilique de 63 mètres sur 22, flanquée d'un *atrium*, d'un baptistère et d'une chapelle qui a été deux fois reconstruite. On se trouve ainsi au centre du quartier donatiste, à l'endroit même qui fut, à la fin du IVe siècle, le quartier général de l'église schismatique (104).

A Djemila, le quartier chrétien était connu depuis les publications de A. Ballu. Même après les importantes remarques de J. Gagé (105), son étude mériterait d'être reprise. Une église cimétériale, récemment découverte dans le quartier Sud-Ouest en contre-bas du *cardo*, est encore inédite.

A Tipasa, si le quartier de la cathédrale n'a rien révélé de nouveau, les fouilles ont pris autour des autres sanctuaires une ampleur imprévue. L'étonnant cimetière Ouest, autour du sanctuaire de sainte Salsa, compte maintenant plus de quinze cents sarcophages, alignés, parfois empilés sur toute la colline (106). Un nouveau sanctuaire, *memoria* des saints Pierre et Paul, a été découvert contre la porte Nord-Ouest de la ville, au contact de la même nécropole. A l'Ouest, la chapelle construite par l'évêque Alexandre à la mémoire de ses prédécesseurs a révélé la crypte où ils étaient d'abord déposés, et une *area* où repo-

(104) H.I. Marrou, *Note sur des inscriptions romaines inédites ou révisées de Timgad*. *B.A.C.*, 1932-33, pp. 173-198 ; E. Albertini, *Un témoignage épigraphique sur l'évêque donatiste Optat de Timgad*. *C.R.A.I.*, 1939, pp. 100-103 ; Chr. Courtois, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, s.d., pp. 24 et 48, 66, 72, 83, 84.

(105) J. Gagé, cf. ci-dessus, p. 111, n. 99. Cf. H. Grégoire, *Les baptistères de Cuicul et de Doura. Byzantion*, 1938, p. 589.

(106) J. Lassus, *Autour des basiliques chrétiennes de Tipasa*. *M.E.F.R.*, 1930, pp. 222-243 ; E. Albertini et L. Leschi, *Le cimetière de Sainte Salsa*. *C.R.A.I.*, 1932, pp. 77-88.

saient des martyrs. L'un s'appelait Victorinus, et sa mort a été adroitement rapprochée de celle de sainte Salsa. Comme Christian Courtois, et malgré Henri Grégoire, je continue à croire que la petite sainte de Tipasa a vraiment existé (107).

Lorsque M. Marec aura fait paraître l'ouvrage qu'il prépare, on constatera que les découvertes chrétiennes les plus importantes de ce dernier quart de siècle ont eu lieu à Hippone. On peut déjà le comprendre, à travers ses premières publications (108). Les fouilles ont désormais dégagé toute une *insula*, dont la plus grande partie, au moins pendant une certaine période, fut un grand centre chrétien ; on y trouve une vaste basilique à trois nefs, flanquée d'un baptistère et de ses dépendances, puis un autre grand édifice adjacent, avec une vaste cour à portiques, des exèdres et une salle tréflée où M. Marec reconnaît un *martyrium* ; des locaux d'habitation enfin, qui peuvent avoir abrité une communauté. On peut croire, avec M. Marec, qu'il s'agit de la *basilica Pacis*, la cathédrale de Saint Augustin, et essayer d'identifier les différents édifices que les écrits de l'évêque groupent autour de son église. De l'autre côté de la rue, un édifice, qu'on appelle la basilique à cinq nefs, est plus énigmatique, mais peut aussi avoir été consacré au culte chrétien. Peut-être la suite des fouilles résoudra-t-elle les problèmes qui se posent encore, et amènera-t-elle en particulier, comme à Timgad, la découverte de la cathédrale donatiste.

*
**

On peut grouper autour du donatisme et de la personnalité de saint Augustin la plupart des études qui ont paru ces dernières années sur le christianisme africain.

(107) L. Leschi, *B.A.C.*, 1938-1940, pp. 422-432 ; 1942, pp. 355-370. L'inscription de martyr Victorinus a été présentée par J. Carcopino, *Note sur une épitaphe de martyr récemment découverte à Tipasa de Maurétanie. Rec. Const.*, 1948, pp. 87-102 ; H. Grégoire, *Sainte Salsa. roman épigraphique. Byzantion*, XII, 1937, pp. 213-224 ; Chr. Courtois, *Victorinus et Salsa (Note d'Hagiographie Tipasienne). Rec. Const., Livre du Centenaire*, 1952, pp. 107-120.

(108) E. Marec, *Les dernières fouilles d'Hippo Regius*, dans *Augustinus Magister, Congrès international Augustinien*, Paris, 1954, t. I, pp. 1-18.

Les fouilles y ont conduit les archéologues, Pierre Cayrel et Pierre Courcelle par exemple, qui à Vegesela (Ksar El-Kelb) ont dégagé une basilique évidemment donatiste, avec la *memoria* de Marculus, célèbre martyr de la secte, ou encore Louis Leschi, qui en a découvert une autre à Aïn-Ghorab, construite par un prêtre Optat (différent de l'évêque de Timgad) en l'honneur du saint martyr Emeritus (109).

Les historiens ont suivi, qui ont cherché en particulier les causes de succès du schisme dans l'état social de l'Afrique du Nord : il aurait été un mouvement de protestation « des Berbères les moins romanisés » contre les grands propriétaires catholiques, parmi lesquels, à tort ou à raison la foule plaçait les apostats de la grande persécution. Cette thèse, généralement admise, a été soutenue récemment avec chaleur, et avec quelque excès, par W.H.C. Frend (110). Il a vu dans le conflit donatiste une préface à l'élimination par l'Islam du christianisme et de la culture romaine : c'est l'appauvrissement progressif de la population paysanne qui engendre le désespoir et la révolte ; et l'église donatiste ne se contente pas de la soutenir, mais la fomente : il suffit de constater le concours qu'elle apporte à Firmus, et ses relations avec les Circoncellions, « qui représentent la doctrine donatiste sous sa forme extrême ».

Sur un autre plan, il établit une liaison entre l'épanouissement en certaines parties de l'Afrique du culte de Saturne et le développement des centres donatistes : il y cherche une explication des suicides mystiques.

Par contre — et Christian Courtois l'a bien marqué — le christianisme africain orthodoxe « sert la cause de

(109) P. Cayrel, *Une basilique donatiste de Numidie. M.E.F.R.*, 1934, p. 114-142 ; P. Courcelle, *Une seconde campagne de fouilles à Ksar-el-Kelb. Ibid.*, 1936, pp. 166-197 ; L. Leschi, *Basilique et cimetière donatistes de Numidie (Aïn-Ghorab). Rev. Afr.*, 1936, pp. 27-42. Cf. H. Delehaye, *Domnus Marculus. Anal. Bolland.*, 1936, p. 81. Pour Hippone, voir ci-dessus, p. 114.

(110) W. H. C. Frend, *The Donatist Church*, Oxford, 1952. Sur les circoncellions, voir Ch. Saumagne, *Ouvriers agricoles ou rodeurs de celliers. Les circoncellions d'Afrique. Annales d'Histoire écon. et soc.*, 1934, pp. 351-364 ; J.-P. Brisson, *Les origines du danger social dans l'Afrique chrétienne du IIIe siècle. Rech. Sc. Relig.*, 1946, pp. 280-316.

Rome » et se trouvera par conséquent lié à elle dans la débâcle.

On n'attend pas de moi une bibliographie de l'Augustinisme : il suffira de se reporter à « Augustinus Magister », trois beaux volumes publiés par les Etudes Augustiniennes après le Congrès International Augustinien de 1951 (111). On me permettra toutefois d'évoquer le beau livre d'H. I. Marrou, qui nous a tant appris sur la personnalité du penseur, certes, mais aussi sur le caractère et l'étendue de la culture, chez un intellectuel africain de la fin du IVe siècle.

***

La présence romaine en Afrique devait subir un premier choc — déjà décisif — de la main des Vandales. C'est une partie de l'histoire de l'Algérie qui avait été jusqu'ici assez négligée. Il est facile de comprendre pourquoi l'abondance des documents d'époque romaine avait rejeté dans l'ombre un épisode douloureux de cette destruction de la communauté romaine occidentale. Les Vandales échappent aux archéologues. On ne connaît pas en Afrique de monuments vandales, sauf quelques tombes. On croyait retrouver leurs traces lorsque l'enceinte d'une ville paraissait avoir été volontairement abattue. On n'identifie avec certitude ni églises vandales, ni statues vandales, ni mosaïques vandales, ni même églises, statues, mosaïques exécutées par les indigènes romanisés de l'Afrique à l'époque vandale. Il y a là, peut-être, un procès à réviser. En tout cas, ces derniers temps, deux gros ouvrages s'y sont employés. L'un a apporté une passionnante série de documents d'époque vandale, l'autre une longue et solide étude sur les Vandales en Afrique.

On a appelé « Tablettes Albertini » (112) une série de

(111) *Augustinus Magister, Congrès international Augustinien*, Paris, 21-24 septembre 1954, in-8° ; t. I et t. II, *Communications*, 1.159 pp. ; t. III, *Actes*, 495 pp. — H. I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, 1938, 620 pp. Voir aussi du même une mise au point d'ensemble : *Saint Augustin et l'Augustinisme*, Collection « Maîtres spirituels », 2, Paris [1955], 192 pp.

(112) Chr. Courtois, L. Leschi, Ch. Perrat, Ch. Saumagne, *Tablettes Albertini, actes privés de l'époque vandale (fin du Ve s.)*, Paris, 1952. Texte : 345 pp., in-4° carré ; album : XLVIII pl.

45 planchettes de bois, couvertes d'écriture à l'encre, trouvées par des indigènes quelque part entre Tebessa et Gafsa, et remises en 1928 à Eugène Albertini. Leur lecture et leur publication est l'œuvre collective de Christian Courtois, Louis Leschi, Charles Perrat et Charles Saumagne. Il s'agit d'une série d'actes de vente, datés, selon les années de règne du roi Gunthamund, aux abords des années 493-496. Il est facile de comprendre l'importance de tels documents pour l'histoire de l'écriture et de la langue latines à l'époque vandale, pour l'évolution du droit romain, dont les stipulations précises restaient appliquées (*Lex manciana* par exemple), pour l'étude de la vie à cette époque (composition du domaine de Fl. Geminius Catullinus, cultures, hydraulique, prix, etc...). Nous pénétrons ainsi dans la vie des propriétaires terriens d'Afrique, qui, toujours soumise aux lois et aux usages romains, paraît somme toute peu atteinte par la conquête barbare.

L'ouvrage de Christian Courtois, « *Les Vandales et l'Afrique* » (113), est d'abord un chapitre de l'histoire du Maghreb. L'auteur a voulu suivre la désintégration de l'œuvre de Rome en Afrique durant le cinquième siècle, et délimiter le rôle des Germains dans cette transformation. Il insiste en effet sur les responsabilités romaines dans cette décomposition : responsabilités antérieures à l'invasion, où la poussée berbère n'est que péniblement maintenue, où la crise sociale accroît la résistance à la romanisation, responsabilités postérieures à l'invasion, aussi, puisque les empereurs de Ravenne n'ont pas su reprendre en mains les destinées de l'immense partie de l'Afrique que les Vandales n'occupaient pas : la formation des royaumes indigènes a été facilitée, mais non point totalement causée par le passage des Germains. Quant à Gensérie, il essaie de constituer en Numidie Orientale un Etat, à partir des institutions germaniques, certes, mais sans profondément modifier l'organisation centrale, et

(113) Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, 455 pp., in-4° carré, XII pl. ; E.F. Gauthier, *Gensérie, roi des Vandales*, Paris, 1937 ; L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, Munich, 1942 (refonte de l'ouvrage paru à Leipzig en 1901. Traduction française par H.E. del Medico, *Histoire des Vandales*, Paris, 1953) ; Chr. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre. Etude critique*, Alger, 1954.

plus encore locale que les Romains avaient installée. S'il a substitué dans leurs biens les Vandales aux grands propriétaires romains, c'est par une « spoliation rationnelle », pour donner enfin à ses soldats errants une nouvelle patrie. L'Etat vandale et le peuple vandale ont disparu devant la reconquête byzantine, mais les trois quarts du Maghreb poursuivront une existence indépendante et obscure ; Byzance ne reprend pas la place de Rome. Même si, comme Christian Courtois le croit, les Vandales n'ont rien détruit systématiquement, la date de leur arrivée en Afrique marque néanmoins la fin d'une grande période de l'histoire africaine.

***

De même que l'histoire de l'Afrique punique et romaine appartient par priorité à Stéphane Gsell, on peut dire que celle de l'Afrique byzantine appartient à Charles Diehl. Je sais bien qu'on le retrouve aussi bien à Ravenne ou à Constantinople ; mais il a posé pour l'étude de Byzance en Afrique, de la reconquête ou de l'installation militaire, des cadres solides, et dont on se sert toujours.

Sur le plan religieux, une étude d'ensemble a été donnée par Mgr Devreesse (114) qui montre avec quelle rapidité se sont reconstitués les cadres épiscopaux, atteints par un siècle d'occupation vandale. Et il nous montre bientôt les évêques, qui prennent parti dans les conflits théologiques de l'époque, s'opposant aussi bien au pape Vigile qu'à Justinien, dans l'affaire des Trois Chapitres. Le donatisme reparaît, que le pape Grégoire sera obligé de combattre ; mais des reliques de saints orientaux ont droit désormais plus largement, aux côtés de celles des saints africains à la vénération des fidèles. C'est ce que montrent des inscriptions de reliquaires, présentées par L. Leschi (115).

(114) R. Devreesse, *L'Eglise d'Afrique durant l'occupation byzantine*. *M.E.F.R.*, 1940, p. 143.

(115) L. Leschi, *Reliquaires chrétiens du VIe siècle en Numidie*. *C.R.A.I.*, 1934, pp. 236-245.

Un ostrakon de Negrine, publié par E. Albertini (116), a montré que la domination byzantine, dans le Sud de la Numidie, s'était étendue jusqu'à l'ancien *limes* ; on y constate l'étendue des domaines impériaux, et l'importance renouvelée de la culture de l'olivier.

En archéologie, les fouilles du Fort Byzantin de Timgad ont complètement dégagé ce beau monument, de plan complexe, qui comportait des thermes, et une élégante chapelle (117). A Tigisis, dans le Constantinois, les membres de l'Ecole Française de Rome ont entrepris de dégager la porte, très bien conservée, de l'enceinte de Solomon.

***

Un dernier problème a suscité l'intérêt des chercheurs : je pense à la résistance du christianisme en Afrique, après l'invasion musulmane. On a continué de recueillir les rares allusions des auteurs arabes ou latins, d'étudier les quelques inscriptions qui, jusqu'au milieu du XIIe siècle, permettent de constater le maintien sporadique de quelques communautés chrétiennes. A la fin du XIIe siècle, tout semble terminé, et quelques épitaphes latines sont le dernier souvenir vivant de la présence en Afrique du Nord de Rome et du christianisme antique (118).

30 juin 1956. JEAN LASSUS.

(116) E. Albertini, *Ostrakon byzantin de Negrine*. *Rev. Afr.*, 1932, p. 53.

(117) Pour l'inscription de fondation, cf. L. Leschi, *B.A.C.*, 1941, p. 133. La publication du monument est en préparation.

(118) W. Seston, *Sur les derniers temps du christianisme en Afrique* *M.E.F.R.*, 1936, p. 100 ; G. Marçais, *La Berbérie au IXe siècle d'après El-Ya'Qoubi*, *Rev. Afr.*, LXXXV, 1941, pp. 38-61 ; Chr. Courtois, *De Rome à l'Islam*. *Rev. Afr.*, 1942, p. 24 ; J. Carcopino, *Un empereur « maure » inconnu, d'après une inscription latine récemment découverte dans l'Aurès*. *R.E.A.*, 1944, pp. 94-120 ; Chr. Courtois, *Grégoire VII et l'Afrique du Nord. Remarques sur les communautés chrétiennes d'Afrique au XIe siècle*. *R.H.*, 1945, pp. 97-122, 193-226.

III

Le moyen âge et les temps modernes

Le point de départ de cette étude sera l'article publié par William Marçais, en 1931, sous le titre de : *Un siècle de recherches sur le passé de l'Algérie Musulmane* (1). Est-il besoin de préciser que je ne me bornerai pas strictement à l'Algérie puisque, la plupart du temps, son sort fut étroitement lié à celui des pays voisins, voire de tout l'Occident musulman ? Je n'ai pas d'autre part l'intention d'établir un palmarès ni un catalogue de publications : le palmarès serait aussi vain qu'arbitraire et il existe des bibliographies récentes qui couvrent tout ou partie du sujet (2). Je ne négligerai certes pas ce qui a été fait en l'espace de vingt-cinq ans, mais je voudrais insister au moins autant sur ce qui reste à faire, signaler les lacunes ou de notre information ou de sa mise en œuvre, et indiquer aux chercheurs à venir des champs d'investigation possible ; on constatera qu'il n'en manque pas.

***

Plusieurs ouvrages généraux ont vu le jour depuis 1931 ; c'est par eux que je commencerai. Le plus ancien est

(1) In *Histoire et historiens de l'Algérie. Collection du Centenaire de l'Algérie*, Paris, 1931, pp. 139-175.

(2) Voir notamment, Ch. A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, t. II *(De la conquête arabe à 1830)*, Paris, 1952, bibliographie mise à jour par R. Le Tourneau ; Ch. Courtois, *Bibliographie de l'histoire de l'Afrique du Nord des origines à la fin du Moyen Age (ouvrages parus de 1939 à 1946 inclus)*. *Rev. Afr.*, XCI (3e et 4e tr. 1947), pp. 278-300 ; id., même titre *(ouvrages parus de 1946 à 1951 inclus)*. *Rev. Afr.*, t. XCVI (3e et 4e tr. 1952), pp. 416-448. La première partie (1939-1946) a également paru dans la *Revue Historique*, t. CXCVIII, 1947, pp. 228-249, et dans les *Documents Algériens*, 1948, n° 33. La seconde (1946-1951) a fait l'objet d'une publication du Gouvernement Général de l'Algérie (Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts), Alger, 1952, et a paru dans les *Documents Algériens*, 1953, n° 71.

celui d'E. Albertini, G. Marçais et G. Yver, *L'Afrique française du Nord dans l'Histoire*. La partie qui nous intéresse ici est due à G. Marçais (3). Malgré sa valeur, elle ne comporte ni bibliographie, ni référence, ce qui en fait un médiocre instrument de travail. Le même auteur a repris, en 1946, une partie du même sujet (4), se limitant à la période comprise entre la conquête musulmane et la fin de l'empire almohade. Il a ainsi offert au public les résultats de plus de trente ans de travail et d'une réflexion sans cesse approfondie sur le Haut Moyen Age maghrébin. Cette synthèse, aussi brillante que solide, constitue un excellent instrument de travail où l'exposé est étayé par de nombreuses références et des bibliographies précises.

Non moins brillant, mais beaucoup plus contestable est l'ouvrage de Lhaoussine Mtouggui sur l'histoire des Berbères (5). C'est un livre plein d'idées toujours intéressantes, mais pliées à la démonstration d'une thèse fort discutable (6) ; d'autre part, il est dénué de tout appareil scientifique, sans indications bibliographiques ni références. Livre qu'il ne faut pas ignorer, mais dont on ne saurait tenir les conclusions pour acquises.

Du dernier ouvrage général paru, *L'Histoire de l'Afrique du Nord*, de Ch.-A. Julien, je ne puis parler sans gêne, puisque j'ai activement participé à sa deuxième édition pour la période qui m'occupe ici (7). Je crois seulement pouvoir dire qu'il y est tenu compte de l'essentiel des travaux qui ont été publiés entre ses deux éditions.

L'Algérie n'a pas fait l'objet de travaux séparés : toutefois, une *Initiation à l'Algérie* est actuellement sous presse et doit paraître dans le courant de l'année 1956. On

(3) E. Albertini, G. Marçais et G. Yver, *L'Afrique du Nord française dans l'Histoire*, Lyon-Paris, 1937. Seconde partie, *Le Maghreb musulman*, par G. Marçais, pp. 131-234. Une 2e édition a paru en 1955.

(4) G. Marçais, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age*, Paris, 1946.

(5) Lhaoussine Mtouggui, *Vue générale de l'Histoire berbère*, Alger, s.d., (1949).

(6) Voir mon compte rendu de ce livre in *Rev. Afr.*, XCIV (1er et 2e tr. 1950), pp. 188-190.

(7) Ch. A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc)*, t. II, *De la conquête arabe à 1830*, 2e éd., revue et mise à jour par R. Le Tourneau, Paris, 1952.

y trouvera un chapitre de G. Marçais sur l'Algérie musulmane, de la conquête à l'établissement des Turcs, et un autre de M. Colombe sur la période turque. Sur le Maroc, on dispose maintenant d'une bonne synthèse d'ensemble écrite par H. Terrasse (8). Il n'existe pas d'ouvrage analogue pour la Tunisie et l'on doit se contenter de signaler les chapitres historiques de *L'Initiation à la Tunisie* (9).

Sur la Sicile, le travail de base demeure l'œuvre monumentale de Michele Amari : *Storia dei Musulmani di Sicilia, Biblioteca arabo-sicula* et *Epigrafi arabiche di Sicilia* (10), publiée dans la seconde moitié du XIXe siècle. On peut y ajouter maints chapitres de Chalandon (11) sur les survivances musulmanes après la conquête normande. Depuis, si l'on met à part plusieurs études de détail dues en général à des savants italiens, presque aucun travail d'ensemble n'a été entrepris sur la Sicile musulmane ni sur son annexe, Malte (12). Il en est de même en ce qui concerne la Corse, la Sardaigne et les Iles Baléares. Il est d'ailleurs probable que des monographies seraient assez décevantes, mais on souhaiterait une étude générale sur l'Islam et les îles de la Méditerranée occidentale. Peut-être pourrait-on y ajouter un chapitre sur les entreprises sarrazines dans le Midi de la France ; depuis le travail plus que séculaire de Reinaud (13), ce sujet n'a tenté personne.

(8) H. Terrasse, *Histoire du Maroc des origines à l'établissement du protectorat français*, 2 vol., Casablanca, 1949 et 1950. Edition abrégée en un vol., Casablanca, 1952.

(9) *Initiation à la Tunisie*, Paris, 1950 : *La Tunisie au Moyen Age*, par R. Brunschvig, pp. 73-97 ; *La Tunisie turque et husseinite*, par J. Pignon, pp. 98-115.

(10) On trouvera toutes les indications bibliographiques nécessaires sur cet auteur et sur les travaux consacrés à la Sicile musulmane dans l'article de F. Gabrieli, *Un secolo di Studi arabo-siculi*, in *Studia Islamica*, II, 1954.

(11) *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, 2 vol., Paris, 1907.

(12) Je signale cependant un article de G. Marçais, *La Sicile musulmane*, in *Annales du Centre Universitaire Méditerranéen*, I (1946-1947), pp. 83-94.

(13) M. Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse, pendant les 8e, 9e et 10e siècles de notre ère*, Paris, 1836.

Il n'en va pas de même pour l'Espagne. Déjà, en 1861, l'orientaliste hollandais R. Dozy publiait une magistrale *Histoire des Musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides* (14). Depuis, les historiens, archéologues et arabisants espagnols, groupés à partir de 1933 autour de la revue *Al-Andalus*, ont remarquablement travaillé, secondés par quelques savants étrangers, parmi lesquels plusieurs Français. Une *Histoire de l'Espagne musulmane*, due au regretté E. Lévi-Provençal, était en cours de publication et devait s'étendre jusqu'à la fin de la reconquête chrétienne, lorsque la mort a mis un terme à cette monumentale entreprise (15).

⁂

La conquête musulmane du Maghreb n'a guère tenté les chercheurs depuis un quart de siècle, et cela se conçoit, car à peu près aucun document nouveau n'est venu s'ajouter à notre information, hormis un texte assez bref, dû au chroniqueur marocain 'Ubayd Allah b. Sâlih b. 'Abd al-Halîm, qui apporte quelques précisions nouvelles sous une forme volontairement dépouillée (16). Les récits ou articles récemment publiés sur cette question (17) ne

(14) E. Lévi-Provençal en a donné une seconde édition revue et mise à jour, 3 vol., Leyde, 1932.

(15) Trois volumes ont actuellement vu le jour : I, *La conquête et l'émirat hispano-umaiyade (710-912)* ; II, *Le califat umaiyade de Cordoue (912-1031)*, Leyde, Paris, 1950 ; III, *Le siècle du califat de Cordoue*, Paris, 1953. Les trois autres volumes annoncés ne verront jamais le jour. Les deux premiers volumes parus ont été traduits en espagnol par E. Garcia Gomez et forment le t. IV de la *Historia de España*, publiée sous la direction de R. Menendez Pidal, sous le titre de : *España musulmana hasta la caida del califato de Cordoba*, Madrid, 1950.

La mort de M. Lévi-Provençal, survenue lorsque cet article était rédigé, remplit de tristesse la Société Historique Algérienne.

(16) E. Lévi-Provençal, *Un nouveau récit de la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes*, in *Arabica*, I (1), janvier 1954, pp. 17-43.

(17) Notamment G. Marçais, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age*, pp. 19-42 ; id., *Sidi 'Uqba, Abû l-Muhâjir et Kusaila*, in *Cahiers de Tunisie*, I (1), 1er tr. 1953, pp. 11-17 ; R. Brunschvig, *Ibn 'Abdalhakam et la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes, étude critique*, in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, VI (1942-1947), pp. 108-155.

peuvent donc être que des mises au point et l'aveu de bien des ignorances. La chronologie des événements est tout à fait incertaine et les protagonistes sont présentés d'emblée comme des personnages quasi-mythiques. Nous n'avons donc qu'une idée très vague de la « politique » des premiers gouverneurs musulmans ; nous sommes encore moins renseignés sur la personnalité et les véritables mobiles d'action de leurs adversaires, Kusayla et la Kahena nous apparaissent surtout comme des figures de légende ; nous ignorons la part respective des Berbères et des Grecs dans la résistance à l'envahisseur musulman ; nous nous demandons quel a pu être le rôle du clergé chrétien au cours des décades pendant lesquelles l'Ifriqiya a constitué le principal enjeu de la lutte, et pourquoi le christianisme, en tant que tel, a si peu résisté à la poussée musulmane ; nous voudrions savoir sur quels éléments locaux les conquérants arabes se sont appuyés dès leur installation à Kairouan et par quel cheminement exact l'Islam a pénétré dans les populations maghrébines ; nous nous étonnons que Mûsâ b. Nusayr (qui n'a peut-être été nommé gouverneur qu'en 707) ait pu, en moins de cinq ans, soumettre et islamiser la majeure partie du Maghreb, comme l'affirment tous les chroniqueurs arabes, mais sans fournir presque aucune précision sur ce point essentiel. Autant de questions restées sans réponse et qui demeureront en l'état, sauf découverte improbable de nouveaux documents ; il faut se souvenir, en effet, que les chroniqueurs les plus anciens (Ibn 'Abd al-Hakam (18) écrivait au milieu du IXe siècle) n'ont guère fait état que de traditions orales déjà usées et déformées par le temps. Notre connaissance de la conquête musulmane du Maghreb a donc bien des chances d'en rester au schéma très insuffisant que nous fournissent les textes actuellement connus.

⁂

(18) Le regretté A. Gateau a publié et traduit dans la Bibliothèque arabe-française, t. II, les passages d'Ibn 'Abd al-Hakam relatifs à la *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne*, Alger, 1re éd., 1942 ; 2e éd., revue et augmentée, 1948.

On peut en dire autant ou presque d'un autre fait important, l'introduction de la doctrine kharijite en Berbérie. Sur ce point, les sources connues sont plus abondantes, sinon plus nombreuses, mais elles sont affectées du même coefficient légendaire que les précédentes. Certes, on pourra éditer et traduire la *Chronique d'Abû Zakariya* en usant de manuscrits meilleurs que celui dont s'est servi Masqueray pour sa traduction (19). On pourra en faire autant pour le *Kitâb tabaqât al-mashâykh* de Darjînî (20) et autres chroniques analogues, dont on peut trouver des manuscrits au Mzab (21). On pourra tenter des mises au point qui n'ont pas encore été faites (22) et qui apporteront peut-être quelques points de vue nouveaux. Mais l'essentiel, c'est-à-dire le processus selon lequel s'est développé le kharijisme, et l'extension véritable de cette doctrine, comme les formes particulières qu'elle a pu revêtir au Maghreb, ont chance de rester nimbées d'un brouillard légendaire. Les seuls éléments vraiment nouveaux dont nous disposions sont les ruines mises au jour par A. Dessus-Lamare et G. Marçais, à Tahert (23), et par Mlle M. Van Berchem, à Sedrata (24).

*
**

(19) E. Masqueray, *Chronique d'Abou Zakaria*, Alger, 1879. Je prépare une nouvelle traduction de cet ouvrage d'après un texte établi par C. Dalet.

(20) La Bibliothèque Universitaire d'Alger possède depuis peu la photocopie d'un manuscrit récent de cet ouvrage, grâce à l'aimable et efficace entremise de M. Joseph Schacht, professeur à l'Université de Leyde et ancien titulaire de la chaire d'actualité scientifique de l'Université d'Alger.

(21) Par exemple Tadeusz Lewicki, *Etude ibâdite nord-africaine*, I. *Tasmiya Shuyûkh jabal Nafûsa wa-qurâhum, Liste anonyme des Shaykhs ibâdites et des localités du jabal Nafûsa contenue dans le « Sigar al-Mashâ 'ikh »* (*VI*e*-XII*e *s.*), Warzawa, 1955.

(22) Deux étudiants musulmans de la Faculté des Lettres d'Alger, MM. Bekri et Tizzegharine, sont en train de préparer leur mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures sur le kharijisme maghrébin. M. Bekri a soutenu le sien avec succès au mois d'avril 1956.

(23) G. Marçais et A. Dessus-Lamare, *Recherches d'archéologie musulmane, Tihert-Tagdempt* (*Août-Septembre* 1941), in *Rev. Afr.*, n° XC (1er et 4e tr. 1946).

(24) M. Van Berchem, *Deux campagnes de fouilles à Sedrata (1951-1952)*, in *Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes d'Alger*, t. X (2e sem. 1953), pp. 123-138.

Il nous faudra aussi continuer à ignorer le sort de nombre de régions et de tribus du Maghreb tout au long des VIIIe et IXe siècles. Si, en effet, nous possédons quelques renseignements, plus ou moins précis, sur l'Ifriqiya, le royaume de Tâhert, la principauté de Nakûr, les royaumes de Tlemcen et de Sijilmâsa, et, enfin, sur l'Etat idriside, nous ignorons presque tout du reste et principalement de ce qui constitue aujourd'hui la majeure partie de l'Algérie (25). Nous pouvons nous faire une idée, encore qu'incomplète, des progrès de la religion musulmane et de la langue arabe en Ifriqiya : nous savons par les biographies nombreuses relatives aux saints hommes de cette époque que la doctrine musulmane rayonne autour de Kairouan et que la langue arabe est celle au moins de l'élite. Au Maroc, au contraire, Islam et langue arabe se trouvent encore dans une bien humble situation : l'ensemble du pays continue à parler berbère, à l'exception peut-être de la naissante élite de Fès ; la religion des Barghawâta, bien que née de l'Islam, n'est pas l'Islam et tient si ferme qu'elle ne sera détruite que par les Almoravides dans la seconde moitié du XIe siècle. Nous n'en savons pas autant sur le Maghreb central. Il ne nous est pas possible de déterminer exactement l'ère d'extension du kharijisme, non plus que de bien préciser la répartition des groupes rivaux entre kharijisme sufrite et kharijisme ibadite ; nous trouvons parfois la mention de mu'tazilites, mais sans pouvoir dire si ce terme désigne la même réalité qu'en Orient à cette époque ; nous ignorons si le kharijisme du Maghreb central a donné lieu à des manifestations de religiosité berbère analogues à celles des Barghawâta. Nous n'en savons pas beaucoup plus sur la langue et la culture arabes, et ne pouvons essayer de nous faire une image de la réalité linguistique d'alors

(25) G. Marçais a écrit une très intéressante esquisse du Maghreb au IXe siècle, sous le titre : *La Berbérie au IXe siècle d'après El-Ya'qoûbi*, in *Rev. Afr.*, LXXXV (1er et 2e tr. 1941), pp. 40-61.

qu'en analysant les parlers actuels de l'Algérie pour tâcher d'y trouver des traces révélatrices du passé [26].

En abordant le Xe siècle, nous nous aventurons sur un terrain moins incertain : le paysage s'anime un peu partout. On dirait que maintes tribus sortent brusquement du néant pour pénétrer dans l'histoire. Ce sont les Kutâma, établis dans la région située entre Sétif et Djidjelli, qui embrassent la cause du Mahdî fatimide ; les Sanhâja d'Achîr qui deviennent ses plus fidèles soutiens ; les Zénètes qui, au contraire, luttent contre son influence à l'instigation des Omaiyades d'Espagne. Avec Ibn Hawqal [27] (qui mériterait que l'on retraduise avec des notes appropriées ses exposés sur le Maghreb), nous pouvons nous faire une idée de la physionomie générale du Maghreb central et de l'activité de ses habitants. Mais si une étude assez poussée paraît possible, elle n'a guère encore été faite, hormis quelques exposés relatifs à la rivalité des Fatimides et des Omaiyades au Maghreb extrême et au Maghreb central pendant les deux derniers tiers du Xe siècle [28].

Notre connaissance des Fatimides a fait de sérieux progrès, grâce à la publication de textes et de traductions

(26) C'est ce que tente Ph. Marçais dans sa thèse principale sur le parler arabe de la région de Djidjelli, qui doit paraître très prochainement dans les *Publications de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, et dans le chapitre de *l'Initiation à l'Algérie* qu'il consacre aux parlers arabes.

(27) Ibn Hawqal, *Kitâb al-masâlik wa'l-Mamâlik, Descriptio al-Maghrebi*, éd. de Goëje, in *Bibliotheca Geographorum arabicorum*, t. II, Leyde, 1860 ; tr. de Slane in *Journal Asiatique*, 1842, t. I. Une nouvelle édition beaucoup plus complète est due à J.H. Kramers, Leyde, 1938. H. Pérès prépare une nouvelle édition et une traduction annotée à paraître dans la Bibliothèque arabe-française.

(28) Voir notamment : H. Terrasse, *La politique des califes de Cordoue au Maroc*, in *Bull. de l'Ens. publ. au Maroc* n° 179 (1944), pp. 1-11 ; id., *Histoire du Maroc*, t. I, Casablanca, 1949, pp. 135-164 ; E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. II, Paris, Leyde, 1950, pp. 78-110, 184-196 et 259-272.

nouveaux [29], d'études sur divers points de l'histoire de cette dynastie [30] et de fouilles archéologiques [31]. La question la moins bien éclaircie est précisément celle qui nous intéresse le plus ici, c'est-à-dire les rapports du pouvoir fatimide avec les tribus du Maghreb central. Nous n'en avons quelque idée que dans le cas des Sanhâja du Titteri et de la famille Ziride qui se trouvait à leur tête. Encore ne disposons-nous pas sur ce sujet de nouvelles sources et devons-nous nous contenter des données nouvelles, fort intéressantes d'ailleurs, qui nous sont fournies par l'archéologie [32]. Le site, ou plutôt les sites d'Achir sont loin d'être entièrement explorés ; on peut penser qu'il reste à y faire mainte découverte révélatrice. Il y a par contre peu d'espoir que l'archéologie nous renseigne jamais sur les trois villes que fonda ou relança le fils de Zirî au milieu du Xe siècle, Alger, Miliana et Médéa : l'occupation humaine y a été trop importante et trop continue pour que les constructions du Xe siècle aient laissé la moindre trace. En tout état de cause, on pourrait essayer

(29) Notamment *Sirat Ja'far*, in *Bull. of the Faculty of Arts of the University of Egypt*, vol. IV, part. 2, déc. 1936 ; M. Canard, *L'Autobiographie d'un chambellan du Mahdi Obeidallâh le Fâtimide*, in *Hespéris*, t. XXXIX (1952), 3e et 4e tr., pp. 279-329 ; H.R. Idris, *Contribution à l'histoire de l'Ifrikiya*, in *Rev. Et. Isl.*, 1935 (II et III), pp. 105-177 et 273-305, et 1936 (I), pp. 45-104, traduction d'importants fragments du *Riyâd En-Nufûs* d'Abû Bakr al-Mâlikî.

(30) M. Canard, *L'Impérialisme des Fâtimides et leur propagande*, in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, VI (1942-1947), pp. 156-193 ; R. Le Tourneau, *La révolte d'Abû Yazid au Xe siècle*, in *Cahiers de Tunisie*, I (2), 2e tr. 1953, pp. 103-125.

(31) M. Slimane Mostafa Zbiss, inspecteur des Monuments historiques en Tunisie, a dirigé récemment d'importantes fouilles à Mahdia et à Sabra-Mansuriya dont les résultats n'ont pas encore été publiés. On ne saurait négliger l'étude fort précise de M. Solignac intitulée, *Recherches sur les installations hydrauliques de Kairouan et des steppes tunisiennes du VIIe au XIe s. J.-C.*, in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, t. X (1952), pp. 5-273, et t. XI (1953), pp. 60-170.

(32) L. Golvin dirige, depuis l'année 1954, d'importantes fouilles sur le site d'Achir ; elles ont mis au jour les ruines d'un édifice important que L. Golvin a tendance à identifier avec le palais de Zîrî b. Manad dans la ville fondée par lui et signalée par plusieurs chroniqueurs arabes. Ces fouilles ont été rendues possibles grâce aux photographies aériennes de P. Averseng, aux reconnaissances sur le terrain de M. Tabuteau, assistant à la Faculté des Lettres d'Alger, à l'intérêt qu'a bien voulu manifester à l'entreprise M. Jean Tracol alors administrateur à Aïn-Boucif, et enfin à la compétence qu'avait déjà acquise L. Golvin à la Qal'a des Beni Hammad.

une mise au point, si mince soit-elle, sur le royaume Ziride du Titteri : les textes dont nous disposons et les récentes fouilles de L. Golvin fournissent des matériaux appréciables pour une brève synthèse qui n'a pas encore été tentée et qui permettrait d'y voir plus clair ([32 bis]).

A partir de 973, les Zirides remplacent, en Ifriqiya, les Fatimides partis s'installer au Caire ; ils n'ont pas pour autant abandonné leur terroir du Titteri et leur capitale d'Achir. Cette substitution ne paraît pas avoir apporté grand changement à la situation générale du Maghreb, à ceci près que les Omaiyades de Cordoue en profitèrent pour reprendre une grande influence dans le Nord du Maroc, mais le Maghreb central ne les attira pas. Nous n'avons d'ailleurs au sujet du Maghreb central aucune autre mention que celle de deux révoltes des Kutâma contre les Zirides, en 987 et 989, à l'instigation sournoise des Fatimides du Caire. On peut espérer que de nouvelles fouilles à Achir apporteront quelques documents archéologiques inédits sur ce dernier tiers du Xe siècle, mais on ne peut guère compter sur de nouveaux documents écrits.

On sait que le XIe siècle maghrébin se divise en deux parties à peu près égales, la seconde étant marquée par l'invasion des Bédouins arabes venant de l'Est et par celle des Almoravides sahariens venant du Sud-Ouest.

Sur l'Ifriqiya ziride et, par voie de conséquence, sur ses démêlés avec le pouvoir hammadide rival qui naît dans les monts du Hodna au début du XIe siècle, une thèse de doctorat est en préparation ([33]) ; elle apportera vraisemblablement de nouveaux documents et, en tout cas, une utile mise au point dont G. Marçais a déjà fourni un excellent schéma ([34]).

Aucun texte nouveau n'a été publié sur l'Etat hammadide, mais L. Golvin a repris les fouilles qui avaient été commencées à la Qal'a des Beni Hammâd, par le général

([32 bis]) L. Golvin est en train de préparer une étude d'ensemble sur le Maghreb Central aux Xe et XIe siècles (Zirides et Hammadides).

(33) Elle sera l'œuvre de H.R. Idris, directeur d'études à l'Institut des Hautes Etudes de Tunis.

(34) *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age*, pp. 156-190.

de Beylié ([35]). La thèse complémentaire fort intéressante qu'il a consacrée à l'étude des premiers résultats obtenus n'a pas encore été publiée. Elle apporte une abondante moisson de documents archéologiques nouveaux. On espère y trouver la mise au point qui n'a jamais été tentée jusqu'à présent en ce qui concerne le royaume hammadide, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction par les Almohades dans la seconde moitié du XIIe siècle ([36]). Quant aux communautés chrétiennes qui subsistaient alors, notamment dans le royaume hammadide, et ont probablement duré jusqu'à la conquête almohade, elles ont fait l'objet d'un intéressant article qui tient compte de nos maigres connaissances et précise notre grande ignorance de ce sujet ([37]).

Il resterait à se faire une idée de ce qui se passa, au long de la première moitié du XIe siècle, dans la partie occidentale de l'Algérie, depuis Achir jusqu'au delà de Tlemcen. Les indications éparses que l'on trouve là-dessus dans les diverses sources que nous pouvons consulter devraient être réunies et mises en œuvre dans toute la mesure du possible.

*
**

Les deux invasions bédouines qui ont atteint le Maghreb dans la seconde moitié du XIe siècle ont l'une et l'autre affecté le territoire actuel de l'Algérie, sans pourtant se heurter, car, à cette époque, les Arabes n'ont pas dépassé les limites actuelles du département de Constantine, tandis que les Almoravides, venant de l'Ouest, s'arrêtaient devant la Kabylie du Djurdjura.

(35) *La Kalaa des Beni Hammad. Une capitale berbère de l'Afrique du Nord au XIe siècle*, Paris, 1909.

(36) Cette thèse, soutenue en 1954 devant la Faculté des Lettres d'Alger, a pour titre : *Recherches archéologiques à la Qal'a des Beni Hammad*. Avant de la publier, L. Golvin voudrait pousser plus avant les fouilles qu'il a entreprises. Les circonstances l'en empêchent présentement.

(37) Ch. Courtois, *Grégoire VII et l'Afrique du Nord. Remarques sur les communautés chrétiennes d'Afrique au XIe siècle*, in *Rev. Hist.*, 1945 (t. CXCV), pp. 97-122 et 193-226.

On sait que l'invasion hilalienne est directement liée à la rupture à la fois politique et doctrinale qui se produisit entre les Zirides d'Ifriqiya et les Fatimides d'Egypte, à partir de 1041. Ce que l'on savait moins et qu'H.-R. Idris a commencé à mettre en lumière, c'est que les Zirides, effrayés par les conséquences de l'invasion hilalienne, ont renoué avec le Caire, en 1054, mais trop tard pour arrêter le flot des envahisseurs (38).

Sur l'infiltration des Arabes au Maghreb, rien d'important n'a été écrit depuis la thèse de G. Marçais (39). On a essayé récemment de réduire la portée de cet événement (40), mais d'une manière qui me paraît peu convaincante. En tout cas, même si l'on peut discuter des conséquences économiques de la présence des Hilaliens, il n'est pas douteux que l'éclatement politique de la moitié orientale de la Berbérie leur est imputable. On voudrait seulement pouvoir suivre de plus près la lente progression des Arabes dans les hautes plaines constantinoises et leurs relations, à la fois avec les tribus pastorales berbères et avec l'Etat hammadide.

Nous ne savons pas grand-chose sur l'occupation almoravide en Algérie ; nos seuls documents importants sont de taille, il est vrai, puisqu'il s'agit des trois mosquées almoravides de Nédroma (41), Tlemcen (42) et Alger (43). Elles témoignent d'une occupation solide et opulente, mais ne nous renseignent pas sur l'administration de cette province qui, pendant toute la période almoravide, est demeurée en dehors des grandes affaires qui concernaient

(38) H. R. Idris, *Sur le retour des Zirides à l'obédience fâtimide*, in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, t. XI (1953), pp. 25-39.

(39) *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, Paris, 1913.

(40) J. Poncet, *L'évolution des genres de vie en Tunisie (autour d'une phrase d'Ibn Khaldoun)*, in *Les Cahiers de Tunisie*, n°s 7-8 (3e et 4e tr. 1954), pp. 315-323.

(41) G. Marçais, *La chaire de la Grande Mosquée de Nédroma*, in *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, Alger, 1932.

(42) A ses précédents travaux sur la Grande Mosquée de Tlemcen, G. Marçais a ajouté récemment un article intitulé : *Sur la Grande Mosquée de Tlemcen*, in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, t. VIII (1949-1950), pp. 266-277.

(43) G. Marçais, *l'Architecture musulmane d'Occident*, Alger, 1955, p. 191 et références citées.

le Maroc et l'Espagne. Ibn Toumert la traversa lorsqu'il revenait d'Orient, et y commença sa prédication ; s'il y trouva en 'Abd al-Mû'min l'un de ses premiers disciples, qui devait devenir son successeur, il ne semble pas y avoir exercé une influence durable, étant passé beaucoup trop vite.

***

Nous n'en savons pas beaucoup plus sur la période almohade. L'Algérie joua alors un rôle bien plus important que sous la domination almoravide : la région de Tlemcen-Oran vit la rencontre décisive entre les troupes de 'Abd al-Mû'min et celles de l'almoravide Tâchfin b. 'Alî, en 1145 ; puis, le royaume hammadide, qui était limité à la région de Bougie depuis la fin du XIe siècle, fut conquis par les Almohades, en 1151 ; peu après, eut lieu, dans la plaine de Sétif, la très dure bataille qui opposa les Almohades à la coalition des tribus arabes ; enfin, après la conquête de l'Ifriqiya par 'Abd al-Mû'min, en 1160, le Maghreb central servit de trait d'union entre la nouvelle province et le Maroc, cellule-mère de l'empire almohade. Plus tard, en 1184, Bougie accueillit les Banû Ghâniya qui essayèrent, en quelques semaines, de se tailler un royaume dans l'Algérie actuelle, entre Constantine et Miliana ; ultérieurement, le Sud-Constantinois servit à plusieurs reprises de centre d'opérations aux Banû Ghâniya contre la puissance almohade. Mais tout cela ne nous renseigne ni sur l'extension réelle de l'autorité almohade, ni sur l'influence exercée par la doctrine almohade sur les populations du Maghreb central. Il semble avéré que l'autorité des califes de Marrakech n'atteignait pas la zone saharienne, puisque nous voyons les Mérinides nomadiser dans la région de Figuig en dehors de tout contrôle. On peut même se demander si cette autorité s'étendait jusqu'aux hautes plaines, exception faite de la région hantée par les Banû Ghâniya, ou si au contraire, elle ne se limitait pas à la zone tellienne ; à ma connaissance les textes connus ne répondent pas nettement à cette question. D'autre part, l'existence, à Tlemcen, à la fin du XIIe siècle, d'un foyer mystique autour de la

personne, puis de la tombe d'Abû Madyan (Sidi Bou Médine) permet de penser que la doctrine almohade se heurtait, là au moins, à bien des résistances. En somme, il faut conclure que nous ne savons guère comment a vécu l'Algérie sous les règnes des califes de Marrakech.

*
**

Pendant la période qui va du second tiers du XIIIe siècle au début du XVIe, le Maghreb central a le plus souvent été divisé en deux ou trois tronçons : une province orientale qui a généralement obéi aux souverains de l'Ifriqiya ou à des princes hafsides indépendants ; un Etat occidental né autour de Tlemcen et pris en main par les Banû 'Abd al-Wâd ou Banû Ziyân ; et, à maintes reprises, un *no man's land* d'étendue variable, situé entre les deux régions précédemment indiquées et objet de leur convoitise.

La province orientale nous est beaucoup mieux connue depuis les publications de R. Brunschvig (44). Nous trouvons dans les textes qu'il a publiés et dans ses études non pas seulement une histoire politique aussi détaillée que possible, mais encore un tableau très complet du royaume hafside du XIIIe à la fin du XVe siècle, avec quantité d'indications sur la vie sociale, économique et culturelle de tous les territoires qui en dépendaient. Il est possible que l'on trouve quelques détails à ajouter à cette vue d'ensemble, mais voilà un champ très largement exploré.

Notre connaissance de l'Etat de Tlemcen a bénéficié des travaux de R. Brunschvig (45) et doit beaucoup à

(44) R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides des origines à la fin du XVe siècle*, t. I, Paris, 1940 ; t. II, Paris, 1946 ; id., *Documents inédits sur les relations entre la Couronne d'Aragon et la Berbérie orientale au XIVe siècle*, in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, t. II (1936), pp. 235-265 ; id., *Deux récits de voyage inédits en Afrique du Nord au XVe siècle, Abdalbâsit b. Khalîl et Adorne*, Paris, 1936.

(45) Abd al-Bâsit b. Khalîl a séjourné à Tlemcen du mois d'août 1464 au mois d'octobre 1466 et nous a laissé un récit fort intéressant de son séjour : R. Brunschvig, *Deux récits de voyage inédits...*, pp. 102-135.

G. Marçais (46). Néanmoins, il reste à écrire une étude complète de la dynastie des Banû 'Adb al-Wâd, depuis les origines jusqu'à sa chute sous les coups des Turcs, qui ferait pendant à celle de R. Brunschvig sur les Hafsides. Nous pourrions ainsi avoir une idée beaucoup plus précise du Maghreb central entre la disparition du pouvoir almohade et l'établissement des Turcs. Or, il n'est pas douteux que c'est au cours de cette longue période que l'Algérie a pris la forme qu'elle avait encore en 1830 : la diffusion de la langue arabe, le développement du mysticisme populaire, le nouvel équilibre économique établi au profit des pasteurs datent de ces trois siècles qui n'ont pas encore été suffisamment étudiés (46 bis).

Les Mérinides ont été trop étroitement mêlés à la vie du royaume de Tlemcen pour qu'on les passe complètement sous silence. Si curieux que cela puisse paraître, aucune étude d'ensemble ne leur a encore été consacrée, à l'exception des solides chapitres de H. Terrasse dans son *Histoire du Maroc* (47) et les études de détail, au moins en ce qui concerne mon sujet, se réduisent à très peu de choses (48). Un travail intéressant et utile pourrait traiter des rapports des Mérinides et du royaume de Tlemcen, au moins jusqu'à la fin du XIVe siècle. On souhaiterait aussi un complément à l'étude encore utilisable, mais bien vieillie, d'A. Cour sur les Banû Wattâs (49).

Les circonstances dans lesquelles les Turcs se sont installés en Afrique du Nord ne sont pas bien connues. Outre les archives espagnoles, encore peu explorées sur

(46) Outre *Les Monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1903, qu'il a écrit en collaboration avec W. Marçais, G. Marçais a publié un important article, *Le Makhzen des Beni Abd al-Wad, rois de Tlemcen*, in *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. de la province d'Oran*, t. LXI, fasc. 214 (mars-juin 1940), et un livre sur *Tlemcen*, Paris, 1950, dont la plus grande partie est consacrée à l'époque des Banû 'Abd al-Wâd.

(46 bis) Un érudit algérois, M. Mougin, vient d'entreprendre l'étude souhaitée sur les Banû 'Abd al-Wâd et compte la présenter comme thèse principale pour le doctorat ès lettres.

(47) *Histoire du Maroc*, t. II, Casablanca, 1950, pp. 3-99.

(48) M. Canard, *Les relations entre les Mérinides et les Mamlouks au XIVe siècle*, in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, t. V (1939-1941), pp. 41-81.

(49) A. Cour, *La dynastie marocaine des Beni Wattâs*, Constantine, 1920.

ce point et qui, en tout état de cause, ne fourniraient que des renseignements fragmentaires et un point de vue forcément particulier, et en l'absence de tout document archéologique, nous ne disposons que des ouvrages écrits par le Bénédictin espagnol Diego de Haëdo (50) et d'un récit anonyme en langue arabe, probablement traduit du turc : *Les expéditions de 'Arûj et de Khayr ad-dîn* (*Ghazawât 'Arûj wa Khayr ad-dîn*). On n'a longtemps connu ce dernier texte que par une traduction assez approximative, le type même de la « belle infidèle » (51) ; le texte a, enfin, été publié, en 1934, par un érudit musulman d'Alger (52), ce qui constitue un sérieux progrès.

Même en tenant compte de ce document, il est fort malaisé de bien comprendre le mécanisme de l'implantation turque en Algérie. Jusqu'en 1518, ce fut l'affaire privée de ceux que l'on appelle « les frères Barberousse ». Il serait vain d'espérer découvrir des documents d'archives sur cette période initiale, pourtant fort intéressante. A partir de 1518, le gouvernement de la Porte Ottomane a pris l'Algérie en tutelle, à la demande de Khayr ad-dîn, et l'on peut espérer trouver dans les archives turques des documents relatifs à l'établissement de l'autorité ottomane.

Cela pose la question plus générale de l'exploitation des archives turques, aussi bien celles d'Istambul que celles d'Alger. Ces dernières n'ont guère été utilisées jusqu'à présent, parce qu'il ne s'est trouvé personne qui pût leur consacrer assez de temps : de rares sondages seulement y ont été faits (53). On peut espérer que cette

(50) D. de Haëdo, *Topographia e historia general de Argel*, Valladolid, 1612, tr. Monnereau et Berbrugger, in *Rev. Afr.*, XV et XVI ; *Epitome de los reyes de Argel*, tr. H. de Grammont, in. *Rev. Afr.*, XXV et XXVI ; *Dialogos de la captividad*, tr. Moliner-Violle, in *Rev. Afr.*, XXXIX, XL et XLI, Alger, 1911.

(51) *Fondation de la régence d'Alger, Histoire des Barberousse, chronique arabe du XVIe siècle...*, éd. par Sander Rang et F. Denis, 2 vol., Paris, 1837.

(52) *Ghazawât 'Arûj wa Khaïr ed-dîn*, éd. A. Noureddine, Alger, 1934.

(53) J. Deny, *Les registres de solde des Janissaires conservés à la Bibliothèque Nationale d'Alger*, in *Rev. Afr.*, t. LXI (1920), pp. 19 et 212 ; id., *Chansons de Janissaires d'Alger*, in *Mél. R. Basset*, Paris, 1923, t. II, pp. 33-175 ; et M. Colombe, *Contributions à l'étude du recrutement de l'Odjaq d'Alger dans les dernières années de l'histoire de la Régence*, in *Rev. Afr.*, LXXXVIII (1943), pp. 166-183.

situation déplorable ne durera pas. Les archives d'Alger devront cependant tôt ou tard être complétées par celles d'Istambul : l'existence à Istambul d'un Institut Français permet d'espérer que l'entreprise aboutira quelque jour à un commencement d'exécution. Il ne faut pas se dissimuler qu'il s'agira d'un travail de très longue haleine, dont on ne peut mesurer d'avance les résultats. C'est là, en tout état de cause, que l'on peut espérer trouver des renseignements neufs et précis sur l'administration et la politique ottomanes en Algérie.

En attendant, la publication de nouveaux documents européens, datant surtout du XVIIIe siècle, se poursuit et apporte des renseignements qui ne sont pas sans intérêt sur la vie intérieure de la Régence d'Alger (54). D'autre part, on trouvera des vues d'ensemble sur ce territoire dans la seconde moitié du XVIe siècle et sur son rôle dans le monde méditerranéen en lisant plusieurs chapitres de la thèse monumentale de F. Braudel (55). G. Marçais a traité de toute la période turque (56), comme le fera prochainement M. Colombe dans *L'Initiation à l'Algérie*.

Si l'exploration des archives turques doit nous permettre de brosser un tableau satisfaisant de l'administration et de son évolution jusqu'en 1830, il est à craindre qu'on n'en tire pas grand-chose sur la vie des tribus algériennes. Peut-être, sur ce point, peut-on fonder quel-

(54) Je signalerai notamment : *Les aventures de Thédenat, esclave et ministre d'un bey d'Afrique (XVIIIe siècle)*, publ. par M. Emerit, in *Rev. Afr.*, XCII (1948), pp. 143-184 ; A. Sacerdoti, *La mission à Alger du Consul de Venise Nicolas Rozalem* (1753-1754), in *Rev. Afr.*, XCVI (1952), pp. 64-104 ; J. Godechot, *La course maltaise le long des côtes barbaresques à la fin du XVIIIe siècle*, in *Rev. Afr.*, XCVI (1952), pp. 105-113 ; M. Eisenbeth, *Les Juifs en Algérie et en Tunisie à l'époque turque (1516-1830)*, in *Rev. Afr.*, XCVI (1952), pp. 114-187 et 343-384 ; E. Kuran, *La lettre du dernier dey d'Alger au grand vizir de l'Empire Ottoman*, in *Rev. Afr.* XCVI (1952), pp. 188-195 ; M. Emerit, *Un mémoire sur Alger par Pétis de la Croix*, in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, XI (1953), pp. 5-24 ; G. Metzon, *Journal de captivité à Alger (1814-1816)*, tr. par G.H. Bousquet et G.W. Bousquet-Mirandolle, *ibid.*, XII (1954), pp. 43-83.

(55) F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe* II, Paris, 1949. Voir notamment pp. 168-188, 361-374, 693-716, 791-856, 1036-1045.

(56) E. Albertini, G. Marçais, G. Yver, *L'Afrique du Nord française dans l'Histoire*, pp. 211-222.

ques timides espoirs sur des archives privées qui ne seraient pas encore connues ; c'est un point que je me permets de signaler particulièrement aux érudits musulmans susceptibles d'avoir connaissance de telles archives.

⁂

Il ne suffit pas de passer en revue, comme je viens de le faire, les grandes périodes de l'histoire algérienne jusqu'en 1830. Il faut aussi examiner quelques problèmes généraux qui peuvent, à bon droit, attirer l'attention de l'historien de l'Algérie. Tels sont — et je ne prétends pas dresser une liste exhaustive — le développement de la religion musulmane et de la civilisation, les échanges économiques, les relations de l'Algérie avec la Méditerranée d'une part, le Sahara de l'autre.

⁂

Le seul ouvrage général récent qui traite de la vie religieuse musulmane non seulement en Algérie, mais dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, est dû à A. Bel (57). On y trouve une vue d'ensemble intéressante avec de très nombreuses indications bibliographiques groupant sources arabes et études en langues européennes. Cet ouvrage a malheureusement été interrompu par la mort de son auteur. On trouvera aussi beaucoup de renseignements épars dans un livre récent d'E. Dermenghem (58). Le même auteur va faire paraître prochainement, dans *L'Initiation à l'Algérie*, une étude sur *La vie religieuse en Algérie*, qui traitera surtout de la période contemporaine.

A vrai dire, le sujet n'a été traité jusqu'ici que de très haut et l'on souhaite la publication d'études plus précises et plus détaillées, où l'on envisagerait tour à tour le destin

(57) A. Bel, *La religion musulmane en Berbérie*, t. I, *Etablissement et développement de l'Islam en Berbérie du VIIe au XXe siècle*, Paris, 1938.

(58) E. Dermenghem, *Le culte des saints dans l'Islam maghrébin*, Paris, 1954.

de la doctrine kharijite, le développement du chi'isme, la naissance du culte des saints, la constitution et le rayonnement des confréries et des zawiya, particulièrement pendant la période turque. Il y a là un vaste champ d'investigation à peine exploré et qui mérite de tenter non pas un seul chercheur, mais une équipe d'érudits.

⁂

La vie culturelle de l'Algérie, depuis la conquête musulmane jusqu'à 1830, est, elle aussi, très mal connue. H. Pérès va en donner une esquisse dans *L'Initiation à l'Algérie* et compte la développer ultérieurement (59). Il ouvre ainsi une voie qui n'avait guère encore été fréquentée. D'autres pourront s'y engager à sa suite et peut-être sous sa direction. Ils auront à examiner notamment, d'après de maigres indices, il faut le reconnaître, les fluctuations de la culture arabe dans ce pays.

L'art en Algérie a fait l'objet d'investigations plus poussées. Les fouilles de Tahert, d'Achir et de la Qal'a des Beni Hammâd auxquelles il a été fait allusion précédemment, ont apporté des documents nouveaux. Le récent ouvrage de G. Marçais fournit l'essentiel sur l'architecture (60) ; il en est de même pour les ouvrages de L. Golvin sur le tissage et l'art du tapis (61).

On doit cependant pouvoir trouver, en cherchant bien, d'autres renseignements sur la civilisation en Algérie, dans les villes surtout, mais peut-être aussi, dans certaines régions originales comme la Kabylie, l'Aurès, la région des Traras, etc. Il ne saurait être question de partir à la recherche d'une civilisation algérienne : ce pays a participé, tout au long de son histoire musulmane, à une civilisation maghrébine à dominante tunisienne ou marocaine (pour employer des mots modernes), selon les régions et les époques. Mais dans telle ou telle région à la

(59) Il compte intituler cette publication : *Littérature arabe en Algérie : étude générale suivie d'extraits choisis.*

(60) G. Marçais, *L'architecture musulmane d'Occident*, Paris, 1955.

(61) L. Golvin, *Les arts populaires en Algérie*, 5 vol. parus, Alger, 1950-1955.

personnalité affirmée, il n'est peut-être pas impossible de préciser les nuances particulières de cette civilisation plus générale.

⁂

Sur la vie économique de l'Algérie, nous ne possédons que des bribes pour la période considérée. Les relations commerciales les moins mal connues sont celles que plusieurs ports algériens ont entretenues avec divers ports de la côte septentrionale de la Méditerranée. Un article du regretté Ch. Courtois, actuellement sous presse, fait état des renseignements que l'on peut tirer d'al-Bakrî sur le commerce maritime dans la seconde moitié du XIe siècle ([62]). On peut trouver une documentation, certainement incomplète, mais déjà abondante, sur la période qui s'étend entre l'empire almohade et la conquête turque, dans diverses publications ([63]). Sur la période turque, on est assez bien informé en ce qui concerne le commerce avec la France ([64]). Mais les archives italiennes et espagnoles notamment, voire les archives britanniques, hollandaises, allemandes et scandinaves, n'ont été que peu ou pas du tout mises à contribution. Presque tout reste à faire dans ce domaine.

Il en est de même pour le commerce intérieur du Maghreb. Là, cependant, les renseignements ne font pas

(62) L'article est intitulé : *Remarques sur le commerce maritime de l'Afrique au XIe siècle* et doit paraître dans les *Mélanges Georges Marçais* actuellement en cours d'impression.

(63) Notamment l'ouvrage classique de M. L. de Mas Latrie, *Traités de paix et de commerce et documents divers. Les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Age*, Paris, 1865. On trouvera des indications générales et quelques détails particuliers dans le récent recueil de texte de R.S. Lopez et I.W. Raymond, *Medieval trade in the Mediterranean world*, New-York, 1955. *L'histoire du commerce de Marseille*, 4 vol. parus, de l'antiquité à 1789, Paris, 1949-1954, fournit, pour toutes les époques, des renseignements relatifs aux relations de Marseille avec la Berbérie. Deux volumes doivent encore paraître, dont un sera consacré à la Berbérie. Les voyageurs donnent parfois quelques précisions, comme 'Abd al-Bâsit b. Khalîl, pour la région de Tlemcen ; R. Brunschvig, *Deux récits de voyages inédits...*, loc. cit., supra, n. 44.

(64) Voir *Histoire du commerce de Marseille*, t. III et IV, et P. Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*, Paris, 1903.

absolument défaut : d'al-Ya'qûbî et Ibn Hawqal à al-Warthîlânî ([65]) en passant par al-Idrîsî, Léon l'Africain et bien d'autres, on peut utiliser les écrits de nombreux voyageurs, géographes et chroniqueurs arabes auprès de qui l'on est sûr de trouver une ample quantité de faits. Si l'on doit renoncer à se faire une idée du volume des échanges, du moins pourra-t-on connaître les principaux itinéraires, les principaux marchés et la plupart des produits échangés à l'intérieur du pays ([66]).

Il ne doit pas être non plus impossible de recueillir des informations sur la vie sociale de l'Algérie, mais il faut les chercher un peu partout, dans les vies de saints, les récits de voyage, les chroniques, voire les archives des habûs. Je ne crois pas que l'on puisse trouver quelque chose qui ressemble, même de loin, à la description de Fès par Léon l'Africain, l'un des documents les plus riches que nous puissions consulter sur la vie sociale d'une ville du Maghreb ([67]).

⁂

Par son commerce maritime, la frange côtière de l'Algérie a été attirée vers la Méditerranée. Elle n'en a pas reçu seulement des marchandises, mais aussi des réfugiés, des captifs, des voyageurs, des religieux, des consuls et des objets d'art.

Cette influence de la Méditerranée a été limitée à quelques ports et n'a guère été au delà. Si mince cependant

(65) On doit à M. Hadj-Sadok une édition d'extraits de voyageurs ou géographes arabes du IXe siècle : *Description du Maghreb et de l'Europe au IIIe-IXe siècle*, in *Bibliothèque arabe-française*, t. VI, Alger, 1949. Dans la même collection Ch. Pellat a édité et traduit une *Description de l'Occident musulman au IVe-Xe siècle*, par al-Muqaddasî, t. IX, Alger, 1950. Je rappelle qu'H. Pérès compte en faire autant pour Ibn Hawqal, cf. supra, n. 27. M. Hadj-Sadok a écrit une étude sur al-Warthîlanî, *A travers la Berbérie orientale du XVIIIe siècle avec le voyageur al-Warthîlanî*, in *Rev. Afr.*, XCV (1951), pp. 315-399. Il prépare aussi une édition et probablement une traduction nouvelles d'al-Bakrî.

(66) M. Hadj-Sadok est en train de préparer une thèse principale pour le doctorat ès lettres qui aura pour titre : *L'Afrique du Nord vue par les géographes arabes du IXe au XVe siècle.*

(67) Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, éd. Schaefer, Paris, 1896-1898, t. II, pp. 65-186. Cf. mon commentaire dans *Fès avant le Protectorat*, Casablanca-Paris, 1949, L, I, ch. IV.

qu'ait été la vie méditerranéenne de l'Algérie, elle ne doit pas être négligée. Or, elle l'est. Il n'existe pas d'étude sur l'émigration andalouse en Algérie, dont l'influence est pourtant certaine, ni sur les esclaves chrétiens [68], quoique sur ce point, les documents ne fassent pas défaut. De nombreux récits de voyageurs européens, des correspondances de consuls, des journaux de missionnaires ont été publiés, mais, sauf de rares exceptions [69], tout cela demeure épars et l'on ne voit pas bien le rôle d'ensemble qu'ont pu jouer ces hommes au cours d'années, voire de vies entières passées de gré ou de force sur la terre algérienne.

On sait de même que, grâce à la course maritime sur laquelle on ne possède pas de travail d'ensemble analogue à ce qui a été fait pour les corsaires de Salé [70], l'Algérie, Alger en particulier, a reçu en abondance des objets d'art divers destinés à l'ameublement ou à la décoration des demeures (faïences de Delft, verrerie de Venise, marbres d'Italie, etc.), mais il reste à examiner avec précision l'ampleur de ces acquisitions et leur influence sur la vie quotidienne de la haute société algéroise.

Je pense en bref qu'un travail sur l'Algérie et la Méditerranée avant l'occupation française pourrait être utilement entrepris.

⁂

Nous n'en savons pas beaucoup plus sur les relations de l'Algérie avec le Sahara [71]. Et pourtant, elles sont anciennes et ont duré tout au long de l'ère musulmane. A maintes reprises, les vaincus politiques d'Algérie ont

(68) Ch. Penz a écrit une thèse pour le doctorat ès lettres sur *Les captifs français du Maroc au XVIIe siècle* (1577-1699), Rabat, 1944.

(69) Cf. R. Capot-Rey, *La politique française et le Maghreb méditerranéen (1643-1685)*, Alger, 1936, extrait de la *Rev. Afr.*, LXXVIII (1934), et LXXIX (1935), et F. Braudel, *Les Espagnols en Algérie (1492-1792)*, in *Histoire et historiens de l'Algérie*, pp. 231-266.

(70) R. Coindreau, *Les corsaires de Salé*, Paris, 1948.

(71) R. Capot-Rey, *Le Sahara français*, Paris, 1953, 2e partie, ch. VI ; H. Pérès, *Relations entre le Tafilalet et le Soudan à travers le Sahara du XIIe au XIVe siècle*, in *Mélanges E.F. Gautier*, Tours, 1937, pp. 409-414 ; M. Emerit, *Les liaisons terrestres entre le Soudan et l'Afrique du Nord au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle*, in *Trav. de l'Institut de Recherches Sahariennes*, XI (1er tr. 1954), pp. 29-47.

trouvé refuge au Sahara : les Ibadites de Tâhert au début du Xe siècle, le sultan Ziyanide Abû Hammû Mûsa II, lors de ses difficultés avec les Mérinides (XIVe siècle), bien d'autres encore. Le Sahara a vu passer un commerce non négligeable entre la côte méditerranéenne, voire l'Europe, et le Soudan, qu'il s'agisse de marchandises de toutes sortes ou d'esclaves noirs. Les influences religieuses venues du Sahara ont une certaine importance, notamment par l'intermédiaire des confréries religieuses, Tijâniya et autres [72]. La zone tellienne a toujours reçu un important contingent d'émigrants temporaires ou définitifs venus du Sahara (Mzab, Touat, Ouargla, etc.). Enfin, sous quelque régime que ce soit, la surveillance de la bordure saharienne a toujours posé des problèmes aux maîtres de l'Algérie du Nord, qu'ils fussent romains [73], arabes [74] ou turcs. On souhaiterait donc pouvoir lire un jour sur l'Algérie et le Sahara un travail analogue à celui dont je parlais tout à l'heure sur l'Algérie et la Méditerranée [75].

⁂

J'ai insisté à dessein sur tout ce qui reste à faire : on voit que l'exploration historique de l'Algérie musulmane est loin d'être terminée. Je ne voudrais pas cependant laisser l'impression que l'effort entrepris depuis 1830, et particulièrement celui de ces vingt-cinq dernières années, a été insuffisant. Les références qui accompagnent la présente mise au point prouvent, au contraire, qu'un travail considérable a été accompli dans toutes sortes de domaines. Si tant d'espaces restent en friche ou presque, c'est parce que les ouvriers ne sont pas nombreux, peut-être aussi parce

(72) Voir à ce sujet E. Dermenghem, *Le culte des saints dans l'Islam maghrébin*, passim.

(73) Cf. J. Baradez, *Fossatum Africae*, Paris, 1949.

(74) On trouvera des indications sur ce point dans la thèse de G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*.

(75) Nous serions déjà satisfait d'avoir pour l'Algérie l'équivalent de ce qui existe pour le Maroc avec l'*Esquisse d'une histoire du Sahara occidental* par F. de La Chapelle, *VIIe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*, Paris, 1930, pp. 35-95.

qu'ils ne sont pas suffisamment groupés ; néanmoins, des organismes comme l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger, créé en 1933, l'Institut de Recherches Sahariennes, né en 1940, et, naturellement, la Société Historique Algérienne, maintenant centenaire, ont grandement contribué à leur faciliter la tâche.

Si le présent bilan pouvait, lui aussi, avoir une utilité pratique, son but principal serait atteint.

R. LE TOURNEAU.

IV

L'Algérie depuis 1830

Le point de départ de cette étude est l'exposé de G. Yver qui, sous le titre *La conquête et la colonisation de l'Algérie* (1), établissait le bilan d'un siècle d'histoire de l'Algérie française. Depuis 1930 les travaux se sont multipliés et, s'il n'entre pas dans notre intention de les énumérer tous, nous croyons cependant utile d'indiquer tout d'abord les nouveaux moyens de travail qui permettent d'en dresser une liste quasi exhaustive. Nous passerons ensuite en revue les questions essentielles pour dire sommairement, dans chaque domaine de la recherche historique, ce qui a été fait depuis un quart de siècle et indiquer dans quelles directions, selon nous, il reste le plus à faire (2).

I

Les travaux sur l'histoire de l'Algérie contemporaine sont surtout en français, parfois en anglais (3) et, pour les inventorier, l'historien actuel dispose de moyens

(1) Dans *Histoire et Historiens de l'Algérie*, Paris, 1931, pp. 267-306.

(2) Pour les publications les plus fréquemment citées, nous utilisons les abréviations suivantes : A. F. : *L'Afrique Française* ; A. N. : *Congrès des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord* ; B. S. A. : *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* ; B. S. O. : *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* ; D. A. : *Documents Algériens* ; D. F. : *Documentation Française* (*Notes et Etudes documentaires*) ; R. A. : *Revue Africaine* ; R. H. C. : *Revue de l'Histoire des Colonies françaises* ; Soc. Sav. : *Congrès National des Sociétés Savantes* (Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section d'Histoire moderne et contemporaine).

(3) Exceptionnellement en arabe, espagnol, italien, allemand, néerlandais, hébreu. En espagnol notamment une bibliographie méthodique in-4° de 612 p., le : *Catalogo de Materias* (*obras relativas al Islam y Africa*) *de la Biblioteca General del Protectorado*, Tetuan, 1952, surtout pp. 330-332, 350-353 et 394-397.

bibliographiques supérieurs à ceux de son collègue du Centenaire, de nouveaux instruments de travail étant venus s'ajouter aux anciens pour les compléter heureusement.

***

Parmi les *Travaux bibliographiques en français*, on lira facilement les récents *Exposés* qui donnent l'analyse des principaux ouvrages et constituent d'utiles mises au point malgré leur caractère nécessairement incomplet.

Le plus important est celui de L. Genet dans la collection *Clio*. Il se continue normalement par celui de de G. Hardy, déjà plus ancien et beaucoup moins important pour l'Algérie (4).

H. Brunschwig a examiné dans la *Revue Historique* (5) les principaux travaux parus depuis 1945.

Les études de G. Pogard et de M. Emerit poursuivent des buts plus limités, la première mentionnant seulement *Les derniers travaux sur l'histoire militaire de l'Algérie* et la seconde *Les derniers travaux sur l'histoire de la colonisation de l'Algérie* (6).

Se présentant sous une forme plus discontinue que les exposés que nous venons de signaler, les *Bibliographies critiques* sont de précieux instruments de travail pour l'historien.

Il faut mettre hors de pair celle que donne Charles-André Julien dans son *Histoire de l'Afrique du Nord* (7)

(4) J. Droz, L. Genet, J. Vidalenc : *L'époque contemporaine. I. Restaurations et Révolutions* (1815-1871), Paris, 1953. P. Renouvin, E. Préclin, G. Hardy : *L'époque contemporaine. II. La paix armée et la Grande Guerre* (1871-1914), 2e édition, 1947.

(5) Tome CCVIII, oct.-déc. 1952, pp. 274-296, et Tome CCXIV, juil.-sept. 1955, pp. 68-105.

(6) G. Pogard in *Revue internationale d'Histoire militaire*, 1953, n° 13, pp. 65-68. M. Emerit in *Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des Sciences coloniales*, T. XIV, 2 juillet 1954, pp. 329-339.

(7) Paris, 1931, pp. 745-822. On peut regretter que l'auteur n'ait pu terminer le volume de bibliographie qu'il avait entrepris sur l'histoire de l'Afrique du Nord : d'après les pages que nous avons lues cet ouvrage aurait rendu les plus grands services par la précision de ses références.

dont la nouvelle édition, qui s'achèvera prochainement avec la parution du troisième volume (concernant la période postérieure à 1830), mettra entre les mains des chercheurs l'outil le plus commode, celui que l'on utilisera avant d'entreprendre toute étude sérieuse sur l'Afrique du Nord.

En 1934 P. Renouvin a donné une bibliographie destinée aux candidats à l'agrégation et qui doit être évidemment complétée (8).

Il en est de même de la *Bibliographie critique des principaux travaux parus sur l'Histoire de 1600 à 1914* que publiait la *Revue d'Histoire moderne*. Bien que débordant largement le cadre de l'Algérie, elle était utile parce qu'elle s'intéressait aussi bien aux travaux étrangers qu'aux travaux français, mentionnant en particulier les principaux articles de revues. Mais trois volumes seulement ont paru dont le dernier intéresse la production de 1935 (9).

Le *Bulletin bibliographique du Ministère de la France d'Outre-Mer* (10) signale, d'après un classement analytique comportant de nombreuses subdivisions, les publications politiques, économiques et sociales intéressant notamment les pays de l'Union Française. Les analyses y sont brèves, mais cette publication est utile pour l'histoire de la mise en valeur ou les problèmes actuels.

Les *Bibliographies énumératives*, dépourvues d'analyses et de critiques, sont plus nombreuses, mais d'un intérêt très inégal.

La *Bibliographie d'Histoire coloniale (1900-1930)* publiée à l'occasion du Premier Congrès international d'histoire coloniale (11) comporte, quant à l'Algérie, de regrettables erreurs.

(8) *La formation de l'Empire colonial français* (1830-1904) in Bulletin de la Société des Professeurs d'Hist. et de Géog., janv. 1934, pp. 146-152.

(9) 1er vol. : 1932 et 1933, 227 p. ; 2e vol. : 1934, XV-187 p. ; 3e vol. : 1935 et compléments des années antérieures, XVI-185 p.

(10) Publié assez irrégulièrement par le Service de la Statistique depuis 1948.

(11) Paris, 1932, 667 p. Algérie, pp. 274-284.

Le commandant de Favitski de Probobysz a établi un *Répertoire bibliographique de la littérature militaire et coloniale française depuis cent ans* (12).

H. Fiori s'est assigné une tâche beaucoup plus restreinte en publiant sa *Bibliographie des ouvrages imprimés à Alger de 1830 à 1850* (13).

Le *Journal de la Société des Africanistes,* qui débute en 1931, contient chaque année une *Bibliographie africaniste* qui intéresse l'Afrique du Nord.

Il y a peu de chose à tirer de la publication du Ministère des Colonies : *Cinq cents livres sur la communauté française* (14) qui constitue une sélection d'ouvrages français parus entre 1900 et 1945 sur la France d'Outre-Mer.

Le *Bulletin des nouvelles acquisitions du Ministère de la France d'Outre-Mer* (15) se présente avec un classement méthodique, une partie étant réservée à l'histoire, mais il s'agit seulement de volumes et les références sont le plus souvent incomplètes. Il est peu utile pour l'Algérie.

Les *Eléments de bibliographie algérienne* (16) sont à recommander pour une initiation aux questions algériennes, mais insuffisants pour l'historien spécialisé.

Par contre celui-ci utilisera avec profit la *Bibliographie militaire de la Revue Africaine (1856-1953) avec indication des officiers ayant fait ou servi l'Histoire durant cette période* (17).

Sur le plan local deux villes, Oran et Tlemcen, ont fait l'objet de travaux bibliographiques spéciaux qui

(12) Paris, 1935, 363 p. Le répertoire donne 7.943 titres. Ouvrage de consultation aisée grâce à sa division en deux parties, alphabétique et analytique.

(13) Alger, 1938, 112 p. avec 15 fac-similés. Préface de G. Esquer.

(14) Paris, 1945, 20 p. Seulement 44 titres pour l'Afrique du Nord.

(15) Publié par le Service des Archives depuis 1945.

(16) D. A., vol. 1945-1946, pp. 349-364, et vol. 1953, pp. 233-249. Edition mise à jour dans le n° 77, série culturelle, du 20 décembre 1955, 20 p.

(17) Recueil établi par ordre du général Cailliès, Alger, 1954, 96 p.

débordent d'ailleurs largement le cadre de l'histoire contemporaine (18).

Pour tout ce qui concerne les Territoires du Sud le chercheur dispose d'une excellente bibliographie datant de 1930, mais complétée jusqu'en 1952 (19).

Si l'on ajoute à ces bibliographies celles que l'on trouve dans les principaux ouvrages que nous citerons et celles qui existaient déjà en 1930, on voit que l'historien de l'Algérie contemporaine n'est pas un ouvrier démuni d'outils. Cependant aucun des travaux signalés n'étant exhaustif et presque tous négligeant la production étrangère il devra, d'une part, avoir recours aux grandes bibliographies qui se sont perfectionnées ou complétées depuis 1930 et, d'autre part, consulter les *travaux bibliographiques en langue anglaise* qui intéressent l'Afrique du Nord.

*
**

Ce sont des études dues à des Américains qui font état des travaux en français, mais aussi, ce qui est plus intéressant, des publications en anglais.

Certaines de ces bibliographies sont d'ailleurs décevantes. Tel est par exemple *A guide to historical literature* (20) publié à New-York en 1931 puis en 1949 et dont les appréciations, parfois assez déconcertantes, s'expliquent par le fait que la seconde édition a simplement

(18) J. Cazenave : *Les sources de l'histoire d'Oran* in B. S. O., 1933, pp. 303-379 (pp. 372-376 sur *Oran, ville française*). E. Janier : *Bibliographie des publications qui ont été faites sur Tlemcen et sa région*, R. A., 3e et 4e tr. 1949, pp. 314-334, et *supplément* dans la R. A., 3e et 4e tr. 1951, pp. 399-413.

(19) *Les Territoires du Sud de l'Algérie, 3e partie : Essai de bibliographie,* Alger, 1930, 384 p. Avec deux compléments : l'un pour 1930-1946 dans l'*Exposé de la situation générale des Territoires du Sud de l'Algérie de* 1930 *à* 1946, Alger, 1947, pp. 486-536 ; l'autre pour 1947-1952 dans *Les Territoires du Sud de l'Algérie. Compte rendu de l'œuvre accomplie de* 1947 *à* 1952, Alger, 1953, pp. 417-572. Dans l'étude qui suit, nous n'abordons pas le chapitre spécial que constitue l'histoire saharienne proprement dite.

(20) By Dutcher (G. M.), Shipman (H. R.), Fay (S. B.), Shearer (A. H.) et Allison (W. H.), XXVIII-1222 p. ; Afrique du Nord aux pp. 974-979.

repris la première, déjà bien dépassée lors de sa parution puisque l'ouvrage le plus récent qu'elle signalait sur l'Algérie datait de 1923 !

La grande revue de New-York *Foreign Affairs* a fait paraître une bibliographie en deux volumes (21) qui signale des ouvrages sur l'Algérie, en accompagnant chaque titre d'un bref résumé et d'une appréciation, mais les omissions sont nombreuses.

Les travaux bibliographiques de Lowell Joseph Ragatz comportent, à notre connaissance, quatre publications sur la colonisation, mais dont une seule présente un réel intérêt pour l'Algérie. Il s'agit de *The literature of European imperialism. A bibliography* (22) dans laquelle on regrettera cependant le manque de précision des références qui n'indiquent en particulier ni le nombre de pages des ouvrages ni parfois même le lieu d'édition (23).

La Bibliothèque du Congrès à Washington a publié deux études bibliographiques d'un certain intérêt pour notre sujet.

La première sous la signature de Helen F. Conover s'intitule : *French colonies in Africa. A list of references* (24). Elle adopte une classification méthodique (Bibliographie, Etudes générales, Peuple, Médecine...) avec des divisions régionales dont l'une concerne l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Miss Helen F. Conover a également rédigé la seconde étude parue sans nom d'auteur sous le titre : *Introduction to Africa. A selective guide to background reading* (25).

(21) *Foreign Affairs Bibliography. A selected and annotated list of books on International Relations.* I, 1919-1932, W. L. Langer, H. F. Armstrong, New-York, 1933, XVII-551 p. ; II, 1932-1942, R. G. Woolbert, New-York, 1945, XXIII-705 p. Les références sur l'Algérie se trouvent dans le vol. I, pp. 514-517, et dans le vol. II, pp. 663-665.

(22) Washington, 1944, puis 1947, 153 p. Pour l'Algérie, pp. 70-75.

(23) D'où des confusions possibles d'autant plus faciles que certaines revues comme *Political Science Quaterly* portent le même nom en Angleterre et aux U. S. A.

(24) The library of Congress. Division of Bibliography, Washington, 1942, 89 p. Pour l'Afrique du Nord, pp. 11-58.

(25) Library of Congress. European Affairs Division, Washington, 1952, x-237 p. Etudes générales sur l'Afrique du Nord, pp. 164-170, et sur l'Algérie, pp. 177-183.

Elle comporte des analyses rapides, mais assez précises, de quelques ouvrages jugés importants (ou récents) et à propos desquels sont rappelés d'autres travaux sur le même sujet.

Les articles denses de M. Halpern et de B. Rivlin traduisent l'intérêt que les Etats-Unis portent maintenant aux questions nord-africaines. Ils sont très utiles pour les problèmes actuels et en particulier pour les travaux parus aux U.S.A. (25 bis).

Avec ces diverses bibliographies, en français et en anglais, on peut dresser une liste à peu près complète (26) des ouvrages parus de 1930 à 1955 sur l'histoire de l'Algérie française, mais deux lacunes resteront à combler.

La première concerne les articles publiés dans la presse, la presse algérienne notamment. Lacune secondaire en vérité car les journaux actuels contiennent très rarement des études d'un intérêt véritable pour l'historien, exception faite peut-être des questions relatives à la mise en valeur.

Plus grave est l'absence de tout inventaire des articles de revues (27). La *Revue Historique* effectue, il est vrai, un important dépouillement des Recueils périodi-

(25 bis) M. Halpern, *Recent books on Moslem-French Relations in Algeria*, The Middle East Journal, avril 1949, pp. 211-215. B. Rivlin, *A selective survey of the literature in the social sciences and related fields on modern North Africa*, The American Political Science Review, sept. 1954, pp. 826-848.

(26) Elle ne pourrait l'être tout à fait qu'en ayant recours aux grandes bibliographies françaises et étrangères.

(27) Non seulement certaines études étrangères peuvent échapper au chercheur, mais même des articles en français susceptibles d'intéresser l'historien et publiés dans des revues qui ne s'occupent guère de l'Algérie. Ainsi, on trouve le début d'une étude de R. Tinthoin (*La plaine de Relizane avant l'irrigation*) dans le B. S. O. de 1950, pp. 91-144 et la suite (*Une plaine transformée par l'irrigation : La Mina*), dans la Revue de Géographie alpine de 1954, pp. 223-267. R. Emsalem a publié un travail sur *Les villages indigènes d'Oran*, dans la Revue de Géographie de Lyon de 1950, pp. 289-299. Ces seuls exemples prouvent qu'un répertoire, tenu à jour, des revues traitant, ou ayant traité, les questions algériennes, serait fort utile. Celui de A. Pots (*Etude critique des revues et périodiques de langue française traitant des questions nord-africaines et islamiques* in Revue Tunisienne, 3e série, 1948, pp. 191-200) est déjà dépassé et il n'indique pas les revues étrangères.

ques, mais sans réserver une rubrique à l'Histoire de la colonisation ou à celle de l'Afrique du Nord et nous n'avons pas en Algérie l'équivalent des bibliographies publiées par *Hespéris* pour le Maroc. Cette lacune est surtout sensible depuis que la *Revue Africaine* a cessé, après 1936, son important *Dépouillement des périodiques* qui signalait non seulement les études parues dans les revues françaises et étrangères, mais aussi les articles de la presse quotidienne dignes d'être retenus (28).

Nous devons donc nous résigner, pour l'instant, à considérer notre bibliographie comme une de ces branches infinies de courbe, dont parlent les mathématiciens, qui tendent vers leur asymptote sans jamais l'atteindre. Pour être sincère, nous ne pensons pas que notre bilan puisse s'en ressentir sérieusement (29).

II

Désirant faire un tour d'horizon aussi complet que possible, nous n'excluons de ce bilan que les questions relatives à l'art et à la littérature qui représentent un domaine très particulier, et celles qui concernent la guerre de 1939-1945 parce que les ouvrages s'y rapportant envisagent presque tous l'Algérie non en elle-même, mais dans l'ensemble du conflit international (30), dépassant ainsi largement le *cadre géographique* de notre sujet.

(28) En 1935, la *Revue Africaine* avait également entrepris une *Bibliographie algérienne* (études classées par noms d'auteurs) qui devait intéresser toutes les disciplines et ainsi, en cette année faste, la Société Historique Algérienne publiait à la fois une *Revue des périodiques* (pp. 219-229) et une *Bibliographie algérienne* qui, sous la plume autorisée de M. Larnaude, donnait, pour 1934, toute la production géographique intéressant l'Algérie (pp. 196-209). En 1936, seule la *Revue des périodiques* subsistait... pour la dernière fois.

Actuellement, le meilleur instrument de travail est, à cet égard, le *Bulletin analytique de documentation politique, économique et sociale contemporaine* publié par la Fondation nationale des Sciences politiques. Il constitue un répertoire méthodique mensuel des principaux articles parus dans plus de 850 revues françaises et étrangères. Mais, outre qu'il n'est pas complet pour l'Afrique du Nord (*Hespéris* y a droit de cité, mais non la *Revue Africaine*), ce Bulletin se place au point de vue de l'actualité et non au point de vue historique. Dans certains cas, on peut le compléter par le *Bulletin analytique* (*Philosophie*) du C. N. R. S. dont la table analytique des concepts comporte : Afrique du Nord, Algérie, Colonialisme, Colonisation, Islam...

(29) Etant précisé que nous délaissons les manuscrits,

⁂

Nous avons tous souvenance de l'étude brillante d'E. F. Gautier exposant qu'« en Algérie, la connaissance précise du sol a rendu à l'histoire des services éminents, plus grands encore qu'ailleurs probablement » et ajoutant, après avoir évoqué l'histoire de l'ancienne Numidie : « Il serait facile de montrer, en d'autres cas concrets, combien la considération du terrain éclaire l'enchaînement des faits » (31). Toute l'histoire de la colonisation, en tant que mise en valeur, pourrait servir à la démonstration et cela suffirait à justifier l'intérêt que doit porter l'historien de l'Algérie aux études géographiques qui ont beaucoup progressé depuis un quart de siècle.

La documentation cartographique notamment s'est considérablement accrue.

Parmi les cartes proprement historiques, on peut signaler celle du colonel Reyniers (32) et la réédition en cours de la carte de Carette et Warnier (33) dont l'étude critique serait susceptible de fournir la base d'un travail important.

(30) Il nous faudrait faire état de toutes les études sur les opérations militaires de la période 1942-1945 et de tous les mémoires publiés par les hommes d'Etat ou les chefs d'armées. Comme travaux intéressant plus spécialement l'Algérie à cette époque, on peut citer cependant : R. Pierre-Gosset, *Expédients provisoires, le coup d'Alger*, Paris, 1945, 432 p. M. Aboulker, *Alger et ses complots*, Paris, 1945, 278 p. G. Esquer, *8 novembre 1942, jour premier de la libération*, Alger, 1946, 386 p. Chamine, *Suite française ; La conjuration d'Alger*, Paris, 1946, 445 p. ; *La querelle des généraux*, Paris, 1952, 587 p. R. Richard et A. de Sérigny, *L'énigme d'Alger ; La bissectrice de la guerre ; 8 novembre 1942*, Paris, 1947, 290 p. A. Kammerer, *Du débarquement africain au meurtre de Darlan*, Paris, 1948, 729 p. Par l'Américain K. Pendar : *Le dilemme France - Etats-Unis*, traduction 1946, Montréal, 543 p.

(31) *Histoire et Historiens de l'Algérie*, pp. 17-35.

(32) *Carte schématique historique et militaire de l'Algérie et de la Tunisie* au 1/500.000e, Alger, 1953, avec une *notice* de 16 p.

(33) E. Carette et A. Warnier, *Carte de l'Algérie divisée par tribus*, 1846, échelle 1/1.000.000e.

Sans parler des cartes géologiques dont l'édition ou la réédition se poursuit, le cadre physique peut être connu avec suffisamment de précision grâce à une carte des sols toute récente (34), à celle de la pluviométrie due à P. Seltzer (35), à la Carte forestière de l'Algérie et de la Tunisie de Peyerimhoff (36).

Tous les phénomènes économiques et sociaux dont on étudiera l'évolution pourront être localisés aisément avec la nouvelle carte au 400.000e (37) que complète une carte des voies de communication (38). Le Gouvernement Général de l'Algérie a aussi publié une très intéressante carte de la Situation foncière de l'Algérie au 1er janvier 1952 (39)

Parmi les ouvrages de géographie, *L'Afrique du Nord* de J. Despois et *Le Sahara Français* de R. Capot-Rey (40) débordent le cadre de l'Algérie proprement dite, mais à cause de l'importance qu'ils accordent aux questions humaines, de la clarté de leur exposé et de la richesse de leurs bibliographies, ils constituent la base de départ la plus utile avec l'étude de J. Dresch qui s'attache en particulier aux grands problèmes économiques et sociaux (41).

Sur l'Algérie *sensu stricto*, les ouvrages récents ne manquent pas, mais sont très différents par leur caractère et leur valeur. Les deux volumes de *L'Encyclopédie coloniale et maritime* (42) peuvent être consultés pour les questions que l'historien n'aborde pas toujours directement (relatives surtout à la vie économique) et sur lesquelles il a besoin d'une information rapide et sûre. Le livre de J. Blottière (43) rendra des services analogues. Celui de M. Larnaude représente la meilleure mise au point actuelle (44).

(34) Au 1/500.000e. Editée, en 1954, par J. H. Durand avec une *notice* de 11 p.

(35) Dans *Le climat de l'Algérie*, Alger, 1946, 212 p. ; carte au 1/1.000.000e. Parue en 1952, une carte de H. Gaussen et F. Bagnouls au 1/500.000e.

(36) Alger, 1941, avec *notice* de 70 p. et 7 pl. de photographies.

(37) De 1952, en trois feuilles, Alger, Oran, Constantine.

(38) Au 400.000e également. Publiée en 1949-1950.

(39) Elle signale les opérations du Sénatus-Consulte de 1863, l'application des lois du 26 juillet 1873 et du 4 août 1926, les terrains de colonisation, les cantonnements.

(40) Paris, 1949, 624 p., et Paris, 1953, 564 p. On y ajoutera l'ouvrage toujours utile d'A. Bernard, *Afrique septentrionale et occidentale*, T. XI de la Géographie Universelle, 1re partie, *Généralités, Afrique du Nord*, Paris, 1937, 284 p., et celui d'E. F. Gautier, *L'Afrique Blanche*, Paris, 1939, 366 p.

(41) *L'Afrique du Nord* in *La Méditerranée et le Moyen-Orient*, Paris, 1953, T. I, pp. 391-525.

L'historien aurait beaucoup à prendre dans de bonnes études régionales, mais celles-ci sont rares et, comme travail de grande importance, on ne peut guère citer que *Le Hodna* de J. Despois, dont l'étude économique et humaine est extrêmement poussée (45).

Au total l'historien de l'Algérie dispose aujourd'hui d'une masse importante de matériaux accumulés par les géographes et dont l'utilisation facilitera sérieusement sa tâche, surtout lorsqu'il s'agit des questions économiques et sociales trop longtemps négligées et... laissées aux géographes.

*
**

Le seul organisme qui s'occupe des *publications de textes* intéressant l'histoire contemporaine de l'Algérie est la Commission créée en 1910 par le Gouverneur Général Jonnart pour assurer l'édition d'une « Collection de documents inédits sur l'histoire politique, militaire, admi-

(42) Paris, T. I, 1946, 368 p. ; T. II, 1946, 364 p. A mettre à jour avec *Algérie* 1954, 226 p., publiée par l'Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer.

(43) *L'Algérie*, Paris, 2e édition, 1955, 224 p.

(44) *Algérie*, Paris, 1950, 230 p. De caractère descriptif : H. Isnard, *L'Algérie*, Paris, 1954, 236 p.

(45) Paris, 1953, 410 p. On citera également : G. Reutt, *La région agricole de Sidi-Bel-Abbès*, Oran, 1949, 154 p. P. Ananou, *Les populations rurales musulmanes du Sahel d'Alger*, R. A., 3e et 4e tr. 1953, pp. 369-414, et 1er et 2e tr. 1954, pp. 113-139. R. Tinthoin, *Le Mostaganémois. Création d'une région géographique*, Soc. Sav., T. LXVII, 1954, pp. 167-211, section de géographie. Pour une énumération complète voir la *Bibliographie géographique internationale* (à laquelle s'ajoute une *Bibliographie cartographique internationale*) qui peut rendre de grands services à l'historien pour toutes les questions économiques et sociales.

nistrative et la colonisation de l'Algérie depuis 1830 ». Ayant cessé ses travaux après avoir fait paraître d'importants volumes, cette Commission a été réorganisée en 1947 puis en 1951 (46) et, en peu d'années, elle a mis à la disposition des historiens une imposante masse de documents (47) que complétera dans les années à venir la publication de la correspondance de Bugeaud (48).

Nous savons depuis peu en quels termes le Dey d'Alger, demandant l'envoi d'un contingent de troupes turques, exposait au Sultan le conflit avec la France (49). La correspondance de l'intendant Raynal et le rapport du comte Dattili della Torre, consul général de Sardaigne, ont apporté quelques détails nouveaux sur l'expédition d'Alger (50).

Bien que la conquête soit déjà éloignée, nous avons vu aussi paraître, grâce aux soins de parents, les mémoires de quelques officiers qui en furent les acteurs : Changarnier ne s'intéresse qu'aux choses de l'armée et porte sur ses collègues des jugements souvent dénués de toute aménité ; Mac-Mahon déçoit si l'on songe au poste qu'il occupa de 1864 à 1870 et à la situation de l'Algérie à la fin du Second Empire ; lieutenant ou capitaine de 1850 à 1855, Segretain n'a pas tenu les premiers rôles, mais il

(46) En 1951, elle a étendu le champ de son activité en prenant le titre de « Commission chargée d'assurer la publication d'une collection de documents inédits et d'études sur l'histoire moderne et contemporaine de l'Algérie ».

(47) *Correspondance du maréchal Clauzel*, T. I et II par G. Esquer, Paris, 1948, 809 et 637 p. *Correspondance du maréchal Valée*, T. I, II, III (IV en préparation) par G. Yver, Paris, 1949-1954, 467, 319, 344 p. Et des textes importants pour les premières années de l'occupation dans *L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader* par M. Emerit, Paris, 1951, 302 p.

(48) En attendant, on dispose du recueil de textes relatifs à Bugeaud (écrits et discours) dû au général Azan. *Par l'épée et par la charrue* (Avant-propos de Ch.-André Julien), Paris, 1948, xxxi-350 p.

(49) E. Kuran, *La lettre du dernier Dey d'Alger au Grand Vizir de l'Empire ottoman*, R. A., 1er et 2e tr. 1952, pp. 188-195.

(50) P. Raynal : *L'expédition d'Alger en 1830, lettres d'un témoin*, Paris, 1930, 133 p. avec notes d'A. Bernard. Voir aussi R. H. C., 1930, pp. 1-44. P. Gribaudi, *La caduta di Algeri (1830) in una relazione del console sardo*, in Revista delle Colonie, Bologne, janv. 1935, pp. 18-28 ; l'essentiel de cette étude est le rapport de Dattili della Torre publié par P. Grandchamp dans la Revue Tunisienne, 2e tr. 1935, pp. 235-244 (très élogieux pour les Français).

fournit quelques renseignements utiles pour l'histoire de la colonisation (51).

Les correspondances d'officiers qui ont été publiées (52) n'ont pas ajouté beaucoup à nos connaissances antérieures et, dans le domaine de l'histoire militaire, le seul document vraiment important est le texte du traité de la Tafna (53) : la traduction d'H. Pérès ne permet plus d'épiloguer sur le fameux « et au delà » de l'article 2 qu'il faut remplacer par « en avant », ce qui revient à reconnaître les prétentions d'Abd-el-Kader sur tous les territoires à l'Est de l'Oued Kadara et à souligner l'étendue de la faute commise par Bugeaud en signant ce malencontreux traité (54).

Sur les premières années de l'occupation M. Emerit a fait paraître trois documents très différents, mais également intéressants : *Les mémoires de Terson, déporté*

(51) *Mémoires du général Changarnier*, Paris, 1930, xviii-328 p. *Mémoires du maréchal de Mac-Mahon. Souvenirs d'Algérie*, Paris, 1932, 337 p. *Extraits des souvenirs d'Algérie du général Segretain*, R. S. A., 1er semestre 1940, pp. 48-65. On ajoutera, publiées par M. Blanchard, *Lettres d'Enfantin sur l'Algérie*, Revue Historique, avril-juin 1938, pp. 332-347 (hostile à Bugeaud).

(52) Capitaine Brunet, *La seconde expédition de Constantine (Lettres de Bugeaud, Trézel, de Caraman et Rulhière au général Cubières, en* 1837), Revue d'Infanterie, 1er janv. 1931, pp. 42-82. J. Brunon, *Quelques lettres sur l'Algérie* (du baron de Rostaing, capitaine de vaisseau pendant l'expédition de 1830), Carnet de la Sabretache, nov. 1931, pp. 495-509. Colonel Reyniers : *Treize lettres inédites du maréchal Bugeaud au colonel Rivet*, R. A., 1er et 2e tr. 1953, pp. 165-195 ; *Sept lettres inédites du colonel Daumas au colonel Rivet*, R. A., 1er et 2e tr. 1955, pp. 113-152. Dans R. H. C., mars-avril 1932, pp. 183-186, une lettre inédite du maréchal Bugeaud du 18 décembre 1844 au sujet de l'émigration maronite en Algérie... Des lettres de L.-M. Morris, Duvivier, Négrier, Saint-Arnaud dans *Constantine, son passé, son centenaire* (Constantine, 1938).

(53) M. Emerit et H. Pérès, *Le texte arabe du traité de la Tafna*, R. A., 1er et 2e tr. 1950, pp. 85-100. Sur les conditions de la signature du traité, L. Dermigny, *Une version inédite de l'entrevue de la Tafna, racontée par le capitaine Amédée de Muralt*, R. A., 3e et 4e tr. 1954, pp. 382-387. Pour l'histoire des relations diplomatiques après la bataille d'Isly : la correspondance entre Bugeaud et le Sultan du Maroc publiée par J. Caillé dans Hespéris, 3e et 4e tr. 1948, pp. 383-401.

(54) Sur l'hostilité de Bugeaud à l'occupation de l'Algérie, Mme de Noailles, utilisant les papiers du comte Molé a publié (R. H. C., 1947, pp. 134-141) une conversation entre le général et Thiers.

de 1848 ; *Les mémoires d'Ahmed, dernier bey de Constantine* ; le voyage de *Toustain du Manoir au pays d'Abd-el-Kader* (55).

Concernant une période plus récente, on lira avec curiosité les impressions de deux voyageurs musulmans en 1877-1878 (56) en regrettant vivement de ne pas avoir d'autres sources arabes à consulter et en particulier des sources d'origine locale. Là se trouve une des lacunes les plus difficiles à combler et, en l'absence de toute presse populaire, des publications comme celles de J. Desparmet (57) ne peuvent laisser l'historien indifférent si l'on admet que la chanson et la poésie traduisent les sentiments de la masse indigène et si l'on considère comme un phénomène historique l'évolution de ces sentiments devant le comportement du colonisateur.

*
**

Nous ne dirons rien des grandes collections d'histoire générale dans lesquelles la part de l'Algérie contemporaine est nécessairement réduite, parfois insignifiante.

Les ouvrages consacrés à l'*histoire de la colonisation française* font une place évidemment plus importante à l'ancienne Régence, mais ils ne s'intéressent le plus souvent qu'aux événements militaires et politiques, laissant notamment aux juristes l'étude des lois foncières (qui sont ainsi envisagées surtout dans leur texte et non dans leur application) et aux sociologues celle de la société indigène (examinée alors dans son état présent plus qu'à travers son évolution). Ils offrent cependant le grand

(55) Tous trois dans la R. A. respectivement 3e et 4e tr. 1917, pp. 235-253 ; 1er et 2e tr. 1949, pp. 65-125 ; 1er et 2e tr. 1955, pp. 113-152.

(56) H. Pérès, *L'Algérie vue par deux voyageurs musulmans en* 1877-1878, A. N., Alger, 1935, pp. 259-270.

(57) J. Desparmet : *L'entrée des Français à Alger par le cheikh Abdelkader*, R. A., 3e et 4e tr. 1930, pp. 225-256 ; *La chanson d'Alger pendant la Grande Guerre*, R. A., 1er et 2e tr. 1932, pp. 54-83 ; *Les réactions nationalitaires en Algérie*, B. S. A., 1932, pp. 173-183 et 437-456, et 1933, pp. 35-54 ; *Les chansons de geste de* 1830 *à* 1914 *dans la Mitidja*, R. A., 2e tr. 1939, pp. 192-226.

intérêt de replacer le phénomène colonial algérien dans le mouvement général de l'expansion française (58).

Les *histoires de l'Afrique du Nord* s'intéressent avec raison à « l'organisation de la domination française » et plus encore au peuplement européen et à la mise en valeur (59), mais il faudra sans doute attendre le troisième volume de l'Histoire de Ch.-André Julien pour avoir un exposé d'ensemble des questions économiques et sociales pour lesquelles nous devons toujours recourir aux géographes et aux économistes, plus soucieux de dresser le tableau de l'activité actuelle que de retracer les étapes antérieures.

Peu de livres d'histoire limitent leur objet à la seule *Algérie* et en particulier à l'Algérie contemporaine. A l'exposé nécessairement rapide, mais clair de G. Esquer (60), certains ont reproché de n'utiliser que des sources françaises, sans indiquer d'ailleurs où il serait possible d'en trouver d'autres et, à cet égard, la seule histoire en arabe que nous connaissions traitant de l'Algérie jusqu'à l'époque contemporaine n'a pas ouvert de voies originales (61). Souhaitons que des sources nou-

(58) La synthèse la plus vaste est celle de G. Hardy, *La politique coloniale et le partage de la terre aux XIXe et XXe siècles*, Paris, 1937, 499 p. Du même auteur : *Histoire sociale de la colonisation française*, Paris, 1953, 268 p. (ne répond pas exactement à son titre). L'Algérie tient peu de place dans les *Eléments d'histoire maritime et coloniale contemporaine*, 1815-1914, de J. Tramond et A. Reussner, Paris, 1937, 728 p. Une vingtaine de pages seulement dans H. Brunschwig, *La colonisation française*, Paris, 1949, 302 p. (Critique de M. Emerit dans R. A., 3e et 4e tr. 1949, pp. 360-362.) Exposé clair, mais assez rapide, dans : H. Blet, *La colonisation française*, Paris, vol. II, 1947, et III, 1950. En anglais de H. I. Priestley, *France overseas, a study of modern imperialism*, New-York, London, 1938, 463 p., travail sérieux dans lequel l'Algérie tient une grande place.

(59) La plus intéressante est celle de E. Albertini, G. Marçais et G. Yver, *L'Afrique du Nord française dans l'histoire*, Paris, 1937 ; 2e édition, en 1955, avec un chapitre complémentaire par E. Prigent. L'ouvrage de P. Jalabert (*Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1945, 238 p.) est superficiel, sans références ni bibliographie. Celui de H. Mausset (*France-Afrique du Nord*, Paris, 1945, 212 p.) est bien supérieur.

(60) G. Esquer, *Histoire de l'Algérie* (1830-1950), Paris, 1950, 126 p.

(61) *Histoire de l'Algérie jusqu'à nos jours* de Ahmed Taoufik El Madany, Alger, 1932, écrite dans un but politique et patriotique ; compte rendu par J. Desparmet dans l'A. F., 1933, pp. 387-392. D'un esprit tout différent, berbérophile et arabophobe : Lhaoussine Mtouggui, *Vue générale de l'histoire berbère*, Alger, 1949, 200 p. ; un chapitre sur l'Algérie française (dont l'histoire serait dominée par l'idée de protectorat, pp. 138-159).

velles jaillissent bientôt, nombreuses et abondantes, mais, en attendant, continuons à nous abreuver à celles qui existent déjà et dont rien encore n'annonce le tarissement.

⁂

Le fait peut paraître extraordinaire, mais nous ne disposons toujours pas d'un tableau satisfaisant de *l'Algérie vers 1830* et les politiciens avancent les choses les plus contradictoires sans que l'historien soit à même de jeter dans la discussion les résultats incontestables de ses recherches.

La cause essentielle de cette déficience doit être recherchée évidemment dans notre connaissance encore superficielle de la Régence au XVIIIe siècle. Plusieurs relations de voyages ont été publiées, mais elles ne fournissent que quelques jalons sur une route à peine ouverte et les études, souvent rapides d'ailleurs, s'intéressent surtout à la piraterie ou à l'esclavage. Le seul ouvrage important relatif à la Régence avant 1830 (62) ne considère que les relations avec la France et ne nous apporte rien quant à la situation intérieure de l'Etat barbaresque. Aussi la lumière se fait lentement sur les conditions de vie des populations « algériennes » au moment où s'effectua le débarquement de Sidi-Ferruch.

Il semble que l'on puisse admettre pour chiffre de la population trois millions d'habitants vers 1830 (63), mais on ne sait rien de précis sur la structure sociale de cette population : l'opposition entre l'aristocratie des djouads et celle des marabouts n'était certainement pas la seule et on aimerait avoir des renseignements plus nombreux sur les fondements de la fortune et sa répartition. A la

(62) Celui de F. Charles-Roux, *La France et l'Afrique du Nord avant 1830 ; les précurseurs de la conquête*, Paris, 1932, 749 p.

(63) X. Yacono, *Peut-on évaluer la population de l'Algérie vers 1830 ?* R. A., 3e et 4e tr. 1954, pp. 277-307.

suite des travaux de M. Emerit (64), on discerne les difficultés que connaissait alors la Régence : déclin économique, rivalités de confréries, lutte entre Arabes et Turcs. Mais les ombres l'emportent encore sur les lumières et un vaste tableau bien ordonnancé et précis de l'« Algérie » en 1830 reste toujours à écrire.

On trouvera un certain nombre de matériaux dans les études de chercheurs qui, se fixant un objectif limité, ont pu obtenir quelques résultats notables. Grâce à R. Lespès nous connaissions la situation d'Alger en 1830 ; nous avons maintenant une étude sur Oran et de nouveaux renseignements sur Constantine (65) : nous pourrons peut-être apprécier l'importance de cette bourgeoisie que l'occupation française aurait détruite. La mise en valeur et la vie rurale sont assez bien connues pour le Sahel qui, à l'exception du Fahs, « présentait l'aspect ruiné d'un maquis infesté de hyènes et de chacals » ; la Mitidja était très inégalement exploitée suivant les régions et « peuplée d'une poussière de petites communautés » (66) ; dans la plaine des Douaïrs et des Zmélas (au S.O. d'Oran) comme dans les plaines du Chélif, les Indigènes vivaient au moins autant de l'élevage que de la culture (67) et, sous des formes diverses, pouvaient faire valoir des droits de propriété ou de jouissance sur de vastes étendues. Peu ou pas de régions totalement inoc-

(64) *La situation économique de la Régence d'Alger en* 1830 (Information Historique, nov.-déc. 1952) ; *L'état intellectuel et moral de l'Algérie en* 1830 (Revue d'histoire moderne et contemporaine, T. I, juil.-sept. 1954) ; *La lutte des races dans l'Ouest de l'Algérie* (in *L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader*, pp. 9-134) ; *Les liaisons terrestres entre le Soudan et l'Afrique du Nord...* (Travaux de l'Institut des Recherches sahariennes, 1er semestre 1954, pp. 36-39).

(65) R. Lespès, *Oran, ville et port avant l'occupation française* (1831), R. A., 3 tr. 1934, pp. 277-335. Sur Constantine des documents dans M. Emerit, *L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader*, pp. 253-261, et un article à paraître de A. Nouschi dans les Cahiers de Tunisie.

(66) H. Isnard : *Caractère récent du peuplement indigène du Sahel d'Alger*, A. N., Tlemcen, 1936, pp. 203-206 ; *Le Sahel d'Alger en* 1830, A. N., Constantine, 1937, T. II, pp. 587-596 ; *L'état économique et social de la Mitidja en* 1830, A. N., Rabat, 1938, T. II, pp. 715-725.

(67) Pour la région oranaise : R. Tinthoin, *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région ouest d'Oran*, Oran, 1947, 389 p. aux p. 25-46. Pour le Chélif : X. Yacono, *La colonisation des plaines du Chélif*, Alger, 1955, T. I, 446 p. aux pp. 205-235.

cupées et le problème de la terre se posera immédiatement à la colonisation française.

Ainsi s'effacent peu à peu les *terrae incognitae* de la carte de l'Algérie turque en 1830 et on espère maintenant beaucoup de l'utilisation de nouvelles sources d'archives dont les unes peuvent devenir exploitables et les autres le sont déjà bien qu'encore peu connues.

Les premières, on le sait, constituent le fonds turc du Gouvernement Général de l'Algérie (une centaine de registres), sommairement inventorié par A. Devoulx (en 1830) et utilisé par J. Deny (en 1921) et M. Colombe (en 1943) pour des travaux limités. De sondages effectués récemment (en 1955) par R. Mantran, il résulte que l'on possède là une source essentielle pour l'étude de l'administration militaire du beylik et de l'histoire économique et financière de la « province » d'Alger dans les cent cinquante ans qui ont précédé la conquête française. On y trouve également mentionnées toutes les tribus avec leurs fractions et parfois même le nom des individus et il est probable que, à défaut d'« archives » comme celles que découvrit J. Berque chez les Seksawa du Haut-Atlas, cette masse de renseignements jettera un jour nouveau sur l'histoire de la Régence au XVIIIe siècle et par contrecoup sur la situation avant l'intervention de la France.

Mais il n'est pas certain que cette riche documentation nous permette de connaître avec suffisamment de précision les années qui précèdent immédiatement la conquête. Il est à craindre que nous ne restions en deçà de la période qui nous intéresse le plus. C'est alors que peuvent intervenir deux nouvelles sources jusque-là peu utilisées et qui sommeillaient en attendant que Clio sonnât l'heure du réveil.

Il s'agit tout d'abord de la masse imposante des archives des Bureaux arabes [68], véritable océan dans lequel le chercheur risque de s'engloutir. Il y trouvera des renseignements très précis (trop précis parfois sans doute

(68) Nous songeons surtout aux rapports de quinzaine que l'on trouve aux Archives Nationales (en général les plus anciens) et aux Archives du Gouvernement Général de l'Algérie.

lorsqu'il s'agit par exemple du nombre de khouan de chaque confrérie) sinon sur la situation en 1830 même du moins pour la période qui suivit. Et, sur l'état des tribus, il a d'ores et déjà à sa disposition les archives microfilmées du Sénatus-Consulte de 1863 dans lesquelles on rencontre presque toujours l'historique des tribus et leur évolution depuis 1830. Contrairement à ce que l'on peut attendre de l'exploitation éventuelle des archives turques, il est à prévoir que l'historien sera ici un peu au-delà des années charnières qui virent le crépuscule de l'Algérie turque et l'aurore de l'Algérie française. On éclairera difficilement sans doute ces années obscures de l'histoire algérienne.

⁂

Comme l'avait prévu G. Yver, après les ouvrages de A. Nettement et de G. Esquer, on ne pouvait guère ajouter à *l'histoire de l'expédition d'Alger*.

Sur les origines lointaines, le rôle de Boutin a été souligné, mais sans apporter de documents nouveaux [69]. Par contre la réalité du coup d'éventail ne peut plus prêter à discussion depuis que l'on possède l'aveu du Dey Hussein [70]. Quant aux causes déterminantes de l'intervention, il est possible que le trésor de la Casbah ait joué un rôle dans la décision de Charles X [71], mais c'est dans la mesure où, utilisé comme « instrument de propagande », il aurait pu servir les desseins du Roi au moment des élections : les causes politiques conservent

(69) L. Berjaud, *Boutin, agent secret de Napoléon Ier et précurseur de l'Algérie française*, Paris, 1950, 302 p.

(70) Dans la lettre publiée par E. Kuran et citée p. 156, Hussein écrit, en parlant du consul Deval : « Je l'ai frappé deux ou trois fois de légers coups du chasse-mouches que j'avais dans mon humble main. » Comme étude antérieure : Colonel Godchot, *Les trois coups de chasse-mouches...* in La Révolution de 1848... sept.-nov. 1931, pp. 168-170. Sur le projet d'intervention de Méhémet Ali, l'article de M. Auriant (*Charles X, Méhémet Ali et la conquête d'Alger. Documents inédits* in Mercure de France, 15 juin 1930, pp. 576-596) n'apporte en réalité que quelques détails nouveaux sans publier de documents.

(71) M. Emerit, *Une cause de l'expédition d'Alger : le trésor de la Casbah*, Soc. Sav., 1954, pp. 171-188.

donc leur primauté. Elles apparaissent aussi dans le refus opposé par Polignac aux propositions d'Aberdeen de confier à un arbitrage la solution du conflit entre la France et la Régence d'Alger : Polignac répond qu'un succès obtenu par les négociations n'aurait pas en France le même effet qu'un succès militaire (72). Il se faisait d'ailleurs bien des illusions sur l'importance que les Français accorderaient à ce succès intéressant seulement quelques milieux d'affaires marseillais qui interviendront ensuite pour maintenir l'occupation (73).

Sur l'expédition elle-même, l'histoire s'est attachée à réhabiliter le rôle de Duperré et de la marine (74). L'organisation médicale du corps expéditionnaire a été décrite ainsi que l'installation des premiers hôpitaux (75), mais rien de très nouveau ne pouvait être apporté sur les opérations militaires proprement dites après les ouvrages antérieurs (76).

Par contre *l'étude de la conquête* qui suivit a fait naître de nombreux travaux à commencer par le gros ouvrage du général Azan qui reste le plus clair et le plus complet (77). Les exposés particuliers portent sur la période d'Abd-el-Kader (78), mais aussi sur les opérations

(72) J. E. Swain, *The occupation of Algiers in* 1830 : *a study in Anglo-French diplomacy*, Political Science Quaterly, Boston, n° 3 de sept. 1933, pp. 359-366. Du même auteur : *The struggle for the control of the Mediterranean prior* 1848... Philadelphia 1933, 152 p.

(73) P. Guiral, *L'opinion marseillaise et les débuts de l'entreprise algérienne* (1830-1841), Revue historique, juil.-sept. 1955, pp. 9-34. Sur les opinions émises par les adversaires de l'expédition : R. Valet, *L'opinion publique à la veille de l'expédition d'Alger*, Revue d'Afrique, avril-mai 1930, pp. 43-53, et sur les opinions favorables par la suite : G. Weill, *Les républicains français et l'Algérie*, R. H. C., 1931, pp. 285-292.

(74) De Dompierre d'Hornoy, *Après « la conquête d'Alger ». Le rôle de la marine. Quelques documents inédits*. Paris, 1930, 198 p.

(75) L. Lamarque, *Recherches historiques sur la médecine dans la Régence d'Alger*, Alger, 1951, 246 p.

(76) Un bon récit dans P. Azan, *L'expédition d'Alger*, 1830, Paris, 1930, VIII-230 p. Des détails pittoresques dans A. Dupuy, *Les débuts de l'affaire d'Alger vus par un aide de camp du général Berthezène*, Information Hist., sept.-oct. 1950, pp. 165-167.

(77) P. Azan, *Conquête et pacification de l'Algérie*, Paris, 1931, 544 p.

(78) Dans un article très dense, M. Emerit a cherché à expliquer la vigueur de *La résistance algérienne*... (Inf. Hist., juil.-oct. 1951, pp. 127-131). De A. Lecocq : *L'occupation de Tlemcen en* 1836, A. N. Tlemcen, 1936, T. IIe, pp. 645-663.

antérieures ou postérieures (79) et la situation des confins algéro-tunisiens ou algéro-marocains (80). Il est certain cependant qu'en ce domaine il y a toujours matière à étude et on signalera par exemple que la bataille d'Isly n'a pas encore fait l'objet d'un exposé approfondi.

Les tractations diplomatiques et les négociations entre adversaires ont retenu l'attention des chercheurs. Il semble établi que les relations avec le Maroc et la médiocrité diplomatique de Léon Roches favorisèrent la prolongation de la guerre algérienne (81). Celle-ci fut fertile en négociations demeurées jusque-là peu connues et sur lesquelles la lumière se fait peu à peu. C'est ainsi que, dans le livre de R. Germain (82) on appréciera surtout les pages consacrées aux relations avec les khalifas d'Abd-el-Kader. Mais ce sont les rapports entre Bugeaud et l'Emir, lors de la signature du traité de la Tafna, qui ont soulevé le plus gros problème et M. Emerit a multiplié les preuves pour démontrer l'existence d'un pacte secret par lequel le général français s'engageait notam-

(79) P. Lefranc, *Le général Boyer, commandant en chef à Oran*, B. S. O., 1re tr. 1932, pp. 39-75 (notamment des lettres). M. Zurcher, *La pacification et l'organisation de la Kabylie orientale*, Paris, 1948, 129 p. (Compte rendu de P. Boyer in R. A., 3e et 4e tr. 1949, pp. 365-368.) Pour l'insurrection de 1871 : Gaïd Mouloud, *Les Beni-Yala et les vérités historiques sur l'insurrection de Mokrani en* 1871, Alger, s. d. 84 p. (le conflit entre un grand féodal et une administration parfois maladroite).

(80) D. Camisoli, *Frontière algéro-tunisienne* 1844-1851, Revue historique de l'Armée, n° 1, fév. 1955, pp. 63-72. F. Llabador, *Le tragique épisode du combat de Bab-el-Assa* (27 *novembre* 1907), B. S. O., 1938, pp. 75-87. Colonel L. Voinot, *Les alertes à la frontière pendant les troubles de l'amalat d'Oudjda*, B. S. O., 1931, pp. 273-363 ; *Les entraves au commerce algéro-marocain...*, B. S. O., 1933, pp. 39-102 ; *Les conséquences de la lutte du Makhzen et du Roguï...* (1903-1905), B. S. O., 1934, pp. 161-284.

(81) Sur les rapports franco-marocains plusieurs études notables qui, au moins indirectement, intéressent l'histoire de l'Algérie : Ph. de Cossé-Brissac, *Les rapports de la France et du Maroc pendant la conquête de l'Algérie* (1830-1847), Hespéris, 1931, T. XIII, pp. 35-115, 133-225. L. Voinot, *La tension des rapports avec le Maroc et l'occupation d'Oudjda par les Français* (1906-1907), B. S. O., 1935, pp. 97-180. J. Caillé : *Une mission de Léon Roches à Rabat en* 1845, Casablanca, 1947, 132 p. M. Emerit : *A propos des rapports franco-marocains de* 1845 *à* 1849, R. A., 1er et 2e tr. 1948, pp. 187-191 ; *Le conflit franco-marocain de* 1844 *d'après les notes de Warnier*, R. A., 3e et 4e tr. 1950, pp. 399-426.

(82) R. Germain, *La politique indigène de Bugeaud*, Paris, 1955, 383 p.

ment à procurer à Abd-el-Kader mille quintaux de poudre et trois mille fusils, engagement qui ne put être tenu (83).

L'Armée d'Afrique a fourni au général Azan le sujet d'un bel ouvrage (84) qui complète le livre du même auteur relatif à la conquête de l'Algérie et rassemble de nombreux renseignements sur les différents corps. Ceux-ci ont fait l'objet de diverses études, mais toujours très rapides (85) et qui n'abordent que rarement le rôle des militaires dans la mise en valeur du pays (86). Depuis le livre de Demontès envisageant seulement la colonisation militaire sous Bugeaud, cette question n'a pratiquement pas progressé sans que l'intérêt en soit cependant épuisé car l'action de l'armée s'est poursuivie bien au-delà du gouvernement de Bugeaud et elle a revêtu des formes variées, parfois à peu près ignorées (87).

*
**

L'histoire de la conquête conduit inévitablement aux *biographies* et les grandes figures ont fait l'objet de divers ouvrages, le plus souvent médiocres et qu'il paraît inutile d'énumérer. Bugeaud et Abd-el-Kader notamment ne cessent d'alimenter la prose d'écrivains ignorant les

(83) *Le pacte secret entre Bugeaud et Abd-el-Kader* in *L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader*, ouv. cité.

(84) P. Azan, *L'Armée d'Afrique de 1830 à 1852*, Paris, 1936, 524 p.

(85) Dans les D. A. : *Les zouaves* (12 octobre 1950) ; *Les tirailleurs algériens* (1er février 1951) ; *Les méharistes* (20 décembre 1946) ; *Les chasseurs d'Afrique* (5 mars 1953) ; *La Légion étrangère* (20 mars 1953) : *Les spahis algériens* (24 juillet 1953)... Voir aussi la *Revue internationale d'Histoire militaire*, 1953, n° 13.

(86) Dans les D. A. : *L'œuvre constructive du Génie militaire en Algérie* (30 septembre 1946) ; *L'Armée d'Afrique et l'élevage du cheval en Algérie* (15 juillet 1947). Le livre du lieutenant-colonel de Goislard de Montsabert, *En relisant Bugeaud et Lyautey*, Paris, 1937, comporte, pp. 139-204, une étude sur *Le rôle social de l'Armée d'Afrique*.

(87) Nous pensons pouvoir publier prochainement une étude sur les essais de colonisation par les soldats indigènes.

archives et qui confondent l'histoire et le panégyrique (88). Par contre des personnalités intéressantes, mais moins populaires, comme Marey-Monge ou Cavaignac, n'ont pas encore trouvé un biographe susceptible de les camper à leur juste place. En attendant il est probable que d'autres se voient attribuer plus qu'il ne méritent et Bugeaud par exemple bénéficie certainement de l'ignorance dans laquelle les historiens nous ont laissés sur Daumas et Guyot.

Pour ce dernier on ne s'en étonnera pas : avec bien d'autres il a été éclipsé par le prestige des conquérants. Seule la gloire de l'interprète Léon Roches paraissait pouvoir rivaliser avec celle des généraux ses contemporains, mais le personnage a beaucoup perdu de son auréole légendaire (89). Parmi les hommes politiques qui ont consacré une grande partie de leur activité à l'Algérie, Chasseloup-Laubat et Eugène Etienne ont fait l'objet d'études notables que l'on ne peut considérer cependant comme exhaustives (90). Et le temps est bien loin où l'on étudiait le développement de la colonisation à travers la succession des gouverneurs : ceux-ci passent et l'historien ne voit plus en eux les jalons d'une histoire dont les phases sont de plus en plus déterminées par la conjonction de forces autrement puissantes que la volonté d'éphémères proconsuls.

(88) Depuis le livre du général Azan (*Bugeaud et l'Algérie*, Paris, 1930, 171 p.), la meilleure étude sur Bugeaud est celle de Ch.-André Julien, *Bugeaud*, dans *Les techniciens de la colonisation*, Paris, 1947, pp. 55-74, avec une bibliographie. Sur les débuts de Yusuf, des précisions dans *Le mystère Yusuf*, par M. Emerit, R. A., 3e et 4e tr. 1952, pp. 385-398. Une biographie d'Abd-el-Kader écrite par un Indigène doit évidemment retenir l'attention et le livre de Mohamed Chérif Sahli (*Abdelkader, le chevalier de la foi*, Alger, 1953, 124 p.) ne manque pas d'intérêt, pour la personnalité du héros surtout, mais il relève de l'hagiographie. L'ouvrage de W. Blunt, *Desert hawk. Abd-el-Kader and the French conquest of Algeria*, London, 1947, 292 p., est la première biographie anglaise du héros algérien depuis 1867 ; elle utilise essentiellement le travail du général Azan. Sur le rôle d'Abd-el-Kader en Syrie : M. Emerit, *La crise syrienne... en 1860* in Revue Hist., avril-juin 1952, pp. 211-232.

(89) M. Emerit, *La légende de Léon Roches*, R. A., 1er et 2e tr. 1947, pp. 81-106.

(90) A. Duchêne, *Un ministre trop oublié : Chasseloup-Laubat*, Paris, 1932, 298 p. R. Villot, *Eugène Etienne* (1844-1921), Oran, 1951, 210 p.

L'homme dont le travail quotidien transforme le sol algérien reste évidemment l'acteur principal et l'on peut regretter la rareté des études consacrées aux fortes personnalités du monde économique. Les figures de colons apparaissent dans certains articles et divers ouvrages (91), mais, à notre connaissance, il n'existe qu'une seule biographie détaillée (92). Rien sur les animateurs des grandes banques et des grandes compagnies. Par contre un portrait plein de vie de Pétrus Borel, inspecteur de colonisation que la galère romantique avait jeté sur les rivages de l'Algérie (93).

*
**

La conquête achevée, l'*implantation européenne* pose au moins deux problèmes essentiels : l'un démographique qui est à proprement parler celui de l'immigration européenne, et l'autre foncier qui se résume dans l'acquisition des terres par le nouvel élément ethnique.

Depuis l'ouvrage déjà ancien de Demontès sur *Le peuple algérien*, peu d'auteurs se sont intéressés à l'étude des immigrants. De quelles régions étaient-ils originaires ? Pourquoi sont-ils venus et sur quelles recommandations ? Quelle était la composition de leur famille, leur profession, leur fortune ? A ces questions, pour les

(91) Des figures de viticulteurs dont celle de Debonno, dans *La vigne en Algérie*, T. II, Gap, par H. Isnard ; Patureau, dans *George Sand et l'Algérie* (Revue d'Hist. mod. et contemporaine, T. II, avril-juin 1955, pp. 141-155) par A. Dupuy ; Tribout de Morambert, dans *Un contrat de colonisation sous le Second Empire* (R. A., 1er et 2e tr. 1950, pp. 101-112) par X. Yacono...

(92) R. Villot, *Jules Du Pré de Saint-Maur*, 1813-1877, Oran, 1954, 138 p.

(93) G. Esquer, *La vie algérienne de Pétrus Borel, le lycanthrope*, publication de la Revue Simoun, d'Oran, 1954, 72 p., avec bibliographie. A noter que, si l'on excepte Abd-el-Kader, les biographies de Musulmans sont exceptionnelles : A. Berque *Un mystique moderniste : le cheikh Benalioua*, A. N., Tlemcen, 1936, T. II2, pp. 621-776 ; J. Desparmet, *Un réformateur contemporain en Algérie* in A. F., mars 1933, pp. 149-156 (Il s'agit de Abd-el-Hamid ben Badis).

colons amenés par la colonisation officielle tout au moins, on peut répondre en dépouillant les archives des centres de colonisation et plus encore les dossiers des concessionnaires que l'on trouve aux départements algériens.

Il est plus difficile évidemment d'étudier la colonisation privée (94) et en particulier la colonisation étrangère. On peut citer un travail sur les Espagnols, mais l'étude de cette immigration reste insuffisante (95), et nous avons encore moins sur les Italiens (96), les Maltais et les autres minorités, sans parler des projets plus ou moins poussés et visant à peupler l'Algérie de Juifs d'Europe, de Nègres, d'Arméniens, de Chinois ou d'Indiens (96 bis).

Le groupe d'immigrants qui a fait l'objet des études les plus importantes est celui auquel on peut le plus difficilement concéder la qualité de colon : les déportés politiques. On sait aujourd'hui que peu d'entre eux s'établirent définitivement en Algérie (195 suivant M. Emerit) et s'ils exercèrent une certaine influence sur l'esprit public, leur action fut insignifiante sur l'œuvre de colonisation (97). Ceux qui avancent le contraire les confon-

(94) Quelques pièces dans les archives lorsqu'il y a eu correspondance administrative. Mais il faut avoir recours aux archives privées (rares) et au témoignage des plus vieux habitants.

(95) G. Thurin, *Le rôle agricole des Espagnols en Oranie*, Lyon, 1937, 143 p. Donnant le point de vue espagnol récent et hostile à la France : Garcia Figueras Tomas, *Presencia de España en Berberia central y oriental*, Madrid, 1943, 364 p., surtout pp. 303-343 (« Le tragique calvaire des Espagnols en Algérie ») ; Flores Morales Angel, *Espagnoles en Argelia*, Madrid, 1953, 31 p.

(96) Une étude de J. Maguelonne : *Le peuplement italien et la propriété foncière italienne en Algérie* in Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine, mars-avril 1931, pp. 56-79 (chiffres de population ; rôle des Italiens ; le fascisme).

(96 bis) Sur l'immigration juive sous la Monarchie de Juillet, un article en hébreu de S. Frydman (pseud. : Z. Szajkowski) : *Nouveaux matériaux sur Attaras et son plan de colonisation en Algérie*, 1846. Extrait des *Yivo Bleter*, New-York, vol. 21, 1943, n° 1 (surtout des projets).

(97) Mme Sers, *Recherches sur l'activité des transportés en Algérie* in : 1848. Revue des Révolutions contemporaines, fév. 1950, pp. 47-75 (à compléter avec le compte rendu de M. Emerit in R. A., 1er et 2e tr. 1950, pp. 153-156). De M. Emerit : *Pauline Roland et les déportés d'Afrique*, Alger, 1945, 100 p. ; *Les déportés de* 1848 in : 1848 et les Révolutions... nov. 1948, pp. 1-9.

dent parfois avec les colons de 1848 dont l'histoire commence à être mieux connue (98).

Après les hommes, la terre. Il faut expliquer comment dans un pays relativement peuplé les Européens ont réussi à se faire une place. C'est toute la question des terres domaniales et des grandes lois foncières. L'histoire des premières reste à écrire : quelle fut leur origine (biens du Beylik ? séquestres ? habous ? achats et échanges ?) et comment s'effectua leur aliénation ? Quant aux lois foncières, il faut se demander dans quelle mesure elles furent déterminées par le besoin de terres et quelle fut l'étendue de leur application.

Nous connaissons maintenant les résultats de l'Ordonnance du 21 juillet 1846 (99), mais nous n'avons qu'une vue partielle du cantonnement : il est cependant certain qu'il a pesé fortement sur l'histoire de l'Algérie sous le Second Empire. On invoque toujours le Sénatus-Consulte de 1863, mais cet acte fondamental n'a pas encore trouvé, surtout quant à son application, un historien à la hauteur de son importance. La loi foncière de 1873, dite loi Warnier, a jeté un moment le trouble dans la propriété indigène et à peine les historiens soupçonnent-ils son existence. Même sur les échanges et les achats, et en particulier la pratique des expropriations, les enquêtes sont limitées. C'est qu'il faut pour entreprendre de telles études savoir limiter son domaine et collationner lentement des documents disséminés, partie, il est vrai, dans les dépôts ordinaires d'archives (qui semblent attendre la visite des historiens), mais partie aussi dans des services comme le Domaine, la Topographie foncière, voire les greffes des tribunaux (où l'historien n'est qu'un intrus). Et cependant comment étudier sérieusement l'histoire de l'Algérie, pays de colonisation, si, après avoir négligé l'étude des colonisateurs, on délaisse celle

(98) L. Genet, *Les colonies agricoles de* 1848 in La Révolution de 1848 en Algérie, Paris, 1949, pp. 107-121. P. Boyer : *Les colonies agricoles de* 1848 in D. A. du 30 décembre 1948 ; *Notice...* in Commémoration du Centenaire de 1848, Alger, 1948, pp. 19-62.

(99) H. Isnard, *La réorganisation de la propriété rurale dans la Mitidja*, Alger, 1948, 126 p.

du sol qui les fait vivre et dont la possession pose en grande partie la question coloniale ?

*
**

Consciemment ou non l'Européen introduit divers *facteurs de transformation* qui impriment de nouvelles lignes de force à l'histoire de l'ancienne Régence.

Même après la conquête la question de la sécurité reste une des grandes préoccupations. Pour assurer l'ordre les Gouverneurs ont eu recours à des moyens divers : soldats-laboureurs de Bugeaud, organisation de milices, établissement de smalas, création de voies stratégiques, construction de fortins et de réduits... Si l'on excepte les soldats-laboureurs évoqués jadis par V. Demontès, tous ces problèmes ont été délaissés par les historiens comme si la sécurité s'était établie immédiatement, sans que la défense des centres ait conditionné leur développement (100).

Le problème de la salubrité a donné lieu à des études envisageant la question sous l'aspect médical, soit dans son ensemble (101), soit sous l'angle de la médecine militaire (102) ou, plus rarement, de la médecine de colonisation (103). Par contre, si l'on excepte le livre des docteurs Sergent (104), les grands travaux qui ont conditionné la

(100) A signaler comme exception l'étude de F. Maignot, *La naissance de Boufarik*, Alger, 1952, 135 p.

(101) Drs L. Raynaud, H. Soulié et P. Picard, *Hygiène et pathologie nord-africaines. Assistance médicale*, Alger, 1932, 2 vol., 550 et 613 p.

(102) *L'œuvre du service de santé militaire en Algérie* (1830-1930), Paris, 1931, 363 p. (biographies des principaux médecins ; quelques renseignements sur les épidémies). L. Girault, *Contribution à l'étude du rôle du service de santé militaire. Conquête de l'Algérie* (1830-1847), Paris, 1937, 106 p. (travail rapide). Dans les D. A. *L'action scientifique et sociale du service de santé militaire en Algérie* (8 septembre 1946). Du Dr Hassenforder, *Le rôle de Baudens dans la fondation de l'école de médecine... d'Alger*, R. A., 3e et 4e tr. 1948, pp. 403-412.

(103) R. Lejeune, *La médecine de colonisation et l'assistance médicale indigène en Algérie*, Alger, 1941, 143 p. (un historique pp. 3-15).

(104) Ed. et Et. Sergent, *Histoire d'un marais algérien*, Alger, 1947, 293 p. Pour la lutte antipaludique et l'assainissement, une documentation de premier ordre dans les publications de l'Institut Pasteur d'Algérie.

salubrité et la mise en valeur n'ont pas fait l'objet d'études importantes sur le plan historique et, dans l'état actuel de la recherche, on ne peut espérer avoir bientôt une histoire de l'assainissement de l'Algérie ou, à l'opposé, une histoire des grandes épidémies (105). N'est-il pas étonnant par exemple que nous ne possédions pas encore une étude d'ensemble de la Famine de 1867-1868 dont les conséquences furent cependant importantes, pour l'avenir du régime militaire en particulier.

Autre sujet d'étonnement : les historiens ont souvent insisté sur le rôle capital de la route en matière de colonisation et on attend toujours une histoire du système routier algérien. Avec les études déjà anciennes de L. Hamel, M. A. Bernard et J. Poggi (106), la voie ferrée a attiré davantage l'attention, mais nous n'avons pas encore une véritable histoire du réseau ferroviaire dans ses rapports avec le développement de la mise en valeur. Peut-être pourrait-on aborder le problème par tronçons et une étude de la voie ferrée Alger-Oran par exemple s'avérerait sans doute riche d'enseignements.

Pareillement la question de l'eau est au centre de tous les débats intéressant l'Algérie et déborde, si l'on peut dire, sur toutes les études traitant de l'histoire, de la géographie ou de l'économie algériennes. Et cependant, sans même parler de la question de l'eau potable, il n'existe aucune étude d'ensemble sur l'histoire des irrigations en Algérie, histoire pour laquelle la matière ne manquerait certes pas.

Un autre domaine mériterait également de retenir l'attention de l'historien soucieux des questions économiques : c'est celui des capitaux. Les livres importants de P. Ernest-Picard et de M. Douël n'ont pas épuisé le sujet (107). Nous ne savons à peu près rien sur l'importance des investissements, même des investissements publics, réalisés aux diverses époques. Il reste aussi à écrire l'histoire de la fiscalité et celle du budget algérien, ce dernier en relation avec celui de la Métropole : on verrait peut-être que certaines grandes idées comme le recours aux compagnies n'ont eu pour origine que l'impécuniosité de l'Etat et on constaterait que déjà à la fin du siècle dernier la question du déficit budgétaire était soulevée lorsqu'il s'agissait de définir de nouveaux rapports entre la France et l'Algérie tant il est vrai que les problèmes politiques et administratifs sont étroitement liés à l'évolution économique.

⁂

Il n'est pas facile d'écrire une *histoire économique et sociale de l'Algérie* si l'on entend par là, parallèlement à l'étude de la mise en valeur, celle de la transformation des sociétés que l'Histoire a mis en contact : la société européenne et la société indigène. Dans ce domaine à peu près tout doit être entrepris.

Pour aboutir à des résultats précis, l'enquête pourra porter sur un territoire limité et on parviendra alors à réunir, non sans peine d'ailleurs, une masse importante de documents sur l'évolution démographique, les efforts dans la mise en valeur, la transformation de la propriété et les mutations sociales, les méthodes du géographe et du sociologue complétant ici nécessairement celles qui sont propres à l'historien (108).

(105) Ou même, en étendant le sujet, une histoire des calamités. Ch. Bois, dans son étude *Famines et sécheresses en Algérie* (Revue pour l'étude des calamités, Genève, janv. 1950 - déc. 1951, pp. 47-62), a envisagé la question, mais seulement pour la période antérieure à 1830 et en se limitant aux sécheresses et aux invasions de sauterelles. Pour les tremblements de terre, comme point de départ à toute étude économique et sociale, l'exposé chronologique de J.-P. Rothé, *Le séisme de Kerrata et la séismicité de l'Algérie*, Mende, 1950, 40 p. ; et, du même auteur, *Le tremblement de terre d'Orléansville...*, La Nature, janv. 1955, 9 p. Une étude rapide, mais utile, dans les D. A., *La lutte contre les épidémies en Algérie* (30 janvier 1952).

(106) Cette dernière, la plus récente, date de 1931 : *Les chemins de fer d'intérêt général de l'Algérie...*, Paris, 590 p.

(107) On y ajoutera par exemple : F. Selnet, *Colonisation officielle et crédit agricole en Algérie*, Alger, 1930, 305 p. ; A. Lejeune, *Le rôle du crédit dans le développement économique de l'Algérie depuis la fin de la guerre*, Paris, 1930, 235 p. ; E. Maissiat, *L'usure en Algérie*, Alger, 1937, 378 p. (un historique du prêt à intérêt, pp. 99-139) ; Ed. J.-G. Régnier, *Le crédit au petit et moyen commerce... en Algérie*, Alger, 1941, 304 p. (des chiffres).

(108) Nous avons essayé de réaliser ce programme dans le T. II de notre étude sur *La colonisation des plaines du Chélif*, Alger, 1956, 424 p.

Mais le cadre régional n'est évidemment pas seul à considérer et les matériaux pour une histoire économique et sociale peuvent être réunis par des études intéressant le territoire entier de l'Algérie et poursuivant un objet très précis.

Nous songeons tout d'abord à l'examen des grandes crises qui ont marqué le développement de l'Algérie contemporaine : 1847-1848, fin du Second Empire, 1892-1893, 1920, 1932-1936, pour nous en tenir aux principales [109]. Dans les causes on décèlera des facteurs locaux, mais aussi de plus en plus, en avançant dans le temps, l'influence de la conjoncture mondiale. Et les conséquences s'avéreront essentielles non seulement dans le domaine de la mise en valeur (progrès des techniques), mais aussi dans celui de la colonisation (les agrandissements de centres), de l'évolution de la société (la concentration de la propriété), voire dans les transformations administratives et politiques (la fin des Bureaux arabes).

L'histoire des techniques, à condition de ne pas être considérée en elle-même, mais dans ses rapports avec l'évolution économique et sociale, apporterait certainement des faits d'un grand intérêt [110]. Dans quelle mesure l'extension des cultures et l'introduction de nouvelles méthodes agricoles a-t-elle contribué à modifier l'assiette ethnique et sociale de la colonisation (l'influence des « préparés » ; les irrigations et la colonisation espagnole ; le machinisme et la grande propriété) ou transformé le paysage (les progrès des défrichements ; l'histoire du déboisement attribué aujourd'hui aux colons alors qu'on le reprochait autrefois aux indigènes ; la huerta succédant à la brousse dans certains périmètres nouvellement irrigués) ?

Il y a beaucoup à attendre également de l'étude des différentes activités agricoles et la masse de renseignements que l'historien peut puiser dans la thèse de H. Isnard sur *La vigne en Algérie* [111] en est la meilleure démonstration bien qu'il s'agisse d'un ouvrage de géographie. Le travail solide de G. Mollard sur le blé [112] reste cependant limité vu l'importance du sujet qui aurait lui-même gagné à être étendu à l'ensemble des céréales. Nous n'avons rien d'important ou de véritablement historique sur les cultures maraîchères et fruitières [113], les cultures industrielles [114], le troupeau [115], peut-être parce qu'il s'agit là de sujets pour lesquels l'ordinaire documentation d'archives ne saurait suffire [116].

Et il en est de même pour l'histoire des autres formes de l'activité économique de l'Algérie. Que savons-nous sur l'histoire de l'exploitation minière [117], les débuts de l'industrialisation et leurs incidences sociales [118], le développement de la pêche [119], les fluctuations de l'acti-

(109) Quelques éléments dans R. Tinthoin, *L'Algérie agricole et la crise économique*, B. S. O., 3e et 4e tr. 1934, pp. 375-424 ; J. Bigorre, *L'agitation agraire en Algérie*, A. F., sept 1935, pp. 530-535. Par contre, R. Tinthoin, dans *L'Oranie agricole en 1868* (R. A., 3e et 4e tr. 1939, pp. 383-409) donne surtout la situation avant la crise.

(110) M.-F. Auquebon, *La mécanisation de l'agriculture algérienne*, Constantine, 1953, répond mal à ce qu'attend l'historien.

(111) Gap, T. I, 1952, 278 p. ; T. II, 1954, 542 p. Du même auteur : *La viticulture et la colonisation de l'Algérie*, Alger, 1948, 19 p. ; *Vigne et colonisation en Algérie*, Annales de Géographie, juil.-sept. 1949, pp. 212-219.

(112) *L'évolution de la culture et de la production du blé en Algérie de 1830 à 1939*, Paris, 128 p.

(113) Des renseignements utiles dans P. Robert, *Les agrumes dans le monde*, Paris, 1947, 535 p. Le travail de H. Isnard, *La culture des primeurs...* Alger, 1935, 176 p. est d'intérêt géographique.

(114) Une brève étude de M.-J. Bopp sur *Les Alsaciens et la culture du coton en Algérie...* Soc. Sav., Alger, 1954, pp. 273-281.

(115) Peu de notations historiques dans J. Sagne, *L'Algérie pastorale*. Plus intéressant pour l'historien : L. Lehuraux, *Le nomadisme et la colonisation dans les Hauts-Plateaux de l'Algérie*, Paris, 1931, 248 p., complété par *Où va le nomadisme en Algérie ?*, Alger, 1948, 184 p.

(116) Il est certain qu'il faudra avoir recours aux services techniques si on veut écrire un jour une histoire détaillée de l'agriculture algérienne sur laquelle nous n'avons que des aperçus : P. Carra et M. Gueit, *Le Jardin d'Essai du Hamma*, Alger, 1952, 114 p. (un historique, pp. 7-33). A. Cros, *Nouvelle contribution à l'histoire des Chambres d'agriculture algériennes...*, Oran, 1936, 283 p.

(117) D. Dussert et G. Bétier, *Les mines et les carrières en Algérie*, Alger, 1932, 411 p. (un chapitre sur la découverte des gisements, pp. 51-104). A. Baldacci, *L'Algérie et la société de l'Ouenza*, Alger, 1947, 266 p. (un historique) ; résumé dans D. A. du 2 février 1948.

(118) Un article de A. Nouschi, *Le monde ouvrier constantinois en 1900*, Soc. Sav., Alger, 1954, pp. 347-359.

(119) Des renseignements dans : A. Huetz de Lemps, *Pêcheurs algériens*, Cahiers d'Outre-Mer, avril-juin 1955, pp. 181-195. Surtout : L. Lacoste, *La colonisation maritime en Algérie*, Alger, 1931, 146 p. ; M. Novella, *Cent ans de pêches maritimes en Oranie*, B. S. O., 2e tr. 1930, pp. 155-200.

vité maritime et l'évolution du commerce algérien dans ses rapports avec le reste du monde (120).

*
**

Une seule forme de l'histoire sociale a retenu depuis longtemps l'attention des chercheurs, c'est celle de l'*expansion des colons européens* s'implantant progressivement dans toutes les régions de l'Algérie.

A vrai dire il n'existe aucun travail d'ensemble important (121) sur ce phénomène essentiel que l'on trouve au premier plan de l'histoire de l'Algérie française, mais plusieurs études régionales (122) qui fournissent des matériaux utiles pour une synthèse future.

Surtout le catalogue des *centres* ayant fait l'objet d'une monographie s'est notablement enrichi. Le centenaire de la Révolution de 1848 y fut pour quelque chose et on lui doit plusieurs études (123). Mais, à côté des Colonies agri-

(120) Le développement économique de Nemours depuis 1928 dans : P. Revol, *Nemours...*, Lyon, 1940, 167 p. Peu de renseignements historiques dans : P. Laurent, *Les ports maritimes de l'Algérie*, Alger, 1939, 112 p. Davantage dans : Y. Laye, *Le port d'Alger*, Alger, 1951, 393 p., et J. Monsonégo, *L'activité économique de Mostaganem de 1830 à nos jours*, Paris, 1950, 78 p.

(121) A signaler : A. Maitrot de la Motte-Capron : *Les débuts de la colonisation en Algérie* (1830-1865), B. S. A. 1935, pp. 261-309 ; P. Berthault, *Aspect actuel du problème de la colonisation en Algérie*, Alger, 1946, 36 p., et le point de vue hollandais dans : Coolhas (Dr W.), *Kolnisatie en agrarische politiek in Algérie* in Tijdschrift voor Geschiedenis, 1946, pp. 289-336 (la colonisation hollandaise est très préférable à la colonisation française qui recherche l'assimilation ; les Français n'ont pas su découvrir le droit coutumier nord-africain).

(122) P. Cardona et J. Rabat, *La colonisation de l'Ouest oranais*, Alger, 1930, 320 p. H. Isnard, *Les entreprises de fondation de villages dans le Sahel d'Alger* (1843-1854), R. A., 3e et 4e tr. 1938, pp. 243-312. A. Lecocq, *Histoire des débuts de la colonisation dans la subdivision de Tlemcen* (1842-1870), T. I..., Oran, 1941, 348 p. P. Menezo, *Chutes et rebondissements. La colonisation dans la basse vallée du Sébaou* in La Révolution de 1848 en Algérie, Alger, 1949, pp. 123-167. G. Gaucher et P. Simonneau, *Monographie agricole de la plaine de Saint-Denis-du-Sig* in Terres et Eaux, n° 14, pp. 50-82, et 15, pp. 44-90. A ajouter G. Reutt et R. Tinthoin cités p. 155.

(123) H. Roseau, *Histoire d'un village d'Algérie, Novi...* in Mélanges d'histoire algérienne, Alger, 1948, 94 p. L. Klinger, *Une réussite : Saint-Leu* in La Révolution de 1848 en Algérie, Alger, 1949, pp. 169-187. R. Tinthoin, 1848-1948, *Assi-ben-Okba...*, Oran, 1949, 50 p. ; du même : *Renan...*, Oran, 1954, 132 p. P. Garcia, *Saint-Louis...*, Oran, 1949, 93 p. R. Villot, *Arzew...*, Oran, 1952, 162 p. G. Lebel, *Les débuts d'... El-Affroun*, Soc. Sav., 1954, pp. 283-298. Plus ancien : V. Desjardins, *Rivoli*, B. S. O., 1934, pp. 47-152.

coles, nombre de villages ont intéressé des chercheurs soucieux de faire revivre le passé d'une cité algérienne (124). Tous ces travaux ne sont pas dus à des historiens et les réussites évidemment sont très inégales, soit que l'auteur néglige l'essentiel de la documentation d'archives, soit qu'il sacrifie trop à la petite histoire en délaissant les faits essentiels de l'évolution économique et sociale, soit qu'il considère le plus souvent le centre étudié comme enkysté en Algérie et sans aucun rapport avec l'histoire générale du pays. On peut regretter que ceux qui entreprennent ces études ne s'informent pas toujours de la méthode à suivre et des possibilités de documentation car, bien conduites, les monographies pourraient devenir une source capitale pour tous les aspects de l'histoire algérienne et en particulier pour tout ce qui concerne l'évolution du monde rural (125).

*
**

On retrouve en Algérie les mêmes *grands courants d'opinion* que dans la Métropole et l'intérêt est de déterminer dans quelle mesure ils purent s'y épanouir et quelle fut leur influence sur la colonisation et l'évolution politique.

(124) Notamment : G. Bresson, *Fort-de-l'Eau*, Soc. Sav., 1954, pp. 61-72 (Section Géographie) ; C. Daville, *Vesoul-Bénian*, Soc. Sav., 1954, pp. 299-304 ; L. Deyron, *Souk-Ahras*, Paris, 1953, 188 p. ; M. Emerit, *La Calle*, Revue de la Méditerranée, janv.-fév. 1951, pp. 60-76 ; Huets de Lemps, *Maison-Carrée*, D. A. du 20 avril 1952 ; A. Lecocq, *Tlemcen...*, Tanger, 1940, 343 p. ; R. Lefrancq, *Valmy*, B. S. O., 2e tr. 1932, pp. 473-480 ; F. Llabador, *Nemours...*, Alger, 1948, 714 p. ; A. Prenant, *Sétif*, Annales de Géog., 1953, pp. 434-451 ; R.-Y. Debia, *Orléansville...*, Alger, 1956, 103 p., 37 pl. photos.

(125) Sur les grandes cités, nous sommes très inégalement renseignés. Aux travaux essentiels de R. Lespès sur *Alger* (Paris, 1930, 860 p.) et *Oran* (Paris, 1938, 509 p.), on ajoutera, pour Alger : H. Klein, *Feuillets d'El-Djezaïr*, Alger, 1937, 310 p. ; G. Esquer, *Alger et sa région*, Paris, 1949, 178 p. ; M. Kaddache, *La Casbah...*, D. A. des 1er septembre 1951 et 10 septembre 1951. Pour Oran : A. Pestemaldjoglou, *Ce qui subsiste de l'Oran espagnol*, A. N., Tlemcen, 1936, T. II2, pp. 665-686 ; R. Tinthoin, *Le peuplement musulman d'Oran*, Oran, 1953, 74 p. Pour Constantine : *Constantine, son passé, son centenaire*, Constantine, 1938, 492 p. (nombreux documents).

Il est certain par exemple que l'hostilité à l'esclavage ne rencontrait pas en Algérie la même faveur qu'en France, non que les esclaves fussent nombreux (quelque 8.000), mais parce que certains craignaient qu'une révolte ne suivît la libération. Le décret fut en réalité accepté sans grande difficulté, sans doute parce que très imparfaitement respecté (126).

Par contre les idées de certains penseurs socialistes trouvèrent en Algérie un merveilleux champ d'application. M. Emerit a clairement exposé le rôle des Saint-Simoniens et montré ce que leur doivent notamment les grandes entreprises économiques et l'exploration du Sahara (127). Il a insisté sur le rôle d'Urbain dont l'influence fut déterminante dans la rédaction de la fameuse lettre de Napoléon III à Pélissier en 1863. Par contre dans la lettre de 1865 adressée par l'Empereur à Mac-Mahon, on décèle incontestablement l'intervention de Lapasset et il nous semble que celui-ci avait plutôt de la sympathie pour les idées de Fourier (128).

Faute de disposer des archives, aucune étude n'a souligné l'action de la franc-maçonnerie algérienne. Nous espérons bientôt combler cette lacune et d'ores et déjà nous pouvons dire que si la franc-maçonnerie n'a pas cherché à jouer un rôle politique, du moins jusqu'à la Troisième République, il est certain que par la qualité des hommes qui la composaient (surtout des militaires au début, puis des bourgeois) ses idées ont exercé une influence sur l'évolution de la colonie. S'il est peut-être sans intérêt de noter qu'un opportuniste comme Bugeaud ou un grand colon comme le baron de Vialar ont appartenu à la franc-maçonnerie, il est probablement plus intéressant de savoir qu'en 1850 près de la moitié des

(126) M. Emerit, *L'abolition de l'esclavage* in La Révolution de 1848 en Algérie, pp. 29-42.

(127) M. Emerit, *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Paris, 1941, 350 p. Du Ct Chalmin, *Un aspect inconnu du général de La Moricière : Le Saint-Simonien*, Soc. Sav., Toulouse, 1953, pp. 329-343.

(128) Un article de F. Rude sur *Les Fouriéristes lyonnais et la colonisation de l'Algérie*, Cahiers d'Histoire, n° 1, 1956, pp. 41-63.

conseillers municipaux d'Alger, dont deux adjoints, étaient francs-maçons (129).

Le rôle du catholicisme et du protestantisme (et en particulier celui des missions) n'a fait l'objet d'aucun travail d'ensemble. Mais diverses études nous permettent de mieux connaître dans quelles conditions s'établit l'Eglise catholique d'Afrique (130) et d'apprécier son action dans l'œuvre de colonisation (131). L'Eglise Réformée n'a pas intéressé les historiens au même degré bien qu'elle ait eu l'intention d'évangéliser l'Afrique au lendemain même de la prise d'Alger (132), mais peut-être aurons-nous prochainement une étude détaillée de la colonisation protestante (133). Il restera évidemment à étudier l'influence de la pensée religieuse sur les grands courants d'opinion depuis l'époque (1837) où un colon répondait au pasteur Hoffmann : « Nous ne sommes pas venus à Alger pour faire notre salut, mais pour faire notre fortune » (Pannier).

Cette analyse de l'esprit public qui relève de l'histoire politique et sociale est particulièrement complexe car elle implique, outre le dépouillement des archives, celui de toute la presse et l'examen minutieux du résultat des diverses élections. La presse a donné lieu à des articles intéressants, tout au moins pour la période allant jus-

(129) On sait qu'Abd-el-Kader fut initié, en 1864, à la Franc-Maçonnerie qu'il aurait considéré comme « la première institution du monde » ; une étude dans le *Bulletin des Ateliers supérieurs* de fév. 1938 (un résumé dans La Révolution de 1848, 1938-1939, p. 53).

(130) A. Pons (Mgr), *La nouvelle Eglise d'Afrique...*, Tunis, 1930, 343 p. ; J. Tournier, *La conquête religieuse de l'Algérie* (1830-1845), Paris, 1930, 260 p. ; F. Combaluzier, *L'Algérie catholique et française de 1830 à 1838*, Revue d'Histoire des Missions, suite d'articles 1930 et 1931 (des documents réunis par un prêtre). Dans un esprit différent : M. Emerit, *La lutte entre les généraux et les prêtres*, R. A., 1er et 2e tr. 1953, pp. 66-97, et A. Dupuy, *La lutte entre prélats et gouverneurs algériens de 1830 à 1870*, La Revue Socialiste, mars 1956, pp. 237-247 et avril 1956, pp. 345-359.

(131) J. Tiquet, *Une expérience de petite colonisation en Algérie...*, Maison-Carrée, 1936, 192 p.

(132) J. Pannier, *Les protestants français et l'Algérie* in Bulletin de la Société de l'Hist. du protestantisme français, avril-juin 1930, pp. 146-203.

(133) P. Menezo, *La colonisation protestante en Algérie de 1830 à 1925* (thèse en préparation).

qu'à la fin du Second Empire (134), mais l'étude des élections est à peine commencée (135) et la sociologie électorale (à la manière de A. Siegfried et de F. Goguel) reste un champ à défricher, peut-être riche de moissons futures.

***

Dans l'*histoire politique de l'Algérie*, la population indigène n'a longtemps joué qu'un rôle insignifiant et ce sont les oppositions au sein de la population européenne (à propos souvent des relations avec les Indigènes) qui constituent la trame de cette histoire, le grand fait demeurant, jusqu'en 1871 au moins, la rivalité entre civils et militaires (136).

Bugeaud parti, l'Algérie aurait pu s'orienter sur une voie sensiblement différente et il serait intéressant de connaître les projets politiques et administratifs du duc d'Aumale, projets qu'emportèrent, il est vrai, les journées de Février. Celles-ci, pour les colons, semblèrent annoncer la victoire de l'élément civil, mais si nous savons que la réaction l'emporta rapidement, nous manquons de renseignements sur l'œuvre des successeurs du

(134) J. Bonnardot, *La presse algérienne sous la Seconde République* in 1848 et les Révolutions du XIXe, juin 1948, pp. 21-38, et nov. 1948, pp. 62-79 ; *La presse algérienne sous le Second Empire* in 1848. Revue.., nov. 1949, pp. 14-34. G. Sers-Gal. *La presse algérienne de* 1830 *à* 1852, D. A. du 8 décembre 1948 ; *Le régime de la presse sous le Second Empire*, D. A. du 15 décembre 1948. A noter qu'aucune étude n'a été publiée sur la presse musulmane de langue française ou arabe. Même lacune sur la presse algérienne de langue espagnole.

(135) H. Isnard, *Les élections de* 1849 *et l'agitation politique à Alger*, R. A., 1er tr. 1937, pp. 63-71. P. Boyer, *La vie politique et les élections à Alger*, in La Révolution de 1848 en Algérie, pp. 43-61 ; dans le même ouvrage : M. Emerit, *L'esprit de* 1848 *en Algérie*, pp. 13-28. Des renseignements dans : R. Villot, *La vie politique à Oran de la Monarchie de Juillet aux débuts de la Troisième République* (1831-1881), Oran, 1947, 174 p. et dans : Morinaud, *Mes Mémoires...*, Alger, 1941, 382 p. Voir aussi : E. Mallebay, *Cinquante ans de journalisme*, Alger, 1938 ?, 3 vol., 412, 426 et 384 p. (la petite histoire).

(136) Comme études d'ensemble : G. Hardy, *Esquisse d'une histoire politique de l'Algérie*, Revue de la Défense Nationale, avril 1953, pp. 410-427 (le problème de l'assimilation). J. de Place, *L'évolution du régime exécutif et du régime législatif en Algérie*, Alger, 1948, 213 p. (surtout une étude de textes). *Les Institutions Algériennes*, D. A., 3 numéros d'août 1948.

duc d'Aumale. Au-delà d'Henri d'Orléans, oubliant les gouvernements de Cavaignac, Changarnier, Charon, d'Hautpoul et l'intérim de Pélissier, on ne voit plus que la grande figure de Randon qui inaugure en fait l'administration impériale.

Avec le Second Empire et surtout le gouvernement de Randon (sur lequel manque aussi une bonne étude) les Bureaux arabes dominent sans conteste. Loués par les uns, accablés par les autres, ils sont au centre de l'histoire de l'Algérie pendant au moins un quart de siècle et cependant ils ont été curieusement délaissés par les historiens (137). Nous avons essayé de dégager les grandes lignes de leur politique économique et sociale (138) qui, visant l'établissement de la sécurité, pensait y parvenir en transformant le genre de vie des indigènes, promus à la condition de paysans à la manière française. C'est cette politique qui dressa l'élément civil contre les Bureaux arabes car, pour réussir, elle impliquait l'isolement de la société indigène que les transactions foncières avec les Européens aurait démantelée. L'échec des Bureaux arabes fut en somme la victoire des colons. Mais cet échec même est riche d'enseignements et notre étude, qui se limite à une partie du Tell algérien, ne prétend pas avoir épuisé le sujet. De plus elle laisse délibérément de côté des aspects importants de l'action des Bureaux arabes : les relations politiques avec les chefs indigènes, la politique religieuse (les relations avec les confréries par exemple), l'action judiciaire, la levée des impôts, la politique scolaire... (139).

(137) On ne les voit le plus souvent qu'à travers le procès Doineau dont on n'a jamais étudié d'ailleurs les conséquences sur le recrutement même des Bureaux arabes. Voir : C. Martin, *L'Affaire Doineau*, R. A., 2e tr. 1937, pp. 171-199. Comme étude générale : P. Chalmin, *Les Bureaux arabes...*, Soc. Sav., Alger, 1954, pp. 305-329. Sur *Napoléon III et l'Algérie*, l'ouvrage de E.-H. Cordier, Alger, 1937, 336 p., mais n'utilise pas les archives. Pour les origines de cette politique : M. Emerit, *Un carbonaro...* in La Révolution de 1848 en Algérie, pp. 87-104 (il s'agit de Cusson).

(138) Dans *Les Bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes*.... Alger, 1953. 448 p. et *La politique économique et sociale des Bureaux arabes*, D. A. du 10 août 1954.

(139) Nous ne disons rien des Bureaux arabes départementaux dont les origines particulièrement laborieuses ont été étudiées avec beaucoup de précision par P. Boyer dans la R. A., 1er et 2e tr. 1953, pp. 98-130.

Cette emprise des Bureaux arabes parut cependant un moment menacée avec l'institution du Ministère de l'Algérie et des Colonies dont l'histoire est encore mal connue faute d'avoir recouru aux sources d'archives.

Mais ce ne fut qu'une alerte et c'est la famine de 1867-1868 qui paraît avoir porté le coup le plus rude au régime militaire. De cette époque datent des idées et des projets dont l'étude précise montrerait sans doute que bien des réformes de la Troisième République étaient envisagées sous l'Empire. Quoi qu'il en soit c'est la chute de ce dernier qui déchaîne les passions républicaines et antimilitaristes de la Commune d'Alger (140).

L'évolution de l'Algérie sous la Troisième et la Quatrième République n'a pas fait l'objet de travaux notables pendant ces dernières années. L'organisation administrative est bien connue, mais les juristes délaissent en général l'histoire proprement dite (141). Nous n'avons à peu près rien sur l'évolution des grands partis politiques français en Algérie (142) et guère plus sur le rôle qu'a pu jouer dans l'histoire de la Métropole la représentation législative de l'Algérie (143). Un gros travail est en voie d'achèvement sur la période des rattachements (144), mais, après 1900, les questions de mise en valeur prenant la

(140) C. Martin, *La Commune d'Alger* (1870-1871), Paris, 1936, 111 p.

(141) A signaler : M. Champ, *La commune mixte d'Algérie*, 2e éd., Alger, 1933, 330 p. (historique, pp. 15-34) et *Les communes en Algérie*, Alger, 1945, 315 p. (historique, pp. 9-35). H. Brenot, *Le douar...*, Alger, 1938, 192 p. (historique, pp. 13-38). Dans son important manuel de *Législation Algérienne* (2e éd., Alger, 1952), J. Lambert utilise souvent le plan chronologique.

(142) Une conférence de Z. Szajkowski (en réalité S. Frydman), *Socialists and radicals in the development of antisemitism in Algeria* (1884-1900), New-York, 1948, 23 p. (Reprinted from Jewish social studies, vol. X, n° 3) : l'antisémitisme est dû aux radicaux et aux socialistes parce que les Juifs votaient pour les modérés.

(143) Cependant, la question est abordée dans un article intéressant de R. A. Winnacker, *Elections in Algeria and the french colonies under the Third Republic* in The American Political Science Review, Menaska (Wisconsin), vol. XXXII, 1938, pp. 261-277.

(144) Thèse de doctorat de K. Vignes, *Le Gouverneur Général Tirman et le système des rattachements* avec, en thèse complémentaire, l'*Edition critique des rapports déposés au nom de la Commission d'étude des questions algériennes formée le 16 mars 1891 par le Sénat*.

première place, on conçoit que les études proprement politiques ou administratives n'aient guère tenté les chercheurs.

***

Nous ne connaissons pas d'étude d'ensemble de la politique musulmane de la France en Algérie ou de *la transformation des populations indigènes* sous l'influence de la colonisation. Les travaux qui envisagent ces problèmes sont, soit de caractère sociologique et considèrent essentiellement le contact des deux religions (145), soit de caractère juridique et voient l'évolution des Indigènes à travers celle de leur Droit ou de leur Statut (146). Tout un domaine reste à explorer pour l'historien (147).

On souligne chaque jour l'importance du développement démographique depuis 1830, mais, si l'on excepte l'étude de P. Boyer (148) comparant la situation démographique du département d'Alger en 1866 et en 1948, il n'y a pas de travail historique important sur la question. Il serait cependant du plus grand intérêt d'examiner la croissance de la population indigène dans ses rapports avec les progrès de la médecine, l'équipement sanitaire, le développement économique. En distinguant entre les douars, les centres secondaires et les différents types de villes, on décèlerait par quel processus la colonisation est devenue au premier chef grande créatrice d'agglomérations indigènes.

(145) E. Guernier, *La Berbérie, l'Islam et la France*, Paris, 1950, 2 vol., 414 et 398 p. L. Leburaux, *Islam et Chrétienté en Algérie*, Alger, 1950, 200 p. Pour l'étude des divers systèmes proposés : P. Hutin, *La doctrine de l'association des Indigènes et des Français en Algérie*, Paris, 1933, 321 p.

(146) R. Maunier, *Loi française et coutumes indigènes en Algérie*, Paris, 1932, 174 p. J. Beyssade, *Evolution du statut juridique des Musulmans*, D. A. du 25 octobre 1950.

(147) A signaler la thèse en préparation de C.-R. Ageron sur *La politique indigène de la France en Algérie de 1870 à 1914*. C.-R. Ageron a publié une *Brève histoire de la politique d'assimilation en Algérie* dans La Revue Socialiste de mars 1956, pp. 225-236.

(148) *L'évolution démographique des populations musulmanes du département d'Alger...*, R. A., 3e et 4e tr. 1954, pp. 308-353.

Dans d'autres régions, au Maroc et en A.O.F. par exemple, on a montré l'importance de l'évolution tribale au contact du monde européen. En Algérie aucun historien n'a mis en valeur le phénomène de la désagrégation de la tribu qui fut cependant poursuivi avec continuité par la politique française et que l'on retrouve dans des actes aussi différents que le décret du 8 août 1854 créant les Bureaux arabes départementaux, une circulaire du Prince Napoléon en 1858, le Sénatus-Consulte de 1863 et la loi de 1873. On sait aussi que la colonisation a favorisé, le plus souvent inconsciemment, l'arabisation et l'islamisation du pays, mais on n'a pas suivi les étapes de ce phénomène historique (149).

Il est difficile mais essentiel d'étudier l'évolution des différentes classes de la société indigène depuis 1830. Seule l'aristocratie a retenu l'attention d'A. Berque (150). Les grandes familles n'ont pas disparu, mais ce ne sont pas toujours les mêmes qu'autrefois. A l'opposé, la classe des fellahs s'est amenuisée et celle des khammès paraît en voie de disparition tandis que sont apparues deux nouvelles classes sur lesquelles repose sans doute l'avenir : un prolétariat, rural d'abord, mais de plus en plus urbain ; une bourgeoisie qui prend chaque jour davantage d'importance. On aimerait savoir à la suite de quelles crises et de quelle transformation s'est produit ce bouleversement de la structure sociale. Nous l'avons perçu dans la région du Chélif, mais il reste à en écrire l'histoire pour l'Algérie entière.

Et, pour les classes inférieures tout au moins, l'historien sera amené à envisager la question du niveau de vie. Si le problème est complexe même dans son aspect statique, on devine combien il l'est encore davantage lors-

(149) Quelques renseignements dans : J. Desparmet, *La réaction linguistique en Algérie*, extrait B. S. A. 1931, 33 p. ; H. Massé, *Les études arabes en Algérie* (1830-1930), R. A. 1933, 3e tr., pp. 208-258, 4e tr., pp. 458-505 ; A. Basset, *Situation actuelle des parlers berbères dans le département d'Oran*, A. N., Tlemcen, 1936, T. II², pp. 1001-1006.

(150) A. Berque, *Esquisse d'une histoire de la seigneurie algérienne* in Revue de la Méditerranée, nos 29 et 20, 1949. Quelques renseignements sur les fellahs : P. Berthault, *L'évolution et l'organisation de la paysannerie algérienne*, Alençon, 1938, 11 p.

qu'on désire connaître non seulement la situation à un moment donné, mais encore l'évolution qui y a conduit. Il serait vain d'espérer aboutir à des résultats très précis, mais en étudiant au cours des diverses phases de l'histoire les facteurs favorables (amélioration de la santé publique, valorisation des terres...) ou défavorables (resserrement, recul du troupeau...) qui conditionnent ce niveau de vie, on doit pouvoir dégager les grandes pulsations et le sens de l'évolution. Effectuées dans d'autres régions de l'Algérie plus ou moins colonisées que les zones étudiées dans le Chélif ou le Constantinois (151), de pareilles enquêtes permettraient certainement d'intéressantes comparaisons (152).

Plus que celle de tout autre élément de la population, l'histoire des Juifs d'Algérie a passionné les chercheurs (153) et ce cas remarquable d'occidentalisation méritait bien de retenir l'attention. Si la politique d'assimilation avait donné les mêmes résultats avec l'Islam, il est certain que les revendications politiques ne compteraient pas au nombre des *problèmes actuels*.

*
**

Par leur caractère même ces problèmes sont davantage du ressort du géographe, de l'économiste ou du sociologue que de l'historien, mais ils ne peuvent laisser celui-ci indifférent puisqu'ils représentent le terme de l'évolution qu'il étudie.

Dans le pullulement des études sur la question algérienne, on peut distinguer évidemment les travaux qui l'envisagent dans son ensemble et ceux qui se limitent à

(151) Thèse de doctorat préparée par A. Nouschi. *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales du Constantinois de 1837 à 1919.*

(152) Peuvent aider l'historien des études comme celles de A. Berque, *L'habitat de l'Indigène algérien*, R. A., 1er et 2e tr. 1936, pp. 43-100 ; A. Lecocq, *La transformation de l'habitat indigène sur le plateau de Terni*, A. N., Constantine, 1937, T. I, pp. 285-308.

(153) M. Eisenbeth, *Les Juifs de l'Afrique du Nord...*, Alger, 1936, 189 p. C. Martin, *Les Israélites algériens de 1830 à 1902*, Paris, 1936, 388 p. M. Ansky, *Les Juifs d'Algérie...*, Paris, 1950, 375 p. A. Chouraqui, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, Paris, 1952, 396 p.

l'examen d'un seul problème, démographique, économique ou politique, et dont l'analyse est en général plus poussée.

Aucun travail a vrai dire n'embrasse la question dans toute sa complexité. Même lorsqu'il pense projeter la lumière sur la totalité du tableau, l'auteur, réagissant suivant ses tendances, son état social ou sa condition nationale, n'éclaire le plus souvent que l'un des volets du triptyque : le démographique quand il a en vue au premier chef la défense de la colonisation ; l'économique s'il s'agit d'un partisan de réformes ne mettant pas en cause la souveraineté française ; le politique dans le cas d'un nationaliste algérien. Tous les dosages sont possibles, mais on remarquera que les adversaires de la colonisation laissent délibérément dans l'ombre l'importance de la poussée démographique tandis que les défenseurs du statu quo négligent l'évolution politique, le problème économique et social pouvant être partagé entre les uns et les autres, les premiers retenant seulement les misères du secteur économique traditionnel et les seconds les résultats remarquables du secteur moderne (154).

Pour le problème démographique en particulier la documentation est très abondante, qu'il s'agisse d'études générales (155) ou de travaux concernant plus spécialement le phénomène d'émigration (156). Sur ce dernier aspect de la question on regrettera que R. Montagne n'ait pu mener à bien l'ouvrage qu'il avait entrepris et pour lequel il menait une vaste enquête. Si l'on excepte un article curieux de G.-H. Bousquet (157) on pourra s'étonner que personne n'ait abordé le problème du « birth control » dont on commence à se préoccuper dans d'autres pays musulmans.

Les questions économiques ont fait l'objet de travaux variés gravitant autour de l'industrialisation ou de la transformation de l'agriculture indigène. La première engendre encore bien des espoirs (158), mais les résultats obtenus jusqu'à ce jour restent limités. Quant à la seconde il est évident qu'elle conditionne la vie de l'Algérie de demain dont les Secteurs d'Amélioration Rurale seront les cellules (159) sans que l'on puisse espérer cependant qu'ils suffiront à résoudre la question agraire posée par certains partis politiques (160). Il est certain d'autre part que l'industrialisation comme la modernisation de l'agriculture dépendent des investissements jus-

(154) Parmi d'autres : M. Viollette, *L'Algérie vivra-t-elle ?* Paris, 1931, 503 p. (surtout les questions de colonisation). N. D'Orient et M. Loew, *La question algérienne*, Paris, 1936, 254 p. (communiste). R. Zénati, *Le problème algérien vu par un Indigène*, Paris, 1938, 182 p. (le nationalisme ; les réformes). G. Spillmann, *L'Afrique du Nord et la France*, Paris, 1947, 350 p. (défense de l'œuvre économique de la France). S. Wisner, *L'Algérie dans l'impasse*..., Paris, 1948, 160 p. (socialiste dissident). *Mémoire sur l'œuvre française en Algérie*. Alger, 1949, 191 p. (officiel). Cowan (L. Gray), *The new face of Algeria* in Political Science Quaterly, New-York, 1951, pp. 340-365, 507-531 (le problème politique et le problème économique). R. Parant, *Problème algérien*, E. S. N. A., cahier 32, juil.-août 1953, 41 p. (vue d'ensemble). J. Blanchard, *Le problème algérien*.... Paris, 1955, 75 p. (l'économie et les questions financières). R. Schaefer, *Révolution en Algérie*, Paris, 1956, 415 p. (sociologique et économique). Y. Lacoste et A. Prenant, *Quelques données du problème algérien*, La Pensée, mai-juin 1956, pp. 15-42.

(155) Surtout : L. Chevalier, *Le problème démographique nord-africain*, Paris, 1947, 221 p. ; J. Breil, *La population des départements algériens*.... 1955, 75 p. (résumé ; L. Henry in Population, oct.-déc. 1955, pp. 723-726) ; M. Larnaude, *La population musulmane de l'Algérie*, E. S. N. A., cahier 50, fév. 1956, 44 p.

(156) L. Muracciole, *L'émigration algérienne*.... Alger, 1950, 205 p. J.-J. Rager, *Les Musulmans algériens en France*..., Paris, 1950, 366 p. *Français et Immigrés*, T. II..., cahier n° 20 de l'I. N. E. D., Paris 1954, sur les Algériens, pp. 13-150. *Les Algériens en France*..., cahier n° 24 de l'I. N. E. D., Paris, 1955, 166 p. E. Vessilier, *A propos de l'émigration algérienne*.... Annales juridiques..., publiées par la Revue Algérienne, 1955, pp. 245-264. De J. Breil, une intéressante chronique de démographie dans la revue *Nouvelles Réalités Algériennes* (1955 et 1956).

(157) G.-H. Bousquet, *L'Islam et la limitation volontaire des naissances*, Annales de l'Institut d'Etudes Orientales, 1948, pp. 95-104.

(158) *Industrialisation de l'Afrique du Nord*, Paris, 1952, 320 p.

(159) M. Astier, *Rapport sur l'amélioration du sort social et économique des agriculteurs musulmans*, Alger, 1944, 77 p. A. Berque, *Note sur le paysanat indigène en Algérie*, Alger, 1944, 64 p. H. Truet, *Paysanat en Algérie*..., Alger, 1947, 26 p. *Le paysanat algérien*, D. F., n° 1626, du 17 juin 1952, 24 p. *Le paysanat algérien, Vers la rénovation de l'agriculture traditionnelle*..., Alger, 1954, 57 p. A. Guellati, *La paysannerie musulmane*, Revue politique et parlementaire, juillet 1955, pp. 3-15.

(160) Kouch Younès, *Le problème de la terre et la question paysanne en Algérie*, Alger, 1951, 24 p. R. Barbe, *La question de la terre en Algérie*, Economie et Politique, nov. 1955, pp. 10-38.

que-là insuffisante (161) et de l'importance d'un budget encore très étriqué et que les finances de la Métropole doivent chaque année revigorer davantage (162). A cet égard on peut d'ailleurs se demander si cette autonomie financière qui est déjà presque un mythe ne devient pas un obstacle au développement économique algérien alors qu'elle en apparaissait comme la condition la plus favorable il y a seulement deux générations. La suppression du bugdet algérien autonome marquerait l'intégration dans ce domaine et nous ramènerait à la situation antérieure à 1900, mais les conditions politiques ne sont plus les mêmes, en partie à cause de l'évolution sociale de l'Algérie (163), en partie aussi à cause de l'évolution du monde musulman que l'on ne peut plus ignorer (164).

Cette transformation des conditions de la vie politique, voilà sans doute le problème dont l'étude a été le plus négligée, peut-être parce que les documents n'ont pas encore ce caractère d'archives qui seul satisfait la conscience de l'historien.

Cependant les témoignages ne manquent pas sur la période d'avant-guerre qui vit pénétrer l'influence de l'Orient (à partir de 1931 surtout avec les Oulémas) et s'exprimer les premiers mouvements nationalistes. Le Centenaire puis les troubles des années 1934 et 1935 notamment firent éclore toute une littérature d'action ou

(161) R. Branellec, *Démographie et investissements en Afrique du Nord*, Revue de la Défense Nationale, avril, pp. 398-409. M. Dupont, *Les intérêts français contre l'intérêt de la France en Afrique du Nord*, Esprit, juillet 1952, p.p 45-65, et août-sept., pp. 321-352.

(162) Surtout le *Rapport général du Groupe d'étude des Relations financières entre la Métropole et l'Algérie*, juin 1955, 223 p. (Rapport Maspetiol).

(163) Pour certains aspects du problème social : *La lutte des Algériens contre la faim*, Alger, 1955, 294 p. ; *La cohabitation en Algérie*, Alger, 1956, 205 p. (Secrétariat social d'Alger). Des chiffres dans : *L'évolution économique et sociale de l'Algérie de* 1945 *à* 1954, D. F., n° 1962 du 22 décembre 1954, 39 p., et n° 1963 du 24 décembre 1954, 28 p.

(164) Pour l'évolution politique : R. Le Tourneau, *L'Islam contemporain*, Paris, 1950, 186 p. ; F.-W. Ferneau, *Le réveil du monde musulman*, Paris, 1954, 236 p. Pour l'évolution intellectuelle, morale et religieuse : H.-A.-R. Gibb, *Les tendances modernes de l'Islam*, traduction 1949, 187 p. ; M. Bennabi, *La vocation de l'Islam*, Paris, 1954, 173 p.

des articles d'observateurs politiques dans lesquels on retrouve la plupart des idées développées aujourd'hui (165).

La guerre précipite l'évolution et on peut considérer qu'avec le Manifeste de 1943 commence une nouvelle période sur laquelle nous avons pour nous renseigner un grand nombre d'écrits dus le plus souvent à ceux qui sont engagés dans le combat politique (166). Rien d'équivalent sur les partis algériens au livre que Rézette a consacré à ceux du Maroc, mais sur l'évolution du nationalisme musulman un exposé systématique de l'historien socialiste Ch.-André Julien qui constitue la source d'information la plus étendue et la plus claire pour l'Algérie actuelle (167).

(165) F. Abbas, *De la colonie vers la province. Le jeune Algérien*, Alger, 1931, 151 p. (articles publiés antérieurement). E.-F. Gautier, *Menaces sur l'Algérie*, Revue de Paris, 1er septembre 1934, pp. 38-56. O. Depont, *Les troubles en Afrique du Nord...*, Revue polit. et parlem., 10 juillet 1935, pp. 70-95. J. Lagrosillière, *Sous-Commission d'enquête parlementaire en Algérie*, Paris, 1937, 80 p. G. Hardy, *Le problème religieux dans l'Empire français*, Paris, 1940 ; sur l'Algérie, pp. 23-28. Ch.-André Julien, *France and Islam* in Foreign Affairs, july, 1940, pp. 680-699 (en particulier les origines du nationalisme algérien). De 1930 à 1938, plusieurs brochures de V. Spielmann, hostile à la colonisation. Dans l'A. F., de 1932 à 1935 notamment, de nombreux articles de J. Desparmet, J. Menaut, L. Mohendis... De H. Isnard, *Aux origines du nationalisme algérien*, Annales (E. S. C.), oct.-déc. 1949, pp. 463-474. Nous n'avons pu lire E. Pröbster, *Die nordafrikanische krise* 1934-1938 in Die Welt des Islams, pp. 74-109.

(166) Parmi beaucoup d'autres : R. Montagne, *Où va l'Algérie ?*, Politique étrangère, août 1945, pp. 75-95. P. Tubert, *L'Algérie vivra française et heureuse*, Alger, 1946, 77 p. *L'Union Démocratique du Manifeste Algérien*, D. F., n° 333 du 22 juin 1946, 16 p. G. Messud, *Incertitudes et réalités algériennes*, Paris, 1947, 22 p. H. Bénazet, *L'Afrique française en danger*, Paris, 1947, pp. 11-98 sur le « séparatisme algérien ». *Le statut de l'Algérie...*, D. F., n° 684 du 6 août 1947, 24 p. H. J. L., *French North-Africa : Empire in transition*, American perspective (Washington), oct. 1947, pp. 259-285. Les rapports de Ferhat Abbas aux Congrès de l'U. D. M. A. en 1948 (Sétif) et 1949 (Tlemcen). P.-E. Sarrazin, *La crise algérienne*, Paris, 1949, 246 p. (avec des documents). N.-C. Epton, *Journey under the crescent moon*, London, 1949, 286 p. (favorable aux nationalistes). *Le problème algérien* (Commission centrale d'information et de documentation du M. T. L. D. en Algérie), Alger, 1951, 2 fasc., 31 p. et 48 p. R. Rainero, *Il movimiento nazionalista e la situazione dell'Algeria del* 1940 *al oggi*, Oriente moderno, Rome, nov. 1954, pp. 457-476. *Le problème algérien* in Chronique de politique étrangère (belge), vol. III, n° 6, nov. 1955, pp. 677-742. L. Lavie, *Le drame algérien...*, Alger, 1956, 136 p. (avec des documents). J. Dresch, *Le fait national algérien*, La Pensée, juillet-août 1956, pp. 3-13. C.-R. Ageron, *Le nationalisme algérien...*, La Revue socialiste, juillet 1956, pp. 126-134.

(167) Ch.-André Julien, *L'Afrique du Nord en marche*, Paris, 1952, 416 p. avec une importante bibliographie. Une étude plus rapide dans : H. Deschamps, *Peuples et Nations d'Outre-Mer...*, Paris, 1954 ; sur l'Algérie, pp. 103-112.

Algérie actuelle, Algérie de demain, c'est-à-dire aboutissement de l'Histoire ou sa projection dans le devenir, ce sont là évidemment domaines étrangers à l'historien *stricto sensu* pour lequel l'investigation du passé offre encore un champ d'action suffisamment vaste. Il pourra aisément s'y cantonner sans oublier toutefois que les documents aujourd'hui écartés à cause de leur caractère d'actualité seront les archives de demain.

X. YACONO.

TROISIEME PARTIE

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE (1856-1956)

Histoire et Souvenirs

Ce n'est pas au privilège de l'âge ou de l'ancienneté que je dois l'honneur d'écrire l'histoire de la Société Historique Algérienne dans ce volume publié à l'occasion de son premier centenaire. Je ne suis, en effet, ni le plus âgé, ni le plus ancien de ses membres. C'est plutôt au fait qu'ayant été admis très vite à prendre place à son Bureau et en ayant été le Secrétaire général, on a pu penser que, ayant été nourri dans le sérail, j'en connaissais tous les détours.

Ce qui est peut-être beaucoup dire ; jamais Société Savante ne connut moins de détours que celle-ci. Mais quoi ! l'effacement volontaire dans lequel elle a vécu, et qui est tel qu'il est des périodes où l'on ignore jusqu'à la composition de son Bureau, cet effacement ne lui confère-t-il pas une sorte de mystère ? D'autant que ses archives ont disparu parce que la Société Historique n'ayant jamais eu de domicile propre ou fixe ne possède pas davantage de papiers. Ajoutez son impécuniosité chronique et vous obtenez la silhouette, d'ailleurs sympathique, d'un clochard plutôt que celle d'une respectable vieille dame.

Pour écrire cette histoire, j'ai fait appel à mes quarante-sept ans de vie algérienne et, pour ce qui est du passé, à ce que je tiens de personnes comme Emile Maupas, mon prédécesseur à la Bibliothèque Nationale d'Alger, dont les souvenirs propres remontaient à 1871. Sa mémoire infaillible abondait en traits et en anecdotes sur ses contemporains.

Quant aux quinze premières années de la Société Historique, il m'a suffit de parcourir la *Revue Africaine*, dont la Chronique qu'elle publiait alors nous renseigne sur la vie de la Société et les travaux de la première équipe de

travailleurs qui ont contribué à faire de cette Revue l'une des sources de documentation les plus importantes qui soient sur l'Afrique du Nord.

⁂

La création, en 1856, de la Société Historique Algérienne est une conséquence de la politique suivie par le Gouvernement Général de l'Algérie en matière de recherches et de conservation des antiquités. Dans l'intérêt manifesté dans ce domaine par les pouvoirs publics à Paris, l'intention louable de conservation s'alliait à celle, contestable, d'en dépouiller l'Algérie au profit de la Métropole. L'arc de triomphe de Djemila évita de peu de figurer, tel l'obélisque de Louqsor, sur les rives de la Seine dans un Musée Algérien qui resta d'ailleurs à l'état de projet.

Il s'agissait de créer à Alger un organisme grâce auquel, en même temps que serait dressé un inventaire des monuments anciens, la création de musées locaux en assurerait la conservation. C'est ainsi que le gouverneur général Randon ressuscita, en 1854, l'Inspection des Antiquités qui avait vécu un an, de 1847 à la Révolution de Février, et qui devint l'Inspection Générale des Monuments Historiques et des Musées de l'Algérie. Son premier titulaire fut Adrien Berbrugger, administrateur de la Bibliothèque-Musée d'Alger.

C'était là le premier pas. Mais « pour donner aux études d'Archéologie et d'Histoire toute leur efficacité, pour associer en une tâche commune tous les hommes compétents, écrivait Berbrugger, il était indispensable de rattacher à une association scientifique stable, à un centre de direction et d'impulsion les efforts individuels de tous les travailleurs ». De là l'idée d'une Société Savante dont le moyen d'action serait un Bulletin consacré à la publication des travaux de ses membres. Ainsi ces travaux seraient-ils connus du public « studieux » et leur publication offrirait-elle aux auteurs la récompense de leur désintéressement. L'idée avait été réalisée quatre ans plus tôt à Constantine où des initiatives individuelles avaient

créé une Société Archéologique à l'effet de « conserver et de faire connaître les antiquités de la province ». Mais cette Société se bornait à publier un Annuaire annuel qui devait devenir, en 1863, un bulletin régulier.

Pour créer à Alger une Société Savante, en 1856, il fallait un animateur. Randon le trouva dans un petit homme plein de dynamisme, la parole facile, la plume alerte, un esprit curieux de tout, une ardeur au travail qui devait user sa vie, Adrien Berbrugger, bibliothécaire, fouriériste, conférencier, journaliste, archéologue, arabisant, historien, explorateur et, pour finir, lieutenant-colonel de la Milice d'Alger. Ayant voulu tâter de la politique, il avait été vaguement candidat aux élections à l'Assemblée Nationale, en 1848. Dans les portraits-charge des candidats, il est facilement reconnaissable au rat qui sort de sa serviette et qui ne peut être qu'un rat de bibliothèque.

Il était né à Paris, en 1801. Après de bonnes études au lycée Charlemagne, il était passé par la première Ecole des Chartes et s'était orienté vers l'histoire du Moyen Age : en 1832, il était chargé de rechercher aux archives de la Tour de Londres les documents relatifs à l'occupation anglaise en France. En même temps, il donnait dans le Fouriérisme au point de faire en province des conférences sur la doctrine du maître.

Comment entra-t-il en relations avec le général Clauzel qui avait commandé en chef l'armée d'Afrique ? Le fait est qu'en 1833 il accompagna le général qui allait à Alger visiter les propriétés qu'il avait acquises. Tout en courant la campagne à cheval et le littoral à bord d'une corvette, Berbrugger recruta des adhérents à la doctrine de « l'harmonie » telle que l'avait établie Fourier. « J'avais bien trouvé ici, écrit-il le 28 octobre, une société « harmonienne », mais les adeptes ignoraient les bases mêmes du système. » Quelques entretiens suffirent, paraît-il, à remettre les esprits dans la bonne voie. Clauzel, qui appelait Berbrugger « le prédicateur », parlait de l'envoyer convertir les Bédouins. Lui songeait à la fondation d'un Phalanstère à Sidi-Ferruch. Projet sans lendemain.

Au cours de ce premier voyage, Berbrugger avait été conquis par le bled africain et par son passé. Lorsqu'en juillet 1835 Clauzel eut été nommé gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, Berbrugger l'accompagna de nouveau, cette fois en qualité de secrétaire. Chargé de la rédaction du « Moniteur Algérien », organe officiel de l'Administration, il y fit, à côté des textes réglementaires et des annonces, une place aux articles d'archéologie et d'histoire algérienne, et même à la critique dramatique, car il rendait compte très consciencieusement des pièces jouées au théâtre de la rue de l'Etat-Major. Trois mois après son arrivée, il avait été chargé par le Gouvernement « de la formation et de la conservation d'une Bibliothèque à Alger ».

A cette Bibliothèque, le Conseil d'Administration de la Colonie commença par refuser tout crédit. Faute de mieux, Berbrugger partit en chasse derrière nos colonnes expéditionnaires. Les manuscrits qu'il recueillit à Mascara, Tlemcen, Constantine, constituèrent le premier fonds de la Bibliothèque d'Alger. Il écrivait : « Moi, paisible bibliothécaire, j'ai suivi nos braves soldats et leur illustre chef sur les champs de bataille. Comme eux, j'ai entendu siffler les balles, subi les inconvénients du bivouac, les fatigues des marches... » Périls et mécomptes n'altéraient pas sa bonne humeur.

Dans quel milieu allait se développer la Société Savante que Berbrugger avait reçu du Gouverneur mission d'organiser le 1er mars 1856 ? L'*Annuaire* du temps en donne une idée exacte. La capitale de l'Algérie était alors une ville de quelque 52.000 habitants en voie de lente transformation, dépouillée en partie de sa couleur locale et très loin d'être la grande métropole qu'elle ambitionnait de devenir. Elle était telle que devait la voir Alphonse Daudet à la fin de 1861, petite place de commerce et grosse garnison, « avec des militaires, encore des militaires, toujours des militaires, les cafés bourrés d'officiers et l'éternel bruit de sabres traînant sous les arcades ».

Au point de vue intellectuel, rien qui ressemblât à l'enseignement supérieur : l'Ecole de Médecine ne sera

créée qu'en 1857. Un lycée de garçons avec une quinzaine de professeurs ; une Société des Beaux-Arts à ses débuts ; une Société Centrale d'Agriculture ; un théâtre neuf où l'on jouait « La Favorite » et « L'Auberge des Adrets » ; 4 libraires ; 45 cafés plus 63 débitants de boissons ; 7 architectes ; 38 entrepreneurs de travaux publics ; 4 peintres dont Horace Vernet, gros colon de la Mitidja qui, pendant ses séjours à Alger, logeait chez le général Yusuf ; 6 banquiers et 2 agents d'affaires ; 71 négociants ; 9 notaires ; 12 huissiers ; 38 défenseurs ou avocats ; 27 médecins ; 18 pharmaciens ; 12 sages-femmes ; 3 vétérinaires ; 3 marchands de sangsues ; 189 « principaux » propriétaires, etc.

La nouvelle Société eut pour siège la Bibliothèque, située alors à une extrémité du quartier de la Marine, non loin de la rue des Consuls, résidence des représentants des nations étrangères avant 1830, non loin aussi de la rue Macaron où l'on voyait encore les solides portes des tavernes dans lesquelles Turcs et esclaves chrétiens allaient jadis boire le gros vin noir. La Bibliothèque occupait alors, rue des Lotophages, dominant la mer, la charmante maison mauresque qui avait été le Consulat des Etats-Unis et qui est devenue la résidence du général commandant le Génie. Elle était telle que l'avaient vue les Goncourt en novembre 1849. « La salle de lecture était l'ancien appartement réservé aux femmes et les lecteurs doués de quelque imagination pouvaient retrouver un peu de leur présence dans cette élégante pièce pavée de carreaux vernissés et dont les murs revêtus de faïences dégageaient une agréable fraîcheur. »

A la Bibliothèque avait été joint, en 1838, un Musée sur l'initiative de l'intendant civil Bresson. A côté de sculptures, d'inscriptions, de fragments d'architecture, figuraient des objets fort étrangers à l'Archéologie. Précisément, en 1856, on notait la présence d'une collection d'animaux empaillés mise en dépôt par un particulier. Celui-ci n'aurait pas mieux demandé que de s'en défaire à bon prix, mais l'Administration n'ayant jamais répondu à ses offres, il avait repris son bien. Aussi beaucoup déploraient-ils « que l'on eût privé le Musée de ses plus beaux

ornements ». Au début, afin de combler les vides de ses collections, Berbrugger acceptait tout : il y a encore peu d'années on pouvait découvrir au fond d'un placard quelque tibia oublié et il existe toujours un bocal dans lequel marinent des oreilles humaines à propos desquelles s'est formée une légende. Elle a été accueillie, notamment dans son livre *Au pays des chameaux*, par La Fouchardière, lequel posait cependant au monsieur « à qui on ne la fait pas », alors qu'il s'agit tout simplement de vulgaires pièces anatomiques.

Dans ce cadre se réunit, le 1er mars 1856, le Bureau provisoire de la Société. Il fut facile de lui donner un nom. Du moment qu'elle s'intéressait au passé de l'Algérie, elle ne pouvait que s'appeler Société Historique Algérienne. Huit jours auparavant, Berbrugger avait adressé une circulaire à tous ceux « que leurs travaux sur l'Algérie ou la notoriété publique lui désignaient comme des collaborateurs naturels ». Il faisait appel non seulement aux spécialistes, mais aussi aux personnes « que leur culture ou leur goût naturel inclinaient à s'intéresser au travail intellectuel ». Cet appel détermina des vocations. Deux ans après, Berbrugger pouvait écrire : « Les trois quarts de nos collaborateurs actuels ne s'étaient jamais occupés d'études algériennes. C'est le cordial et facile accueil qu'ils ont trouvé parmi nous qui les a engagés dans cette voie. »

Le titre *Revue Africaine* donné au Bulletin de la Société ne comportait à dessein aucune spécialisation. Toutes les disciplines étaient admises y compris la poésie. N'y trouve-t-on pas au tome IV la reproduction de la *Première Algérienne* d'Ausone de Chancel, un poète qui faisait, en Algérie, une honorable carrière de sous-préfet, et au tome VI un poème inédit du même, *L'Isthme de Suez* ?

Le Bureau provisoire de la Société comprenait, avec Berbrugger à la présidence, l'interprète principal de l'armée, William Mac Guckin de Slane, le traducteur des *Prolégomènes* et de l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldoun, et qui avait créé les modèles *ne varietur* du style à employer dans la correspondance adressée par le Gouverneur Général aux Chefs indigènes. De Slane était assisté

du futur général de Neveu, auteur des *Khouans*, premier ouvrage en date pour l'Algérie sur les congrégations religieuses musulmanes. Le secrétariat était occupé par Louis Bresnier, titulaire de la chaire d'arabe d'Alger.

Berbrugger a déployé dans bien des domaines une activité inlassable. Il estimait avec raison qu'un bibliothécaire, un archiviste, favorisés par leur situation même, doivent faire avancer par leurs publications la connaissance du pays dans lequel ils sont établis. Lui a travaillé aussi bien sous la tente qu'au milieu de ses livres. En bien des disciplines, il a tracé avec enthousiasme le premier sillon.

Mais c'est peut-être comme président de la Société Historique Algérienne et comme animateur de la *Revue Africaine* qu'il a donné toute sa mesure. En réponse à sa circulaire du 22 février conviant les travailleurs intellectuels à une tâche commune, il avait reçu des adhésions nombreuses et enthousiastes, non seulement d'Algérie et de France, mais aussi du Maroc, de la Tunisie, du Sénégal. L'un des premiers collaborateurs fut le général Faidherbe. Bien avant que l'enseignement supérieur existât à Alger, Berbrugger put réunir une équipe de travailleurs, fonctionnaires, médecins, militaires, colons, tous animés par la joie de la recherche et de la découverte. La création de la Société Historique stimula d'autre part les initiatives locales ; à Miliana fut créée, en 1857, une « Commission Historique » ; à Cherchell, en 1859, une « Société Archéologique ».

Pour juger du rôle et de l'action de Berbrugger, il suffit de parcourir les années de la *Revue Africaine* depuis l'origine jusqu'à sa mort, en 1869. A côté d'articles de fond d'épigraphie, d'archéologie, de géographie historique, d'histoire et de publications de textes, on trouve régulièrement des Chroniques et des Bulletins d'une égale abondance : informations, bibliographie, découvertes, correspondances. Le tout donne à la Revue une vie dont on est bien obligé de reconnaître qu'elle ne l'a plus jamais retrouvée après son fondateur.

En 1862, en présidant la 7e Assemblée générale de la Société, Berbrugger pouvait constater que son œuvre était

viable : « Dans un pays nouveau comme le nôtre, s'écriait-il, où les vocations scientifiques ont de la peine à naître, ces six années ont leur éloquence ; naître était déjà quelque chose ; avoir vécu semble presque un tour de force. » Et la *Revue des Sociétés Savantes,* publiée par le Ministère de l'Instruction Publique, attestait, en 1866, après avoir rendu compte des études publiées dans la *Revue Africaine,* que « par le mérite et la variété de ses travaux », la Société Historique Algérienne « tenait sur la terre africaine le drapeau de la science d'une manière digne de la France ».

Dans ce succès, on ne saurait séparer Berbrugger de ceux qui formèrent cette première équipe. Mais des travailleurs comme Bresnier, Devoulx, La Primaudaie, Bache, sont absolument inconnus du public ; ils n'ont connu d'autre récompense que la satisfaction de la tâche accomplie.

Louis Bresnier ? un ouvrier typographe de Paris, qui prend sur ses nuits pour faire ses études classiques. Attiré vers les langues orientales, il devient l'un des meilleurs élèves de Silvestre de Sacy et lorsque celui-ci sera consulté sur la création d'une chaire d'arabe à Alger, il désignera Bresnier. Celui-ci joint son poste en 1837, — il a 23 ans — et jusqu'à sa mort, en 1869, il dispensera son enseignement dans une salle de la Bibliothèque tout en publiant sur l'arabe des ouvrages dont on a pu dire que s'ils ont vieilli, leur auteur n'en a pas moins été un initiateur.

Abel Devoulx a profité de ses modestes fonctions d'archiviste du Service des Domaines pour tirer des documents arabes dont il avait la garde, de solides études sur l'Alger turc, dressant un précieux inventaire de ses édifices religieux, élucidant certains points de l'administration de l'ancienne Régence, publiant le *Registre des prises maritimes* effectuées par les Corsaires, et l'*Archéologie et topographie du vieil Alger.*

Elie de La Primaudaie, grand voyageur, parcourut l'Espagne et l'Italie moins en touriste qu'en érudit. Au cours d'un séjour à l'abbaye du Mont Cassin, il recueillit une riche documentation sur l'Italie méridionale. Ce Breton arriva à Alger en 1848 et fut nommé archiviste-bibliothécaire de la Direction Générale des Affaires

Civiles. La Bibliothèque était ouverte au public, mais ne disposait d'aucun crédit pour acheter des livres. La Primaudaie ayant suggéré qu'il serait opportun de faire quelques achats, l'Administration jugea qu'il y avait mieux à faire : la Bibliothèque fut fermée de septembre 1866 à mars 1869.

Quant aux papiers administratifs, c'était pour les Bureaux une tradition de jeter dans les caves ceux qu'ils jugeaient encombrants : c'était ce qu'on appelait « verser aux Archives ». On devait s'apercevoir par la suite que les denrées coloniales débitées par les épiciers du quartier étaient enveloppées dans des documents administratifs. C'est ce qui a déterminé, avec quelque retard, la création d'un Service Central d'Archives au Gouvernement Général, en 1908.

Dans cette atmosphère, La Primaudaie a réalisé une œuvre méritoire en publiant son *Histoire des Arabes et des Normands en Sicile, Le commerce et la navigation de l'Algérie avant* 1830, en tirant du fonds Tiran aux Archives du Gouvernement Général la publication des *Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique de* 1506 *à* 1570.

Paul-Eugène Bache est le type de ces esprits curieux que l'on rencontre parmi les premiers pionniers de la colonisation dans les pays neufs. D'abord journaliste à Paris, il tâta de la politique et fut le dernier secrétaire d'Armand Carrel. Il commença ses études de droit, puis de médecine, fit de la littérature alimentaire sous forme d'articles dans « L'Encyclopédie des connaissances utiles » et le « Dictionnaire de la conversation ».

Engagé au 20e de ligne, il arrive, en 1839, à Alger où, après avoir été réformé, il entre comme commis à la Direction des Finances au Gouvernement Général. Il passa ensuite à la Direction des Services Civils à Oran, puis à la Préfecture. Vérificateur des poids et mesures à Constantine, il fut enfin nommé inspecteur de la Maison Centrale de Lambèse, où il mourut à 51 ans.

Après l'intendant civil Gentil de Bussy, Bache est, en Algérie, l'un des premiers représentants de cette floris-

sante lignée de fonctionnaires poètes où ne manquent ni rédacteurs, ni chefs de bureau, ni administrateurs de commune mixte, ni commissaires de police, ni magistrats, et qui comprend même un gouverneur général. Ayant fait tirer à cent exemplaires, en 1844, *Kamara, conte barbaresque*, il l'envoya à Victor Hugo qui le remercia par le billet suivant, du genre circulaire à l'usage des jeunes poètes algériens : « J'ai lu vos beaux vers ; ils sont dignes de votre beau ciel. Ne nous enviez pas et ne vous plaignez pas. Paris est dans la boue, Alger est dans un rayon de soleil. Continuez à faire de beaux vers... »

Bache continua à taquiner la Muse, mais il s'intéressa aussi au passé de l'Algérie. La *Revue Africaine* a publié de lui un travail important dans lequel, sous le titre *Notice sur les dignités romaines en Afrique*, il avait extrait de la « Notitia dignitatum utriusque imperii », tout ce qui concerne l'Afrique, en l'accompagnant de notes et d'éclaircissements. Bache avait compris que pour l'Algérie la connaissance de l'organisation romaine en Afrique cessait d'être une curiosité archéologique pour devenir un utile enseignement.

Aucun de ces hommes n'est parvenu à la fortune. Peu avant la mort de Bache ses créanciers firent saisir et vendre sa bibliothèque. Elle lui avait coûté 11.000 francs. La vente aux enchères en rapporta 700, de sorte que ses dettes ne purent être payées. Tous pouvaient dire avec Augustin Thierry : « Il y a quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé même, c'est le dévouement à la science. »

On a parfois tendance à faire peu de cas des mérites de ces hommes sous le prétexte que leurs travaux ont vieilli et qu'il leur est arrivé de commettre des erreurs. C'est oublier les conditions dans lesquelles ils ont travaillé. Plus favorisés, nous disposons d'instruments de travail alors inconnus ; le micro-film met à notre disposition des documents que la distance rendait inaccessibles ; l'aviation est devenue l'auxiliaire de l'Archéologie. Malgré tant

d'avantages, sommes-nous plus assurés que nos prédécesseurs que nos travaux sont garantis pour l'éternité ?

Berbrugger mourut épuisé par le travail quelques jours après son ami Bresnier. Une souscription publique spontanée permit de lui assurer une sépulture décente. A défaut de la richesse, il avait connu une notoriété qui dépassait l'Algérie. Lors de son second voyage, en 1865, l'Empereur lui avait remis la cravate de commandeur de la Légion d'honneur et s'était entretenu avec lui des fouilles que Berbrugger avait été le premier à entreprendre méthodiquement au Tombeau de la Chrétienne. L'Empereur s'intéressait, en effet, à ces questions. Par la suite, on ne fut pas peu étonné au Cabinet du Gouverneur de recevoir des télégrammes officiels dans lesquels le Chef de l'Etat s'enquérait personnellement de l'avancement des fouilles.

Berbrugger disparu, Bulletin et Chronique disparaissent peu à peu de la *Revue Africaine* lui retirant une vie que les articles de fond ne pouvaient à eux seuls lui assurer. Ce n'est qu'à partir de 1892 que l'on constate des tentatives pour renouveler la composition des sommaires, mais qui seront sans lendemain.

En 1893, 1905, 1928, bulletins d'histoire moderne et contemporaine ; en 1905 et 1906, correspondances de Paris, Tunis, Allemagne, Italie, Belgique, Suisse, Hollande ; en 1909 et 1919, bulletin des études berbères ; en 1927, à la fois bulletins des études islamiques, archéologiques, d'art musulman ; en 1935, bulletin d'études géographiques. Ce n'est que parce qu'elle reproduit le rapport que le Chef du Service des Antiquités adresse chaque année au Gouverneur Général que la *Revue Africaine* peut publier depuis 1926 une Chronique d'Archéologie algérienne régulière. Il y a eu, de 1918 à 1935, une revue des Périodiques signalant les articles relatifs à l'Afrique du Nord et parus dans les revues françaises et étrangères. C'est là l'un des éléments essentiels d'une revue sérieuse, non moins qu'une Bibliographie qui rendrait compte de tous les livres paraissant sur l'Afrique et le monde musulman ou tout au moins les signalerait. A l'époque du Centenaire de l'Algérie a paru

une Chronique abondante ; il est vrai que l'époque s'y prêtait. Mais bibliographie, revue des périodiques, chroniques ne sont assurées de durer que si elles sont le résultat de ce travail d'équipe dont Stéphane Gsell constatait qu'en France, « il s'accompagne de larges libertés individuelles ».

*
**

Après Cherbonneau, arabisant de mérite (1869-1873), après Letourneux (1873-1876), un magistrat dont le nom reste attaché, avec celui du général Hanoteau à la publication d'un ouvrage fondamental, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, la présidence fut occupée par Charles Féraud qui, après avoir débuté à 20 ans dans le corps des interprètes militaires, devait terminer brillamment sa carrière comme consul de France à Tunis et à Tripoli, puis ministre de France à Tanger où il est mort, en 1888, à 59 ans.

Il considérait que les interprètes, en rapport constant avec la population, devaient contribuer par leurs travaux à l'avancement de nos connaissances sur le pays. Président de la Société Historique, de 1876 à 1878, il les enrôla en bloc en leur assignant comme tâche commune une enquête sur les chants populaires en Algérie. Féraud a laissé une œuvre historique importante, dont les monographies des villes de la province de Constantine et son étude sur *Les Ben Djellal, sultans de Tougourt*, celle-ci parue dans la *Revue Africaine*.

De Grammont lui succéda (1878-1892). Alors qu'il aurait voulu être soldat, sa famille l'avait orienté vers la diplomatie. A 20 ans, il interrompit ses études de droit pour s'engager dans les zouaves. Il fit campagne en Kabylie, dans les Babors, et comme sous-lieutenant en Crimée. Démissionnaire en 1864, receveur particulier des Finances à Montbéliard, il reprit du service en 1870, se conduisit vaillamment, puis se fixa à Alger, dans sa villa de Mustapha. Alors commence son œuvre d'historien exclusivement algérienne.

Soucieux de documentation et de méthode, il a publié dans la *Revue Africaine* de nombreux articles et documents, travaux préparatoires à son *Histoire d'Alger*, parue en 1887 et qui a rendu de grands services. Il y a montré comment l'histoire intérieure de cette ville s'explique par la rivalité entre Janissaires et Corsaires — Milice turque et Taïffe des Raïs — qui formaient les classes dirigeantes, rivalité qui, après la victoire de la Milice, tourna finalement au triomphe des Marins.

De Grammont ne manquait pas d'esprit : il a écrit des vers d'inspiration moins romantique que voltairienne. Dans l'ancien Fort des Vingt-Quatre Heures avait été découvert, en 1853, incrusté dans le pisé, un corps humain que les autorités ecclésiastiques déclarèrent être celui de Géronimo, mort pour la foi. Par la suite, des doutes s'élevèrent et, en 1882, de Grammont publia, sous un pseudonyme, dans « Le Petit Colon », un article dont le titre, *Géronimo, surnommé le martyr du Fort des Vingt-Quatre Heures, a-t-il existé ?*, indique le ton. De plus, il composa sur le même sujet un poème dont il m'a été donné de constater qu'il dut paraître à l'époque assez impertinent.

Son successeur de 1892 à 1893 fut le colonel Rinn, gros travailleur qui a laissé au moins deux livres encore utiles, *Le royaume d'Alger sous le dernier Dey* et *l'Histoire de l'insurrection de* 1871 pleine d'innombrables renseignements. A Rinn succéda, de 1893 à 1894, l'une des figures les plus attachantes de l'Université, Emile Masqueray.

Sorti de Normale Supérieure, agrégé d'Histoire et ayant à choisir entre le lycée de Versailles et celui d'Alger, il avait opté pour celui-ci. « Dieu sait sans doute pourquoi, m'ayant mis au monde dans le plus riche verger de la France (la Normandie), attiédi par les brumes de l'Angleterre, il m'a jeté à 150 lieues de là, sous le ciel vide et le dur soleil de l'Algérie. » Tout de suite, il s'intéressa à ce pays dont il apprit la langue. Il avait le goût de l'aventure que ne refroidit pas la tentative d'assassinat dont il faillit être victime à Tolga. Il fut chargé à deux reprises de missions en Kabylie et, au cours d'un long séjour dans l'Aurès, il explora les ruines de Timgad, gelant sous la tente, sous la

neige et la grêle : « Nous n'avions que trois pioches, écrit-il, la mienne et celles de deux soldats du train. »

Au cours de l'été 1876, il poussa, vêtu d'un costume arabe, jusqu'au Mzab non encore annexé. Il a conté par quelle astuce il avait réussi, dans ce milieu défiant, à obtenir communication de précieux documents. Des clercs de Ghardaïa et de Beni Izguen, il n'avait tiré que des refus : « Vous en savez autant que nous sur notre législation ; elle dérive du Coran et vous connaissez le Coran », et encore : « Nos livres d'histoire sont notre propriété personnelle. » A Mélika, il mit à profit les dissentiments qui opposaient les habitants à ceux de Ghardaïa. « Dans cette ville, leur dit-il, on m'a conseillé de ne pas m'adresser à vous. Mais je ne pense pas que Ghardaïa commande dans l'Oued Mzab. J'ai voulu vous rendre visite. Si vous me refusez vos livres, il n'en résultera pour vous aucun mal, mais si vous me les communiquez, vous en retirerez un grand avantage, car je ferai apparaître les calomnies dont vous accablent les Arabes, disant que vous êtes sortis de la religion par ignorance. »

Cet habile discours obtint plein succès. A la réunion du lendemain, un clerc posa devant Masqueray un objet enveloppé d'un linge blanc. C'était la première partie des « Biographies et Chroniques des Imans », ouvrage du cheikh Abou Zakaria Iahia ben Ali Zekri. Comme il ne pouvait être question pour Masqueray d'emporter le manuscrit, et que, d'autre part, il était interdit aux clercs d'en prendre copie, ce fut un voleur de grand chemin qui se trouvait être bon calligraphe qui exécuta le travail. Ainsi put paraître, en 1878, la première traduction de la Chronique d'Abou Zakaria, qui éclaire la naissance, le développement, l'organisation du groupement politico-religieux des Beni Mzab.

Dans l'Aurès comme en Kabylie, Masqueray recueillait avec les textes épigraphiques, les documents pour la connaissance des dialectes berbères — ce qui l'entraîna à étudier la langue des Touareg Taïtoq — et les traditions des autochtones. De ces recherches sortirent un livre considérable, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, dont les conclusions ont été vivement discutées, mais qui reste un répertoire abondant des coutumes du Djurdjura, de l'Aurès et du Mzab.

Les élèves de Masqueray n'ont pas oublié le dynamisme de son enseignement à l'École des Lettres qui, après un an passé dans l'obscure rue Scipion, s'était logée dans la vieille rue de la Licorne. Lorsque le sirocco soufflait, Masqueray ouvrait toute grande la fenêtre et comme stimulé par ces bouffées d'air brûlant, il se livrait à de brillantes improvisations tandis que ses élèves ruisselaient de sueur. A ces dons oratoires, il joignait ceux d'un écrivain de race. Ses *Souvenirs et Visions d'Afrique*, où la vision du présent s'appuie sur la connaissance du passé, sont faits de pages d'anthologie.

Masqueray s'intéressait vivement aux progrès de l'école publique. Lorsque Jules Ferry eut décidé la création, en Kabylie, des quinze premières écoles dont son ministère assumerait la dépense pour les trois quarts, Masqueray fut chargé, en 1882, de procéder sur le terrain à des études préliminaires qui aboutirent à la construction d'écoles à Beni Yenni, Tizi Rached, Djemaâ Saharidj. Il proclamait la valeur morale de l'enseignement supérieur. « Dans ce pays neuf, disait-il, le rôle de l'École des Lettres est d'élever les âmes par l'attrait des études désintéressées. » Il est mort en pleine activité à 51 ans et ses collègues de la Société Historique Algérienne ont déploré que sa présidence n'ait duré que deux ans.

L'interprète Louis Arnaud lui succéda. Ce fidèle collaborateur de la *Revue Africaine* depuis 1861 n'a cessé d'y publier des travaux d'ethnographie et de sociologie. Il céda, en 1900, la présidence à Victor Waille, directeur de l'École des Lettres. Ce professeur de littérature, conquis par l'Archéologie, a attaché son nom aux fouilles de Cherchell. Waille fut remplacé, en 1904, par un ancien haut fonctionnaire, Louis Paysant. L'année suivante se tinrent, à Alger, le Congrès des Sociétés Savantes et le Congrès des Orientalistes. La *Revue Africaine* rendit compte comme il convenait de leurs travaux auxquels prirent part de nombreux membres de la Société.

La même année 1905, le Bureau offrit dans les salons de l'Hôtel de la Régence une réception intime à Savorgnan de Brazza, de passage à Alger. En remerciant la Société de l'avoir admis comme membre honoraire, de Brazza signala la présence d'Arabes algériens au Congo où deux d'entre eux, établis comme instituteurs à Koundé, avaient été bien accueillis par la population. « En raison de cette connexité d'intérêts entre cette région et l'Algérie », il avait tenu à voir de près des Musulmans algériens et se proposait de voyager dans le sud algérien et oranais.

Nous voici au moment où je vais pouvoir continuer à retracer l'histoire de la Société Historique Algérienne en m'aidant de mes souvenirs personnels.

⁂

J'ai débarqué pour la première fois à Alger, le lundi 8 février 1909, à midi sonnant, exactement vingt-quatre heures après avoir quitté Marseille. C'était le deuxième voyage du « Charles-Roux », alors le plus récent paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique. Quoiqu'il eût tendance à rouler, même par temps calme, la traversée avait été excellente.

Après quarante-sept ans passés, je n'ai pas oublié mon premier contact avec la terre algérienne. Arrivant des neiges du Cantal, je trouvais un ciel bleu, un soleil éclatant, une température attiédie par un léger sirocco. Devant moi se déroulaient la ligne harmonieuse du golfe et la ville étagée sur la base monumentale de ses boulevards où la blanche architecture des mosquées mettait une note de couleur locale.

L'après-midi, assis dans la baladeuse d'un tramway de l'époque, je parcourus en longueur la ville française. Sur les boulevards Carnot et de la République, je fus pris par le spectacle qu'offre la vue, sans cesse renouvelée par un éclairage qui change à chaque heure du jour, sur le golfe dont la courbe encercle l'horizon jusqu'à la pointe de Matifou, tandis que le port m'offrait le spectacle de son

activité. Sur les cinq heures, je fis comme un vieil Algérois ma rue Bab-Azoun, naturellement du côté des numéros pairs qui était celui des personnes de qualité. J'eus l'impression que je quitterais difficilement cette ville où je me sentais déjà chez moi. De fait, j'y ai terminé ma longue carrière et j'y suis encore.

Dès le lendemain, je rencontrai aux Archives du Gouvernement Général, Georges Yver que je ne connaissais que pour sa solide thèse de doctorat : *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XVIe siècle.* Secrétaire de la Société Historique en 1903, il en était devenu cinq ans après le secrétaire général et, jusqu'en 1926, il devait être l'âme de la *Revue Africaine* à laquelle il a donné tant d'études documentées préparatoires à l'histoire de la colonisation de l'Algérie qu'il était bien le seul à pouvoir écrire, si sa modestie ne l'en eût détourné. Le principal résultat de cette première et cordiale entrevue fut que je me trouvai membre de la Société Historique Algérienne vingt-quatre heures après mon arrivée à Alger.

Le président était M. Louis Paysant. De sa Touraine natale, il était arrivé de bonne heure en Algérie où il avait débuté dans l'Administration des Finances qu'il abandonna en 1883 avec sa nomination comme préfet de l'Aude. Mais l'Algérie l'avait séduit ; il y revint, en 1890, trésorier-payeur à Oran, et l'année suivante à Alger.

M. Paysant m'apparut comme un septuagénaire affable, d'une courtoisie parfaite. Il s'intéressait à la Préhistoire et la Faculté des Sciences d'Alger lui doit une collection de mammifères fossiles et d'outils préhistoriques. De son passage dans l'Administration, il avait conservé le goût de l'éloquence abondante et optimiste. Pendant 23 ans, il a présidé avec une aimable autorité aux destinées de la Société Historique. Sa vieillesse — il est mort à 89 ans — avait conservé une verdeur semblable à celle qui faisait jadis l'admiration des contemporains de M. le maréchal de Richelieu.

La célébration du cinquantenaire de la Société en 1906 avait été un beau jour pour M. Paysant qui avait un faible pour les cérémonies. Les festivités qui ont marqué dans

notre existence quotidienne ont été assez rares pour qu'il soit permis de s'arrêter un moment sur celle-ci.

La solennité — la Société n'ayant jamais eu, comme on le sait, de domicile propre - - se déroula, le 1er juin, rue d'Isly, dans la salle Barthe, devenue depuis le cinéma « Régent ». Dans la salle tendue de drapeaux prêtés par l'Amirauté et la Direction du Port, tandis que la musique des zouaves versait quelque héroïsme au cœur des assistants, d'alertes commissaires offraient leur bras aux dames « dont les toilettes variées, se mêlant aux uniformes brillants, donnaient à cette fête — ainsi s'exprime le compte rendu — un aspect de haute élégance mondaine ».

Après quelques mots de bienvenue et des remerciements pour les donateurs dont la générosité avait permis la réussite de la solennité, M. Paysant prononça un long discours fleuri. Il y retraçait le passé de la Société Historique qui « a toujours vécu concentrée dans une atmosphère de constante aspiration vers un mieux idéal, mais qui a malheureusement « subi cette loi d'isolement qui trace une ligne de démarcation entre les hommes d'étude et la Société mondaine ».

Il termina sur le mode lyrique. « Qu'ils soient historiens, arabisants, archéologues, les hommes de travail reconnaîtront et proclameront qu'en tout cas la nature fut plus généreuse encore que la science, puisqu'en créant cette fleur vivante qu'est la femme, elle sut donner à la « Société mondaine » sa parure et sa raison d'être ; au « vieux savant » l'aimable et douce compagne des travaux de chaque jour ; à la Société Historique Algérienne l'encouragement puissant d'une inoubliable soirée. »

Après une conférence de Mme Juliette Salmon, « Quelques aperçus sur la femme musulmane d'Algérie », lecture fut donnée du rapport sur les travaux présentés au concours ouvert par la Société : « Biographie d'une personnalité défunte ayant bien servi les intérêts de la colonisation en Algérie. »

Le premier prix, doté par le Gouverneur d'une coupe de la manufacture de Sèvres accompagnée de 100 francs en espèces, fut attribué à Edouard Déchaud, secrétaire de

la Chambre de Commerce d'Oran, pour son mémoire sur Dupré de Saint-Maur, qui fut l'une des fortes personnalités de la colonisation oranaise.

Le second prix alla à une biographie du général Bedeau, auteur, en effet, d'un plan de colonisation de l'Algérie. L'auteur, le lieutenant Paul Azan, était au début d'une carrière qui, tout en le conduisant aux plus hauts grades de la hiérarchie militaire, ne l'a pas empêché d'écrire de beaux livres d'histoire africaine fondés sur une documentation de première main : *Sidi-Brahim, L'expédition de Fès, L'émir Abd-el-Kader, Conquête et pacification de l'Algérie, L'armée d'Afrique.*

La séance se termina par la projection de la pièce d'ombres d'Henri Rivière, « Le Sphinx », dont Georges Fragerolle avait écrit le poème et la musique, et qui avait attiré tout Paris dans les cabarets de Montmartre. Cette « épopée » avait été choisie, paraît-il, à cause de son caractère « archéologique », en rapport avec l'esprit et les travaux de la Société Historique. Accompagné au piano par sa fille Marthe, Georges Simian fit valoir dans le Récitant une voix de ténor que bien des professionnels pouvaient lui envier. La projection était assurée par son fils Charles, musicien lui aussi, dont les compositions sont bien mieux que des œuvres d'amateur. Après cette fête, unique jusque là dans l'existence de la Société, celle-ci en revint à ses occupations ordinaires. Malgré l'état toujours précaire de ses finances, elle a réussi à publier, de 1906 à 1909, en dehors de la *Revue Africaine*, trois volumes : *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*, par Louis Massignon ; *L'amiral de Gueydon, gouverneur général de l'Algérie* (1871-1873), par Dominique ; *Instructions sur les recherches préhistoriques*, par Paul Pallary.

Le Bureau se réunissait au domicile de M. Paysant, rue Joinville. Pour loger les collections de la *Revue Africaine* et les périodiques qu'elle recevait de toutes parts à titre d'échange, jusqu'au *Bulletin de l'Académie malgache* et à la *Revue littéraire de Rambouillet*, la Société avait loué, dans le même immeuble, un local dont elle sous-louait une partie à divers. Mais la somme qu'elle en retirait fut

toujours inférieure de 15 francs aux 750 francs qu'elle avait elle-même à débourser. Aussi, à partir de 1916, collections et périodiques furent-ils transférés dans une pièce obligeamment prêtée par la Bibliothèque de l'Université.

Les séances du Bureau se tinrent alors dans le cabinet du trésorier, Martial Doüel, qui remplissait les importantes fonctions de contrôleur des dépenses engagées au Gouvernement Général. Après avoir commis dans sa jeunesse un roman historique, *Au temps de Pétrarque*, qui se passait en Avignon au XIVe siècle, ce financier jovial avait choisi un double violon d'Ingres, d'abord la musique — il avait formé, à Alger, une société chorale d'amateurs, « L'Euterpe », — ensuite l'Archéologie romaine de l'Afrique du Nord, qui lui a inspiré des ouvrages de vulgarisation.

M. Paysant était très exact à présider nos séances. Par contre, le vice-président, Edmond Doutté, n'apparaissait que rarement. Curieuse figure. Il avait fait, dans sa vie, la seule chose dont, au dire de ses amis, il aurait dû s'abstenir : il s'était marié. Il passait son temps à retourner à la vie de garçon, à revenir au foyer conjugal auprès d'une épouse admirable, pour repartir de nouveau. Cette existence ne contribua pas peu à compromettre une santé fragile ; je l'ai vu débarquant, à Alger, sur une civière. Il est mort, en août 1926, âgé de 58 ans.

Doutté était un esprit très fin, dont la culture allait bien au delà de la Sociologie musulmane qu'il enseignait à la Faculté des Lettres. Il avait eu d'abord la vocation des Sciences naturelles, puis au cours d'un séjour en Algérie, il était entré dans l'administration des Communes mixtes et avait appris l'arabe qu'il savait fort bien. Bon écrivain par surcroît, il a laissé entre autres un ouvrage magistral, *Magie et religion en Afrique du Nord*, et un petit livre, *L'Islam algérien en* 1900, qui est une manière de chef-d'œuvre. Il n'a pas donné sa mesure, car de plus en plus, il dispersait son activité en des entreprises extra-intellectuelles.

Avec Edmond Doutté, Mohammed ben Cheneb qui, par modestie, n'a jamais voulu être qu'adjoint au secrétaire

général, faisait contraste. De stature imposante, il donnait une impression de solidité et d'équilibre. Au premier abord, il impressionnait, mais on ne tardait pas à découvrir en lui un homme simple, loyal, ferme dans ses convictions, modéré dans ses propos et toujours de bon conseil. Profondément attaché à sa religion, il n'en était pas moins un esprit libéral et compréhensif.

A force d'intelligence, de volonté, de travail acharné, cet homme, formé par l'école française, était parvenu au doctorat et au professorat à la Faculté des Lettres. Il s'était adapté aux méthodes de la critique moderne et avait appris plusieurs langues, dont le latin. Ses travaux, non moins que son caractère, lui avaient valu l'estime du monde savant, tant en France qu'à l'étranger. Nous avons accompagné, par une belle journée de février 1929, Mohammed ben Cheneb au cimetière de Sidi Abd-er-Rahman qui, bien plus qu'une cité des morts, est un jardin ensoleillé.

Aux réunions du Bureau, nous nous trouvions bien une demi-douzaine. L'ordre du jour se déroulait suivant un rite immuable. On prenait connaissance des articles à publier, on enregistrait la stagnation des adhérents aux environs de 120, on se penchait sur l'état incertain de nos finances et l'on envisageait les meilleurs moyens de faire relever les maigres subventions allouées par le Gouvernement Général et l'Université.

Avec, en plus, l'élection du Bureau, le même ordre du jour figurait aux Assemblées générales annuelles de la Société. Elles se tinrent un temps au Musée des Antiquités, puis à l'amphithéâtre de l'ancienne Faculté des Lettres, enfin, à partir de 1934, dans la salle de lecture de la Bibliothèque du Gouvernement Général. A en parcourir les procès-verbaux, on se rend compte que la situation de notre budget a été normalement le déficit. Elle est régulièrement qualifiée d'incertaine, d'inquiétante, d'alarmante. Après quoi, le trésorier ne manquait pas d'énumérer les valeurs qui constituaient le portefeuille de la Société, quoique la plupart de ces actions et de ces bons à lots ne fussent plus cotés en Bourse. Telle une douairière

désargentée dont les bijoux de famille n'ont d'autre valeur que celle du souvenir.

Vers la fin de la guerre de 1914, le Bureau décida de convier le public à des réunions au cours desquelles seraient faites des communications sur des sujets variés. Cela pour remplacer la *Revue Africaine* dont la publication était suspendue en raison des événements et aussi pour nouer des relations entre personnes de milieux différents qui s'intéressaient aux questions africaines et qui, du moins l'espérait-on, seraient susceptibles d'adhérer à la Société. On parla ainsi d'Ibn Khaldoun, de l'émigration étrangère en Algérie, de « La Bacriade », le poème burlesque de Barthélémy et Méry... On s'aperçut que les auditeurs joints aux membres du Bureau ne dépassaient jamais la dizaine ; ces entretiens prirent tout naturellement fin.

Aussi bien la Société Historique ne pouvait-elle concurrencer sur ce terrain la puissante « Société de Géographie d'Alger ». Celle-ci donnait avec régularité dans la majestueuse salle des Maréchaux, au Cercle militaire, des conférences de *omne re scibili* assurées d'un public nombreux et fidèle d'officiers en retraite et de vieilles dames. Cette Société comptait dans les 2.500 membres dont une partie qui disparaissait dans l'année était aussitôt remplacée par un nombre égal d'enrôlements réalisés par le président, Armand Mesplé, lequel avait le génie du recrutement forcé. Peu après mon arrivée à Alger, il me coinça dans un courant d'air et la crainte de quelque rhume aidant, il m'arracha mon adhésion en un temps record.

La Société de Géographie occupait, depuis 1900, une sorte d'hôtel particulier où se réunissaient chaque mois les diverses sections de la Société (Technique, Coloniale et Economique, Historique et Archéologique, et même Littéraire) dont les présidents venaient chaque trimestre rendre compte de leurs travaux à Armand Mesplé qui présidait, entouré du Bureau général au grand complet : la cérémonie était pleine de solennité. La Société publiait un Bulletin où l'on trouve des articles sur tous les sujets possibles et même la Géographie. Il existe tout un folklore

d'Armand Mesplé qui, agrégé d'Histoire et de Géographie, enseignait l'anglais et l'espagnol à la Faculté des Lettres. Lui mort, sa Société a décliné pour disparaître, tandis que la Société Historique et la *Revue Africaine* durent encore.

Cette durée, elles la devaient à des collaborateurs fidèles. Je pense notamment à Stéphane Gsell, à René Basset, à Edmond Fagnan. Gsell a disparu en pleine vigueur intellectuelle, laissant inachevée sa monumentale et exhaustive *Histoire de l'Afrique du Nord dans l'Antiquité,* que nul ne s'est encore hasardé à continuer. Cet infatigable travailleur était aussi un homme qui aimait profondément ce qu'il y a de beau et de bon dans la vie. Devant la beauté d'un paysage, on l'a entendu s'écrier : « La vie est belle ! » Par ailleurs, il avait son franc parler, la dent parfois dure, l'ironie souvent acérée.

Lorsqu'il posa sa candidature à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il dut s'acquitter des visites obligatoires. Elles ne tardèrent pas à l'excéder. « Pourquoi, disait-il, ces gens-là n'habitent-ils pas tous dans le même quartier ? Ce serait le souk des Cuistres. » Son frère Paul, qui était journaliste, ne manqua pas de reproduire le mot dans une feuille satirique : Gsell ne fut pas élu cette fois-là. Les « Cuistres » l'obligèrent à se représenter.

Cet homme, qui honorait la science française, est mort en 1931, portant toujours à sa boutonnière le ruban rouge qu'il avait reçu vingt-six ans plus tôt. Il fut proposé, paraît-il, pour la rosette à l'occasion du Centenaire de l'Algérie, puis remplacé par une personne mieux en cour. En parcourant la liste des promus, l'absence du nom de Gsell cause une certaine gêne. Il tenait d'ailleurs assez peu aux honneurs et aux décorations. Il n'ambitionnait qu'une récompense. « Si j'ai bien travaillé, disait-il, on donnera peut-être un jour mon nom à un centre d'Algérie. » Stéphane Gsell a bien travaillé, et le centre de Souaghi, dans la région d'Aumale, a reçu son nom.

A sa sortie de l'Ecole des Langues orientales, René Basset était arrivé, à Alger, en 1880, à l'Ecole des Lettres dont il devint le directeur, titre qu'il échangea, en 1909, contre celui de doyen de la nouvelle Faculté. Qui l'avait

vu une fois n'oubliait pas ce monsieur à barbe grise, vêtu d'une jaquette noire, d'un pantalon rayé, chaussé de bottines à élastiques et coiffé d'un chapeau « claque ». Travailleur acharné, il connaissait tous les dialectes d'Afrique et quelques autres. Sa mémoire était étonnante et il était aussi capable de réciter la *Première Algérienne*, d'Ausone de Chancel, que de citer quelque texte bantou ou amharique. Etait-on embarrassé pour se procurer un article paru dans une revue lointaine ? Il suffisait d'aller le trouver. D'un pas assuré, il se dirigeait vers un rayon de sa riche bibliothèque et en extrayait une mince brochure qui était le tirage à part de l'article en question.

On a dit qu'il avait créé en orientalisme une véritable « Ecole René Basset » qu'il régentait avec autorité et que seuls les élèves de son obédience trouvaient grâce devant lui. En ce qui me concerne, n'étant pas moi-même arabisant, je n'ai eu qu'à me louer de la cordialité de nos relations. René Basset est mort dans sa chaire en faisant son cours comme un soldat qui tombe à son poste de combat.

Toujours dans le clan orientaliste, j'ai beaucoup connu Edmond Fagnan. Que je l'évoque en même temps que René Basset fera peut-être sourire ceux qui ont connu ces deux hommes dont le seul point commun était le même caractère, mettons personnel.

Edmond Fagnan, après avoir été attaché au département des manuscrits orientaux à la Bibliothèque Nationale, avait débuté, en 1884, à l'Ecole des Lettres d'Alger, comme maître de conférences d'arabe et de persan. De 1892 à 1904, il fit partie du Bureau de la Société Historique comme membre du Comité de rédaction, puis comme secrétaire général. A une époque où ni Bibliographie ni Chronique n'existaient dans la *Revue Africaine*, il s'était efforcé d'y suppléer en donnant dans chaque numéro un Bulletin qui tenait le lecteur au courant des livres et articles parus, ainsi que des nouvelles d'ordre scientifique. Il a publié des traductions qui ont mis à la portée de tous des œuvres historiques et juridiques importantes pour la connaissance de l'Islam et de l'Afrique du Nord. Besogne ingrate qu'il fallait être Fagnan pour l'entreprendre et

la mener à bien, mais aussi œuvre d'une incontestable utilité.

Les Algérois, qui ignoraient son nom, n'ont pas oublié cette silhouette que les années avaient faite presque fantomatique et que l'on apercevait à heure fixe, suivant le même itinéraire, avec, jusqu'en 1914, un unique compagnon, Viguier, professeur à la Faculté des Sciences, et, par la suite, immuablement seul. Les angles de sa personne physique se retrouvaient dans son caractère. Je le voyais arriver tous les jours à la Bibliothèque Nationale, tandis que 17 heures sonnaient et il ne manquait jamais de me faire part du dernier contre-sens commis par quelque orientaliste éminent. Il avait des sympathies solides, mais rares, et des antipathies également solides, mais plus nombreuses. Les événements lui inspiraient des jugements souvent fondés, généralement amers et dépourvus de toute illusion quant à la valeur morale des hommes. On ne peut dire qu'il attirât la sympathie — il ne la cherchait d'ailleurs pas — mais son indépendance de caractère et son désintéressement imposaient l'estime.

***

En 1926, la situation financière se traduisait par une somme de 5.000 francs à payer et pas d'argent liquide en caisse. M. Paysant s'en émut : il se vit, plus qu'octogénaire, traîné devant les tribunaux par des créanciers impitoyables ; il donna sa démission. En janvier 1927, l'Assemblée générale élut à sa place M. Dominique Luciani. Avec Eugène Albertini, Georges Yver devint vice-président et je le remplaçai comme secrétaire général. Un jeune agrégé, Fernand Braudel, me fut adjoint comme secrétaire. Il est maintenant professeur au Collège de France et président du jury d'agrégation d'Histoire. De cette collaboration des années 1927 à 1932, est née entre nous une amitié que les années n'ont pas affaiblie.

Dès le lendemain, M. Luciani me dit : « Il faut se débarrasser au plus tôt de cette dette ridicule. Il n'y a qu'un

moyen : allons voir M. Viollette. » Le Gouverneur général apprit à la fois qu'il existait une Société Historique, que sa trésorerie était au plus bas et que seul le Beylick pouvait la tirer d'affaire. Il s'entendit démontrer qu'il était de l'intérêt bien compris de l'Administration d'empêcher que fussent interrompus dés travaux qui mettaient à sa disposition une documentation exacte et solide sur ce pays, ses habitants, leurs dialectes, leurs coutumes, leur histoire. M. Viollette acquiesça de très bonne grâce. Bien mieux, non seulement les 5.000 francs furent payés, mais la Société reçut une subvention annuelle de pareille importance, point de départ de l'aide grandissante que l'Administration ne lui a plus jamais marchandée, continuant ainsi de la façon la plus efficace le patronage que le gouverneur général Randon lui avait accordé à sa naissance.

Il sembla dès lors que la Fortune consentait à nous sourire. En 1931, notre trésorier prit à la Loterie des Journalistes un billet qui gagna 10.000 francs. Cela grisa-t-il les membres du Bureau ? Le fait est qu'ils se laissèrent entraîner à souscrire cinq actions, à 1.000 francs l'une, émises pour la création d'un hebdomadaire scientifique et d'une maison d'éditions. Malheureusement, celle-ci mourut avant de naître et l'hebdomadaire disparut après quelques numéros. Cette leçon valait bien 5.000 francs sans doute. Oncques plus notre Société ne se hasarda dans de semblables affaires.

*
**

Les mots « une forte personnalité » caractérisaient à merveille M. Luciani. De cet homme dont la taille moyenne resta droite jusqu'à la fin se dégageait une autorité naturelle. Il a été non seulement un très grand commis, mais aussi le défenseur compétent et tenace du patrimoine intellectuel de l'Algérie. Afin de mettre la connaissance de l'Islam à la portée de tous, il a dirigé une collection faite de traductions d'ouvrages essentiels sur la théologie et la philosophie musulmanes tels que le Livre de Mohammed Ibn Toumert, le madhi des Almohades. Lui-même a

publié d'excellentes traductions de la *Rahla*, traité fondamental des successions, et de *El Hirchad* ou *Preuves décisives des fondements de la croyance*, par le théologien Iman El Harameïn.

Depuis qu'il avait débuté à 20 ans comme auxiliaire à la Préfecture de Constantine, sa carrière s'était écoulée tout entière en Algérie. Administrateur de Commune mixte, il avait connu la vie du bled, le contact direct avec les populations arabe et berbère dont il parlait à la perfection les deux langues. Entré au Gouvernement Général comme sous-chef de bureau, il est parvenu par son mérite personnel aux postes de Directeur et de Conseiller-rapporteur de Gouvernement. Pendant un quart de siècle, il n'est pas un texte concernant l'administration des Indigènes qui ne porte sa marque.

Il a laissé le souvenir d'un directeur qui dirigeait, qui couvrait ses subordonnés, qui savait prendre ses responsabilités. Il a servi sous plusieurs Gouverneurs avec la même loyauté, mais sans jamais abdiquer son indépendance de caractère ni de jugement. Il m'a été donné de voir des dossiers sur lesquels se trouvait indiquée la décision prise par le Gouverneur ; au-dessous, de l'écriture nette de M. Luciani, on pouvait lire ce simple mot : non. Cela voulait dire qu'il avait téléphoné au Palais d'Eté pour un rendez-vous avec le chef de la colonie, qu'après avoir pris son chapeau et sa canne, il était monté dans un tramway desservant Mustapha. Arrivé dans le bureau du Gouverneur, il s'était solidement installé dans un fauteuil. « M. le Gouverneur général, avait-il dit, vous voulez faire cela ; vous ne pouvez pas le faire et je viens vous dire pourquoi. » Et neuf fois sur dix, il obtenait gain de cause.

Dans ce fonctionnaire qui inspirait à ses subordonnés un respect d'où la crainte n'était pas exclue, j'ai toujours trouvé un homme très simple, accueillant, qui ne manquait ni d'humour ni de verve. Lorsqu'il présidait les réunions de notre Bureau, nul n'était plus cordial. Il s'intéressait à ses confrères plus jeunes, à leurs personnes

et à leurs travaux. Sa mémoire resta toujours d'une précision extrême, et rien n'était plus vivant que de l'entendre évoquer les souvenirs de sa longue carrière dont on ne saurait trop regretter qu'il ne se soit pas soucié de les écrire.

Une fois la retraite venue, il fut élu maire d'El-Biar et délégué financier. Soit comme président d'âge de la Délégation des Colons, soit comme président des quatre Délégations réunies, ce fut pour lui l'occasion de prononcer des allocutions pleines de substance. Tantôt, c'était une évocation saisissante de l'Algérie, lorsque — au début de sa carrière — l'administration passait de l'autorité militaire à l'autorité civile. Tantôt, il se demandait ce que dans un demi-siècle serait devenue l'Algérie. A cette question, il ne voulait d'autre réponse que celle d'un vieux chef indigène, de ceux dont les décorations s'accrochaient à des burnous troués par les balles. Un de ses administrés lui ayant demandé si la France resterait longtemps en Algérie, le vieux chef répondit furieux : « Depuis moi jusqu'au jugement dernier ! ». Et M. Luciani concluait : « Messieurs, l'Algérie restera française ».

Une idée qui lui était chère était d'organiser en Algérie un Service des Antiquités où les archéologues occuperaient la place qui leur revient et dans lequel le Gouvernement Général, sans dénier à la Métropole l'indispensable droit de regard, aurait l'autorité et la responsabilité. Afin de convertir M. Jules Carde, alors gouverneur, à cette réforme, il fut décidé que le Bureau de la Société se réunirait à Tipasa, l'un des hauts lieux de l'Archéologie, en un déjeuner que le Gouverneur honorerait de sa présence.

Ce fut par un admirable premier jour du printemps 1932, une réunion d'où le repas loyal, arrosé des meilleurs crus d'Algérie, bannit toute solennité. M. Carde, dont l'humeur était d'ordinaire assez rude, se détendit jusqu'à conter maints épisodes piquants de ses débuts dans l'administration coloniale. A la suite de la visite de la ville antique jaillissant de la verdure, le Gouverneur, intéressé par les explications sobres et évocatrices d'Eugène Albertini, se déclara acquis à l'organisation d'un Service

des Antiquités suivant le vœu de M. Luciani. Il est possible que la langouste et les pintadons du déjeuner y aient été pour quelque chose.

La présidence de M. Luciani coïncida avec une période d'activité pour la Société Historique. L'an 1930, le Pactole coula à l'occasion du Centenaire de l'Algérie. Il y eut de grandes festivités dont certaines spectaculaires, mais aussi des manifestations intellectuelles, entre autres des Congrès. Nombreux furent ceux de nos confrères qui prirent une part active à leurs travaux ; nombreux aussi ceux qui ont collaboré à la Collection du Centenaire. La Société elle-même assura la publication des *Actes du Congrès international d'Archéologie* et des *Actes du Congrès national des Sciences historiques,* auxquels s'ajouta le volume consacré au *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger.*

Les fêtes du Centenaire amenèrent, à Alger, des personnalités de tous les pays. La Société Historique en profita pour les convier à la célébration de son 75e anniversaire. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences Morales et Politiques, cinquante Sociétés ou Corps savants de la France et de l'étranger furent ainsi représentés au vin d'honneur que présida le gouverneur général Pierre Bordes. Beaucoup pensaient comme M. Koht, l'historien de la Norvège : « C'est une chose admirable, me dit-il, qu'en Algérie, où les Français ont débarqué il y a à peine cent ans, existe une société aussi ancienne que la vôtre. » Notre Bureau décida d'inscrire comme membres d'honneur de la Société un certain nombre de savants notoires, Français et étrangers.

En 1931, la Société Historique accueillit *inter pocula* Henri Pirenne. Ce grand historien, qui était aussi un grand esprit, nous conquit par sa simplicité, sa bonhomie souvent malicieuse, par la vie intense qui se dégageait de sa personne. En une série de conférences qu'il fit à la Faculté des Lettres, il nous donna la primeur de la théorie dont il devait tirer son livre, *Mahomet et Charlemagne.* Un certain jour que sa démonstration avait été éblouissante, il conclut par ces mots : « Ne trouvez-vous pas que cela

s'enchaîne très bien ? » Puis, après un court silence : « Je trouve même que cela s'enchaîne trop bien. » Admirable leçon de critique historique !

M. Dominique Luciani mourut en juin 1932, quelques mois après son grand ami Gsell. Il eut en M. Gustave Mercier, humaniste de haute culture, le digne successeur que nous avons connu. Sur sa tombe, notre secrétaire général, M. Despois, a dit tout ce que la Société Historique devait à celui qui avait été son président pendant 21 ans. Dominique Luciani et Gustave Mercier ont été de grands intellectuels et, ce qui n'est pas moins rare, des personnalités représentatives dans tous les domaines. M. Georges Marçais, membre de l'Institut, a succédé comme président à M. Mercier, en 1954.

***

En vieillissant, notre Société étendait les limites de son activité. Dès 1865, elle avait émis le vœu que les Sociétés Savantes d'Algérie s'unissent par une sorte de lien fédératif, sous le nom d'Institut Libre d'Afrique. Près de 80 ans plus tard, notre vice-président d'honneur, le recteur Georges Hardy, reprit l'idée en l'étendant à la Tunisie et au Maroc. Ainsi naquit la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord. Son activité que seuls les événements ont interrompue après 1939 s'est traduite par un Congrès annuel dont le premier se tint, à Alger, à la Pentecôte 1935.

La liste des 23 sociétés inscrites à la Fédération (Algérie : 13, Tunisie : 3, Maroc : 7) parut assez imposante au Secrétaire général du Gouvernement pour que ce haut fonctionnaire s'exclamât : « Mais c'est une force ! » On était au temps des Ligues et il courait des bruits de complot. Aussi put-on constater à la séance d'ouverture du premier Congrès la présence d'un inspecteur de police. Après avoir écouté consciencieusement les divers discours et la conférence de René Hoffherr sur les *Méthodes d'appréciation des niveaux de vie indigène au Maroc*, ce fonctionnaire put rendre à qui de droit compte que la nouvelle

Fédération ne nourrissait contre la sécurité de l'État nul projet subversif.

Ces Congrès étaient l'occasion de communications sur des sujets relevant de toutes les disciplines dans le cadre de l'Afrique du Nord et mettaient en contact des personnes qui travaillaient dans le même domaine sans se connaître personnellement. De plus, à la séance de clôture, un délégué de chaque société venait exposer les travaux faits dans l'année par celle-ci : articles publiés, conférences, feuilles dirigées ou subventionnées. C'était l'amorce d'une Bibliographie annuelle permanente dont on pouvait attendre de grands services.

Chaque Congrès se terminait par une excursion. En 1935 (Alger) : Tombeau de la Chrétienne, Tipasa, Cherchell. En 1936 (Tlemcen) : Marnia, Nédroma, où nous fûmes reçus officiellement, les façades des maisons étant ornées de branches de laurier, zaouïa de Aïn-el-Kebira. En 1937 (Constantine) : Announa, Guelma, Hammam Meskoutine. Cette année-là l'habitude s'établit d'organiser à part une excursion de trois jours : ce fut la visite de l'Aurès (Menaâ, Arris, Rhoufi, Baniane, Biskra, El-Kantara). En 1938 (Rabat) : après la visite de Fès, Meknès, Salé, Volubilis, ce fut le circuit Casablanca, Marrakech, Tinmel, le Tizi n'Test, Taroudant, Agadir, Safi, Mogador, Casa. En 1938 (Tunis) : Carthage, Sidi-bou-Saïd, Dougga, El-Djem, Béja, Thibar, Tébourba, Kairouan, Sousse, Sfax.

Tous ces Congrès se sont déroulés sans note discordante, les discussions étant réservées aux séances de travail. Le pittoresque n'y a pas manqué. A Tlemcen, l'un de nos collègues de Tunisie, Charles Monchicourt, fit une communication sur l'intérêt qu'il y aurait à traduire par un mot expressif l'unité de l'Afrique du Nord française. Prenant la première syllabe de chacun des trois noms, AL(gérie), TU(nisie), MA(roc), il forma le vocable ALTUMA. Cela excita l'hilarité des uns, les protestations des autres, nul ne resta indifférent.

Le lendemain, l'un des cars transportant les congressistes s'ornait d'une large banderole où des signes peut-être berbères encadraient ces mots : « Altuma aux Altu-

miens ! » A Marnia, les autorités que cette inscription rendait perplexes, nous invitèrent à la faire disparaître : l'on était en période électorale et il fallait éviter de surexciter les esprits. Le nom d'Altuma est devenu pour la Fédération celui d'un pays où l'on se plaisait à se rencontrer chaque année dans un climat « altumien » fait de cordialité et de bonne humeur.

La Société Historique n'a jamais été avare de son concours. Elle a publié les procès-verbaux du nouvel Institut d'Etudes Orientales de l'Université d'Alger. Lorsqu'il fut question d'élever un monument aux héros de la pénétration saharienne, elle provoqua l'adhésion de tous les organismes qui s'étaient à des titres divers intéressés à l'exploration du Sahara, parvenant ainsi à constituer un Comité dont les travaux ont pris fin en 1939. De plus, on pouvait voir les membres du Bureau de la Société Historique, après chacune de leurs séances, explorer consciencieusement les alentours du Gouvernement Général, afin de découvrir un emplacement favorable pour l'érection du monument projeté.

En 1941, lorsqu'il fut décidé de baptiser les lycées et les collèges de l'Algérie, le Bureau de la Société proposa une liste portant les noms de grands soldats et de grands intellectuels. Cette liste fut adoptée ; seul le nom d'Emile Maupas parut, on ne sait pourquoi, suspect. C'était l'époque où l'on débaptisait les rues Anatole-France et les boulevards de la République. Il fallut expliquer que Maupas, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, était un savant dont les découvertes en biologie honoraient la science française. Les autorités, une fois rassurées, voulurent bien prononcer le *dignus intrare*.

⁂

Je termine ces pages non sans quelque mélancolie. Je songe à ceux de nos lecteurs fidèles dont le nom a figuré tant d'années sur les listes de nos adhérents, vous Aboudou et vous Amady Soalihy M'Koudou, grâce à qui la *Revue Africaine* arrivait régulièrement à Diego-Suarez ;

vous aussi, Henri Bourlon, chef de gare à La Mare-d'Eau, en Oranie, dont chaque année la cotisation parvenait la première à notre trésorier.

Je songe aussi à ceux de nos collaborateurs, à ceux des membres du Bureau qui nous ont quittés pour toujours et dont beaucoup étaient mes amis : Eugène Albertini, un admirable type d'homme, grand érudit, esprit charmant qui pouvait parler Beaux-Arts, littérature, musique, cinéma, avec le goût le plus sûr ; René Lespès, dont les livres sont des modèles d'histoire et de géographie urbaines, beau soldat en 1914, professeur émérite, cœur loyal ; Pierre Martino, maître de l'histoire littéraire, chez qui l'amitié la plus sûre se cachait derrière un abord ironique ; Alfred Bel qui, professeur ou directeur de la médersa de Tlemcen, a formé plusieurs générations d'intellectuels musulmans ; Augustin Berque, grand fonctionnaire, grand lettré qui, trésorier de notre Société pendant plus de vingt ans, eut une grande part à la restauration de nos finances ; Georges Marcy qui démontrait que l'enseignement de la sociologie musulmane n'était pas incompatible avec l'esprit le plus fin ; Louis Leschi dont l'érudition se paraît d'une finesse toute florentine, enlevé brutalement à son labeur fécond ; M. Fayolle, un amateur qui savait assez de choses sur l'Algérie pour tirer d'embarras plus d'un spécialiste ; Joseph Desparmet, travailleur inlassable, dont les articles sur l'*Ethnographie traditionnelle de la Mitidja* et sur les mouvements nationalistes en Algérie sont une source de renseignements inépuisable ; André Basset, Evariste Levi-Provençal, Cantineau, maîtres, le premier de la philologie berbère, le second des études arabes, le troisième des études sémitiques, tous trois frappés par une mort prématurée, et combien d'autres qui tous *sunt bonæ memoriæ* ainsi qu'il est dit dans les vieilles chartes.

Malgré les difficultés qui ne lui ont pas manqué, la Société Historique Algérienne a beaucoup et bien travaillé pendant cent ans. La collection de la *Revue Africaine* l'atteste, dont les travaux qu'elle a publiés constituent une somme d'une richesse inappréciable pour la connaissance

de l'Afrique du Nord. C'est là l'œuvre de plusieurs générations de travailleurs que guidait la recherche désintéressée de la vérité scientifique et qui ne demandaient comme récompense que la satisfaction d'avoir fait avancer cette vérité.

Sans papiers, sans domicile ni ressources propres, notre Société n'en est pas moins devenue centenaire. Mais cent ans ne sont pas un point final. De récentes réformes de structure réalisées par notre Bureau n'assurent-elles pas une nouvelle jeunesse à la vieille dame ? La Société Historique Algérienne, la *Revue Africaine* continuent.

Avril 1956.

Gabriel ESQUER,
Ancien Elève de l'Ecole des Chartes.
Vice-président d'Honneur
de la Société Historique Algérienne.

Liste des Membres de la Société
en Mai 1956

Président d'Honneur :

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

Vice-Présidents d'Honneur :

MM. CAPDECOMME, Recteur de l'Académie d'Alger.
ESQUER, Administrateur honoraire de la Bibliothèque Nationale.

Membres du Bureau honoraires

MM. R. BRUNSCHVIG, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
J. CARCOPINO, membre de l'Institut.
M. LARNAUDE, professeur honoraire à la Faculté des Lettres.
M. MASSÉ, directeur de l'Ecole des Langues Orientales, membre de l'Institut.
G. YVER, professeur honoraire à la Faculté des Lettres.

CONSEIL

Président : M. Georges MARÇAIS, Directeur du Musée Stéphane Gsell, membre de l'Institut.

Vice-Présidents :

MM. ALAZARD, Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.
Le Général MEYNIER, directeur honoraire au Gouvernement général de l'Algérie.

Secrétaire général : M. J. DESPOIS, professeur à la Faculté des Lettres.

Secrétaire général adjoint : M. R. LE TOURNEAU, professeur à la Faculté des Lettres.

Trésorier : M. COURTINE, inspecteur des Services civils au Gouvernement général de l'Algérie.

Trésorier adjoint : M. ESPOSITO, secrétaire d'administration à la Direction des Territoires du Sud.

Membres :

MM. BALOUT, maître de conférences à la Faculté des Lettres.
BERTON, directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts.
BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit.
BOYER, archiviste-bibliothécaire à la Préfecture d'Alger.
CANARD, professeur à la Faculté des Lettres.
CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres.
COURTOIS, maître de conférences à la Faculté des Lettres.
DERMENGHEM, archiviste-bibliothécaire au Gouvernement Général.
EISENBETH, Grand rabbin.

MM. EMERIT, professeur à la Faculté des Lettres.
HADJ SADOK, proviseur du Lycée franco-musulman, Ben Aknoun (El-Biar).
LAMBERT, professeur à la Faculté de Droit.
LASSUS, professeur à la Faculté des Lettres, directeur des Antiquités d'Algérie.
LEBEL (Mlle), administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger.
LEHURAUX (Commandant), membre de l'Assemblée Algérienne.
MARÇAIS (Philippe), professeur à la Faculté des Lettres.
MERCIER (M.), colonel.
MIGON, secrétaire d'administration.
PÉRÈS, professeur à la Faculté des Lettres.
YACONO, docteur ès lettres, professeur au Lycée moderne du Champ de Manœuvres.

LISTE DES MEMBRES

ABD EL KADER EL FASI, 1, rue de Savoie, Rabat (Maroc).
ABD EL WAHAB (Général), rue Boukhris, Tunis.
ABDI, E.N.P., Dellys (Alger).
ABDOURAHMAN ABOUDOU, Pamanzi, Dzaoudzi, Mayotte Comores, Madagascar.
AGHA, Chambre de Commerce, Tunis.
AGERON, 14, avenue Jonnart, Alger.
ALAZARD, directeur du Musée des Beaux-Arts, Doyen de la Faculté des Lettres, *Vice-Président.*
ALLAIS (Mlle), conservatrice à Djemila (Constantine).
AMERICAN ACADEMY de Rome, via Angelo Massina, Rome (Italie).
A.M.I.N.A., 46, rue Ben-Cheneb, Alger.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Alger.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Constantine.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Oran.
ARCHIVES et BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES, Arles-en-Provence (B.-du-R.).
ARNOULET (Docteur), 3, rue d'Epernay, Tunis.
AUBRY (G.) (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine, 1, rue Villebois-Mareuil, Saint-Eugène (Alger).
AURIEL G., administrateur civil au Gouvernement général, 2, rue Elisée-Reclus, Alger.
AVERSENG Pierre, El-Affroun (Alger).
AYMARD, professeur à la Sorbonne, 85, rue d'Assas, Paris (6e).
BALOUT Lionel, villa Mary Sandre, rue Bossuet, Alger, *Membre du Conseil.*
BALUT, 14, rue Delbesque, Saïda (Oran).
BARBÈS, inspecteur principal des Contributions directes, 61 *bis*, Chemin Beaurepaire, El-Biar (Alger).
BARDIN, contrôleur civil à Souk-el-Arba (Tunisie).
BATAILLON, administrateur du Collège de France, place Marcelin Berthelot, Paris (5e).
BAUDOIN, avocat, 7, rue Chabrol, Riom (Puy-de-Dôme).
BECH, 121, rue Michelet, Alger.
BEL Alfred (Mme), 59, route de Sidi bou Médine, Tlemcen (Oran).
BELKEZIZE, à Amizmiz, par Marrakech (Maroc).
BENCHENEB Rachid, sous-préfet, Cabinet du Ministre de l'Intérieur, place Beauvau, Paris.
BÉRINGER (Abbé), Curé de Montagnac (Oran).
BERJAUD, instituteur, Méchéria (Aïn-Sefra).
BERQUE Jacques, 6e section Hautes Etudes, 54, rue de Varenne, Paris (7e).
BERTON, directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Gouvernement général, Alger, *Membre du Conseil.*

BEYSSI Jean, professeur au Lycée de Constantine.
BESSIÈRE Lucien, professeur agrégé, Lycée Bugeaud, Alger.
BIBLIOTHÈQUE Publique, 20, Souk el Attarine, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, 18, Quai Claude Bernard, Lyon.
BIBLIOTHÈQUE de la Résidence Générale, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE du Musée du Bardo, 3, rue Franklin-Roosevelt, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (7e).
BIBLIOTHÈQUE Institut des Hautes Etudes, Dakar (A.O.F.).
BIBLIOTHÈQUE d'Art et d'Archéologie, 3, rue Michelet, Paris (6e).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm, Paris (5e).
BIBLIOTHÈQUE de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, Cours Pasteur, 20, Bordeaux (Gironde).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, rue Michelet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, place de Verdun, Grenoble (Isère).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, Sorbonne, rue des Ecoles, Paris.
BIBLIOTHÈQUE des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
BIBLIOTHÈQUE Municipale, 21, boulevard Dubouchage, Nice (A.-M.)
BIBLIOTHÈQUE Générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE Municipale, Constantine.
BIBLIOTHÈQUE Municipale, Sidi-Mérouane (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE Municipale, place Aug.-Carli, Marseille (M. Dillioud, dir.).
BIBLIOTHÈQUE Nationale, rue Emile-Maupas, Alger.
BILLEY, chef de bureau d'ordre, Résidence générale de France, Tunis.
BLACHÈRE Régis, professeur à la Sorbonne, 7, rue E.-Luclaux, Paris (15e).
BOUAZIZ, instituteur, collège de Slane, Tlemcen (Oran).
BOUILLER (Mlle), Local des Etudiants, 11, rue Lulli, Alger.
BOULBÈS (Mlle), professeur, 26, rue de Nîmes, Alger.
BOURASSET, 4 *bis*, rue Jules-Ferry, Alger.
BOURGAREL Georges, ingénieur ECP, 2, av. de la République, Philippeville.
BOURGAREL-MUSSO (Mme), Parc Gatliff, Alger.
BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit, Alger, *Membre du Conseil.*
BRAUDEL, professeur au Collège de France, 11, rue Monticelli, Paris (14e).
BRESSON Gilbert, 11, rue F.F. Martel, Birmandreïs (Alger).
BRETON, professeur à la Faculté de Droit, Université, Alger.
BRUNOT, directeur honoraire de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, 1, rue du Maine, Rabat (Maroc).
BRUNSCHVIG, professeur d'arabe, Sorbonne, Paris.
BURET, professeur, rue Ksatla, Salé (Maroc).
CAILLÉ Jacques, 40, rue de la République, Rabat (Maroc).
CAMPS Gabriel, professeur au Lycée de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).
CANARD, professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger. *Membre du Conseil.*
CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger. *Membre du Conseil.*
CARCOPINO, membre de l'Institut, 127, boulevard Raspail, Paris.
CARDONNE, ingénieur agronome à Tlemcen (Oran).
CECCALDI, contrôleur général de l'Armée de l'Air, 18, place Hoche, Alger.
CENTRE DES HAUTES ETUDES D'ADMINISTRATION MUSULMANE, 13, rue du Four, Paris (7e).
CHAMBRE DE COMMERCE, Marseille (Bouches-du-Rhône).
CHARLES Raymond, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, 18, boulevard Saint-Michel, Paris (6e).
CHARLIER (abbé), Grand Séminaire, rue du 3e Chasseurs, Constantine.
CERCLE MILITAIRE, place de la République, Alger.
CHEF DE POSTE, à Fort-Trinquet, par Agadir (Maroc).
CHEF DU SERVICE RÉGIONAL des A.M.M. de la 10e Région Militaire, Alger.
CHEMUILLI Henri, Collège de Bougie (Constantine).

CHRISTOFLE Marcel, architecte en chef des monuments historiques, 3, rue Serpaggi, Alger.
CLARO, 3, rue Alexandre (bâtiment D), Alger.
CLÉMENT (Mme), rue Poincaré, Guyotville (Alger).
COCHAIN Lucien, 4, rue du Docteur-Roux, Saint-Maur-des-Fossés (Seine).
COCO, conservateur des Antiquités, Mairie de Ténès (Alger).
COGNARD, 4, place des Vosges, Paris (4e).
COLLÈGE franco-musulman, Moulaï-Idriss, Fez (Maroc).
COLOMBE, Institut de l'Orient Contemporain, 20, avenue Emile-Deschamps, Paris (7e).
COMMUNE de Er-Rahel (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-Bessem (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Aumale (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Azeffroun, à Port-Gueydon (Alger).
COMMUNE MIXTE de Boghari (Alger).
COMMUNE MIXTE du Chéliff, à Orléansville (Alger).
COMMUNE MIXTE de Chellala, à Reibell (Alger).
COMMUNE MIXTE de Djendel, à Lavigerie (Alger).
COMMUNE MIXTE du Djurdjura, à Michelet (Alger).
COMMUNE MIXTE de Dra-el-Mizan (Alger).
COMMUNE MIXTE de Fort-National (Alger).
COMMUNE MIXTE de Maillot (Alger).
COMMUNE MIXTE de Palestro (Alger).
COMMUNE MIXTE de Sidi-Aïssa (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-El-Ksar, à El-Madher (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-M'lila (Constantine).
COMMUNE MIXTE de l'Aurès, à Arris (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Barika (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Bélezma, à Corneille (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Edough, à Bône (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fedj-M'Zala (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Guergour, à Lafayette (Constantine).
COMMUNE MIXTE de la Calle (Constantine).
COMMUNE MIXTE des Maadid, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Morsott, à Tébessa (Constantine).
COMMUNE MIXTE de M'Sila (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oued-Cherf, à Guelma (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oued-Marsa (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oum-El-Bouaghi, à Canrobert (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Sédrata (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Tébessa (Constantine).
COMMUNE MIXTE des Rirha, à Colbert (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aflou (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Ammi-Moussa (Oran).
COMMUNE MIXTE du Djebel-Nador, à Trézel (Oran).
COMMUNE MIXTE de Frenda (Oran).
COMMUNE MIXTE de Mascara (Oran).
COMMUNE MIXTE de la Mékerra, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
COMMUNE MIXTE de la Mina, à Clinchant (Oran).
COMMUNE MIXTE de Nédroma (Oran).
COMMUNE MIXTE de Remchi, à Montagnac (Oran).
COMMUNE MIXTE de Renault (Oran).
COMMUNE MIXTE de Saïda (Oran).
COMMUNE MIXTE de Sebdou, à Tlemcen (Oran).
COMMUNE MIXTE du Télagh (Oran).
COMMUNE MIXTE de Zemmorah (Oran).
COMMUNE MIXTE des Eulmas, à Saint-Arnaud (Constantine).
CORTÈS, sous-directeur au Gouvernement général, Direction du Bureau du Plan, Alger.

COUNILHON, professeur agrégé, Direction de l'Enseignement, Rabat (Maroc).
COURTINE Charles, inspecteur des Services civils, 38, rue Mauduit, El-Biar (Alger). *Trésorier.*
COURTOIS, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 7, chemin Marcel-Pallat, Alger. *Membre du Conseil.*
CROUX, 15, boulevard Pasteur, Constantine.
DALET Ch., professeur honoraire de l'Université, 1, rue Robert-Estoublon, Alger.
DALET J., Cap. de frégate, 1, rue Robert-Estoublon, Alger.
DARBÉDA, architecte du Gouvernement Général, 85, boulevard Saint-Saëns, Alger.
DARMON (Mme), professeur au Collège, Port-Lyautey (Maroc).
DEJARDINS (Abbé), 13, rue d'Arzeu (Oran).
DELAGE Yves, chemin Buknal, El-Biar (Alger).
DELANGE (Général), Gabès (Tunisie).
DEMOUGEOT, Faculté des Lettres, Alger.
DENY, Chalet des Glycines, Gérardmer (Vosges).
DÉPARTEMENT Etranger Hachette, 6, rue Pierre-Sarazin, Paris (6e).
DERENDINGER (Général), 20, quai de Passy, Paris (16e).
DERMENGHEM, 54, rue de Verdun, El-Biar (Alger). *Membre du Conseil.*
DE ROUX, sous-directeur de la Banque de l'Algérie, Alger.
DESPOIS, professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue du Docteur-Mauduit, El-Biar (Alger). *Secrétaire Général.*
DESSUS-LAMARE, conservateur honoraire au Musée Stéphane Gsell, villa Minerva, Parc Fontaine-Bleue, Alger.
DEVERDUN Gaston, Collège Moulay Youssef, B. P. 249, Rabat (Maroc).
DEVULDER Marcel, Père Blanc, Taguemout-Azouz par Beni-Douala (Alger).
DEIGHTON BELL and Cie Limited, Boosellers and Publishers, Cambridge (Angleterre).
DIDIER, Librairie Didier, 4 et 6, rue de la Sorbonne, Paris (5e).
DIRECTEUR du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).
DIRECTEUR du Comité central de la France d'Outre-Mer, 41, rue de la Bienfaisance, Paris (8e).
DILLON J. H., Box 624, Stamford, Connecticut (U.S.A.).
DIRECTION de la Documentation de la Présidence du Conseil, 14 et 16, rue Byron, Paris (8e).
DIRECTION de l'Enseignement à la Résidence Générale, Rabat (Maroc).
DIRECTION des Antiquités Algériennes, Musée Stéphane Gsell, Alger.
DIRECTION des Antiquités, 73, rue de l'Eglise, Tunis (Tunisie).
DIRECTION des Territoires du Sud, Gouvernement Général de l'Algérie, Alger.
DIRECTION des Bibliothèques de France, 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e). Commission de l'A.F.N.
DOUGLAS H. Elmer, pasteur, 41, avenue des Félibres, Tunis.
DUMAS, Inspecteur général honoraire de l'Enseignement des Indigènes, 12, rue de Mulhouse, Alger.
ECOLE NORMALE d'Instituteurs, Bouzaréa (Alger).
ECOLE NORMALE de Jeunes Filles, Constantine.
ECOLE NORMALE de Jeunes Filles, Ben-Aknoun (Alger).
ECOLE NORMALE d'Institutrices, Eckmühl (Oran).
EISENBETH, Grand Rabbin, 62, rue Lelluch, Alger. *Membre du Conseil.*
EL FASY, 9, rue Ibn Khaldoun, Tanger.
EMERIT, professeur à la Faculté des Lettres, 61, boulevard Galliéni, El-Biar (Alger). *Membre du Conseil.*
ESQUER, 120, rue Michelet, Alger.
ESTAUNIÉ, 3, rue Arthur-Rane, Oran.
ETIENNE, Faculté des Lettres, 55, rue Amiral Courbet, « Le Bouscat » (Gironde).
ETUDES AUGUSTINIENNES, 8, rue François Ier, Paris (8e).
FABREGOULE, secrétaire général adjoint du Gouvernement Général de l'Algérie, Alger.

FACULTÉ DE DROIT d'Alger. Salle de Travail de Droit Romain et d'Histoire du Droit.
FEGHOUL, notaire à Saïda (Oran).
FOLLIET G., Père, Etudes augustiniennes, 8, rue François Ier, Paris (8e).
FOUCHÉ Louis, professeur au Collège de Sousse (Tunisie).
GALAND, professeur à l'Ecole des Langues orientales, rue de Lille, Paris (7e).
GANIAGE, 53, rue de l'Argentine, Beauvais (Oise).
GARTEISER, 71, quai Branly, Paris (7e).
GAUDISSART, sculpteur, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (16e).
GAUDRY-BOAGLIO (Mme), avocat à la cour d'appel, 43, bd Saint-Saëns, Alger.
GAUTHIER, administrateur principal des Services civils, Teniet-el-Haâd (Alger).
GENET Lucien, 22, avenue de la Bourdonnais, Paris (7e).
GERNET, 228, rue Lecourbe, Paris (15e).
GINTHER, 24, rue Mizon, Alger.
GODON, directeur de l'Ecole de Lafayette (Constantine)
GOLVIN, chef du Service de l'Artisanat, 9, rue Socjemah, Alger.
GRANCHAMP, 20, avenue Garros, Tunis (Tunisie).
GRASSET Ch., commissaire, Constantine.
GRASSET (Mlle Michèle), Domaine Jandréou, à Laguian-Mazoux, par Miélan (Gers).
GUEY, chargé d'enseignement, Faculté des Lettres, 40, rue Joséphin-Soulary, Lyon (4e).
HADJ SADOK, proviseur du Lycée franco-musulman, Ben Aknoun, El-Biar. *Membre du Conseil.*
HARDY G., ancien recteur de l'Université d'Alger, à Jaulgonne (Aisne).
HATINGUAIS (Mlle), Faculté des Lettres, Alger.
HATINGUAIS, 1, rue Léon-Journault, Sèvres (Seine-et-Oise).
HEURGON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
HIRTZ, sous-préfet de Tébessa (Constantine).
HORLUC, vice-président honoraire de l'Académie, 10, rue d'El-Biar, Alger.
HOWARD, Hôtel de Cornouailles, rue Berthezène, Alger.
HUBERT (Mme), 66 *bis*, chemin du Télemly, Alger.
HUGOT Henri, Diar es Saâda, 37, place des Fleurs, Alger.
INSTITUT des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
INSTITUT Français, 37, rue Mounira, Le Caire (Egypte).
ISNARD, professeur à la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence.
I.F.A.N., à Abidjan (Côte d'Ivoire).
JANIER, Lycée français-musulman de Tlemcen (Oran).
JEWISH national and University Library, P. O. B. 503, Jérusalem (Israël).
JOGERST, 93, rue Michelet, Alger.
JOULIN, 33, rue Michelet, Alger.
JULIEN, professeur à la Sorbonne, 1, square de Port-Royal, Paris (13e).
KEST (Docteur), 103, rue Michelet, Alger.
KEHL, avocat, 17, rue de la Paix, Oran.
KLINGER (Mlle), directrice d'école, Saint-Leu (Oran).
LADREIT DE LACHARRIÈRE, 20, rue Vanneau, Paris (7e).
LAFUENTE, 2, rue Galbois, Philippeville (Constantine).
LAHERRE, professeur agrégé au Lycée Gautier, rue Hoche, Alger.
LAMBERT, professeur à la Faculté de Droit, Alger. *Membre du Conseil.*
LAMOUCHE, contrôleur financier, Gouvernement Général, Alger.
LAMOUSSIÈRE Roger, 3, rue Savorgnan-de-Brazza, Constantine.
LANATA Marcel, administrateur, Sous-Préfecture de Blida.
LANDRU (R. P.), Père Blanc, Supérieur de la Mission de Kabylie, Tizi-Ouzou (Alger).
LANGLET, Le Mansouria, parc Miremont, Bouzaréa (Alger).
LAOUST, Collège de France, place Marcelin-Berthelot, Paris (5e).
LAOUT, architecte à La Calle (Constantine).
LARNAUDE, 2, avenue de Ségur, Paris (7e).
LARRIEUX, inspecteur de l'Administration, Gouvernement Général, Alger.

LASSALE (Mme DE), Aïn-Abid (Constantine).
LASSUS, directeur des Antiquités, Parc de Galland, Alger.
LAURES, 3, rue Pomel, Alger.
LEBAR, 23, rue Bab-Azoun, Alger.
LEBEL (Mlle), administrateur de la Bibliothèque Nationale, rue Emile-Maupas, Alger. *Membre du Conseil.*
LEBLAYS, professeur, 5, chemin Fontaine-Fraîche, Alger.
LECLANT Jean, pensionnaire de l'Institut Français du Caire, 7, rue Georges-Lardennois, Paris (19e).
LEGLAY, Direction des Antiquités, Parc de Galland, Alger.
LEPICA (Mlle), 22, rue Amiral-Courbet, Philippeville (Constantine).
LESTRADE-CARBONEL, préfet honoraire, 31, rue Michelet, Alger.
LETHIELLEUX (R. P.), à Djelfa (Alger).
LE TOURNEAU, professeur à la Faculté des Lettres, 57, rue Michelet, Alger. *Membre du Conseil.*
LÉVY, Délégation Alliance Israélite, rue Eléonore-Tournier, Rabat (Maroc).
LIBRAIRIE KLINCSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7e).
LIBRARIAN UNIVERSITY of the Gold Coast P. O. Box 4, Archimota, Gold Coast (West-Africa.)
LIARD (Mlle), villa Marès, chemin Bobillot, Alger.
LLABADOR, docteur en pharmacie, Nemours (Oran).
LOMRI, interprète judiciaire, M'Sila (Constantine).
LOUISIANA STATE University, Library, Baton rouge 3, Etats-Unis.
LUNG (Frédéric) (Mme), 1, rue Littré, Alger.
LYCÉE BUGEAUD (M. le Proviseur), Alger.
LIBRARIAN UNIVERSITY College, P. O. Box 4, Archimota, Gold Coast (West-Africa).
LYCÉE BUGEAUD de Garçons, Alger.
LYCÉE de Garçons, Constantine.
LYCÉE de Garçons, Oran.
LYCÉE de Jeunes Filles, Constantine.
LYCÉE de Garçons, Philippeville (Constantine).
LYCÉE de Garçons, Sétif (Constantine).
LYCÉE de Garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).
LYCÉE Français-Musulman de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).
LYCÉE Français-Musulman de Tlemcen (Oran).
MACREZ (Mlle Suzanne), chez M. MOJOU, 37, boulevard Saint-Saëns, Alger.
MADJOUB Abderahman, professeur au Collège de Slane, Tlemcen (Oran).
MAHDI Sadok, interprète judiciaire, El-Kseur (Constantine).
MAHIEDDINE Mohamed el Mechrafi, 22, rue Berthelot, Oujda (Maroc).
MAISON D'ACCUEIL DES ETUDIANTS, 23, avenue de la Robertsau, Alger.
MALHOMME, 3, derb de l'Eglise, Marrakech (Maroc).
MAMMERI, professeur au Lycée de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).
MANGION, professeur au Lycée Gautier, rue Hoche, Alger.
MARÇAIS Georges, membre de l'Institut, directeur du Musée S. Gsell, Alger. *Président.*
MARÇAIS Philippe, professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Membre du Conseil.*
MARÇAIS William, membre de l'Institut, 99, boulevard Péreire, Paris (17e).
MARCEL Henri, directeur de la Caisse d'assurances sociales du Commerce des vins, 21, boulevard Carnot, Alger (B.P. 313).
MARGUIER G., 10, boulevard Auguste-Comte, Alger.
MASSÉ, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).
MASSIÉRA, proviseur du Lycée de garçons, Oran.
MASSIGNON, 21, rue Monsieur-le-Prince, Paris (7e).
MATHIEU, professeur agrégé des Lettres au Lycée Bugeaud, Alger.
MATHIEU Jean, 12, rue Froideveau, Paris (14)^e^.

MAZARD, substitut du Procureur de la République, 13, boulevard Raspail, Paris (7').
MERCIER M., 37, rue Ampère, Paris (17').
MERCIER (Col.), Parc Gatliff, Alger. *Membre du Conseil.*
MEYNIER (Général), Dar el Saidji, Miramar, Saint-Eugène (Alger). *Vice-Président.*
MIGON Marcel, secrétaire d'administration, 9, rue Levacher, Alger.
MILIKOVSKY, chef du Service des Echanges internationaux, Consulat général soviétique, rue Michelet, Alger.
MIÈGE Jean-Louis, professeur au Lycée Lyautey, Casablanca.
MINISTÈRE de l'Information, Paris.
MINISTÈRE de l'Intérieur (Service de Documentation), Paris.
MINISTÈRE d'Etat, Service Central, Dar-el-Bey (Tunis).
MIRABELLA, interprète des Services municipaux à Safi (Maroc).
MOKHTARI (Mme), 5, rue Jean-Jaurès, Beni-Saf (Oran).
MOREL, inspecteur primaire, rue Lamy, Bône.
MOUMEN Mohamed, Tribunal civil, Mascara (Oran).
MOUROT Yolande, 2, rue Maréchal-Joffre, Mostaganem (Oran).
MOUROT Albert (Général), Le Quoniam d'Haravillias, par Marines (Seine-et-Oise).
MURACCIOLE Luc, avocat, 3, rue Amiral-Coligny, Alger.
MUSÉE Demaeght, Oran.
MUSÉE Stéphane Gsell, rue Michelet, Alger.
MUSÉE d'Archéologie, mairie de Marseille (B.-du-R.).
MUSÉE de Philippeville (Constantine).
MUTIN, professeur d'arabe au Collège moderne de Boufarik (Alger).
NIJHOFF, libraire-éditeur, Lange Voorhout 9, La Haye (Pays-Bas).
NOEL, professeur au Lycée de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).
NOUSCHI André, professeur agrégé d'Histoire, Lycée Gautier, Alger.
OFFICE DES ARTS TUNISIENS, 3, rue Ben-Abdallah, Tunis.
OFFICE INTERNATIONAL DE LIBRAIRIE, 184, rue de l'Hôtel des Monnaies, Bruxelles (Belgique).
PARIS G., 28, rue Trolard, Alger.
PAYE, inspecteur de l'Enseignement de la France d'Outre-Mer, 148, rue de Vaugirard, Paris.
PELLEGRIN Arthur, Villa Tanit, Saint-Germain (Tunisie).
PÉRÈS, professeur à la Faculté des Lettres, 175, boulevard du Télemly, Alger. *Membre du Conseil.*
PÈRES BLANCS, 46, rue Ben Cheneb, Alger.
PÈRES BLANCS, « El Kouis », La Manouba (Tunisie).
PERRIN, avocat à la Cour d'Appel, 77, rue Michelet, Alger.
PICARD André, maître de conférences, Faculté des Lettres, 18, rue Danton, Alger.
PICARD Pierre, conseiller, 3, rue Mandot, Alger.
PIGNON, secrétaire de l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie, 8, rue de Rome, Tunis.
POINSSOT, correspondant de l'Institut, 47, rue Général-Leclerc, Tunis.
RADIO DIFFUSION FRANÇAISE, rue Berthezène, Alger.
RAHAL Mostefa, Conservation foncière, Mazagan (Maroc).
RAHMANI, docteur d'Université, 6e groupe, bâtiment A, rue Mallet, Alger.
REYNIERS (Colonel), commandant la subdivision militaire, Angoulême (Charente).
Revue du Moyen âge Latin, Palais de l'Université, Strasbourg (Bas-Rhin).
RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE FRANCE (Cabinet civil), Rabat (Maroc).
REYGASSE, directeur du Musée d'Ethnographie, Le Bardo, rue Michelet, Alger.
RICARD Robert, professeur à la Sorbonne, 20 *bis*, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine).
ROFFO (Docteur), 18, boulevard Baudin, Alger.
ROHRBACHER, administrateur, commune mixte du Chéliff, Orléansville (Alger).

ROLS, directeur adjoint de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Gouvernement Général, Alger.
ROUSSEL, 18, rue Paixhans, Oran.
ROUSSIER, professeur à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée-Reclus, Alger.
ROUVIER, inspecteur des Médersas, 25, rue Duc-des-Cars, Alger.
SACERDOTI Alberto, Via Patriarcato, Padova (Italie).
SALAMA Pierre, avocat à la Cour d'Appel, 133, rue Michelet, Alger.
SALENC, directeur honoraire Collège musulman, 107, boulevard Bru, Alger.
SAICHI Areski, instituteur honoraire. 3, rue Jean-Grégori, Alger.
SALIBA, libraire, 17, avenue de France, Tunis.
SEBAG Paul, 6, rue de Lorraine, Tunis.
SECTION HISTORIQUE DU MAROC, 4, rue de Lille, Paris (7').
SEDDIKI, instituteur à Palikao (Oran).
SERGENT Edmond (Docteur), membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, Jardin d'Essai, Alger.
SERIAL DIVISION Harward College Library, Cambridge 38, Mass. U.S.A.
SERRES, ministre de France en Syrie (Damas), Ministère des Affaires Etrangères, Quai d'Orsay, Paris (7').
SERVICE des Affaires Indigènes Militaires, Direction des Territoires du Sud, Gouvernement Général, Alger.
SOCIÉTÉ des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.
SOCIÉTÉ de l'Ouenza, à l'Ouenza (Constantine).
SOLAL Edmond, instituteur, H.B.M. rue de l'Arsenal, Philipeville (Constantine).
SOUS-PRÉFECTURE de Blida, Blida (Alger).
SOUVILLE Georges, inspecteur des Antiquités, 13, rue Coli, Rabat (Maroc).
STADT UND UNIVERSITATSBIBLIOTHEK, Frankfurt am Main (Allemagne).
STECHERT, librairie, 16, rue de Condé, Paris (6e).
SUPÉRIEUR de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Maison-Carrée (Alger).
SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE, Tlemcen (Oran).
THÉRON Marcel, 46, rue Franklin-Roosevelt, Alger.
TRUILLOT, membre non résidant du Comité des Travaux historiques du Ministère, 6, rue Duquesne, Tunis.
URBAN François, directeur Banque de l'Algérie, Tlemcen (Oran).
VALAT, professeur agrégé d'arabe. 41, avenue de Maubeuge, Alger.
VALLOIS, 7, rue Walter-Poupeaux, Bordeaux.
VASSO J., 33, boulevard Victor-Hugo, Tiaret (Oran).
VAYNE L., 25, boulevard Baudin, Alger.
VERGUET, receveur des Contributions diverses, Saint-Arnaud (Constantine).
VIARD, professeur de la Faculté de Droit, Clos Sidi Ali, Hydra (Birmandreïs).
VIEL, administrateur principal des services civils, Préfecture, Alger.
VILLATA, directeur honoraire de la Compagnie Algérienne, 39, rue Michelet, Alger.
VILLOT, pharmacien à Arzeu (Oran).
VINCENT (Mme), 14, boulevard Sébastopol, Oran.
VOITELIER, administrateur des services civils, Sous-Préfecture de Mostaganem (Oran).
VROLYK, chef du Service de la protection Civile, Gouvernement Général, Alger.
VUILLEMOT G., à Bou-Sfer (Oran).
WAGNER, contrôleur civil, Gafsa (Tunisie).
WOLFERS, professeur à la Faculté des Sciences, 107, boulevard Saint-Saëns, Alger.
YACONO Xavier, 50, chemin Yousouf, Alger. *Membre du Conseil.*
YVER, Hôtel Atlantic, 44, rue de Londres, Paris (8e).
ZANNETACCI, directeur de la B.N.C.I. (Afrique), Oujda (Maroc).
ZHURNAL, Vokruq Sveta, Selschevskaja ul 21, Moscou (U.R.S.S.).

Echanges et Services de la Revue Africaine

ALGER, Bibliothèque du Gouvernement Général.
Lycée d'enseignement franco-musulman de Ben-Aknoun.
Bibliothèque Nationale.

BAKOU, Académie des Sciences de l'Azerbeidjan, U.R.S.S.

BALTIMORE, John Hopkins University, U.S.A.

BEYROUTH, American University, Liban.
Bibliothèque Nationale de la République Libanaise.
Institut français d'archéologie orientale, Liban.
Université Saint-Joseph, Liban.

BLOOMINGTON, Indiana University, U.S.A.

BOLOGNE, Universita degli studi di Bologna, Italie.

BORDEAUX, Bibliothèque universitaire, France.

BRUXELLES, Société des Bollandistes, Belgique.

BUCAREST, Academia româna, Roumanie.

BUDAPEST, Magyar Tudmanyos Akademia Könyvtara, Hongrie.

CAEN, Université, Faculté des Lettres, Calvados.

CAMBRIDGE, Haward College Library, Mass., U.S.A.

CHICAGO, University, Oriental Institute, U.S.A.

CREMONE, Biblioteca governativa di Cremona, Italie.

DAKAR, Institut d'Afrique Noire, A.O.F.

EDINBURG, National library of Scotland, Grande-Bretagne.

GOTEBORG, Goteborgs stadsbibliotek, Suède.

HARTFORD, The Muslim world, U.S.A.

IOWA CITY, University of Iowa, Bibliothèque, U.S.A.

ISTANBUL, Bibliothèque de l'Université, Turquie.

KIEV, Bibliothèque de l'Académie des Sciences de la Rép. d'Ukraine, U.R.S.S.
Soc. d'Ukraine pour les relations culturelles, U.R.S.S.

LE CAIRE, Faculté des Lettres, Université égyptienne, Egypte.
Institut français d'archéologie orientale, Egypte.

LEIDEN, Studia islamica (Univ. de Leiden), Pays-Bas.

LEEDS, Université, Grande-Bretagne.

LÉNINGRAD, Bibliothèque de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.

LISBONNE, Institut français, Portugal.

LONDRES, The English historical review, Grande-Bretagne.
Pr. C. H. William M. A. University of London, Grande-Bretagne.
Royal Asiatic Society, Grande-Bretagne.
School of oriental and african studies library, Grande-Bretagne.

LUND, Kniversitetsbiblioteket, Suède.

MADISSON, Wisconsin University, U.S.A.
MENDOZA, Faculdad de filosofia y letras, Argentine.
MONTRÉAL, Bibliothèque Universitaire, Canada.
MOSCOU, Académie des Sciences, Section d'histoire, U.R.S.S.
NEW-YORK, New-York Public library, U.S.A.
New-York State library, U.S.A.
PARIS, Palais Bourbon (Assemblée Nationale).
Luxembourg (Conseil de la République).
Institut de Géographie.
Revue Historique.
Société de Géographie.
Bibliothèque Universitaire, Sorbonne.
RABAT, Bibliothèque générale, Maroc.
ROME, Academia dei Lincei, Italie.
Biblioteca apostoloca vaticana, Italie.
Bibliothèque de l'Ecole française de Rome, Italie.
SALAMANQUE, Universidad Salamanca, Espagne.
STOCKHOLM, Dr. Schück. Historica Museet Storgatan, Suède.
Kung. Bibliot., Suède.
TANANARIVE, Académie malgache, Madagascar.
TERVUREN, Musée royal du Congo belge, Belgique.
TUNIS, Collège Sadiki, Tunisie.
Institut des Belles-Lettres arabes, Pères Blancs, Tunis.
Institut des Hautes Etudes, Tunisie.
Résidence générale, Bibliothèque, Tunisie.
UPSALA, Kung. univers. bibl., Suède.

QUATRIEME PARTIE

MÉLANGES

OFFERTS A LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Le Bureau de la Société Historique Algérienne a demandé à divers savants d'honorer d'une brève étude ce volume du Centenaire. Ont bien voulu répondre à cet appel :

MM. Berque (Jacques), Professeur au Collège de France (Paris) ;
Berthier (André), Directeur du Musée Gustave Mercier à Constantine ;
Carcopino (Jérôme), de l'Académie Française (Paris) ;
Cintas (Pierre), Directeur de la Mission archéologique française en Tunisie (Tunis) ;
Février (J. G.), Professeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (Paris) ;
Gobert (E. G.), Docteur en Médecine, Tunis ;
Guiral (Pierre), Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence ;
Idris (Roger), Professeur agrégé au Lycée et à l'Institut des Hautes Etudes de Tunis ;
Isnard (Hildebert), Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence ;
Massiéra (Paul), Proviseur du Lycée Lamoricière à Oran ;
Merlin (Alfred), Secrétaire perpétuel de l'Académie (Paris) ;
Pflaum (H. G.), Maître de Recherches au C.N.R.S. (Paris) ;
Picard (Gilbert), Professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg ;
Pignon (Jean), Secrétaire honoraire de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis ;
Poinssot (Louis), Directeur honoraire des Antiquités de Tunisie (Tunis) ;
Ricard (Robert), Professeur à la Sorbonne (Paris) ;
Saadeddine Bencheneb, Assistant à la Faculté des Lettres d'Alger ;
Schacht (Jean), Professeur à l'Université de Leyde (Pays-Bas) ;
Terrasse (Henri), Membre de l'Institut (Rabat) ;
Vaufrey (R.), Professeur à l'Institut de Paléontologie humaine et aux Hautes Etudes (Paris)

Le rôle du Maghreb dans la Préhistoire africaine

« Trois époques, trois problèmes » pourrait être le sous-titre de cette note. Problèmes dont la solution est encore conjecturale : celui de l'antiquité respective de la première apparition de l'Homme, au début de son histoire, dans le Nord et dans le Sud de l'Afrique ; — celui du sens des relations humaines entre l'Europe et l'Afrique du Nord (si elles ont existé), à l'époque de cette industrie attardée du Paléolithique moyen africain qu'on appelle l'Atérien ; — celui enfin de ce qu'on a appelé le « complexe des lamelles », innocente question qui parut un moment susceptible d'engendrer un dangereux complexe. En bref, il ne s'agit ici que de poser devant le lecteur trois points d'interrogation.

⁂

Voici le premier : un préhistorien sud-africain notable s'écriait récemment : « L'étude des origines et du développement de l'Humanité n'a pas de terrain plus favorable que l'Afrique qui fut le théâtre des plus grands événements du drame humain, au cours des millénaires qui conduisirent l'Humanité d'Afrique en Europe et en Asie. Je le proclame sans hésitation ! »

J'ai naguère essayé de prouver au contraire (1) : que l'Afrique est, et a depuis longtemps été, un continent colonial, un lieu de persistances paléontologiques, et ceci tout au moins depuis le Paléolithique moyen, ce qu'on

(1) Vaufrey (R.), L'âge de la Pierre en Afrique. *Journal de la Société des Africanistes*, t. 23, 1953, pp. 103-138.

appelle en Europe le Moustérien et ce qui est, partiellement, en Afrique, l'Atérien au Nord, le Moyen âge de la Pierre au Sud. Aux époques plus anciennes, Acheuléen et Chelléen, les faits, tout naturellement, deviennent moins clairs et c'est leur témoignage que nous allons d'abord examiner, action qui met en jeu les Australopithèques.

C'est en 1925 qu'on a découvert à Buxton, 11 km au Sud-Ouest de Taung, localité du bassin de la rivière Harts, affluent du Vaal, le premier Australopithèque, dans des sables éoliens rougeâtres dont la faune de Mammifères (14 espèces) comprend des Rongeurs apparentés à des formes désertiques actuelles, adaptées à des précipitations annuelles de moins de 15 centimètres. Ce témoin d'un climat plus aride que celui d'aujourd'hui était inclus dans une falaise façonnée dans des tufs de source calcaires considérables, apparemment contemporains des alluvions les plus hautes du Vaal et d'une première période humide. La grotte de Buxton, témoin d'une activité hydrographique souterraine liée à la même époque pluvieuse, n'a pu se remplir de sédiments éoliens qu'au cours de la période de climat sec suivante : les sables éoliens à Australopithèques sont donc postkaguériens, c'est-à-dire postérieurs à la première des périodes humides successives reconnues en Afrique du Sud.

Les autres grottes à Australopithèques, situées dans les montagnes dites Witwatersberg, au Nord du Transvaal, dans le bassin du Limpopo, sont considérées comme un peu plus récentes que celle de Taung dont toutes les espèces animales (au nombre de 11) sont aujourd'hui éteintes. A Sterkfontein, la brèche à *Plesianthropus*, genre voisin d'*Australopithecus*, est formée de sables roses soufflés, chargés de gros blocs de la roche encaissante. A Swartkrans, séparé de Sterkfontein par une petite vallée, la brèche ossifère à *Paranthropus* et *Telanthropus* — deux autres genres d'Australopithèques —, de couleur orangée, puis rose, repose sur un travertin stalagmitique vraisemblablement contemporain

d'une période humide. Elle est surmontée d'une brèche brunâtre, stratifiée, semblant témoigner de conditions climatiques à nouveau plus humides que celles des couches à Australopithèques sous-jacentes, conditions dont rend compte notamment la décroissance du nombre des grains éoliens. Les couches à Australopithèques semblent donc appartenir ici à une période sèche incluse entre deux périodes humides, que nous avons toutes raisons de rapporter au début du Quaternaire. En effet, la faune de ces couches présente de claires affinités avec la faune de Kaiso d'Afrique orientale, qui est notamment celle du fameux gisement de l'Omo, ainsi qu'avec la faune villafranchienne d'Afrique du Nord et d'Eurasie, elle-même contemporaine de la première glaciation de l'hémisphère boréal, de l'Interglaciaire suivant et au moins du début de la seconde glaciation.

Examinons la composition de cette faune des couches à Australopithèques. Nous y constatons la présence de deux grands félins à canines en lame de sabre, du type *Machærodus*, et de divers autres Carnivores : Chats, Chacals, Renards, Loups, Hyènes, dont deux d'origine tertiaire : *Lycyæna* et *Hyænictis*, côtoyant des hyènes rayées et tachetées, mais d'espèces éteintes. Elle comprend aussi un étrange Périssodactyle, *Chalicotherium*, dont les membres antérieurs étaient préhensibles : *Griquatherium*, un Giraffidé archaïque proche de *Sivatherium*, dont les noms seuls évoquent les patries ; différents Suidés africains, dont un Phacochère géant (*Notochœrus*), qui avait la taille d'un Bœuf ; de nombreuses Antilopes, des Rongeurs et des Insectivores, la plupart d'espèces éteintes ; des Cynocéphales, presque tous éteints dont un, de très grande taille (*Dinopithecus*), devait avoir une morsure redoutable.

Plusieurs de ces genres archaïques des couches à Australopithèques persistent du reste jusqu'à l'époque acheuléenne où, dans les « Graviers récents du Vaal », l'on trouve notamment *Griqualherium* et *Notochœrus*, accompagnés de l'Eléphant méridional, à moins qu'il ne s'agisse d'*Elephas hysudricus*, d'un survivant du groupe

tertiaire des Hipparions sous la forme de *Stylohipparion*, et de différents Equidés d'origine plus récente, peu différents des espèces actuelles, d'un grand Buffle enfin, apparenté à celui des gravures rupestres naturalistes du Sahara, *Bubalus antiquus*, auquel Miss Bate a donné, il y a quelques années, le nom d'*Homoioceras*.

Fait important, au Nord-Est de Pogietersrust, dans la vallée de Makapansgat, la grotte des Limeworks a fourni la preuve de la postériorité des « Vieux graviers de base du Vaal » aux couches à Australopithèques. Celles-ci, d'un gris jaunâtre, puis rosâtres et rouges, sont ravinées en effet par des graviers fluviatiles, de 1 m 50 d'épaisseur, lesquels ont fourni 15 instruments kafouens, éclats et tranchoirs sur galets (ce sont les *choppers* et les *chopping-tools* des Anglo-Saxons), semblables à ceux qu'on trouve dans les « Vieux graviers de base du Vaal », contemporains de la seconde période pluvieuse d'Afrique du Sud (fig. 1). Le Kafouen, industrie barbare qui n'a point jusqu'à présent d'équivalent en Europe, témoin de la première apparition de l'*Homo faber* en Afrique du Sud, est donc postérieur aux couches à Australopithèques.

Rien ne permet d'affirmer que les périodes pluvieuses d'Afrique du Sud, correspondent aux glaciations de l'hémisphère boréal, mais s'il en était ainsi il s'ensuivrait que les plus anciennes traces de l'Homme dans l'hémisphère austral ne seraient pas antérieures à la seconde de ces glaciations, celle que les préhistoriens connaissent surtout sous le nom de Mindélien. *Ipso facto* — c'est la réponse hypothétique à notre premier problème — elles seraient postérieures aux éclats de silex du Cromer Forest bed, qui date du premier Interglaciaire, l'interglaciaire villafranchien ; probablement aussi aux polyèdres taillés du gisement villafranchien d'Aïn Hanech, près de Sétif, en Algérie ; et tout juste contemporaines du Chelléen de la haute terrasse de la Somme à Abbeville. Là, comme dans les « Vieux graviers de base du Vaal », la faune villafranchienne a fourni le principal de sa course.

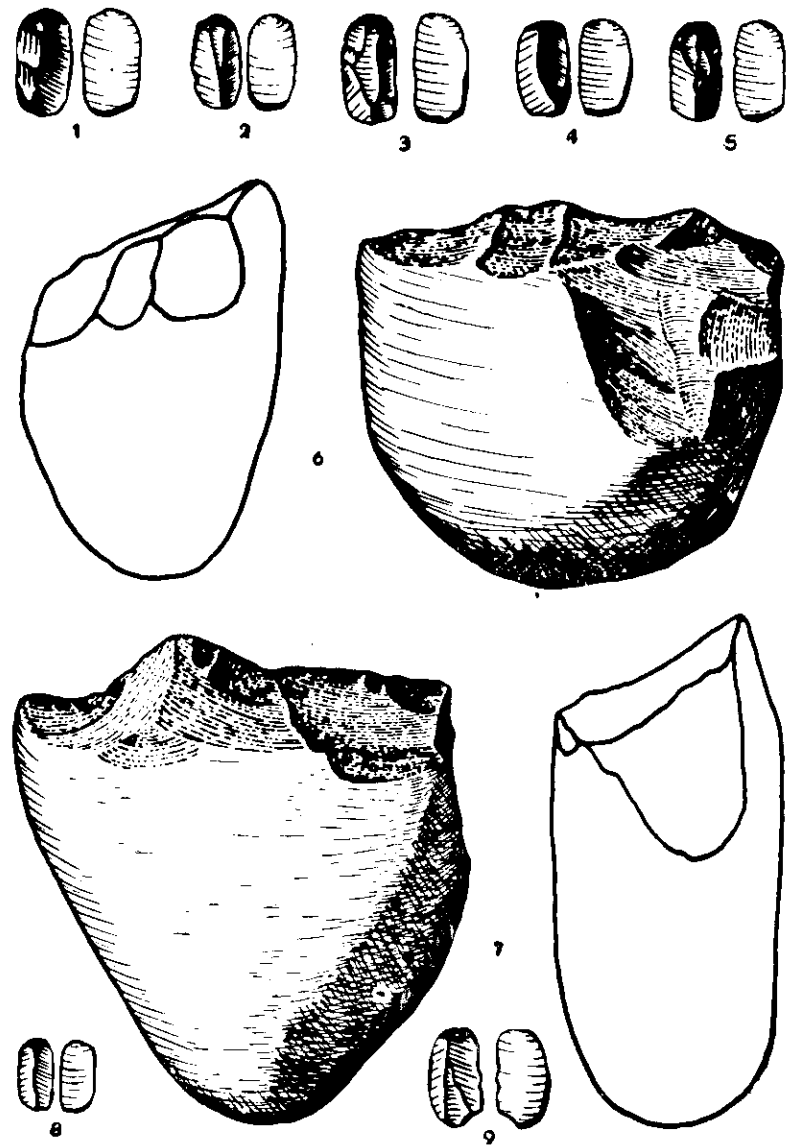

Fig. 1. — Petits tranchoirs unifaces (*choppers*) (n^os^ *6* et *7*) tels qu'on en trouve depuis le Kafouen pré-chelléen jusqu'au Néolithique. Ceux-ci sont aurignaciens et ont été trouvés par Denise de Sonneville-Bordes dans l'Aurignacien de l'abri Caminade (Dordogne), accompagnés de grattoirs minuscules (n^os^ *1* à *5*, *8* et *9*) (dessins de F. Bordes). — **2/3 de la gr. nat.**

Dès après le Mindélien, pendant le deuxième interglaciaire, l'Acheuléen commence la sienne : en Afrique du Sud, dans la nappe la plus ancienne des « Graviers récents », en Afrique du Nord à Sidi Abderrahmane, gisement marocain, et à Palikao, gisement oranais d'où proviennent les restes des plus anciens hommes africains connus par des fragments de leurs squelettes, en l'espèce trois mandibules, auxquels l'auteur de leur exhumation, M. Arambourg, a donné un nouveau nom de genre : *Atlanthropus*. Il est trop tôt pour savoir si c'est à bon escient car, à vrai dire, c'est le crâne qui fait l'Homme et non la mandibule : les anthropologistes, à de très rares exceptions, n'ont-ils pas accepté sans trop de peine l'association incongrue, à Piltdown, d'un crâne d'*Homo sapiens* et d'une mandibule de Singe ?

Quoiqu'il en soit, l'importance de la découverte des Australopithèques reste entière rien que par le nombre des individus recueillis et leur diversité, sous forme d'espèces et même de genres : *Australopithecus, Plesianthropus, Paranthropus, Telanthropus*. H. V. Vallois l'a fait ressortir, en 1952 (2), concluant que c'étaient de petites créatures d'une taille sans doute comparable à celle du Chimpanzé, avec une tête de Singe aux puissantes mâchoires, mais aussi une boîte cranienne moins réduite que chez les autres Anthropoïdes, des dents pareilles aux nôtres, une marche bipède et des membres de proportions plus humaines que simiennes. L'ensemble des fossiles qui ont permis cette diagnose forme une magnifique collection qui pose à nouveau la question — ici subsidiaire — toujours à l'ordre du jour : faut-il fouiller avec 2.000 pelles ou avec une cuillère à café (3) ? C'est évidemment par la première méthode que cette collection a été acquise soit, principalement, au cours d'une exploitation industrielle du calcaire dans lequel les grottes sont creusées, soit au cours de fouilles conduites

(2) Boule (M.) et Vallois (H. V.), *Les Hommes fossiles. Eléments de paléontologie humaine*, 4e éd. Un vol. cartonné de 583 p., 299 fig., Masson, Paris, 1952.

(3) R. V[aufrey], De quoi s'agit-il en Archéologie ? *L'Anthropologie*, t. 55, 1951, pp. 558-560.

comme dans la grotte des Foyers à Makapan, où 200 tonnes de couches archéologiques ont été fouillées en moins de 5 mois, sans parler de l'extraction de 800 tonnes d'éboulis inclus dans celles-ci. De telles méthodes, l'Afrique du Sud, n'a pas le privilège. Je ne reviendrai pas sur leurs inconvénients. A leur actif, on doit retenir qu'elles contribuent momentanément au progrès rapide de nos connaissances.

*
**

Le second de nos points d'interrogation porte sur le sens des relations humaines entre l'Europe et l'Afrique du Nord, à l'époque de cette industrie attardée du Paléolithique moyen qu'on appelle l'Atérien. Jusqu'alors, dans toute l'Afrique, le cours de la Préhistoire avait été à peu près parallèle à ce qu'il était, aux mêmes époques, en Europe et dans toute l'Asie occidentale et centrale. Au Chelléen avait succédé sans heurt l'Acheuléen, civilisation également basée sur la production de ces sortes d'instruments universels qu'on appelait « coups de poing », outils taillés sur les deux faces, « bifaces » par conséquent, lesquels, par des adaptations secondaires, pouvaient servir aux usages les plus divers. Bien entendu, puisqu'on taillait, on faisait aussi des éclats et quand l'Acheuléen se termine, tous les instruments sur éclats qui caractérisent le Moustérien, le Paléolithique moyen, sont déjà à disposition. En Europe, le Moustérien poursuit ensuite sa carrière et, après lui, le Paléolithique supérieur. En Afrique du Nord, dans l'état actuel de nos connaissances, quand le Moustérien se développe, c'est, rapidement, sous la forme d'une industrie, l'Atérien, qui se relie à lui par la technique, généralement levalloisienne, du débitage, par l'emploi persistant des deux types d'outils essentiels du Moustérien, la pointe et le racloir, en même temps qu'elle s'enrichit d'instruments à pédoncule, pointes de trait et grattoirs, les premières pourvues d'ailerons et préfigurant, sous une forme plus rude et plus grande, les pointes de flèches néolithiques. Mais celles-ci

sont généralement retouchées sur les deux faces, alors que, le plus souvent, les retouches ne sont ici bifaces qu'au pédoncule.

Déjà, cependant, avant la deuxième guerre mondiale, un préhistorien du Maroc, M. Antoine, avait signalé la présence parmi les récoltes faites en divers petits gisements de ce pays, de deux types nouveaux d'instruments : 1° feuilles bifaces rappelant les fameuses *blattspitzen* (pointes foliacées) des gisements allemands de l'Acheuléen final ou du Moustérien de tradition acheuléenne ; 2° pointes à pédoncule et ailerons à retouches bifaciales, évoquant les pointes de flèches néolithiques, mais en différant par la technique de leurs retouches. Après la guerre, deux Américains, Movius et Howe, devaient trouver à nouveau plusieurs exemplaires de ces pointes pédonculées à ailerons et retouches bifaciales, dans les couches atériennes 5 et 6 de Mougharet el Aliya, grotte proche de Tanger, ainsi qu'un grand nombre de pointes foliacées bifaces dans les couches 2, 5 et 6, c'est-à-dire de bas en haut du remplissage atérien. Pointes foliacées tenues pour solutréiformes, bien qu'elles soient plus épaisses que ne le sont habituellement les feuilles de saule solutréennes, dont elles se rapprochent plus, par la forme, que des feuilles de laurier, et bien qu'elles soient aussi d'une technique de retouche tant soit peu différente.

Et quelques années plus tard, inventoriant les collections laissées par Marcellin Boule à mon laboratoire, mon collaborateur François Bordes retrouvait une belle série de silex du gisement artésien de Tit Mellil, près de Casablanca, rapportée autrefois, avant la première guerre mondiale, par le géographe Louis Gentil. Ils sont revêtus du lustre qui caractérise les objets issus de ce dépôt de source et comprennent à la fois des éclats et lames Levallois, des pointes et racloirs retouchés de la meilleure facture, des feuilles bifaces élancées parfois sublosangiques, des pointes de trait à pédoncule et ailerons (fig. 2), pareilles à celles qu'a recueillies M. Antoine ainsi qu'aux spécimens de Mougharet el Aliya. Des pièces semblables

ont également été trouvées depuis par l'Abbé J. Roche au Maroc oriental, dans la grotte de Taforalt. Elles semblent manquer dans le Maghreb central (Algérie) et oriental (Tunisie).

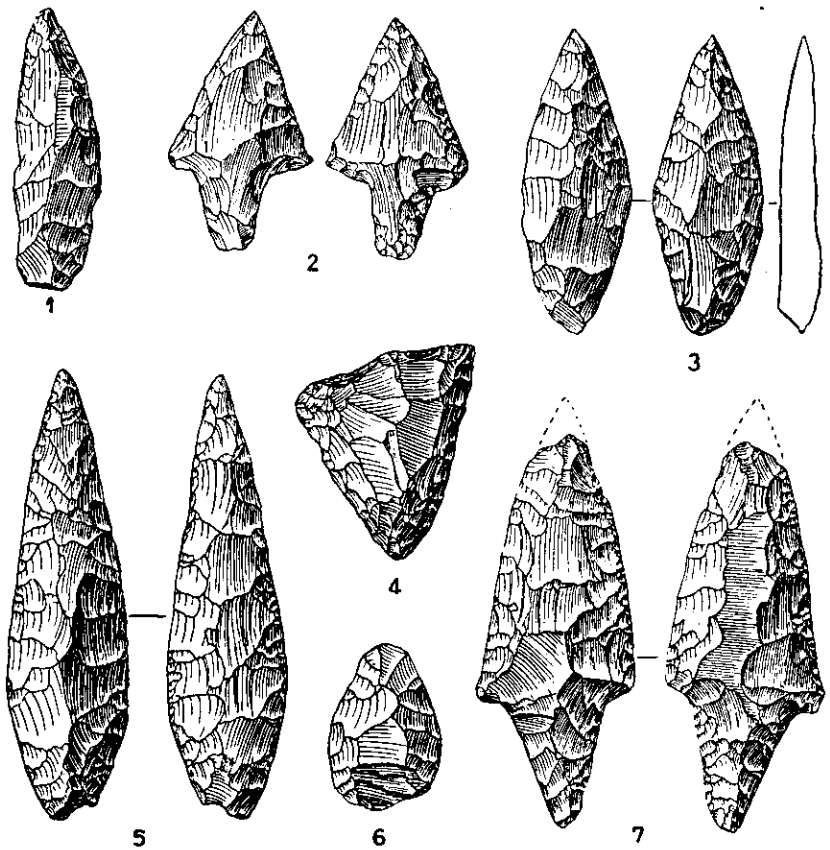

Fig. 2. — Silex taillés de l'Atérien de Tit Mellil. — *1*, *3*, et *5*, pièces foliacées, la première uniface, les deux autres bifaces ; *2* et *7*, pointes à pédoncule et ailerons, à retouche bifaciale ; *4*, grattoir épais, triple, à bords convergents ; *6*, petite pièce uniface à retouche envahissante (dessins de Bordes). 2/3 de la gr. nat.

Cette distribution dans l'espace maughrébin des objets bifaces de l'Atérien étant posée, il faut savoir que cette industrie, dérivée du Moustérien, est généralement tenue comme correspondant dans le temps à notre Paléolithique supérieur occidental. Elle pourrait donc être contempo-

raine, par exemple, du Solutréen espagnol, lequel, dans la grotte du Parpalló, non loin de Valence, a livré à Luis Pericot une série de pièces pédonculées, flèches plus petites à la vérité que les pointes de trait bifaces de l'Atérien, mais s'en rapprochant par la forme, bien que, paradoxalement, les retouches ventrales soient souvent limitées au bord de la pièce ou même au seul pédoncule. Et il y a aussi des feuilles de laurier et de saule à retouche bifaciale.

On est donc en droit de se demander s'il n'y a pas quelque rapport entre des objets analogues qu'on trouve, apparemment au même moment, de part et d'autre du détroit de Gibraltar : feuilles de lance solutréennes, et feuilles épaisses de l'Atérien, également bifaciales ; pointes de flèches à ailerons et pédoncule espagnoles, et pointes de trait de même forme, marocaines, à retouche bifaciale totale ou partielle. Et s'il y a eu influence, dans quel sens celle-ci s'est-elle exercée ? Quels sont les arguments qui militent en faveur de l'origine espagnole ou africaine de ces deux types d'armature et de la retouche bifaciale qui leur est appliquée ? Il n'est pas inutile de les exposer.

1° Hypothèse espagnole : il n'est pas interdit de penser que les Hommes solutréens qui ont adapté à leurs besoins et à leur style industriel, la pointe de flèche à cran et aileron simple, de l'Aurignacien (périgordien) supérieur, étaient capables de concevoir l'idée des pointes de flèches à deux crans et doubles ailerons du Parpalló (fig. 3). Dans ce cas, on peut penser que c'est de la péninsule Ibérique que les deux idées, celle de ces pointes et celle de la retouche bifaciale, ont été importées au Maroc, en même temps que de la forme en feuille de saule.

2° Hypothèse africaine : dans toute l'Afrique du Nord, de l'Egypte à l'Atlantique, c'est la pointe de trait pédonculée (uniface, sauf au pédoncule) qui est le fossile caractéristique de l'Atérien. La pointe de trait pédonculée biface n'en diffère que par l'application totale qui lui est faite de la retouche bifaciale. Le fait n'est jusqu'à présent connu que sporadiquement dans l'Atérien marocain. Mais on peut se demander si un Atérien à feuilles bifaces ne jouerait pas un certain rôle dans le complexe d'industries tunisiennes de surface auxquelles M. Reygasse a donné le nom de Sbaïkien.

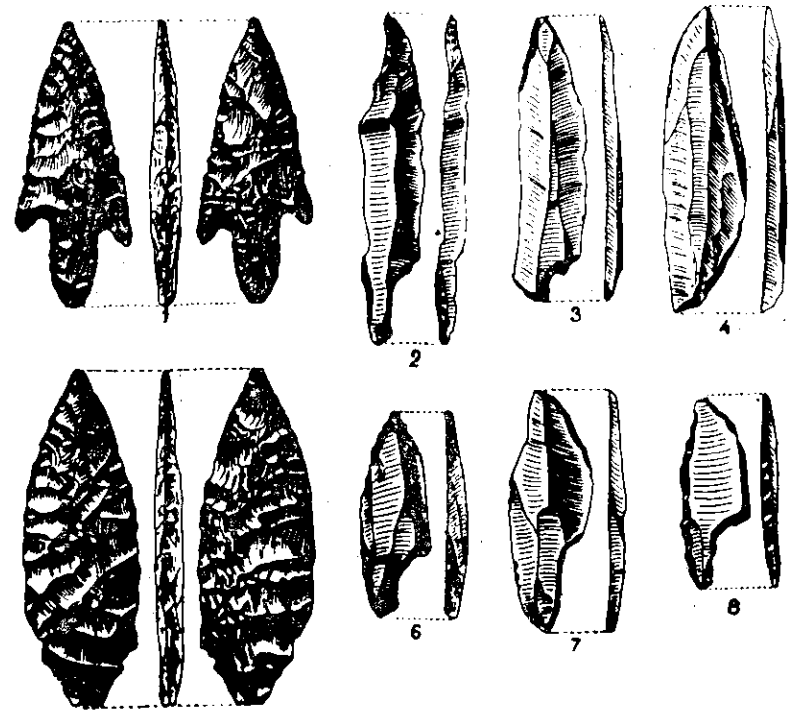

Fig. 3. — Silex taillés du Solutréen du Parpalló (Espagne), d'après L. Pericot, 1942. *1*, pointe biface à pédoncule et ailerons ; *2*, *3* et *6* à *8*, pointes à cran diverses ; *4*, lamelle à troncatures obliques non retouchées. — 2/3 de la gr. nat.

Au contraire, la retouche bifaciale joue un rôle important et constant, depuis l'Ethiopie jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, dans les industries dites du Moyen âge de la Pierre austral, dont la plus connue est le Stillbayen, et qui semblent correspondre, dans le temps et par leur technique levalloisienne, à l'Atérien. Au point intermédiaire de l'oasis de Kharga, à l'extrême orient du désert libyque, les feuilles bifaces atériennes sont au nombre

de 13 % des instruments inventoriés par Miss Caton Thompson. On pourrait donc se demander si ce n'est pas au sein des industries du Moyen âge de la Pierre austral que s'est renouvelée la retouche bifaciale, transmise ensuite à l'Egypte (Kharga), puis au Maghreb d'où, appliquée à la pointe pédonculée à ailerons, elle serait passée en Espagne.

Cette hypothèse africaine, toutefois, semble peu probable à la lumière de ce que nous croyons savoir depuis longtemps (4) de la propagation du Nord au Sud des civilisations (je ne dis pas des peuples) de l'âge de la Pierre, au moins depuis la fin du Paléolithique ancien, c'est-à-dire de l'Acheuléen. En Afrique orientale, dans la grotte de Gamble, le Stillbayen est inclus entre deux niveaux industriels de type capsien où déjà, semble-t-il, la poterie apparaît. Il y a ici retard plutôt que précocité de l'évolution des industries.

D'autre part, le transfert d'inventions stillbayennes et atériennes dans la péninsule Ibérique eut sans doute été accompagnée de l'introduction des types atériens les plus courants, à savoir les pointes et les grattoirs pédonculés unifaces, et d'un renouveau de la technique atérienne, c'est-à-dire levalloisienne. Or nous ne voyons rien de semblable dans le Solutréen ni à aucun moment du Paléolithique supérieur espagnol. Enfin, la pointe à pédoncule est inconnue jusqu'à présent dans les industries stillbayennes : il faut que ce soit une invention atérienne ou solutréenne... à moins qu'elle ne soit opérée à peu près simultanément de part et d'autre de la Méditerranée.

Et nous arrivons ainsi à notre seconde conclusion : de la confrontation des deux hypothèses, nous pourrions être amenés à considérer la présence des formes foliacées et des pointes de trait bifaces à deux ailerons dans

(4) Dès 1935 (R. Vaufrey), La colonisation préhistorique de l'Afrique. *L'Anthropologie*, t. 45, 1935, pp. 710-711). Voir plus généralement le petit mémoire cité p. 241, note 1, qui sera développé dans le tome II (en préparation) de « Préhistoire de l'Afrique », *Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis.*

l'Atérien marocain, comme résultant d'influences ibériques. Peut-être même alors serait-ce de l'Atérien, par des contacts que nous ignorons, que retouche biface et formes foliacées sont passées en Afrique orientale et méridionale. A moins... à moins que l'Atérien et le Stillbayen, et plus généralement le Moyen âge de la Pierre austral, ne soient les représentants, au même niveau stratigraphique sinon au même âge absolu, d'un même stade de civilisation et que, dans le Moyen âge de la Pierre austral, retouche bifaciale et pointes foliacées ne se soient développées spontanément, comme un héritage du passé acheuléen dans son expression la plus évoluée, le Fauresmithien.

⁂

Venons-en à notre troisième et dernier point d'interrogation qui soudain remet en jeu, explosivement, une des notions de la Préhistoire africaine qu'on croyait acquise à la satisfaction générale — celle de l'origine et de l'ordre de succession des industries capsiennes —, par l'introduction d'un « complexe des lamelles » à un niveau où les auteurs classiques, ceux du Nord de l'Afrique, Reygasse en tête, et ceux d'Europe, Breuil, Peyrony, moi-même (20 ans sont un monde aujourd'hui) n'avaient point pensé qu'on put le placer. Cette question du « complexe des lamelles » a frappé d'un complexe les préhistoriens intéressés et atteint inopinément (à la cantonade) un degré d'acuité peu compatible avec l'esprit scientifique. « Le premier mot de l'esprit scientifique, a écrit Claude Bernard, est une hypothèse ou une idée à priori... sans hypothèse, c'est-à-dire sans anticipation de l'esprit sur les faits, il n'y a pas de science ». En sorte que « la règle unique et fondamentale de l'investigation scientifique se réduit au doute ». Il n'y a là de place pour la passion.

C'est ce que l'un des interlocuteurs dans cette discussion a parfaitement compris, puisqu'au moment même où je citais ainsi Claude Bernard, L. Balout écrivait

lui-même (5), citant Wegener, le grand géographe allemand : « Nous avons la tâche de découvrir la vérité à l'aide de présomptions ». Car la vérité n'est que « l'image qui systématise de la meilleure façon la totalité des faits connus, et qui peut, par conséquent, prétendre être la plus probable. Dans ce cas, nous devons nous attendre à ce qu'elle soit modifiée à tout moment, par toute nouvelle découverte ». Ce n'est un secret pour personne que trop de savants, et par excellence, de préhistoriens, semblent ignorer cet alpha et omega de toute Science.

A l'Atérien, avatar tardif en Afrique du Nord des industries du Paléolithique moyen, succède brusquement, à une date qui peut correspondre à la fin de notre Paléolithique, une série d'industries pour la première fois de technique paléolithique supérieure, dont la plus anciennement découverte a reçu le nom de Capsien d'après le gisement d'El-Mekta, près de Gafsa, en latin *Capsa*. Le Capsien typique est une industrie dont les gros éléments, pointes à dos, grattoirs et burins ressemblent tellement aux mêmes éléments du Périgordien européen, c'est-à-dire ce qu'on appelait autrefois l'Aurignacien inférieur et l'Aurignacien supérieur — à l'exclusion de l'Aurignacien moyen — qu'en 1912, dans ses *Subdivisions du Paléolithique supérieur* (6), l'abbé Breuil en faisait l'ancêtre de l'Aurignacien européen et, plus précisément, de ce qu'on appelle aujourd'hui le Périgordien inférieur. Dès 1933, exposant le résultat de mes fouilles en Tunisie, qui avaient révélé la présence, à côté de ces gros éléments, de tout un outillage d'armatures microlithiques, et même géométriques, j'arrivais au contraire à la conclusion que le Capsien était typologiquement une industrie de caractère mésolithique ou, tout au moins, paléolithique final, et qu'on ne pouvait en faire l'ancêtre de l'Aurignacien (*sensu lato*).

(5) Balout (L.), *Préhistoire de l'Afrique du Nord. Essai de chronologie*. Un vol. in-4° de 536 p., 29 fig., 72 pl. Paris, Arts et Métiers graphiques, 1955.

(6) Breuil (H.), Les subdivisions du Paléolithique supérieur et leur signification. *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, XIVe Session, Genève 1912*, pp. 165-238, 47 figures.

Au Capsien typique succède bientôt le Capsien supérieur sous deux faciès apparentés : 1° entre les mains des Capsiens supérieurs proprement dits, habitants des hautes steppes de l'intérieur, l'industrie capsienne poursuit son évolution normale. Les microlithes se multiplient et se diversifient aux dépens du gros outillage qui s'amenuise et devient rare ; 2° sur le littoral, au contraire, des populations, apparemment réfugiées derrière la barrière presque impénétrable des montagnes kabyles, couvertes de forêts où foisonnaient la Panthère et le Lion, semblent en perte de vitesse, si l'on ose dire. Leur industrie, l'Ibéromaurusien, est l'une des plus pauvres qui soient : les gros outils ont complètement disparu, les microlithes sont réduits au seul type le plus simple, celui de la lamelle à dos, généralement de qualité médiocre ; les microlithes géométriques et la manière de les obtenir — par la méthode dite « du coup du microburin » — ne sont pas inconnus certes, mais ils sont toujours relativement rares et également de petites dimensions. Il semble que nous soyons en présence d'un faciès latéral, dans une région refuge.

L'hypothèse était simple, en accord avec ce que nous savons d'autre part de l'évolution des industries humaines de l'âge de la Pierre. C. Arambourg, cependant, dès 1931, après ses fouilles d'Afalou bou Rhummel et de Tamar Hat, en pleine région ibéromaurusienne, voulait au contraire faire de l'Ibéromaurusien l'équivalent de l'Aurignacien et du Capsien typique, sans en donner du reste de claires raisons, sauf l'absence de microburins qui fut, par la suite, reconnue inexacte.

L'hypothèse d'Arambourg a depuis, été reprise par le Dr Gobert, donnant voix, avant qu'elle fut publiée par L. Balout lui-même, aux considérations que celui-ci ne devait développer qu'en 1955 (7), les fondant, implicitement, sur des constatations anthropologiques plus que

(7) Arambourg (C.), Boule (M.), Vallois (H. V.), Verneau (R.), Les grottes paléolithiques des Beni Segoual (Algérie). *Archives de l'Institut de Paléontologie humaine*, mémoires 13, 239 p., 48 fig., 22 pl., Paris, Masson, 1934.

sur des arguments archéologiques ou stratigraphiques. Archéologiques, la très grande rareté — sinon l'absence — des microburins. Or nous savons aujourd'hui qu'ils sont beaucoup plus nombreux qu'on ne se l'imaginait, atteignant par exemple le chiffre de 128 contre 206 segments de cercle à Sidi Moussah près de Mazagan (Maroc méridional) (8).

On pourrait trouver une preuve contraire — disons-le en passant — dans le fait que parmi les assez nombreuses boules percées recueillies dans les gisements capsiens (*sensu lato*) d'Afrique du Nord, une seule est d'un poids suffisant (plus de 1.200 grammes) pour avoir lesté un bâton à fouir. Elle a été trouvée dans le gisement ibéromaurusien de Tamar Hat, près d'Afalou. On peut penser que l'utilisation du bâton à fouir, même s'il ne sert qu'à la cueillette des racines et des bulbes alimentaires, et non à une agriculture rudimentaire, caractérise un stade de civilisation assez avancé (pour l'âge de la Pierre, bien entendu), et il est remarquable à ce sujet que le Dr Gobert lui-même ne croit pas qu'il en soit sûrement de capsien (*sensu stricto* : Capsien typique, le plus ancien).

Arguments stratigraphiques : aucun n'était jusqu'alors mis en avant et L. Balout lui-même, en 1942, insistait sur la présence en Algérie de l'Ibéromaurusien « sur les berges des lacs callois, dans tel ensellement du sol que l'érosion aurait dû depuis longtemps raviner. C'est dans le massif montagneux (au Maroc) qui connut la seule glaciation nord-africaine, ajoutait-il, qu'il monte le plus haut. Partout ses stations sont auprès des sources qui n'ont pas reculé (depuis) ; les charbons végétaux de l'abri Alain enfin (c'est un gisement ibéromaurusien) ont révélé une flore de chênes(-verts) et de genévriers ». En 1955 encore, le même auteur semble prendre à son compte les observations de Ch. Gottis, selon lesquelles à Ouchtata, en Tunisie occidentale, le sol ibéromaurusien

(8) Vaufrey (R.), Préhistoire de l'Afrique, tome premier, Maghreb. *Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis*, 458 p., in-4°, 216 fig., 60 pl., Paris, Masson, 1955.

est un sol forestier formé à la surface des dunes fossiles, à une époque où il n'y avait plus de dunes mouvantes. Dans les deux cas, l'Ibéromaurusien ne pouvait être que très récent.

Quant à l'argument anthropologique implicite, il repose sur le raisonnement suivant : les Hommes de Mechta el-Arbi sont considérés comme les descendants directs des Hommes de Cro-Magnon de l'Aurignacien français, auxquels ils ressemblent étonnamment par les traits du visage, la haute taille et plus généralement par l'ensemble de leurs caractères anatomiques, Ils n'en diffèrent guère, remarquons-le en passant, car le fait n'est pas sans signification, que par la carie dentaire fréquente qui n'existe pas, on le sait, chez les Hommes paléolithiques européens. Or, tous les squelettes humains trouvés dans les gisements ibéromaurusiens sont attribués à la race de Mechta el-Arbi, alors que, dans la zone capsienne, des Méditerranéens, tenus pour plus récents, sont également représentés, et peut-être en majorité. Le raisonnement est impressionnant, mais dans l'état actuel des recherches, il n'est pas sûr qu'il puisse emporter la conviction. Disons d'abord, que de l'aveu même de L. Balout, nous ne connaissons pas encore d'inhumations datant certainement du Capsien typique. De plus, au Capsien supérieur, la race de Mechta el-Arbi n'était pas en voie d'extinction dans les hautes plaines constantinoises, puisque c'est à cette race qu'appartiennent les squelettes néolithiques de la grotte des Hyènes, du djebel Fartas et de Koudiat el-Kherrouba. Pour être probante, l'hypothèse anthropologique devrait, au surplus, être établie sur des observations stratigraphiques et ethnographiques très attentives, car chacun sait qu'on a inhumé jusqu'à une époque récente dans les escargotières — on appelle ainsi les gisements capsiens —, milieu très meuble, très facile à creuser.

Dans beaucoup de cas, notamment au Capsien typique — époque sans doute de faible durée — ces inhumations pouvaient-elles même dater de l'époque où se constituait ce gisement ? On peut en douter, si l'on admet que les

escargotières ne sont que le résidu minéral d'un fumier : on n'enterre pas dans un fumier composé en grande partie de végétaux — ne fut-ce que ceux qui servaient de couche aux occupants —, sans que la sépulture et son mobilier ne se disloquent par la suite ; on n'y enterre pas avant qu'il n'ait été réduit à ses composantes minérales. Par des exemples sud-africains, nous savons que cela peut prendre plusieurs siècles.

Ceci nous amène, en deuxième lieu, à constater que, si l'on en juge par la faible étendue de leur aire de répartition — dont le plus grand diamètre ne dépasse pas 160 km, à l'exception d'un avant-poste saharien qui excède cette distance de 250 km — les Capsiens typiques dérivaient probablement d'un petit groupe d'individus, abordant sur une terre nouvelle. Les Capsiens supérieurs ne reculent pas considérablement les limites du domaine de leurs prédécesseurs, puisque le plus grand diamètre du leur ne dépasse pas 700 km. Celui des Ibéromaurusiens au contraire, dans le sahel méditerranéen, atteint au moins 1.650 km. de l'Est à l'Ouest et il peut demain être augmenté de toute la longueur du littoral tunisien. Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, il ne semble pénétrer dans la zone des hautes plaines algéroises que localement, par une pointe profonde et inattendue jusqu'au pied de l'atlas pré-saharien, près de Bou Saada (El-Hamel) (9), à 200 km de la mer, contournant peut-être par l'Ouest, si le fait est confirmé, la frontière occidentale du Capsien supérieur. Celle-ci, dans l'état actuel de nos connaissances, n'atteint pas le méridien d'Alger. Le Néolithique de tradition capsienne, seul, s'étend à tout le Maghreb. C'est aussi celle de ces civilisations qui semble avoir eu la plus longue durée, pendant tout l'optimum climatique post-glaciaire *sensu lato*, près de 4 millénaires peut-être.

Ce tableau de l'expansion démographique progressive des peuples capsiens, ou de tradition capsienne, paraît

(9) Tixier (J.), Le gisement préhistorique d'El-Hamel. *Libyca*, t. 2, 1954, pp. 79-120, 16 fig.

donc concorder avec celui de l'évolution de leur industrie considérée sous le seul angle de la succession morphologique la plus vraisemblable.

C'est ici qu'interviennent le Dr Gobert et un géologue tunisien, G. Castany (10), faisant état de la découverte à Sidi Mansour, Gafsa, d'un horizon stratigraphique, à la vérité disjoint par le ruissellement, dont l'industrie, une sorte d'Ibéromaurusien simplifié, mais non archaïque, serait antérieure au Capsien typique : elle est en effet incluse dans un ancien sol qui serait lui-même inséré dans les limons de la haute terrasse de l'oued Baiech, avant qu'ils aient cessé de se former. Ce n'est qu'ensuite que se déposeront les alluvions qui constituent la basse terrasse, et la topographie actuelle ne sera enfin réalisée que lorsque les eaux de l'oued Baiech les aura à son tour ravinées pour atteindre son niveau d'aujourd'hui. L'horizon des lamelles de Sidi Mansour remonterait donc à une très haute antiquité, bien antérieure à l'époque où, il y a probablement quelque 8 à 12.000 ans, se formaient les escargotières du Capsien typique.

Une telle antiquité de l'horizon à lamelles de Sidi Mansour est inimaginable et il faut reconnaître que, dans une autre note, portant le même millésime 1954, mais probablement postérieure à la première, le Dr Gobert, seul signataire cette fois (11), modérait sa pensée dans la phrase suivante, parlant toujours de ce même horizon : « cette surface (l'horizon Collignon) a été ensuite recouverte par un nouvel apport de limon, soit que celui-ci ait été déposé par de nouvelles crues, soit qu'il vient d'amont par le ruissellement ». Dans ce dernier cas, la position de l'horizon des lamelles, en haut des alluvions de la haute terrasse, n'a plus aucune signification chronologique et la solution de la question n'est

(10) Castany (G.) et Gobert (E. G.), Morphologie quaternaire. Palethnologie, et leurs relations à Gafsa. *Libyca*, t. 2, 1954, pp. 9-37, 16 fig.

(11) Gobert (E. G.), Le site quaternaire de Sidi Mansour à Gafsa. *Quaternaria*, t. 1, 1954, 20 p., 9 fig.

plus qu'une question de stratigraphie à l'échelle des temps capsiens : à savoir, les restes d'escargotières qui sont superposés au niveau des lamelles sont-ils capsiens supérieurs ou capsiens typiques ? Ce n'est évidemment que dans ce dernier cas qu'on pourra dire que le complexe des lamelles, dont nous sommes affligés, est antérieur au Capsien typique.

Pour le moment, il n'en est pas question puisque l'un des auteurs a bien voulu m'assurer — *in litteris* — que nous avions tous mal compris et que, dans cette affaire, il ne s'agissait pas de stratigraphie mais de morphologie : morphologie géographique, bien sûr, car de morphologie typologique, il n'a pas été question : à cet égard, si l'industrie de Sidi Mansour est un Pré-Capsien, il faut qu'elle n'ait aucun lien génétique avec le Capsien typique et que les deux industries aient chacune une origine différente. Si nous regardons vers l'Est, ce n'est qu'en Cyrénaïque, à quelque 1.000 km de là, que nous retrouvons des outillages à lamelles *in situ*, à Hagfet ed Dabba, dont l'industrie pourrait passer pour une sorte de Capsien typique abâtardi, mais assez divergent, à Hagfet et Tera où elle semble peu différente d'un Ibéromaurusien banal, à moins qu'il ne s'agisse d'une sorte de Capsien supérieur appauvri. Ni dans l'un ni dans l'autre cas, même le deuxième, il ne semble y avoir de liens directs avec l'industrie à lamelles (principalement à troncature oblique) de Sidi Mansour.

*
**

Ainsi s'achève notre revue des trois questions où le rôle du Maghreb est principalement en jeu. Elles posent trois points d'interrogation et subsidiairement un quatrième, ponctuant notre incertitude sur l'origine géographique du Capsien typique. Dans l'état actuel de nos connaissances, c'est en Sicile, où régnait à la fin du Pléistocène une industrie également dérivée de l'Aurignacien, sous son faciès périgordien, que l'on trouve les types industriels les plus proches de ceux du gros outillage capsien typique, bien qu'assez différents par les nombres comparés de ses divers éléments et par des détails typologiques. C'est en Sicile, dans le Grimaldien supérieur de l'abri du Castello à Termini Imerese que se voit aussi un ensemble microlithique analogue (fig. 4), sinon direc-

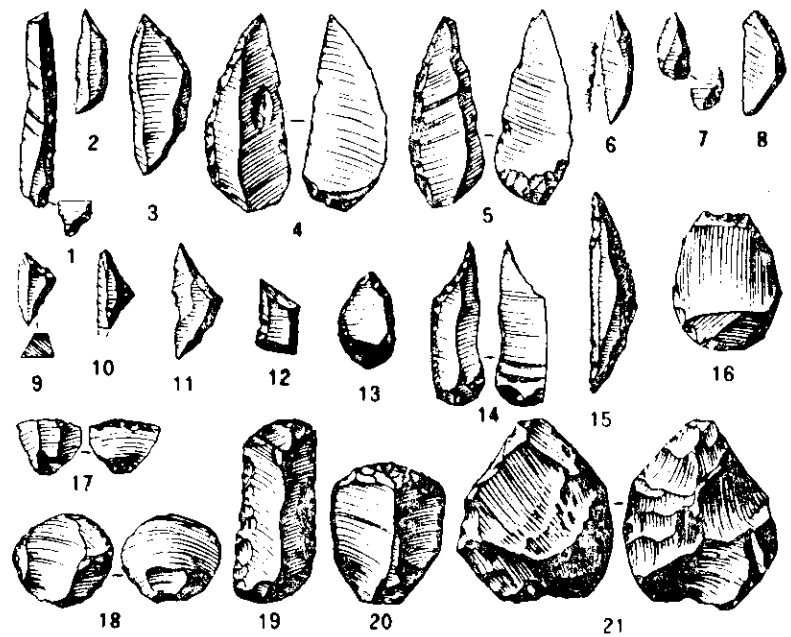

Fig. 4. — Silex taillés de l'abri du Castello à Termini Imerese (Sicile). Grimaldien supérieur. — *1* et *2*, lamelle à dos, la première à retouche alterne opposée à la base ; *3*, trapèze atypique ; *4*, *5* et *7*, lamelles à dos courbe avec ablation partielle du bulbe ; *6* et *8*, segments de cercle ; *9* à *11*, triangles symétriques ou subsymétriques (n° 9) ; *12*, petite lamelle à retouche abrupte au dos et à la base ; *13*, petite pointe mousse à bords retouchés ; *14*, lamelle à dos, à troncature oblique et base amincie ; *15*, triangle étiré ; *16*, petite pièce à retouche périphérique incomplète ; *17*, petit éclat à tranchant transversal ; *18*, raclette circulaire ; *19* et *20*, grattoirs ; *21*, petite pièce biface cordiforme. (Dessins de J. Bouyssonie). — 2/3 de la gr. nat.

tement comparable, à ceux du Capsien supérieur. On peut penser que les Hommes du Paléolithique supérieur finissant n'étaient pas incapables de s'engager sur la mer — c'est bien ainsi que leurs descendants gagnèrent les Canaries —, et il n'est pas inconcevable qu'un accident météo-

rologique quelconque ne les ait poussés jusqu'au golfe de Gabès, qui n'est éloigné que de 90 km de la première des escargotières du Capsien typique que nous connaissions. L'abondance des rognons de silex leur fournissait là une matière de choix pour leur industrie. Ils y prospérèrent et s'étendirent vers l'Ouest, et, à leur suite, les Capsiens supérieurs, dans la mesure de leur petit nombre originel, et les Ibéromaurusiens. C'est l'hypothèse que j'ai adoptée, mais pour la situer à son juste plan, citons encore une fois Claude Bernard : « Quand nous faisons des théories générales dans nos sciences, la seule chose dont nous soyons certains, c'est que ces théories sont fausses absolument parlant. Elles ne sont que des vérités partielles et provisoires qui nous sont nécessaires comme des degrés sur lesquels nous nous reposons pour avancer dans l'investigation... ».

R. VAUFREY.

Que savons-nous du libyque ?

Je ne songe pas à présenter ici un essai d'interprétation systématique de la langue libyque. N'étant que sémitisant, sans connaissance aucune du berbère, je ne saurais sans ridicule assumer une telle tâche. Mais les points de contact entre l'épigraphie libyque et l'épigraphie punique et néopunique sont si nombreux que tout punicisant est obligé, bon gré mal gré, de s'intéresser au libyque ; qui plus est, je crois que l'expérience du punicisant est nécessaire au berbérisant qui aborde l'étude des textes libyques. C'est le maigre fruit de cette expérience que je livre dans ces quelques pages.

Le *Recueil des Inscriptions Libyques* (Paris, Imprimerie Nationale, 1940) est la base indispensable de tout travail sur le libyque. Quelque gratitude que l'on doive témoigner à la mémoire de l'auteur, le regretté abbé J.B. Chabot, il faut reconnaître que cet instrument n'est pas parfait. Les photographies des inscriptions sont trop rares ; les références du glossaire sont parfois inexactes. On regrettera que Chabot n'ait pas fait profiter le lecteur de la connaissance approfondie de l'onomastique libyque, que lui avait procurée une longue familiarité avec les textes néopuniques ; je reviendrai sur ce point.

Que trouvons-nous dans ce recueil (*R. I. L.* en abrégé) ? (1) :

(1) Abrévations utilisées :

C.I.S. = *Corpus Inscriptionum Semiticarum, pars prima.*

J.As. = *Journal Asiatique.*

N.P. Renvoi au corpus provisoire des inscriptions néopuniques, dressé par P. Schröder, *die Phönizische Sprache* (1869), p. 63 et suiv., jusqu'au n° 117 ; pour les n^os^ suivants, se rapporter à Euting, *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Ges.*, XXIX (1875), p. 235 et suiv. et 284 et suiv. La plupart des textes ont été réédités, avec de meilleures lectures, par J.B. Chabot, dans ses *Punica* (J.As. de 1916 à 1918).

R.I.L. = J.B. Chabot, *Recueil des Inscriptions Libyques.*

1° des textes bilingues punico-libyques, d'une importance capitale, puisque ce sont eux surtout qui ont permis de déchiffrer l'écriture libyque ;

2° des bilingues latino-libyques ;

3° des inscriptions monumentales (p. ex., n°s 3 à 11) ;

4° enfin et surtout de brèves épitaphes.

Ces dernières, dans la mesure où on peut les comprendre, contiennent en général : le nom du défunt, celui de son père, plusieurs noms communs ou adjectifs (souvent terminés par H) et parfois des mentions comme US « (érigé par) son fils », BNS « sa stèle ». Les épitaphes libyques se rapprochent donc, par leur contenu, des épitaphes néopuniques.

On notera que sur les stèles funéraires, qui portent ces épitaphes, le texte est réparti non point en lignes horizontales, comme dans les inscriptions monumentales (bilingues ou non) de Dougga, mais en lignes verticales, les caractères se lisant de bas en haut. Cette disposition ménage des pièges : il faut commencer tantôt par la colonne de gauche, tantôt par celle de droite ; chaque colonne verticale contient d'ordinaire un seul mot, mais parfois plusieurs et qui ne sont pas toujours séparés par des points ; ou bien un seul mot occupe deux colonnes. Je passe sur maintes autres difficultés, par exemple la substitution d'un point à une lettre.

Ces épitaphes révèlent une onomastique extraordinairement riche. Encore convient-il de ne pas prendre le Pirée pour un homme, un nom commun pour un nom propre, un emprunt au punique ou au latin pour un mot authentiquement libyque. Il importerait, comme moyen de contrôle, de dresser la liste de tous les noms propres libyques (ou suspects d'être tels) dans les textes épigraphiques puniques et néopuniques ; dans bien des cas se révélerait ainsi par surcroît, grâce aux *matres lectionis* du néopunique, la vocalisation approximative du mot. Bien entendu, il serait tout aussi utile de faire le même travail dans le domaine de l'épigraphie latine d'Afrique et de la littérature classique ; dans cet ordre d'idées les

recherches de M. L. Galand promettent d'être fructueuses. Je prends un exemple : dans son introduction au *R.I.L.*, page XV, Chabot classe MSIRN parmi les mots qui ne sont pas des noms propres de personne ; or, on trouve dans un texte néopunique le nom propre MSYR'N (*J.As.*, 1916, I, p. 88).

Après ces remarques d'un ordre général, allons au fait. Que savons-nous de la langue libyque ?

Nous connaissons tout d'abord à peu près l'alphabet — ou plutôt l'écriture consonnantique — qui a servi à noter cette langue. J'attire l'attention sur ce fait que ce sont les bilingues punico-libyques, plus étendues et plus fidèles que les bilingues latino-libyques, qui ont servi de base au déchiffrement. Mais qui dit « transcription » ne dit pas « notation phonétique ». Le signe ⥽ (sens horizontal) a été transcrit G, parce qu'il est rendu en punique par un *gimél* ; mais les textes latins le rendent par un C. Le signe ⊓ est transcrit D, parce qu'il est rendu à Dougga par le *dalét* punique ; mais certaines explosives puniques tendaient déjà à devenir des spirantes, ce qui explique la transcription latine de cette même lettre libyque par DH. Que les phonéticiens se méfient donc !

Dans quelques rares cas l'orthographe libyque redouble une lettre, sans doute pour exprimer l'allongement d'une consonne. C'est ainsi qu'on a NBDDSN (*R.I.L.*, 145, 196 et 218) à côté de la graphie plus simple NBDSN (531 et 701). Si cette explication est valable, un tel procédé aurait été emprunté aux écritures latine et grecque, peut-être par l'intermédiaire du néopunique (voir J. Friedrich, *Phönizisch-Punische Grammatik*, § 97 b).

On dit parfois que l'alphabet libyque comprend deux variétés quelque peu différentes : l'alphabet oriental et l'alphabet occidental. En réalité l'alphabet libyque, tel qu'il nous est révélé par les bilingues de Dougga, est incomplet : on trouve dans les autres textes des lettres qui n'y figurent pas ; et ces lettres apparaissent en nombre plus grand dans les textes occidentaux. Souvent d'ailleurs il est malaisé de discerner s'il s'agit de lettres vraiment nouvelles ou de variantes de formes déjà connues.

Dans l'alphabet type de Dougga trois lettres seulement font difficulté. L'une ⊔ reste mystérieuse. Une autre ≡ a été notée H par Chabot. Lorsque des noms propres puniques sont transcrits en libyque, elle correspond à une gutturale punique, d'ordinaire l'*aleph*, parfois *le ḥét*. C'est ainsi que HNH (*R.I.L.*, 632) répond au punique ḤN', en latin *Hanno* et BHNH (*R.I.L.*, 31) au punique B'LḤN'. En sens inverse le nom propre libyque ZUHSN (*R.I.L.*, 208 et *passim*) a été transcrit ZU'SN en néopunique (*J.As.*, 1916, II, p. 416). Mais cette correspondance ne doit pas nous induire en erreur : dès le IIe siècle avant notre ère les gutturales puniques avaient à peu près disparu et seul le caractère traditionnel de l'orthographe maintient l'illusion qu'elles étaient réellement prononcées. C'est aux gutturales employées comme *matres lectionis* que semble correspondre le H libyque, et en particulier à l'*aleph*, qui dans cet emploi vaut soit pour *o/u*, soit pour *é*. Ce qui paraît appuyer cette opinion, c'est que le H libyque, tout comme l'*aleph* néopunique, remplace, en cas de transcription d'un nom propre latin, la désinence *-us* et par conséquent se prononçait dans ce cas *u* (*ou* français) ou *o* (2). Dans les noms communs proprement libyques il apparaît parfois à la fin des mots sans raison apparente : on a ainsi MUSN et MUSNH avec la même fonction grammaticale (*R.I.L.*, 2, 8 et 10, 4). Fréquente en finale, la lettre H est rare à l'initiale et dans le corps des mots.

Reste la lettre ⁝ transcrite Q (*qof* punique) par Chabot. Pour n'être pas certaine, cette transcription reste très probable. Dans une bilingue punico-libyque (*R.I.L.*, 2) le correspondant libyque du nom propre punique MQL' est malheureusement mutilé ; mais il semble bien que nous le retrouvions dans d'autres textes libyques sous les graphies M÷LT² (3, 10) et M⁝L. (5, 6 ; la dernière lettre manque).

(2) Je ne crois pas à la thèse de J. Friedrich, selon qui les noms propres latins en *-us* passés en punique prenaient une terminaison *-e* (forme du vocatif ?). Je traite cette question dans un article du *Journal Asiatique*, 1953, p. 465 et suiv.

J'ai déjà parlé de l'onomastique libyque, caractérisée à la fois par son extrême richesse et par son caractère composite. En particulier elle a subi une forte influence punique. Les exemples suivants sont loin de constituer une énumération exhaustive ; bien d'autres emprunts se dissimulent sans doute sous des graphies estropiées. Je cite en tout cas :

BRK (*R.I.L.*, 128, etc.), BRXLK (6 = B'LXLK), ÇDN (376, etc.), GRH (609 = GR'), HNH (632 = ḤN' *Hanno*) et BHNH (31 = B'LḤN'), KLMH (642 = KLM ou KLMW), MGNI (1083 = MGN), MTN (522, etc.), peut-être SKBL (22 = SKRB'L ?), XMR (406), TXBLT (110 ; cf. XBLT dans la *N.P.*, 24 ; ici avec préfixe T, dont je parle plus loin), NMGDH (324, etc. = N'MGD', *C.I.S.*, 717 et 1520), BXTR (7 = BD'XTRT, latin *Bostar*, *C.I.L.*, VIII, 9450).

Selon toute vraisemblance, un examen minutieux révélerait aussi de nombreux emprunts au latin, en matière d'onomastique. Je puis déjà en citer quelques-uns : MRKH (1058 = néopunique M'RK' et latin *Marcus*), FDU (néopunique PYD' et latin *Fidus*), SṬRNNH (*Saturninus*), peut-être SURH (93, etc. = *Syrus* ?), FUSTH (85 = *Faustus*), MNṬNH (378 = néopunique MWNṬ'N' et latin *Montanus*), SṬR (344 = néopunique S'ṬR et latin *Satur*). Je me suis même demandé si le mot NKZR ou NKŻR, qui se rencontre quelquefois en libyque, n'était pas le latin *Caesar* précédé de la particule N, introduisant le complément déterminatif. Il faut noter toutefois que dans le néopunique de Tripolitaine *Caesar* est transcrit par Q'YSR.

En sens inverse il semble que nous puissions retrouver l'original libyque du latin *Numida* « le Numide » dans le NBIBH du *R.I.L.*, 85 (bilingue = *C.I.L.*, VIII, 17317). En effet dans cette bilingue le mot libyque NBIBH semble bien répondre à l'abréviation latine *N(umida)*. Ainsi serait renouvelé un petit problème, qui intriguait S. Gsell (*Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, V, p. 105 et suiv.).

Une fois déblayés les emprunts faits au punique et au latin — éventuellement au grec — l'onomastique libyque constituera un terrain plus sûr pour les berbérisants. Je

crois toutefois devoir attirer leur attention sur un point important : les noms propres libyques ne seraient-ils pas parfois des noms théophores ? Une inscription latine nous a conservé les noms de sept divinités libyennes (A. Merlin, *C.R.A.I.*, 1947, p. 355 et suiv.). Or, deux au moins de ces divinités MACURTAM et MACURGUM portent des noms qui rappellent singulièrement des noms propres libyques, comme MGRSN (en transcription néopunique dans la *N.P.*, 47) et MGRKN (*R.I.L.*, 384), car le C latin correspond au G libyque (voir *Bull. Arch.*, 1916-19, p. 649 et suiv.).

Les emprunts du libyque au punique débordent le cadre de l'onomastique des noms propres. J'ai indiqué plus haut que le nom propre ÇDN était le punique ṢDN ; je me suis souvent demandé si des formes comme MKI ÇDN, MKI ÇDH, MKI ÇD, qui apparaissent seulement comme épithètes — et jamais, semble-t-il, comme noms propres — ne répondraient pas au punique 'X ṢDN « affranchi ». Quel que soit le sens qu'on attribue à ṢDN (voir à ce sujet *Semitica*, IV, p. 13 et suiv.), on s'accorde, je crois, à retrouver le mot *'is* « homme » dans le premier élément de l'expression. Si mon hypothèse était retenue, le libyque MKI aurait approximativement le même sens que 'S « homme ». Le mot MSKRH, très fréquent, n'est pas non plus un nom propre. Faut-il songer à quelque dérivé de la racine sémitique ZKR, qui devient SKR en punique ? Le mot BN se présente tantôt isolé (BN IMZKL, « le BN de IMZKL » dans *R.I.L.*, 469), tantôt suivi du suffixe pronominal -S (BNS, « son BN »). J.B. Chabot paraît accorder à ce mot le sens de « tombeau » (*R.I.L.*, p. XVI). Je penserais plutôt au punique 'BN « pierre », qui a très souvent le sens de « stèle funéraire » (voir, par exemple, les *N.P.*, 67, 68 et 69). La chute de l'*aleph* initial en libyque ne soulève pas d'objection ; c'est plutôt son maintien qui serait anormal. Dans *R.I.L.*, 2 (bilingue punico-libyque), les noms propres libyques XIN et RX répondent aux noms propres puniques 'XYN et 'RX. Je crois donc que BN IMZKL signifie « stèle de IMZKL » (nom propre attesté à plusieurs reprises) et que BNS veut dire « sa stèle ». Le mot MUKR, dans la plupart (sinon

dans la totalité) des textes où il figure, n'est pas un nom propre, mais une épithète. Par exemple, n° 1051 : SMTHLN fils de LKS, MUKR. Il est possible que ce MUKR soit le sémitique *mōkēr* « commerçant ». Quant au mot ṬNI (*R.I.L.*, 2, 11 et 3, 12) c'est à coup sûr le verbe punique ṬN' au participe passif : « préposé ».

Le désir de me borner à des rapprochements vraisemblables m'interdit de multiplier les exemples. Je souhaite que quelques-uns au moins paraissent plausibles. En tout cas il serait imprudent pour les berbérisants de se lancer à l'assaut du libyque sans avoir soigneusement éliminé les emprunts faits au punique.

Passons maintenant au vocabulaire proprement libyque. En dépit du secours, parfois plus apparent que réel, qu'apportent les bilingues, le butin est très maigre. Voici les mots dont le sens me paraît à peu près sûr :

U « fils ».

ULT « fille ». Voir, par exemple, *R.I.L.*, 1082 : MBṬR ULT MGNI « MBṬR fille de Magon », et *R.I.L.*, 211 : ZRMTLN ULT MZKL (pour ce dernier nom, cf. n° 296). Le mot ULTS « *sa* fille » semble se retrouver aux n°s 720 et 795.

MT « mère ». Dans *R.I.L.*, 263, sous deux représentations féminines est gravée en trois colonnes (un mot par colonne) l'inscription suivante : UIMT MT ZMIDH « U. mère de Z. ». Cf. aussi n° 589. On rencontre assez souvent MTS « sa mère », correspondant à US « son fils » et ULTS « sa fille » : il s'agit, dans ce cas, de la personne qui s'est chargée de l'inhumation ; des mentions analogues, mais plus explicites, figurent sur les textes funéraires néopuniques. MT, comme U et ULT, se retrouve en berbère (touareg ahaggar).

NBB « ouvrier » (*R.I.L.*, 1, 6).

ZLH « fer » (*ibid.*, 1, 7).

XQRH « bois » (*ibid.*, 1, 6).

KSL, probablement « serviteur » ou « enfant » (*ibid.*, 1, 5. Cf. *J.As.*, 1951, p. 11).

MNKDH (= latin *imperator*. Cf. G. Levi della Vida, *Africa Italiana*, VI, 1935, nos 1-2, p. 1 et suiv.). C'est le mot touareg *amenùkal* « chef suprême ».

GLD « roi » (*R.I.L.*, 2, 7-8). Désigne aussi un magistrat éponyme.

MUSNH « centenier » (*R.I.L.*, 2, 8).

GLDMÇK « cinquantenier » (*ibid.*, 2, 10).

D « et », « avec ». S'emploie aussi bien pour réunir des propositions (*R.I.L.*, 3, 12) que des mots.

En ce qui concerne la morphologie le butin n'est guère plus riche.

Des pronoms personnels nous n'en connaissons qu'un, le pronom suffixe de la 3e pers. sg. masc. : c'est - S. Par exemple : US « son fils » et BNS « sa stèle ». Il est possible que ce suffixe ait été employé aussi pour le féminin (avec une voyelle différente ?) ; c'est ce que semble indiquer la formule TXBLT BNS, si TXBLT est bien un nom féminin, comme je le crois.

Nous touchons ici à un problème embarrassant de la morphologie libyque. Il existe en punique un nom propre féminin XBLT, signifiant probablement « *l'épi* » (*N.P.*, 24 = *J.As.*, 1916, I, p. 86 et II, p. 187). Il est à peu près certain que le nom propre libyque TXBLT (*R.I.L.*, 110 et 322) représente ce même nom propre, pourvu d'un préfixe T, qui serait la marque du féminin. Allant plus loin encore, on peut conjecturer qu'en libyque, comme en berbère, le féminin était indiqué par l'emploi simultané d'un préfixe T et d'un suffixe T ; le T final de XBLT, qui est d'ailleurs lui aussi la marque du féminin, a pu être conservé sciemment, avec la même valeur, dans la transcription libyque. Cette conjecture s'appuie sur deux séries de constatations :

1° Certains noms propres, connus par ailleurs, peuvent recevoir simultanément le préfixe T et le suffixe T. Par exemple : KDN et TKDNT, RHL et TRLT, SD et TSDT (voir références dans le glossaire du *R.I.L.*). Ces noms propres de forme T + x + T seraient-ils féminins ?

2° Le même procédé paraît s'appliquer à certains substantifs ou adjectifs (qui ne sont pas des noms propres !). Par exemple : MSUTI et TMSUTH, RÇH et TRÇTH.

Mais cette hypothèse se heurte à une grave objection : à plusieurs reprises nous trouvons des noms propres indubitablement féminins, qui n'ont ni préfixe T, ni suffixe T. Par exemple : MBṬR ULT MGNI « MBṬR, fille de Magon » (1082) et ZRMTLN ULT MZKL « ZRMTLN, fille de MZKL » (211). Je propose donc l'hypothèse « de travail » suivante. En libyque beaucoup de noms propres féminins n'auraient pas une forme féminine ; celle-ci serait réservée en principe aux substantifs et aux adjectifs et ne serait accordée aux noms propres, que quand ceux-ci seraient conçus comme substantifs ou adjectifs (par exemple, TXBLT « l'Épi ». Cf. latin *Spica qui et Claudia*, dans *C.I.L.*, VIII, 8609).

Pour indiquer qu'un tel occupe telle fonction, on peut recourir à deux constructions différentes : ou bien mettre le nom de fonction en tête, ou bien le faire précéder du nom de personne. Dans le premier cas le nom de fonction n'a pas de désinence consonantique (le - H semblant équivaloir à une voyelle ; voir plus haut) ; dans le second cas il reçoit le suffixe - T². Je cite :

GZB MGN (*R.I.L.*, 2, 9) : « Etant gazbi Magon », mais ZMR GZBT² ;

MUSNH XNK .... DSFṬ (*R.I.L.*, 2, 8) « Etant centenier XNK .... avec Safoṭ », mais : XFṬ MUSNT² (3, 5) « Safoṭ étant centenier ».

Cette règle est appliquée rigoureusement pour les noms de fonction suivants : GLD, MÇÇKU, GZB, MUSN ou MUSNH ; mais pour GLDGIML ou GLDGMIL (sic), la forme avec suffixe est GLDGIMLN. Il est à noter que la forme avec suffixe se rencontre même quand elle joue le rôle d'une simple épithète : MSBL GLDMÇKT² UXMN GLDT² UXIN GLDT² « MSBL étant cinquantenier, fils de 'Abdeshmun *le roi*, fils d'Ashyan *le roi* ».

Le pluriel masculin a une désinence - N. Par exemple : ṬNIN « étant préposés », NBBN « les ouvriers ». Il semble

que les suffixes pronominaux puissent s'adjoindre à cette désinence : KSLNS « ses enfants » ou « ses serviteurs » (*R.I.L.*, 1, 6. Cf. *J.As.*, 1951, p. 10-11).

Je soupçonne un pluriel féminin en T²N, formé par l'adjonction de N à T>T². Dans *R.I.L.*, 3, 1-2, on a :

BŻN TBGG TRFUT²N DBNMZBKH DBNRKMN.

Cette phrase forme un tout : elle est séparée de la ligne 3 par un large blanc, à la fin de la ligne 2 ; d'ailleurs le sens des lignes 3 et suivantes nous est connu : « Shafoṭ étant roi, etc. ». TBGG est le nom libyque de la ville de Dougga. Les trois mots suivants sont reliés entre eux par deux D « ... et ... et... » ; il paraît difficile d'en faire des verbes, car dans ce cas ils devraient avoir, semble-t-il, mêmes préfixes ou mêmes suffixes. Il reste donc à faire de BŻN le verbe, de TBGG le sujet et de ces trois mots trois compléments directs. Le singulier de TRFUT²N pourrait bien être le T|RFTH de *R.I.L.*, 1, 1.

Le complément déterminatif s'exprime de deux façons différentes. Ou bien les deux mots sont simplement juxtaposés : U XFṬ « fils de Shafoṭ », BN IMZKL « stèle de IMZKL » ; ou bien ils sont reliés par la particule N, qui joue ainsi le même rôle que le *sh* punique : NBBN NXQRH « les ouvriers du bois » (1, 6), TUNTH NBXTR « la TUNTH de Bostar » (= Bod'ashtart), dans *R.I.L.*, 7, 1.

C'est sur la morphologie du verbe que nous en savons le moins, parce que les exemples sont rares et difficiles à identifier. On remarquera pourtant que dans le texte cité plus haut BŻN est à peu près certainement un verbe. Il en va sans doute de même pour le ÇK|N| TBGG, de 2, 6 (Chabot estime que le N restitué est probable), qui offre la même construction que BŻN TBGG. Ces deux verbes étant terminés en -N, on peut se demander s'il s'agit d'un suffixe verbal : encore une fois la parole est aux berbérisants.

Je crois retrouver une autre forme verbale dans le TTRB de *R.I.L.*, 7, 11. Cette ligne 11 forme un tout :

TTRB TRBT²N NQFD XMN UTKLT².

Les mots XMN UTKLT² signifient « 'Abdeshmun, fils de TKLT² » ; ces deux noms propres sont connus. D'après l'analogie des textes puniques et néopuniques, on attend ici, à la fin de l'inscription, la mention du lapicide ou de l'architecte. On a par exemple : « Etant maître de l'œuvre BL ḤRX) 'Akboram l'architecte, fils d'Hannibal » (*C.I.S.*, 3914, 9) ou encore : « L'a fait Arish, fils de 'Abdo » (2 Cherchell, ligne 11). D'autre part TRBT²N semble être un substantif fém. plur. (comparer TRFUT²N, dans *R.I.L.*, 3, 1) ; NQFD est un substantif masc. qu'on retrouve plus haut (par exemple 7, 8) et il me semble difficile, vu la construction de la phrase, d'y voir autre chose que le complément déterminatif (sans particule N) de TRBT²N. Nous retrouverions donc une fois de plus le verbe, à savoir TTRB, en tête de la phrase. Comme ce mot TTRB appartient visiblement à la même racine que le substantif fém. plur. qui le suit, à savoir TRBT²N, il semble que le T initial de TTRB soit un préfixe verbal.

*
**

Voilà ce que je crois sinon savoir, du moins conjecturer ou deviner au sujet de la langue libyque. Peut-on en tirer quelque indication touchant l'appartenance du libyque à un groupe linguistique déjà connu ? En particulier peut-on y voir une sorte de pré-berbère ? Encore une fois, mon rôle est terminé. Je laisse à d'autres, plus compétents, le soin de répondre.

J. G. Février.

P. S. — J'ai transcrit le *shin* (*ch* français) par X. Transcription inhabituelle et irrationnelle, je suis le premier à le reconnaître et à le déplorer. Mais elle m'a été imposée par des nécessités d'ordre typographique. De même le second Z de l'alphabet libyque est rendu par un Ż surmonté d'un point, alors que d'habitude le point est au-dessous de la lettre.

Sur une danse d'époque punique

Un passage d'un des poèmes de Ràs-Shamrâ dont les lacunes et les difficultés de traduction ne facilitent point une interprétation très sûre, nous montre Danel offrant aux dieux un sacrifice (1). Ce sacrifice est accompagné de danse et de musique, probablement de celle des cymbales (mṣ ltm (2)).

Aucun rituel, jusqu'à présent, n'avait renseigné sur une telle cérémonie. Mais, bien qu'elles aient, la plupart du temps, connu leur déroulement à des époques très différentes, l'existence, très bien attestée ailleurs, de pratiques probablement semblables (3), avait cependant permis de supposer qu'on s'y était aussi livré dans les territoires phéniciens.

Bien plus, il y a quelques années, dans une étude admirablement documentée (4), le R. P. de Vaux avait même déjà pris prétexte d'un passage de I Rois (XVIII, 25 et sq.) pour décrire la danse que firent un jour les quatre cent cinquante prophètes de Baal avant de sacrifier sur le haut lieu du Mont Carmel, lors du célèbre enjeu qui les opposa à Elie.

Outre qu'il existait près de Beyrouth un sanctuaire au Baal-Marquod le « Baal de la Danse », où la liturgie

(1) Ch. Virolleaud, *La Légende Phénicienne de Danel*, 184 β - 189, p. 173.

(2) Ch. Virolleaud, *ibid.*, p. 174 ; hypothétique ici. Se rencontre ailleurs. Cf. *Syria*, XIV, 141, n° 1.

(3) ἐπιχορδίος et ὀρσίτης sont données pour crétoises par Athénée (XIV, 629e). Cf. Krause, *Gymnastik und Agonistik der Hellenen*, II, p. 820 et sq. Pour les danses ioniennes (Arist., *Eccl.*, 918 ; Athénée, XIV, 629e) elles sont à opposer aux danses doriennes militaires et gymniques. Cf. Daremberg et Saglio, s.v. *Saltatio*, p. 1029, note 19. Pour les danses persiques Xenophon, *Anab.*, VI, 1, *10*. Encore d'autres : Aristoph., *Thesm.*, 1175, ὄκλασμα, et les bonds de Corybantes, Plut., *Amator.*, 16, p. 759 B ; ou des Galles, Julian. Imper., *Or.*, V, 165c.

(4) R.P. de Vaux, *Les Prophéties de Baal sur le mont Carmel*, in *Bulletin du Musée de Beyrouth*, V, 1941, p. 7 et sq.

comportait (4) sûrement une part de chorégraphie, d'autres renseignements, moins probants, et tous basés sur des informations plus ou moins traditionnelles, ont contribué à faire tenir pour certain que des danses de ce genre avaient bien eu lieu en Phénicie à l'occasion de quelques solennités. Héliodore d'Emèse, par exemple, nous a transmis la relation d'une fête de marins tyriens honorant Héraklès (6) et qui, après un banquet, avaient dansé aux sons de musiques et « tantôt sautaient en l'air avec légèreté, tantôt pliaient les genoux (ἐποκλὰ ζοντες) près du sol et tournaient sur eux-mêmes comme des possédés (7) ». A Emèse même, dans ce site phénicien, Héliogabale, selon Hérodien (8), avait procédé à un sacrifice et « dansé autour des autels au son d'instruments de toutes sortes ; tandis qu'avec lui des femmes de son pays exécutaient une ronde rapide, des cymbales et des tambourins à la main ».

Nous sommes si peu renseignés sur les rites et les pratiques du culte des Phéniciens, de leurs voisins immédiats ou de leurs successeurs les Puniques, qu'il m'a paru bon de signaler l'existence d'un monument conservé aujourd'hui au Musée de Cagliari (Sardaigne) qui nous apporte la preuve certaine qu'un rite d'époque punique consistait en danse autour d'un bétyle (9).

(5) A Deir el-Qal'a. Sur Baal Marqod, voir : Ganszyniec, in *Real. Lex.*, de Pauly Wissowa ; Clermont-Ganneau, *Recueil d'Archéol. Orientale*, I, 1888, p. 101 sq.

M.J. Lagrange, *Etudes sur les religions sémitiques*, p. 81 et note (3), le Baal qui danse lui-même, cf. *Rev. Bibl.*, 1896, p. 229.

(6) Il s'agit de Melqart. Sur Melqart, cf. Preisendanz, art. *Melqart*, in Pauly-Wissowa, supplément VI (1935), colonne 293 à 297.

R. Dussaud, *Melqart*, *Syria*, XXV, 1946-1948, pp. 205 à 230.

(7) Héliodore, *Ethiop.*, IV, XVII, 1. Cité par le R.P. de Vaux.

(8) Hérodien, V, v, 9. Cité par le R.P. de Vaux.

(9) Sur les bétyles : voir H. Lammens, *Sanctuaires préislamites*, *Bulletin de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth*, XI, 1926, pp. 103 à 106. H. Lammens, *Le culte des bétyles et les processions religieuses dans l'Arabie Préislamite*, in *Bulletin de l'Institut d'Archéologie Orientale du Caire*, XVII, pp. 39 et suiv.

Sur la danse autour des bétyles, cf. Wellhausen, *Reste arabischen Heidentum*, p. 110, n° 2, etc. La kaaba s'appelle aussi « dawara » (de « dwr », tourner), parce qu'on exécute autour d'elle une promenade, survivance bien évidente d'une danse rituelle, « tawaf », du genre de celles qui étaient exécutées autour des « gamarat », Wellhausen, *ibid.*, p. 111.

Il est clair que ces pratiques, à peu près complètement balayées actuellement, à la surface de la terre, par la civilisation en marche (10) ont dû connaître une dispersion quasi-générale. Il eut été très étonnant qu'au moins dans leur forme primitive elles n'aient laissé aucun souvenir matériel dans les territoires qu'ont occupés les Carthaginois.

Un certain nombre de monuments antiques déjà bien connus sont à rapprocher de celui du Musée de Cagliari. Je ne me propose pas, pour en tirer des conclusions, d'esquisser la synthèse des enseignements qu'ils nous apportent. Je me contenterai de signaler leur existence pour permettre de déceler les analogies qu'ils présentent d'une part entre eux et d'autre part avec le monument punique de Sardaigne.

La Grèce a livré un petit groupe en bronze figurant une ronde de personnages à têtes d'animaux ou masqués (fig. 1) (11). Récemment, deux groupes de trois figurines jouant à une sorte de « colin-maillard » autour d'une quatrième figurine, ont aussi été signalés (fig. 2) (12).

Mais les plus nombreux monuments nous rapportant le témoignage de ce genre de rondes proviennent de

(10) La danse antique n'est pas basée sur le rapprochement des sexes (s.v. *Saltatio*, in *Dict. des Antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio, p. 1028). C'est dans cette forme qu'elle a subsisté chez quelques attardés (danse du scalp, etc.). Il semble qu'à l'origine la danse puisse être considérée, comme l'ont proposé Y. Hirn (*The origins of Art*, p. 87) ou E. Grosse (*Les débuts de l'Art*, p. 167 sq.), comme une satisfaction de l'instinct d'imitation très développé chez les primitifs et qu'elle n'est devenue que beaucoup plus tard l'expression du plaisir ou de l'extase (Flach, *Der Tanz bei d. Griech.*, pp. 2-3).

Je serais assez tenté, pour ma part, de croire, avec Lucien (*De la danse*, 7), que : « le chœur des astres, la conjonction des planètes et des étoiles fixes, leur société harmonieuse, leur admirable concert, sont les modèles de la première danse... ». Ce serait alors l'exécution d'une pratique de magie imitative destinée à forcer une renaissance, celle du jour ou de la lumière, source de vie, au cas particulier. Par extension, probablement, toute autre espèce de renaissance.

(11) Martin P. Nilsson, *Geschichte der Griechischen Religion* (1941), pl. 50, n° 2. — Vier tanzende widderdamonen, Brönze aus Methydrion. S. 219, (p. 219).

(12) P. Courbin, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1954, 1. Chronique des fouilles en 1953, p. 180, fig. 41 (Argos, époque géométrique).

Chypre (fig. 3 à 7). On les connaît déjà, en particulier par les excellentes publications de L. Heuzey ou de A. de Ridder (13).

(13) A. de Ridder, *Collection de Clercq*, t. V, *Les antiquités chypriotes*. p. 123 sq., pl. XX, nos 106 et 107, s.v. brûle-parfums entourés de personnages figurés. Ici, fig. 3, a et b. Cf. L. Heuzey, *Catalogue des statuettes de terre cuite du Musée du Louvre*, p. 200 sq. Par exemple, nos 248 à 250 : Trois femmes, disposées sur une plinthe circulaire, dansent en rond autour d'une espèce de colonne, terminée par un fleuron conique : c'est peut-être un pyrée ou plutôt la représentation conventionnelle d'un arbre sacré, comme le cyprès. Leurs bras étendus montrent qu'elles devaient se tenir la main. Elles sont vêtues de larges robes tombantes et de capuchons en pointe, qui rappellent le costume asiatique. Le travail est sommaire, mais les visages sont moulés assez finement. Le musée possède deux répétitions en pierre calcaire de la même danse cyclique, exécutée par des prêtresses ou des divinités secondaires, telles que les Grâces ou les Heures ; on y voit que le symbole central était parfois remplacé par un joueur de flûte. Nous avons aussi deux figurines de terre cuite qui ont certainement fait partie de groupes semblables ; l'une d'elles provient des fouilles de M. de Vogüé ; le groupe principal provient de la collection Parent — terre jaune ou rosâtre — (haut. du groupe, 0 m 15 ; diam., 0 m 11).

Cf. A. de Ridder, *Coll. de Clercq*, V, *Antiquités Chypriotes*, p. 120 sq. : Les numéros 106 et 107 du Catalogue de A. de Ridder se composent de deux éléments distincts, un chœur de personnages qui évoluent ou qui dansent en rond et une colonne ou une tour centrale, qui sert de réchaud ou de brûle-parfums.

Les chœurs d'hommes et de femmes n'étaient pas moins fréquents à Chypre que dans les sanctuaires de la Grèce propre. Des groupes en calcaire ou en terre cuite montrent ces danses rythmiques évoluant autour d'un [(Cesnola, *Atlas Cypr. Antiq.*, II, pl. XXIII, 279 (terre cuite de Lapithos, avec un joueur de flûte). Perrot, *Hist. de l'Art*, III, fig. 399, p. 587 (groupe en calcaire du Louvre). Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. XVII, 5 (Katydata-Linou)] ou de deux [(Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. XXVII, 6, p. 447 (groupe de Leucosia à l'Antiquarium de Berlin, avec deux joueurs de tambourin). Winter, *Typen d. figürlichen Terrakotten*, I, p. 12, 8. Cf., *ibid.*, I, p. 12, 9)] musiciens, joueurs de flûte ou de tambourin. Parfois, les personnages placés au centre de la ronde font défaut [(Groupe d'Achna en calcaire, Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. XVII, 6, p. 360)] et sont remplacés par un arbre sacré [(Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. LXXXVI, 1-12, et pl. CXXVII, 4, p. 445 (Khytroi en terre cuite) ; pl. CXXXV, 5-6 (en calcaire). De nombreux fragments de ces arbres ont été trouvés dans l'île, *ibid.*, pl. XVII, 1-7, 9-12, pl. LXXVI, 7. Voir Heuzey, *Catalogue*, p. 200)] en l'honneur duquel pouvait être menée la danse. D'après Hésychius [(s.v. Gruppe, *Griechische Mythologie*, p. 336, 10, rappelle qu'à Chypre Adonis s'appelait ἄδωος)], on appelait dans l'île ἀοῖα les arbustes qui étaient coupés dans les fêtes d'*Aphrodite* et consacrés à la déesse ; on peut rapprocher cet usage des δενδροφορίαι bien connues dans le culte de Déméter (Pauly-Wissowa, V, p. 216, *s.v.*, Cumont). Le motif est un peu différent lorsque la chaîne se rompt entre les éléments du chœur, qui se juxtaposent au lieu de former une procession régulière [(les bassins ou trépieds chypriotes sont ainsi supportés par des caryatides qui forment une sorte de choros discontinu, *Arch. Anzeiger*, VI, 1891, p. 171, 4 (Voni, au Musée de Vienne)]. D'autres fois, comme dans la terre cuite, *106*, trois personnages s'accolent à un pilier central [(Cesnola, *Atlas Cypr. Antiq.*, II, pl. XXVII, 223 (terre

PLANCHE I

1

3 A B

2

4

PLANCHE II

5

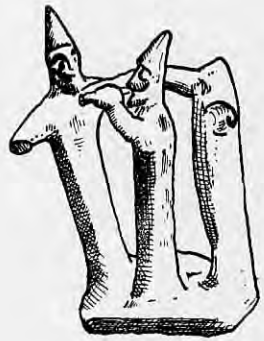

6

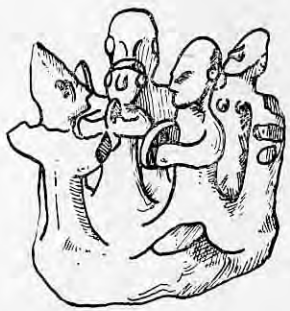

7

8

Quant au monument du Musée de Cagliari, il provient de Tharros. On est mal renseigné sur les circonstances de sa découverte. On sait seulement qu'il a été recueilli par l'Ingénieur Léon Gouin, à l'époque où les nécropoles de

---

cuite de Kition), à peu près comme dans les *Hecataia* de la Grèce ou de Rome (*Catal. de Clercq*, IV, *Les Marbres*, 54, pp. 67-70, De Ridder)].

Les tours ou les colonnes *106-107* se terminent, à la partie supérieure, par un récipient assez peu profond. Il semble donc qu'elles aient servi de réchauds ou plutôt, vu leur faible dimension, de brûle-parfums. Mais ce qui les caractérise surtout, ce sont les nombreux trous percés à intervalles réguliers sur le fût et sur le couvercle ; comme des colombes sont accolées au support et posées sur le rebord supérieur, il est certain que ces grands fûts tournassés représentaient en même temps des pigeonniers. Il faut en rapprocher des piliers tronconiques, dont certains portent sur le côté l'image d'une femme debout, peut-être une représentation d'*Aphrodite* [(Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, fig. 187-8, p. 287 (coll. Piéridis, Kition), fig. 189, p. 287 (fragment pareil à l'Antiquarium de Berlin) ; *ibid.*, pl. XVII, 2-3, p. 359 ; pl. XXXVIII, 2 ; pl. LXIX, 80)].

Ces hautes tours où se réfugiaient les colombes étaient communes dans les régions voisines de la Syrie (Esaïe, 60, 8. Josèphe, *Bell. Jud.*, v. 4, 4) et sont encore en usage aujourd'hui (Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, p. 286-7). La forme n'était pas d'ailleurs la seule qui fut connue : sans parler du temple de Paphos que nous connaissons mal et surtout par les monnaies (Perrot, *Hist. de l'Art*, III, pp. 264-271), on a trouvé, dans l'île, des édicules carrés ou à pans arrondis [(*ibid.*, fig. 208, p. 277 (chapelle en terre cuite d'Idalion, au Louvre). Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. XXXVIII, 11, p. 384 (fragment d'Idalion à l'Antiquarium de Berlin). Autre édicule, plus simple au Louvre, Perrot, *l.l.*, fig. 641, p. 897. Heuzey, *Catalogue*, p. 154. (Daremberg-Saglio, I, p. 1333, 7, *s.v.*, columbarium) se refuse à y voir des colombiers)] qui étaient percés des mêmes trous symétriques : c'étaient à la fois des pigeonniers et de petits temples, où des sirènes représentaient peut-être l'âme des défunts.

Les colombes paraissent sur les plus anciens monuments découverts dans l'île, vases en terre cuite modelés à la main, couronnes circulaires ou trépieds [(Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. CLXXIII, 22 *g* et fig. 185-6, p. 283, coupes de Hagia Paraskévi ; pl. CXLIX, 15 *e*, pl. CLXX, 13 *e*, p. 283, couronnes ou trépieds de même provenance)], qu'on peut attribuer encore au troisième millénaire avant notre ère. Un curieux cylindre de jaspe trouvé à Chypre montre deux personnages debout, sans doute des prêtres, supportant de leurs mains réunies une colombe qui paraît adorer un assistant ou un orant [(A. de Cesnola, *Salaminia*, p. 121 ; Perrot, *Hist. de l'Art*, III, fig. 431, p. 639)]. Ces oiseaux familiers, dont les images ont été découvertes en grand nombre dans l'île [(Perrot, *Hist. de l'Art*, III, fig. 409, p. 598 (groupe de deux colombes, à New-York). *Arch. Anzeiger*, VI, 1891, p. 172, 6, colombe polychrome d'Amathonte au Musée de Vienne. La colombe à Chypre était aussi populaire que la chouette à Athènes, Antiphane *ap.* Athénée, XIV, p. 655 a)], servaient à l'ornement des stèles funéraires [(*C.I.S.*, I, 51, p. 72 (stèles de Kition)] et avaient évidemment un caractère religieux. Ils pouvaient être consacrés à des divinités autres qu'Aphrodite. Le Lévitique (12, 8) parle de la colombe comme d'une offrande inférieure et qu'on pouvait par suite consacrer à tous les dieux. D'autre part, on a trouvé des colombes dans le téménos d'Apollon à Voni et dans celui d'Artémis à Achna (Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, p. 280), mais nulle offrande n'était plus agréable à la déesse et les sanctuaires de Paphos, d'Idalion et d'Amathonte avaient

Tharros ont été systématiquement violées (14). A. Taramelli l'avait signalé en publiant, au Catalogue du Musée de Cagliari de 1915 (fig. 45), une très mauvaise photographie de l'objet. On l'avait entièrement oublié depuis. Il n'est en effet même plus signalé au Catalogue de 1936, refonte du précédent, due à A. Taramelli et R. Delogu.

Je dois les photographies que je publie ici (fig. 9) à l'extrême obligeance de G. Pesce, maintenant Soprintendante alle Antichità de Sardaigne, qui me les a adressées dès que je les lui ai demandées (15), avec une complaisance dont je le remercie vivement. Je n'ai pas déjà signalé plus tôt l'existence de cet important monument parce que je n'ai jusqu'à présent disposé que d'un croquis hâtif sur lequel il n'était représenté que de face ou bien de photographies insuffisantes (16).

---

leurs colombes sacrées [(des prêtres ou des orants pareils aux nos 5-6 tiennent souvent des colombes dans leur main, Cesnola, *Atlas Cypr. Antiq.*, I, pl. XXVIII, 129, etc. L'un d'eux (*ibid.*, I, pl. LXV, 431) porte une inscription qui le désigne comme consacré à la déesse de Paphos. Perrot, *Hist. de l'Art*, III, p. 200. Oberhummer, *die Insel Cypern*, p. 361-2)], comme l'Apollon de Kourion possédait ses faons et ses cerfs familiers.

Il resterait à chercher l'origine de ce singulier motif. On ne peut guère douter que la colonne centrale ne se rattache à quelque culte aniconique primitif : il faut peut-être y voir une survivance du bétyle ou de ce pilier sacré, auquel les Anciens rendaient jadis un véritable culte [(*Journ. Hell. Stud.*, XXI, 1901, pp. 99-204, pl. V, fig. 1-70, A. Evans)]. Quant à la colombe, elle paraît d'origine orientale [(une colombe en lapis incrustée de clous d'or a été trouvée à Suse par la mission de Morgan, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1906, I, p. 17, fig., Pottier, cf. Hehn, *Kulturpflanzen*, p. 276 ; Oberhummer, *Die Insel Cypern*, p. 362 ; *Bull. Corr. Hell.*, XXXI, 1907, p. 244, 3, Pottier)] ou syrienne [(Cultes d'Ioppe et d'Ascalon, et mythes de Kassiopeia et d'Iona Gruppe, *Griechische Mythologie*, pp. 1345-6, 1350, 7)], bien que les Crétois [(femme nue assise trouvée à Phaestos dans un édicule accompagné de colombes, *Mon. Antichi*, XIII, 1903, pl. XI, I, p. 72, Malbherr, etc.)] et les « Mycéniens » [(plaques d'or de Mycènes représentant une femme nue entourée de colombes, Schliemann, *Mycènes*, fig. 267-8, p. 260. Edicule semblable, *ibid.*, fig. 423, p. 439)] l'aient connue et adoptée de bonne heure.

Ces danses n'ont pas été reproduites que sous forme de statuettes de pierre ou de terre cuite. L'une d'elles est figurée en ronde-bosse sur la panse d'un vase de terre cuite recueilli par la Mission Suédoise en Chypre (fig. 8) [(E. Gjerstad, *The Swedish Cyprus Expedition*, t. II, plates n° CLXV, n° 8)].

(14) A. Taramelli, *Guida del Museo Nazionale di Cagliari*, 1915, p. 37.

(15) J'avais déjà plusieurs fois réclamé, sans succès, avant l'arrivée à Cagliari de G. Pesce, des photographies correctes de ce monument.

(16) Une photographie, bonne, encore qu'un peu floue et peu utilisable, m'avait été donnée par J. Rönhstrom que je remercie ici bien vivement.

PLANCHE III

9

Le monument mesure 41 cm. de haut. Sa base rectangulaire a 141 mm. sur 160 mm. C'est un bloc de grès coquillier qui a été épannelé sur quatre faces verticales. Il est de section à peu près carrée et ses dièdres verticaux ont été exploités par le sculpteur pour représenter les personnages dansant autour de la partie centrale servant en quelque sorte de support à la scène. Cette partie centrale apparaît au-dessus des personnages qui dansent. Elle représente, dans son secteur visible, l'extrémité tectiforme d'un bétyle ou d'un pieu. Les personnages, sauf un, peut-être, sont vus de dos. Ils exécutent une danse violente, tout contre le bétyle, comme s'ils s'y frottaient. Ils ne se tiennent pas par la main, bien qu'ils soient très rapprochés les uns des autres. Et leurs mouvements peuvent laisser croire qu'ils cherchent à prendre le bétyle dans leurs bras. Trois d'entre eux sont nus. Le quatrième, représenté sous une tête d'animal — de bœuf probablement — accrochée au bétyle, sur une partie qui a été laissée plane, est vêtu d'une sorte de jupe plissée. Les plis de ce vêtement, qui n'arrive qu'au-dessus des genoux, sont très visibles. C'est là, à n'en pas douter, la particularité vestimentaire d'un personnage que l'on a déjà vu sur des monuments carthaginois : deux stèles du sanctuaire de Tanit et de Baal Hammon de Carthage, lesquelles, malheureusement, sont bien mutilées (17). Toutes deux, comme sur le monument de Tharros, portent un personnage aux mêmes jambes nues, correctement modelées, et qui semblent pendantes sous le même vêtement. On a l'impression, en examinant le personnage de la sculpture de Tharros dont les bras sont levés, qu'il est suspendu. Ses pieds frôlent le sol sans le toucher, mais c'est là un détail qu'il n'y a probablement pas lieu de tenir pour significatif (18). Tous les personnages dansant autour du bétyle sont soulevés par la danse. L'un d'eux, dont les gestes sont moins violents que ceux des

(17) Il s'agit de *C.I.S.*, 1898 (Tab. XXXVI) et de *C.I.S.* sans numéro parce qu'anépigraphe, à la Tab. LXII, en bas, à droite.

(18) Je ne reconnais, en effet, aucune ressemblance à nos trois figurations puniques avec « ... une idole de terre cuite telle qu'on en retrouve parfois en Grèce avec deux longues jambes pendantes ».

autres et dont le pied gauche semble en contact avec le sol, est, en effet, également figuré aussi haut. Le rebord débordant du socle de notre monument n'est peut-être tout simplement pas exactement au niveau du sol que le sculpteur avait voulu représenter surtout si, comme je le crois pour ma part, le monument était originairement stuqué.

On peut se demander ce qu'est en vérité cette sorte de jupe à plis qui dissimule la nudité du personnage et le différencie ainsi des autres, qui sont entièrement nus et dont la plastique indique qu'ils sont des femmes. Autant sur le monument de Tharros que sur les deux stèles de Carthage, visiblement un détail a été accusé : à droite et à gauche du personnage, la lisière du vêtement descend plus bas que les genoux et retombe, de chaque côté du corps, en véritables pans. Si nous n'avons pas là une accentuation du dessin mal exécuté que les Egyptiens faisaient du pagne, lorsqu'ils l'ont représenté vu de face (19), il semble bien qu'il nous faille alors voir dans ce vêtement cette sorte de jupe — probablement elle-même dérivée du pagne, d'ailleurs — qui habille des divinités sur des monuments de Phénicie. Par exemple sur la stèle du Baal au Foudre ou sur celle du dieu à la Plume de Ras-Shamra (20). Ou, mieux encore, sur des sculptures chypro-phéniciennes qui me paraissent au surplus contemporaines de notre monument.

Par exemple, sur une statue trouvée dans la mer, sur la plage de Marsala (21) et qui, pour être très belle, n'en est pas moins presque aussi peu connue que notre monument de Tharros. La partie supérieure du personnage est malheureusement très abîmée. On distingue mal son visage. Et je ne saurais dire avec certitude si, sur sa poitrine, les reliefs qui subsistent sont des seins ou les extrémités d'un klaft retombant plus bas que les épaules.

(19) J. Vercoutter, *Egyptiens et Préhellènes*, p. 117 et fig. 23.

(20) Cl. F.A. Schaeffer, *Syria*, XIV, 1933, pl. 13. A. Götze, *Hethiter, Churriter und Assyrer*, 1936, pl. 60. Cl. F.A. Schaeffer, *Ugaritica*, I, pl. XXV.

(21) P. Mingazzini, *La statua fenicia di Marsala*, *Bollettino d'Arte* (1937-8), n° 31, pp. 505-509.

Une chose est certaine : sur le monument de Tharros, le personnage est représenté sous une tête de bovidé dont, peut-être, les cornes ont été brisées. Et, sans suggérer qu'il existe une filiation entre l'un et l'autre monument, je crois utile de signaler combien l'analogie peut paraître grande, entre la représentation du groupe de Tharros et celle du célèbre groupe découvert en Egypte, à Deir-el-Bahri (22) où l'on voit Aménophis II, avec un vêtement analogue, au-dessous de la tête de la déesse-vache, Hathor.

Le bétyle central est coiffé d'un pyramidion très courant sur quantité de stèles du monde phénicien, chypriote et punique (23).

Plusieurs interprétations très valables de la scène représentée par le monument de Tharros pourraient être proposées. La pauvreté des points de comparaisons directes dans laquelle nous nous trouvons incite à la prudence. Je me contenterai d'estimer que ce monument nous apporte la preuve qu'il a existé, au cours des temps puniques, un rite dont l'exécution consistait en une danse violente autour d'un bétyle, probablement consacré à un dieu dont la représentation animale était le taureau.

P. CINTAS.

(22) Musée du Caire (grès) XVIIIe dynastie. Cf. Ch. Boreux, *L'Egypte*, pl. LI.

(23) Cf. par exemple : stèle de Malte, monuments de Nora et en particulier de Tharros même (Spano, *Bollettino*, t. II, 26. *C.I.S.*, 159) ou encore la très belle stèle de Citium (*C.I.S.*, 44). Nombreux monuments du Musée Lavigerie, à Carthage et du Musée Alaoui, au Bardo (C. Picard, *Catal.*, pl. XLIX, Cb, 357, par exemple).

Amours Vendangeurs au gecko

(Mosaïque de Thugga)

Actuellement conservée au Musée du Bardo (salle XXVIII), la mosaïque des « Amours Vendangeurs au gecko » (fig. 1), a été découverte en 1923 à Thugga (Dougga) (1), au cours d'un déblaiement partiel de l'*insula* comprise entre la place triangulaire qui précède l'édifice, contemporain de Marc Aurèle, connu sous le nom de Dar el-Acheb, et la rue qui, à l'Ouest, longe le Temple de Tellus, érigé sous Gallien (2). La maison dont dépendait la pièce qu'elle pavait a subi des remaniements et ce qui en subsiste est si endommagé qu'on n'en peut restituer le plan. De la pièce elle-même, profonde d'environ 4 mètres, assez mal délimitée au Sud-Est, la destination ne peut pas être précisée. Par la composition même du pavement, on peut se rendre compte que, lors de la pose de celui-ci, elle s'ouvrait à l'Ouest, où du reste subsiste le seuil de son entrée (3).

(1) L.P. et R. Lantier, *Bull. archéol. du Comité*, 1923, pp. CL-CLI ; elle n'a été complètement dégagée qu'en 1928, à cause de la présence d'une piste, aujourd'hui supprimée.

(2) Pour cet îlot, à l'extrémité Nord-Ouest duquel avait été trouvée, en 1901, la mosaïque de l'Aurige Eros, attribuable au début du IVe siècle A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, 1949, pp. 732-733), cf. le plan schématique du quartier du forum in L.P., *Nouv. Arch. Miss.*, XXII, fasc. 16, 1925, à la suite de la p. 198. Dans la photo aérienne reproduite à la pl. V de G. Ch. Picard, *Relig. Afr. antique*, l'îlot occupe la majeure partie de la moitié inférieure.

(3) La pièce ne dépendait pas des thermes privés qui, au Nord, lui sont contigus. Sur la rue, très en pente, du Temple de Tellus, une porte ménagée dans une longue muraille rectiligne, encadrée de deux beaux blocs et pourvue d'un seuil, donnait accès à une haute marche qui permettait de descendre dans la pièce située très en contre-bas et dont une des parois est, à sa partie inférieure, taillée dans la roche.

Fait en une seule fois de gros cubes assez irréguliers d'environ 1 cm. de côté, pour lesquels n'ont été utilisés que bien peu d'espèces de marbres de couleur et l'habituel calcaire blanchâtre, tout le pavement est à fond blanc. Une tige ondée, vert-olive, qui, dans chacun de ses replis, émet une feuille cordiforme de même teinte (4), y encadrait, au moins partiellement, sauf du côté de l'entrée, 3 tableaux, A, B, C (5), dont, seuls les deux premiers, A et B, ayant ensemble 1 m. 90 × 1 m. 39, ont été transportés au Bardo (*Inv. ms. du Musée*, n° 3331).

Nous n'insistons pas sur C, assez détérioré, qui occupe encore le fond de la pièce : des carrés sur la pointe, tantôt de 0 m. 30, tantôt de 0 m. 15 de côté et des moitiés de carrés de ces deux catégories, les uns et les autres gris vert-bleu, enserrent des carrés et des triangles plus petits, de couleur ocre, le tout constituant un ensemble où les pointes défensives (6) sont multipliées à plaisir.

Comme le bandeau de pierre — pourvu en son milieu d'un trou rectangulaire — auquel il est contigu, A, rectangle oblong, large de 1 m. 39, haut à gauche de 0 m. 46, à droite de 0 m. 43, endommagé des deux côtés, appartient au seuil de la pièce. Sa partie supérieure est bordée par un galon vert-olive. En bas une double rangée de cubes

(4) Une mosaïque de Carthage (L.P. et R. Lantier, *Mon. Piot*, XXVII, 1924, p. 83, pl. VI) et trois autres, trouvées à Sousse dans la maison de Sorothus (P. Gauckler, *Inv. mos. Gaule et Afrique*, II, pp. 48-51 et pl., n°s 122, 124, 126), présentent des tiges ondées à *hederae* presque identiques. A Thugga, grâce à l'alternance des pointes des cordiformes visant tantôt les murs, tantôt le milieu de la pièce, celle-ci était comme pourvue d'une double enceinte. Dans les thermes privés d'Es-Sedria (près Knaïss) répond au même objectif une bordure constituée par une succession de peltes dont les échancrures sont tour à tour dirigées vers le dehors ou vers le dedans, les pointes médianes des boucliers étant pourvues de grandes *hederae* (L.P., *Bull. archéol. du Comité*, 1928-1929, p. 43).

(5) Les côtés du pavement, de forme à peu près rectangulaire, ne sont pas parallèles aux murs de plan très irrégulier. Les espaces, parfois assez considérables, qui séparent ceux-ci de la bordure à *hederae* d'ailleurs fort incomplète, ont été comblés tant bien que mal par des cubes blancs.

(6) Cf. entre bien d'autres exemples l'ingénieux ensemble de pointes qui protège le *frigidarium* des thermes privés d'Es-Sedria (L.P., *l.l.*, pp. 43-44). Sur le pouvoir des pointes, cf. G. Ch. Picard, *Mél. Rome*, 1941-1946, p. 79, n. 8.

Fig. 1. — Amours vendangeurs au gecko (*Thugga*).

de même couleur constitue une sorte de sol (7) duquel se dressent, en direction du tableau B, deux tiges de millet (8) et deux palmes (hauteur des unes et des autres : 0 m. 40).

Dans le champ, entre le premier plant de millet et la première palme, puis entre celle-ci et le second plant, enfin, entre ce dernier et la seconde palme, sont intercalées, la pointe en bas, trois feuilles cordiformes dont chacune, haute de 0 m. 18, a un pétiole à bout recourbé vers la gauche (9). Un ton olivâtre a été adopté pour les sept végétaux, tous très stylisés, les divers exemplaires d'une même espèce n'étant du reste pas exactement semblables. De chacune des tiges de millet que termine une mince panicule se détachent, ressemblant à des lanières, de longues feuilles sinueuses, deux à droite, la supérieure dressée, l'inférieure retombante, deux à gauche, celle d'en bas montante, l'autre abattue (10). Dans ce tableau comme dans bien d'autres placés à l'entrée d'un édifice ou d'une pièce, tous les éléments du décor sont essentiellement destinés à « protéger ». En Afrique du Nord plus que partout ailleurs, cette fonction était assignée au millet prétendu imputrescible et qui passait pour la plus féconde

(7) Les extrémités de cette étroite bande sont très endommagées. Il semble qu'à droite elle se transforme en une grosse feuille ovale dont le long pétiole et le sommet à pointe recourbée s'inclinent vers la droite ; à gauche, peu de chose de ce qui paraît être une autre feuille sans pétiole et non symétrique à la première : peut-être déformation grossière du culot d'acanthe d'où sortent ailleurs les plantes bénéfiques (?).

(8) A une quinzaine de mètres de notre mosaïque, s'ouvrait la porte à deux vantaux accédant au temple de Tellus. Après avoir franchi le seuil, en se dirigeant vers les *cellae*, sur le pavement en cubes blancs on voyait se détacher en noir sous le portique occidental une tige de millet (haut. 0 m 55), avec la légende APONA (L.P., *Nouv. Arch. Miss.*, XXII, fasc. 16, 1921, p. 158 ; R. Cagnat et A.M., *Inscr. lat. Afr.*, n° 575).

(9) La crosse du troisième cordiforme est endommagée.

(10) Dans deux pavements de Thysdrus, sont également pourvues de quatre feuilles :

a) les quatre tiges de millet entre lesquelles apparaît Vénus Anadyomène (A.M., *Inv. mos.*, II, *suppl.*, pp. 14-15 et pl., n° 71 *f*) ;

b) celle placée près d'un des convives du « Banquet aux cinq zébus » (G. Ch. Picard, *C.R. Acad. Inscr.*, 1954, pp. 419-420, fig. ; *Découv. et trav. archéol. en Tun.* 1949-1955, pl. entre pp. 8 et 9 ; J. Bousquet, *Karthago*, V, 1954, pp. 213-214).

Les feuilles données aux millets sur les mosaïques sont en nombre essentiellement variable, de quatre jusqu'à treize.

des plantes cultivées (11). A la fois lierre par le contour de son limbe et vigne par son pétiole dont la crosse reproduit sommairement les vrilles de celle-ci (12), le cordiforme, végétal conventionnel (13), figuré sur notre seuil, est doublement bachique au même titre, mais d'une façon plus concise (14) que le smilax (15), qui, grâce à ses feuilles cordiformes et persistantes d'une part, à ses filaments en spirale de l'autre, ressemble à chacune des deux plantes.

(11) Quoique très stylisées, les images de millet sur les mosaïques, les sculptures, les gravures de pierre semblent bien reproduire la variété de sorgho vulgairement appelée gros millet ou grand millet de l'Inde, identifiable au *milium nigrum* qui fut introduit d'Inde en Italie sous Néron (Pline, *N.H.*, XVIII, 40, 4). Plusieurs raisons ont pu inciter à lui attribuer des vertus protectrices. Alternées de part et d'autre de sa tige, ses feuilles aux pointes acérées, tour à tour levées et baissées, assurent la défense de tous côtés et leur ressemblance — qu'on ne se fait pas faute d'accuser — avec des serpents accroît encore leur efficace. Ses graines passaient sans doute pour imputrescibles, comme déjà, à l'époque de Varron, celles d'une variété de panic, appelée aussi *milium*, le millet d'Italie (*Ibid.*, 30, 5) et dès lors la plante même devait être considérée comme un gage d'immortalité. Son nom d'ailleurs, si voisin de *milia* et de *mille*, suggérait un *mille annis* équivalent du *multis annis* inscrit sur bien des pavements. Enfin comme *omnium frugum fertilissimum* (*Ibid.*, 10, 4), elle était toute désignée pour être symbole de fécondité et garantie d'abondance et de richesse. Sur le millet protecteur, cf. en dernier lieu, L.P. et P. Quoniam, *Karthago*, III, 1952-1953, pp. 131-132, fig. 1-2 ; pp. 137, 139, 143 ; ajouter à la bibliographie, p. 193, n. 62, le « banquet aux cinq zébus » de Thysdrus (G. Ch. Picard, *l.l.*).

(12) En vertu sans doute de la loi du moindre effort, la vrille seule tient lieu parfois de vigne (L.P., *Rev. Afr.*, 1935, p. 188, n. 4).

(13) Sont comparables à cet égard au pétiole à crosse de Thugga les deux pétioles à crosse attribués à chacune des deux *hederae* qui, avec d'autres végétaux bénéfiques, figurent sur le seuil de la « mosaïque absidale du cratère » à Thuburbo Majus (L.P. et R. Lantier, *Bull. archéol. du Comité*, 1925, pp. LXXII-LXXIV ; *Inv. Mus. Bardo*, n° 1391).

(14) Une mosaïque de seuil, inédite, de Thuburbo Majus, encastrée dans un palier du second étage du Musée du Bardo, fournit aussi un exemple de végétal ingénieusement composite : des six feuilles linéaires que porte une tige de millet, deux, une à gauche, une à droite de la panicule, se terminent par une *hedera*. A Carthage, sur la « mosaïque du paon et des chevaux saisonniers », des rinceaux d'acanthe portent des boutons de rose et parfois des grenades, le blé prend des formes allongées qui l'apparentent au millet, une vigne a parmi ses feuilles une *hedera* (A.M. et L.P., *Mon. Piot*, XXXIV, 1934, pp. 132-133, 140-145, pl. IX, 2). Des tiges avec feuilles d'acanthe et roses apparaissent sur un pavement d'Ellez (G. Ch. Picard, *Mél. Rome*, 1941-1946, p. 47, pl. I, III).

(15) *Folio ederaceo...a pediculo emittente pamprinos* (Pline, *N.H.*, XVI, 153). Le smilax cher à Bacchus et à ses fidèles est le smilax rude, vulgairement nommé liseron épineux ou salsepareille d'Europe. Les Bacchantes d'Euripide portent déjà « des couronnes de lierre, de chêne, de smilax en fleur ». Cf. pour quelques-uns des nombreux exemples de l'utilisation talismanique du smilax : A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, 1949, pp. 737-741.

Même sans vrilles, l'*hedera* (16) assure, à ceux qui l'adoptent pour eux-mêmes comme signe apparent de leur initiation ou en parent leur demeure, la protection, dans ce bas monde et dans l'au-delà, du dieu tout puissant. De même que le millet, la palme évoque la fécondité, mais elle est aussi, et surtout, symbole de victoire (17), en particulier des triomphes du cirque, image du monde qu'anime le Soleil, divin aurige (18).

La protection de la pièce est assurée par sept végétaux dont trois *hederae :* nul n'ignore la valeur religieuse, quasi-universelle, des nombres trois et sept (19).

Encadré par deux lignes de cubes, l'extérieure gris vert-bleu, l'intérieure noire, le tableau B est carré (1 m. 33 de côté) : un axe vertical médian déterminerait dans son décor deux sections sinon semblables, du moins équivalentes de tous points. Un grand cratère d'or, aux formes élancées, occupe le milieu de sa partie inférieure : la panse

(16) Le lierre au feuillage vivace était devenu symbole d'immortalité. Pour le lierre et ses équivalents dans le culte de Bacchus, leur valeur magique, leur présence sur de très nombreux monuments et les formes très variées sous lesquelles ils y apparaissent, A.M. et L.P., *Mon. Piot*, XXXIV, 1934, pp. 173-174. Cf. entre autres L.P., *Rev. Afr.*, 1935, pp. 187-188, 196 ; Id., *Bull. archéol. du Comité*, 1938-1940, p. 227 ; Fr. Cumont, *La stèle du danseur d'Antibes et son décor végétal*, 1942, surtout pp. 14-27 ; A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, pp. 735-738, 740-742, fig. 1 ; H. Jeanmaire, *Dionysos*, 1951, passim ; M. Hours-Miédan, *Cah. de Byrsa*, I, 1951, p. 47 et pl. ; G. Ch. Picard, *Karthago*, III, 1951-1952, p. 176, fig. 5, pp. 178, 184, 220 ; Id., *Relig. Afr. antique*, p. 93 ; A. Bruhl, *Liber pater*, 1953, passim. Nous n'avons pu consulter H. Leclerc, *Le lierre à travers les âges*, 1930.

(17) Pour la signification symbolique de la palme et du palmier, cf. entre autres : L.P. et R. Lantier, *Mon. Piot*, XXVII, p. 70 ; A.M. et L.P., *ibid.*, XXXIV, 1934, pp. 133-134, 144-145 ; Les mêmes, *Mél. Ch. Picard*, pp. 732 et suiv. ; L.P., *Bull. archéol. du Comité*, 1934-1935, p. 238 ; Id., *Rev. Afr.*, 1935, p. 198 ; H.I. Marrou, *Mél. Rome*, 1941-1944, pp. 125-131 ; G. Ch. Picard, *ibid.*, pp. 49, 92 ; Id., *Karthago*, III, 1951-1952, p. 79 ; Id., *Relig. Afr. antique*, pp. 65, 78 ; M. Hours-Miédan, *Cah. de Byrsa*, I, pp. 45-48.

(18) A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, p. 734.

(19) Pour les triades et les groupements tripartites dans l'Afrique romaine, cf. entre autres G. Ch. Picard, *Mél. Rome*, 1941-1944, pp. 86-87, 92-93. Intentionnellement, sans doute, à El-Haouria a été choisi pour « La Victoire entre Neptune et Minerve » un modèle de plusieurs siècles antérieur, comportant un groupe de trois divinités (P. Gauckler, *Inv. mos.*, II, pp. 107-108 et pl., n° 319). Rapprocher de l'ensemble sept végétaux, constitué de trois *hederae*, deux millets et deux palmes, la juxtaposition sur un sarcophage de Sainte-Marie du Zit des Trois Grâces et des Quatre Saisons (G. Ch. Picard, *l.l.*, p. 93, n. 2).

est à peu près cylindrique ; la volute et le bas des anses, qui ressemblent à des crosses d'évêque, adhèrent à son embouchure et à son culot godronné, un cône évasé, une petite sphère et une gorge superposés constituent son pied (20). De l'intérieur du vase s'échappent deux gros ceps vert-olive (21) qui, s'infléchissant, flanquent celui-ci de deux grandes volutes desquelles se détachent des vrilles, vert-olive comme les petits traits qui les prolongent (22), des feuilles triséquées (23), gris vert-bleu avec nervures noires et pétioles parfois longs et sinueux, de même couleur, enfin, au centre de chacune des deux, une grappe à gros

(20) Des cubes jaunes rendent l'or du cratère, mais l'intérieur de la vasque est gris-verdâtre, une portion de la courbure du fond, supposée plus éclairée, est blanchâtre, des raies perpendiculaires vert-olive indiquent dans les godrons ce qui est censé dans l'ombre.

(21) Quelques exemples de gros ceps sortant des cratères, in A.M. et L.P., *Mon. Piot*, XXXIV, 1934, pp. 139-140, 153, 168, pl. IX, 1.

(22) Tantôt simples, tantôt doubles, ces cirres à spirale ont une hampe en général plus ou moins incurvée, parfois rectiligne, une crosse souvent accompagnée de deux ou trois petits traits en pyramide, parallèles à l'extrémité de sa volute ou à l'axe de celle-ci, et qui sont parfois eux-mêmes complétés par un autre petit trait perpendiculaire. Un certain nombre de mosaïques de différentes époques avec vrilles à pyramides de traits sont mentionnées in L.P., *Rev. Afr.*, 1935, pp. 186-187. Y ajoutez entre autres : Acholla, « mosaïque de l'Hercule Commodien » (G. Ch. Picard, *Karthago*, IV, 1953, pp. 123-124, fig. 1) ; Carthage, « Le Kiosque bachique » (Id., *ibid.*, III, 1951-1952, pp. 176-177, fig. 5) ; Sabrata, basilique de Justinien (P. Romanelli, *Atti del IV° Congresso di archeol crist.*, 1938, pp. 257-258, fig. 9).

(23) Les lobes ont en général leur pourtour parfaitement arrondi ou très légèrement denté, certains cependant, surtout parmi les médians, ont un sommet en accolade assez peu marqué ; exceptionnellement quelques lobes sont jaunes. Les trois lobes de chaque feuille sont nettement détachés parfois jusqu'à lui donner l'aspect d'une feuille digitée. Il est assez commun que dans des mosaïques d'Afrique de diverses époques les feuilles de vigne soient triséquées, mais d'ordinaire, ce qui n'est pas le cas sur la nôtre, elles demeurent plus ou moins reconnaissables. Cf. en particulier, II° siècle : Utique, « Dionysos chez Icarios » (P. Gauckler, *Inv. mos.*, II, pp. 127-128 et pl., n° 376) ; Cuicul, « Scènes dionysiaques » (L. Leschi, *Mon. Piot*, XXXV, 1935-1936, pp. 139-172, pl. VIII-IX) ; Carthage, « Bacchus ivre » (P. Gauckler, *o.l.*, p. 248 et pl., n° 764). III° siècle : Hadrumète, « Triomphe dionysiaque » (*Ibid.*, pp. 56-57 et pl., n° 142) ; Thugga, « Emblèmes saisonniers », écoinçons (A.M., *Inv. mos.*, II, *suppl.*, p. 60 et pl., n°s 559-560, 2e ; A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, 1949, pp. 743-744) ; Thysdrus, « Triomphe dionysiaque » (P. Gauckler, *o.l.*, II, p. 17 et pl., n° 167 ; G. Ch. Picard, *Karthago*, III, 1951-1952, p. 178). Début IV° siècle : Thugga, « L'Aurige Eros » (P. Gauckler, *o.l.*, p. 180 et pl., n° 540 ; A.M. et L.P., *o.l.*, pp. 735-738, 745). Hors d'Afrique, à Ancône, sur un pavement de chambre funéraire qui pourrait bien être du V° siècle (F. Cabrol et H. Leclercq, *Dict. archéol. chrét.*, I, col. 1994-1996, fig. 546), la vigne porte des feuilles tréflées analogues à celles de notre mosaïque.

grains serrés (24) ; en jaillissent également les deux rinceaux dont les involutions, garnies de feuilles et de vrilles de même façon qu'eux, et terminés, eux aussi, par un raisin, occupent tout le haut du tableau, joints vers son milieu par un anneau (25). Tiges principales ou rinceaux qui en dépendent sont en maints endroits unis, par un double lien en cubes noirs, aux vrilles et aux longs pétioles incurvés des feuilles trifoliées. Dans ces vignes stylisées à l'extrême ont été « glissés » deux très jeunes enfants, au visage plein et rond, à l'abondante chevelure blonde : nus, ils sont ailés (26). Sur la grosse tige incurvée qui sort à gauche du cratère l'un d'eux est assis, le haut du corps presque de face, les jambes à peu près de profil (27) ; il lève de la main droite, à hauteur de l'épaule gauche, une serpette (28). Par suite d'une lacune accidentelle, il ne reste que quelques cubes — encore sont-ils assez peu distincts — du lien au moyen duquel, appuyée sur son genou gauche, sa main gauche tenait, attaché par la patte anté-

(24) Rendus par des cubes ocre et gris-vert bleu avec un point blanc au centre de chacun d'eux, les grains sont cernés de rouge foncé dans trois des grappes, de jaune dans la quatrième, celle dont le pédoncule porte l'Amour à la corbeille. Le nombre de grains varie dans les diverses grappes.

(25) L'ovale qui rend un anneau d'or vu en perspective est rouge foncé à sa partie supérieure, ocre jaune à l'inférieure, censée plus éclairée. Dans deux mosaïques attribuées à la seconde moitié du IV° siècle, disposés de même façon, des anneaux semblables jouent un rôle analogue. A Thugga, autour de « l'Aurige à pied », au-dessus de chacun des chevaux saisonniers qui l'encadrent, un anneau retient deux rinceaux de rosier (A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, pp. 740-741, fig. 1). A Thuburbo Majus, un anneau joint les rinceaux d'acanthe qui s'échappent d'un grand cratère d'or qui, lui aussi, est précédé de tiges de millet et d'*hedera* (L.P. et R. Lantier, *Bull. archéol. du Comité*, 1925, pp. LXXII-LXXIV, où cantbare est un lapsus, *Inv. Mus. Bardo*, n° 1394).

(26) Les chairs, roses ou rougeâtres, sont cernées de cubes jaunes ou vert-olive du côté censé le plus éclairé, rouge foncé de l'autre. Dans les visages, assez informes, se détachent en noir les contours, les sourcils, les pupilles des grands yeux largement ouverts ; les chevelures sont jaunes et ocre, des lignes noires marquent les ondulations.

(27) Pour des figures où le haut du corps étant présenté de face, les jambes le sont de profil, cf. des mosaïques du III° siècle trouvées à Sousse (A.M., *Bull. archéol. du Comité*, 1919, pp. CXC-CXCI ; L.P., *ibid.*, 1922, pp. XLV-XLVII, pl. I) et à Thuburbo Majus, Id., *Rev. Tun.*, 1940, pl. I).

(28) Des serpettes tenues par les Amours, la partie luisante est gris vert-bleu, le reste noir. Sur la *falx vinitoria*, cf. R. Billiard, *La vigne dans l'antiquité*, 1913, p. 431, fig. 138 ; E. de Saint-Denis, *Rev. archéol.*, XLI, 1953, pp. 163-176 ; H. Rolland, *ibid.*, XLIII, 1954, pp. 82-83.

rieure gauche, un gecko dont la tête a été en majeure partie intentionnellement détruite (29). Présenté de face, l'autre enfant est debout, les pieds posés sur le pédoncule ramifié de la grosse grappe qui est à droite du cratère (30) ; dans sa main droite pendante le long du corps, une serpette est toute prête à frapper le saurien, — s'il devenait nécessaire —; la gauche maintient sur l'épaule une corbeille de fruits malaisément identifiables, sans doute des raisins (31).

De l'Amour qui tient un gecko, sujet principal de la mosaïque de Thugga, plusieurs figures doivent être rapprochées dont la plupart, à propos de deux d'entre elles, ont été déjà groupées et commentées. En rappelant les monuments sur lesquels elles se rencontrent, il suffira, dans presque tous les cas, de les signaler brièvement :

1. *Mosaïque de Thydrus* (El-Jem). — Au milieu d'animaux d'amphithéâtre, mais sans lien apparent avec eux, Bacchus, appuyé de la main gauche sur un thyrse, tient de la droite la laisse d'un gecko (*Inv. Mus. Bardo*,

(29) Le gecko est gris vert-bleu, cerné de noir ; il est long de 0 m 28, alors que l'Amour qui, un peu plus à droite, porte une corbeille, n'a que 0 m 60 de haut. Vraisemblablement sa bouche était ouverte menaçante comme dans la mosaïque de Cuicul et la miniature du Calendrier de 354 mentionnées pp. 45-46 ; il n'y a pas à tenir compte du museau, restitué en grisaille, que reproduit notre figure. Sur le gecko, appelé aussi stellion ou tarente, cf. A.M. et L.P., *Mon. Piot*, XXXIV, 1934, pp. 164-166. Dans les divers monuments, groupés un peu plus loin, sur lesquels apparaît mis en échec en tant que suppôt du Méchant, un reptile saurien, celui-ci est en général représenté de façon trop schématique pour que l'espèce puisse en être déterminée avec certitude ; cependant sur la mosaïque de Thysdrus, où il est tenu en laisse par Bacchus, nous croyons pouvoir l'identifier avec le gecko commun ; ailleurs, le plus souvent, il nous paraît ressembler davantage à celui-ci qu'au lézard proprement dit qu'on a parfois voulu reconnaître en lui. Il ne semble guère douteux que la décapitation du saurien résulte d'une pratique superstitieuse, comme la destruction du visage d'Orphée à Uthina (P. Gauckler, *Mon. Piot*, III, 1897, pp. 218-220, fig. 12), les mutilations d'un buste de Bacchus à Banasa (R. Thouvenot et A. Luquet, *Publications Service Antiq. Maroc*, fasc. 9, 1951, pp. 40-48, pl. III), celles d'Océan à El-Haouria (L.P., *Rev. Afr.*, 1935, pp. 190-191) et de l'autel de la Gens Augusta à Carthage (L.P., *L'autel de la Gens Augusta*, 1929, p. 10, pl. I-X).

(30) L'épaule droite de cet Amour, la partie voisine du visage et de la chevelure, et à l'exception de son extrémité l'aile droite sont détruites.

(31) Assez endommagée, la corbeille, gris vert-bleu, est cernée de noir ; des cubes vert-olive et gris vert-bleu, répartis assez confusément, ont été utilisés pour les raisins qui en débordent.

n° 2402) (32). Un complément de description du pavement, dont la mosaïque étudiée alors n'est qu'une partie, permettra de mieux apprécier la portée religieuse de celle-ci. Dans la pièce dont elle occupait le fond, elle était précédée d'une autre mosaïque (*Inv. Mus. Bardo*, n° 2401 : largeur 3 m. 90, hauteur incomplète 2 m. 50) qui n'a jusqu'à présent été l'objet que de brèves mentions (L.P., *Bollet. Associaz. internat., Studi Mediterr.*, I, 3, août 1930, p. 15 ; G. Ch. Picard, *Rev. Afr.*, 1944, p. 14, n. 39). Exécutée avec des matériaux identiques et en même temps qu'elle, elle se divisait en neuf compartiments dont six seulement subsistent. Cinq d'entre eux sont occupés par des rosaces. Entouré d'un cadre crénelé, le sixième, plus large que les autres et qui à l'origine occupait le centre de la composition, est consacré à Bacchus triomphateur et dompteur de fauves : le dieu, couronné de pampres et le devant du corps nu, appuyé sur le coude gauche, le bras droit ramené sur la tête qu'il soutient, la jambe gauche allongée, l'autre repliée, est nonchalamment étendu sur un tigre qui s'avance vers la droite, la tête penchée en avant, la queue relevée ; de la main droite, il tient le thyrse incliné vers la tête de la bête.

2. *Mosaïque de Cuicul* (Jmila). — Un enfant ailé tient, de la main droite élevée un peu plus haut que l'épaule, le bout de la laisse à laquelle est attaché un gecko qui se redresse (33).

3. *Mosaïque, présumée d'Afrique du Nord,* connue seulement par une photographie conservée aux Etats-Unis,

(32) A.M. et L.P., *Mon. Piot*, XXXIV, 1934, pp. 154-176, fig. 5-7, pl. IX ; L.P., *Rev. Afr.*, 1935, p. 203-206 ; L.P. et P. Quoniam, *Karthago*, IV, 1953, p. 163 ; A.M., *Soc. archéol. Constantine, Centenaire*, 1954, pp. 99-106 ; G. Ch. Picard, *Karthago*, III, 1951-1952, pp. 185, 221, n. 1 ; Id., *Relig. Afr. antique*, p. 96 ; H. Stern, *Le Calendrier de 354*, 1953, pp. 263, 265-266, pl. XLVI, 2.

(33) A.M., *Soc. archéol. Constantine, Centenaire*, 1954, pp. 97-104, pl. Dans L. Leschi, *Djemila-Cuicul de Numidie*, 1938, la première des planches groupe des photographies éditées à trop petite échelle et parfois incomplètement, de plusieurs mosaïques du Musée de Jmila et parmi elles celle à nombreux médaillons circulaires dont un encadre le Génie au gecko. Placé au milieu d'un des côtés du pavement, dans un cercle plus grand que les autres à sa droite et à sa gauche, le Génie occupe une place d'honneur ; malheureusement le bas des jambes manque, cette série de médaillons n'étant pas reproduite en son entier.

à Dumbarton Oaks. — Un jeune garçon tient de la main droite un gecko par la queue, de l'autre, un panier de fruits ; au-dessus de lui, l'inscription *setembris* (34).

4. *Miniature illustrant le Calendrier filocalien de 354.* — Un adolescent personnifiant Septembre porte de la main gauche une haute corbeille ; de la droite, il tient un fil auquel est suspendu un gecko (35).

5 et 6. *Sarcophages :* l'un de *Junius Bassus* (+ 359), l'autre, dû, selon toute vraisemblance, au même atelier, *trouvé près du Cimetière de Prétextat.* — Un jeune enfant, personnifiant l'Automne, soulève de la main gauche une grappe et de l'autre tient suspendu par une cordelette au-dessus d'une jarre un lézard (?) (36).

Bien qu'elles ne puissent être jointes au groupe ainsi constitué, deux mosaïques, l'une de Sufetula, l'autre de Thaenae doivent être rappelées ici : de leurs images, l'une procède du même prototype que plusieurs de celles plus haut rappelées, l'autre atteste des croyances semblables.

I. *Mosaïque de Sufetula* (Sbeitla). — Y figure, entre autres, avec la légende *autumnus*, un jeune homme vu de face, vêtu seulement d'une nébride, l'avant-bras droit plié, écarté du corps, la main tenant par la queue un serpent pendant parallèlement à la jambe (37). *Autumnus* dérive plus ou moins directement du même prototype que le Bacchus au gecko de Thysdrus et le Septembre du Calendrier filocalien, mais le pavement auquel il appartient paraît d'une date bien plus récente que la mosaïque et la miniature, descendant au VIe siècle.

(34) H. Stern, *o.l.*, *Bibl. archéol. et hist. Institut fr. de Beyrouth*, LV, 1953, pp. 217-219, 264, pl. XLIII, 3 ; A.M., *l.l.*, p. 105.

(35) A.M. et L.P., *Mon. Piot*, XXXIV, 1934, pp. 169, n. 1 (bibliogr.). 170-171, fig. 7, 175, n. 4 ; L.P., *Rev. Afr.*, 1935, pp. 188-189, n. 4 ; H. Stern, *o.l.*, pp. 263-266, pl. X, 2 ; XVI, 14 ; XVIII, 3. A en juger par les médiocres copies qui nous sont parvenues de la miniature, l'animal paraît bien, vu la grosseur du corps, être un gecko. Les distiques joints à l'image et qui sont beaucoup plus anciens que le prototype dont elle dérive, portent *captivam filo gaudens retigasse lacertam*, mais *lato sensu*, *lacerta* peut s'appliquer, comme lézard, au gecko.

(36) A.M. et L.P., *o.l.*, p. 168, avec bibliogr. aux n. 6-7 ; H. Stern, *o.l.*, pp. 261, 263-266, 292-293, pl. XLIX, 4-5.

(37) P. Gauckler, *Inv. mos.*, II, p. 114 et pl., n° 338 ; A.M., *Cat. Mus. Alaoui*, 2e suppl., 1922, p. 17, A.339 ; R. Cagnat et A.M., *Inscr. lat. Afr.*, n° 144.

II. *Mosaïque de Thaenae.* — Diverses images prophylactiques, qu'il ne peut être question de décrire ici, entourent Vénus, appuyée sur une colonne, dont les jambes seules sont drapées. Au-dessus d'elle, à côté d'un paon, d'une *infula* et de rameaux fleuris, un Amour, présenté de trois quarts, nu et les ailes déployées, paré d'un collier, d'un bracelet et d'une écharpe, se précipite, le bras droit armé d'une sorte d'épieu (?), la jambe gauche très écartée, au-devant d'un gecko (?) qui se dirige vers lui, menaçant. A droite de l'animal et le regardant, un autre Amour, nu, et pourvu d'une écharpe lui aussi, porte sur l'épaule une corbeille de fleurs ou de fruits (38). D'après son style, le pavement ne peut être antérieur au IVe siècle.

Des six capteurs du saurien maléfique mentionnés sous les n°s 1 à 6, la plupart sont des enfants pareillement au petit vendangeur de Thugga qui s'acquitte de la même tâche, mais à l'exception de celui de Cuicul, aucun autre n'est, comme lui, ailé. Seul il est assis et présente le haut du corps presque de face et les jambes de profil, la main droite armée de la serpette, alors que la gauche lui sert à retenir l'animal.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur la signification symbolique et la valeur apotropaïque de ces diverses images, si analogues les unes aux autres: il en a été ailleurs, à plusieurs reprises, traité longuement. Nous nous contenterons de quelques remarques. Dans le tableau B, intentionnellement le gecko qui incarne le Méchant, représenté à plus grande échelle que les deux Amours, qui sont d'ailleurs minuscules par rapport aux feuilles, vrilles et grappes, a été placé exactement au centre (39). Dès lors

(38) P. Gauckler, *o.l.*, pp. 16-17 et 351, n° 20 ; R. Massigli, *Cat. Musée Sfax*, p. 7, n° 15, pl. VII, 1. A juste titre, G. Ch. Picard (*Mél. Rome*, 1941-1944, pp. 77-80) a insisté sur l'analogie que le sujet offrait avec le Bacchus au gecko de Thysdrus ; elle est encore plus sensible avec nos Amours Vendangeurs. P. Gauckler et R. Massigli voient en l'animal attaqué un caméléon.

(39) De même, au centre de monuments divers, mosaïques, relief, médaille, la chouette, autre émanation de l'*Invidus*, ou le mauvais œil, subissent l'attaque d'un lion, de taureaux, d'un bélier, d'oiseaux ouvrant le bec, d'un serpent, de scorpions, de phallus parfois pisciformes (R. Cagnat et V. Chapot, *Man. archéol. rom.*, II, pp. 197-200, fig. 449-452). Avec des intentions comparables, sur des mosaïques d'Afrique, attri-

les puissants moyens de défense à lui opposés se répartissent également : à sa gauche et à sa droite, soustraites à leur office habituel, les lames menaçantes des serpettes (40), au-dessous de lui le grand cratère (41) d'or (42), symbole auguste chez les dévots de Bacchus et qui le demeurera chez les chrétiens — pourvu d'anses qu'on s'est attaché à faire ressembler aux vrilles des pampres et du smilax (43) —, au-dessus de lui l'anneau d'or (44), de tous côtés les grands encerclements des vignes (45), les feuilles

buables au IVe siècle, est disposé de même, ce qui, représenté ou simplement nommé, doit être particulièrement protégé : domaine d'élevage (Sousse : P. Gauckler, *o.l.*, pp. 49-51 et pl., nos 124, 126 ; A.M. et L.P., *Mon. Piot*, XXXIV, 1934, p. 145, n. 3), borj du seigneur et bâtiments d'exploitation rurale (Tabarka : P. Gauckler, *o.l.*, pp. 303-304 et pl., n° 940 *b* ; A.M. et L.P., *o.l.*, pp. 148-149. Carthage : A.M., *Bull. archéol. du Comité*, 1921, pp. 95-114, pl. XII ; G. Ch. Picard, *Mél. Rome*, 1941-1944, p. 90, n. 2), le *populus Veneti* (L.P. et R. Lantier, *Bull. archéol. du Comité*, 1922, pp. LX-LXIII ; cf. A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, pp. 739-740, n. 4).

(40) Avec la lame, le gecko pourrait être coupé en morceaux. Une terre cuite de Tarse présente deux phallus avec bras ; chacun tient par un bout la scie qui leur sert à entailler le mauvais œil (R. Cagnat et V. Chapot, *o.l.*, pp. 199-200).

(41) Sur la signification du cratère et les images païennes ou chrétiennes qui le représentent, cf. entre autres, A.M. et L.P., *Mon. Piot*, XXXIV, 1934, pp. 136-140, 151 ; G. Ch. Picard, *Mél. Rome*, 1941-1946, pp. 94-95 ; L.P. et P. Quoniam, *Karthago*, IV, 1953, p. 163.

(42) Il est bien naturel que, réservés aux plantes bénéfiques, vigne, lierre ou smilax, millet, les cratères soient en or, comme les margelles consacrées aux palmes et aux végétaux saisonniers (sur celles-ci, A.M. et L.P., *o.l.*, pp. 131-133, fig. 3-4, p. 144, pl. IX, 2). Incorruptible, l'or préserve de la corruption ; resplendissant de lumière, il est céleste (P. Perdrizet, *T.C. coll. Fouquet*, 1921, p. 60) ; il peut dès lors aider le fidèle de Bacchus dans sa conquête de l'immortalité et son ascension dans les cieux.

(43) Dans le même esprit, la miniature du Calendrier de 354 (note 35) attribue de façon singulière la forme de vrille au sommet du fil avec lequel Septembre tient le gecko. Sur les vrilles et leurs crosses, cf. L.P., *Rev. Afr.*, 1935, p. 186, n. 1-3 ; p. 187, n. 1-3 ; p. 188, n. 4 ; pp. 196-207.

(44) Cf. les anneaux d'or mentionnés n. 25 et en outre celui qui, à Thugga, sur un pavement (attribuable à la fin du IIe siècle ou au début du IIIe) de la maison du Trifolium, joint les deux grappes de raisin, emblème de l'automne (A.M., *Inv. mos.*, II, *suppl.*, p. 60 et pl., nos 559-560, 2e ; A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, pp. 743-744). Le métal choisi pour les anneaux renforce leur efficace (cf. n. 42).

(45) Pour le symbolisme de la vigne, cf. entre autres, A.M. et L.P., *Mon. Piot, XXXIV*, 1934, pp. 141-143.

à trois lobes (46), les cirres à spirale et les liens (47) qui les unissent les unes et les autres aux rinceaux, enfin, à chacun des quatre angles une grappe (48) portée par les pédicelles, au nombre — si excellent — de trois, de son pédoncule (49). Notre mosaïque fournit un nouvel exemple — il en est beaucoup d'autres — de cette juxtaposition d'éléments prophylactiques de nature différente qui passait pour accroître considérablement l'efficacité de chacun d'eux.

Quelle date attribuer à B et par suite à A et à C posés en même temps que lui ? L'ensemble du tableau n'est pas déplaisant, la composition est bien équilibrée. Réparties avec ingéniosité autour des rinceaux heureusement balancés, les feuilles aux trois lobes détachés avec leurs longs pétioles plus ou moins incurvés, les grandes vrilles sinueuses, coiffées de groupes de traits, les grosses

(46) Rattachées ou non à la vigne, les feuilles trilobées s'ajoutent, sur de nombreux pavements à d'autres éléments prophylactiques comme elles : rappelons la mosaïque de Thugga (n. 44) où, censées en or, elles occupent des écoinçons au voisinage d'emblèmes saisonniers. A rapprocher des feuilles trifoliées, cette sorte de trèfle que constitue, en vue aussi de protéger, le groupement conventionnel de trois olives sur des mosaïques : « Triomphe de Neptune » à la Chebba (P. Gauckler, *o.l.*, p. 35 et pl., n° 86, 7e) ; « Paon et chevaux saisonniers », à Carthage (A.M. et L.P., *o.l.*, pl. IX, 2) ; « L'aurige Eros » à Thugga (A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, p. 735).

(47) Sur la valeur magique des liens et des nœuds, cf. entre autres, P. Perdrizet, *o.l.*, p. XXIV ; L.P., *Rev. Afr.*, 1935, p. 199, n. 2.

(48) Le choix de quatre grappes permettait de bénéficier de l'éminente sainteté du membre quatre. En application sans doute du très ancien principe magique que les angles, spécialement menacés par les puissances néfastes, ont besoin d'une protection plus efficace, des images bienfaisantes (vignes, millets, cratères, masques, divinités associées par séries de quatre) occupent souvent les coins des pavements rectangulaires (G. Ch. Picard, *Mél. Rome*, 1941-1946, p. 93 ; cf. H. Hubert in D.S., *Dict. antiq.*, III, p. 15 ; P. Gauckler, *ibid.*, p. 2119). Le nombre quatre conserve au Moyen Age « sa valeur et son mystère » (E. Mâle, *L'art religieux au XIIe siècle*, 3e édit., 1928, pp. 316-322).

(49) La convention, d'origine prophylactique selon toute vraisemblance, des trois pédicelles, se retrouve ailleurs, Hadrumète, « Triomphe dionysiaque », IIIe siècle (P. Gauckler, *Inv. mos.*, II, p. 16 et pl., n° 142). Elle persistera à l'époque byzantine : Sabrata, basilique de Justinien (cf. plus haut, n. 22) ; El Mouassat, église (L.P. et R. Lantier, *Atti del IIIo Congresso di archeol. crist.*, 1934, p. 394 fig. 3, pp. 397-398).

grappes, tapissent (50) parfaitement le champ sans vide ni tassement (51). Très peu variées, les teintes sont assez harmonieusement réparties. Plus ou moins consciemment, dans le carton que reproduit le mosaïste, tous les éléments adoptés pour les raisons exposées plus haut avaient été utilisés en vue d'un effet purement décoratif ; représentés à une échelle réduite, les Amours Vendangeurs eux-mêmes n'interrompent pas de façon qui soit véritablement sensible l'ingénieux système des courbes sarmenteuses. Mais corps et visages sont de dessin incorrect et modelés grossièrement (52). La mosaïque de Thysdrus, « Bacchus au gecko », qui, à cause de son sujet, a été rapprochée de celle de Thugga, présente avec elle de singulières analogies de style et leur voisinage au Bardo permet de constater qu'elles ont été réalisées avec des matériaux semblables. Néanmoins le rendu des Amours est encore inférieur à celui pourtant bien médiocre du Bacchus. Celui-ci a été attribué avec quelque vraisemblance à l'époque constantinienne (53). Nous daterions volontiers les Amours de la seconde moitié du IVe siècle et nous rangerions dans la même période, mais en la supposant un peu plus récente qu'eux, la mosaïque de Cuicul, le

(50) A différentes époques, les mosaïstes ont utilisé la convention de la vigne tapissante : milieu du IIe siècle, Uthina, « Dionysos chez Ikarios » (P. Gauckler, *o.l.*, pp. 127-128 et pl., n° 395). Première moitié du IIIe siècle, Hadrumète, « Triomphe dionysiaque » (P. Gauckler, *o.l.*, p. 56 et pl., n° 142). Fin IIIe siècle, Thysdrus, même sujet (Id., *o.l.*, p. 27 et pl., n° 67). Première moitié du IVe siècle, Carthage, « Kiosque bachique » (G. Ch. Picard, *Karthago*, III, 1951-1952, pp. 175-177, fig. 5). VIe siècle, Sabrata, basilique de Justinien (cf. plus haut, n. 22). Avant de se fixer au sol, la vigne tapissante avait été utilisée, d'une façon plus naturelle, pour le décor des voûtes par les stucateurs et les peintres, et continua de l'être plus tard par les mosaïstes.

(51) Pour l'horreur du vide dont témoignent les mosaïques des IIIe et IVe siècles, cf. L.P. et R. Lantier, *Mon. Piot*, XXVII, 1924, p. 78.

(52) Un Amour, lui aussi armé d'une faucille et assis sur un rinceau de vigne, figure sur un pavement de Thuburbo Majus, attribuable à la fin du IIIe siècle (L.P. et P. Quoniam, *Karthago*, IV, 1953, pp. 165-167, fig. 10-11). La différence entre les deux images est frappante et fait présumer un grand laps de temps entre leurs réalisations.

(53) Les mêmes, *ibid.*, p. 163. Figuré sur le même pavement que le Bacchus au gecko et, comme lui, dérivé plus ou moins lointain d'un prototype hellénistique, le Bacchus sur le tigre (note 32) n'est pas d'une meilleure exécution ; le mosaïste n'a compris qu'imparfaitement le modèle qu'il imitait, interprétant par exemple comme une draperie rouge foncé la jambe droite nue du dieu.

génie au lézard, procédant du même symbolisme. Précédemment nous avions déjà considéré comme pouvant être de la seconde moitié du IVe siècle, la mosaïque de « l'Aurige à pied » (*Inv. Mus. Bardo*, n° 2749), découverte au Sud des Thermes Liciniens, à environ une soixantaine de mètres au Sud-Est de la Maison des Amours Vendangeurs au gecko. Une inscription monumentale de Thugga rappelle qu'en 376, après une restauration de l'aqueduc, un nymphée, entouré de portiques, fut établi, à l'occasion de son élection, par un flamine perpétuel ; presque à la même époque, sous Gratien, Valentinien II et Théodose (379-383), Napotius Felix Antonianus procède, *ob honorem duoviratus*, à la restauration et à l'embellissement d'un grand monument (54).

D'autres représentations déjà signalées d'un génie enfant tenant un saurien captif sont toutes de la seconde moitié du IVe siècle : Septembre du calendrier calligraphié en 354 par Filocalus, Automne sculpté sur deux sarcophages, celui de Junius Bassus (+ 359) et celui — qui paraît dû au même atelier — du Cimetière de Prétextat.

Assurément le culte de Bacchus (Liber Pater) (55) a encore gardé son prestige, au moins dans certains milieux de bourgeoisie de la Byzacène, quand, dans la pièce principale d'une luxueuse maison de Thysdrus tout le pavement est consacré à la gloire du dieu, Maître de l'Univers,

(54) Aurige à pied (A.M. et L.P., *Mél. Ch. Picard*, pp. 737-742) ; nymphée et grand monument (*C.I.L.*, VIII, 26568 et 26569). Sur la relative prospérité de la Proconsulaire à la fin du IVe siècle, cf. E. Albertini (*Mél. Paul Thomas*, 1930, pp. 3-4 ; *Bull. Antiquaires de France*, 1933, pp. 109-112) qui utilise un passage de saint Augustin (*De ordine*, I, 3, 6) concernant une soirée de novembre 386 et une constitution de 397 (*Cod. Theod.*, XII, 5, 5) ; cf. Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afr.*, 1955, pp. 149-150 ; J. Despois, *La Tunisie orient.*, 2e édit., 1955, p. 107. Pour la renaissance monumentale qui en fut la conséquence, cf. A.M., *Le forum de Thuburbo Majus*, pp. 28-30, et in *Cinquième Congrès internat. archéol., Alger, 14-16 avril 1930*, p. 220. Sous le seul proconsulat d'Hespérius (376) la remise en état d'édifices importants est signalée dans six villes différentes de la Proconsulaire (L.P., *Bull. archéol. du Comité*, 1930-1931, pp. 370-371).

(55) Sur la particulière dévotion des Africains envers Liber pater, cf. T.A. Brubl, *Liber pater*, 1953, pp. 168-169, 190-193, 223-238 ; G. Ch. Picard, *Relig. de l'Afr. antique*, passim. Pour le culte de Liber pater à Thugga, cf. L.P., *Nouv. Arch. Miss.*, XXII, fasc. 16, 1921, p. 192.

qui s'y manifeste par une double image (56). Peut-être n'en était-il plus de même quand furent figurés des génies, ailés ou non, de l'Automne et de Septembre par les mosaïstes, les sculpteurs, les miniaturistes. Relayant le dieu dans sa lutte contre le Méchant, ils avaient sur lui l'avantage de pouvoir être acceptés aussi bien par les chrétiens (57) que par les adeptes des anciennes religions (58).

ALFRED MERLIN et LOUIS POINSSOT.

(56) Cf. n. 32. Dans une maison contiguë à celle du Bacchus au gecko, on a découvert en 1909 un *triclinium* dont un des pavements, aujourdhui au Musée de Sousse, montrait un Bacchus nu, thyrsophore, étendu sur une panthère assez mal caractérisée, s'élançant vers la droite (A.M., *Inv. mos.*, II, *suppl.*, pp. 16-17), qui, de mêmes dimensions et de travail semblable, a sans nul doute, été exécuté par le même atelier. Il y avait donc encore à Thysdrus à cette époque des familles chez lesquelles la dévotion à Bacchus, devenu au IIIe siècle Pantocrator, était demeurée fort vivace.

(57) Un des génies au lézard illustre le Calendrier de 354 calligraphié par un chrétien qui devait devenir le secrétaire et le collaborateur du pape Damase. Des dernières années du Ier siècle au début du Ve, amours, prototypes des anges, et génies, représentés nus, n'ont cessé d'occuper une place de choix dans le répertoire chrétien. On peut se demander si ce n'est pas intentionnellement qu'à Thugga, le sexe des amours n'a pas été représenté.

(58) Sous Julien, restaurateur du paganisme (361-363), ou sous Valentinien Ier (364-375), dont la politique religieuse fut si tolérante (cf. L.P., *Bull. archéol. du Comité*, 1930-1931, p. 371), des membres de cette aristocratie qui, dans tout l'empire, opposa aux progrès du christianisme une résistance si opiniâtre, ont sans doute commandé des pavements aux artistes de plus en plus rares qui, non convertis, pouvaient se charger de les exécuter. Nous serions tentés d'attribuer à la seconde de ces périodes une grande mosaïque trouvée à Carthage, quartier de Dermech, « Vénus anadyomène et les Quatre Vents » (P. Gauckler, *Inv. mos.*, II, p. 226 et pl., n° 671 ; G. Ch. Picard, *Mél. Rome*, 1941-1944, p. 63) et l'important ensemble de pavements mis au jour à El-Haouria (A.M., *C.R. Acad. Inscr.*, 1907, pp. 795-803, fig. ; P. Gauckler, *Inv. mos.*, II, pp. 107-108 et pl., n° 319 ; L.P., *Rev. Afr.*, 1935, pp. 183-206, fig. ; G. Ch. Picard, *l.l.*, p. 73, plus haut n. 19). La mosaïque de Carthage avait été établie en vue de dissimuler, ainsi que l'escalier et le couloir qui y donnaient accès, un caveau où avaient été entassés, pour les soustraire aux pillards fanatiques, divers objets de culte. Quant à la scène, dérivée d'un prototype hellénistique qui, si médiocrement, a été figurée à El-Haouria, elle a été vraisemblablement choisie par les *Molphonii*, propriétaires des *praedia*, non seulement pour ses vertus prophylactiques mais parce qu'y participaient Minerve et Neptune, *genii* l'une de Thysdrus, l'autre d'Hadrumète.

ISAONA

La mosaïque étudiée ci-après provient d'El-Jem. Elle a été découverte fortuitement par des agriculteurs, en juillet 1955, à 2 km. environ au S.-W. de l'amphithéâtre ; la construction dont elle formait le sol était entièrement arasée et semble n'avoir comporté qu'une pièce. On se trouve là à la limite de l'agglomération thysdritaine (1) ; à proximité immédiate apparaissent les tombes de la nécropole.

Le pavement, rectangulaire, mesure 3 m. 15 sur 2 m. 05 ; il est entouré d'une bordure de dents de loup, puis d'une tresse de vannerie, chaîne de boucles indépendantes dont les extrémités sont engagées les unes dans les autres. Au-delà d'une bande blanche et d'une raie noire, l'espace intérieur est entièrement occupé par le décor. Celui-ci se divise très nettement en deux zones ; dans la partie inférieure, un grand médaillon circulaire, entouré d'une torsade de deux brins, occupe le centre. Quatre médaillons plus petits, également ronds, lui sont tangents à l'extrémité des diamètres axiaux. Le champ intermédiaire est meublé de triangles noirs. Dans la zone supérieure, le décor est ordonné autour d'une croix curviligne décussée chargée en son centre d'une rosace. Les bras de la croix sont prolongés par des médaillons ovales, ceux du bas appar-

(1) La ville proprement dite couvrait une centaine d'hectares dans la région délimitée à peu près par les deux amphithéâtres, le cirque, les grands thermes ; au centre, une zone particulièrement riche en antiques (y ont été découvertes, en dernier lieu, la mosaïque du banquet travesti, signalée *C.R.A.I.*, 1954, p. 418 sqq., et une statue de Vénus plus grande que nature), où subsistent les ruines de monuments importants, et notamment un chapiteau gigantesque, correspond peut-être au forum. Notre mosaïque appartenait à une banlieue « en nébuleuse » (cf. J. Despois, *Sahel*, 2e éd., p. 115), assez étendue ; la population dépassait certainement 25.000 habitants (cf. Chr. Courtois, *Les Vandales*, p. 104 sqq.).

tiennent au décor de la zone précédente qui se trouve ainsi organiquement liée avec celle-ci. Entre les bras de la croix s'inscrivent des demi-carrés curvilignes. Toutes ces figures sont bordées d'une torsade de deux brins.

Les cinq médaillons circulaires de la zone inférieure enferment des figures, des inscriptions ou des chiffres. Tous les autres cadres contiennent des motifs ornementaux.

Dans le grand médaillon central le buste d'une femme, coupé à mi-corps par une ligne horizontale, se présente de face ; vêtue d'une tunique blanche à *clavi* verticaux rouges, elle tient dans la main droite un rameau à trois fleurs et dans la gauche une hampe sommée d'un croissant. Ses cheveux relevés forment au-dessus du front une sorte de turban circulaire. A côté de l'épaule gauche est inscrit le chiffre III, et au bas du médaillon se lisent les mots :

HAEC VOS SOLI

La partie inférieure gauche du visage et la moitié du cou sont détruits.

Le médaillon inférieur présente une couronne radiée à cinq pointes enfermant cinq petits poissons. Au-dessous l'inscription :

ISAONA

Le même mot est répété au bas des trois autres médaillons. Dans celui de droite, une branche de lierre à sept feuilles est flanquée de chaque côté par le chiffre II. Le médaillon supérieur contient un rectangle de couleur verte, prolongé de chaque côté par des lignes minces qui lui donnent l'apparence d'un double peigne ; au-dessus s'élèvent quatre tiges feuillues d'une herbacée. Le médaillon de gauche enfin, n'enferme, avec l'inscription, que le chiffre III surmonté d'une barre et d'un S.

Dans l'ovale inférieur gauche, deux sarments de vigne, déployés en forme d'arc turquois de part et d'autre d'une feuille, se font pendant symétriquement par rapport à une tige médiane. Un motif à peu près identique meuble dans la zone supérieure le médaillon qui occupe l'angle gauche de la mosaïque. Une fleur cruciforme, avec deux pétales

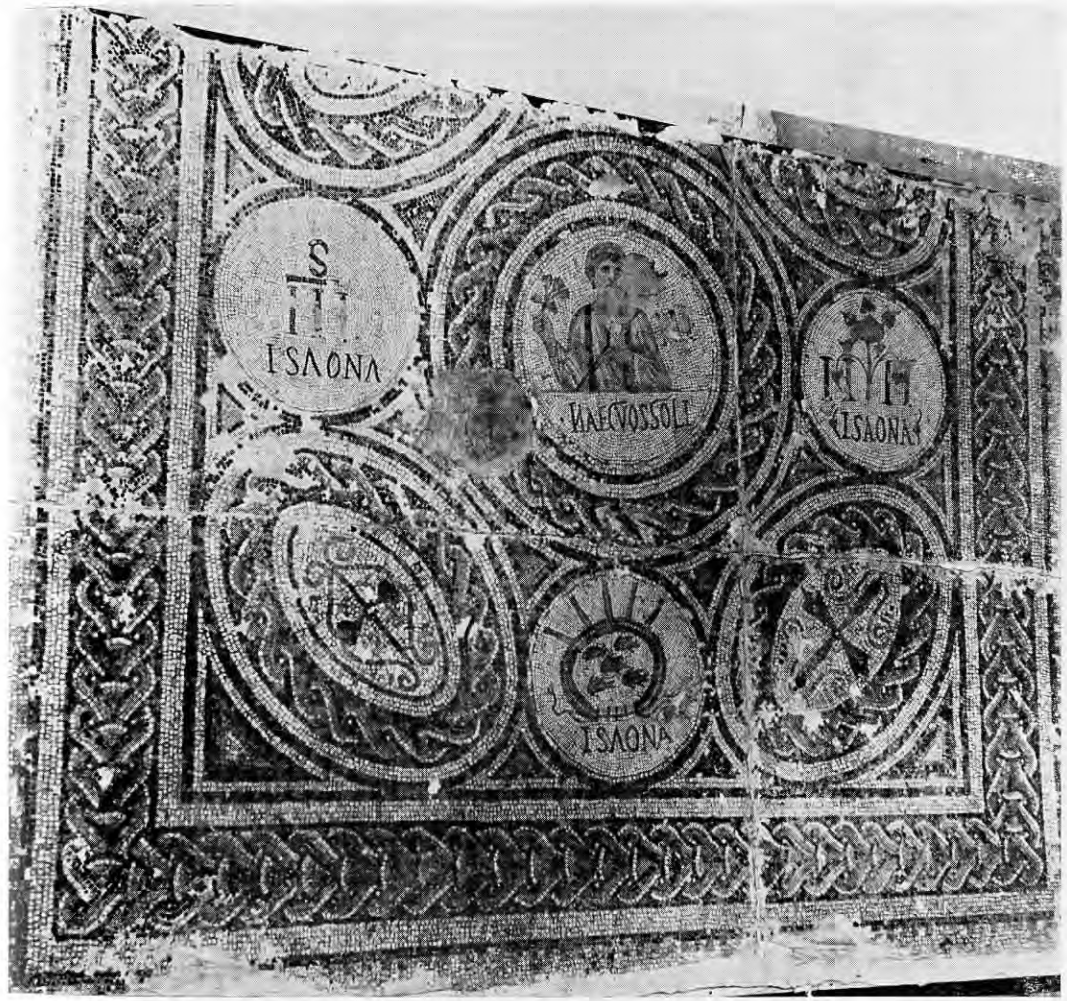

Mosaïque d'El-Jem. Partie inférieure.

Mosaïque d'El-Jem. Partie supérieure.

courts et deux longs, occupe toutes les autres ellipses, ne différant de l'une à l'autre que par de simples détails : ici les pétales courts se terminent par trois pointes, là ils prennent la forme d'un cœur ; des sortes d'étamines qui sortent tantôt du centre de la fleur, tantôt de ses extrémités, se recourbent parfois en crosses comme des sarments. Dans le demi-carré du haut un rinceau combine les vrilles de la vigne et les feuilles aiguës de l'acanthe. Les demi-carrés des côtés portent un fleuron de trois pétales superposés qu'encadrent encore des vrilles de vigne. La rosace centrale, enfin, est faite de quatre pétales en fuseau posés sur une corolle ronde.

L'origine de ces décors remonte au milieu du IIe siècle. A l'époque d'Hadrien le style fleuri étendait sans interruption ses élégantes arabesques sur toute l'étendue du champ (2). On eut ensuite l'idée de rompre ce champ en une série de cadres géométriques indépendants et d'y emprisonner les motifs végétaux, voire les figures animées, entre des tresses ou des guirlandes. Une mosaïque antonine du Musée de Bologne nous offre ainsi déjà le schème de la zone supérieure de notre pavement (3) ; la croix curviligne porte ici à ses extrémités des médaillons circulaires, où nous trouvons la fleur cruciforme, formée cette fois de quatre pétales lancéolés et de quatre pétales cordiformes alternés ; dans les demi-carrés en forme d'U évasé se développent déjà des plans d'acanthe. A la même époque, le mosaïste de la Maison de Neptune à Acholla sertit dans des médaillons ronds ou ovales, disposés en croix entre des carrés curvilignes, d'admirables masques dionysiaques ou d'élégantes figures animales. La même combinaison se retrouve, un peu plus tard sans doute, à La Chebba (4), et le fleuron de pétales superposés entre les vrilles fait là sa première apparition, dans les demi-carrés du pourtour où nous le retrouvons sur notre mosaïque. L'emblème du banquet travesti, récemment découvert à

(2) Voir en particulier les pavements de la Villa Hadriana de Tibur, M.E. Blake, *Roman mosaics of the second century* (*Mem. Am. Ac. in Rome*, XIII), pl. 13, 1 et 3, etc.

(3) *Ibid.*, pl. 19, 2 et 101.

(4) *Cat. Mus. Alaoui, 1er suppl.*, pl. XVII.

El-Jem, qui s'insère dans un fond géométrique construit sur le même plan, date à notre avis des Sévères (5). Les thermes du Poète, à Sfax, nous fournissent un autre exemple, datable de l'extrême fin du IIIe ou du début du IVe siècle (6). M. D. Levi a montré comment la mode des motifs cruciformes favorisa, à l'époque constantinienne, le goût pour de tels décors (7).

C'est en effet certainement au second ou au troisième quart du IVe siècle qu'il faut assigner notre mosaïque. Son auteur a bien marqué du goût de son temps le thème traditionnel qu'il avait choisi : d'abord en plaçant au centre de sa composition, à la place des gorgoneia ou des masques classiques, un de ces bustes féminins présentés de face, dont les découvertes d'Antioche nous attestent la popularité sous les empereurs chrétiens (8). La coiffure, qui reproduit exactement celle de l'impératrice Hélène sur le célèbre médaillon du British Museum, nous apporte un critère irrécusable (9). La lourde rosace qui occupe le centre de la zone supérieure a son équivalent à Antioche dans des pavements échelonnés du milieu du IVe siècle au VIe (10). La stylisation des motifs végétaux, dans lesquels l'acanthe et la vigne se combinent, pour accroître leur efficacité magique, en une plante fantastique, le traitement des sarments en crosses soulignées de petits traits parallèles, sont aussi caractéristiques de ce temps (11). La bordure en tresse de vannerie était déjà employée par les mosaïstes hellénistiques, et on la trouve de temps à autre au Haut-Empire (12). Mais elle devient surtout populaire

(5) Cf. n. 1 et en outre, pour la rectification de la lecture de l'inscription, J. Bousquet, *Karthago*, V, p. 213, et une récente communication à l'Académie des inscriptions de M. H. Seyrig.

(6) Découverte de M. M. Fendri, *C.R.A.I.*, 1953, séance du 25 septembre.

(7) *Antioch Mosaic Pavements*, p. 414.

(8) *Ibid.*, p. 253 sqq.

(9) Sur ce type de coiffure, R. Delbrück, *Spätantike Kaiserporträt*, p. 46 sqq. Elle apparaît vers 330 et dure jusque sous Valentinien.

(10) Elle apparaît au bain D, daté des environs de 350 (p. 427 et pl. CXVII, e-f). Cf. aussi pl. CXXXVIII, a (début du VIe siècle).

(11) Cf. les mosaïques d'El-Haouria, L. Poinssot, *1er Congrès des Soc. sav. d'Afr. du Nord*, 1935, p. 183 sqq.

(12) D. Levi, *op.l.*, p. 472. L'expression « lyre pattern » nous semble assez impropre.

à partir du IVe siècle : à Antioche, le plus ancien exemple n'est pas antérieur à 450 (13).

Pour l'interprétation nous considérerons successivement les figures, les inscriptions et enfin les indications numériques.

Bien que le mosaïste thysdritain, pas plus que son confrère carthaginois qui exécuta, vers la fin du IVe siècle, le buste de la « dame diadémée » (14), n'ait jugé utile d'écrire le nom de l'abstraction qu'il voulait personnifier, le rapprochement avec les figures d'Antioche permet d'y voir le symbole d'une de ces puissances de renouvellement et de fécondité que les Grecs nommaient Anaeosis, Ktisis, Soteria ou Apolausis (15). Cette dernière tient aussi une fleur dans sa main droite, attribut classique d'Aphrodite, des Grâces, du Printemps, de Spes, c'est-à-dire en somme de la Nature renaissante (16). L'autre attribut de la Dame d'El-Jem, la fourche en croissant, apparaît souvent sur les mosaïques africaines et a été diversement interprété, bien qu'on s'accorde à reconnaître sa valeur prophylactique (17).

(13) La mosaïque du triomphe dionysiaque de Cherchell, qui comporte cette bordure, n'est probablement pas antérieure à l'extrême fin du IIIe ou même au début du IVe siècle (J. Bérard, *Mel. Rome*, LIII, 1936, pl. I ; *Karthago*, III, p. 178, n. 15).

(14) *C.R.A.I.*, 1953, p. 322.

(15) D. Levi, *op.l.*, pp. 306-307. J. Lassus, *Mon. Piot*, XXXVI, 1938, p. 114-116. G. Hanfman, *The Season sarcophagus in Dumbarton Oaks*, p. 260. Nous reviendrons à propos de la mosaïque de la « dame diadémée » de Carthage sur le sens de ces allégories ; nous pensons, comme M. Lassus, qu'elles sont en rapport avec le culte impérial.

(16) D. Levi, *op.l.*, p. 306. Cf. aussi la mosaïque du couronnement de Vénus, *Mel. Rome*, LVIII, 1941-1946, pp. 82-83 ; si, sur le diptyque de Stilichon, Serena est représentée la fleur à la main, c'est à notre avis parce qu'apparentée à la famille impériale et associée à la présidence des jeux, elle se trouve doublement responsable du renouvellement des énergies bienfaisantes (R. Delbrück, *Consular Diptychen*, n° 63 ; D. Levi, *l.l.*).

(17) St. Gsell, *H.A.A.N.*, IV, p. 368, n. 1) ; A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 137 ; D. Levi, *op.l.*, p. 40 ; L. Poinssot et P. Quoniam, *Karthago*, III, 1952, p. 143, n. 162, et p. 150, n. 92. Il faut reconnaître le même objet dans le signe gravé sur un cippe de Tiddis, interprété comme un thyrse par A. Berthier, *Rev. Afr.*, 1945, pp. 5-20. La hampe au croissant peut être combinée en effet avec des feuilles cordiformes ou lancéolées, comme dans les mosaïques de la maison de Sorothus, *Inv. des Mos. Tun.*, n° 121-124, ou dans le seuil reproduit, *Cat. Mus.Alaoui*, pl. VIII, n° 139. Une mosaïque récemment découverte à Bulla-Regia offre un nouvel exemple de ce phylactère utilisé comme thème principal du décor.

La mosaïque du banquet travesti, qui présente avec la nôtre une singulière parenté, peut contribuer à en éclaircir le sens : les convives représentés sur ce tableau semblent avoir cherché à la fois à accumuler dans leurs déguisements les symboles prophylactiques, et à imiter chacun un dieu ou une déesse : la femme tenant le sceptre au croissant représente ainsi à notre avis la lune. La popularité du culte de Caelestis en Afrique explique que son emblème principal y ait été considéré comme doué d'une grande efficacité magique : rappelons qu'un croissant est pendu à la natte qui orne la tête d'un Libyen sur un hermès des thermes d'Antonin à Carthage, dont l'auteur a dû vouloir représenter l'Africain type (18). La fourche au croissant n'est pas inconnue hors d'Afrique, mais elle était certainement plus populaire dans le pays de Caelestis qu'en tout autre.

Le médaillon inférieur offre encore un emblème que nous retrouvons sur la mosaïque du banquet : la couronne radiée associée au poisson. Attribut solaire à l'origine (19), la couronne à pointes est rapidement devenue un phylactère (20). Celle qui coiffe un des convives du banquet porte sur le rayon central un petit poisson tout à fait analogue à ceux qui semblent nager à l'intérieur de la nôtre. Le pouvoir sacré attribué au poisson en Afrique est bien connu (21). Mais nous ne savons pourquoi on tenait à réunir plus particulièrement ces deux symboles. Si les rayons de la couronne et les poissons sont au nombre de cinq, c'est sans doute parce que le chiffre des doigts de la main déplaît à l'*invidus*.

L'hedera, où s'incarne la bienfaisante énergie dionysiaque (22), portée par le bacchant du banquet, décore ici le médaillon de droite ; le rameau de lierre porte sept feuilles, évoquant ainsi un autre nombre sacré (23). Le

(18) Cf. nos *Religions de l'Afr. Ant.*, pl. 11.

(19) A. Alfoldi, *Insignien und tracht der Römischen Kaiser.*

(20) A. Merlin, *B.A.C.*, 1912, p. 518.

(21) *Religions de l'Afr. Ant.*, pp. 239-240.

(22) F. Cumont, *La Stèle du danseur d'Antibes*, p. 14 sqq.

(23) La Stèle d'Antibes, citée à la note précédente, porte sept cyprès. Sur le sens de cette représentation, F. Cumont, *l.l.*, p. 45 sqq.

rectangle vert du médaillon supérieur est à première vue plus énigmatique : nous n'en connaissons pas d'autre exemple sur un monument antique ; mais nous devons à Mme J. Desparmet d'avoir pu l'identifier à une sorte de natte, que les paysans maghrébins tressent avec des épis au moment de la moisson pour assurer la bonne rentrée de la récolte et le succès des prochaines semailles (24). La plante utilisée ici est non le blé mais le millet, dont M. L. Poinssot a mis en lumière l'extraordinaire pouvoir magique (25) ; cette céréale qui n'intéressait guère les Romains, devait jouer un rôle important dans l'alimentation du paysan de l'Afrique antique, obligé de livrer une grande part de son blé à l'exportation : de là sans doute sa popularité dans l'art provincial (26). Sur plusieurs mosaïques les tiges de millet sont groupées comme ici par quatre ; en un cas elles remplacent les rais d'une couronne à pointes (27). A Tebessa, sur un pavement dont nous allons montrer l'analogie avec le nôtre, le millet fait pendant à la fourche en croissant. Cette plante vivace sert souvent d'attribut à l'Hiver, ou comme sur le *missorium* de Théodose à Madrid, elle accompagne l'image de la FELICITAS TEMPORUM (28).

La signification des symboles figurés sur notre mosaïque étant ainsi établie, nous sommes mieux armés pour aborder l'interprétation des textes énigmatiques qui les accompagnent. ISAONA, répété quatre fois dans les médaillons périphériques, ne s'est jamais rencontré à notre connaissance, et n'offre pas de sens en latin. Mais

(24) Il s'agit d'un bouquet de moisson, dont l'usage existe aussi en Europe. Sur cette coutume, cf. par ex. A. Van Gennep, *Man. de Folklore Français*. I, 5, p. 2319.

(25) En dernier lieu, avec P. Quoniam, *Karthago*, III, 1952, p. 143, n. 32.

(26) Le millet n'est pas mentionné parmi les cultures sur lesquelles les *coloni* des domaines impériaux devaient prélever les parts dominicales. Voir dans L. Poinssot et P. Quoniam, *l.l.*, le texte de Pline, *N.H.*, XVIII, 10, 4, relatant l'importation de cette culture en Occident, *ex India*, vers 65 de notre ère. Sa diffusion en Afrique est probablement due à la politique impériale, soucieuse d'accroître les ressources alimentaires en Afrique pour faire face à la poussée démographique, à partir de la fin du Ier siècle.

(27) L. Poinssot et P. Quoniam, *l.l.*

(28) *Ibid.*

on y reconnaît aisément la transcription phonétique d'une acclamation grecque bien connue, Εἷς ἀιῶνα (29), par laquelle on proclamait l'éternité du pouvoir des empereurs ou d'autres institutions. M. L. Robert, en restituant un texte de Tertullien, a montré, contrairement à une opinion généralement admise, que ce souhait n'était adressé ni aux gladiateurs vainqueurs ni aux athlètes et musiciens : on se bornait à leur crier εἷς ἀπ'ἀιῶνος, « le premier de tous les temps ». ISAONA est donc l'une des acclamations par lesquelles le peuple s'associait à la célébration des rites votifs et des jeux, et son sens s'accorde parfaitement à celui des symboles qu'elle accompagne (30).

HAEC VOS SOLI est probablement aussi une acclamation, défective comme souvent les formules de ce genre. Des divers sens qu'elle peut présenter (*haec* et surtout *soli* étant susceptibles de plusieurs valeurs grammaticales), la plus satisfaisante nous semble : « Voilà ce que vous seuls (pouvez) ». Il est fréquent en effet que les acclamations proclament l'unicité du personnage ou de l'exploit qu'elles célèbrent : εἷς ἀπ'ἀιῶνος, offre précisément l'exemple de ce genre d'éloge. M. L. Robert a rappelé à ce propos la clausule épigraphique courante : μόνος καὶ πρῶτος ἀπ' ἀιῶνος unique de tous les temps. Appliquée à des vainqueurs de concours, elle peut convenir à toutes sortes de triomphes. Un de ses équivalents latins est la louange « *supra omnes retro principes* », souvent adressée aux empereurs à partir du début du IIIe siècle (31).

(29) E. Peterson, Εἷς θεός, p. 168 sqq. ; L. Robert, *Etudes Epigraphiques et Philologiques*, pp. 108-109.

(30) Les acclamations grecques dont on usait dans l'amphithéâtre sont souvent transcrites sur les monuments africains. La plus courante est NICA : L. Poinssot et P. Quoniam, *l.l.*, pp. 150-151, n. 92. Pour l'acclamation ASINUS NICA, voir infra. La transcription ISAONA s'explique par le iotacisme (cf. L. Robert, *l.l.*) ; cependant, on prononçait : *is cona* (cf. les exemples réunis par E. Peterson de la graphie ἰις ἰῶνα). C'est peut-être intentionnellement qu'on a donné six lettres à la formule. Les mots de six lettres se trouvent non seulement dans les *tabellae lusoriae*, mais aussi dans les formules prophylactiques : cf. la mosaïque, *Cat. Mus. Alaoui*, I, n° 129 et pl. VIII, où les lettres OES AES sont séparées par trois traits verticaux au-dessous de la fourche au croissant.

(31) Cf. un exemple de cette formule dans une inscription d'El-Jem, *B.A.C.*, 1941-1942, p. 299 (A. Merlin, *Inscr. Lat. de Tun.*, 110).

Examinons enfin, avant de proposer une interprétation d'ensemble, les indications numériques portées dans le médaillon central et les deux médaillons latéraux : III dans le premier, $\frac{S}{III}$ dans le second, à gauche, et deux fois II à droite. Leur interprétation ne laisse pas de poser plusieurs problèmes : la barre qui surmonte le III de gauche doit-elle être interprétée comme le signe des milliers ? Le S est sans doute l'abréviation de *semis*, mais faut-il comprendre *tres et semis*, 3 1/2 ? *Semis* à lui seul peut d'ailleurs signifier 3. A droite, doit-on lire 2 ou 4 ? Enfin faut-il inférer d'autres chiffres du nombre des objets figurés dans les autres médaillons : 4 (tiges de millet) pour le médaillon supérieur, 5 (poissons et rais) pour celui du bas ? Si on l'admet, on se trouve devant une série ainsi répartie :

	4	
31/2	3	2-2
	5	

Mais ne devrait-on pas tenir compte aussi : 1) du nombre de feuilles de lierre dans le médaillon de gauche (7 ou 9 si on tient compte de celles qui encadrent ISAONA) ; 2) du nombre de lettres des acclamations : 6 pour ISAONA, 11 pour HAEC VOS SOLI ? Dans ce dernier cas on aurait une série de 2 à 11, à laquelle manque le 8 :

	1	
	6	
31/2	3	7 9
6	11	2 2
		6
	5 + 5 (10)	
	6	

Ces diverses combinaisons donnent évidemment l'impression d'un jeu, et on est tenté, ainsi, d'interpréter notre mosaïque comme une « *tabella lusoria* ». Mais pour pouvoir avancer cette interprétation avec quelque assurance, il faudrait pouvoir la rapprocher de monuments analogues.

Or, il n'existe à notre connaissance qu'un très petit nombre de mosaïques où se retrouve une combinaison comparable de figures, de formules et de chiffres.

La plus intéressante a été découverte depuis déjà longtemps, à Tebessa (32). Elle se composait, d'une part, d'une sorte de damier de 16 cases, contenant chacune l'image d'un animal et un chiffre, de l'autre un tableau en trois registres superposés : en haut, un navire chargé d'amphores voguant sur une mer poissonneuse, avec l'inscription FORTUNA REDUX ; au milieu, un homme en tunique, deux chevaux, un taureau, avec les mots CURIS XI, répétés deux fois ; en bas enfin, une scène de cirque encadrée par le millet et la fourche en croissant : athlète vainqueur, nommé Marcellus, près duquel le chiffre XII est inscrit sur un objet indéterminé, et juge en tunique proclamant la victoire. A. Héron de Villefosse a cru qu'il s'agissait d'une sorte de jeu de l'oie ; le mot *curis* pour *curris*, répété trois fois avec le chiffre XI, aurait renvoyé le joueur à la case correspondante : on gagnait en arrivant à FORTUNA REDUX. Si cette interprétation est correcte, il faut admettre que le jeu était une sorte de « cirque de salon », reproduisant les *munera* comme nos petits chevaux imitent les courses de Longchamp ; mais une autre explication pourrait être avancée : la mosaïque commémorerait des jeux donnés par un marchand grâce à une expédition particulièrement avantageuse outre-mer ; les chiffres accompagnant les bêtes indiqueraient, comme sur des mosaïques récemment élucidées par MM. Poinssot et Quoniam (33), le nombre d'animaux de chaque catégorie présentés ; on s'expliquerait ainsi, notamment, que l'ours soit accompagné du chiffre XVIII, alors que le jeu ne comporte que 16 cases. Quant à l'acclamation CURIS XI, elle pourrait fort bien, sans rectification, s'adresser aux curies entre lesquelles étaient répartis les principaux

(32) St. Gsell, *Musée de Tebessa*, pp. 2, 67-69, pl. IX, 1 ; *Inscr. Lat. de l'Alg.*, I, 3097 ; F.G. de Pachtère, *Inv. des Mos. Alg.*, p. 2, n° 3 ; A. Héron de Villefosse, *C.R.A.I.*, 1887, p. 137 ; S. Reinach, *R.P.G.R.*, p. 239, 1, et 274, 7 ; A. Truillot, *B.A.C.*, 1932-1933, p. 335 ; L. Poinssot et P. Quoniam, *l.l.*, n. 52.

(33) *L.l.*, p. 40.

citoyens et qui servaient de cadres pour les fêtes et les distributions (34).

Plus incertaine encore est l'interprétation d'une mosaïque tardive de Cuicul (35), divisée par des rinceaux en 73 médaillons, contenant soit des motifs floraux, soit l'image d'un animal, soit enfin, pour les médaillons de la série médiane, plus grands que les autres, celle d'un personnage. Au bout de cette rangée se trouve l'image d'un âne, avec l'inscription *asinus nica* ; elle représenterait le but à atteindre ; mais une autre mosaïque de la même maison reproduit, isolé, l'âne vainqueur, accompagné de la même acclamation (36). Sur une mosaïque d'Utique c'est un lièvre que salue le cri : AQUILA NICA (37) : selon MM. Poinssot et Quoniam, Aquila serait le nom du lièvre, dressé à courir dans l'amphithéâtre, sous les acclamations de ses « supporters » (38). En ce qui concerne notre âne, qui garde l'anonymat, nous pensons qu'il s'agit seulement encore d'un symbole bénéfique : plusieurs faits, qui n'ont pas été jusqu'ici rassemblés à notre connaissance montrent que la rencontre d'un âne ou d'un mulet était un présage heureux avant une bataille (39) : l'acclamation rappellerait ce pouvoir nicéphore d'un animal, célèbre d'ailleurs, ainsi que le lièvre, pour sa fécondité.

(34) Le nombre des curies variait selon les villes : s'il y en avait dix à Althiburos et à Lambèse on en connaît onze à Lepcis (J.B. Ward Perkins et J. Reynolds, *Inscr. Rom. Tripol.*, p. 9), et jusqu'à vingt-trois dans une ville espagnole (Gervasio, s.v. curia, ap. Ruggiero, Diz. épigr.). Rien n'empêche donc qu'il y en ait eu onze à Theveste.

(35) Y. Allais, *Djemila*, p. 67 et fig. 21.

(36) L. Leschi, *Djemila, antique Cuicul*, fig. à la p. 62.

(37) A. Merlin, *Sppl. Inv. Mos. Tun.*, n° 929.

(38) *L.l.*, n. 92.

(39) De l'anecdote bien connue de l'ânier Eutychus et de l'âne Nicon, dont la rencontre présagea à Octave le succès d'Actium (Suétone Aug., 98), il faut rapprocher, croyons-nous, un bas-relief inexpliqué de la Colonne Trajane, représentant un mulet qui vient de renverser son cavalier, porteur d'une sorte de crible (Cichorius, pl. IV ; E. Strong, *Sculpt. Rom.*, fig. 99). Une mosaïque découverte dans les dernières fouilles du palais impérial de Constantinople représente une scène analogue. Sur la Colonne, elle suit immédiatement la lustration de l'armée : nous pensons donc qu'il faut la considérer comme la manifestation divine annonçant l'heureuse issue de la campagne pour laquelle les auspices viennent d'être pris. Sur une peinture de l'hypogée du Viale Manzoni (J. Carcopino, *De Pythagore au Christ*, pp. 143, 168 sqq et pl. XIV) un âne blanc participe à une cérémonie triomphale.

Il n'existe donc guère de précédents qui nous autorisent à considérer la mosaïque d'El-Jem comme une table de jeu.

Cette interprétation écartée, nous ne pouvons la considérer que comme une mosaïque commémorative, posée à l'occasion d'une de ces fêtes périodiques qui avaient pour but de favoriser la *renovatio* des énergies naturelles et d'assurer l'éternité de l'Empire. M. J. Lassus a déjà supposé avec vraisemblance que les mosaïques d'Antioche aux types d'Anancosis et du Phenix gardaient ainsi le souvenir des solennités du culte impérial (40). Reprenant l'heureuse conjecture de S. Aurigemma, qui reconnaissait sur les mosaïques de Zliten les *ludi victoriae* célébrés pour la délivrance de la Tripolitaine des Garamantes (41), MM. Poinssot et Quoniam ont prouvé que les mosaïques d'amphithéâtre commémorent des *munera* réels (42). Enfin, nous avons même montré récemment qu'une mosaïque de Carthage représentait une sorte de fête du trône célébrée par l'association loyaliste dont ce pavement décorait la *schola* (43). La mosaïque d'El-Jem diffère de celles qui viennent d'être énumérées en ce qu'elle ne figure pas la fête elle-même, mais l'évoque par une série de symboles ; mais l'art impérial a toujours usé, pour suggérer une idée abstraite, soit de l'allégorie, soit de la représentation d'une scène dont cette idée inspire l'action (44). Le décor de nos médaillons, qui réunit des figures, des inscriptions et des chiffres, rappelle évidemment celui des jetons de bronze, que les numismates nomment « tessères »

(40) *L.l.*, supra, n. 15.

(41) *I Mosaici di Zliten*, p. 198 sqq. L'interprétation et la date proposées par S. Aurigemma sont aujourd'hui contestées, bien à tort à notre avis ; cf. en dernier lieu, K. Parlasca, *Gnomon*, L, 1955, p. 111 sqq., et notre cr. de O. Rumpf, *Handb. der Arch.*, VI, dans *Karthago*, V, 1954, p. 207. La comparaison entre les mosaïques tripolitaines et celles de Carthage et de Sicca, assignées par MM. Poinssot et Quoniam à la fin du IIe siècle — date à notre avis un peu haute — fait ressortir l'invraisemblance de la thèse qui descendrait les premières jusqu'à l'époque Sévérienne.

(42) *L.l.*

(43) *Karthago*, III, p. 183 sqq.

(44) G. Hamberg, *Studies in Roman Imperial art*, pp. 41-42,

et dont la destination demeure incertaine (45). Aussi croyons-nous que le mosaïste a tout simplement reproduit, en les agrandissant à la dimension de *clipei*, des tessères distribuées à l'occasion de la représentation : les chiffres portés sur ces jetons à côté d'images bénéfiques et de devises empruntées à la « liturgie » du cirque, permettaient sans doute aux spectateurs, soit de trouver leur place, soit de participer aux distributions et aux loteries, dont les organisateurs avaient dû, comme à l'ordinaire, corser le programme des jeux.

G. Ch. PICARD.

(45) Sur les « tessères, H. Cohen, *Med. Imp.*, I, p. XXIII, et VIII, pp. 246, 199 ; R. Mowat, *Rev. Numism.*, 17, 1913, p. 46 sqq. D. Van Berchem, *Rev. Numism.*, 39, 1936, p. 297. Cohen y voyait des billets d'entrée aux spectacles, Mowat des pions d'échecs, ce qui nous paraît moins probable.

At fusa per Numidiam

En 1909, paraissait dans les Nouvelles archives des missions scientifiques, tome XVIII, p. 146, n° 75, sous la plume de M. L. Poinssot, le texte d'une inscription récemment découverte à Thugga en Afrique proconsulaire qui nous restitua la carrière d'un fonctionnaire équestre du milieu du IIIe siècle de notre ère. Un des premiers postes occupés par A. Vitellius Felix Honoratus avait été celui de chef du contentieux, *f(isci) a(dvocatus), at fusa per Numidiam.* Le premier éditeur chercha en vain d'autres vestiges de ce bureau et proposa deux interprétations afin d'expliquer cette titulature inconnue. Les *fusa* devaient, soit être assimilés aux *caduca* ou aux *vacantia,* biens tombés en déshérence ou abandonnés et devenus propriétés du fisc, soit plutôt se confondre avec des biens-fonds dispersés à travers la Numidie et confisqués au profit de l'empereur. H. Dessau qui reprit le texte dans ses *Inscriptiones latinae selectae III,* 2, n° 9018, se borna à noter que la fonction était inconnue par ailleurs et que les *fusa* étaient peut-être des domaines impériaux épars à travers la Numidie. Le même commentaire accompagnait l'édition définitive du document dans le *C.I.L.,* VIII, 26582, due au même savant.

Pourtant deux autres inscriptions de Numidie qui appartenaient certainement à la même série auraient pu dès ce moment être rapprochées du texte de Thugga, si un sort adverse n'avait pas déformé comme à plaisir les renseignements importants qu'ils pouvaient fournir.

Le premier d'entre elles est une inscription de Cirta (1) connue depuis 1846 (2), érigée en l'honneur de L. Iulius Victor Modianus, *p(ir) c(gregius), proc(urator) Aug(ustorum) n(ostrorum trium) per Numidiam p(ices) a(gens) proc(uratoris) tractus Thevestini,* par trois affranchis impériaux Fortunatus, Vindex et Diotimus qui se disent *adiut(ores) tabul(ariorum) fusae.* Seulement dans l'ignorance de l'existence des *fusa per Numidiam,* le commentateur du *C.I.L.,* VIII, 7053, en l'occurrence Mommsen lui-même, n'avait pas hésité à suspecter l'exactitude du texte et à déclarer : FVSAE *corruptum est ; fortasse inciderdum fuit* EIVS AB. Plus tard, quand Dessau reprit le texte, il suggéra que *fusae* avait été écrit pour *fuse,* adverbe de *fusus* signifiant abondamment, et cette interprétation rallia sans difficultés tous les suffrages.

Le second texte provient de Thibilis et nous est connu depuis 1891 par la publication d'A. Papier dans les *Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone,* 1891, p. XLVIII, n° 2.

Malheureusement l'endroit crucial de l'inscription est mutilé et ce fut encore Th. Mommsen qui au *C.I.L.,* VIII, 18908, suggéra à H. Dessau, chargé de commenter les textes de Numidie rassemblés par I. Schmidt, la restitution de la titulature *proc(uratori) Aug(ustorum) n(ostrorum) ad fu[nct(ionem) fru]menti et res populi per tr[actum] utriusque Numidiae,* alors qu'il s'agissait certainement du bureau *ad fu[sa fru]menti.*

Voyons maintenant ce que les nouveaux rapprochements peuvent nous enseigner pour la compréhension du texte de Thugga.

Nous nous occuperons d'abord de L. Iulius Victor Modianus, qui par bonheur nous est attesté par deux autres documents épigraphiques. En effet, des fouilles récentes au Kbour-bou-Klib, l'antique *Vicus Maracitanus* de la colonie de *Zama regia* nous ont fait connaître un

(1) *C.I.L.,* VIII, 7053 = (Dess. 1438) = *I.L.Alg.,* II, 668.
(2) Lorent dans Hefner, *Abh. der Bayerischen Akad.,* V, II, 1848, 237.

texte (3) où notre personnage est qualifié de *proc(urator) d(ominorum) Aug(ustorum) n(ostrorum trium) tractuus Numidiae a frumentis,* titulature qui nous apprend que ce fonctionnaire s'occupa de la perception des blés en vue du ravitaillement de Rome. Il n'est donc en vérité que le successeur lointain de T. Flavius Macer, *curator frumenti comparandi in annona[m] urbis factus a divo Nerva Traiano* (4), à cette différence près qu'il s'agit ici de deux sortes de blé (*a frumentis*). Ce pluriel, au premier abord déconcertant, s'explique cependant, quand nous nous tournons vers le cursus de M. Herennius Victor, dont la titulature *ad fusa frumenti et res populi* doit justement faire allusion aux deux sources du blé, d'une part les *fusa,* comptes épars des différents domaines de l'empereur, et d'autre part, les *res populi, l'ager publicus* du peuple romain.

Cette même inscription du Thibilitain nous renseigne aussi sur l'étendue de la circonscription *per Numidiam* qualifiée ici de *tractus utriusque Numidiae,* ce qui signifie les Numidies d'Hippone d'une part, et de Cirta et de Lambèse de l'autre, et nous explique que le *splendidissimus ordo municipi Thagastensium* a choisi Modianus comme patron de sa ville située dans la Numidie dite proconsulaire.

Il va sans dire qu'un procurateur anonyme d'une inscription romaine (5), où seul le mot *Numidiam* subsiste de la titulature, doit également être un des détenteurs de cette fonction.

Ainsi le chef du contentieux *at fusa per Numidiam* avait à s'occuper des procès qui pouvaient être intentés par le fisc aux fermiers des domaines impériaux, lorsque ceux-ci contestaient leur obligation de livrer les quantités de blé stipulées dans leurs baux. Remarquons, d'autre

(3) Ch. Saumagne, *Circonscriptions domaniales dans l'Afrique romaine, Rev. tun.,* 1940, p. 231 = (*A.E.,* 1942-43, 105), cf. nos *Carrières,* n° 275.
(4) *C.I.L.,* VIII, 5351 = (Dess. 1435) = *I.L.Alg.,* I, 285 ; *B.A.C.T.H.,* 1921, p. CCV = (*A.E.,* 1922, 19) = *I.L.Alg.,* I, 3992, cf. nos *Carrières procuratoriennes équestres,* n° 98 (sous presse).
(5) *C.I.L.,* VI, 1644 = 31836, cf. nos *Carrières,* n° 336.

part, qu'au moins un des bureaux a eu son siège à Cirta, service assez important puisqu'il compte, outre le chef, de rang centenaire, et l'avocat du fisc, probablement sexagénaire, pas moins de trois aides-archivistes. On peut supposer qu'un autre bureau au moins a été installé à Hippo Regius, et un troisième peut-être à Lambèse, mais il faut attendre la découverte de nouveaux textes pour pouvoir l'affirmer en toute sécurité.

H.G. PFLAUM.

Inscriptions chrétiennes de Maurétanie Sitifienne

I

Isolés dans les montagnes des Biban, près du Teniet el-Khemis où le chemin d'El-Maïn se détache de la route conduisant vers Bordj-Boni, les vestiges romains de Siour (1) nous ont livré voici quelques temps leurs deux premières inscriptions chrétiennes.

A. — J'ai trouvé la première au centre de la ruine, dans une construction à abside enfermée qui a pu être une église et qui a été édifiée avec de forts matériaux de remploi. La pierre a la forme d'un triangle isocèle de 1 m. 21 de base, haut de 56 cm. ; sur le devant s'inscrit un champ rectangulaire haut de 32 cm. et large de 41 cm., flanqué des deux côtés de queues d'aronde ; je n'ai pu retourner le bloc. L'inscription comporte six lignes, en lettres dont la hauteur décroît de 5 à 3 cm. ; le S final est en dehors du champ. La gravure est décidée, mais peu régulière, sans intervalles ni signes séparatifs ; les lettres sont souvent penchées à droite. Il n'y a pas de ligatures ; cependant, à la ligne 3, les groupes MA et AM ne se distinguent que par la place de la barre de l'A. Les deux premiers M sont formés par la juxtaposition de deux A non barrés et non joints en bas ; le G a une longue queue verticale ; celle de la lettre Q prolonge la boucle.

(1) *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 15, n° 68 et *Add.*

J'ai lu : *Meria Honori/et Matrone fabri/cavit Masestam fili/us artifices Martia/lis et Innocentius De/o gratiasqu(e) complet<i>a es(t)*.

La forme *meria*, pour *memoria*, s'est déjà rencontrée en Afrique (2). *Fabricare* n'est pas rare à basse époque (3) ; exceptionnelle est au contraire la mention des *artifices* avec leur nom (4). L'emploi du verbe *complere* rappelle

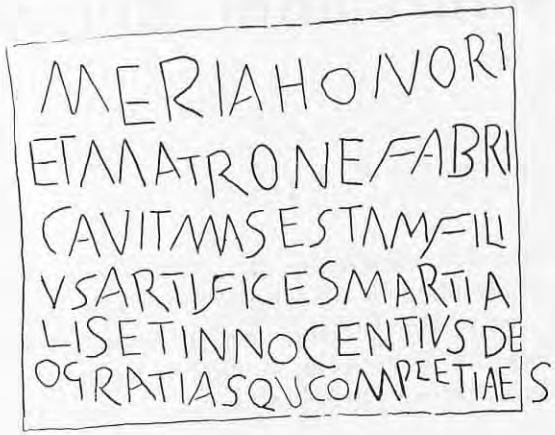

une inscription de Berrouaghia publiée naguère par Eug. Albertini (5) et qui peut éclairer celle-ci. L'acclamation catholique *Deo gratias* accompagne, en action de grâces, l'indication qu'une œuvre a pu être menée à bien grâce à la bienveillance divine, qui en a permis l'achèvement. D'autre part, il est important de noter que si les noms du père et de la mère sont, comme ceux des ouvriers, d'allure romaine, le fils porte un nom maure, Masestam.

(2) Diehl, *Inscr. lat. christ. vet.*, nos 2085 (Aïn-Kemellel) et 1914, 2083 b et *adn.* (Henchir-Akhrib). Cf. P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, nos 280, 281, 282, 287.

(3) *Fabricare memorium* (Diehl, no 446 A), *ecclesiam* (no 2410 b = notre no 38, à Tocqueville). *domum* (no 518), *burgum* (no 797).

(4) A Aïn-Kemellel : *Votum completum Deo gratias agamus. Ex officina Fortuni et Victoris fili* (Diehl, no 2471 A ; cf. no 1613 A). Dans la région des Lacs : *Ex oficina Parapatosi* (A. Berthier, *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie centrale*, p. 98 et p. 215).

(5) *C.R. Acad. Inscriptions*, 1925, pp. 261-265 : *Ego prefectus Iugmena incoai eclesia et Deus complevit. In nomin Ispiriti sancti in ani proviccie CCCCXXV nos Zabenses conpeluimus*. Pour ce texte, voir les remarques de Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 330, n. 8.

Ce fait nous rapporte à une époque tardive, comme pouvaient déjà le suggérer les brèves remarques paléographiques faites ci-dessus. Ce développement de l'onomastique maure (6), qui se substitue à la romaine au-dedans de groupes chrétiens excentrés, fait penser à l'époque des autonomies berbères allant du royaume de Masuna, à l'Ouest (7), aux possessions de Masties, à l'Est (8).

B. — De la seconde inscription chrétienne de Siour, qui avait roulé dans les éboulis en bas de la ruine, le mauvais temps et la disparition ultérieure ne m'ont malheureusement laissé qu'une copie dont la révision s'imposait : la vanité des recherches sur place me fait craindre que la pierre ait été brisée. C'était un beau linteau long de 1 m. 12, haut de 27 cm. et épais de 17 cm. Les lettres mesuraient 5 cm. Le milieu était occupé par le monogramme chrétien accosté de l'α et de l'ω. Je reproduis ici cette copie hâtive, qui ne me donne pas un texte satisfaisant :

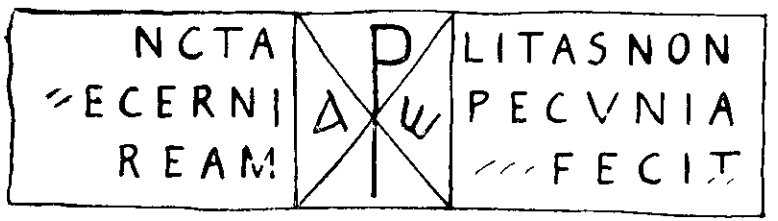

Il faut donc ajouter Siour, dont le nom antique est encore inconnu, à la liste des localités de Maurétanie Sitifienne qui ont fourni des inscriptions chrétiennes. Ainsi est apporté, d'abord, un nouveau complément à la carte épigraphique chrétienne de la province, et cela pour une région précisément sans document religieux écrit et au reste réputée pour la rareté de ses vestiges romains (9).

(6) Sur cette évolution, cf. Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 331 et suiv.

(7) *C.I.L.*, VIII, 9835 (*Allava*, en 508). J. Carcopino, *Le Maroc Antique*, p. 297-298.

(8) J. Carcopino, Un « empereur » maure inconnu. *Revue des Etudes anciennes*, 1944, p. 94-120.

(9) Rareté encore relevée, avec une formule d'explication, par Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 115-116.

II

Au moment où, voici maintenant cinquante ans, s'achevait la si précieuse *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique* menée à bien par P. Monceaux (10), le territoire de la Maurétanie Sitifienne avait fourni 118 textes chrétiens publiés (11). Sur la carte, tous les lieux de découverte apparaissaient comme situés, en gros, à l'intérieur de la ligne fermée Lecourbe - Blondel - Amouchas - Sillègue - Chott el-Fraïn - Bordj-Rhedir (12).

Dans le demi-siècle qui s'est écoulé depuis, le nombre des inscriptions chrétiennes signalées dans la province s'est accru de bien plus d'un tiers : 44 textes nouveaux sont venus compléter notre information, et se répartissent géographiquement comme suit :

a) Lieux qui avaient déjà donné des inscriptions chrétiennes :

Sétif	2 nouvelles
Périgotville	16 nouvelles
Sillègue	2 nouvelles
Tocqueville-Zeraba	9 nouvelles
Douar Zmala	1 nouvelle
Guellal	2 nouvelles

(10) Paul Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*. Les nos 1 à 227 ont été publiés dans la *Revue archéologique*, de 1903 à 1906 ; les nos 228 à 237 dans les *Mémoires présentés ... à l'Académie des Inscriptions*, XII, I, 1907, pp. 161-339.

(11) J'hésite toujours à tenir pour certainement chrétienne la double épitaphe sétifienne *C.* 8501 (Diehl, n° 710), datée des années 225 et 226 ap. J.-C.

(12) A l'Ouest, l'inscription de *Petra* (*C.R. Acad. Inscriptions*, 1901, p. 170 = Diehl, 779) n'a, pas plus qu'à l'Est celle du col de Fedoulès (*C.* 20216) et au Sud celle de *Zabi* (*C.* 8805 = Diehl, 807), de caractère religieux.

b) Lieux en ayant donné pour la première fois :

Mons	3 inscriptions
Hammam-Guergour	2 inscriptions
Aïn-Dokoar	1 inscription
Ouled-Sbaâ	2 inscriptions
Siour	2 inscriptions
Cérez	1 inscription
Kherbet-Zerga	1 inscription

Les six premiers endroits de cette liste *b*) n'avaient d'autre part fourni auparavant aucun vestige non épigraphique de caractère certainement chrétien.

On constate ainsi l'accroissement sensible de la densité des inscriptions chrétiennes dans certains centres déjà connus, comme Périgotville et Tocqueville, où les recherches ont été heureuses. Mais il est à coup sûr bien plus important d'enregistrer comment la carte épigraphique chrétienne de la province s'est complétée en extension. La chose, on vient de le voir, est surtout sensible pour la région Nord-Nord-Ouest, comme L. Leschi le soulignait avec sûreté dès 1941 (13). Mais elle apparaît maintenant également notable à l'Ouest (Siour) comme à l'Est (Mons), et elle s'était naguère confirmée en plein Sud, dans le Hodna (Kh. Zerga).

Deux zones restent encore muettes : le Nord-Est (région montagneuse des Babor et du Tamesguida) et, de manière plus surprenante, la région de Bougie. On n'oublie certes pas qu'il y a loin d'y avoir toujours coïncidence entre les lieux où se trouvent des inscriptions chrétiennes et ceux qui ont fourni d'autres signes certains de christianité, en particulier archéologiques. Il faut relever, d'ailleurs, que les quarante-deux sièges d'évêchés de la Sitifienne (14) sont demeurés encore en très grande partie épigraphiquement

(13) L. Leschi, Une excursion archéologique dans le Guergour (*Bulletin de la Société Historique ... de Sétif*, II, 1941, p. 164.

(14) J'adopte ici le nombre auquel s'est arrêté Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 111, n. 1.

muets. On n'a pas, enfin, considéré ici les inscriptions à caractère officiel d'époque chrétienne, les pierres, parfois milliaires (15) marquées du chrisme, ni celles où ce signe apparaît seul.

C'est dans ces conditions que j'ai cru pouvoir dresser ici un catalogue de quarante-quatre inscriptions chrétiennes connues depuis 1906, et aux numéros duquel il pourra ainsi être renvoyé dans la suite.

1. Sétif. *C.R. Acad. Inscr.*, 1917, p. 185 (Gsell et Monceaux) ; Diehl, n° 2096 a.

   Nomina martu/rum qui ad centu/arbores XXXVI con/fessus est Iustus.

2. Sétif. *Comité*, 1946-1949, p. 349, n° 10 (Massiera).

   Sur une face : *Mesa/Apol/loni* ; sur l'autre, une épitaphe métrique très abîmée et un chrisme.

3. Sétif. *Bulletin de la Société Historique ... de Sétif*, II, 1911, p. 102, n° 23 (Massiera).

   Canicius/Agentius/annorum/XVII praeces/sit.

4. Ain-Dokoar. *Bulletin ... de Sétif*, II, 1911, p. 154 (Leschi).

   In nomine..../Felicis ep..../de pro....

5. Hammam-Guergour. *Bulletin ... de Sétif*, II, 1911, p. 159 (Leschi).

   Me $\frac{\text{N}}{\text{b}}$ *sa/Honorius/Vitoria.*

6. Hammam-Guergour. *Bulletin ... de Sétif*, II, 1911, p. 160 (Leschi).

   ....a beatissimo/.....ru ☧ *Rogatian/....lino Donati/....oris Ploven/....Donati Care/....uari Serpen/....licis qu posuer/....natus Feli/....s Maximus et/....et Lucius in ha/*

(15) Comme à Paul Doumer (*Bulletin ... de Sétif*, II 1911, p. 123, n° 53). Sur cette question, cf. P. Salama, La colonie de Rusguniae (*Revue Africaine*, 1955, p. 24 et n. 45).

7. Mons. *Comité*, 1946-1949, p. 344, n° 7 (Massiera).

   Dormitorium Fel....aximi Fid.../In honore beatissimorum martirum/mensam sibi Felix posuit et matri Rogatae/Satis ubique pares de virg..itate securi.

8. Mons. *Comité*, 1946-1949, p. 666, 21° (Galand).

   Aurelius Ianuarius/In honore marturum p a/XXIIII R..f XV Kal Iuni/as Petrus frater illi/us fecit mensa.

9. Mons. *Comité*, 1946-1949, p. 667, 22° (Galand).

   Aelius Felix et Aelia/...ciana coniux e/...filiae suae Vale/...mensam posuer/...et dedicaveru/...die XV Ka/...maias pro/CCLX

   Date : 17 avril 299 ap. J.-C.

10. Sillègue. *Comité*, 1920, p. LXII, 1° (Carcopino).

    Mesa Peq/uaria vix/sit ani LX nonas octobres an p CCLVI

    Date : 7 octobre 334.

11. Sillègue. Inédite (au Musée d'Alger).

    Mensa/C. Iuli Feliciani/et Rub Novellae v. a/...et Iul filior/VI Kal septeb a p CCLX

    Date : 27 août 299.

12. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 50, n° 12 (Massiera).

    P e Bassi et Filippi/vv cc depositio Aeli/Equiti qui et Calvaronis/vixit annis LXX et m/ortus est XV Kal fe/brarias dies solis/an p CCCLXX

    Date : 18 janvier 409.

13. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 50, n° 11.

    Memoria Eli Sec/undi vixsit anni/s XVIII ed mese IIII ed/discesit quartu/calendas nob../s anno provicie/CCCLXVI

    Date : 29 octobre 405.

11. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 48, n° 6.

Memoria Atini/nini vixit annis/quinquaginta tres/et discessit VII idus/feb. an p. CCCXXXVI/facta a Fl. Dativo gene/ro et Saturnina filia in ☧ᴾ

Date : 7 février 375.

15. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 47, n° 4.

Memoria/Caelia Mus/a Iacina h s e/Mensam posue/runt maritus/et fili eius. Vi/an XL an p CCCLXIII

Date mal assurée : 362, 393 ou 402 ?

16. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 48, n° 8.

Mensa Iu/liani vixit/annis tribus/depositio IIII n/sep an p CCCLIII

Date : 2 septembre 392.

17. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 48, n° 7.

Memoria Iuliani/Cesconi vixit an/nis XL ☧ᴾ *et de/scessit pridie/Kal. ianuarias. An p CCCLII*

Date : 31 décembre 391.

18. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 47, n° 5.

Memoria Iuli Iun/ioris. vixit annos/octo discesit pr/idie idus septe/mbre fecit/filius eius Gav/osus cum f/ratribus suis/A p CCCXXXIII...

Date : 12 septembre 372 (ou 373).

19. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 46, n° 1.

Memorie/Iuli Martia/lis mesa po/suit Dati/va et fili/eius.

20. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 46, n° 2.

Mensa depo/suit I ☧ᴾ *ulia/Donata filiis Vvic/tori Ampola XL An pr.*

21. Périgotville. Ma copie (1952).

Mensa memori/ae Iuliae Vale/riae vicx/sit annis tr/iginta disces/sit die nonu Kl no/bebbrias. an. p. CCCL

Date : 28 octobre 389.

22. Périgotville. Ma copie (1952).

Memoria Iul/Urbanae posuit/Iulius Ospes depo/sitio VII idus septem/A p CCCXXV vixit an/LXX

Date : 8 septembre 364.

23. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 49, n° 9.

Mesa Mari Samar/daci qui et Muna/tiani vixit annis/XXXVI et decessit/XVI Kal nouembres/an p CCCLX et primo

Date : 17 octobre 400.

24. Périgotville. *Bulletin ... de Sétif*, II, 1941, p. 107, n° 33.

Mensa mem/orie Modi vic/sit anos XC/discesit idus/decembres an pro/vin. CCCLX III III

Date : 13 décembre 405.

25. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 49, n° 10.

Memoria/Pegassiais/vixsit annis/XXXII discesit/quitu nonas/octobres/anno pro/vicia CCCLXVI ☧ᵠ

Date : 3 octobre 405.

26. Périgotville. *Comité*, 1950, p. 51, n° 13.

Mensa mem..../Iuliae Felic..../mansit ann..../discessit XI Kl de..../an p CCCLXII adeovesem.../nius c n passus maritus../discessit an LXXXV. VIII Kal aprile./an p CCCLXXXI

Dates : 21 novembre 401 et 25 mars 420.

27. Périgotville. *Bulletin ... de Sétif*, II, 1941, p. 108, n° 34.

Memoriae Veri/Ianuari vicsit/annis plus minus/XVIIII depositus/die VI K decemb/res an. p. CCCXLVI./Mater filio Fortunato

Date : 26 novembre 385.

28 et 29. Ouled-Sbaa. « Deux épitaphes chrétiennes inédites copiées par M. Charras » selon l'*Atlas archéologique*, f. 16, n° 64.

30. Siour. Ci-dessus, A :
Meria Honori/et Matrone fabri/cavit Masestam fili/us artifices Martia/lis et Innocentius De/o gratiasqu complet<i>a es.

31. Siour. Ci-dessus, B :
..ncta/..ecerni/..ream ☧ *litas non/pecunia/..fecit.*

32. Cérez. *Bulletin ... de Sétif*, II, 1911, p. 126, n° 59.
Mesa ade/itimilaias/facta ab/adei saulo/ni usandis/et Germana.

33. Guellal. *Bulletin ... de Sétif*, II, 1911, p. 119, n° 48.
Memori/a Donate La/is hic avet r/equie sextu id/us ianarias/a CCCCXVI
Date : 8 janvier 455.

34. Guellal. *Comité*, 1925, p. CLXXII, n° 3 (Albertini).
Mesa Migini subzaconi/die III idus iunias.

35. Douar Zmala. *Comité*, 1904, p. CCII (Robert) = *Rec. de Const.*, 1904, p. 170, et 1922-23, p. 317.
+ habitat sem/...rufina fabri/...ne domini in qu/...as vsla s q...

36. Kherbet-Zerga. *Comité*, 1902, p. 518 (Jacquetton) ; cf. Gsell, *Recherches*, p. 139.
/rastus episc/.. pu .. nno .. .. aedi/ei fundamenta p/ati patris pria/restaurata.

37. Tocqueville. *Comité*, 1908, p. 57, et 1909, p. CCXVI. Diehl, n° 2410 c.
Letamini Domino et exult../te iusti et gloriemur omnes re/cti corde bono qui iscribsit (Ps., XXXI, 11).

38. Tocqueville. *Comité*, 1908, p. 57, et 1909, p. CCXVI. Diehl, n° 2410 a, b.
I. *..eo laudabo verbu in deo lau/.abo sermone in deo speravi/non timevo quit michi faciat omo.* (Ps., LV, 11).
II. *Bono presbitero Fausto su.../ius stantia eclesia fabricata e...*

39. Tocqueville. *Comité*, 1908, pp. XVI et CXC ; 1909, p. 56. Diehl, n° 2103.
-| hic abetu/r reliqui/as mar/tiris Bin/centi -|

40. Tocqueville. *Comité*, 1934-1935, p. 221, n° 3.
Mesa Peregrini.

41. Ain-Zeraba. *Rec. de Const.*, 1908, p. 115 ; 1909, p. 294 ; 1910, p. 101. Diehl, n° 2086.
L. T. sanc/ti R o/gatiani/marturis.

42. Ain-Zeraba (ferme Benharoun). *Rev. Africaine*, LXXVI, 1935, p. 166.
Me mo ria sco/rum mar ty rum/Vincenti et/Centum ar/borensium.

43. Ain-Zeraba. *Rec. de Const.*, 1910, p. 106.
Mesa Iuli Sev/colocarit/Iulis spenfi/Rogatus.

44. Ain-Zeraba. *Rec. de Const.*, 1909, p. 294.
Mesa.

III

Dix-huit de ces inscriptions sont datées avec précision par l'année (provinciale), le mois et le jour ; une autre (n° 15) l'est par l'année, toujours provinciale, seulement. Une seule pierre (n° 12) porte une date consulaire, ou plutôt postconsulaire, de l'année 409 ap. J.-C., et cette même épitaphe donne au jour de la semaine le nom planétaire (*dies Solis*). Deux textes (n°s 8 et 34) ne portent que l'indication du jour. Mais quatorze, sur dix-neuf, de ces textes datés proviennent de la même localité, Périgotville.

Le plus ancien est une épitaphe de l'année 299 (n° 9), le plus récent est daté de l'année 455 ap. J.-C. L'éventail des dates déjà connues auparavant ne s'est donc pas élargi. Au total, la Maurétanie Sitifienne a donc maintenant fourni cinquante-huit inscriptions chrétiennes portant des dates allant de l'année 266 (16) à l'année 467. Plus des sept dixièmes de cette série datée s'encadrent entre les années

(16) *C.* 8430 (= Diehl, 3665 : Mechta el-Bir). La date de 467 appartient à *Sertei* (*C.* 20644 = Diehl, 332 B).

320 à 420. Il n'y a, je crois, que fort peu à tirer d'une étude plus précise de la répartition par dates, sinon évidemment sur un plan strictement local : la densité des découvertes dépend en effet et du bonheur dans la recherche et de l'abandon ou du non-abandon du lieu au cours de l'histoire (17).

Sept des inscriptions récentes se rapportent à des martyrs, et font mention des noms ci-après :

Martyres Centumarborenses (nos 1 et 12), probablement au nombre de trente-six, et connus d'autre part par les *Acta Mammarii* (18) ;

Vincentius (nos 6 et 12), le diacre de Saragosse (19), martyrisé à Valence en 304 ;

Rogatianus (nos 6 et 11), nom de deux victimes de la persécution de Dèce (20) ;

Iustus (n° 1), peut-être le martyr sétifien déjà honoré dans l'inscription *C.*, 8631 (= Diehl, n° 1911).

Donati(anus), *Donatus*, *Floren(tinus ?)*, *Garg(ilius)*, *(Ian)uarius*, *Serpen ?...*, *(Fe)lix* et peut-être un *(Vict)or*, tous au n° 6, paraissent, notamment en raison de nombreuses homonymies, bien difficilement identifiables.

En outre, deux *mensae* de Mons (nos 7 et 8) sont consacrées *in honore martyrum* en général.

Les martyrs sont qualifiés soit de *beatissimi* (nos 6 et 7), soit de *sancti* (nos 11 et 12). Des reliques sont expressément mentionnées à Tocqueville (n° 39). A Sétif, les circonstances du martyre sont évoquées par la formule *confessus est* (n° 1). Il se peut certes bien que certains des martyrs cités aient appartenu à des églises donatistes, dont on a pensé trouver la marque, en Sitifienne, jusque dans les citations bibliques (21) qui apparaissent encore à Tocqueville (nos 37 et 38 : Psaumes).

(17) Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 128 et n. 3.

(18) P. Massiera, Un coffret à reliques (*Revue Africaine*, LXXVI, 1935, p. 168).

(19) H. D(elehaye), *Analecta Bollandiana*, LIV, 1936, p. 309.

(20) V. Déjardins, *Les Saints d'Afrique dans le Martyrologe romain*, pp. 169 et 200.

(21) P. Monceaux, *Revue de Philologie*, 1909, pp. 123 et 131. D. Leclerc, *Dict. d'archéol. chrét.*, IV, 1491.

Nos inscriptions ne nous renseignent que fort peu sur le clergé (22). Un évêque, probablement *[Ad]rastus*, est nommé à Kherbet-Zerga, l'ancienne *Cellae*, peut-être avec un de ses successeurs, *...atus* (n° 36). Un *presbyter* nous est révélé à Tocqueville (n° 38) comme ayant lui aussi fait construire une église. Un sous-diacre local a sa tombe à Guellal (n° 34).

Quant aux épitaphes, elles constituent naturellement le plus grand nombre de nos inscriptions. Elles sont appelées *mensa* (20 fois) ou *memoria* (13 fois) ; trois fois, et à Périgotville, elles ont reçu le nom de *mensa memoriae* (nos 21, 24, 26). Le verbe le plus usuel pour indiquer l'action de faire faire l'épitaphe est *ponere* (*mensam* : 9 fois, *memoriam* : 7 fois), suivi par *facere* (7 fois et 4 fois). Bien plus rares sont *dedicare* (3 et 1), *deponere* (1 et 1), *apponere* (1), *collocare* (1), *fabricare* (1). Les noms des ouvriers ne sont donnés que dans un seul cas (n° 30).

Les indications relatives à la mort (23) ne sont guère plus nouvelles. La formule *discessit(die)* est employée sept fois ; *decessit* deux fois ; *precessit* et *mortuus est* chacun une fois. Le substantif *depositio* apparaît trois fois. Il convient de noter la formule *hic avet* (= *habet*) *requiem*.

Deux inscriptions sont encadrées (n° 39) ou ornées (n° 35) de croix. Quant au monogramme chrétien, il apparaît sous quatre formes :

: aux nos 14 (en 375), 17 (en 391), 2, 6, 20 et 42.

: au n° 5.

: aux nos 31 et 42.

: au n° 25 (en 405).

On relève par ailleurs des palmettes (n° 20) et, sur un reliquaire en marbre (n° 42) des colombes tenant au bec le rameau d'olivier, des feuilles et grappes de raisin.

Chronologiquement, on l'a vu, aucune des inscriptions nouvelles n'est postérieure à l'année 420. De celles qui

(22) A. Berthier, *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie centrale*, p. 214.

(23) P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, III, p. 198.

étaient antérieurement connues, six seulement (24) sont d'époque vandale certaine. La plus récente (25) remonte à l'année 467 ap. J.-C., alors qu'en Césarienne occidentale on trouve des dates, comptées suivant la même ère provinciale, postérieures de deux siècles (26).

Comme St. Gsell le constatait naguère pour ces régions orariennes (27), et pour les mêmes raisons de similitude des formules usuelles, les inscriptions chrétiennes nouvelles de la Sitifienne ne nous renseignent guère sur les positions relatives des catholiques et des donatistes. Après certains signes, déjà connus, tels que la mention de sectes (*partes*) (28), on relève cependant la nature, ou le ton même de certains textes (nos 7, 8, 37, 38). Et si l'identification de tous les noms de martyrs était possible à travers les homonymies, elle ferait sans doute apparaître assez souvent qu'il s'agit de « saints » purement locaux, aisément multipliés par les donatistes (29). Le contraire serait peu vraisemblable dans ces régions limitrophes d'une Numidie « refuge » ou « place d'armes » du donatisme (30). Mais on évitera de généraliser : comme le soulignait bien L. Leschi (31), la discrimination des monuments orthodoxes et de ceux du schisme demeure très souvent fort délicate, et le problème, on le sait, n'est pas uniquement religieux (32).

PAUL MASSIERA.

(24) Recensées par Chr. Courtois sous les nos 17, 20 25, 33, 11, 53, à l'Appendice II (pp. 367-373) de son livre *Les Vandales et l'Afrique*.

(25) *C.* 20644 (= Diehl, 332 B = Courtois, n° 53).

(26) *C.* 9935 (= Diehl, 3675 A *adn.*) : de l'année 651 ap. J.-C.

(27) St. Gsell, *Le christianisme en Oranie*. *Bulletin d'Oran*, 1928 (Cinq.), p. 21.

(28) *C.* 8650 (= Diehl, 1640).

(29) P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, IV, p. 150 ; VI, p. 103 et p. 210 (avec une sévérité marquée à l'égard des donatistes).

(30) A. Berthier, *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie centrale*, pp. 221-221 (thèse reprise dans *L'Algérie et son passé*, pp. 124-133).

(31) L. Leschi, dans sa *Préface* au livre ci-dessus d'A. Berthier, p. 6.

(32) Il faut rappeler, sur le fond même de la question, la page extrêmement suggestive et de réelle portée de Chr. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, pp. 148-149.

La chapelle aux dolmens de Mahidjiba

A la mémoire du Général R. Duval, à la bienveillance de qui nous devons d'avoir pu entreprendre cette fouille, en 1945.

Les Ruines de Ksar Mahidjiba sont situées sur une croupe bordée par deux ravins, entre le Djebel el Krouma et le Djebel Oum Settas. En cet endroit stratégique qui permet de surveiller un défilé, un poste militaire avait été établi avant les Romains ; on voit en effet les restes d'une citadelle en gros blocs presque bruts dans la partie supérieure des ruines. Le gros bourg qui fut ensuite construit devait être, d'après St. Gsell (1), un des *Castella* dépendant de Cirta, mais on ignore son nom.

Le plus important des édifices encore reconnaissables est un temple englobé plus tard dans une petite enceinte défensive. On remarque de nombreux vestiges d'habitations et de pressoirs. Là vivaient des colons installés depuis Auguste, comme l'a révélé la précieuse inscription d'une borne découverte par M. Pflaum (2).

Tandis qu'une basilique chrétienne « longue d'environ 25 mètres et large de 12 mètres » se trouve à l'Est de l'agglomération, mais en contact avec elle, une petite chapelle se trouve 1 kilomètre plus loin, isolée au milieu des dolmens.

(1) Stéphane Gsell, *Atlas Arch. de l'Algérie*, feuille 17, n° 172.

(2) A. Piganiol et H.G. Pflaum, *Borne de Ksar Mahidjiba*, dans *Recueil ... de Constantine*, t. LXVIII, 1954, pp. 217-228.

Cette chapelle, que nous avons pu fouiller complètement grâce à l'aide bienveillante du Général Duval, alors Commandant la Division de Constantine, sera l'objet de la présente étude.

E. Laborde, dans son compte rendu de fouilles faites à El-Haria et Mahidjiba en 1901 (3), donne les détails suivants sur les résultats d'un sondage effectué dans la chapelle : « Nous creusâmes la cella jusqu'aux dalles, à une profondeur de 1 m. 10 environ. Nous y trouvâmes de nombreux débris de poteries, plusieurs lampes encore intactes, mais très grossières ; une hache de pierre polie, forme « coup de poing » ; enfin, au milieu même de l'abside, un caisson d'origine antérieure sans doute et placé singulièrement à cet endroit ».

Les fouilles méthodiques que nous avons pu entreprendre nous ont permis de mettre entièrement au jour ce monument si curieux par son implantation au milieu des mégalithes qui couvrent les pentes septentrionales du Djebel Oum Settas.

La chapelle mesure 15 mètres de longueur et 7 mètres de largeur. La façade donnant sur l'Ouest montre une belle régularité des assises formées de blocs de calcaire bleu taillés avec soin. Une porte, large de 1 m. 75, s'ouvre au milieu de la façade. La pierre de seuil présente un léger rebord.

L'intérieur est divisé en trois nefs : la nef centrale, large de 2 m. 75, le collatéral droit, large de 1 m. 75, et le collatéral gauche, large de 1 m. 70. Quatre rangées de colonnes séparaient les nefs. Le sol étant en pente, les bases des colonnes étaient de hauteurs inégales : 0 m. 24, 0 m. 62, 0 m. 65.

Devant l'escalier central permettant de monter à l'abside, le rocher était un peu entaillé ; si nous n'avons pas trouvé traces de reliques enfouies en cet endroit, de gros blocs de plâtre indiquaient cependant l'existence d'une cavité pour reliquaires.

(3) E. Laborde, *Fouilles à El-Haria et Mahidjiba*, dans *Recueil ... de Constantine*, t. XXXV, 1901, pp. 190-217.

Les deux entrecolonnements les plus proches de l'abside étaient fermés par une murette pour délimiter un chœur, mais ce chœur se prolongeait dans la partie Sud-Est du collatéral droit où un massif de maçonnerie de 1 m. 48 de longueur et 1 m. 27 de largeur renfermait en son milieu une cavité de 0 m. 61 de diamètre et 0 m. 75 de profondeur.

L'abside, surélevée de 0 m. 65, est large de 3 m. 60 et profonde de 4 m. 65. Elle communique au Nord et au Sud avec deux sacristies.

La sacristie Sud mesure 2 m. 20 de largeur et 2 m. 70 de longueur, ce qui la fait dépasser de 1 m. l'alignement du mur Sud de la chapelle. La sacristie Nord, large de 1 m. 63 et longue de 2 m. 54, possède une banquette de 0 m. 30 de hauteur sur ses faces Nord et Est. Le mur Nord de cette sacristie recélait, parmi les matériaux de remploi, les fragments d'une *mensa* dont un seul côté inscrit était tourné vers l'intérieur de la sacristie. Cette face même ne devait pas être aperçue, car un enduit, qui s'apercevait encore au moment de la fouille, devait recouvrir toutes les parois de cette petite pièce. Plusieurs lampes ont été trouvées dans cette sacristie.

La *mensa* réemployée dans le mur de la sacristie Nord et une autre *mensa* trouvée au centre de la chapelle sont les seuls documents épigraphiques.

Cette dernière *mensa*, réduite à deux fragments, était constituée par une dalle légèrement creusée sur toute sa surface de manière à laisser un rebord large de 0 m. 08.

Le premier fragment mesure : longueur 0 m. 38, largeur maximum 0 m. 47, épaisseur 0 m. 11. Le second fragment mesure : longueur 0 m. 39, largeur 0 m. 44, épaisseur 0 m. 14, hauteur des lettres 0 m. 035.

On possède les deux angles d'un même côté qui montrent la présence, à chaque extrémité, d'un petit canal d'évacuation pour les liquides. C'est précisément ce côté qui portait une inscription dont on a le début et la fin, mais dont il manque la portion centrale. Cette inscription était gravée sur le rebord, c'est-à-dire qu'elle se lisait sur

le plan horizontal. Les deux lignes de l'inscription étaient séparées par un trait. Tandis que les lettres du fragment de gauche montrent une certaine usure, celles du fragment de droite sont très bien conservées.

Sur le fragment de gauche, on lit :

DIGNISMA

NCONPA

Sur le fragment de droite, on lit :

/S FELIX MAXI

/M FECERVNT

Suivant la place qu'on laisse pour le fragment du milieu qui n'a pas été retrouvé, on peut proposer deux restitutions.

Première hypothèse :

DIGNIS MA[RTVRIB]VS FELIX MAX I

NCONPA[R. MONVMENT] VM FECERVNT

Deuxième hypothèse :

DIGNIS M A[RTVRIBVS DONAT]VS FELIX MAX I

N CONPA[RABILE MONVMENT]VM FECERVNT

La première hypothèse correspond à une longueur de 1 mètre.

La seconde hypothèse correspond à une longueur de 1 m. 20.

Si l'on suppose que cette *mensa* pouvait recouvrir la *memoria* installée dans la partie du chœur située dans le collatéral droit, la seconde hypothèse est préférable puisque la *mensa*, large de 1 m. 20, aurait été posée sur un soubassement de maçonnerie de 1 m. 48 de largeur.

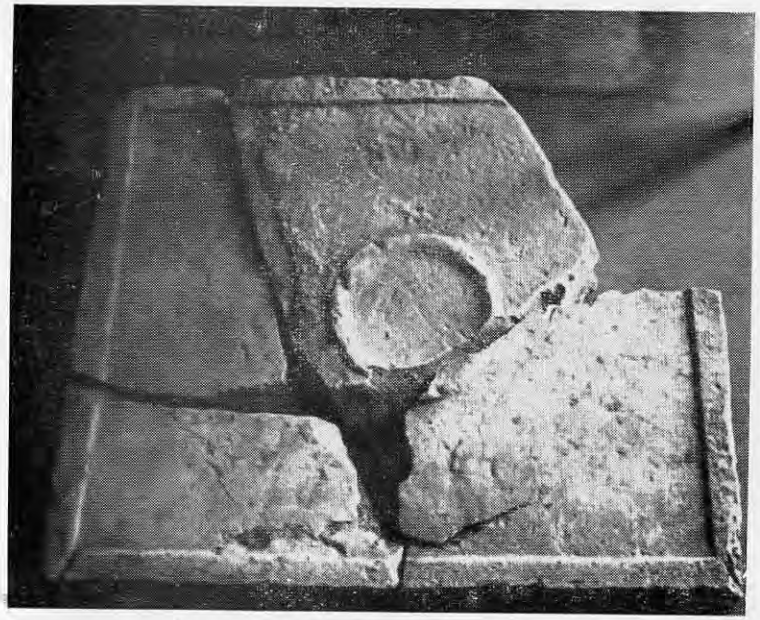

Mensa dédiée à deux Saints Indigènes.

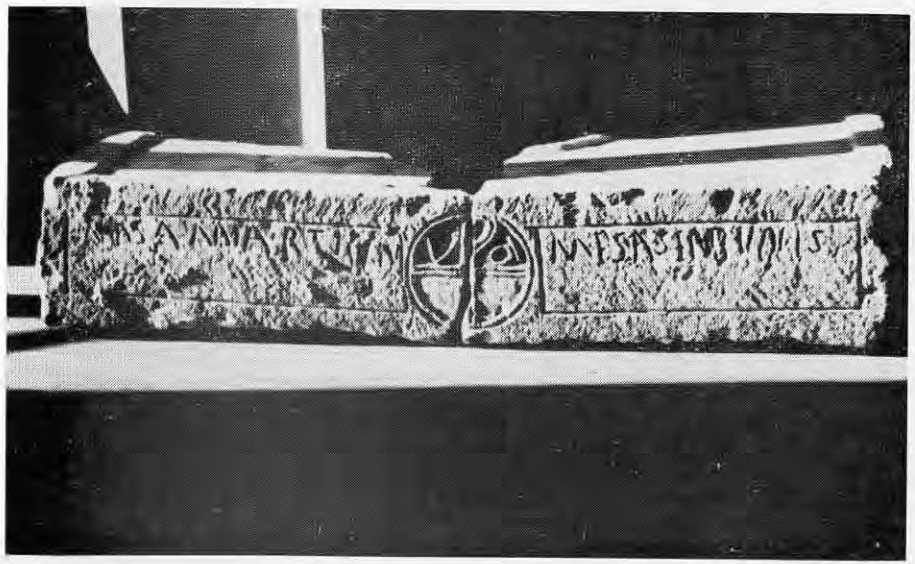

Inscription de la Mensa.

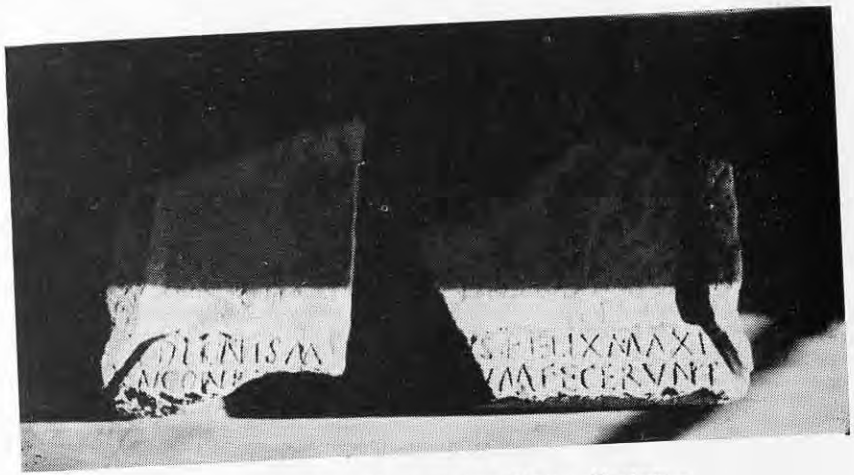

Inscription de la Mensa « Aux Dignes Martyrs ».

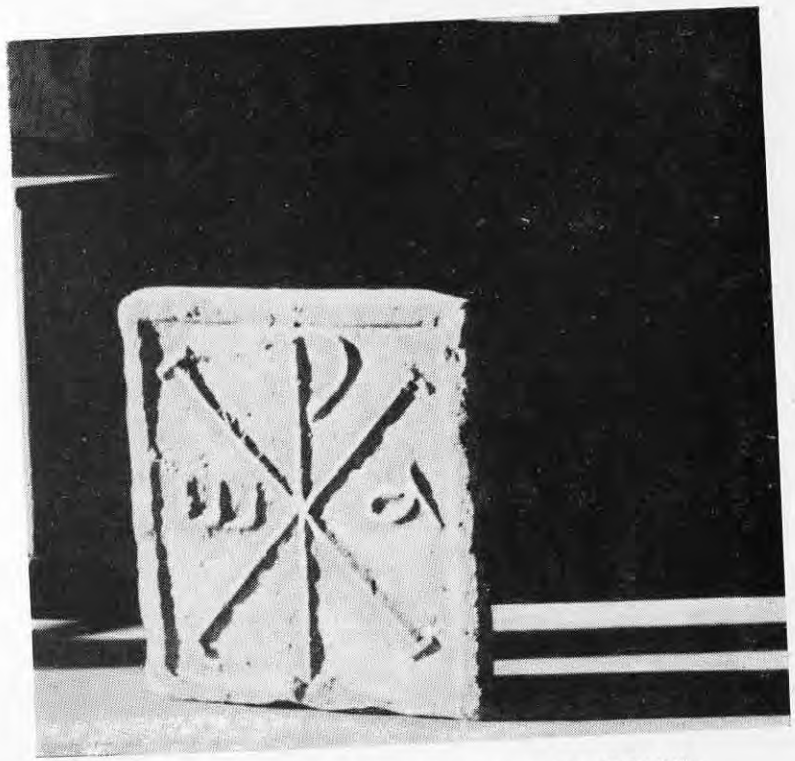

Couvercle d'un coffret à reliques trouvé à Mahidjiba.

Dans les deux hypothèses, MAX serait une abréviation pour *Maximus*.

La seconde *mensa*, trouvée en plusieurs fragments remployés dans le mur de la sacristie, est presque complète. Au centre de la dalle de pierre se voit un cercle marqué par un bourrelet (diamètre : 0 m. 28). Sur les bords, un étroit bandeau forme saillie, en laissant aux quatre angles des petits canaux pour l'évacuation des liquides.

Une inscription est gravée verticalement sur un des côtés longs. Deux cartouches sont séparés par un cercle renfermant un chrisme monogrammatique cantonné de l'α à droite et de l'ω à gauche, réduit à un V.

Sur le cartouche de gauche, on lit :

MESA MIARTICIN

La gravure est mauvaise. Le *E* de *Me(n)sa* porte une barre partant du sommet de la lettre qui laisse croire que le lapicide a voulu amorcer un *N* lié avec l'*E*. Les jambages précédant le *A* du nom qui suit permettent aussi bien de lire *Miarticin* que *Nuarticin*.

Sur le cartouche de droite, on lit :

MESA SERBVNIS

Les lettres ne sont pas non plus bien gravées, mais il n'y a pas de difficultés pour interpréter : *Me(n)sa Serbunis*.

Les personnages mentionnés sur cette *mensa*, commune à deux saints, portent des noms berbères.

Ceux de la première *mensa* ont des noms latins : Felix, Max(imus) et peut-être aussi [Donat]us.

Les beaux caractères de l'inscription de la première *mensa* semblent attester qu'ils ont été gravés au moment même où on a édifié la chapelle qui a été construite avec un grand soin.

On savait donc qu'elle était un « incomparable monument » dédié aux « dignes martyrs » qui sont deux (Felix, Maximus) ou trois (Felix, Maximus, Donatus).

Plus tard on a ajouté la vénération des reliques de deux autres saints qui ont conservé leurs vocables berbères.

Plus tard encore, on a sauvé le monument qui avait été pillé, puisqu'on avait brisé une *mensa* dont les débris ont été encastrés dans un mur après réparation de l'édifice.

L'état relativement bon de la construction dégagée par les fouilles permet d'imaginer qu'on a pendant longtemps essayé de conserver cette chapelle, dont la présence au milieu des dolmens devait correspondre à une dévotion locale très particulière.

A. BERTHIER.

Encore Masties l'empereur maure inconnu

I

Dans son livre *Les Vandales et l'Afrique,* qui n'est pas seulement, par son érudition exhaustive, une des thèses les plus remarquables qui aient été déférées au jugement de la Sorbonne en ce dernier quart de siècle, mais qui, de surcroît, par la fermeté de la pensée, la pénétration des vues et la vigueur du style, constitue une ample synthèse de l'histoire africaine aux siècles obscurs du Maghreb, M. Christian Courtois a dû interpréter à son tour la curieuse inscription qui fut trouvée en 1941 par MM. J. et P. Morizot aux environs d'Arris en 1942 et qu'une gentillesse du regretté Louis Leschi m'avait permis de publier et commenter dans la *Revue des Etudes Anciennes* (1944, tome XLVI, p. 94-120).

Ce faisant, il m'a procuré la joie de lui voir : 1° adopter les lectures et la traduction que j'avais proposées de ce texte aussi riche qu'insolite ; 2° admettre la définition par laquelle j'avais cherché à en préciser la nature ; 3° accepter le partage entre deux mains et l'échelonnement, sur deux périodes voisines et pourtant différentes, des neuf lignes qui le composent.

Mais M. Courtois, qui est maintenant un maître, n'eût pas, autrefois, été mon élève, s'il n'avait voulu s'abstraire de mon exégèse et repenser le problème pour son compte. De fait, quand il s'est agi pour lui de replacer le texte dans ce qu'on peut appeler son contexte historique, il n'a pas hésité à me fausser compagnie, et il a vu entre les

lignes de la pierre d'Arris se dérouler les événements sur un autre plan que moi et dans une perspective très différente de la mienne. Je ne nierai pas avoir été, à première lecture, séduit par la pressante logique de son argumentation. Si le rationnel était le réel, peut-être conviendrait-il de lui rendre les armes ? Mais hélas ! surtout avec les gens de Berbérie, aux Ve et VIe siècles de notre ère, ce n'est point la logique pure qui conduit les hommes et organise les situations. Quand les documents nous invitent à l'enfreindre, il n'y a qu'à se soumettre modestement à leurs témoignages ; et après les avoir étudiés à nouveau je ne puis que maintenir la version que, de prime abord, ils m'avaient imposée. Pour plus de clarté, je vais donc commencer par remettre sous les yeux du lecteur le latin et la traduction française de texte d'Arris. Puis j'indiquerai, avec plus de détail que tout à l'heure, les points sur lesquels nous sommes d'accord, M. Courtois et moi. Enfin je marquerai ceux sur lesquels nous cessons de nous entendre et mes raisons de préférer obstinément mes explications aux siennes.

II

Voici transcrites en minuscules les neuf lignes de l'inscription litigieuse :

1. *D(is) m(anibus) s(acrum). Ego Masties dux*
   ann(is) lxvii et imp(e)r(ator) annis xl, qui nun-
   quam periuravi, neque fide(m)
   fregi neque de Romanos neque
5. *de Mauros et in bellu parui et in*
   pace, et adversus facta mea
   sic mecu(m) Deus egit bene.
   Ego Vartaia hunc edificium cum fratrib(us) (m)eis feci.
   In quod erogavit(denarios) centum.

On traduira :

Aux Dieux Manes, consécration. C'est moi, Masties, *dux* pendant 67 ans, *imperator* pendant 40 ans, qui jamais ne me suis parjuré, qui, point davantage, n'ai rompu la

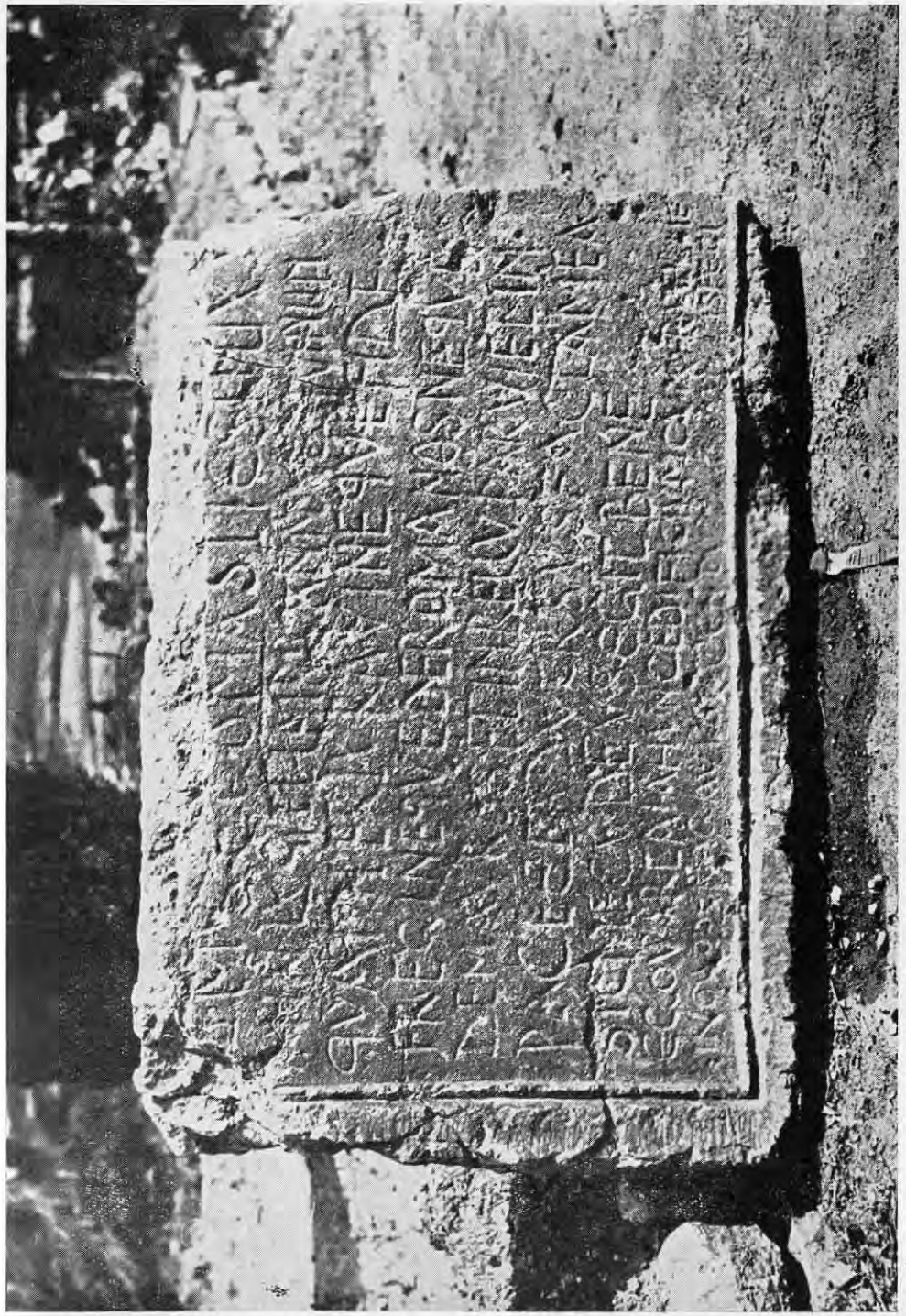

foi que j'avais engagée, ni envers les Romains, ni envers les Maures, qui me suis révélé dans la guerre et dans la paix et qui ainsi, vu mes hauts faits, ai été béni de Dieu qui était avec moi. Moi, Vartaia, j'ai élevé cet édifice avec mes frères.

Pour lequel il a dépensé cent deniers.

Sur la nature de cette inscription, point de débat. Ce n'est ni une dédicace, ni, malgré l'invocation liminaire aux Manes, une épitaphe ; mais le rappel honorifique — ce qu'en latin on nommait *elogium* —, par les soins d'un chef indigène, Vartaia, sur lequel nous sommes renseignés par Procope, d'un autre chef indigène qui n'était plus de ce monde, le Maure Masties, dont nous ignorons tout par ailleurs, et qui, sans la découverte de 1942, eût sombré dans un oubli total.

Sur la division du texte, il n'y a point non plus de controverse. Si les huit premières lignes ont été dictées par Vartaia dans un temps voisin de son alliance avec les Byzantins pour se réclamer du modèle qu'était pour lui, alors, le romanophile Masties, la neuvième s'y est ajoutée après coup, comme un persiflage à l'adresse de Vartaia, après la défaite de ce personnage versatile, qui, allié de Solomon, en 535, se retourna par la suite contre le général de Justinien et fut déconfit en 539. Si donc la neuvième et dernière ligne a été inscrite après 539, sinon en 539 même, les huit premières ont été gravées entre la mort de Masties et 535, conclusion d'ailleurs vérifiée par les graphies et la paléographie du texte à élucider.

Enfin, il ne saurait subsister le moindre doute, ni sur l'identité du Vartaia de l'inscription d'Arris avec l'Ortaias que Procope a nommé à différentes reprises dans son *Bellum Vandalicum*, ni sur la nécessité de situer sa domination sur l'Aurès du Nord, d'où fut exhumée, près d'Arris, l'inscription qu'il a dictée, à l'exclusion des massifs du Sud et du Sud-Est soumis à Iabdas, son adversaire de 535, son compagnon de lutte et d'infortune de 539.

Les difficultés ne commencent qu'avec la personnalité et la carrière de Masties, ce Berbère inféodé aux Romains,

qui, ayant reçu d'eux le titre et les fonctions de *dux*, les échangea, de son propre mouvement, après vingt-sept ans révolus, contre le nom et la dignité d'*imperator*, dont il drapa son *ducatus* et qu'il a conservés, quarante ans encore, jusqu'à son décès. A son sujet deux questions se posent, que je ne prétends pas plus que M. Courtois, trancher avec certitude, mais auxquelles je voudrais répondre selon les plus grandes vraisemblances : 1° quelles limites assigner au duché-empire de ce Maure romanisé et chrétien ? ; 2° comment intégrer en une chronologie absolue la chronologie relative de 27 + 40 ans impliquée dans la rédaction que Vartaia composa pour sa louange ?

Etant donnés les sentiments favorables aux Romains qu'elle prête à Masties, j'ai pensé, je pense encore, que celui-ci a dû attendre pour se parer du titre impérial que le pouvoir impérial duquel relevait la Maurétanie ait cessé d'exister. Comme le reconnaît M. Courtois, « la promotion spontanée de Masties ne peut s'expliquer que par la disparition de l'autorité légitime de l'empereur ». Seulement il est permis d'hésiter sur le moment où cette légitimité s'est effacée ; et c'est là que la voie que M. Courtois a suivie s'éloigne de la mienne. Pour lui, la fin de l'Empire a été marquée, aux regards des Maures, par l'assassinat de Valentinien III, tombé victime d'un usurpateur, et par la chute de Rome aux mains de Genséric, en 455 ; et, dans cette hypothèse, l'autoproclamation de l'*imperator* Masties se placerait, au plus tard, au début de 456 ; et par conséquent sa désignation comme *dux* des Romains remonterait, vingt-sept ans en arrière, à l'irruption des Vandales en terre africaine, qu'elle aurait suivie, comme l'effet sa cause efficiente. A l'approche des bandes de Genséric, le Comte d'Afrique, Boniface, qu'en 423 Saint-Augustin avait rencontré à Thubunae (Tobna), aurait jugé opportun d'assurer la défense du Hodna contre l'envahisseur en la confiant au loyalisme éprouvé d'un Maure comme Masties. La conjecture est des plus ingénieuses ; la construction qu'elle supporte séduit par sa cohérence. Néanmoins j'estime qu'on doit envisager un groupement des faits plus probable : celui où le branle

n'aurait été donné à l'ambition impériale de Masties qu'avec la déchéance de Romulus Augustule et la mort sans phrases, en 476, de l'Empire d'Occident, dont l'Afrique du Nord avait jusqu'alors été constamment solidaire.

Il y a peu de chances, en effet, pour que des Maures fidèles à l'Empire en aient, dès 455, désespéré simplement parce que Genséric avait, sans combat, renouvelé l'entrée dans la Ville, à laquelle le monde avait déjà assisté, dans le fracas d'un assaut, en 410, lors de la victoire d'Alaric. Comme l'a noté M. Courtois, des Maures s'étaient joints aux Vandales dans l'expédition montée par Genséric, non point par haine de l'Empire, mais bien au contraire par dévouement pour lui, au lendemain d'une usurpation et d'un crime que Genséric affichait sa prétention de châtier ; et la preuve que la prise de Rome, effectuée sans combat, n'a point coupé les ponts entre l'Empire d'Occident, dont le souverain résidait habituellement à Ravenne, et les Maurétanies, c'est que, dès 457, le nouvel empereur, Majorien, avait conçu le projet de s'appuyer sur elles pour chasser de l'ancienne province d'Afrique ses oppresseurs vandales. M. Courtois a traité de fable le récit de Procope (I, 7, 5-14), d'après lequel Majorien, avant de mettre ses desseins à exécution, se serait rendu sous un déguisement à Carthage pour se rendre compte personnellement des forces avec lesquelles il aurait à mesurer les siennes ; et peut-être n'a-t-il pas eu tort d'être sceptique. Mais, d'une part, l'invention, si invention il y a, n'a pu prendre corps que dans une opinion publique dont l'importance des préparatifs de Majorien, signalée par Sidoine Apollinaire en 458 (*Carm.*, V, 441, cité par Courtois, p. 199, n. 5), avait enflammé les imaginations ; et d'autre part, la répartition des escadres d'invasion sur la côte espagnole, au long de la centaine de kilomètres qui séparent Elché de Carthagène, leur assignait d'avance la côte maurétanienne d'en face comme objectif, en direction de Caesarea (Cherchell). Et la sorte de rage avec laquelle Genséric déchaîna préventivement sur la Maurétanie la terreur de ses destructions prouve que c'est avec le con-

cours des Maures que Majorien espérait réussir dans son entreprise. Le Byzantin Priscos Panites nous l'apprend en propres termes : c'est parce que Majorien débarquerait chez les Maures que le roi vandale a dévasté leur terre et empoisonné leurs puits et leurs sources (fr. 103 ap. *F.H.G.*, IV, p. 103). On sait, de reste, qu'en Espagne même, Genséric n'était pas resté inactif, et qu'il fut assez heureux pour s'emparer par surprise, Hydace dit par trahison, des navires de l'empereur avant leur appareillage, et que Majorien (cf. Enszlin, *P.W.*, XIV, 584-590) en fut réduit à conclure, avec le monarque dont il avait rêvé d'exterminer la peuplade, un traité qui confirmait, en les étendant aux îles de la Méditerranée, les cessions et avantages consentis au barbare en Afrique, par Valentinien III, dans le traité de 442. Il est inconcevable, dans ces conditions que Masties ait alors usurpé le titre impérial et pris le parti des Vandales contre Majorien. Je crois au contraire qu'il avait partie liée avec lui, et que *dux* loyalement soumis à son empereur, et fidèle à sa parole, il a organisé la résistance contre les déprédations de Genséric (*in bellu* = *in bello parui* proclame son *elogium*) ; et il l'eût accueilli et secondé sur son territoire, si les ruses de Genséric n'avaient rendu vaine sa tentative de complicité, comme les brigandages du Vandale l'avaient d'avance paralysé.

Mais il y a mieux. Nous sommes tenus en tout état de cause, de rapprocher l'inscription d'Arris, où Vartaia a célébré les mérites de Masties, de l'époque ou Vartaia, étant aux prises avec Iabdas et les alliés de Iabdas, se résolut à prêter main-forte, pour se débarrasser d'eux, à la reconquête byzantine engagée depuis 533. Je la situerais pour ma part entre 520 et 530. M. Courtois, plus précis, la place en 535, c'est-à-dire à une date où Masties, décédé 67 ans après sa nomination de *dux*, en 429, quarante ans après son autopromotion impériale, de 456, aurait disparu en 496, c'est-à-dire depuis trente-neuf ans. Il est douteux qu'après un aussi long intervalle de temps Vartaia ait songé à exalter le souvenir de Masties pour rallier à lui contre les Maures antiromains le plus grand nombre

possible de Maures romanisés. Les hommes n'ont pas la mémoire aussi longue ; et, rapporté à la chronologie de M. Courtois, le geste de Vartaia perd sa vraisemblance avec son efficacité.

C'est pourquoi je persiste à fixer à 476 l'autopromotion impériale du *dux* Masties qui, huit ans plus tard, fournira une nouvelle preuve de son dévouement à l'Empire et à l'Eglise, en accueillant sur son territoire les catholiques bannis par la persécution d'Hunéric. Il est vrai que je m'interdis par là même la satisfaction d'accrocher sa nomination de *dux* à un fait historique aussi célèbre que l'invasion vandale, et que je suis forcé de la loger dans une année qui n'a point fait parler d'elle : en 449. Mais en 442 avait été signée, entre Genséric et Valentinien III, une paix qui laissait les Maurétanies à l'Empire (cf. Courtois, p. 473) et qui, normalement, en appelait, de la part de l'empereur, une réorganisation. Le reproche que je mérite n'est point d'avoir méconnu l'opportunité, à cette date, de la création du « duché » de Masties (voir mon article, p. 116), mais bien, comme M. Courtois m'en a fait souvenir, de n'avoir pas compris qu'en plus des secteurs de la frontière romaine dévolus aux *praepositi* des *limites* ***Thubuniensis*** et ***Zabensis*** qui encerclaient le Hodna, le commandement de Masties a dû englober bien davantage, constituer un véritable *ducatus Mauretaniae*, et s'étendre, vers l'Ouest, au-delà de Césarée (Cherchell), jusqu'au *limes inferior* de l'embouchure du Chélif (cf. Courtois, p. 85), au contact de ce qui, en 508, apparaît, dans la fameuse inscription de Lamoricière, comme l'Etat mauro-romain, centré sur Altava, du roi Masuna.

J'aurais ainsi restreint la portée des objections, pertinentes mais non dirimantes, que M. Courtois a dirigées contre ma mise en place, sur le terrain, des diverses principautés indigènes dont Procope nous a révélé l'existence, c'est-à-dire, outre celles de Vartaia et de Iabdas précédemment localisées : 1° celle d'un certain Massonas (Μασσῶνας) fils de Mephanias, allié en 535 de Vartaia et des Byzantins ; 2° celle d'un certain Mastinas qui avait noué, avant 535, une coalition avec Iabdas pour s'emparer des terres

de Vartaia ; 3° celle d'un certain Mastigas que nous trouvons, après la victoire de Solomon de 539 installé dans l'Ouest de la Maurétanie césarienne (Procope, *Bell. Vand.*, II (IV), 20, 31). M. Courtois a refusé l'identité, admise par tout le monde avant lui, du Massonas de Procope avec le Masuna de l'inscription de Lamoricière, et, par compensation, il a fondu en un seul et même personnage le Mastigas-Mastinas de Procope (II (IV), 15, 19). Quant à moi, docile aux consonances verbales comme aux leçons des manuscrits, je continue à ne point faire de différence entre Massonas et Masuna, et au contraire à distinguer Mastinas de Mastigas.

Les arguments invoqués par M. Courtois en faveur du dédoublement de Massonas et de Masuna sont sérieuses. Ils n'entraînent pourtant point la conviction.

Le premier est que le Massonas de Procope est entré dans la coalition mauro-byzantine de 535 pour venger le meurtre de son père Mephanias, assassiné à l'instigation de Iabdas. Or, puisque Masuna était déjà roi en 508, vingt-huit ans, au moins, s'interposeraient entre le meurtre de son père et la guerre par lui déclarée au meurtrier ; il aurait donc « laissé dormir » son ressentiment pendant plus d'un quart de siècle, ce qui semble étonnant pour qui connaît tant soit peu la mentalité berbère et devient tout bonnement inadmissible si l'on accorde à Masuna la puissance considérable que suppose le royaume dont on se plaît à le doter (Courtois, p. 335). Sans doute, mais Iabdas était loin, retranché dans ses bastions de l'Aurès ; de plus il était le beau-frère de Masuna (κηδεστής) dit Procope (II (IV), 13, 19) ; et Masuna, à qui l'assassinat de son père avait ouvert l'accession à la royauté, a attendu pour punir le criminel une occasion favorable : ce n'est point sa faute si elle ne s'est offerte à lui qu'avec l'arrivée des Byzantins.

Le second argument de M. Courtois est que le royaume de Masuna, étiré de Lamoricière jusqu'au Hodna, est pour reprendre les expressions de M. Coudray La Blanchère, « trop grand pour un pays coupé où les empires sont peu stables ». Mais leur instabilité même favorisait tour à tour

leurs restrictions et leurs agrandissements. Avant Juba II, Bocchus Ier avait momentanément régné sur le vaste territoire qui va de l'Atlantique à la Numidie ; et de toute manière le raisonnement sera moins persuasif, si entre l'Aurès du Nord, où résidait Vartaia, et le royaume de Masuna, nous intercalons, au moins de 508 à 516, le *ducatus* puis l'*imperium* de Masties. Il devient dès lors facile de reconstituer sur le sol d'Afrique l'habit d'Arlequin qu'y taillèrent dans la première moitié du VIe siècle, les changeantes vicissitudes des dynasties berbères.

De 508 à 516, c'est-à-dire de l'avènement de Masuna à la mort de Masties, je dresserais, d'Ouest en Est, la carte suivante :

1° entre l'Atlantique et la Moulouya, l'Etat dont Volubilis est resté le centre jusqu'au VIIe siècle ;

2° entre la Moulouya et l'embouchure du Chélif, le royaume de Masuna ;

3° entre l'embouchure du Chélif et l'Aurès (exclu), le duché-empire de Masties ;

4° dans l'Aurès, les principautés de Vartaia au Nord, de Iabdas, au Sud. Sur cette carte, en 516, la mort de Masties a créé un vide qu'aussitôt s'efforcèrent à remplir, venant de l'Ouest, Masuna, et, de l'Est, Vartaia, et devant qui se dressa tout d'un coup l'ambition concurrente de Mastinas dont personne ne s'était inquiété auparavant, dont personne n'entendra plus parler après l'arrivée des Byzantins. Alors, à l'encontre des prétentions de Mastinas, Berbère insoumis, Vartaia, qui se met à parler et écrire le latin, s'empresse de dresser au cœur de son Etat le souvenir de Masties, le féal romanisé dont il revendique, non seulement l'exemple, mais une part de succession, au Hodna ; et c'est l'inscription d'Arris, que je date pour mon compte plutôt des environs de 516 que de l'approche de 533.

En 535, la coalition dont Solomon a pris la tête, avec Masuna et Vartaia comme associés contre Iabdas et Mastinas, se brise sur la résistance des montagnards du *bled*

es-siba de l'Aurès. Mais en 539, Solomon que, pour sa perte, Yartaia avait abandonné, écrase la dissidence. Iabdas s'enfuit vers l'Est. Il n'est plus question dans Procope, ni de Mastinas, qui a dû partager le sort de Iabdas, ni de Masuna, dont le rôle, de toute façon, a pris fin dans la victoire byzantine, et c'est alors qu'on voit s'instaurer — ἴδρυτο, a écrit Procope (II (IV), 20, 31) —, en Maurétanie Césarienne, la principauté de Mastigas qu'on ne saurait confondre avec Mastinas qu'en prêtant à Solomon un oubli des injures qui confinerait à l'imbécillité, voire à la trahison.

Ces tableaux ne ressemblent pas à ceux qu'a brossés M. Courtois. Ils ont cependant l'avantage de me réconcilier avec lui sur un point essentiel. Une de ses pages les mieux venues est celle (p. 336) où il a établi, suivant moi avec toute certitude, que les *djedars* des environs de Tiaret, ces imposants et ruineux tombeaux de princes indigènes et chrétiens, à cause des remplois qu'ils présentent et des marques de tâcheron qu'ils empruntent à l'alphabet grec, ne sauraient avoir été bâtis avant la domination byzantine qui ne commence vraiment qu'en 539. Cette date de leur construction, s'ajoutant à la distance de 200 kilomètres qui s'étire d'Est en Ouest entre leur emplacement et Altava, capitale de Masuna, empêche qu'ils aient rien à voir avec ce roitelet et sa dynastie. J'en attribuerais volontiers l'érection aux Berbères protégés de Byzance, c'est-à-dire à Mastigas et à ses successeurs (1).

JÉRÔME CARCOPINO.

(1) Déplorons ici, à la fin d'une étude où son nom est si souvent prononcé, et avec tant d'estime, l'accident mortel arrivé à Chr. Courtois le 7 août 1956, accident qui nous a brutalement privés d'un ami et d'un jeune et grand savant. [N.D.L.R.].

Quelques juristes ifrîqiyens de la fin du Xe siècle

I

Ibn 'Akhî Hichâm (1) (m. 371 ou 373 H / 981-983)

Abû Sa'îd Khalaf b. 'Umar b. A'khî Hichâm, connu sous le nom d'Ibn 'Akhî Hichâm ar-Rab'î al-Ḥannâṭ (2), eut des débuts modestes. Après avoir été marchand de blé, il se mit à rédiger des actes (wathâ'iq) car il était pauvre.

Son principal maître de fiqh fut 'Aḥmad b. Naṣr (3) (m. 314 ou 317 H/926-929). Ce dernier, élève des compagnons de Saḥnûn, connaissait remarquablement les « principes » ('uṣûl) et en discutait avec habileté. Personne ne pouvait lui être comparé pour le savoir juridico-religieux (4).

(1) *Madârik*, ms. appartenant à S.E. H.H. Abdul Wahab, f°s 226 v°, 228 r° ; *Ma'âlim*, III, pp. 122-129 ; *Dibâj*, pp. 110-111 ; Ibn Qunfudh, p. 33 ; Makhlûf, n° 226, I, p. 96, où il est dit qu'il est né en 297 H.

(2) « Le marchand de blé », dp. la leçon des *Ma'âlim*, qui est la bonne ; celle des *Madârik* et du *Dibâj* : *al-Khayyâṭ* est fautive car il n'a jamais été tailleur. On lit dans *Madârik* et *Ma'âlim*, qu'il s'appelait Khalaf b. 'Umar, d'après ar-Raqîq (le chroniqueur zîride) ou : 'Uthmân b. 'Umar, d'après Abû Bakr al-Mâlikî (l'auteur du *Riyâḍ an-Nufûs*), ou encore : 'Uthmân b. Khalaf, d'après Abû 'Abd Allah (al-Ḥusain b. Sa'îd) al-Kharrâṭ (une des sources du *Riyâḍ an-Nufûs* et un des disciples d'Abû l-'Arab).

(3) Sur Abû Ja'far Aḥmad b. Naṣr b. Ziyâd al-Hawwârî al-Barbarî, v. : Abû l-'Arab, trad., pp. 244-245, 325-326 ; *Riyâḍ*, ms. de Paris, f° 75 r°, où il est appelé Muḥammad tandis que les manuscrits de Londres et du Caire donnent Aḥmad ; ces trois mss. disent qu'il mourut en 314 H. tandis que les autres sources donnent : 317 H. ; *Madârik*, f° 80 r°-v° ; *Ma'âlim*, III, pp. 3-7 ; *Bayân*, trad., I, p. 280 ; Makhlûf, n° 152, I, pp. 81-82.

(4) Ce jugement est d'al-Mâlikî, l'auteur du *Riyâḍ*, cité par les *Ma'âlim*, III, p. 3.

Ses autres maîtres furent :

Aṭ-Ṭarsî (5) (m. 317 H/929), qui fut contrôleur des abus de pouvoir (ṣâḥib al-maẓâlim) de Kairouan ;

Al-Qaṣrî (6) (m. 322 H/934), auteur d'un livre sur les miracles du Prophète. Il copia d'innombrables ouvrages, notamment celui de Yaḥyâ b. 'Umar et était très estimé d'Ibn al-Labbâd ;

Ibn al-Labbâd (7) (m. 333 H/944), le célèbre docteur mâlikite ;

Al-'Ibyânî (8) (m. 352 H/964), important docteur tunisois.

La plupart des juristes kairouanais de la génération suivante étudièrent le droit sous la direction d'Ibn 'Akhî Hichâm, notamment :

Abû Sa'îd Khalaf b. Tamîm al-Hawwârî (9) ;
Abû Bakr 'Atîq b. Khalaf at-Tujibî (10) (m. 422 H/1030) ;
'Atîq b. 'Ibrâhîm al-'Anṣârî (11) ;
Al-Khawwâṣ (12) (m. 428 H/1036) ;
Ibn Chiblûn (13) (m. 390 ou 391 H/999-1000) ;
Ibn Manâs (14) (m. 390 ou 391 H/999-1000).

(5) Sur Abû l-Qâsim Muḥammad b. Muḥammad (ou Yazîd) b. Khâlid al-Qaisî, connu sous le nom d'aṭ-Ṭarsî, v. : Abû l-'Arab, trad., p. 211 ; *Madârik*, f° 83 r°-v° ; *Bayân*, trad., I, p. 281.

(6) Sur Abû Ja'far Aḥmad b. Muḥammad b. 'Abd ar-Raḥmân (ou Raḥîm) b. Sa'îd b. Ibrâhîm at-Tamîmî, connu sous le nom d'al-Qaṣrî, v. : Abû l-'Arab, trad., p. 257 ; *Riyâḍ*, f° 76 r° ; *Madârik*, f° 94 r°-v° ; *Ma'âlim*, III, pp. 9-12 ; Amari-Nallino, *Storia*, II, p. 256, note 2 ; Makhlûf, n° 155, I, p. 82. Certaines sources, mentionnées par les *Ma'âlim*, le font mourir en 321 ou en 323 H.

(7) Sur Abû Bakr Muḥammad b. Muḥammad b. Wachchâḥ, connu sous le nom d'Ibn al-Labbâd, v. : Abû l-'Arab, trad., p. 82, note 1 (références) ; *Riyâḍ*, f°s 84 v° - 85 r° ; *Madârik*, f°s 147 v° - 151 r° ; *Ma'âlim*, III, pp. 23-31 ; *Dîbâj*, pp. 249-250 ; *G.A.L.*, suppl. I, p. 301 ; Ibn Khair, *Fahrasa*, I, pp. 295, 91.

(8) V. : H.R. Idris, *Deux juristes kairouanais de l'époque ziride, Ibn Abî Zaid et al-Qâbisî*, *A.I.E.O.*, Alger, 1954, pp. 91, 132.

(9) Cité par *Dîbâj* ; à identifier ; v. aussi : *Ma'âlim*, III, p. 125.

(10) V. : Makhlûf, n° 275, I, p. 106.

(11) V. : H.R. Idris, *Deux juristes kair...*, p. 111.

(12) V. : *Ibidem*, p. 109.

(13) V. : Biographie, infra, p. 369.

(14) Sur Abû Mûsa 'Isâ b. Manâs, v. : *Madârik*, f° 286 v° ; *Ma'âlim*, III, p. 161. C'est Ibn Akhî Hichâm qui lui enseigna le fiqh. Il fit autorité à Kairouan comme professeur et jurisconsulte « après » Ibn Abî Zaid

Pendant le soulèvement d'Abû Yazîd, on sait qu'un grand nombre de Kairouanais, dévots et docteurs, se rallièrent aux khârijites contre les chî'ites ; or, au dire d'Ibn Farḥûn (15), un certain nombre de doctes personnages se réunissaient alors dans la Grande Mosquée de Kairouan pour y étudier le fiqh. Parmi ces personnages, formant par conséquent le groupe des Kairouanais qui jugèrent plus sage de ne pas participer à l'aventure où tant d'autres perdirent vainement leur vie, figurent : Ibn 'Akhî Hichâm, Abû l-'Azhar b. Mu'attib (16) (m. vers 391 H/1000), Ibn at-Tabbân (17) (m. 371 H/981), al-Qâbisî (18) (m. 403 H/1012), et Ibn Chiblûn.

Ibn 'Akhî Hichâm passe pour avoir été l'un des plus éminents juristes de son temps, renommé pour son savoir et sa piété. Il connaissait mieux qu'aucun autre les opinions des docteurs médinois et les points sur lesquels ils s'accordaient ou s'opposaient. Sa science portait sur les quatre rites orthodoxes. Les jugements sur les cas d'espèce et les affaires du ressort du cadi (nawâzil al-'aḥkam wa l-qaḍâ') n'avaient pas de secret pour lui. L'historien ar-Raqîq et le juriste Abû 'Imrân al-Fâsî le considéraient comme le « chaikh des juristes et l'imâm de son temps » (19).

D'après Ibn Chiblûn, il était infaillible et al-'Ibyânî soulignait l'étendue de ses connaissances.

Selon les *Madârik*, Ibn Abî Zaid l'admirait beaucoup et il déclara qu'Ibn 'Akhî Hichâm était de taille à confondre Daḥmân b. Mu'âfâ (20). Au gouverneur de Kairouan,

et composa un commentaire des questions de la *Mudawwana* et un *Kitâb al-Qaṣr*. On lit dans *Madârik* : وقد سمع من البوني ; il aurait donc étudié le ḥadîth avec al-Bûnî (m. avant 440 H/1048) ; faut-il lire minhu au lieu de min et comprendre au contraire qu'il enseigna le ḥadîth à al-Bûnî ?

Sur son fils Abû 'Abd Allah Muḥammad (m. vers 421-422 H/1029-1030), élève d'al-Qâbisî, v. : *Ma'âlim*, III, p. 198.

(15) *Dîbâj*, pp. 110-111, 167-168.

(16) V. : Biographie infra, p. 367.

(17) V. : Biographie infra, p. 357.

(18) V. : H.R. Idris, *Deux juristes kair...*, 2e partie, al-Qâbisî.

(19) Dp. *Madârik*, f° 226 v°.

(20) Sur ce disciple de Saḥnûn, v. : Abû l-'Arab, trad., pp. 247-248 ; *Ma'âlim*, II, p. 218.

'Abd Allah b. Muḥammad al-Kâtib (21) qui demandait un jour à Ibn Abî Zaid de lui citer, parmi les mâlikites kairouanais, le meilleur juriste et celui qui connaissait le mieux les divergences doctrinales, celui-ci répondit que c'était Abû Sa'îd b. 'Akhî Hichâm.

On rapporte (22) qu'Ibn 'Akhî Hichâm, siégeant un jour au milieu d'une grande affluence, déclara à Ibn Abî Zaid, venu lui rendre visite : « Il m'est parvenu que tu avais composé des livres? — Oui, qu'Allah t'assiste, répondit Ibn Abî Zaid ; si j'ai vu juste, veuille nous en informer et si je me suis trompé, nous le faire savoir ». Le chaikh se tut et ne revint pas à la charge. L'anecdote est suggestive et révèle une certaine froideur dans les rapports des deux hommes. On pourrait s'imaginer qu'Ibn 'Akhî Hichâm, qui ne semble pas avoir composé d'ouvrages, ait été jaloux de son jeune émule à la plume féconde, mais il s'agit probablement moins d'une rivalité personnelle que de divergences doctrinales.

En effet, tandis que le jeune Ibn Abî Zaid s'orientait vers un certain intellectualisme, Ibn 'Akhî Hichâm apparaissait comme l'un des chefs de ce malikisme kairouanais traditionnel, moins soucieux de l'esprit que de la lettre et plus enclin au mysticisme qu'à la spéculation.

D'une part, Abû l-'Abbâs b. 'Abd Allah al-'Ajdâbî affirme qu'Ibn 'Akhî Hichâm connaissait et aimait la voie des ṣûfîs, et d'autre part, Abû Sa'îd Khalaf b. Tamîm al-Hawwârî donne sur les idées de son chaikh les précisions suivantes (23) :

« Je posai, dit-il, cette question au chaikh Abû Sa'îd (b. 'Akhî Hichâm) : Quelle est ton opinion sur les miracles des saints ? — Il n'y a qu'un hérétique pour les nier, dit-il. — Et la transmutation des substances, repris-je ? — Les faits que fournissent des sources sûres, dit-il, je les admets. — Que vaut mieux, lui demandai-je, de la pauvreté ou de la richesse ? — Il y a divergence sur ce

(21) Sur ce vice-roi d'Ifriqiya, exécuté en 377 H/987, v. : *Bayân*, trad., I, à l'index, p. 486 ; infra, note 38.

(22) Dp. *Dibâj*, p. 137.

(23) *Ma'âlim*, III, p. 125.

point parmi les autorités, répondit-il. — Laquelle vaut mieux selon toi ? — D'après Saḥnûn, conclut-il, la pauvreté est préférable ».

Ces réponses frappent par leur conformisme, et les deux premières, par leur opposition formelle à la thèse soutenue par Ibn Abî Zaid qui, en niant les miracles des saints, ouvrit une vive polémique (24). Il est infiniment probable qu'elles ont été posées au moment où l'affaire battait son plein et le moins qu'on puisse dire c'est qu'Ibn 'Akhî Hichâm s'est exprimé en adversaire d'Ibn Abî Zaid. D'ailleurs, Ibn 'Akhî Hichâm a dû assister, voire participer, à ces discussions puisqu'elles éclatèrent au début ou au milieu, mais non à la fin, de la carrière de l'auteur de la *Risâla*.

C'est le lieu de donner la traduction d'un passage (25) qui nous éclaire sur la place qu'Ibn 'Akhî Hichâm occupait à Kairouan et nous le montre aux prises avec un des maîtres pro-ach'arites d'Ibn Abî Zaid.

Lorsque Abû Maimûna Darrâs b. 'Ismâ'îl (26), venant de Fès, arriva à Kairouan et que les gens eurent été émerveillés de son savoir, Abû Sa'îd b. 'Akhî Hichâm, ayant eu vent de sa piètre opinion sur les docteurs kairouanais qu'il estimait être de petit savoir, dit à ses compagnons : « Arrangez-vous pour que nous nous rencontrions, lui et moi, afin qu'il ne puisse pas dire : Je suis venu à Kairouan et n'y ai pas vu un seul savant ! ». Il réussirent à l'amener là où Abû Sa'îd tenait séance.

Après l'avoir salué, Abû Maimûna (Darrâs) lui posa près de quarante questions tirées de la *Mustakhraja* (27) et de la *Wâḍiḥa* (28). Abû Sa'îd (b. 'Akhî Hichâm) y répondit, puis lui posa à son tour dix questions extraites du *Dîwân* d'Ibn Saḥnûn et toutes les réponses d'Abû Maimûna

(24) Sur toute cette affaire, v. : H.R. Idris. *Deux juristes kair...*, pp. 104-107 ; du même, *Essai sur la diffusion de l'ach'arisme en Ifriqiya, Les Cahiers de Tunisie*, n° 2, 1953, pp. 128-130.

(25) *Ma'âlim*, III, p. 124 ; même texte dans *Madârik*.

(26) V. : H.R. Idris, *Deux juristes kair...*, p. 92 ; le même, *Essai sur la dif. de l'ach'arisme...*, pp. 132-133.

(27) Le célèbre manuel du cordouan al-'Utbî (m. 254 ou 255 H/868).

(28) Le célèbre traité composé par le cordouan 'Abd al-Malik b. Ḥabîb (m. 238 H/853).

furent erronées. Abû Sa'îd lui déclara alors avec condescendance : « Ne néglige pas l'étude, car je vois que tu as de l'intelligence ; si tu persévères, tu seras quelqu'un ! ». Quand Abû Maimûna se leva pour sortir, il ne sut trouver la porte tant il était bouleversé.

Bien que les sources mâlikites, les seules qui nous sont parvenues, risquent de nous faire croire que le ḥanafisme, si puissant sous les Aghlabides, a été extirpé par Saḥnûn et ses disciples, il leur arrive de nous transmettre des informations qui établissent que ce rite dont de nombreux adeptes se rallièrent aux Fâṭimides, demeura longtemps vivace à Kairouan. En raison de leur rareté et de leur intérêt, il convient de les signaler chaque fois qu'on les rencontre. L'une d'elles (29) va nous montrer Ibn 'Akhî Hichâm aux prises avec un « iraqois », c'est-à-dire selon la terminologie ifrîqiyenne : un ḥanafite, qui se trouve être le fils du célèbre cadi Abû Ḥanîfa an-Nu'mân (m. 363 H/973-974), ḥanafite qui embrassa le chî'isme.

« 'Aḥmad, fils du cadi an-Nu'mân, dit : « O Abû Sa'îd, pourquoi dites-vous que quiconque accuse 'A'icha d'adultère doit être mis à mort, alors qu'Allah, le Très-Haut, a dit : « Ceux qui visent les muḥṣana (dans leur honneur) sans ensuite produire quatre témoins, flagellez-les de quatre-vingt coups de fouet (30) » et que l'Envoyé d'Allah, qu'Il le bénisse et le sauve, flagella de quatre-vingt coups de fouet les calomniateurs (de 'A'icha). Pourquoi ne suivez-vous donc pas le Coran et l'exemple du Prophète, qu'Allah le bénisse et le sauve ? » Abû Sa'îd répondit : « Allah, le Très-Haut, a dit : « Ces derniers sont innocentés de ce que disent les premiers (31) » et : « les Bonnes aux Bons et les Bons aux Bonnes (32) ». (Le Prophète flagella ceux qui l'avaient accusée avant qu'elle ne soit innocentée par le Coran et depuis (la révélation) du Coran, quiconque

(29) *Ma'âlim*, III, p. 128 ; *Madârik*, f° 227 v°.

(30) *Coran*, S. XXIV, v. 4, trad. Blachère, III, p. 1.004. Sur l'accusation dont fut victime l'épouse du Prophète, v. : *Coran*, trad. Blachère, III, pp. 1.005-1.006, note 13.

(31) *Coran*, S. XXIV, v. 26, trad. Blachère, III, p. 1.008.

(32) *Ibidem* ; dans le verset, cette phrase vient après la précédente ; Ibn Akhî Hichâm les intervertit pour les besoins de la cause.

l'accuse rejette le Coran et quiconque rejette une seule lettre du Coran doit être mis à mort d'après l'unanimité des docteurs ». Et Ibn Nâjî, l'auteur des *Mâ'âlim*, de préciser : « Celui qui lui posait cette question professait la doctrine de l'Iraq ».

Au dire d'Ibn Abî Zaid, Ibn 'Akhî Hichâm ayant eu un différend avec son frère au sujet d'un immeuble, déposa plainte auprès du cadi de Kairouan, an-Nu'mân, qui lui témoigna beaucoup de bienveillance.

Sur la question (33) de savoir s'il était licite de faire la prière canonique sur une terre usurpée, en l'occurrence sur le territoire de la capitale fâṭimide de Ṣabra-Manṣûriyya, Abû Sa'îd b. 'Akhî Hichâm et Abû Bakr b. 'Abd ar-Raḥmân (34) étaient pour l'affirmative, tandis qu'Abû Muḥammad b. at-Tabbân (35) n'admettait la chose que si l'on craignait que ne passât le moment prescrit pour la Prière.

Ibn 'Akhî Hichâm mourut (36) dans la nuit du jeudi au vendredi 7 Ṣafar 373 H/983, d'après l'historien ar-Raqîq et Abû Bakr al-Mâlikî, l'auteur du *Riyâḍ an-Nufûs*. D'autres sources donnent l'année 371 H/981.

Les habitants des deux villes de Kairouan et de Ṣabra-Manṣûriyya, adversaires et partisans, assistèrent en masse à ses obsèques. La Prière mortuaire fut dite par Ibn al-Kûfî (37) qui était cadi de Ṣabra, capitale princière fâṭimido-zîrîde. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'il est plus que douteux que ce cadi ait été mâlikite. D'ailleurs, le sultan, en grand cortège, assista aux funérailles ; par sultan, il faut probablement entendre 'Abd Allah b. Muḥammad al-Kâtib, gouverneur d'Ifrîqiya, bien

(33) *Ma'âlim*, III, pp. 125-127 ; *Madârik*, f° 227 r°-v°.

(34) Sur ce célèbre docteur kairouanais, émule d'Abû 'Imrân al-Fâsî v. : H. R. Idris, *Deux Maîtres...*, A. I. E. O., 1955, p. 28-39.

(35) V. : Biographie infra, p. 357.

(36) Dp. *Madârik* et *Ma'âlim*. La leçon du *Dibâj* : 391 et 393, est fautive ; on sait que les copistes confondent souvent 7 et 9, 70 et 90.... et ils ont pour excuse la graphie arabe. D'autre part, le premier prince zîrîde Buluggîn est mort dans les derniers jours de l'année 373 H/984.

(37) Sic dans *Madârik*, *Ma'âlim* et *Dibâj*. Dans *Bayân*, éd. G.S. Colin et E. Lévi-Provençal, I, p. 240 : al-Kûmî. dp. un des deux mss. ; l'autre, celui de Leyde qui a été utilisé par Dozy, donne : al-Kûfî qui est la bonne leçon.

que les sources affirment qu'il s'agit du souverain zîride Buluggîn (38).

Lorsque le chaikh fut enveloppé dans ses linceuls, Ibn Abî Zaid déclara : « Abû Sa'îd se présentera à Allah, le Très-Haut, sans qu'il lui soit imputé à charge un seul atome d'hypocrisie ».

Sa mort inspira de nombreux thrènes, notamment à un certain Ibn Mâzin. Amorcée par certaines anecdotes édifiantes, la légende d'Ibn 'Akhî Hichâm ne tarda pas à se former. Il fut enseveli à Bâb Salam (39), aux côtés du cadi 'Abd Allah b. Hâchim (40) (m. 363 H/974). Sa tombe devint un lieu de pèlerinage ; l'eau qui s'y amassait guérissait les maladies d'yeux.

(38) Voici ce que déclarent nos sources :

Madârik : L'émir d'Ifrîqiya, 'Abd Allah b. Zîrî aṣ-Ṣanhâjî, connu sous le nom de Buluggîn, assista à la Prière avec tous ses soldats.

Ma'âlim : a) (ad-Dabbâgh) : Le sultan assista à l'enterrement au milieu de son cortège.

b) Ibn Nâjî, commentant cette assertion, précise que le sultan en question est 'Abd Allah b. Zaid (sic) aṣ-Ṣanhâjî.

Dibâj : Prièrent sur lui le cadi Ibn al-Kûfî, l'émir d'Ifrîqiya connu sous le nom de Balqîs (sic) avec tous ses soldats.

Les *Mafâkhir al-Barbar*, p. 13, nous apprennent que les lettres officielles expédiées par Buluggîn portaient cet incipit : « de 'Abd Allah Abû l-Futûḥ Yûsuf b. Zîrî, lieutenant de l'émir des Croyants », mais nulle part ailleurs, hormis les textes précités, Buluggîn-Yûsuf n'est appelé 'Abd Allah ; au demeurant le 'Abd Allah des *Mafâkhir* ne semble pas signifier autre chose que : l'esclave d'Allah, formule de pieuse modestie.

D'autre part, de 368 à 373 H/978-983, Buluggîn est en expédition au Maghrib et c'est au cours d'une marche sur Sijilmâssa qu'il trouva la mort à la fin de 373 H/984. Pendant ces années-là il n'est jamais question de sa présence à Kairouan. L'Ifrîqiya est alors confiée à une sorte de vice-roi, le célèbre 'Abd Allah b. Muḥammad al-Kâtib, auquel on donne ordinairement le titre de 'âmil. Comme Buluggîn passa le plus clair de son règne à guerroyer dans le Maghrib occidental, on conçoit que ce tout-puissant gouverneur ait été confondu avec son maître. On sait que le successeur de Buluggîn, al-Manṣûr, prit ombrage de son autorité excessive et le fit exécuter en 377 H/987.

De ces indications, on peut conclure qu'il est préférable d'admettre qu'il s'agit de 'Abd Allah (gouverneur de) Buluggîn. La confusion peut s'expliquer soit par l'omnipotence de ce personnage qui faisait figure d'émir d'Ifrîqiya, soit par la disparition dans la source primitive utilisée par nos auteurs d'un mot tel que : 'âmil, wâlî, nâ'ib...

(39) Déformation de Bâb'Aslam, v. : H.R. Idris, *Manaqib d'Abû Isḥâq al-Jabanyâni et de Muḫriz b. Khalaf*, éd. critique et trad. annotée (à paraître), 1re partie, note 1, p. 2, et note 4, p. 3.

(40) Sur ce pieux cadi, v. : *Ma'âlim*, III, pp. 99-100 ; son épitaphe a été publiée par B. Roy et P. Poinssot, *Inscriptions arabes de Kairouan*, fasc. I, n° 151, pp. 266-269.

Son fils Abû 'Abd Allah Muḥammad (41) (m. 384 H/994) consacra sa vie à l'ascèse et fut enterré près de son père.

II

Ibn at-Tabbân (1) (311-371 H / 923-981)

Abû Muḥammad 'Abd Allah b. Isḥâq b. at-Tabbân fut l'un des plus éminents docteurs kairouanais de son temps.

Très versé dans les sciences coraniques, le fiqh et les principes de la théologie, il mit son talent oratoire au service de la défense de l'orthodoxie mâlikite. Il étudia aussi bien la grammaire et la philologie que les mathématiques, l'astronomie, la médecine et l'interprétation des songes. A ce savoir encyclopédique, il alliait une grande piété. Il avait un faible pour les poésies mystiques et les anecdotes édifiantes et leur consacrait de pieuses réunions. Il prêchait l'ascétisme par la parole et par l'exemple et ses invocations étaient exaucées.

Pour al-Ibyânî (2) (m. 352 ou 361 H/963-971), ce fin connaisseur d'hommes, Ibn Akhî Hichâm était un puits de science, Ibn Abî Zaid, un esprit puissant et Ibn at-Tabbân, le porte-parole de la Sagesse (ḥikma) laquelle émanait de toute sa personne.

Il est curieux de relever que nos sources omettent de citer ses maîtres.

De toutes parts, on venait s'instruire auprès de lui. Parmi ses disciples kairouanais figurent : Abû l-Qâsim al-Munastîrî (3), Muḥammad b. Idris b. an-Nâżûr (4), Abû

(41) *Ma'âlim*, III, pp. 130-131.

(1) Abû l-'Arab, trad., p. 326 ; *Madârik*, fos 240 ro, 243 vo ; *Ma'âlim*, III, pp. 109-120 ; *Dibâj*, p. 138 ; v. aussi : *Dibâj*, p. 143, une biographie consacrée à Abû Muḥammad b. Isḥâq b. at-Tayyâr (sic) al-Qairawânî (m. 391 H/1000) ; il s'agit probablement de notre Ibn at-Tabbân ; *Chadharât adh-dhahab*, III, p. 76 ; Makhlûf, n° 225, I, pp. 95-96 ; *Nujûm*, IV, p. 141.

(2) Dp. *Ma'âlim*, III, pp. 123-124. Sur ce juriste tunisois, v. : H.R. Idris, *Deux juristes kair...*, *A.I.E.O.*, Alger, 1954, pp. 90-91, 132.

(3) A identifier. *Madârik :* Abû l-Qâsim at-Tustarî. S'agirait-il d'Abû l-Qâsim as-Suyûrî, mort fort âgé en 460 ou 462 H ?

(4) Sans doute s'agit-il d'Abû Bakr Muḥammad b. Muḥammad b. Idrîs az-Zayyât, connu sous le nom d'Ibn an-Nâżûr, biographié dans *Madârik*, fo 327 ro.

Muḥammad ʿAbd Allah b. Yûsuf al-Jinnî (4), Abû ʿAbd Allah al-Kharrâṭ (5), Abû Bakr ʿAtîq b. Khalaf at-Tujibî (6) (m. 422 H/1030), et l'éminent juriste al-Labîdî (7), (m. 440 H/1048).

Les biographes parlent de son charme, de sa simplicité et de son grand désintéressement. Il conseillait à ses élèves de n'abuser ni de la grammaire ni de la poésie et de se consacrer avant tout aux études religieuses. Ne dit-on pas qu'il étudia mille fois la *Mudawwana* ?

Quand des troubles se produisaient à Kairouan, il se réfugiait à Sousse ou à Monastir. Un jour qu'il était dans cette dernière localité, on nous le montre assailli par les nomades, les villageois, les habitants de Mahdia, de Sousse et des ribâṭs, venus le consulter sur des cas particuliers ; après avoir rendu un millier de fatwas, il dut leur fermer sa porte au nez.

Il arrivait d'ailleurs que le vulgaire interprétât mal certains de ses propos. Al-Labîdî rapporte qu'un homme, l'ayant entendu déclarer à Monastir que se réunir pour réciter le Coran était une innovation répréhensible (bidʿa), sortit en criant : « Ibn at-Tabbân a affirmé que la récitation du Coran était une bidʿa ! ». La foule indignée pénétra dans la pièce où il se trouvait. Il eut beau expliquer la question, tous ne comprirent pas et il prononça alors contre l'énergumène qui avait causé le drame une redoutable invocation qui fut exaucée.

Ibn at-Tabbân composa des ouvrages sur les cas d'espèce (nawâzil). Voici quelques-unes de ses opinions sur certains points de droit.

Selon lui, quiconque traverse une terre usurpée peut y faire la prière, sans être tenu de la recommancer par la suite, uniquement s'il craint de ne pas avoir le temps de sortir du lieu avant l'expiration du moment prescrit

(5) Lecture rétablie dp. le ms. de Paris du *Riyâḍ* où ce personnage est souvent cité comme informateur.

(6) Un des disciples d'Abû l-ʿArab et l'une des sources du *Riyâḍ*. Makhlûf : Ibn al-Kharrâṭ.

(7) V. : H.R. Idris. *Deux juristes kair...*, p. 111 ; Makhlûf, n° 275, I, p. 106.

(8) V. : H.R. Idris, *Manâqib...* (à paraître), 1re partie, introduction.

pour son accomplissement ; sinon, il doit s'abstenir et attendre de l'avoir quitté. Ibn Akhî Hichâm et Abû Bakr b. ʿAbd ar-Raḥmân estimaient au contraire qu'il était licite de faire la prière sur une terre de cette nature. Comme vraisemblablement c'est le territoire de Ṣabra-Manṣûriyya, la capitale fâṭimide, qui est visé, le rigorisme d'Ibn at-Tabbân s'explique par son farouche anti-chîʿisme. Non seulement il estimait qu'en dehors du cas précité toute prière faite sur une terre usurpée n'était pas valable et devait être refaite, mais il professait qu'il était interdit de consommer les légumes et l'eau qui en provenaient ; cette eau ne pouvant être utilisée pour les ablutions qu'en cas de nécessité et l'utilisation de l'eau de pluie étant considérée comme moins grave que celle des cours d'eau et des sources. On voit, qu'à l'occasion, notre juriste sacrifiait à la casuistique si chère au fiqh.

La définition de la foi (îmân) qui avait occupé les docteurs kairouanais à l'époque d'Ibn ʿAbdûs et d'Ibn Saḥnûn rebondit à celle d'Ibn at-Tabbân. C'est Abû l-Ḥakam Muḥammad b. Ḥakmûn ar-Rabʿî az-Zayyât (9) qui ramena cette question d'Iraq. Ibn at-Tabbân et Ibn Abî Zaid s'affrontèrent à ce sujet. Le premier admettait qu'on puisse dire : « Je suis croyant selon Allah » et certains l'approuvèrent, tandis qu'Ibn Abî Zaid repoussa cette proposition et lui substitua celle-ci qui rallia la majorité des docteurs : « Si ta profession de foi explicite est l'expression exacte de ta pensée intime, alors tu es croyant » (10).

(9) V. : *Maʿâlim*, III, p. 96 ; *Madârik*, f° 248 v° : محمد بن حكمون الربعي الزيات أبو الحكم سمع من ابن مسرور والعسال وغيرهما وهو الذي جاء بالمسألة التي في الايمان فألقاها الى علماء القيروان ووقع فيها من الخلاف بين أبي زيد وابن التبان رحمهما الله ما اشتهر .

V. aussi : H.R. Idris, *Essai sur la diffusion de l'ach ʿarisme*..... p. 128.

(10) On comparera *Maʿâlim*, III, p. 117, à cette version des *Madârik*, f° 243 r° :

قال الراوي كان ابن التبان اذا سئل عن غيره هل يقول هو مؤمن عند الله أو يسكت فكان يقول هو مؤمن عند الله وقال بقوله جماعة من يقول ان كانت سريرتك مثل علانيتك فأنت مؤمن عند الله وقال بمثل علماء القيروان وخالفه أبو محمد بن أبي زيد وأنكر عليه ذلك وقال انما

Les deux partis entrèrent en lutte et les *Madârik* précisent qu'al-Qâbisî, as-Sabâ'î et la « jamâ'a » (c'est-à-dire l'orthodoxie mâlikite) étaient pour Ibn Abî Zaid contre Ibn at-Tabbân. L'affaire dura jusqu'à la fin de la vie de notre juriste puisqu'on nous dit que voyant ses adversaires pleins d'animosité le reprendre sur d'autres questions, il demanda à Allah qui l'exauça peu après, de lui retirer la vie pour le débarrasser d'eux.

L'activité spéculative de nos juristes, sur laquelle nous mettons l'accent, ne doit pas faire oublier que, fervents de casuistique, ils se sont appliqués à résoudre des points de droit qui nous paraissent bien oiseux. Ce serait déformer la vérité que de les passer tous sous silence. Nous en avons retenu l'exemple (11) qui va suivre, bien que scabreux, parce qu'il montre avec quelle scrupuleuse minutie, ils traitaient ce genre de question.

D'après le livre de 'Abd al-Ḥaqq (b. Muḥammad) b. Hârûn aṣ-Ṣiqillî (12) (m. 466 H/1073), Ibn at-Tabbân pensant avoir affaire à sa femme posa la main sur la jambe de sa fille. Il se sépara alors de sa femme, mère de l'enfant, estimant qu'elle lui était dorénavant interdite. Les fatwas qu'il rendait sur la question étaient conformes à cette attitude qui reflétait l'opinion de la plupart des docteurs kairouanais.

Toutefois, Abû l-Qâsim aṭ-Ṭâ'î (?) (13) (m. 469 H/1076), Abû Sa'îd b. Akhî Hichâm (m. 371 ou 373 H/981-983), Abû l-Qâsim b. Chiblûn (m. 390 ou 391 H/999-1000), et Ibn Abî

مقالته أكثر علماء القيروان ووقع بين الطائفتين في ذلك تهاجر وتقاطع قال الداودي فكلمنا ابن التبان في ذلك وقلت له كيف نقطع على غيبه فقال ان كانت سريرتك مثل علانيتك كان كذلك يقال هو مؤمن في حكم الله تعالى مثل قوله (*) فان علمتموهن مؤمنات فلا ترجعوهن الى الكفار فقال أبو محمد ليس هذا أراد فقلت كذلك يقول .

(*) *Coran*, S. LX, v. 10 ; trad., Blachère, III, p. 1.066.

(11) Dp. *Ma'âlim*, III, pp. 111-112 ; Zarrûq et Ibn Nâjî, *Commentaire de la Risâla*, Le Caire, 1914, II, pp. 40-41.

(12) V. : *Dibâj*, p. 174 ; Amari-Nallino, *Storia*, II, pp. 549-550 ; *Madârik*, f° 352 r° ; *Centenario... M. Amari*, I, pp. 376-378, II, pp. 96-99.

(13) Restitution hypothétique ; *Ma'âlim* : Abû l-Qâsim aṭ-Ṭâsî (sic) ; Ibn Nâjî, *Commentaire de la Risâla* : Ibn al-Qâsim ; Zarrûq, *Commentaire de la Risâla* : Abû l-Qâsim aṭ-Ṭâbisî (sic).

Zaid (m. 386 H/996), d'après l'une de ses deux assertions (14), ont estimé que pareille caresse, fût-elle voluptueuse, n'entraînait aucune conséquence juridique pour son auteur, conformément à l'opinion de Saḥnûn.

Abû l-Qâsim b. Muḥriz (15) (m. vers 450 H/1058), adopta cette dernière solution sur laquelle il composa un ouvrage. Plus tard al-Mâzarî (16) (m. 512 H/1118), se fondant sur ce dernier, en composa un autre qu'il intitula : *Kachf al-Ghiṭâ' 'an lams al-khaṭâ'*.

Al-Qâbisî (m. 403 H/1012), et Abû 'Imrân al-Fâsî (m. 430 H/1038), ont estimé au contraire qu'il était préférable, mais non obligatoire, que le mari coupable se séparât de sa femme. Telle fut aussi la doctrine d'Abû ṭ-Ṭayyib 'Abd al-Mun'im (b. Muḥammad b. Ibrâhîm al-Kindî) (17) (m. 435 H/1049), qui ordonna la séparation des époux tout en s'abstenant d'en imposer l'obligation.

On relèvera que Zarrûq et Ibn Nâjî traitent de cette question en commentant ce passage de la *Risâla* : « La fornication n'a pas pour effet de rendre prohibé le mariage avec des personnes qu'il est normalement licite d'épouser » (18). Ibn Nâjî fait remarquer que la discussion ne porte que sur le cas où l'auteur de la caresse éprouve une jouissance consciente. Il ajoute que certains docteurs siciliens ont professé que si cette caresse est essentiellement voluptueuse, elle rend la mère illicite pour le père

Il ne s'agit vraisemblablement pas d'Ibn al-Qâsim (m. 191 H/806), disciple de Mâlik et maître de Saḥnûn ; v. : Abû l-'Arab, trad., p. 138, note 1. J'avais d'abord songé à lire : Abû l-Qâsim aṭ-Ṭarzî (m. 317 H/929), maître d'Ibn Akhî Hichâm, mais il semble bien s'agir d'Abû l-Qâsim Ḥâtim b. Muḥammad aṭ-Ṭarâbulusî, v. : H.R. Idris, *Deux juristes kair...*, p. 152, car Qâḍî 'Iyâḍ, dans ses *Madârik*, f° 286 r°, cite parmi les élèves d'Abû 'Umar Aḥmad b. Sa'dî, sévillan qui séjourna à Mahdia, un certain Ḥâtim aṭ-Ṭâ'î aṭ-Ṭarâbulusî.

Paléographiquement ces deux ethniques expliquent très bien les leçons erronées précitées ; d'autre part, dans ce genre d'énumération, nos sources respectent rarement l'ordre chronologique.

(14) Il doit en être question dans les *Nawâdir* d'Ibn Abî Zaid.

(15) V. : *Ma'âlim*, III, pp. 229-230 ; *Dibâj*, p. 226.

(16) V. : *Ma'âlim*, III, pp. 250-252 ; Amari-Nallino, *Storia*, II, pp. 561-562 ; *Centenario... M. Amari*, I, pp. 380-382.

(17) *Ma'âlim*, III, pp. 228-229.

(18) *La Risâla*, éd. et trad., L. Bercher, pp. 178-179.

même s'il n'en a pas éprouvé de jouissance, et de citer un passage où al-Mâzarî réfute cette dernière interprétation.

Sur Ibn at-Tabbân comme controversiste, ce passage, extrait des *Ma'âlim* (19), mérite d'être traduit :

« On rapporte qu'un chrétien vint trouver (20) 'Abd Allah b. Muḥammad al-Kâtib, potentat de Kairouan (21). Ce chrétien était l'un des chefs de sa religion. 'Abd Allah al-Kâtib convoqua Abû Muḥammad 'Abd Allah b. at-Tabbân pour qu'il disputât contre ce personnage. Lorsqu'il eut pris place avec lui dans l'assemblée où la controverse allait être soutenue, Abû Muḥammad b. at-Tabbân demanda à 'Abd Allah al-Kâtib : « Si tu préfères que je discute avec lui longuement, je serai prolixe, sinon, je serai bref. — Sois bref, répondit-il ». Abû Muḥammad (b. at-Tabbân) s'adressa alors à l'interprète du chrétien en ces termes : « Demande-lui : « Croyez-vous en la Trinité ? ». — Oui, répondit-il. — Fais-moi savoir, reprit Ibn at-Tabbân, si l'Unique a besoin de deux autres ou s'il se passe d'eux ? — Le chrétien se frappa le visage et garda le silence, manifestement désolé de ne pouvoir répondre ».

Mais c'est aux chî'ites que notre polémiste réservait ses traits les plus acérés. Il les abhorrait, et fut comme la réincarnation du célèbre controversiste anti-chî'ite Ibn al-Haddâd (22). Il ne cessait de demander à Allah de les maudire.

Un jour qu'il se trouvait à Monastir, lors de 'Achûrâ', il se prit à pleurer à la vue de l'affluence venue célébrer cette fête essentiellement chî'ite et s'exclama : « Par Allah ! ce ne sont pas leurs péchés que je crains pour eux car

(19) *Ma'âlim*, III, pp. 112-113.

(20) Le verbe wafada 'alâ peut s'appliquer à un ambassadeur, un chef de délégation,...

(21) Ṣâḥib al-Qairawân ; en fait ce personnage était le lieutenant du Zîride pour toute l'Ifrîqiya ; v. : supra, biographie d'Ibn Akhî Hichâm, note 38.

(22) V. : Abû l-'Arab, trad., p. 231, note 3 (réf.), 234-238, 287-304 ; *R.E.I.*, 1935, Cah. 2, pp. 148-150.

leur Maître est toute mansuétude ; la seule chose que je crains pour eux c'est qu'ils doutent de l'infidélité des Banû 'Ubaid ! ».

Bien entendu, il condamnait les prédicateurs qui, dans leurs prônes, à la prière du vendredi, invoquaient Allah pour les Banû 'Ubaid.

Les *Ma'âlim* (23) contiennent ce texte particulièrement intéressant : « 'Abd Allah, connu sous le nom d'al-Mukhtâl (24), gouverneur de Kairouan, fit rechercher avec dureté les savants pour les convertir à la doctrine « orientale » (25). C'est ainsi qu'il fit rechercher le chaikh Abû Sa'îd b. Akhî Hichâm, Abû Muḥammad b. at-Tabbân, Abû l-Qâsim b. Chiblûn, Abû Muḥammad b. Abî Zaid, et Abû l-Hasan al-Qâbisî. Ils se réunirent alors dans le Masjid d'Ibn al-Lajjâm (26). — J'ai entendu plus d'une fois (dit Ibn Nâjî), notre chaikh Abû Faḍl al-Burzulî rapporter que leur réunion eut lieu dans la maison d'Abû Muḥammad b. Abî Zaid —. Ibn at-Tabbân leur proposa (27) : « J'irai le trouver, moi ! Je vous dispenserai de le rencontrer et chacun de vous restera dans sa maison ».

« On dit qu'ils voulurent se rendre auprès de 'Abd Allah et qu'Ibn at-Tabbân leur dit : « J'irai le trouver, moi, et me sacrifiant à votre place, j'offrirai mon âme à Allah car s'il vous supprimait, l'Islâm en serait affaibli ».

« On dit qu'en se présentant à 'Abd Allah, Ibn at-Tabbân lui déclara : « Je viens à toi de la part de gens dont la foi est pareille aux montagnes et je suis celui d'entre eux qui a le moins de religion ».

« L'un des assistants a fait ce récit : « Je me trouvais avec 'Abd Allah ; ses compagnons remplissaient la salle de réunion et parmi eux les deux missionnaires, Abû

(23) *Ma'âlim*, III, pp. 113-115.

(24) C'est-à-dire : le Superbe ; v. : supra, biographie d'Ibn Akhî Hichâm, note 38.

(25) C'est-à-dire : le chî'isme. Au Moyen Age, dans les sources mâlikites ifrîqiyennes, on emploie à propos du chî'isme les termes suivants : machriqi, plur. machâriqa, charraqa, tachriq, tacharraqa, etc.

(26) La biographie d'un dévot mort en 331 H, portant ce nom, se trouve dans le *Riyâḍ*.

(27) Dp. *Madârik*, f° 212 r°, ils étaient d'abord convenus de s'enfuir.

Ṭâlib (28) et Abû 'Abd Allah (29), qu'Allah les maudisse. Il avait mandé Ibn at-Tabbân qui fit alors son entrée ayant aux yeux la flamme d'un paladin. Il entra et salua. « Abû Muḥammad, lui dit 'Abd Allah, tu as bien tardé à répondre à notre appel ! — J'étais occupé à ton service ; ayant composé un livre sur les vertus de la famille du Prophète, (j'attendais) le relieur qui me l'a apporté, répondit Ibn at-Tabbân qui, sortant alors le volume de sa manche, le lui tendit ».

« 'Abd Allah lui dit : « Abû Muḥammad ! Soutiens la controverse avec ces missionnaires. — Sur quel sujet ? — Sur les vertus de la famille du Prophète ». Ibn at-Tabbân demanda alors aux deux missionnaires : « Quelles sont les traditions que vous connaissez à ce sujet ? — Je sais deux ḥadîths, répondit Abû Ṭâlib en mettant le mot ḥadîth au nominatif ». Ayant interrogé l'autre, celui-ci lui répondit : « Je sais, moi aussi, deux ḥadîths » et commit la même faute de grammaire. Ibn at-Tabbân reprit : « Ces deux ḥadîths que tu sais, toi, sont-ils les mêmes que ceux que cet autre connaît ? — Oui, dit-il. — Ils savent deux ḥadîths ! conclut Ibn at-Tabbân en faisant (intentionnellement) la même faute de grammaire qu'eux, tandis que moi j'en connais quatre-vingt-dix ; c'est donc à eux de s'en rapporter à moi ! ».

« 'Abd Allah demanda ensuite : « Abû Muḥammad ! lequel est supérieur à l'autre, Abû Bakr ou 'Alî ? — Cette question est déplacée (dans cette discussion), estima Ibn at-Tabbân. — Il faut y répondre ! dit 'Abd Allah ». Et Ibn at-Tabbân de déclarer : « Abû Bakr est supérieur à 'Alî. — Abû Bakr, objecta 'Abd Allah, peut-il être supérieur à ('Alî qui fut l'un des) cinq qui avaient pour sixième compagnon (l'archange) Gabriel (30) ? ». Abû Muḥammad rétorqua : « 'Alî peut-il être supérieur à (Abû Bakr qui

(28) Dp. *Bayân*, trad., I, p. 378, en 392 H mourut à l'âge de 69 ans Abû Ṭâlib, chaikh et porte-parole des mu'tazilites.

(29) Il ne peut s'agir du célèbre dâ'î Abû 'Abd Allah qui fut mis à mort en 298 H ; v. : *Bayân*, trad., I, p. 228 et note 3.

(30) Allusion aux aṣḥâb al-kisâ' (les gens du manteau). La révélation de S. XXXIII, v. 33, trad., Blachère, III, p. 990, sur les membres de la Maison (du Prophète), exemptés de toute souillure, se serait produite selon un ḥadîth après que le Prophète eut recouvert de son manteau 'Alî, Fâṭima et leurs deux fils Ḥasan et Ḥusain ; v. : Baiḍâwî, éd., 1925, p. 405.

fut l'un des) deux qui avaient pour troisième compagnon Allah (31) ? Je te cite (le texte coranique) relié entre les deux tablettes (32) tandis que tu me cites des informations transmises par quelques autorités seulement ». 'Abd Allah fut très embarrassé ».

« Laquelle est supérieure à l'autre, 'A'icha ou Fâṭima ? interrogea-t-il. — C'est la fin de ta première question (33), rétorqua Ibn at-Tabbân. — Il faut y répondre. — 'A'icha et les autres épouses du Prophète, qu'Allah le bénisse et le sauve, sont supérieures à Fâṭima, affirma Ibn at-Tabbân. — D'où tires-tu cela ? — Allah le Très-Haut a dit : « O femmes du Prophète ! Vous n'êtes semblables à nulle autre femme (34) ». A ces mots un des missionnaires s'avança vers lui en disant : « Laquelle des deux femmes est supérieure à l'autre ? Celle qui a pour père l'Envoyé d'Allah, qu'Allah le bénisse et le sauve, pour mère, Khadija l'aînée, pour époux 'Alî b. Abî Ṭâlib, cousin paternel de l'Envoyé d'Allah, qu'Allah le bénisse et le sauve, et pour fils al-Ḥasan et al-Ḥusain, les deux seigneurs de la jeunesse du Paradis, ou celle qui a pour mère (Umm) Rûmân et pour père 'Abd Allah b. Abî Quḥâfa (35) ? ». Abû Muḥammad répliqua : « Laquelle des deux femmes est selon toi supérieure à l'autre, celle qui, répudiée ou veuve, convole ensuite vingt fois, ou celle qui, veuve ou répudiée, ne se remarie pas (36) ? ». Alors l'autre se tut ».

(31) Allusion à *Coran*, S. IX, v. 40, trad., Blachère, III, p. 1.087 et note 40, où il est question d'un épisode de l'émigration du Prophète avec Abû Bakr, de La Mecque à Médine en 622 : « Si vous ne le secourez point, Allah (en revanche) l'a secouru quand, expulsé par les Infidèles, avec un seul compagnon, il disait à celui-ci alors qu'ils étaient tous les deux dans la grotte : « Ne t'attriste point ! Allah est avec nous ! »...

(32) Trad. confirmée par *Madârik*, f° 242 v° : baina l-wajhain, au lieu de : baina l-lauḥain. Faut-il comprendre : le texte écrit sur les Tables de la Loi ? Les Tables (alwâḥ) que Dieu écrivit pour Moïse sont en effet au nombre de deux et certains exégètes coraniques estiment que, dans le verset, le pluriel est mis pour le duel ; v. : *Lisân al-'Arab*, III, p. 431.

(33) Dp. *Madârik* : هذا آخر سؤالك الأول ; le texte des *Ma'âlim* : أحد من سؤالك أولا paraît altéré.

(34) *Coran*, S. XXXIII, v. 32, trad., Blachère, III, p. 989.

(35) Nom d'Abû Bakr qui avait eu 'A'icha de sa femme Umm Rûmân. Les chî'ites détestaient 'A'icha, farouche ennemie de 'Alî.

(36) Allusion probable au fait que 'A'icha ne se remaria pas. Fâṭima mourut avant 'Alî.

« J'ai plus d'une fois entendu notre chaikh Abû l-Faḍl al-Burzulî (dit Ibn Nâjî) rapporter qu'Ibn at-Tabbân leur déclara : « La réponse à cette question peut être faite de dix manières » et de leur exposer la première, celle qui précède, puis la deuxième qui consistait en ceci : « Le rang de 'A'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, était celui du Prophète, qu'Allah le bénisse et le sauve, tandis que Fâṭima occupait le même rang que 'Alî b. Abî Ṭâlib ; or, le rang de 'Alî ne vaut pas celui du Prophète, qu'Allah le bénisse et le sauve » ; il leur exposa ensuite les autres réponses ».

« On raconte que 'Abd Allah lui dit : « Abû Muḥammad ! tu es le chaikh des Médinois, entre dans « le pacte » et prête serment (à l'Imâm) ». Abû Muḥammad lui rétorqua : « Dire cela à un vieillard de soixante ans qui connaît ce qu'Allah permet et défend, et qui réfute soixante-douze sectes ! Me scierais-tu en deux que je n'abandonnerais pas la doctrine de Mâlik ! ». 'Abd Allah, sans le contredire, ordonna (aux gardes) qui l'entouraient : « Accompagnez-le ! » et ils sortirent, sabres au clair. Passant alors près d'un groupe de gens qui étaient venus pour suivre le catéchisme chî'ite, Ibn at-Tabbân leur lança : « Tenez-bon ! le seul lien entre Allah et vous est l'Islâm ; si vous l'abandonnez, vous êtes perdus ! ». (Après cette réunion) (37) 'Abd Allah laissa les autres chaikhs tranquilles ».

Ceci se passait peu de temps avant la mort d'Ibn at-Tabbân puisque, selon sa propre déclaration, il avait atteint la soixantaine et qu'on nous dit qu'il est né en 311 H et mort en 371 H.

Il trépassa le mardi 12 Jumâdâ II 371 H/981 et fut enterré au cimetière d'ar-Ramâdiyya. Il y eut grande affluence à ses obsèques et la prière funèbre fut dite par le cadi Muḥammad b. 'Abd Allah b. Hâchim. Après sa mort, al-Qâbisî, parlant de lui, s'exclama : « Qu'Allah te fasse miséricorde, ô Abû Muḥammad ! car tu protégeais jalousement la doctrine (mâlikite) et tu défendais la loi divine ».

(37) Add. dp. *Madârik*.

Ibn at-Tabbân laissa un fils nommé Abû Muḥammad 'Abdûn (38) (m. 401 H/1010) ; savant, lettré, vertueux et pieux dévot, il était versé en dialectique et en droit.

Ibn at-Tabbân avait un frère, Abû 'Abd Allah Muḥammad (39) (m. 397 H/1006), qui fut un vertueux dévot.

III

Ibn Mu'attib (1) (m. vers 371 H/981)

Abû l-Azhar 'Abd al-Wârith b. Ḥasan b. Aḥmad b. Mu'attib b. Abî l-Azhar b. 'Abd al-Wârith b. Ḥasan al-Azdî appartenait à une lignée de savants kairouanais que l'on appelait les Banû Mu'attib (2).

Il fut le disciple d'Ibn al-Labbâd (3) (m. 333 H/944) et d'Ibn Masrûr al-'Assâl (4) (m. 346 H/957).

Humble et de belle apparence, il connaissait le fiqh, les principes du droit, les jugements et la juridiction du cadi. Il tirait sa subsistance de la rédaction des actes où il excellait. Ibn Abî Zaid déclarait qu'il n'y avait pas en Ifrîqiya de juristes plus savants qu'Abû l-Azhar et que sa réputation n'eut à souffrir que de son manque de fortune.

Voulant le prendre comme secrétaire, le cadi 'Abd Allah b. Hâchim consulta Ibn Abî Zaid qui lui conseilla de ne pas le faire. Ayant appris la chose, Abû l-Azhar s'installa près du Darb as-Sikka, à proximité de la maison d'Ibn Abî Zaid et, chaque fois que ce dernier rendait une consultation juridique, il portait, en bas de la feuille, cette mention : « La réponse (à faire à cette question) n'est pas

(38) *Ma'âlim*, III, pp. 167-168.

(39) *Ma'âlim*, III, pp. 163-164.

(1) *Madârik*, fos 245 vo, 246 ro ; *Ma'âlim*, III, pp. 121-122 ; *Dibâj*, pp. 167-168 ; Makhlûf, no 224, I, p. 95.

(2) Biographie de son grand-père et de son aïeul qui fut compagnon de Saḥnûn dans : Abû l-'Arab, trad., pp. 222-224 ; *Riyâḍ*, fo 52 ro ; *Ma'âlim*, II, p. 118.

(3) V. : H.R. Idris, *Deux juristes kair...*, *A.I.E.O.*, 1954, p. 84.

(4) V. : *Ibidem*, p. 89.

celle-ci ». Ibn Abî Zaid en fut ennuyé et lui fit transmettre cette excuse : « Je n'ai agi de la sorte que par déférence pour toi, car tu es l'un de nos chaikhs ! ». Abû l-Azhar cessa alors son manège (5).

Il fut l'un de ceux qui se retiraient au Jâmi' de Kairouan avec Ibn Abî Zaid, Ibn Akhî Hichâm et d'autres ; il faut entendre par là qu'il fit partie de ces docteurs kairouanais qui ne se rallièrent pas à Abû Yazîd contre les chî'ites et qui jugèrent préférable de se consacrer à l'étude plutôt que de participer à la bataille.

Il ne paraît pas avoir formé de disciples.

Sur la date de sa mort, nos sources ne sont pas d'accord. Comme Ibn Abî Zaid le considère comme un chaikh, il est préférable de retenir celle fournie par les *Ma'âlim* : 371 H ; cet ouvrage ajoute que selon d'autres, il mourut en 372 ou en 378 H (6).

IV

al-Khuchanî (1) (m. 371 H / 981)

Abû 'Abd Allah Muḥammad b. Ḥârith b. Asad al-Khuchanî étudia le fiqh à Kairouan, sa ville natale, sous la direction de : Abû Ja'far Aḥmad b. Naṣr b. Ziyâd al-Hawwârî (2) (m. 317 H/929), Ibn al-Labbâd (3) (m. 333 H/944), al-Mammasî (4) (m. 333 H/944), Abû Ja'far Aḥmad b. Aḥmad b. Ziyâd al-Fârisî (5) (m. 318 H/930-31).

(5) Dp. *Madârik* ; les *Ma'âlim* ne donnent pas cette phrase.

(6) Rappelons que les copistes confondent souvent 7, 70 et 9, 90. *Madârik* : 391 ou 392 ou 368 H ; *Dibâj* : 391 ou 392 H ; *Makhlûf* : 371 H.

(1) Longue biographie par Mohammed Ben Cheneb dans : *Classes des savants de l'Ifriqiya*, trad., intr. pp. XVIII-XXVI. Aux références de la note 1, p. XVIII, ajouter : Ḥumaidî, *Jadhwat al-muqtabis*, n° 41, pp. 49-50 et n° 296, p. 152 ; Ṣafadî, *Wâfi*, II, n° 762, p. 315 ; Makhlûf, n° 218, I, pp. 94-95.

(2) V. : Abû l-'Arab, trad., note 2 (réf.), pp. 244, 244-245, 325-326 ; *Riyâḍ*, f° 75 r° ; *Madârik*, f° 80 r°-v°.

(3) V. : H.R. Idris, *Deux juristes kair...*, p. 84.

(4) V. : *Ibidem*, pp. 84-85.

(5) Dp. Ben Cheneb, *op. cit.*, p. XVIII ; v. : Abû l-'Arab, trad., note 2 (réf.), pp. 255, 255-256, 311, 325-326 ; *Madârik*, f° 85 v°. Les *Ma'âlim* ne le citent pas parmi les maîtres de notre auteur ; les *Madârik* l'appellent : Aḥmad b. Yûsuf.

Tout jeune, vers 311 ou 312 H/923-925, il quitta l'Ifrîqiya pour l'Espagne où il se fixa. Il mourut à Cordoue probablement en 371 H/981.

C'est pourquoi, nous ne retiendrons de sa production que ses Ṭabaqât ifrîqiyennes, particulièrement intéressantes parce qu'elles renferment des biographies de savants non mâlikites, de controversistes, de cadis, et surtout de jurisconsultes mâlikites ou ḥanafites ayant adopté le chî'isme. Il s'efforce de montrer que ces derniers ont renié leur foi par désir des richesses ou par faiblesse d'esprit. Comme l'a montré le professeur R. Brunschvig (6), al-Khuchanî est un transfuge d'Ifrîqiya au service des Umayyades d'Espagne qu'il renseigne sur ce qui se passe chez les Fâṭimides, non sans les noircir, eux et leurs adeptes.

Il va sans dire qu'il contribua aussi à faire rayonner en Espagne le mâlikisme kairouanais.

V

Ibn Chiblûn (1) (m. 390 ou 391 H / 999-1000)

Abû l-Qâsim 'Abd al-Khâliq b. Abî Sa'îd Khalaf b. Chiblûn étudia le fiqh sous la direction d'Ibn Akhî Hichâm (m. 371 ou 373 H/981-983), et suivit les leçons d'Ibn Abî Hâchim b. Masrûr at-Tujibî (2) (m. 346 H/957) et d'Abû l-Faḍl al-Kânichî (3) (m. 347 H/958).

Il composa un ouvrage intitulé Kitâb al-Maqṣid (4), en 40 volumes.

Il n'était pas d'accord avec son compagnon Ibn Abî Zaid (m. 386 H/996) sur certaines questions de la Mudaw-

(6) V. : *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, pp. 150-151.

(1) *Madârik*, f° 245 v° ; *Ma'âlim*, III, pp. 155-156 ; *Dibâj*, p. 158 ; Makhlûf, n° 228, I, p. 97.

(2) *Riyâḍ*, f° 96 v° ; *Madârik*, f°s 164 r° - 165 r° ; *Ma'âlim*, III, pp. 70-73 ; *Dibâj*, pp. 135-136, 158.

(3) *Madârik*, f°s 175 v° - 178 v° ; *Dibâj*, p. 104 ; Makhlûf, n° 172, I, p. 85.

(4) Dp. *Madârik* ; *Ma'âlim* : Kitâb al-Qaṣd.

wana ; il se faisait scrupule de les interpréter et se contentait de les prendre à la lettre tandis qu'Ibn Abî Zaid en expliquait l'esprit et en faisait l'exégèse.

Ibn Nâjî (5) nous en donne l'exemple suivant, à propos de la madéfaction des chaussures en passant la main dessus (6) :

« C'est ainsi qu'il est dit dans la Mudawwana, au sujet de la madéfaction des chaussures : « Mâlik nous montra (comment procéder) ; il posa sa main droite sur le dessus de l'extrémité des orteils de son pied droit et la gauche par en dessous sur la semelle de sa chaussure, puis il fit glisser ses deux mains jusqu'aux chevilles inclusivement » ; or, il ne leur montra pas comment faire pour le pied gauche. Ibn Chiblûn déclara : « Il faut procéder (pour le pied gauche) comme pour le droit ; s'il y avait une différence, Mâlik aurait été explicite ».

« Abû Muḥammad (Abd Allah b. Abî Zaid) dit : « Au contraire, la manière de faire consiste à inverser (les mains) car ce geste est plus facile à exécuter et c'est uniquement parce que la chose est claire que Mâlik ne l'a pas dite explicitement ».

Ibn Abî Zaid a, en effet, appliqué dans sa *Risâla* cette interprétation rejetée par Ibn Chiblûn. On y lit (7) : « Cette friction se pratique ainsi : le fidèle mettra sa main droite sur la partie supérieure de la chaussure, à partir de l'extrémité des orteils. Il placera sa main gauche par-dessous et fera ainsi glisser les mains jusqu'aux chevilles inclusivement. Il fera de même pour la chaussure du pied gauche en mettant sa main gauche par-dessus et sa main droite par-dessous ».

(5) *Ma'âlim*, III, p. 155.

(6) Il s'agit du « mash al-khuffain », licence qui permet au fidèle qui s'est chaussé après s'être lavé les pieds rituellement de ne pas recommencer cette phase de l'ablution s'il n'a contracté qu'une souillure mineure.

(7) *La Risâla*, éd. et trad. L. Bercher, Alger, 1945, pp. 50-51.

D'ailleurs les rapports entre les deux hommes semblent avoir été bons puisqu'on sait que, lors d'une maladie d'Ibn Chiblûn, Ibn Abî Zaid lui envoya 50 dînârs d'or (8).

A propos des serments par lesquels on s'engage à répudier sa femme si on ne fait pas telle chose, Ibn Chiblûn rendait des fatwas qui n'imposaient au parjure qu'une répudiation simple (9).

On nous dit qu'Ibn Chiblûn était « le mufti de la ville et de la campagne (10) », ce qui implique qu'on le consultait de toute part. Notre jurisconsulte qui n'avait probablement pas l'envergure d'Ibn Abî Zaid, faisait preuve d'un tel zèle qu'il rendait une moyenne de cent fatwas par jour. Comme il était aussi professeur, il est probable qu'il les rendait oralement, se contentant de rédiger celles qui répondaient à des questions qui lui venaient de loin. On peut admettre qu'un secrétaire, plus ou moins bénévole, un disciple, par exemple, les notait sous sa dictée. Quoi qu'il en soit, Ibn Farḥûn (11) affirme que « à Kairouan son autorité comme mufti et comme professeur s'affirma après (la mort d') Abû Muḥammad b. Abî Zaid ».

On remarquera que la plupart des fatwas d'Ibn Chiblûn qui nous ont été transmises traitent du commerce maritime.

Son neveu 'Abd Allah b. Bint Abî l-Qâsim b. Chiblûn (12) (m. vers 390 H/999), semble avoir été un juriste et un lettré jouissant d'une certaine notoriété.

Parmi les disciples d'Ibn Chiblûn, on signale : Abû l-Qâsim 'Abd ar-Raḥmân b. Muḥammad b. Rachîq al-Ḥâfiẓ al-Mu'arrikh (13) qui eut pour maîtres : 'Abd al-Khâliq

(8) *Ma'âlim*, III, p. 141.

(9) Comp. : *Ma'âlim*, III, p. 161, à propos d'Abû Mûsâ 'Isâ b. Manâs (m. 390 ou 391 H/999-1000) ; وكان يفتي في اللازمة بطلقة

(10) مفتي الحاضرة والبادية

(11) *Dîbâj*, p. 158 : وكان الاعتماد عليه في القيروان في الفتوة والتدريس بعد أبي محمد بن أبي زيد .

Les *Ma'âlim*, III, p. 161, emploient les mêmes termes à propos d'Abû Mûsâ 'Isâ b. Manâs mort lui aussi en 390 ou 391 H ; on peut supposer qu'un des deux auteurs a commis une confusion.

(12) *Ma'âlim*, III, p. 162.

(13) *Ma'âlim*, III, pp. 231-232 ; Makhlûf, n° 291, I, p. 110.

b. Chiblûn, Abû 'Umar b. Ma'dî al-Màliki, Abû 'Abd Allah Muḥammad b. Abî Ṣufra al-Andalusî, Abû Muḥammad al-Ḥasan b. 'Abd Allah al-Ajdâbi, Abû 'Abd Allah Muḥammad b. Idrîs an-Nâżûr, et Abû l-Qâsim 'Abd ar-Raḥmân at-Tujîbî at-Tûnisî. Il fit le Pèlerinage en 376 H et eut des maîtres orientaux dont Abû Dharr al-Harawî. Il composa des œuvres biographiques sur les docteurs et les dévots d'Orient et d'Occident et des ouvrages de fiqh dont l'un d'eux était intitulé : al-Mustau'ib li-ziyâdât masâ'il al-Mabsûṭ mimmâ laisa fi l-Mudawwana. Savant en ḥadîth et habile en psalmodie coranique, il faisait de beaux vers. On ignore la date de sa mort.

Abû l-Qâsim 'Abd ar-Raḥmân, connu sous le nom d'Ibn al-Kâtib (14) (m. 408 H/1017), fut aussi l'un des disciples d'Ibn Chiblûn.

VI

Ibn Daḥmûn

Il s'appelait Abû Ja'far Aḥmad b. Daḥmûn b. Aḥmad b. Thâbit al-Qarawî (1).

Nous n'avons pu trouver aucun renseignement précis (2) sur ce contemporain d'Ibn Abî Zaid et d'al-Qâbisî. Il est pourtant souvent cité à propos d'Andalous qui ont suivi son enseignement à Kairouan.

Cinq d'entre eux furent disciples à la fois d'Ibn Abî Zaid et d'Ibn Daḥmûn ; ce sont :

(14) V. : H.R. Idris, *Deux juristes kair...*, p. 146.

(1) Dp. Ibn Khair, I, p. 228. *Ṣila*, n°s 581 et 601 : Abû Ja'far Aḥmad b. Daḥmûn b. Thâbit. *Ṣila*, n°s 568 et 680 : Abû Ja'far b. Daḥmûn. *Ṣila*, n°s 90 et 567 : Abû Ja'far Aḥmad b. Daḥmûn. *Ṣila*, n° 334 : Abû Ja'far Aḥmad b. Thâbit b. Daḥmûn.

(2) Dp. Ibn Khair, I, p. 228, il recueillit d'Abû Sufyân Muḥammad b. 'Abd ar-Raḥmân b. Mu'âwiya al-'Utbî le *Kitâb Ta'rikh* de Sa'îd b. 'Ufair al-Miṣrî, qu'il transmit à Ḥakam b. Muḥammad al-Judhâmî.

1) aṭ-Ṭalamankî (3) (m. 429 H/1038).

2) Ḥakam b. Muḥammad al-Judhâmî (4) (m. 447 H/1055) qui se rendit en Orient en 381 H.

3) 'Abd Allah b. 'Abd ar-Raḥmân.... b. Ghalbûn al-Khaulânî (5) (m. 403 H/1012).

4) 'Abd Allah b. 'Abd ar-Raḥmân aṣ-Ṣadafî (6) (m. 424 H/1032).

5) 'Abd ar-Raḥmân b. 'Uthmân aṣ-Ṣadafî (7) (m. 403 H/1012) qui fit le Pèlerinage en 381 H avec son fils précité.

6) Ibn al-Faraḍî (8) (m. 403 H/1012). Ce célèbre biographe andalou se rendit en Orient en 382 H et fut l'élève d'Ibn Abî Zaid, Ibn Daḥmûn et ad-Dâwûdî.

7) Abû Muḥammad 'Abd Allah b. al-Walîd b. Sa'd al-Anṣârî (9) (m. 448 H/1056) fut l'élève d'Ibn Abî Zaid, al-Qâbisî et Ibn Daḥmûn.

H.R. IDRIS.

(3) *Ṣila*, n° 90, I, pp. 47-49.
(4) *Ṣila*, n° 334, I, pp. 150-151 ; Ibn Khair, I, p. 228.
(5) *Ṣila*, n° 568, I, p. 253.
(6) *Ṣila*, n° 581, I, pp. 259-261.
(7) *Ṣila*, n° 680, I, pp. 307-308.
(8) *Ṣila*, n° 567, I, pp. 248-253.
(9) *Ṣila*, n° 601, I, p. 271.

Bibliothèques et manuscrits abadites

La plupart de mes prédécesseurs qui se sont occupés de la littérature abadite avaient à se plaindre des « difficultés pour ainsi dire insurmontables » que présentait l'accès des bibliothèques privées qui contenaient, et contiennent toujours, la partie la plus importante de cette littérature. Telle a été l'expérience de Masqueray, de Motylinski, de Sachau et, plus récemment encore, de Smogorzewski (1). Je me demandais donc si, au cours d'une visite au Mzab en décembre 1952-janvier 1953, je rencontrerais les mêmes difficultés. Mais je fus agréablement surpris de trouver qu'il n'en était rien. Après quelques jours d'observation circonspecte, s'étant évidemment convaincus du caractère désintéressé de mes recherches, les savants abadites, littéralement et figurativement, m'ouvrirent leurs portes et me donnèrent libre accès à leur société, à leurs maisons et à leurs bibliothèques. Les grands savants abadites possèdent des collections privées plus ou moins importantes ; en outre, il y a un certain nombre de bibliothèques qui furent rassemblées dans le passé et gardées pieusement et même jalousement par les familles de leurs fondateurs ou constituées formellement en *waqf*. Les bibliothèques les plus importantes, dont j'ai eu connaissance au Mzab, sont les suivantes :

A Beni-Isguen :

La bibliothèque de feu le Cheikh Muh'ammad b. Yûsuf Aṭ'fiyech, Qut'b al-Dîn (*Maktabat al-Qut'b*) et, dans la même maison, la collection de feu le Cheikh Yah'yâ b. Muh'ammad al-Ghanâ'ì (*al-Maktaba al-Ghannâ'*) ; c'est un *waqf*.

(1) Voir Z. Smogorzewski, *Essai de Bio-bibliographie Ibadite-Wahbite. Avant-propos*. Rocznik Orjentalistyczny V, Lwów, 1928, 45-47. L'ouvrage annoncé dans cet avant-propos n'a jamais paru.

La bibliothèque de feu le Cheikh Çâlih' b. 'Umar al-Yasjanî.

La bibliothèque de feu le Cheikh 'Abdal'azîz al-Thaminî.

La bibliothèque de feu le Cheikh Sa'îd b. Yûsuf.

La collection du Cheikh Ibrâhim b. Bakîr.

A Malika :

La bibliothèque de feu le Cheikh Yah'yâ b. Çâlih', cadi de Malika.

La bibliothèque de Mu'izz Ah'mad b. Yûsuf.

La bibliothèque du H'âjj Ah'mad b. Çâlih'.

En El-Ateuf :

La bibliothèque de feu le Cheikh 'Umar b. H'ammû.

La collection du Cheikh Dâwûd b. Yûsuf.

A Guerrara :

La bibliothèque de feu le Cheikh Bal-H'âjj.

A Berriane :

La bibliothèque de feu le Cheikh al-T'arâbulusî, un *waqf*.

La collection du Cheikh 'Abdalrah'mân al-Bakillî (2).

(2) J'ajoute quelques informations sur les bibliothèques abadites de Djerba. La collection la plus importante est la *Khizâna al-Bârûnigya*, près de la vieille Grande Mosquée des Abadites ; mais la famille Bârûnî, qui ne compte pas de lettrés parmi ses membres à Djerba, en défend l'accès même aux savants abadites. Une autre bonne collection était la *Khizânat al-Bâsî*, dans la Mosquée d'al-Bâsî à Walagh. Elle fut fondée en 1198 par deux frères qui faisaient le commerce à Stamboul, où ils acquirent nombre de manuscrits. L'ancien catalogue sur parchemin montre un fonds de 225 volumes, mais je trouvais que les manuscrits abadites avaient disparu (ils ne furent certainement pas cachés en prévision de ma visite), et il ne reste qu'environ 100 volumes d'ouvrages mâlikites et h'anafites et de belles-lettres arabes. La bibliothèque de la famille Ibn Ta'rît a été dispersée. La plus grande partie de la collection de feu le Cheikh Sulaymân al-Jâdawî (prononciation locale : al-Djadwî), d'El-Adjim, a été transportée à Hammam-Lif, mais la collection de feu le Cheikh Ramad'ân al-Laynî se trouve toujours en El-Adjim. A Walagh, il y a la *Maktabat al-Ba'tûr* et la collection du Cheikh 'Amr b. Marzûq.

La plus importante de ces bibliothèques est sans doute la *Maktabat al-Qut'b*, avec son annexe, *al-Maktaba al-Ghannâ'*, à Beni-Isguen. Elle contient la plupart des ouvrages du Cheikh At'fiyech, soit en manuscrits, dont beaucoup sont autographes, soit en éditions imprimées, un grand nombre d'anciens et rares ouvrages abadites manuscrits, et une bonne collection de littérature arabe générale, y compris les ouvrages importants des autres écoles de droit religieux musulman ; en tout, plus de 1.550 volumes, en plus des 275 volumes de *al-Maktaba al-Ghannâ'*. L'administrateur est le Cheikh Muh'ammad b. Yûsuf At'fiyech le Jeune, petit-fils d'un frère du Cheikh At'fiyech Qut'b al-Dîn et, du côté maternel, du Cheikh Yah'yâ al-Ghanâ'î. Il a établi un catalogue détaillé des deux collections, dont j'ai vérifié l'exactitude par des sondages répétés. La bibliothèque est très bien organisée et pourrait servir de modèle à mainte autre institution de *waqf*. Evidemment le temps me manquait pour cataloguer moi-même tous les manuscrits abadites dont j'ai eu connaissance. Le Cheikh Muh'ammad b. Yûsuf a donc bien voulu me communiquer un extrait de son catalogue comprenant tous les ouvrages abadites qui se trouvent dans les deux collections susmentionnées. J'ai analysé cette liste, en ajoutant mes notes personnelles et en omettant tout ce qui se trouve déjà chez Brockelmann ; j'ai identifié et daté les auteurs et les ouvrages dans la mesure du possible et arrangé le tout en neuf sections d'après les sujets. J'ai laissé de côté les ouvrages des auteurs abadites relevant de la poésie et des belles-lettres, de la philologie et des sujets divers qui ne s'attachent à aucune branche des sciences religieuses ; j'ai pourtant classé avec les ouvrages traitant du dogme deux titres ayant trait à la philosophie, et inclus parmi les ouvrages d'histoire le *dîwân* d'un prince d'Oman, à cause des indications historiques qu'il nous donne. On ne trouvera donc, dans la liste qui suit, que des auteurs, des ouvrages, des manuscrits et des éditions imprimées qui ne se trouvent pas déjà chez Brockelmann et qui constituent, par là, une addition positive à notre connaissance de la littérature abadite.

Je prie tous ceux qui ont facilité mon voyage au Mzab, d'abord l'Institut de Recherches Sahariennes de l'Université d'Alger, puis mes amis du Mzab, d'Alger et de Djerba, fonctionnaires et personnes privées, abadites et autres, et tout spécialement les savants qui m'ont permis de profiter de leurs connaissances et de leurs bibliothèques, de bien vouloir trouver dans les pages qui suivent l'expression de ma profonde et durable reconnaissance.

J. SCHACHT.

Abréviations

Baali : A. [Aïssa] Baali, *Bibliographie Ibadhite*, communiquée par G.-H. Bousquet, Revue Algérienne, 1939-1945, 1re partie, 39-40.

Barrâdî : Abul-Qâsim b. Ibrâhîm al-Barrâdî, *Kitâb al-Jawâhir*, lith. Le Caire (Bârûniyya), 1302.

BCA : Bulletin de Correspondance Africaine (tome III, Alger, 1885).

Brock. : C. Brockelmann ; G : *Geschichte der arabischen Litteratur*, 2e éd., 2 vols., Leiden, 1943-49 ; S : *Supplementbände*, 3 vols., Leiden, 1937-42.

Chammâkhî : Ah'mad b. Sa'îd al-Chammâkhî, *Kitâb al-sigar*, lith. Le Caire - - Constantine (Bârûniyya), 1301.

EI : Encyclopédie de l'Islam, Leiden - Paris.

Ch : *al-Maktaba al-Ghamâ'*, Beni-Isguen.

Hesp. : Hespéris, Paris.

MSOS : Mittheilungen des Seminars für Orientalische Sprachen, Berlin.

Q : *Maktabat al-Qal'b*, Beni-Isguen.

REI : *Revue des Etudes Islamiques*, Paris.

I. — Tafsîr et Qirâ'àt

1. Hûd b. Muh'kim al-Hawwârî (3e siècle) (3), *Tafsîr*. Mss. : Dâwûd b. Yûsuf, El-Ateuf ; Q 317 bis (troisième quart) (4).

2. Jâ'id b. Khamis al-Kharûçî (auteur mentionné dans le *Lubâb al-âthâr*, ci-dessous, n° 10), *Tafsîr fâtih'at al-Kitâb*. Ms. : Q 1520 (1).

3. Muh'ammad b. Yûsuf At'fiyech, Qut'b al-a'imma (m. 1332 ; Brock., S II, 893), *Himyân al-zâd ilâ dâr al-ma'âd*, 14 vol., Zanzibar, 1350. Mss. : Q 171-173 (autographe, vol. 2-4) ; Q 175 (sourates XII-XVIII).

4. Le même, *Taysir al-tafsir*, lithogr., 6 vol., Alger, 1326. Mss. : Q 170 (autographe) ; Q 174 (vol. 1) (5).

5. Le même, *Jâmi' h'arf Warch*. Ms. : Q 224 (12) ; imprimé en suite de son *Jawâb ahl Zawâra*, Q 118 (2) (6).

II. — H'adîth et Sira

6. al-Rabî' b. H'abîb (2e siècle), *al-Musnad* ou *al-Jâmi' al-çah'îh'* (Brock., S I, 259 = 691) (7). Arrangement (*tartîb*) de Yûsuf b. Ibrâhîm al-Warjalânî (m. 570; Brock., S I, 692) :

(3) Son père était cadi de Tâhert sous l'imam Aflah' al-Rustamî (208-258) ; v. Chammâkhî, 194. Pour l'auteur et l'ouvrage, v. Barrâdî, 219, Chammâkhî, 381.

(4) Les lettrés du Mzab pensent, à cause d'une émission T.S.F. entendue pendant la dernière guerre, qu'un manuscrit du *Tafsir al-kabir* d'Abû Ya'qûb Yûsuf b. Ibrâhîm al-Warjalânî (m. 570 ; *B.C.A.*, III, 28, n° 75) se trouve à Rome, mais je n'ai pas réussi à le repérer.

(5) Je n'ai pas vu le *Dâ'i l-'amal li-yawm al-amal*, un troisième commentaire du Coran par le même auteur ; il est mentionné dans la préface du *Taysir al-tafsir* et par Baali, mais n'existe pas dans Q.

(6) Baali mentionne, de la plume du Cheikh At'fitech, une *Qirâ'at Warch*, un commentaire en deux volumes, et un traité versifié ; tout cela n'existe pas dans Q, à moins que le premier titre ne soit identique avec l'ouvrage mentionné ci-dessus.

(7) Voir T. Lewicki, *R.E.I.*, 1934, 70, L. Massignon (*R.E.I.*, 1938, 410) a démontré que l'ouvrage est apocryphe et n'a été composé que durant la période des années 218-234.

lithographie (*al-Çah'ih' fi h'adîth al-Rasûl*), Q 329. Glose (*h'âchiya*) sur cet arrangement par Abû Sitta al-Sidwîkchî : éd. imprimée en 3 vol., Q 331-333. Réarrangement de cet arrangement (*tartîb al-tartîb*) par le Cheikh At'fiyech : autographe, Q 178 ; imprimé en tête d'un Recueil, Q 121 (1).

7. Muh'ammad b. Wadghân, *al-Arba'ùn h'adîthan al-Wadghâniyya*. Ms. : Gh 256.

8. 'Abdal'azìz b. Mûsâ b. Yûsuf al-Muç'abî al-Yasjanî, *Charh' (al)-ah'âdîth al-arba'în*, imprimé en suite du *Charh' 'aqîdat al-tawh'îd* du Cheikh At'fiyech, Alger, 1326. Ms. : Q 326.

9. Muh'ammad b. Yûsuf At'fiyech (m. 1332), *Wafâ' al-d'amâna bi-adâ' al-amâna* (Brock., S II, 893). Mss. : Q 179 (autographe, vol. 2) ; Q 180-181.

10. Le même, *Jâmi' al-chumul fi h'adîth khayr al-rusul*. Autographe : Q 177 ; éd. imprimée, Q 52.

11. Le même, *al-Sìra al-jâmi'a min al-mu'jizât al-lâmi'a*. Ed. imprimée, Q 57.

12. Yûsuf b. H'ammû, *Kitâb fi mu'jizât sayyid al-awwalîn wal-âkhirîn*. Ed. imprimée, Q 1351.

13. Abû Muslim al-Ruwâh'î, *al-Nùr al-Muh'ammadî*. Ed. imprimée, Q 1352.

III. Uçûl al-Fiqh

14. Abû Ya'qûb Yûsuf b. Ibrâhîm al-Warjalânî (m. 570 ; Brock., S I, 692), *Kitâb al-'adl wal-inçâf*. Ms. : Ibrâhîm b. Bakìr, Beni-Isguen. Commentaire d'Abul-Qâsim b. Ibrâhîm al-Barrâdî (*floruit* vers 810 ; Brock., S II, 339 ; R. Rubinacci, *Annali d'ell'Ist. Univ. Orient. di Napoli*, N.S. IV, 1952, 91 ss.), *al-Bah'th al-çâdiq wal-istikchâf 'an h'aqâ'iq asrâr al-'adl wal-inçâf*. Mss. : Q 809, 810. Résumé (*mukhtaçar*) et commentaire d'Abul-'Abbâs Ah'mad b. Sa'îd al-Chammâkhî (m. 928 ; Brock., S II, 339). Ce dernier ouvrage fut commenté par 'Umar b. Ramad'ân al-Tilâtî (*floruit* vers 1180 ; Brock., S II, 349, 357, 892), *Raf' al-tarâkhi fi mukhtaçar al-Chammâkhî*. Mss. : Yah'yâ b. Çâlih', Malika (microfilm à la Faculté des Lettres, Alger) ; Q 808. Il fut aussi commenté par Muh'ammad b. Yûsuf At'fiyech (m. 1332), *Charh' charh' al-'adl wal-inçâf*. Autographe, en 3 vol., Q 194-196.

15. 'Abdallâh b. H'umayyid al-Sâlimi (m. 1332), *Chams al-uçûl* (Brock., S II, 823). Ms. : Gh 70.

IV. Grands Ouvrages de Fiqh

16. Abû Ghânim Bichr b. Ghânim al-Khurâsânî (vers 200), *al-Mudawwana* (8). Il en existe deux éditions arabes : 1) *al-Mudawwana al-kubrà*, que je ne connais que dans l'arrangement (*tartîb*) de Muh'ammad b. Yûsuf At'fiyech, ms. : Ibrâhîm b. Bakìr, Beni-Isguen ; 2) *al-Mudawwana al-çughrà*, excellent ms. : Ibrâhîm b. Bakìr, Beni-Isguen.

17. Abû Jâbir Muh'ammad b. Ja'far al-Azkawî, *al-Jâmi'* (*B.C.A.*, III, 18, n° 16) (9). Mss. : Bakillî, Berriane (daté 914) ; Q 742 (en deux parties), 743 (en deux parties, ancien exemplaire), 741 (en deux parties, daté 1150 ; l'auteur est appelé ici Abû 'Abdallâh).

(8) L'authenticité de cet ouvrage est discutée ; il est parfois attribué à 'Abdallâh b. Yazid al-Fazârî, théologien de la secte des Nukkâr (v. Lewicki, *E. I., Suppl.*, s.v. Al-Nukkâr). Il renferme en tout cas les décisions des anciennes autorités abadites du IIe siècle ; v. Motylinski, *B.C.A.*, III, 18, n° 12 ; le même, *Actes XIVe Congrès des Orientalistes*, II, section IV, 69 s. L'ouvrage fut plus tard mi-traduit, mi-paraphrasé et commenté en berbère, et deux manuscrits sont connus de cette version : 1) le ms. Rebillet, fragmentaire et portant les dates 1288, 1289 et 1290 ; ce ms. fut étudié, en copie photographique, par Motylinski, *Actes XIVe Congrès*, II, section IV, 68 ss. ; 2) le ms. Bossoutrot, complet, terminé en 1231 ; copie photographique dans la Bibliothèque Publique de Tunis ; un avertissement de M. Bossoutrot est mis à la disposition des chercheurs par la Bibliothèque.

(9) Cet ouvrage est réputé être la base du *Kitâb al-da'â'im*, ci-dessous n° 26 ; il serait donc antérieur au VIe siècle. Il fut introduit d'Oman au Maghreb au VIIe siècle : Barrâdî 11 (où l'auteur est appelé Abû Ja'far).

18. *Dîwàn al-achyàkh* (5e siècle) (10). On affirme que des exemplaires manuscrits complets existent dans la bibliothèque Çâlih' b. 'Umar à Beni-Isguen, dans la bibliothèque Bal-H'âjj à Guerrara, et dans la bibliothèque Bàrûniyya à Djerba. Mss. fragmentaires : Q 806 (*nikàh', t'alàq, h'ayd', t'ahârât*) ; Q 807 (*ah'kâm*) ; Q 828 (1) (*t'ahârât*) ; Q 828 (2) (*jana'iz, h'uqûq al-azwâj*) ; Q 830 (1) (*nikàh', t'alàq, h'ayd', d'amânât*) ; Q 830 (6) (*waçâyà*) ; Gh 85 (complet ?) ; Gh 89 (*çawm*). Versification partielle par Muh'ammad b. Sulaymân, *Naz'm t'ahârât al-dîwân* : Ms. : Gh 88 (avec le titre *al-Dhahab al-khâliç talkhîç t'ahârât al-diwà*) ; éd. imprimée, Q 485 (1).

19. Abul-H'asan 'Alî b. Muh'ammad al-Basyânî (ou al-Basyûnî, al-Basyâwî, al-Basyawî ; milieu du 5e siècle) (11), *al-Mukhtaçar* (Brock., G II, 539). Mss. : Q 740 ; Q 741 ; Sâlim b. Ya'qûb, Djerba.

20. Abul-'Abbâs Ah'mad b. Muh'ammad b. Bakr (m. 501 ; Brock., S II, 892), *al-Jâmi'*, connu sous le titre d'*Abû Mas'ala* (Barrâdî 220). Mss. : Q 801 (2 parties, 2 exemplaires) ; Q 802 (2 parties, 2 exemplaires) ; Q 826 (2) (2 parties) ; Q 828 (3) (le *Kitâb al-çalât*) ; Q 828 (1) (le *Kitâb al-çawm*) ; éd. imprimée, Q 467. Glose (*h'àchiya*) du Cheikh At'fiyech : Ms. Q 206.

21. Le même, *Kitâb al-alwàh'* (*B.C.A.*, III, 26, n° 64). Ms. : Q 1521 (7).

22. Abû 'Abdallâh Muh'ammad b. Ibrâhîm b. Sulaymân al-Kindî al-'Umânî (m. vers 508), *Bayân al-char'* (v. E. Sachau, *M.S.O.S.*, I (2), 6). Mss. : Çâlih' b. 'Umar, Beni-Isguen (exemplaire complet en environ 72 vol.) ; Q 756 (quatrième volume du *Kitâb al-waçàyà*, exemplaire de 1291) (12).

23. Abû Ish'âq Ibrâhîm b. Qays al-H'ad'rami (*floruit* vers 520 ; Brock., S II, 249, et Addenda pour S I, 692), *Mukhtaçar al-khiçâl*. Ms. : Q 1512 (1) ; éd. imprimée, Q 466. Extrait versifié de Nûr al-Dîn al-Sâlimî, *Madârij al-kamâl fî naz'm mukhtaçar al-khiçâl* : éd. imprimée, Q 477 (1).

24. Le même, *al-Dalâ'il wal-h'ujaj* (*B.C.A.*, III, 29, n° 24). Ms. : Q 803.

25. Abû 'Umar (ou 'Amr) 'Uthmân b. Khalifa al-Mârighnî (1re moitié du VIe siècle) (13), *Kitâb al-su'âlât* (14). Ms. : Q 1522 (1). Notes (*h'awâchî, ta'âliq*) du Cheikh At'fiyech : Mss. Q 200 bis ; Q 819 ; Q 820 ; Q 821.

26. Abû Bakr Ah'mad b. Sulaymân, appelé Ibn al-Naz'ar, al-'Umânî (VIe siècle), *Kitâb al-da'â'im*, ou *dîwân*, une collection de poèmes sur le *fiqh* (Brock., G II, 538 ; *B.C.A.*, III, 19, n° 21), Le Caire, 1351 = 1932; autre éd. imprimée, en tête d'un Recueil, Q 481 (1). Mss. : Q 762 ; Q 762 ter (quelques poèmes) ; Q 831 (2) (*qaçidat al-walâya wal-barâ'a*). Commentaire de Muh'ammad b. Waççâf al-Nazwî, *al-H'all wal-içâba* (*B.C.A.*, III, 20, n° 28) (15). Mss. : Q 763 (en trois parties) ; Q 764 (partie 3) ; Q 765 (partie 4). Commentaire d'Abûl-Qâsim al-Barrâdî (*B.C.A.*, III, 11) : Ms. Bakillî, Berriane (daté 914). Commentaire de H'ammû b. 'Addûn sur trois poèmes (*nudhûr* et *i'tikâf, farâ'id', nikàh'*) : Ms. Q 766. Commentaire du Cheikh At'fiyech, 2 vol., Alger, 1326. Mss. : Q 197-198 (autographe, en 2 vol.) ; Gh 119 (*charh' qaçidat al-h'ajj*). Commentaire anonyme : Ms. Q 1515 (1) (partie ?).

(10) On dit que cet ouvrage, en 24 ou 25 parties, fut composé par sept (ou huit) cheikhs du Jabal Nafûsa et copié par l'un d'entre eux, Abû 'Imrân Mûsâ b. Zakariyyâ' (Barrâdî 220 ; Chammâkhî 401), bien que Barrâdî, dans sa *Lettre* communiquée par Motylinski (*B.C.A.*, III, 25 s., nos 58 et 59), semble distinguer l'ouvrage composé par les cheikhs, du *Dîwân al-achyâkh* qu'il avait sous les mains. Le *Kitâb al-çawm* est réputé exister en éd. imprimée ; j'ai vu seulement un exemplaire manuscrit médiocre offert en vente à Beni-Isguen.

(11) Pour la date et la forme correcte de la *nisba* de cet auteur, v. H. Klein, *Kapitel XXXIII der anonymen arabischen Chronik Kashf al-Ghumma*, thèse, Hambourg, 1938, 14 ; la forme al-Bastawî, que j'ai entendue au Mzab, est basée sur une fausse ponctuation.

(12) Faut-il mettre ici le *Bayân al-bayân* du Cheikh At'fiyech, ms. Q 224 (8) ?

(13) L'auteur était un disciple d'Abûl-'Abbâs Ah'mad b. Muh'ammad b. Bakr (ci-dessus, n° 20) ; v. G. Crupi la Rosa, *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, N. S., V (Rome, 1954), 133 s.

(14) Barrâdî 220 (dans *B.C.A.*, III, 27, n° 66 : *Kitâb al-su'âl*) ; Chammâkhî 440 s. C'est bien un ouvrage de *fiqh* (et de théologie), nonobstant ce que dit Lewicki, *R.E.I.*, 1934, 74.

(15) Ce commentaire fut introduit d'Oman au Maghreb au VIIe siècle : Barrâdî 11.

27. Ah'mad b. 'Abdallâh b. Mûsâ b. Sulaymân al-Kindî (m. vers 557), *al-Muçannaf* (v. Sachau, *M.S.O.S.*, I (2), 6). Mss. : Q 757 (parties 5, 9, 12) ; Q 758 (parties 21-23) ; Q 759 (parties 24-25) ; Q 760 (partie 33) ; Q 761 (partie 33).

28. Abû Muh'ammad 'Abdallâh b. Muh'ammad b. Baraka, *al-Jâmi'* [16]. Mss. : Q 745 (partie 1) ; Q 746 (daté 1243).

29. Abul-H'asan, auteur d'Oman, *al-Mukhtaçar*, appelé *Kitâb subâgh al-ni'am* (*B.C.A.*, III, 19, n° 17). Ms. : 'Umar b. H'ammû, El-Ateuf.

30. Abû Zakariyyâ' Yah'yâ b. al-Khayr al-Janâwunî (VIe siècle), *Kitâb al-wad'* (Brock., S I, 692 ; *B.C.A.*, III, 22, n° 37). Mss. : Q 779 ; Q 780 ; Q 781 (3 exemplaires) ; Q 1508 (9) ; Q 1512 (2). Glose d'Abû 'Abdallâh Muh'ammad b. 'Umar b. Abî Sitta (Xe siècle) : Ms. Q 782. Glose (*h'âchiyat al-ah'kâm*) de Yûsuf al-Muç'abî : Ms. Q 797. Glose (*charh' risâlat al-wad'*) du Cheikh At'fiyech : autographe, Q 221 (1) ; peut-être identique avec son *Jâmi' al-wad' wal-h'âchiya* : Ms. Q 202 ; éd. imprimée de ce dernier ouvrage, Q 101. *Charh' chawâhid al-wad'*, du Cheikh At'fiyech : Ms. Q 214 bis (1).

31. Le même, *Kitâb al-çawm*, section de son grand *Kitâb* (*B.C.A.*, III, 22, n° 36). Mss. : Q 1507 (1) (2 exemplaires) ; Q 1508 (8). Editions imprimées : Q 181 (2), en suite du *Mukhtaçar manâsik al-Jil'âli* ; Q 182 (1), en tête d'un Recueil ; Q 183 (1), en tête d'un autre Recueil.

32. Le même, *Kitâb al-nikâh'*, autre section de son *Kitâb* (*B.C.A.*, *loc. cit.*). Mss. : Q 783 ; Q 784 (2 exemplaires) ; Q 826 (1) ; avec glose d'Ibn Abî Sitta : Q 785 ; Q 1509 (3).

33. Abû 'Aziz b. Ibrâhîm b. Abî Yah'yâ (VIIIe siècle) [17], *Kitâb al-lafz'*. Cet ouvrage existe dans deux arrangements (*tartîb*) : celui de son disciple Abû 'Abdallâh Muh'ammad b. al-Chaykh al-Bârûnî (Chammâkhî, 568, où il faut lire 790 au lieu de 890 pour la décade de sa mort) : Mss. Q 778, Q 832 (1) ; et celui de Yûsuf b. H'ammû, ms. Gh 40 [18].

(16) C'est évidemment l'ouvrage qui est appelé *al-Taqyîd*, *B.C.A.*, III, 19, n° 20.

(17) Il était le maître de 'Amir al-Chammâkhî ; v. Chammâkhî 559 s.

(18) Selon ce que dit Barrâdî (*B.C.A.*, III, 22, n° 35), il existait plusieurs ouvrages appelés *Kitâb al-lafz'*, tous composés par des gens du Djebel Nefousa. J'ajoute donc ici le *Kitâb al-lafz'* d'Abû Sahl al-Lâlûtî, ms. Gh 265.

34. Abû Sâkin 'Amir b. 'Alî al-Chammâkhî (m. 792 ; Brock., S II, 349 ; Lewicki, *R.E.I.*, 1934, 64), *Kitâb al-id'âh'* (*B.C.A.*, III, 22, n° 40), lithogr., 4 vol., Le Caire, 1304-09 [19]. Mss. de la première partie : Q 786, Q 787 ; de la deuxième partie : Bakilli, Berriane (daté 1151), Q 788 ; de la troisième partie : Q 789, Q 790 ; de la troisième partie, avec la glose d'Ibn Abî Sitta : Q 791, Q 792, Q 793 (avec une glose sur la glose), Q 794, Q 795. Mss. fragmentaires : Q 1514 (6) (*mu'âmalât*) ; Q 830 (2) (*hiba*) ; Q 1514 (5) (*waçâyâ*) ; Q 830 (4) (*waçâyâ, chuf'a*) ; Q 830 (5) (*chuf'a, hiba, waçâyâ*, avec la glose d'Ibn Abî Sitta). Commentaire du Cheikh At'fiyech, appelé *H'ayya 'alal-falâh'*. Mss. : Q 203 (autographe) ; Ibrâhîm b. Bakîr, Beni-Isguen.

35. Sâlim b. Sa'îd al-Çâ'ighî (sic ; Brock., S II, 349), *Urjûzat dalâlat al-h'ayrân*. Mss. : Q 754 ; Q 755.

36. Khamîs b. Sa'îd b. 'Alî al-Rustâqî, *Minhâj al-t'âlibin wa-balâgh al-râghibîn* [20]. Mss. fragmentaires : Q 831 (1) (première *kurrâsa* de la première partie) ; Bakillî, Berriane (le *Kitâb çarf al-mad'ârr wa-ah'kâm al-dawâbb wal-'abîd*, ancien exemplaire). Abréviation de 'Abdal'azîz al-Thamînî, *Kitâb al-tâj ikhtiçâr al-minhâj* : Ms. Bal-H'âjj, Guerrara ; ou *al-Tâj al-manz'ûm min durar al-minhâj* : Mss. Q 767 (parties 8-16) ; Q 768 (parties 17-25). Mss. fragmentaires : Gh 119 (*masâ'il al-h'ajj min Kitâb al-tâj*) ; Gh 265 (*fawâ'id min al-minhâj*).

37. Jamîl b. Khamîs al-Sa'dî (*floruit* vers 1060), *Qâmûs al- charî'a* (Brock., S II, 568). Ms. complet en 92 vol., copié en Oman à l'intention du Cheikh At'fiyech : Q 648-739.

38. Abû Sa'îd Muh'ammad b. Sa'îd al-Kadamî (Sachau, *M.S.O.S.*, I (2), 6), *Kitâb al-jawâbât* : Ms. Q 750.

39. Mubârak b. Sa'îd b. Badr b. Muh'ammad b. Dhakhr al-Chakîlî al-'Umânî, *Çirât' al-hidâya lil-muhtadîn*. Ms. Ibrâhîm b. Bakîr, Beni-Isguen.

(19) Vol. 1, avec glose d'Abû Muh'ammad 'Abdallâh b. Sa'îd al-Sidwîkchi, vol. 3 et 4, avec glose d'Abû 'Abdallâh Muh'ammad b. 'Umar b. Abî Sitta al-Quçbî (neveu d'Ah'mad b. Sa'îd al-Chammâkhî, m. 928, donc auteur du Xe siècle).

(20) On affirme que l'ouvrage entier est en 21 parties.

40. Muhanna' b. Khalfân b. Muh'ammad al-Bûsa'îdî, *Lubàb al-àthàr al-wàrida 'an al-achyàkh al-mula'akhkhirîn al-akhyàr* (Sachau, *M.S.O.S.*, I (2), 6) (21). Ms. dans ma collection (acquis à Pemba, Afrique Orientale), en 3 vol. (incomplet au commencement), portant les dates 1306 et 1315.

41. Sa'îd b. Khalfân al-Khalîlî (XIIIe siècle ; Brock., S II, 568), *Kitàb al-as'ila wal-ajwiba* (Sachau, *M.S.O.S.*, I (2), 6, où l'ouvrage est appelé *Kitàb al-jawàbàt*) (22). Ms., en 3 vol. : Q 751-753.

42. 'Abdal'azîz b. Ibrâhîm al-Muç'abî al-Thamînî, Abul-D'iyâ' (m. 1223), *al-Nil* (Brock., S II, 697 = 892) (23). Mss. : Q 769 ; Q 770 ; Q 771 ; chapitres choisis : Q 1512 (3). Ed. imprimée du *Kitàb al-janà'iz*, dans un Recueil commençant par la *'Aqidat al-tawh'id*, de 'Umar b. Jamî' : Q 486 (7). Supplément par le même auteur : *al-Takmîl li-ba'd' mà akhalla bihî Kitàb al-Nil*, Tunis, 1311 (le titre porte la date 1914). Mss. : Q 772 ; Gh 80. Versification de Muh'ammad b. Sulaymàn, *Naz'm al-Nil* : Ms. Gh 116.

43. Le même, *al-Ward al-bassàm fî riyàd' al-ah'kàm*, Tunis, 1315. Ms. : Gh 81.

44. Darwîch b. Jum'a b. 'Umar al-Mah'rûqî (*floruit* vers 1300), *Kitàb al-dalà'il fil-lawàzim wal-wasà'il* (achevé 1291 ; Brock., G II, 538 = S II, 893). Mss. : Q 804 ; Q 805.

45. Muh'ammad b. Yûsuf b. 'Isâ b. Çâlih' At'fiyech, Qut'b al-a'imma (m. 1332), *Charh' al-Nil* (Brock., S II, 893). Autographes : Q 184 (partie 1) ; Q 185 (partie 2). Mss. fragmentaires : Q 186 ; Q 187 ; Q 187 bis ; Q 188 ; Q 189 ; Q 190 ; Gh 119.

46. Le même, *Mukhtaçar charh' al-Nil*. Mss. fragmentaires : Q 191 ; Q 192.

(21) Faussement attribué dans Brock., S II, 319.

(22) Il faut distinguer ce livre des *Jawàbàt* d'Abû Ya'qûb Yûsuf b. Khalfûn : *B.C.A.*, III, 29, n° 78 ; Chammâkhî 445.

(23) L'édition du Caire en 10 vol., 1305-43, contient le commentaire de Cheikh At'fiyech, avec le texte du *Nil* en marge. Ajouter à la Bibliographie : J. Huguet, *Sur le Kitab n Nil* (*sic*), *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 1903, 381-391.

47. Le même, *Tafqîh al-ghàmir bi-tartîb lafz' Mûsâ b. 'Amir* (achevé 1267) (24), lithogr., Alger, 1319. Autographe : Q 223 (5).

48. Anonyme, *Kitàb al-ichrâf fil-buyû' wal-ah'kâm* (25). Ms. : Q 748 (beau volume, daté 1294).

V. — Fiqh : Questions de Détail

49. Abûl-'Abbâs Ah'mad b. Muh'ammad b. Bakr (m. 504 ; Brock., S II, 892), *Uçûl al-arad'in* (*B.C.A.*, III, 26, n° 60, où Barrâdî dit que l'ouvrage est en vingt-cinq parties). Mss. : Q 799 (parties 1-8) ; Q 800 (parties 1-8) ; Abul-Yaqz'ân, Alger.

50. Le même, *Talkhîç al-qisma*. Ms. : Q 1513 (10).

51. Le même, *Masà'il al-amwàl*. Ms. : Q 1521 (8).

52. Abû 'Ammâr 'Abdalkâfî b. Abî Ya'qûb (VIe siècle, Chammâkhî, 441), *Kitàb al-farà'id'* (*B.C.A.*, III, 27, n° 70). Ms. : Q 1512 (5) (appelé ici *Mukhtaçar al-farâ'id'*) ; éd. imprimée, en tête d'un Recueil, Q 487 (1) (appelé ici *Ikhtiçâr al-mawàrith wal-farà'id'*). Versifié par Muh'ammad b. Sulaymân, *Naz'm mukhtaçar Abî 'Ammâr fil-mîràth* : Ms. Gh 265.

53. Abû Yah'yâ Tawfîq al-Janâwunî (Chammâkhî, 543), *Charh' masà'il al-t'ahârât wa-ghayrihâ*. Ms. : Gh 90.

54. Abû Naçr Fath' b. Nûh' al-Malûchâ'î al-Nafûsî (vers 600 ; Chammâkhî, 548) (26), *al-Manz'ùma al-râ'iyya fil-çalât*, imprimé en suite des *Da'â'im*, d'Ibn al-Naz'ar, Le Caire, 1351 = 1932. Ms. : Q 1509 (6). Commentaire de

(24) L'auteur de l'ouvrage de base était un parent plus âgé du Cheikh At'fiyech, qui l'appelle son « oncle » (*'amm*) ; son père, 'Amir, avait été un disciple de 'Isâ, grand-père du Cheikh At'fiyech.

(25) Ce volume ne traite que des *mu'àmalàt* ; fait-il partie d'un ouvrage plus étendu ? L'auteur cite Abû Sa'îd Muh'ammad b. Sa'îd al-Kadamî (ci-dessus, n° 38).

(26) Brock., S II, 697, l'appelle faussement Nûh' b. Fath'.

Muh'ammad b. Sulaymân, *Charh' al-râ'iyya* : Mss. Q 796 ; Gh 115. Glose du Cheikh At'fiyech, *H'âchiyat charh' al-râ'iyya* : autographe, Q 208 (1).

55. Abû T'âhir Ismâ'îl b. Mûsâ al-Jit'âlî (m. 730 ou 750 ; Brock., S II, 349), *Kitâb al-farâ'id'*. Mss. : Q 843 ; Q 844 (1) ; Q 1514 (2) ; Q 1517 (2) ; éd. imprimée, avec une *h'âchiya* de Yûsuf al-Muç'abî, Q 480 (1).

56. Le même, *Maqâyis al-juràh' wa-stikhràj al-majhûlât*. Mss. : Q 844 (2) ; Q 1517 (3) ; éd. imprimée, en suite de son *Kitâb al-farâ'id'*, Q 480 (2).

57. Le même, *Kitâb al-manâsik*. Abrévié par Ibrâhîm al-Muç'abî, *Mukhtaçar al-manâsik lil-Jit'âlî*. Ms. : Q 1505 (1) ; éditions imprimées : Q 481 (1), en tête d'un Recueil, et Q 482 (2), dans un Recueil commençant par le *Kitâb al-çawm*, de Janâwunî.

58. Khamîs b. Jâ'id al-Kharûçî, *al-Niyyât wal-ad'iya wal-adhkâr fî manâsik al-h'ajj*. Ed. imprimée : Q 474 bis.

59. 'Umar al-Warânî, *al-Manâsik*. Ms. : Q 1505 (4) ; éditions imprimées : Q 483 (2), dans un Recueil commençant par le *Kitâb al-çawm*, de Janâwunî, et Q 486 (4), dans un Recueil commençant par la *'Aqîdat al-tawh'îd*, de 'Umar b. Jamî'.

60. 'Abdal'aziz b. Ibrâhîm al-Thaminî (m. 1223), *al-Minhâj fî h'uqûq al-azwâj*. Ed. du Caire, mentionnée par Baali.

61. Muh'ammad b. Yûsuf At'fiyech (d. 1332), *al-Qunwân al-dâniya fî mas'alat al-diwân al-'âniya* (27). Lithographie, Alger, 1314 ; autre éd., dans un Recueil, *majmû' khamsat kutub*, commençant par le *Kitâb al-niyyât*, du même auteur : Q 116 (5).

62. Le même, *Kitâb al-niyyât li-jamî' al-'ibâdât*. Imprimé en tête du Recueil susmentionné, Q 116 (1).

63. Le même, *al-Tuh'fa wal-taw'am* (sur le droit de succession). Ed. imprimée, Q 107.

(27) Sur une question relative à la récitation du Coran, dans le *Diwân al-achyâkh*.

64. Le même, Réponses, imprimées en suite du *Tartîb al-tartîb li-musnad al-Rabî' b. H'abîb*, du même auteur : Q 121 (2)-(6) ; à savoir :

(2) *Risâla fî h'ukm al-dukhân wal-sa'ût'*,

(3) *Jawâb fî balal ahl al-Kitâb wa-ghayrihim min ahl al-shirk*,

(4) *Jawâb li-'Amir b. Mas'ûd fî masâ'il chattâ*,

(5) *Jawâb li-Muh'ammad b. 'Abdallâh fî masâ'il chattâ*,

(6) *Jawâb li-Ah'mad b. 'Ulaywa*.

65. Le même, *Jawâb ahl Zuwâra*. Ed. imprimée, Q 118 (1).

66. Le même, Réponses imprimées :

(a) *Jawâb fil-awrâq al-mâliyya*, Gh 118,

(b) *Jawâb fil-mu'âmala*, Gh 275,

(c) Réponses non spécifiées : Q 128 ; Q 169 ; Gh 53.

67. Nûr al-Dîn 'Abdallâh b. H'umayyid al-Sâlimî (d. 1332 ; Brock., S II, 823), *Id'âh' al-bayân fî nikâh' al-çibyân*. Ms. : Q 749.

68. Hilâl b. Zâhir b. Nâçir al-Yah'madî, *Kitâb al-niyyât wa-alfâz' al-'uqûd wa-mâ yajrî majrâhâ* (achevé 1318). Imprimé dans un Recueil (2e éd., Le Caire, 1370 = 1951), commençant par la *Muqaddimat al-tawh'îd*, de 'Umar b. Jamî' ; autre éd. en suite du *Talqîn al-çibyân* de Nûr al-Dîn al-Sâlimî, Q 488 (2).

69. Abû Ish'âq Ibrâhîm At'fiyech (XIVe siècle ; Brock., S II, 893), *Mas'alat qirâ'at al-Qur'ân bil-ujra*. Imprimé dans un Recueil : Gh 93.

70. Le même, *Risâlat al-çawm bil-telefôn wal-telegrâf*. Ed. imprimée, Q 435.

71. Ibrâhîm b. Mûsâ, *al-Dalîl al-wâd'ih' fil-radd 'alâ man ajâz al-'amal bil-telefôn fil-çawm wal-ift'âr*. Ed. imprimée, Q 496.

72. Sayf b. 'Abdal'azîz b. Mûsâ b. Sâlim al-Ruwâh'î, *al-Nab' al-fâ'id' fî uçûl al-farâ'id'* (achevé 1356), Le Caire, 1357.

73. 'Umar b. Sa'dallâh, *Qaçîda fil-h'ayd' wa-tawâbi'ih.* Ms. : Gh 116.

74. Anonyme, *Hadiyyat al-ikhwân fil-farâ'id'*. Ms. : Q 829 (1).

VI. — Dogme et Philosophie

75. Anonyme, *Kitâb al-jahâlât* (*B.C.A.*, III, 26, n° 65). Ms. : Q 1512 (4). Commentaire d'Abû 'Ammâr 'Abdalkâfî (*B.C.A.*, III, 27, n° 69). Mss. : Q 822 ; Q 823 ; Q 824 ; Q 825 (1) ; Ibrâhîm b. Bakîr, Beni-Isguen.

76. Abû 'Umar 'Uthmân b. Khalîfa al-Mârîghnî (m. vers 500), *Risâla fil-firaq*. Imprimé dans un Recueil commençant par l'*Ikhtiçâr al-mawârîth wal-farâ'id'*, d'Abû 'Ammâr 'Abdalkâfî : Q 487 (3).

77. Abul-'Abbâs Ah'mad b. Muh'ammad b. Bakr (m. 504 ; Brock., S II, 892), *Tabyîn af'âl al-'ibâd* (*B.C.A.*, III, 26, n° 61). Mss. : Q 798 ; Q 1511 (8). Gloses d'Ibn Abî Sitta : Ms. Q 1511 (1) ; et de Muh'ammad b. Yûsuf al-Muç'abî : Ms. Q 798 bis.

78. Tibghûrîn b. 'Isâ al-Malchût'î (contemporain du précédent ; Chammâkhî, 432), *'Aqîda* (*B.C.A.*, III, 24, n° 56). Mss. : Q 827 (2) (trois exemplaires) ; Ms. dans ma collection. Commentaire de 'Umar al-Tilâtî, *Mir'ât al-nâz'irîn fî uçûl Tibghûrîn* : Ms. Q 813. Extrait du même, *Nukhbat al-matîn min uçûl Tibghûrîn* : imprimé dans un Recueil commençant par la *'Aqîda*, de 'Umar b. Jamî', Q 486 (8). Glose de Yûsuf al-Muç'abî, *H'âchiyat Tibghûrîn* : Mss. Q 1507 (2) ; Q 1510 (2). Commentaire du Cheikh At'fiyech : Ms. Ibrâhîm b. Bakîr, Beni-Isguen.

79. Abû Zakariyyâ' Yah'yâ b. al-Khayr al-Janâwunî (VIe siècle ; Brock., S I, 692), *'Aqîdat al-tawh'îd*, connue sous le titre de *'Aqîdat Nafûsa*, lithographie, Alger, 1325.

80. Abû 'Ammâr 'Abdalkâfî (VIe siècle ; Chammâkhî, 441), *al-Mûjiz fî tah'çîl al-su'âl wa-talkhiç al-maqâl* (*B.C.A.*, III, 27, n° 68). Mss. : Q 825 (2) (en deux parties) ; Ibrâhîm b. Bakîr, Beni-Isguen. Commentaire d'Abûl-Qâsim al-Barrâdî : Ms. 'Amr b. Marzûq, Walagh, Djerba (une des deux parties). Glose du Cheikh At'fiyech, *H'âchiyat al-mûjiz* : autographe, Q 193 (avec le texte du *Mûjiz*) (28).

81. Abû Sahl Yah'yâ b. Ibrâhîm b. Sulaymân (VIe siècle ; Chammâkhî, 507), *'Aqîdat al-tawh'îd* (*B.C.A.*, III, 29, n° 81). Ms. : Q 1513 (1).

82. Abû Naçr Fath' b. Nûh' al-Malûchâ'î al-Nafûsî (vers 600 ; Chammâkhî, 518), *al-Manz'ûma al-nûniyya fil-tawh'îd* (Brock., S II, 692), imprimée en suite du *Kitâb al-da'â'im* d'Ibn al-Naz'ar, Caire, 1351 = 1932. Mss. : Q 1509 (6) ; Q 1512 (6). Commentaire d'Ismâ'îl al-Jît'âlî, *Charh' al-uçûl al-dîniyya muchtamilan 'alâ talkhiç ma'ânî l-qaçîda al-nûniyya* (*B.C.A.*, III, 23, n° 42) : Mss. Q 816 (parties 1-2) ; 817 (partie 3). Commentaire anonyme, *Talkhiç charh'ay al-Jît'âli wal-Warâni* (v. ci-dessus, n° 59) *'alal-nûniyya* : Ms. Q 818. Commentaire de 'Umar al-Tilâtî, *al-La'âli al-maymûniyya 'alal-manz'ûma al-nûniyya* : Ms. Q 815. Commentaire de 'Abdal'azîz al-Thamînî, *Charh' ba'd' al-nûniyya* : Ms. Q 1512 (7). Commentaire de Muh'ammad b. Sulaymân : Ms. Gh 115. Glose du Cheikh At'fiyech sur un commentaire, *H'âchiyat charh' al-nûniyya* : autographe, Q 208 (2).

83. Abû T'âhir Ismâ'îl b. Mûsâ al-Jît'âlî (m. 730 ou 750), *Kitâb qawâ'id al-islâm* (Brock., S II, 349 ; *B.C.A.*, III, 23, n° 41). Mss. : Q 774 ; Q 775. *H'âchiya*, d'Ibn Abî Sitta (Xe siècle). Mss. : Q 776 ; Q 777.

84. Le même, *Tarjamat al-'aqida min al-qanâ'ir* (29). Ms. : Q 1522 (1).

85. Abû H'afç 'Umar b. Jamî' (VIIIe siècle), traducteur du berbère d'une *'Aqîda*, appelée *Muqaddimat al-tawh'îd* (Brock., S II, 357). Mss. : Q 811 (quatre exemplaires, dont

(28) D'après ce que me dit le Cheikh Mu'hammad b. Çâlih' al-Thamînî de Tunis, un Recueil de traités de théologie d'Abû 'Ammâr, *Majmû' rasâ'il fil-'aqâ'id*, aurait été imprimé.

(29) C'est-à-dire les *Qanât'ir al-khayrât* du même auteur, ci-dessous, n° 124.

trois avec le commentaire de Dâwûd al-Tilâtî). Imprimée en tête d'un Recueil (2e éd., Le Caire, 1370 = 1951); autre éd. imprimée : Q 492 (le texte s'appelle ici *Tawh'id al-'Azzâba*) ; autre éd. imprimée en tête d'un Recueil, avec le commentaire de Dâwûd al-Tilâtî : Q 486 ; autre éd. imprimée avec les commentaires d'Ah'mad b. Sa'îd al-Chammâkhî, Badr al-Dîn (m. 928) et d'Abû Sulaymân Dâwûd b. Ibrâhîm al-Tilâtî (m. 967), Le Caire, 1353 (avec les biographies des trois auteurs). Commentaire du Cheikh At'fiyech, *Charh' 'aqîdat al-tawh'id*, lithographie, Alger, 1326 ; Mss. : Q 182 (autographe) ; Q 176 ; Q 224 (13) (une *kurrâsa*). Versification de Muh'ammad b. Sulaymân, *Naz'm tawh'id al-'Azzâba*, Ms. Gh 265.

86. 'Amir b. 'Alî al-Chammâkhî (m. 792), *Kitâb (uçûl) al-diyânât* (Brock., S II, 349). Mss. : Q 827 (3) ; Q 829 (3) ; imprimé dans un Recueil commençant par la *'Aqîdat al-tawh'id*, de 'Umar b. Jamî' : Q 486 (3). Commentaire (*h'âchiya* ou *charh'*), de 'Abdallâh b. Sa'îd al-Sidwîkchî, Mss. : Q 827 (4) ; Q 829 (4) ; Gh 62. Commentaire de 'Umar al-Tilâtî, *al-La'âlî al-manz'ûmât fî 'iqd al-diyânât*, Ms. : Q 1509 (5) ; éd. imprimée, Gh 113.

87. Abul-Qâsim b. Ibrâhîm al-Barrâdî (*floruit* vers 810 ; Brock., S II, 339), *Risâla fil-h'aqâ'iq*, imprimée dans un Recueil commençant par l'*Ikhtiçâr al-mawârîth wal-farâ'id'*, d'Abû 'Ammâr 'Abdalkâfî : Q 487 (2).

88. Abû 'Abdallâh Muh'ammad b. Sa'îd al-Azdî al-Qalhâtî (avant 1070), *al-Kachf wal-bayân fî charh' iftirâq al-firaq wal-adyân* (Brock., S II, 568) (30). Ms. : Q 747 (en deux parties, daté 1294).

89. 'Abdal'azîz b. Ibrâhîm al-Thamînî (m. 1223), *Kitâb Ma'âlim al-dîn*. Mss. : Gh 60 ; bibliothèque 'Abdal'azîz al-Thamînî, Beni-Isguen. Commentaire du Cheikh At'fiyech : Ms. Q 224 (5) (première partie).

90. Le même, *al-Firaq al-thalâth wal-sab'ûn*. Ms. : Gh 68.

(30) La première partie de l'ouvrage est plutôt théologique et dogmatique, la deuxième plutôt historique et polémique.

91. Muh'ammad b. Sulaymân, *Maslak al-dhahab fil-jawhar wal-durar al-muhadhdhab*. Mss. : Q 829 (2) ; Q 1511 (3) ; Q 1511 (4).

92. Le même, *Naz'm fil-uçûl* (31). Ms. : Q 1511 (2).

93. Sa'îd b. Khalfân al-Kharûçî (32), *al-Nawâmîs al-rah'mâniyya fî tashîl al-t'ariq ilal-'ulûm al-rabbâniyya*. Éd. imprimée : Q 1463.

94. Muh'ammad b. Yûsuf At'fiyech (d. 1332), *al-Dhahab al-khâliç* (Brock., S II, 893). Ms. : Q 201.

95. Le même, *al-H'ujja fî bayân al-mah'ajja*. Éd. imprimée : Q 63.

96. Le même, *al-Junna fî waçf al-janna*. Éd. imprimée : Q 103.

97. Le même, *Idâh' al-mant'iq fî bilâd al-machriq*. Autographe : Q 214.

98. Nûr al-Dîn 'Abdallâh b. H'umayyid al-Sâlimî (d. 1332), (*Qaçîdat*) *Anwâr al-'uqûl* (Brock., S II, 823), avec commentaire de l'auteur, *Machâriq anwâr al-'uqûl*, Le Caire (Mah'rûsa), 1314.

99. Le même, (*Manz'ûmat*) *Ghâyat al-murâd fil-i'tiqâd*. Imprimé dans un Recueil (2e éd., Le Caire, 1370 = 1951), commençant par la *Muqaddimat al-tawh'id*, de 'Umar b. Jâmî' ; autre éd. imprimée, Gh 36.

100. Le même, *Manz'ûmât fî khalq al-qur'ân wal-ru'ya*. Imprimé dans un Recueil, Gh 36.

101. Qâsim b. Sulaymân al-Chammâkhî, *Charh' qaçîdat al-lu'lu'a fî 'ilm al-tawh'id*. Mss. : Q 812-813 (en 2 vol.).

102. 'Uthmân al-Açamm, *al-Nûr fil-uçûl, mukhtaçar fil-tawh'id*. Ms. : Q 826 (1).

103. 'Alî al-Mundhirî, *Nûr al-tawh'id*. Éd. imprimée, Q 438.

104. Muh'ammad al-Mundhirî, *al-Çirât' al-mustaqîm*. Ed. imprimée, Q 500 ; Gh 272.

(31) Est-ce *uçûl al-fiqh* ou *uçûl al-dîn* ?

(32) Peut-être identique avec Sa'îd b. Khalfân al-Khalîlî, ci-dessus, n° 41.

105. Muh'ammad b. Abîl-Qâsim, *Risàla fi bayân i'tiqàdinà*. Imprimé dans un Recueil commençant par *l'Ikhtiçàr al-mawàrith wal-farà'id'*, d'Abû 'Ammâr 'Abdalkâfî : Q 487 (1).

106. Muh'ammad al-Tâjir, *al-Dîn al-khàliç*. Ed. imprimée : Q 501.

VII. — Polémique et Propagande

107. Abûl-Qâsim b. Ibrâhîm al-Barrâdî (*floruit* vers 810), *Jawàb li-ahl al-khilàf*. Ms. : Q 1513 (14).

108. Sayyid Muçtafâ b. Ismâ'îl al-Miçrî al-Abâd'î (XIIe siècle), *Kitàb al-hadiyya al-ùlà al-islàmiyya lil-mulùk wal-umarà' fil-dà' wal-dawà'*, Le Caire (Bârûniyya), s.d.

109. Muh'ammad b. Yûsuf At'fiyech (m. 1332), *Kitàb izhàq al-bàt'il bil-'ilm al-hàt'il* (achevé 1317), lithographie, Alger, s.d. Ms. : Q 223 (2) (intitulé ici *al-Radd 'alà H'amma al-T'àhir wa-çàh'ibih*).

110. Le même, *Izàlat al-i'tiràd' 'an muh'iqqi àl Abàd'*. Autographe : Q 223 (8). Imprimé dans un Recueil, *Majmù' khamsat kutub*, commençant par le *Kitàb al-niyyât*, du même auteur : Q 116 (3) ; et en suite des *Madàrij al-kamàl, de Nùr al-Dîn al-Sàlimi* (ci-dessus, n° 23) : Q 477 (2).

111. Le même, *al-Radd 'alal-Çufriyya wal-Azàriqa*. Imprimé dans le même Recueil, *Majmù' khamsat Kutub* : Q 116 (1).

112. Le même, *al-Radd 'alal-'Uqbi* (Brock., S II, 893, faussement : *al-'uqbà*), lithographie, Tunis, 1321, en tête d'un Recueil. Mss. : Q 223 (3) ; Q 221 (7).

113. Le même, *al-Radd 'alal-Inglizi al-t'à'in fi dîn al-Islàm*, lithographie, Tunis, 1321, dans le même Recueil.

114. Le même, *Jawàb li-'ulamà' Makka*. Ed. imprimée : Q 148.

115. Abû Mahdî 'Isâ b. Ismâ'îl, au nom des 'Azzâbat Banî Mud'âb (*sic*), *Jawàb li-Abi 'Ali b. Abil-H'asan 'Ali al-Buhlùli*. Lithographie, Tunis, 1321, dans un Recueil commençant par *al-Radd 'alal-'Uqbi*, du Cheikh At'fiyech.

116. Nûr al-Dîn 'Abdallâh b. H'umayyid al-Sâlimî (m. 1332), *al-Lum'a al-mard'iyya* (sic) *min achi''at al-Abâd'iyya* (Brock., S II, 823). Imprimé dans un Recueil, *Majmù' sittat kutub*, commençant par *Khut'batà l-'idayn*, de Sa'îd b. 'Alî al-Jarbî, Alger, s.d.

117. Qâsim b. Sulaymân al-Chammâkhî, *al-Qawl al-matîn fil-radd 'alal-mukhàlifin*. Ed. imprimée : Q 495.

118. Le même, *al-Z'uhûr al-mah'tûm fil-radd 'alal-'allàma al-Azhari T'amùm*. Ed. imprimée : Gh 273.

119. Abul-Rabî' Sulaymân al-Bârûnî, *Mukhtaçar târikh al-Abàd'iyya* (achevé 1355), Tunis, 1357 = 1938.

120. Abul-'Abbâs b. Sa'îd, *Jawàb li-ahl al-khilàf*. Ms. : Q 1513 (13).

VIII. — Ouvrages de Morale et d'Edification, Catéchismes, Pratiques Essentielles

121. Aflah' b. 'Abdalwahhâb (imam 208-258), *Qaçidat adab al-mu'allim wal-muta'allim*. Imprimé dans un Recueil commençant par le *Kitâb al-da'à'im*, d'Ibn al-Naz'ar : Q 484 (5).

122. Abû Naçr Fath' b. Nûh' al-Nafûsî (vers 600), (*Qaçîdat*) *T'ah'rid' al-t'alaba*. Ms. Q 1511 (7) [33]. Commentaire de Muh'ammad al-Muç'abî : éd. imprimée, Q 475.

123. Le même, *Mukhammasa fil-akhlàq*, avec commentaire du Cheikh At'fiyech : Ms. Gh 101.

124. Ismâ'îl b. Mûsâ al-Jît'âlî (m. 730 ou 750), *Qanât'ir al-khayràt* (Brock., S II, 349). Ms. : Q 773 (première partie). Extrait de 'Abdal'azîz al-Thamînî, *'Iqd al-jawâhir al-ma'khûdha min bah'r al-qanât'ir* : Ms. Gh 50. *H'àchiya*, du Cheikh At'fiyech : autographe (en 2 vol.), Q 199-200 [34].

125. Muh'ammad b. Sulaymàn, *Naz'm asmà' Allàh al-h'usnà*. Ms. : Gh 265.

(33) Cette *qaçida* fait partie de son *Diwàn* (*B.C.A.*, III, 23, n° 44), p. ex. dans le ms. Q 762 bis.

(34) Baali signale une édition, imprimée à Alger, de ce commentaire.

126. Sa'id b. Khalfân al-Khalîlî (XIIIe siècle), *Khut'batâ l-'idayn*. Imprimé dans un Recueil (2e éd., Le Caire, 1370 = 1951), commençant par la *Muqaddimat al-tawh'îd*, de 'Umar b. Jamaî'.

127. Sayyid Qâsim Effendi b. Sa'id Beg b. Qâsim b. Sulaymân al-Chammâkhî, *Kitâb sard al-h'ijja 'alà ahl al-ghafla* (achevé 1309), Alexandrie, 1309 (avec une autobiographie de l'auteur) ([35]).

128. Muh'ammad b. Yûsuf At'fiyech (m. 1332), petits traités de morale et d'édification :

(a) *Khut'batà l-'idayn*, Ms. : Q 221 (1),

(b) *U'jûr al-chuhûr*, Ms. : Q 209 ; éd. imprimée : Q 77 ; imprimé aussi dans un Recueil commençant par le *Mukhtaçar al-manâsik lil-Jil'âli* (ci-dessus, n° 57) : Q 481 (3) ; et dans un Recueil commençant par le *Kitâb al-çawm*, de Yah'yâ al-Janâwunî (ci-dessus, n° 31) : Q 482 (3).

(c) *H'âlat al-ujûr wa-izâlat al-fujûr*, éd. imprimée. Gh 118.

(d) *Rasâ'il al-çalât 'alal-nabî*, autographe : Q 203.

(e) *al-Bâ'iyya fil-çalât 'alal-nabi*, Ms. : Q 223 (7).

(f) *Charh' bâ'iyya fil-wa'z'*, autographe : Q 224 (9).

(g) *al-Dhakhr al-asnà min asmâ' Allâh al-h'usnà*, autographe : Q 183 (1).

(h) *al-Ghasûl fi asmâ' al-Rasûl*. Autographe, Q 183 (2) ; éd. imprimée, Q 55.

129. Nûr al-Dîn 'Abdallâh b. H'umayyid al-Sâlimî (m. 1332), *Talqîn al-çibyân mâ yalzam al-insân*. Imprimé dans un Recueil (2e éd., Le Caire, 1370 = 1951), commençant par la *Muqaddimat al-tawh'îd*, de 'Umar b. Jamî' ; autre éd. imprimée : Q 488 (1).

130. Nâçir b. Sâlim b. 'Adim al-Ruwâh'î, *al-Mawlid al-nabawî al-musammâ al-nach'a al-muh'ammadiyya* (Brock., S II, 893). Imprimé dans le même Recueil.

131. Çalih' b. 'Umar b. Dâwûd (m. 1347), *Khulâçat al-maràqi fi mabâd* (*sic*) *'ulûm al-diyâna* (une *qaçida*), lithographie, Alger, 1348.

(35) Faussement attribué, Brock., G II, 312.

132. Sayf b. 'Abdal'azîz b. Muh'ammad b. Sâlim al-Ruwâh'î, *Risâla tahdhibiyya khalqiyya wa-fi fad'l al-'ilm wal-h'athth 'alayhi*. Imprimé en suite de son *al-Nah' al-fâ'id' fi uçûl al-farâ'id'* (ci-dessus, n° 72).

133. Abul-Yaqz'ân b. al-H'âjj Ibrâhîm (auteur contemporain), *Irchâd al-H'â'irin*. Ed. imprimée : Q 479.

134. al-H'âjj Ibrâhîm b. Bah'mân, *al-Burda*. Ms. : Q 1505 (2).

135. Sa'id b. 'Alî al-Jarbî, *Khut'batâ l-'idayn*. Imprimé en tête d'un Recueil, *Majmû' sittat kutub*, Alger, s.d.

136. 'Umar b. Mûsâ, *Tiryâq al-kabâ'ir wa-chifâ' al-mudhnibîn*. Ms. : Q 831 (3).

137. Mah'mûd b. Naçr al-'Umânî, *Waçâyâ fil-mawâ'iz' wal-naçâ'ih'*. Lithographié en suite de la *'Aqidat al-tawh'id*, de Yah'yâ al-Janâwunî, Alger, 1325.

138. Yûsuf b. H'ammû, (*Risâlat*) *al-kabâ'ir wa-masâ'il ukhrà*. Ms. : Q 1509 (1).

IX. — Histoire

139. Abul-Rabî' Sulaymân b. Yakhlaf al-Mazâtî (m. 471 ; Lewicki, *R.E.I.*, 1934, 73 sq.), *Kitâb al-siyar*, lithographié, Tunis, 1321, dans un Recueil commençant par *al-Radd 'alal-'Uqbî*, du Cheikh At'fiyech. Ms. : Gh 262.

140. Abû Zakariyyâ' Yah'yâ b. Abî Bakr al-Warjalânî (vers 500), *Kitâb al-sira fi akhbâr al-a'imma* (Brock., G I, 410). Ms. : Q 1454 ([36]).

141. Abû 'Ammâr 'Abdalkâfî (VIe siècle), *Kitâb al-siyar*. Ms. : Q 830 (3).

142. Abul-'Abbâs Ah'mad b. Sa'id al-Darjînî (VIIe siècle), *Kitâb t'abaqât al-machâ'ikh* (Brock., G I, 410 ; S I, 575). Mss. : Q 1455 ; Yah'yâ b. Çâlih', Malika (microfilm à la Faculté des Lettres, Alger).

(36) Les lettrés du Mzab pensent, à cause d'une émission T.S.F. entendue pendant la dernière guerre, qu'un manuscrit de la grande histoire d'Abû Ya'qûb Yûsuf b. Ibrâhîm al-Warjalânî (m. 570), *al-Târikh al-kabir li-Warjalân wa-Sadrâta wa-Wâdi Righ* (*B.C.A.*, III, 27, n° 67), se trouve à Berlin, mais je n'ai pas réussi à le repérer.

143. Anonyme, *Kitâb al-mu'allaqât* (*B.C.A.*, III, 28, n° 76). Arrangement (*tartîb*) du Cheikh Al'fiyech : autographe, Q 224 (6) ; autres Mss., Q 205 ; Q 223 (4) ; Q 223 (6). Aussi du Cheikh Al'fiyech : *Taqrîrât 'alà Kitâb al-mu'allaqât*, Ms. : Q 221 (11).

144. Al-Malik Abul-Fawâris Sulaymân b. al-Malik al-afkhar Sulaymân b. al-Malik al-'âdil Abil-Muz'affar b. Sulaymân b. Nabhân b. 'Umar (sic) b. Nabhân b. Kahlân (37), *Diwân*. Ms. Bakillî, Berriane (daté 1327).

145. 'Abdallâh b. Yah'yâ al-Bârûnî, *Sullam al-'âmma wal-mubtadi'in ilà ma'rifat a'immat al-dîn* (achevé 1290 ; Brock., S II, 893). Ms. : Gh 260.

146. Muh'ammad b. Yûsuf Al'fiyech (m. 1332), *Kachf al-ghumma, charh' Lâmiyyat Ibn al-Naz'ar* (38). Autographe : Q 215-216 (en 2 vol.).

147. Le même, *Charh' nûniyyat al-madîh'*. Autographe : Q 217-218 (en 2 vol.).

148. Le même, *Radd al-churûd ilal-h'awd' al-mawrûd*. Autographe : Q 219.

149. Le même, *Masâ'il al-siyar*. Autographe : Q 224 (2).

150. Le même, *al-Imkân fimâ jâz an yakûn aw kân*. Ed. imprimée : Q 126.

151. al-H'âjj Ibrâhîm 'Azzâm b. Çâlih' al-Warjalânî (auteur contemporain), *Ghuçn al-bân fî târikh Warjalân*. Le manuscrit de cet ouvrage, qui était sur le point d'être imprimé à Alger, se trouve chez l'auteur à Ouargla.

(37) L'auteur est un prince inconnu de la dynastie des Banû Nabhân ; v. G.P. Badger, *History of the Imâms and Seyyids of 'Omân*, Londres, 1871, 41 ; E.C. Ross, *Annals of 'Omân*, dans *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, XLIII/i, Calcutta, 1874, 144 sqq. ; L. Veccia Vaglieri, *Annali dell'Ist. Univ. Orient. di Napoli*, N.S. III, 1949, 265 s.

(38) Cette *Lâmiyya* ne fait évidemment pas partie du *Kitâb al-da'â'im* (ci-dessus, n° 26).

Réflexions sur une frontière

Sans évoquer les multiples événements qui ont marqué les relations politiques entre l'Algérie et le Maroc, il n'est pas sans intérêt de rappeler quand et pourquoi le Maroc et l'Algérie — en tout ou en partie — ont été réunis sous une même autorité ou ont vécu séparés.

L'Antiquité

Carthage ne visa jamais à la domination politique de la Berbérie et se contenta d'une base territoriale réduite au minimum. Sans doute sa civilisation s'étendit largement en Berbérie, soit en pénétrant les royaumes numides ou maurétaniens, soit en rayonnant, en taches littorales, à partir des comptoirs et des points d'escale puniques. Même lorsqu'elle gardait le monopole du commerce extérieur et qu'elle représentait la seule source de civilisation étrangère, Carthage ne faisait rien qui pût remédier au morcellement organique de la Berbérie.

C'est avec Rome que se posa la question des liaisons entre le Nord du Maroc et l'actuelle Oranie, lorsqu'en 16 l'empereur Claude eut annexé l'ancien royaume de Juba II et de Ptolémée et l'eut divisé en deux provinces : la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane. On sait que Rome, fit, dans l'Ouest de la Berbérie, une occupation encore plus restreinte qu'ailleurs. Ce ne furent que le Nord de l'actuelle Oranie et l'Extrême-Nord du Maroc qui se trouvèrent rangés dans le même empire. Dans quelle mesure cette réunion, limitée dans l'espace, fut-elle effective ? La question reste assez obscure.

Sur le plan politique, il y eut parfois unification sous un même chef. Neuf fois au moins les deux Maurétanies eurent le même gouverneur, procurateur ou légat, mais, surtout, semble-t-il, pour des raisons militaires.

Malgré cette passagère unité de commandement, les deux provinces ne semblent pas avoir été unies par une véritable continuité territoriale. Sans doute, il devait exister une frontière légale. Mais une exploration méthodique de l'Est marocain, par photographies d'avion et sur le terrain, n'a révélé aucun vestige romain entre l'Oued Bou Hellou — entre Taza et Fès — et Lalla Maghnia. Le fortin de l'Oued Msoun a été exploré : il est musulman et d'assez basse époque. Toutes les ruines de la région d'Oujda que M. Marion a relevées avec le plus grand soin sont celles d'agglomérations berbères. Les vestiges du Bou Hellou se sont révélés comme ceux d'un grand camp militaire. Ce camp, trouvé sur photographies d'avion par le colonel Jean Baradez et reconnu sur le terrain, par le colonel lui-même et par M. Euzennat, marquait-il vers l'Est, la fin du dispositif militaire de Tingitane ? On serait tenté de le croire.

Tant que des vestiges archéologiques n'auront pas été retrouvés dans la zone de 280 kilomètres, qui s'étend entre le Bou Hellou et Lalla Maghnia, on en sera réduit à supposer que les Romains n'avaient qu'une ligne d'étapes chez des tribus ralliées, peut-être chez ces Bacuates dont l'alliance avec les autorités romaines de Tingitane est attestée par quatre autels retrouvés à Volubilis. La chose n'aurait rien d'étonnant : une liaison ou une couverture politique peut fort bien remplacer une occupation militaire. Pendant toute la guerre de 1914-1918 le Sud Marocain n'a été tenu que par l'entremise des grands caïds, auprès desquels étaient détachés quelques officiers français et auxquels on fournissait des armes sans presque jamais leur donner le soutien de troupes régulières : or la circulation était facile et sûre dans ces régions.

En tout cas la liaison par mer était toujours assurée. Elle fut certainement la seule à être maintenue en permanence lorsque après Dioclétien une partie de la Césarienne et de la Tingitane cessèrent d'être occupées. Les deux terres romaines du Maghrib étaient dès lors dissociées dans leur gouvernement et dans leur vie courante.

Le passage des Vandales mit fin à la domination de Rome en Maurétanie. Sans doute le traité conclu avec Genséric en 435 laissait théoriquement l'Ouest de la Berbérie à l'autorité romaine : mais celle-ci ne s'y exerça plus. Toutefois les liens de civilisations survécurent au naufrage de la puissance romaine en Occident. Les quatre épitaphes latines retrouvées à Volubilis et qui s'échelonnent entre 599 et 655 accusent de grandes parentés avec celles qui furent trouvées dans la région de Tlemcen. Mais il ne s'agissait plus que de relations de voisinage et de fraternité. Ainsi, par leurs confins, l'Algérie et le Maroc antiques furent unis, d'une manière assez lâche ou épisodique, pendant deux cent trente ans.

L'Islam du Moyen Age

La conquête musulmane finit, après soixante-dix ans de luttes, par rassembler, sous l'autorité des califes de Damas, toute la Berbérie, l'arrière-pays aussi bien que les zones côtières. Le Maroc et l'Algérie, après l'expédition de Mousa, furent unis dans un même empire, sous l'autorité du gouverneur résidant à Kairouan. Mais nous ignorons s'ils formèrent des divisions administratives distinctes. Il est probable que la première organisation musulmane, assez sommaire, utilisa largement des chefs locaux et ne se préoccupa guère de délimiter des circonscriptions précises.

Dès 740, moins de 40 ans après les décisifs succès de Mousa, avant que la domination des califes et de l'Islam orthodoxe n'eût consolidé l'unification entreprise, la révolte kharijite, partie du Maroc, séparait à jamais le Maroc des califats orientaux. La reconquête abbasside ne put récuper, avec la Tunisie, qu'une partie du Constantinois qui prit place dans le royaume aghlabide, vassal du calife de Bagdad.

Pour plusieurs siècles, l'Ouest de la Berbérie musulmane chercha sa voie dans le morcellement. Jamais des liens, même passagers, ne réussirent à s'établir par-dessus les steppes du Maroc Oriental. Le royaume de Tahert ne semble pas avoir cherché à s'étendre vers l'Occident. Sans doute Idriss Ier et Idriss II exercèrent quelque autorité sur Tlemcen où régnait un autre idrisside, Solaiman. Mais cette liaison qui n'était sans doute qu'une assez lointaine vassalité, ne semble pas avoir rangé sous le pouvoir idrisside les tribus berbères — en particulier les Maghroua — qui entouraient la ville. Après 829, le royaume de Fès se morcelait en principautés instables.

Dès avant les Idrissides, un groupe berbère, les Miknasa, avait commencé sa migration vers l'Ouest. Tandis que certains de ces groupes restaient au Maghrib central, d'autres s'installaient dans le Maroc Oriental — en particulier dans les pays de la Moulouya — atteignaient Meknès et poussaient jusqu'au Tafilalet. Mais ces anciens nomades en quête de bonnes terres et qui se firent souvent fondateurs de villes, ne groupèrent jamais dans un seul royaume ou une seule confédération les steppes oranaises et le Maroc Oriental. Lorsque les Miknasa sont mis en vedette par l'histoire musulmane, lors de la première poussée fatimide vers l'Ouest, leur groupe algérien a pour chef Messala b. Habbous, leur groupe marocain, Mousa b. Abilafia.

Les poussées fatimides tentèrent d'amener sous l'autorité des imams chiites ou de leurs lieutenants zirides, le Nord de l'Oranie et le Nord du Maroc. Mais ces expéditions ne dépassèrent pas la région de Fès et leur effet resta très limité, dans le temps plus encore que dans l'espace. Après quelques mois ou quelques années, les Miknasa et surtout les Zirides B. Ifren et Maghroua, soutenus et stipendiés par Cordoue, reprenaient leur indépendance. Au XIe siècle, les Zénètes semblent avoir gardé l'hégémonie dans le Nord du Maroc comme dans une partie de l'Oranie où le pouvoir des Zirides n'arrivait pas à se maintenir de façon ferme. Mais cette prédominance zénète s'exerçait dans le morcellement, souvent même dans la rivalité des dynasties et des tribus de même race. La conquête fatimide, la dernière tentative de conquête venue de l'Est, après celle de Rome et de l'Islam avait abouti à un échec.

Les grands empires berbères

C'est de l'Ouest que devaient partir les deux entreprises qui unirent, de façon durable, les terres algériennes et marocaines. Dès 1082 l'Almoravide Yousof b. Tachfin était maître de la Berbérie jusqu'à Alger. Il s'arrêta à l'entrée du pays kabyle — c'est-à-dire du domaine des Sanhaja de l'Est — et il n'entra pas en lutte avec ses frères de race. Mais l'unité politique n'en était pas moins réalisée entre un Maroc réuni pour la première fois en une unité politique et plus de la moitié des terres algériennes.

Cette grande œuvre d'unification de la Berbérie fut reprise et menée à bien par Abd al-Moumen. C'est dans l'Algérie actuelle que se joua, autour de Tlemcen et d'Oran, la partie décisive entre Almoravides et Almohades. Après l'expédition de 1159, le calife berbère étendait sa domination sur toute l'Afrique du Nord. L'œuvre des Almoravides était dépassée de loin. Mais cet empire restait une domination maghribine imposée au reste de la Berbérie : c'est au Maroc et, pour une faible part, en Oranie qu'étaient ses forces vives. L'Ifriqiya fut bientôt pour les Almohades un poids très lourd. Partis de Bougie et installés dans le Sud tunisien et constantinois, des chefs almoravides, les B. Ghaniya, rassemblaient les tribus arabes qu'ils lançaient sans trêve à l'assaut des plus riches régions de l'Ifriqiya et bientôt du Maghrib central. L'anarchie arabe minait l'œuvre d'unification du plus grand empire berbère qui fût jamais.

Cette œuvre, réalisée et maintenue par la force, s'effondra dès que le pouvoir almohade entra en décadence. En 1228, le gouverneur hafside de Tunis se déclara indépendant. En 1265 Yaghmorasen fondait le royaume

abdalouadide de Tlemcen. Enfin les Mérinides, par la prise de Marrakech en 1269, abattaient le dernier royaume almohade du Maroc. La Berbérie était retournée à une division tripartite qui s'était parfois ébauchée au cours de son histoire mais qui prenait cette fois la forme de trois états berbères cohérents. Toutefois les princes hafsides de Bougie et de Constantine étaient souvent à demi indépendants : le Constantinois qui n'avait souvent formé qu'une marche du royaume aghlabide, tentait de se détacher de la Tunisie.

Les Mérinides, qui essayèrent de reprendre la politique almohade rêvèrent toujours d'une poussée vers l'Est et d'une résurrection de l'empire des Mouminides. La première phase de cette expansion était la conquête du royaume abdalouadide. La vieille haine entre les deux dynasties des B. Merin et des B. Ziyan animait les ambitions mérinides autant et plus que le désir de rassembler toutes les terres maghribines. Dès que les Mérinides eurent quelque force et quelque argent, ils se lancèrent sur la route de Tlemcen, assiégèrent la ville et soumirent, en tout ou en partie, les terres de leurs ennemis. Abou Yaqoub conquit de 1299 à 1302, le royaume de Tlemcen, mais sans pouvoir s'emparer de la ville dont le siège fut levé à sa mort, en 1317.

Abou l-Hasan reconstitua un instant l'empire africain des Almohades. Dès 1337, il était maître du royaume abdalouadide. En 1347, il s'emparait de la Tunisie hafside. Mais du vivant même du sultan, dès 1348, la grande œuvre, à peine réalisée, s'écroulait : Hafsides et Abdalouadides retrouvaient leurs royaumes. Abou Inan reprit l'œuvre paternelle et occupa de 1352 à 1358, le royaume de Tlemcen. En 1356 et 1357, il pénétrait même en Ifriqiya ; son succès fut de plus courte durée encore que celui d'Abou l-Hasan.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, la dynastie mérinide, malgré sa décadence, s'acharna sur l'ennemi abdalouadide. Plusieurs fois Tlemcen fut conquise, mais abandonnée au bout de quelques mois. Seul, Abou l-Abbas tint la ville pendant plusieurs années, de 1389 à 1393.

Les réussites passagères des Mérinides, la mise en vassalité de quelques émirs abdalouadides ne purent réunir vraiment les terres algériennes de l'Est au royaume marocain.

Aussi bien la frontière entre les Mérinides et Abdalouadides fut d'abord flottante : le Maroc Oriental fut plusieurs fois disputé entre les deux royaumes. Mais si Taza restait encore la grande place d'armes pour les expéditions vers l'Est, les B. Mérin finirent par tenir Taourirt et Oujda : une frontière entre les deux pays se précisait.

Le Maroc chérifien et l'Algérie turque

Les deux dynasties chérifiennes du Maroc tentèrent à leurs débuts, de conquérir Tlemcen. Le fondateur de la dynastie saâdienne Mohammed ach-Cheikh, fit occuper la ville ; mais les deux fils du sultan qui, successivement, conduisirent les armées marocaines furent battus ; l'un d'eux Abd al-Qadir fut tué par les Turcs qui exposèrent sa tête à Bab Azoun. Les nouveaux maîtres de l'Algérie qui allaient intervenir au Maroc en faveur des B. Ouattas et qui rêvèrent longtemps d'une expansion vers l'Ouest étaient bien décidés à ne tolérer aucun empiétement sur le domaine de la régence d'Alger. Une dernière tentative de Mohammed ech-Cheikh, devenu l'allié des Espagnols d'Oran, échoua devant Tlemcen.

Les chérifs alaouites ne furent pas plus heureux. Les deux raids de Moulay Mohammed en Oranie ne furent que des razzias sans lendemain. De même, les poussées spasmodiques que Moulay Ismaïl, de 1679 à 1696, fit faire en territoire turc restèrent sans conséquences.

Après toutes ces crises des accords fixèrent la limite entre le Maroc et la Régence d'Alger à la Tafna. Désormais, une frontière existait que les Turcs firent respecter et que bientôt aucun des deux états ne songea plus à modifier.

Après Moulay Ismaïl, les relations entre la cour de Fès et les Turcs d'Alger furent espacées, mais cordiales.

L'accord entre les deux Etats musulmans avait fixé en droit dès le XVIIe siècle une frontière qui existait en fait depuis la fin du XIIIe siècle.

Un bilan

Ainsi l'Algérie et le Maroc n'ont eu que rarement tout ou partie de leurs terres réunies sous une même autorité. La plus longue période d'union fut celle de l'empire romain : du Ier siècle après J.-C., au début du Ve siècle. Mais seul le Nord des deux pays participa à cette association qui, après Dioclétien, fut de plus en plus restreinte et lâche. Le califat omeiyade de Damas rassembla la Berbérie pour moins de quarante ans. Il fallut attendre les grandes dynasties marocaines pour voir reprendre l'œuvre de Rome et des conquérants musulmans. Dès 1083, les Almoravides possédèrent l'Algérie jusqu'à Alger. En 1159, le calife Abd al-Moumen étendait son pouvoir sur toute la Berbérie. L'empire africain des Almohades ne dura que soixante-dix ans. Les tentatives mérinides — en dehors de la glorieuse et éphémère aventure d'Abou l-Hasan — ne conquirent que pour quelques années ou quelques mois le royaume de Tlemcen.

Alors que la domination de Rome sur le Nord du Maghrib avait duré trois siècles et demi, le Maroc musulman ne fut uni à des terres algériennes que pendant quarante ans après la conquête islamique, cent quarante ans sous les Almoravides et les Almohades, moins de trente ans sous les Mérinides, soit deux cent dix ans pour plus de onze siècles d'histoire islamique.

Entre le Maroc et l'Algérie, les forces de dissociation l'ont emporté de loin sur les chances d'union. Ce ne fut jamais de leur volonté commune que les deux pays ou celles de leurs régions qui étaient voisines, ont pu associer leurs destinées. Les fraternités de races et de religion n'ont jamais suscité un dessein, ni même un désir de fusion. Il fallut des conquêtes venues de l'Est ou de l'Ouest pour rassembler le centre et l'Occident de l'Afrique mineure. Les conquêtes venues de l'Est, celle de Rome, celle des Fatimides, celle des Turcs, furent toutes le fait d'empires extérieurs à l'Afrique ou tout au moins de dynasties de souche étrangère. Les deux conquêtes venues de l'Ouest, celles des Almoravides et des Almohades, furent l'œuvre de Berbères. Sur le plan politique la Berbérie donc a subi les mouvements venus de l'Orient : elle n'a manifesté sa volonté propre et son fond permanent qu'en se posant en puissance occidentale.

*
**

Les forces de dissociation

Sans rappeler toutes les raisons momentanées qui empêchèrent des liens politiques de stabiliser entre les terres de l'Algérie et du Maroc, il faut reconnaître que des causes générales et permanentes n'ont cessé d'agir dans le sens de la dissociation.

Les facteurs géographiques tendaient à séparer l'Algérie et le Maroc. La première est tournée vers la Méditerranée, en large contact avec la Tunisie et, par là, avec l'Orient. Le Maroc au contraire, isolé pour le meilleur de lui-même par la barrière de l'Atlas, se tourne vers l'Atlantique et surtout se lie à l'Espagne par les côtes du Détroit de Gibraltar. Les steppes du Maroc Oriental et de l'Oranie ont beau être d'un parcours facile, elles ont maintes fois constitué un *no man's land* entre les deux pays et n'ont jamais pu fournir un lien solide. Comme l'a montré F. de la Chapelle il a existé, entre les deux pays, une frontière de nomades, absorbés dans leur vie propre et maintes fois impatients de toute domination.

La structure et la mentalité sociales des deux pays n'a fait que renforcer l'action des facteurs géographiques. Le morcellement organique des Berbères, leur souci de conserver la liberté par l'indépendance ne pouvaient favoriser les rassemblements de quelque enver-

gure. Les grands empires berbères du Moyen Age se fondèrent sur la solidarité d'un clan fondateur. Mais l'esprit de race qui les inspirait resta limité dans son action. Les Almoravides s'arrêtèrent devant le domaine des Sanhaja kabyles sans s'unir à eux. Les Almohades ne tentèrent pas de rassembler, en dehors du Maroc et même dans le Maroc, tous les éléments apparentés aux Masnouda : la coalition almohade resta par bien des côtés accidentelle. Seul Abou l-Hasan tenta, mais en vain, le ralliement des Zénètes. De plus, au moment même où les grands empires berbères faisaient leurs tentatives d'unification de la Berbérie, l'invasion arabe commençait de miner les espoirs de réunion fondés sur la race.

Incapables de pousser jusqu'à ses dernières conséquences, la fraternité de sang, la solidarité ethnique qui les fondait, ces empires n'eurent pas une base territoriale lentement constituée et fermement maintenue, où les particularismes auraient pu se dissoudre. Etats de conquête, ils restèrent fragiles, exposés à toutes les révoltes et à toutes les sécessions.

Lorsque se constituèrent des états avec des bases territoriales plus réduites mais plus fermes, sous les Mérinides et sous les Abdalouadides, la frontière algéro-marocaine commença de se dessiner. Elle se stabilisa officiellement lorsque le Maroc chérifien et l'Etat turc d'Alger eurent achevé de se consolider. Alors la séparation traditionnelle des deux pays fut inscrite et précisée dans des actes diplomatiques.

HENRI TERRASSE,
de l'Institut.

Les relations franco-tunisiennes au début du XVIIe siècle [1] : l'Accord de 1606

Ces relations sont essentiellement celles de deux villes, Tunis et Marseille, dont la première est un nid de corsaires et la seconde un port de commerce. Si le commerce maritime est « l'âme » de leur ville, comme les Marseillais l'ont écrit à M. de Brèves, notre ambassadeur à Constantinople, les Tunisiens pourraient dire que la course maritime est « le cœur » de Tunis. Sans elle, le trésor de la Régence serait à peu près vide et tout gouvernement régulier deviendrait impossible. Il y a là deux activités aussi nécessaires l'une que l'autre mais antinomiques, le développement de la course tunisienne entraînant la ruine du commerce marseillais. Rechercher les conditions d'une « coexistence pacifique » entre ceux qui s'y livrent semble une gageure. C'est pourtant à quoi tendent les négociations de 1606, de 1612 et de 1616. On ne s'étonnera pas que les accords auxquels elles ont abouti n'aient eu qu'une durée éphémère.

C'est à dessein que nous n'employons pas ici le terme de traité qui pourrait faire croire à des négociations entre puissances souveraines. Or, la Tunisie du XVIIe siècle, malgré une certaine autonomie de fait, était un pachalik turc, et les « Puissances de Tunis », pacha, dey, membres

(1) Sur les relations franco-tunisiennes à cette époque voir Jean Mallon, *L'influence française dans la Régence de Tunis avant l'établissement du protectorat*, Publications Coloniales, Paris, 1931, ch. I, pp. 176, et surtout l'excellent exposé de R. Capot-Rey, *La politique française et le Maghreb méditerranéen*, 1643-1685, Introduction, Revue Africaine, t. LXXV, 1er trim. 1934, pp. 44-61.

du Dîvan et de la milice se proclamaient eux-mêmes, selon la terminologie en usage, les « esclaves », c'est-à-dire les sujets du sultan de Constantinople. Le roi de France ne pouvait traiter qu'avec ce dernier (2) ; il venait d'ailleurs de le faire tout récemment. En 1601, en effet, deux ans avant son passage à Tunis, Savary de Brèves avait obtenu du Grand Seigneur des Capitulations qui ne furent renouvelées qu'en 1673, et qui, par conséquent, réglaient, en ce début de siècle, les rapports de la France avec l'Empire Ottoman. C'est dans le cadre de ces Capitulations, dans le respect de leurs stipulations et en s'y référant parfois expressément que se négocièrent à Tunis les « accords », les « accommodements » de 1606, de 1612 et de 1616. Mais quel que soit le titre de l'instrument à la rédaction duquel aboutissait la négociation, quelle qu'ait été la qualité des négociateurs, il ne pouvait s'agir que d'une entente, d'une convention, d'un « compromis » entre des sujets du roi de France et des sujets du Grand Seigneur. Il n'y avait pas, cependant, correspondance parfaite entre les deux parties contractantes : — du côté français c'était la ville de Marseille qui négociait et qui s'engageait, mais elle le faisait pour tous les sujets de la couronne (3), et « sous le bon plaisir de Sa Majesté », c'est-à-dire qu'avant de devenir exécutoire, l'accord devait avoir reçu l'approbation du roi « en son conseil » ; — du côté tunisien, les Puissances de Tunis ne s'engageaient que pour leurs administrés et il ne semble pas qu'elles aient jamais songé à en référer au Sultan.

On admet généralement que le premier accord franco-tunisien conclu depuis la conquête turque (1571) est celui

(2) J. Mallon (*op. cit.*, p. 9) a trouvé une formule heureuse pour exprimer la nature des rapports entre le roi de France et les puissances de Tunis. « Le souverain de Marseille, « Empereur de France », a des traités avec le souverain de Tunis, empereur des Ottomans ».

(3) De là les prétentions de Marseille à faire participer aux frais les « villes de la coste », c'est-à-dire les autres ports de Provence : Toulon, Sixfours, La Ciotat, Saint-Tropez, etc., comme elle le fit en 1585-1586 et en 1608 (voir M. Mireur, *Ligue des ports de Provence en 1585-1586*, Coll. Doc. In. de l'histoire de France, Mélanges historiques, t. V, Paris, Imp. Nat., 1886, pp. 601-638 ; Arch. de l'Hôtel de Ville de Marseille, *Reg. des délibérations BB. 59*, assemblées des 23 juillet et 4 août 1608, f°s 141 à 142 v°).

qui fut négocié par Savary de Brèves, en 1606. Cette opinion nous a paru un temps sujette à revision.

En effet, par une lettre datée du 19 juillet 1584 (4), Nicolas Borrilly, consul de France à Tunis, informait les consuls de Marseille que des corsaires tunisiens avaient enlevé des sommes importantes, en espèces, sur un navire marseillais qui se rendait à Alexandrie. A ses réclamations, le Dîvan avait répondu en se refusant à toute restitution avant la mise en liberté de quelques esclaves turcs retenus à Marseille. Le sieur Jacques de Saint-Jehan qui se rendait dans leur ville devait leur donner toutes informations utiles sur cette affaire (5). Trois mois plus tard, jour pour jour, le 19 novembre 1584, le Grand Prieur de France, Henri d'Angoulême prévenait ces mêmes consuls que, « suyvant le mandement du Roy », il avait ordonné « au capp^ne^ Jaquet de St-Jehan de faire embar- « quer sur le gallion de patron Crouzon tous les Turcs « qui estoient A Marseille Et de les conduire a Thunis « *avec les Ambassadeurs du Roy de Thunis* » (6). Il faut donc supposer qu'au cours de ces trois mois une négociation, engagée, vraisemblablement, entre les Consuls de Marseille et les envoyés du « Roy de Thunis », avait abouti à un accord que le roi avait approuvé et dont il avait confié l'exécution au Grand Prieur. Mais il est probable que cet accord se réduisait au règlement des deux affaires en litige : restitution des sommes « piratées » et libération des esclaves turcs. En 1584, la révolution qui porta les deys au pouvoir n'avait pas encore eu lieu ; le « Roy de Thunis » était le pacha, qui jouissait encore de quelque autorité. Il n'est pas vraisemblable que de part et d'autre on ait pu songer à autre chose qu'à réclamer le respect des Capitulations. S'il en a été ainsi, ce règlement très particulier ne saurait être comparé à l'accord de 1606, de portée beaucoup plus générale puisque, si

(4) Eugène Plantet, *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour, 1577-1830*, 3 vol., Paris, 1893-1899, t. I, p. 3.

(5) Dans le résumé qu'il donne d'une partie de cette lettre, Plantet écrit que « le Dîvan des janissaires a décidé d'envoyer à Marseille Jacques de Saint-Jehan ». L'original ne contient rien de semblable.

(6) *Arch. de l'Hôtel de Ville de Marseille*, H.H. 350.

l'on en juge par le texte qu'en ont publié A. Rousseau (7) et E. Plantet (8), il visait à établir les conditions de relations pacifiques durables entre Français et Tunisiens. La négociation menée à Tunis par Savary de Brèves serait donc bien la première de ce genre.

Mais, avant de se prononcer sur la portée et l'originalité de cette tentative, il semble prudent de se poser une question... préliminaire. Sommes-nous vraiment en possession du texte de cet accord ? Autrement dit, est-il sûr que le texte publié par Rousseau et par Plantet soit celui qu'a signé M. de Brèves ?

Il est curieux que personne jusqu'à ce jour, n'ait émis de doute sur l'authenticité d'un document daté par Rousseau de 1604, par Plantet de 1605 et dont nous savons avec certitude, depuis longtemps, qu'il n'a pas pu être rédigé avant le mois de juin 1606 (9) ; et cela d'autant plus que le texte publié par Rousseau fournit lui-même la preuve qu'il est postérieur de plusieurs années à cette dernière date. En effet l'article relatif à la restitution des marchandises et des navires fait allusion aux « prises faites sur les sujets du Roy... *et spécialement depuis la mort d'Osman Dey* » (10). Ce dernier membre de phrase, qui ne figure pas dans le texte de Plantet, permet d'affirmer que la rédaction ne remonte pas au-delà d'octobre 1610, la mort d'Osman Dey étant survenue, c'est Rousseau lui-même qui nous l'apprend, le 30 septembre 1610 (13 Redjeb 1019) (11).

(7) Alphonse Rousseau, *Annales Tunisiennes*, Alger-Paris, 1864, p. 474.

(8) Plantet, *op. cit.*, t. I, p. 6.

(9) Il suffit de lire avec attention la Relation des voyages de M. de Brèves pour se rendre compte que si notre ambassadeur a quitté Constantinople en 1605 ce n'est qu'après avoir visité la Terre Sainte et l'Egypte qu'il s'embarqua à Alexandrie le 30 avril 1606. Il ne fut pas favorisé par les vents et ne parvint à La Goulette que le 17 juin 1606. Sur la rectification de la date erronée de 1605, voir P. Grandchamp. *La France en Tunisie au XVIIe siècle*, t. IV, p. XIX, note 36. P. Masson avait déjà rectifié la même erreur dans son *Histoire des Etablissements et du Commerce Français dans l'Afrique Barbaresque (1550-1793)*, Paris, Hachette, 1903 (p. 20, note 4).

(10) Osman ou Othman Dey régna de 1594 à 1610. Il est parfois désigné sous le nom de Kara Osman ; c'est le Carrassoman ou Carosseman des textes français contemporains.

(11) Rousseau, *op. cit.*, p. 143.

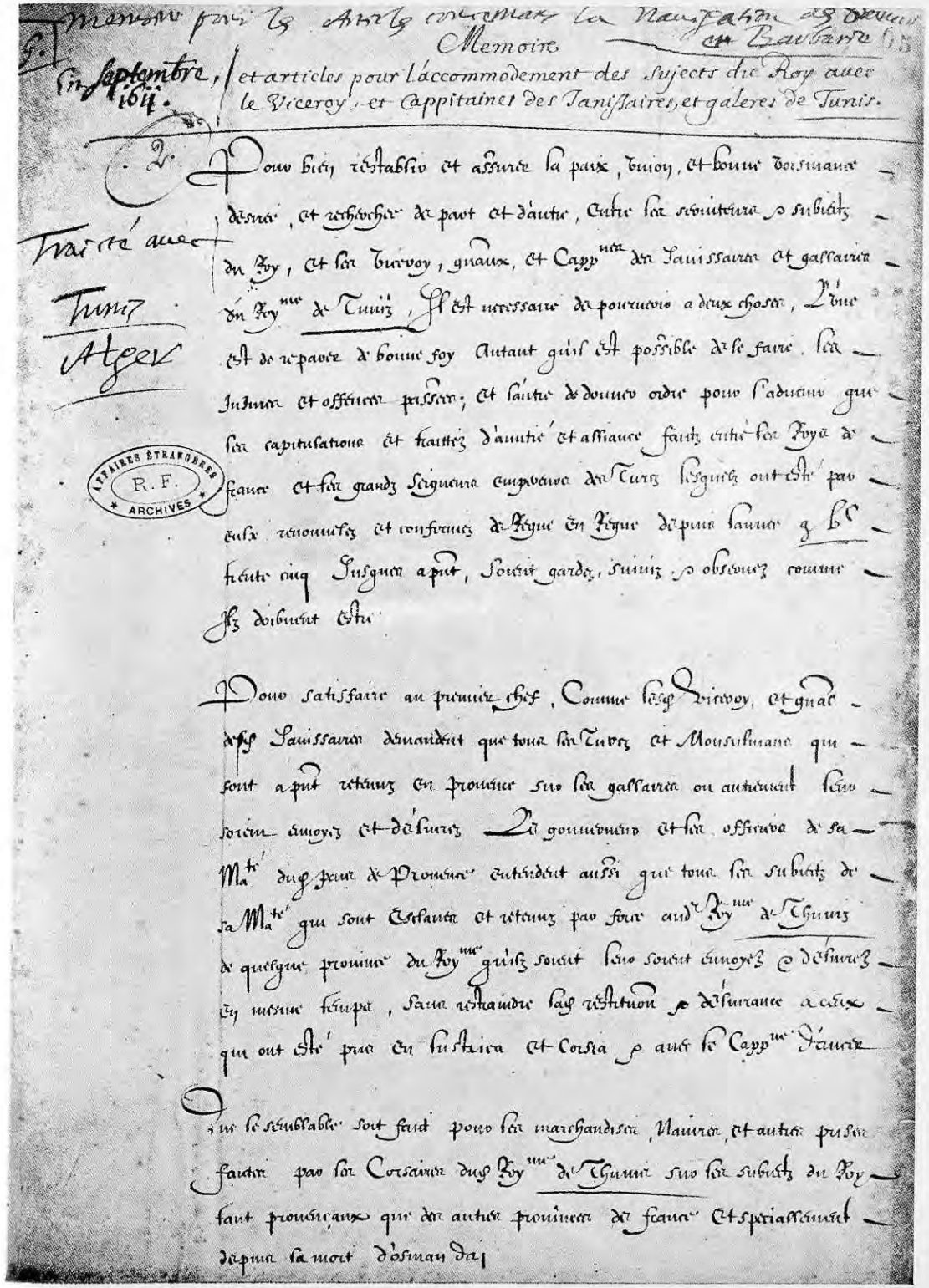

Rousseau n'indiquant pas ses sources, toute vérification est, pratiquement, impossible. En revanche, nous avons pu retrouver facilement le document des Archives Nationales dont le texte de Plantet est la reproduction, grâce à l'auteur lui-même qui en donne la référence (12). Sa lecture nous réservait une double surprise : d'abord, il contient, parfaitement lisible, le passage cité plus haut et omis par Plantet : « et spécialement depuis la mort d'Osman day. » ; ensuite, on y peut lire, bien en évidence, au-dessous du titre, une date : « septembre 1611 ».

Enfin, au cours de recherches dans les archives du Ministère des Affaires Etrangères, à Paris, nous avons rencontré le même document (13). Cependant quoique le texte en soit, à quelques mots près, semblable au précédent, il ne laisse pas de présenter quelque intérêt. D'abord parce que, si l'on renonce à le considérer comme le texte d'un accord conclu et signé, pour y voir (ce qu'il est sans doute en réalité), un simple projet, ce pourrait être le document original. En tout cas, si ce n'est pas l'original, c'est une copie d'époque (plus ancienne que celle des Archives Nationales) ; l'écriture en témoigne avec évidence, celle du texte, comme celle de la date « septembre 1611 », placée ici en travers, dans le coin gauche. D'autre part il permet de rectifier une erreur de lecture commise par l'auteur de l'autre copie. Dans cette dernière, à la fin du premier paragraphe, il est fait allusion aux esclaves pris « avec le capitaine d'Aveer », que Plantet transcrit « d'Avor ». Mais le texte des Affaires Etrangères porte : « pris... avec le capp^ne D'ancer ». Or Simon Danser, dont nous aurons à parler par la suite, fut pris à La Goulette dans le courant de décembre 1610 (14). Preuve nouvelle de l'impossibilité où

(12) *Arch. Nat. Marine*, B^5 49, f° 21.

(13) Arch. du Min. des Aff. Etr., *Mém. et Doc. Afrique*, t. VIII, f°s 5-6.

(14) Le capitaine Danser ou Dansa, d'origine flamande, un des corsaires d'Alger les plus redoutés ; obtint sa grâce du roi Henri IV ; les Marseillais le prirent à leur service en 1610 pour assurer la sécurité de leurs convois. Pris à La Goulette par les Turcs de Tunis, en décembre de la même année, on ne le revit jamais plus.

nous sommes de voir dans ce document le texte de l'accord conclu en 1606.

Cette constatation conduit naturellement à poser deux questions. Que savons-nous au juste, de l'accord de 1606 ? A quelle négociation se rapporte le document daté de septembre 1611 ?

Sur l'accord de 1606 notre source principale est la Relation des voyages de M. de Brèves (15). Encore, y trouve-t-on plus de renseignements sur les péripéties de la négociation que sur ses résultats. Cependant, grâce à elle, nous savons que de Brèves réussit à libérer soixante-douze esclaves et quelques jeunes garçons qui avaient déjà renié (16). « Après, nous dit l'auteur, M. de Brèves, avec Osman Day et toute la milice passèrent un compromis » (17). Les Tunisiens s'engageaient à ne plus « molester à l'advenir les sujets du Roy », à ne plus recevoir dans leurs ports les corsaires anglais qui auraient « déprédé les marchandises desdits François », et au cas où ils y aborderaient, à « faire rendre lesdites marchandises ès mains du Consul de France, et punir exemplairement le Pyrate » (18). De son côté, de Brèves « s'obligeoit... envers ladite milice (toutesfois sous le bon plaisir

(15) *Relation des voyages de Monsieur de Brèves, tant en Grèce, Terre-Saincte et Aegypte, qu'aux Royaumes de Tunis et Arger, ensemble. Un traicté faict l'an 1604, entre le Roy Henry le Grand, et l'Empereur des Turcs, et, Trois discours dudit Sieur, Le tous recueilli par le S.D.C. A Paris, MDCXXVIII.*

(16) Voir *Relation...*, pp. 344 et 353. Dans une lettre aux consuls de Marseille, du 24 octobre 1616 (Plantet, *op. cit.*, t. 1, p. 12), de Brèves rappelle qu'il fit « donner liberté à cent quarante ou cinquante des subjects du Roy qui estoient pour lors aux prisons du dit Thunis ». Cf. *Histoire de Barbarie et de ses corsaires...* par le R.P. Fr. Dan..., seconde édition, Paris, 1649, p. 187. L'auteur prétend que S. de Brèves obtint « que tous les esclaves François luy seroient rendus ».

(17) *Relation...*, pp. 347 et 348.

(18) Dan, qui reproduit presque mot pour mot le texte du compromis contenu dans la *Relation*, en le divisant en articles numérotés, semble avoir commis une erreur en écrivant (art. II) que les Tunisiens « ne permettroient plus que les Pyrates anglois ou autres fussent receus en aucun port dépendant de leur jurisdiction ». Dan, *op. cit.*, p. 188. D'après le texte de la *Relation* cet article a une portée moins étendue, il ne s'applique qu'aux « Corsaires anglois qui auroient déprédé les marchandises desdits François ».

du Roy) de faire ensevelir dans une générale amnistie, toutes les hostilitez par elle exercées contre les nostres, l'asseurant qu'à l'advenir nous ne la rechercherions des prises faittes sur nous ». Il promettait également « que les esclaves Turcs détenus à Marseille, tant bien que mal pris, seroient remis en liberté dans un an » (19). Enfin les bâtiments tunisiens « auroient libre entrée aux ports de la France, et y seroient aydés de vivres et rafraischissemens comme vaisseaux de confédérez et bons amis ».

Que penser de ce « compromis » ? Assurément ce n'était pas un succès. De Brèves n'avait pas réussi à délivrer tous les esclaves français et, cependant, il s'engageait à faire libérer tous les esclaves turcs, « bien ou mal pris » ; ce qui signifie que l'on rendrait même ceux qui avaient été pris « en cours », c'est-à-dire en train de pirater dans les eaux ou sur les côtes françaises. Alors que ses instructions portaient qu'il devrait « faire resti-

(19) Il s'agit surtout de ceux que les documents contemporains désignent sous le nom de « Turcs de Flandres ». A la suite de la victoire remportée par les Hollandais sur les Espagnols à Sluis (Bataille de l'Ecluse), au cours de l'été 1604, plusieurs galères espagnoles ayant été prises, les Musulmans qui formaient leurs chiourmes furent mis en liberté. Leur nombre s'élevait à 1.400, si l'on en croit l'ambassadeur hollandais Haga qui donne ce chiffre dans la harangue qu'il adressa au Grand Seigneur en lui remettant ses lettres de créance (30 avril 1612). Les Hollandais s'efforcèrent de les rapatrier dans le double but de faciliter le rachat de leurs compatriotes esclaves et le développement de leur commerce dans le Levant. Le capitaine Pieter Maertensen Coy fut chargé d'en conduire quelques-uns au Maroc, et un groupe de 38 amené à Alger par le capitaine Pieter Gerritszen, mais un grand nombre d'entre eux, munis de passeports du comte Maurice de Nassau, furent dirigés vers la France. Henri IV leur accorda les sauf-conduits nécessaires et même « quelque argent », pour se rendre à Marseille afin de s'y embarquer pour la Barbarie. Ils auraient été environ 600. Nous ignorons dans quelles circonstances et à la suite de quels événements ils furent réduits en esclavage et mis en galère. Il semble même que certains furent vendus et allèrent ramer sur les galères de Florence ou de Malte. A Constantinople Morat Raïs se plaignit à notre ambassadeur, en présence du premier pacha, que ces malheureux « au partir de Marseille, avoyent esté par quelques Marsillois, la plus part tuez, pris et vendus pour esclaves, et d'autres mis aux galères ». Le fait que le baron de Salignac se bornait à répondre « qu'il n'y en avait point eu de tués » semble confirmer la vente et la mise en galères. Comme on le voit, l'affaire des Turcs de Flandres n'altéra pas seulement nos relations avec Tunis, et Alger, mais nous créa aussi des difficultés à la Porte. (Sur ce sujet voir : *Ambassade en Turquie de Jean de Gontant-Biron, baron de Salignac*, Paris, 1889 ; Heeringa, *Bronnen tot de geschiedenis van den Levantschen Handel*, 1910, t. II ; Lettres missives d'Henri IV, t. VI, VII et VIII).

tuer l'argent, vaisseaux et marchandises déprédées », il n'avait obtenu la restitution d'aucune prise et il acceptait de passer l'éponge sur tous les actes de pirateries antérieurs à la signature de l'accord. Il renonçait même à toute poursuite en vue de la réparation des dommages subis.

Nous pourrions nous étonner que Savary de Brèves ait consenti à mettre sa signature au bas d'un accord si désavantageux (20) si nous ne connaissions pas d'une part les difficultés considérables qu'il rencontra au cours d'une négociation qui lui fit « courir fortune de la vie » et d'autre part sa conviction qu'une rupture aurait eu, pour le commerce marseillais des conséquences néfastes. Il s'est, d'ailleurs, expliqué longuement à ce sujet dans une lettre adressée, le jour de son départ de La Goulette, au premier secrétaire des commandements du roi, M. de Villeroy (21) : « Considérant, écrivait-il, que je n'avois aucun commandement de S. M[te] de rompre [la paix] avec eux, de l'autre qu'ilz avoient sept gallères touttes prestes pour aller en course ; que les quictant sans auleune résolution, ils avaient délibéré d'aller à la coste de Provence ; et qu'ilz y pourroient bien faire une partie de ce qu'ils disoient, pour n'estre ladite coste de Provence pourveue de ce qu'il luy fauldroit pour les repousser ; que S. M[te] avoit trop peu de gallères pour les entreprendre ; que maintenant s'estoit la saison que les marchandz françois alloient et venoient de Levant ; joinct que les consuls de Marseille m'avoient escript que je fisse en sorte de redresser leur négoce et l'asseurer ; que sans cela, ilz ne pouvoient vivre, et que c'estoit l'âme de leur ville ; toutes ces considérations me firent résoudre de tirer de

(20) Voir *Relation...*, p. 348 : « Et quoy que cest accord semble un peu désadvantageux, si est-ce que ne se pouvant mieux, il fut jugé expédient de le passer ainsi, que de quitter la partie et s'en retourner sans rien faire... ».

(21) S. de Brèves à Villeroy : « De mon navire à la voile pour Alger, ce XXVIIe Aoust 1606 ». B. N. fr. 16.145, f° 49, Publié pp. 75-76 de l'ambassade de Turquie de Jean Gontant-Biron, baron de Solignac, 1605-1610. *Correspondance diplomatique et Documents inédits*, publiés et annotés par le comte Théodore de Gontant-Biron, Paris, Champion et Picard, 1889.

ces gens quelque temporisement à l'exécution de leur mauvaise volonté, soubz quelque condition que ce fust, pour ce pandant nous préparer contre eux, m'ayant semblé qu'il n'y a pas de déshonneur, pour chastier des meschants que l'on ne peult réprimer, de leur accorder quelques fois une partie de ce qu'ilz veulent. C'est pourquoi j'ai passé avec eux l'accord que j'envoie au Roy, et que vous verrez, le tout, toutefois soubz le bon plaisir de S. M[te] qui pourra tousjours, en me désadvouant, leur déclarer la guerre, et se servir de cet accord pour s'y préparer... ». En somme, pour de Brèves lui-même, ce « compromis » n'était qu'un expédient destiné à gagner du temps. Etant donné les circonstances de la négociation et l'état d'esprit du négociateur, on peut se demander si l'accord de 1606 a bien eu la portée générale qu'on lui attribuait d'après le contenu du texte que l'on croyait être le sien.

Quoi qu'il en soit, on peut être certain qu'il ne suscita pas un grand enthousiasme parmi les Marseillais. La « générale amnistie » leur coûtait plusieurs centaines de mille écus. L'engagement de rendre tous les Turcs des galères dans le délai d'un an mettait à la conclusion de la paix une condition dont l'exécution serait à coup sûr difficile et coûteuse, les capitaines des galères ne consentant pas de bonne grâce, ni gratuitement, à désorganiser leurs chiourmes. Et une fois la paix signée, pouvait-on, sans quelque naïveté, espérer que les Puissances de Tunis en respecteraient les clauses ? Pendant combien de temps ? « Car enfin, sont corsaires et faut que quelque chose pâtisse », comme l'écrira un peu plus tard, avec résignation, un de nos consuls (22). Dans ces conditions fallait-il exécuter l'accord, ou se préparer à la guerre ? Le conseil de ville du 27 novembre 1606 (23) témoigne de ces inquiétudes et de cette hésitation. Il ne put se résoudre à prendre parti et s'en remit à la sagesse du roi. L'assemblée décida donc à l'unanimité de « despecher le

(22) Plantet, *op. cit.*, t. I, p. 53. Lettre de Claude Severt aux Consuls de Marseille, 16 septembre 1621.

(23) *Arch. H. de V. Marseille*, B.B. 59, f° 15 v°.

plus promptement q[ue] sera possible personne cappable vers le Roy... pr se treuver si fer se peult à l'arrivée de Mr de Brèves et supplier Sad. Mté de prouvoir aux pertes et Ruines q[ue] les marchands négocians ont souffertes et souffrent ordinerement par les prinses et Ravages qmis [commis] par les pirates et corsaires d'Argiers et thunis, *soyt par forces bastantes po[r] nous en pouvoir garantir ou bien d'acomplir le traicté dud. Sr de Brèves* touchant le relaxement des tures debteneus esclaves dans ses galleres et autrement, *ainsi q[ue] mieulx sera advisé par Sad. Mté.* » Une assemblée ultérieure désigna la « personne cappable depputtée en cour » : ce fut Louis de Cabre, Sr de Roquevaire qui avait rempli les fonctions de premier consul en 1602.

Aucun document ne nous renseigne sur ce qui se passa à la cour, ni au conseil du Roi. Il semble qu'aucune décision n'ait été prise avant le 28 septembre 1607 (24), jour où Henri IV notifia aux consuls de Marseille sa résolution « de faire donner liberté aux Turqs quy venant de flandre et passans par ce Royaume avec passeport ont esté retenus en noz galleres... et de les faire conduire jusques à Thunis ». Le roi désignait, pour accomplir cette mission, « Anthoine Lovicq ou Berenguier, corsous naturillizés et habitans en nre d[ite] ville de Marseille, quy ont demuré Longtemps en ce païs et y ont acquis grand credict... ».

Trois mois plus tard, le 27 décembre 1607 (25), le duc de Guise, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, interdisait tout commerce avec la côte de Barbarie, en raison « des pilleries et ravages que ceux d'Argiers, de Thunis et autres lieux continuent à faire sur les sujets du Roi, ayant encore depuis peu de jours saisi et arrêté les vaisseaux de ce pays qui étaient en leurs ports et fait esclaves tous les François qui s'y sont trouvés ». Il faut croire que cette interdiction fut

(24) *Ibidem*, f° 114. Lettre du roi lue à l'assemblée pour le négoce général, tenue le 12 janvier 1608.

(25) *Arch. dép. des B. du R.* Registres de l'Amirauté, IX B[1], f° 198.

rapidement levée, puisque le 12 janvier 1608 (26), au cours d'une « assemblée générale pour le négoce » les consuls de Marseille donnaient lecture de la lettre du roi du 28 septembre et que, « par la plurallité des voix et oppinions », l'assemblée désignait le Sieur Berengier pour « faire le voyage de Thunis ». Mais, le surlendemain, 14 janvier, se réunissait à l'Hôtel de Ville un « bureau des plus aparans Inthéressés au négoce de ceste ville de Marseille, pour traictter des occurances dicelluy et des moyens que fault tenir à pourvoir aux maux que causent les corsaires de Barbarie » (27), et, après discussion, il était « dellibéré, conclud et arresté » : 1° qu'il serait « depputté au Roy » pour le supplier de « déclarer et faire la guerre » aux corsaires de Barbarie ; 2° que le duc de Guise serait également « supplié par lesdicts Srs consuls au nom de toute la Commté [communauté] Interdire généralement le négoce, traffic ou accez à tous les subjects de la couronne ausdtes parties de la Barbarie ».

Il n'entre pas dans notre propos de rechercher ici les causes de ces décisions contradictoires. Nous nous bornerons à constater l'échec de la première tentative d'établir des relations pacifiques entre les Français et le pachalik de Tunis par négociation directe. En janvier 1608, les « Turcs de Marseille » n'étaient pas encore libérés quoique le délai prévu pour leur restitution fût écoulé depuis quatre mois. A Tunis, les Français étaient traités avec la dernière rigueur : les patrons des navires français pris en mer et amenés à La Goulette, étaient mis à la chaine avec leur équipage ; ils voyaient leur cargaison confisquée et parfois leur bâtiment, rééquipé et armé en guerre, partir « faire le cours » contre leurs compatriotes (28). A Marseille, on réclamait à cors et à cris l'interdiction du commerce de Barbarie et la guerre

(26) *Arch. H. de V. Marseille*, B.B. 59, f° 114.

(27) *Ibidem*, f° 116.

(28) *Ibidem*, f° 116 : « Lesquelz non contents d'avoir ravy Led. vaisseau et toutes les facultés et comodittés y estans, ont mis à la cadenne presque tous les françois, armé led. vaisseau en nombre [?] pour courir. plus que jamais résoluz q[ue] tout ce qu'ilz trouveront de le faire sien... ». Cf. Grandchamp, *La France en Tunisie au XVIIe siècle*, t. III, pp. 109-110, actes des 2, 8 et 11 novembre 1607.

contre les pirates. Tel était l'état des relations entre Marseille et Tunis, seize mois après la signature de l'accord de M. de Brèves.

Il est temps de revenir au pseudo-texte de cet accord. Quelle est la nature de ce document ? A quelle occasion a-t-il été rédigé ? C'est à ces deux questions que nous voudrions, maintenant, donner une réponse.

Le titre même du document nous semble assez révélateur : « Mémoire et articles pour l'accommodement des sujets du Roy..., etc. », et plus suggestif encore celui qui a été ajouté sur la copie des Affaires Etrangères, tout en haut de la première page : « Mémoire *pour* les Articles concernans la navigation des françois en Barbarie ». De toute évidence, nous ne sommes pas en présence de la rédaction définitive d'un accord déjà conclu, mais d'un simple projet, d'un aide-mémoire rédigé en vue d'une négociation à venir, et qui devait faire partie, avec les « Instructions » habituelles en pareil cas, du dossier confié à un négociateur envoyé à Tunis.

De quelle négociation s'agit-il ? Quel est ce négociateur ? N'oublions pas que le document porte une date : septembre 1611. Il est probable que si Rousseau et Plantet avaient eu, comme nous, connaissance des actes de la chancellerie de France à Tunis, si heureusement publiés par M. Grandchamp (29), ils n'auraient pas commis l'erreur que nous avons relevée et qu'ils auraient répondu sans hésiter à cette double question.

En effet, plusieurs actes des mois de mars, avril et mai 1612 nous révèlent la présence à Tunis de « Jehan de Forbin, Sr de la Barben, Sr de la Martre, venu « pour les comm[andements] de monseig^r le duc de Guisse [sic] pour la délivrance des esclaves français et marchands retenus » (30). Nous voici donc en présence d'un épisode à peu près inconnu des relations franco-

(29) Grandchamp, *op. cit.*, t. III, pp. 28 à 41. Actes du 4 mars au 20 mai 1612 ; en particulier, 4 mars (p. 28), 20 avril (p. 29), 26 avril (p. 31), 2 mai (p. 36), 4 mai (p. 37), 5 mai (p. 39), 7 mai (p. 40), et un acte du 5 octobre 1612 (pp. 52-53).

(30) *Ibidem*, p. 29, 20 avril 1612.

tunisiennes, car, à notre connaissance, aucun auteur, à l'exception du célèbre historien de Marseille, Antoine de Ruffi, n'en a fait mention (31). L'histoire de cette nouvelle négociation ne manquerait certes pas d'intérêt, et il serait possible de l'écrire à l'aide des nombreux documents qui se trouvent dans les archives marseillaises. Mais une étude de ce genre dépasserait le cadre de cet article. Nous nous bornerons donc à préciser que Jehan de Forbin signa, en avril-mai 1612, avec les Puissances de Tunis un accord dont le texte ne nous a pas été conservé et que la paix de 1612, ne fut pas observée plus longtemps que celle de 1606, puisque, en novembre de la même année les Marseillais se préparaient à « lever » un nouvel « armement » sous le commandement d'un officier de la marine royale, M. de Manty (32).

J. PIGNON.

(31) Antoine de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, 2e édit., revue par son fils, Louis Antoine de Ruffi, Marseille, 1696, in f°, p. 456.

(32) *Arch. H. de V. Marseille*, B.B. 60, f° 176, Assemblée du 12 novembre 1612.

L'Espagne et la fabrication des "bonnets tunisiens"

A propos d'un texte du XVIIIe siècle

Dans cet ensemble de grande richesse, mais composite et désordonné, que constituent les deux gros volumes d'*Obras de Don Gaspar Melchor de Jovellanos* de la *Biblioteca de Autores españoles* (1), figure un court mémoire qui ne peut manquer de retenir l'attention des historiens de l'Afrique du Nord. C'est l'*Informe* (rapport) *sobre un proyecto de fabricación de gorros tunecinos* (2), c'est-à-dire de bonnets tunisiens, rédigé à Madrid et daté du 11 juin 1787.

Cet *Informe* fut provoqué par une requête qu'adressa au comte de Lerena, ministre des Finances du roi Charles III d'Espagne, le 7 mars de la même année, un certain Jean Bertrand, fabricant de bonnets tunisiens à Marseille (3). Jovellanos commence par rappeler que ce Bertrand demande l'aide de l'Etat espagnol pour établir

(1) Abrégée couramment sous la forme *B.A.E.* et dite aussi, du nom de l'éditeur primitif, Rivadeneira. Les *Obras de Jovellanos* forment les tomes 46 et 50 de la collection. J'utilise la réimpression récente de Madrid, 1951 et 1952. Rappelons que Jovellanos (1744-1811), esprit encyclopédique, qui fut poète, dramaturge, historien, archéologue, juriste, économiste et homme d'Etat, est le plus grand nom de la littérature espagnole pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle et le début du XIXe.

(2) *B.A.E.*, t. 50, pp. 64-66.

(3) Voir le début du texte et la lettre d'envoi de Jovellanos à Lerena, reproduite à la fin du même (p. 66, col. b, n. 1). Bertrand est naturellement appelé « Juan Bertrán ». Jovellanos jugeait Lerena avec une extrême sévérité, comme on le voit par la cruelle notice de ses *Diarios*, éd. Angel del Rio et Julio Somoza, t. I, Oviedo, 1953, pp. 245-248. Mais l'opinion semble avoir été unanimement défavorable au personnage (cf. Jean Sarrailh, *L'Espagne éclairée de la seconde moitié du XVIIIe siècle*, Paris, 1954, pp. 76-77).

dans la Péninsule une manufacture de cette industrie. Les raisons qu'il invoque sont les suivantes. La paix dernièrement rétablie avec les Barbaresques (4) va permettre à l'Espagne de reprendre son ancien commerce de bonnets. Parmi les pays voisins, seule la France peut lui faire concurrence, mais elle a besoin des laines espagnoles, dont l'absence oblige les artisans français à fabriquer leurs bonnets avec des matières inférieures. Ces bonnets de mauvaise qualité ne trouvent un débouché que parce que la fabrication de Tunis ne peut approvisionner à elle seule toutes les Echelles du Levant, qui sont le principal client. Si l'on introduit cette industrie en Espagne, la France ne pourra supporter la concurrence, ses fabriques se ruineront, et leurs ouvriers viendront travailler dans les fabriques espagnoles. En conséquence, Jean Bertrand offre au ministre l'expérience qu'il a acquise à Marseille dans la fabrique de bonnets de Jean-François Rozan. Il est prêt à passer en Espagne avec sa famille, et, dépourvu de capitaux, il sollicite un appui financier sans poser de conditions particulières.

Jovellanos estime que la proposition de Bertrand mérite d'être considérée avec attention. L'usage des bonnets tunisiens a beaucoup diminué, mais on peut en faire encore une grande consommation. Durant tout le XVIe siècle, cette industrie fut florissante en Espagne, et elle l'était encore au début du XVIIe, bien qu'à cette date Damián de Olivares commence à se plaindre de sa décadence (5). Il y avait des fabriques de bonnets à Séville, Cordoue, Grenade, Valence, Barcelone, et surtout Tolède,

(4) Allusion à la paix signée en juin 1786 entre l'Espagne et la Régence d'Alger (cf. Guillermo Guastavino Gallent, *Los bombardeos de Argel en 1783 y 1784 y su repercusión literaria*, Madrid, 1950, p. 19). Avec le Maroc un accord avait été conclu en 1780 (Vicente Rodríguez Casado, *Política marroquí de Carlos III*, Madrid, 1946, pp. 285-306).

(5) Damián de Olivares, économiste espagnol de la première moitié du XVIIe siècle est cité par un contemporain et ami de Jovellanos, Antonio Ponz (1725-1792), dans son célèbre *Viaje de España*, t. X, carta VIII, n°s 55-57 (éd. Aguilar, en un volume, Madrid, 1947, p. 929 ; la suite du passage, n°s 59-60, pp. 929-930, est intéressante pour le commerce de Marseille avec le Levant et les pays barbaresques).

qui possédait les plus importantes et les plus prospères. En effet, si l'on en croit Francisco Martínez de la Mata (6), Tolède comptait encore en 1624 200 *maestros boneteros* dont chacun produisait 80 douzaines de bonnets par semaine, ce qui faisait au total 768.000 douzaines par an (7). La consommation était énorme en Espagne, parce que c'était la coiffure ordinaire des gens du peuple. Mais elle était encore plus grande à l'extérieur, c'est-à-dire en Afrique et dans tout le Levant, où les bonnets espagnols étaient plus prisés que ceux de Gênes et de Milan.

Différentes causes entraînèrent la décadence de cette industrie : l'élévation des salaires, conséquences de l'accroissement de numéraire dû au commerce américain et qui ne permettait pas à l'Espagne de soutenir la concurrence étrangère ; l'expulsion des Morisques, qui amena la disparition de près d'un million de personnes (8) qui étaient à la fois des fabricants et des usagers ; l'emploi du chapeau, qui se généralisa dans la seconde moitié du XVIIe siècle ; enfin l'interruption du commerce espagnol avec le Levant, provoquée par les entreprises des pirates barbaresques. Cette situation eut pour résultat la suppression presque complète des fabriques de bonnets. Au moment où Jovellanos rédige son *Informe*, l'industrie n'existe plus qu'à l'état sporadique : à Puigcerdá et à Olot dans le Nord de la Catalogne, et à Palma de Majorque. On n'a d'informations que sur Palma, où l'on relève 24 *maestros* avec 14 boutiques. Les bonnets qu'on fabrique ailleurs, en particulier dans le Nord de l'Espagne, sont de fil ou de coton et appartiennent à une autre catégorie.

Cependant, l'Espagne peut représenter un débouché considérable, car la plupart des gens de mer portent des bonnets de cette espèce ; et il en est de même hors d'Espagne, en particulier dans les ports d'Afrique et du Levant.

(6) Économiste espagnol contemporain de Damián de Olivares. Cf. Jean Sarrailh, *L'Espagne éclairée*, pp. 329-330.

(7) En réalité, le chiffre devrait être de 832.000 ; mais Jovellanos déduit vraisemblablement les jours fériés.

(8) Ce chiffre est probablement exagéré ; nous connaîtrons sans doute un chiffre plus exact par l'enquête qu'a entreprise M. Henri Lapeyre et qu'il mène avec des méthodes très précises.

La laine, unique matière première, la cochenille et l'indigo, uniques teintures — car le rouge et le bleu sont les seules couleurs usitées —, abondent dans les pays de la couronne d'Espagne et n'abondent que chez eux. Il serait sans aucun doute opportun de multiplier ces fabriques en Espagne : c'est une industrie simple et facile, qui pourra occuper des femmes, des enfants, et bon nombre de chômeurs. Mais il serait peut-être préférable d'établir les nouvelles manufactures sur la côte atlantique — Galice, Asturies et Montagne de Santander — pour ne pas faire tort aux manufactures de Catalogne et de Majorque, pour approvisionner la population maritime de la région, pour mettre à profit les bonnes conditions économiques de ces provinces, et pour entraver la contrebande qui pourrait se faire avec les bonnets de Tunis et de Marseille. De toute manière, si Bertrand est capable de tenir ses engagements, il convient de lui accorder le concours qu'il sollicite.

Mais il faut procéder avec prudence, pour ne pas gaspiller en pure perte les fonds de l'État. Il n'appartient pas à celui-ci de verser les salaires des artisans ni de promettre des pensions et des récompenses. Son rôle se bornera à avancer les capitaux nécessaires, qui devront être remboursés en tout ou en partie, lorsque l'entreprise aura pu se développer et prospérer grâce à eux. Il importe en outre de prendre un certain nombre de précautions. La première sera de se renseigner sur Jean Bertrand auprès du consul espagnol de Marseille. Si les renseignements sont bons, on s'engagera à le défrayer de son voyage et de celui de sa famille. On ne lui laissera pas le choix de l'endroit où il fixera son industrie. On lui fournira, dans des conditions précises, les machines, les outils et les matières premières et les capitaux nécessaires pour faire marcher sa fabrique pendant un an. Il paraît inutile d'insister sur les clauses financières du contrat qu'envisage Jovellanos. Mais nous retiendrons quelques autres propositions de l'*Informe* : Bertrand touchera une indemnité pour chaque artisan espagnol qu'il aura formé et rendu capable de diriger une manufacture ; il bénéficiera de

tous les avantages et franchises accordés aux fabriques de lainages du royaume et en particulier aux fabriques de bonnets et de bas de Catalogne ; enfin son industrie sera protégée par des prohibitions particulières contre l'introduction de bonnets étrangers.

*
**

Qui était ce Jean Bertrand, qui venait offrir si singulièrement ses services à un pays étranger au détriment de sa ville natale, qui était ce Jean-François Rozan dans la fabrique duquel il avait fait son apprentissage ? Les recherches sur ces deux personnages sont malheureusement jusqu'ici demeurées infructueuses (9). Pour le reste, le texte de Jovellanos ne fait que préciser sur certains points ce que nous savions déjà par ailleurs. Le nom même de *gorros tunecinos* atteste la décadence de la fabrication espagnole et surtout tolédane, car, dans un texte de Cervantes qui constitue un peu les lettres de noblesse de cette coiffure, il est question non pas d'un *gorro tunecino*, mais d'un *bonete colorado* (rouge) *toledano*. Le passage est au ch. I de la deuxième partie du *Don Quichotte*, parue en 1615, c'est-à-dire quelques années seulement après l'expulsion des Morisques (1609-1610), à un moment où ceux-ci n'avaient pas encore eu le temps de donner à la fabrication tunisienne l'impulsion qui allait lui permettre de détrôner Tolède. Cervantes nous parle ailleurs (*Don Quichotte*, première partie, ch. XXXVII) d'un *bonete*, celui que porte son *cautivo* retour de Barbarie, et qui était de

(9) Les Archives de la Chambre de Commerce de Marseille conservent un dossier (H. 205) sur les bonnets façon Tunis pour les années 1734-1790. L'archiviste en chef, M. Rebuffat, que M. de Cossé Brissac, directeur de la Section Historique du Maroc à Paris, a bien voulu consulter, nous a obligeamment informés que les noms de Rozan et de Bertrand n'y apparaissent pas. Ils n'apparaissent pas davantage dans le livre classique de Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*, Paris, 1903. Le Bertrand de Jovellanos ne peut guère être en effet le Bertrand qui remplit les importantes fonctions de directeur principal de la Compagnie Royale d'Afrique de 1777 à 1794 (Masson, p. 371, n. 2, pp. 385, 388, 485 et 553-571).

couleur bleue, et, dans une de ses nouvelles exemplaires, *La española inglesa*, il donne une indication analogue au sujet d'un autre captif récemment libéré. Il semble donc confirmer implicitement ce que nous dit Jovellanos, qu'on ne faisait que des bonnets bleus et rouges. Quant à l'importance et à la prospérité des fabriques tolédanes, elle est si connue qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre. En 1548, dans son *Libro de las grandezas de España* (ch. 78), Pedro de Medina consigne que l'on confectionne à Tolède plus de bonnets que partout ailleurs en Espagne, *hácense en ella más bonetes y gorras y otras cosas de lana hechas de aguja, más que en ninguna parte de España*. A peu près à la même époque, en 1552, les bonnets rouges de Tolède figurent nommément sur une liste d'exportations de marchandises espagnoles en Berbérie. Et le principal commentateur moderne de *Don Quichotte*, Rodríguez Marín, à propos du premier passage que j'ai rappelé, cite un document de 1579 où l'on voit le religieux trinitaire qui libéra Cervantes l'année suivante, Fr. Juan Gil, acheter à Tolède chez Juan Polanco 40 douzaines de *bonetes de grana colorados finos*, au prix de 30 réaux la douzaine. Quatre douzaines de ces bonnets furent données en 1580 au roi d'Alger et une à l'*amin* des douanes ; les trente-cinq autres restèrent libres pour la vente (10).

La vente de ces bonnets constituait en effet une grande ressource pour les religieux rédempteurs. Ce n'est pas seulement parce qu'il s'agissait d'objets non fragiles, légers et faciles à transporter, c'est aussi parce que, avant l'expulsion des Morisques, l'Afrique du Nord n'était guère

(10) Sur tout cela on se reportera à la nouvelle et dernière édition de *Don Quichotte* commentée par Rodríguez Marín, t. III, Madrid, 1948, pp. 103 et 144-145, et surtout t. IV, Madrid, 1948, pp. 40-41 (Ricardo del Arco y Garay, *La sociedad española en las obras de Cervantes*, Madrid, 1951, pp. 392-393, n'ajoute rien aux commentaires de Rodríguez Marín) ; à Pedro de Medina, *Libro de (las) grandezas de España*, dans *Obras de Pedro de Medina*, éd. González Palencia, Madrid, 1944, p. 120 b ; et à *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Espagne, t. II, Paris, 1956, p. 52. La fabrication de Cordoue, rappelée en même temps que d'autres par Jovellanos, est également attestée par Márm0l à propos des Haha, pays où les fquihs « traen bonetes colorados de los que llevan de Toledo y de Córdova los mercaderes christianos a vender por aquella tierra » (*Descripción general de Affrica*, vol. II, Grenade, 1573, f° 4 r° ; texte communiqué par Mlle de La Véronne).

fournie de cette coiffure que par les manufactures européennes, surtout celles de Gênes, de Marseille, d'Orléans et d'Espagne (11). Lorsque, en 1549-1550, les ports du Maroc cessent de recevoir des marchandises européennes, on voit aussitôt monter le prix des bonnets et la population se plaindre de la pénurie (12). En 1629 encore — une vingtaine d'années après l'expulsion des Morisques —, le gouverneur portugais de Mazagan, Gonçalo Coutinho, rappelle que l'Afrique du Nord est obligée d'acquérir en Espagne beaucoup de produits, en particulier des tissus variés et des *barretes* (13). Mais il est bien certain que, même plus tard, ainsi que le remarque Jovellanos, la fabrication de Tunis ne suffit pas à approvisionner le marché, puisqu'en 1723 on signale encore une pénurie de bonnets en Barbarie et spécialement à Alger (14).

Le renseignement est d'autant plus curieux que, selon certains témoignages, il y avait en Afrique du Nord, à cette même date et à Alger précisément, d'autres manu-

(11) MM. Braudel et Romano (*Navires et marchandises à l'entrée du du port de Livourne, 1547-1611*, Paris, 1951, p. 27) ont enregistré une industrie de chéchias à Livourne à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe (la date n'est pas précisée), avec exportation au Levant et en Berbérie ; faits avec des laines espagnoles, ces bonnets devaient être de bonne qualité. On ne sait à quelle date remonte la fabrication de Fès ni si elle subvenait à autre chose qu'à la consommation locale. Cf. Roger Le Tourneau, *Fès avant le protectorat*, s. l., 1949 (Publ. de l'Institut des Hautes Études Marocaines, t. XLV), p. 335. M. Le Tourneau parle d'un outillage ancien ; le terme est un peu vague, d'autant plus que l'auteur se place à la fin du XIXe siècle. En tout cas, Léon l'Africain, dans sa description de Fès, ne parle pas de cette industrie. On doit cependant rappeler deux témoignages. Thévenot (*Relation d'un voyage fait au Levant*, Paris, 1663, pp. 545 et 547) signale qu'à Zaghouan en Tunisie on fabrique des « bonnets de Fez » faits par des Morisques (texte communiqué par M. Pignon). D'autre part, un texte analysé par Paul Masson (p. 605) paraît attester l'exportation de « bonnets de Fez » à Tripoli en 1766. M. Louis Brunot (*Mélanges René Basset*, t. I, Paris, 1923, p. 111) écrit lui aussi que l'on fabrique des chéchias à Fès « depuis fort longtemps », mais que les tarbouchs (bonnets rigides et tronconiques) viennent de l'étranger ; les chéchias de Fès sont pointues (*ibid.*, p. 118). Toutefois, le vocabulaire est flottant ; il y a des régions d'Afrique du Nord où la chéchia est conique et rigide et où le tarbouch correspond au contraire à la chéchia pointue de Fès (William Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, pp. 341 et 368).

(12) Cf. *Sources inédites*, Portugal, t. IV, Paris, 1951, pp. 374 et 407.

(13) *Discurso da jornada de D. Gonçalo Coutinho à villa de Mazagam*, Lisbonne, 1629, f° 63 r°.

(14) Cf. Melchor García Navarro, *Redenciones de cautivos en Africa*, éd. Manuel Vázquez Pájaro, Madrid, 1916, p. 428.

factures que celle de Tunis. Mais ces bonnets ou calottes, faits avec des laines du pays, demeuraient très inférieurs à ceux de Tunis, faits avec des laines espagnoles, et n'étaient pas exportés dans le Levant (15). On a vu que, d'après la requête de Bertrand au comte de Lerena, les bonnets de Marseille souffraient du même mal, et de fait, deux ans plus tard, en 1789, Venture de Paradis nous dit des bonnets marseillais : « leur pourtour n'est pas bien fini ; on a eu de la peine à les vendre le prix d'achat » (16). L'industrie marseillaise des bonnets passait donc par une crise qui explique facilement la démarche de Jean Bertrand. En revanche, en 1785, les manufactures de Tunis, sans suffire aux besoins, étaient en pleine prospérité (17), tandis que la situation des fabriques espagnoles, telle que la décrit Jovellanos, n'était pas meilleure que celle des fabriques marseillaises.

Si nos bonnets comprenaient deux qualités différentes, la qualité de Tunis et la qualité d'Alger, il importe de souligner que, dans les deux cas, il s'agit de calottes plus ou moins feutrées et généralement rouges, du type chéchia. Rodriguez Marin nous fait noter que, dans l'Espagne d'autrefois tout au moins, il fallait distinguer ces calottes de feutre des bonnets faits à l'aiguille et qui étaient surtout des bonnets d'intérieur (18). Les *gorros* de Jovellanos étaient destinés au travail et à la vie extérieure, et son texte nous rappelle que cette calotte — bien que la chéchia rouge fût interdite aux Juifs — n'était pas spéciale aux Musulmans et qu'elle était la coiffure habituelle des marins et des pêcheurs. Un document anglais de la fin du XVIe siècle qualifie de *redd cappes for marriners* celles

(15) Voir Georges Marçais, *Le costume musulman d'Alger*, Paris, 1930, pp. 58-60. Sur la place des laines espagnoles dans la fabrication des bonnets de Tunis, cf. Paul Masson, pp. 164-165 et 318, et Georges Marçais, p. 59.

(16) Cité par Paul Masson, p. 600, n. 1, et par Georges Marçais, *Costume musulman*, p. 60.

(17) Masson, p. 600 ; sur l'industrie et le commerce tunisiens des bonnets au XVIIe et au XVIIIe siècle, voir les témoignages rassemblés par cet historien, pp. 164-167, 318-320 et 584.

(18) *Quijote*, t. IV, p. 41, note.

que l'Angleterre exportait alors en Barbarie (19). Ce qui demeure encore obscur, faute des recherches nécessaires, c'est l'histoire et la chronologie de cette industrie. Tout le monde est d'accord qu'elle était exercée en très grande partie par des Morisques et que ceux-ci l'apportèrent à Tunis dans le premier quart du XVIIe siècle après leur expulsion d'Espagne (20). Mais un historien autorisé incline à penser qu'en réalité ils ne firent que donner une impulsion exceptionnelle à une activité qui existait déjà (21). Il est d'autre part difficile de déterminer quand et comment débuta et se développa la fabrication des bonnets de ce genre : par son type même, cette coiffure est une réalité banale, diffuse, permanente, et malaisément saisissable. Nous ignorons encore vers quelle date on commença à leur donner la couleur rouge qui finit par éliminer le bleu concurrent et leur conférer leur principal caractère spécifique. Pour ce qui est de l'exportation vers l'Afrique du Nord, le seul document daté que je puisse signaler ici est une *carta de quitação* en faveur du facteur portugais de Safi. Cette pièce, antérieure à l'occupation de la ville par les Portugais, est exactement du 7 mai 1499, et porte sur la période 1er juillet 1495 - 15 février 1498. On y voit que le facteur avait reçu pour son commerce 173 douzaines de *barretes berberiscos*, plus 9 bonnets isolés (22). Ces *barretes* ne peuvent être que des bonnets fabriqués

(19) *Sources inédites*, Angleterre, t. II, Paris, 1925, p. 91 (repris par Jacques Caillé, dans *Revue Africaine*, 1940, pp. 190-191).

(20) C'était l'explication courante au XVIIIe siècle, comme on le voit dans Poiron, *Mémoires concernant l'état présent du Royaume de Tunis*, éd. Jean Serres, Paris, 1925, p. 14. Elle a été retenue par les historiens d'aujourd'hui ; cf. p. ex. Georges Marçais, *Tunis et Kairouan*, Paris, 1937, pp. 102-103, et M. Canard, dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales* (Alger), t. VIII, 1949-1950, p. 208, n. 26.

(21) Robert Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Ḥafṣides des origines à la fin du XVe siècle*, t. II, Paris, 1947, p. 232. De fait, il est possible qu'on exagère un peu le rôle des Morisques ; cf., pour les tisserands de Tlemcen et de Fès, les réflexions de Lapanne-Joinville, dans *Hespéris*, 1940, pp. 63-64.

(22) *Sources inédites*, Portugal, t. I, Paris, 1934, p. 45. On relève aussi 102 bonnets de couleur exportés à la Mina par les Portugais au début du XVIe siècle (J.W. Blake, *Europeans in West Africa, 1450-1560*, 2 vol., Londres, 1942, t. I, pp. 97-98).

dans la Péninsule, sans qu'on puisse déterminer en quel point précis. La probabilité est cependant en faveur de l'Espagne, et surtout de Tolède, car l'industrie des bonnets de ce genre ne paraît pas s'être particulièrement développée au Portugal. En tout cas, le vocabulaire semble résumer de façon exacte et claire la courbe et la destinée de cette fabrication, ainsi que la manière dont elle s'est déplacée : on a d'abord dit bonnets de Tolède, puis bonnets de Marseille ou bonnets de Tunis (23). Si, à l'époque de Jovellanos, l'expression de *gorros tunecinos* avait finalement prévalu, c'est que la fabrication de Tolède avait cessé depuis longtemps et que celle de Marseille était tombée dans une grande décadence.

ROBERT RICARD.

(23) Tout cela ressort des différents textes et travaux que j'ai invoqués. On y ajoutera les indications données dans *Sources inédites*, Espagne, t. I, Paris, 1921, p. 389, n. 1, et p. 644, n. 1, et, pour les textes, *Sources inédites*, 2e série, France, t. I, Paris, 1922, p. 272 ; t. II, Paris, 1924, p. 511, n. 1 ; t. III, Paris, 1927, pp. 319 et 466 ; t. IV, Paris, 1931, pp. 472 et 709 ; et t. V, Paris, 1953, p. 368 ; et Pays-Bas, t. IV, Paris, 1913, p. 586 (t. V par erreur dans l'index), et t. VI, Paris, 1923, pp. 360 et 374.

Marseille et l'Algérie de 1848 à 1870

Que Marseille ait tiré profit des débuts de l'entreprise algérienne et qu'en retour l'opinion marseillaise ait voulu le maintien et l'extension de la conquête, nous l'avons rappelé dans une récente étude (1). Comme le disait Stendhal d'un ton désinvolte qui touche au cynisme : « Alger qui a pour premier mérite de faire voir des têtes coupées à nos soldats a l'avantage secondaire d'enrichir Marseille » (2). Nous voudrions nous demander si ces liens et cet intérêt ont persisté sous la Seconde République et sous le Second Empire.

Pour les contemporains la question, au moins autour de 1848, ne fait pas de doute. Très hostile au transport des colons ouvriers vers l'Algérie, Bastiat croit que le seul profit de pareilles mesures est d'enrichir Marseille (3). Vieille accusation que l'on pouvait croire morte, mais qui a la vie dure. En revanche, dans la politique marseillaise les professions de foi algériennes sont toujours de bonne guerre. Le légitimiste Poujoulat fait allusion à l'Algérie dans sa déclaration-programme du 22 mai 1848 (4) et le républicain modéré Albe fait gloire à la jeune République de vouloir coloniser définitivement l'Afrique.

(1) Cf. notre récent article : *L'opinion marseillaise et les débuts de l'entreprise algérienne* (*Revue Historique*, Juillet-Septembre 1955, pp. 9-35). Indiquons tout de suite quelques abréviations : *S.M.* : *Sémaphore de Marseille* ; *G.M.* : *Gazette du Midi* ; *Arch. C.C.M.* : *Archives de la Chambre de Commerce de Marseille* ; *A.N.* : *Archives Nationales*.

(2) *Mémoires d'un touriste*, éd. Martineau, Paris, 1929, t. III, p. 251.

(3) *Œuvres Complètes*, t. V, p. 380.

(4) *S.M.*, 23 mai 1848.

« Si l'avènement de la République a apporté un trouble momentané dans le mouvement de notre commerce et de nos industries, elle vient de doter Marseille d'un nouvel élément de prospérité. En colonisant définitivement l'Afrique, en votant 50 millions pour cette gigantesque et nationale entreprise, en envoyant pour féconder cette terre à jamais française non pas des rebuts de population, mais des familles entières de travailleurs volontaires et laborieux, l'Assemblée Nationale a avancé de 50 ans la colonisation de l'Algérie et, par cela même, elle a accru l'importance de notre port, intermédiaire naturel et direct du commerce avec l'Afrique (5). »

Convictions analogues dans les milieux algériens. Ce que dit Michel, propriétaire à Bône, à la date du 14 décembre 1848 : « L'Algérie et la ville de Marseille sont étroitement unies l'une à l'autre par une communauté d'intérêts ; toute combinaison d'intérêts tendant à augmenter la prospérité de nos départements français doit réagir favorablement sur le commerce de Marseille comme toute mauvaise mesure doit être nuisible » (6). Certains Algériens s'en plaignent du reste : « Il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui une partie des boulangers à Alger ne sont que des agents du commerce de Marseille » (7). Bref, au début de la Seconde République, qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, les liens de Marseille et de l'Algérie paraissent indiscutables, encore que les capitaux marseillais soient rarement investis dans la nouvelle entreprise (8). Encore une fois, ces liens se sont-ils maintenus jusqu'en 1870 ? Et sous quelle forme ?

*
**

(5) *Ibid.*, 10 décembre 1848.

(6) *Arch. C.C.M.*, Na X, p. 246.

(7) *A.N.*, F 12, 1681.

(8) Quand Sébastien Berteaut affirme en 1845 : « aux enthousiastes amants de l'Algérie, notre port répond par le bilan de ses affaires, il signale les faillites dont il a été victime en Afrique, il exhibe les papiers de ses expéditions avortées et découvre les plaies saignantes que lui font journellement la guerre, l'usure et les concussions », on peut se demander si le secrétaire de la Chambre de Commerce ne fait pas de la littérature, s'il n'oublie pas à dessein la prudence du négoce marseillais, rarement en défaut.

Sous la Seconde République les liens *paraissent* encore très forts. Marseille demeure la halte obligatoire pour ces émigrants dont le maire Albe exalte le départ. Le peuple marseillais, lui, s'en laisse moins accroire. Il a vu ces malheureux et il sait les souffrances qui les ont accompagnés durant leur voyage et qui les ont parfois attendus à Marseille.

Voici au reste ce qu'écrit le *Sémaphore* du 31 octobre 1848 :

« 900 colons algériens formant le deuxième convoi parti de Paris sont arrivés samedi (29) dans notre ville à 10 heures du soir. Par suite d'un malentendu déplorable les frégates à vapeur qui devaient les embarquer ne se trouvaient pas dans le port, ce qui a obligé ces malheureuses familles d'émigrants à chercher un abri qu'il leur a été bien difficile de trouver. Plusieurs colons ont attendu sur la voie publique que les dispositions pour leur embarquement fussent terminées, d'autres ont été recueillis dans des bâtiments, mais un grand nombre a passé la nuit à la belle étoile. Si nous en jugeons par une lettre que publie l'*Indépendant*, il paraît que le voyage de Paris à Marseille a été pour ces pauvres travailleurs une suite ininterrompue de fâcheux contretemps. Les vivres leur auraient manqué à diverses reprises et ils seraient loin d'avoir à se louer des procédés dont ils auraient été l'objet de la part des employés chargés des détails administratifs du convoi. »

En admettant même que ce second convoi ait été particulièrement malchanceux, que le maire Albe et la population aient fait leur possible pour atténuer l'épreuve de l'exode (9), pareille expérience était peu engageante et l'on comprend que les volontaires marseillais aient été rares.

On sait qu'il devait appartenir à un Marseillais, Louis Reybaud, d'être le rapporteur de cette expérience, douloureuse pour ceux qui la vécurent, mais peut-être moins décevante qu'on l'a longtemps prétendu. Louis Reybaud, dont la réputation avait passé la mer, fit bonne impression en Algérie. Le 24 juillet 1849 le général Charon confiait

(9) Cf. les numéros du *Sémaphore* des 22-23 octobre, 3, 5-6 novembre, 8 décembre 1848.

à son ami le futur maréchal Pélissier, les sentiments que lui avait inspirés, à son passage à Alger, la Commission d'enquête et notamment Reybaud.

« Un mot sur les membres de la Commission. Vous connaissez M. Rancé. Il fait une tournée électorale et son fils fait un voyage d'agrément... M. Richier est un agriculteur distingué ; il a de la franchise, est ami de Cavaignac ; il m'a plu à première vue. M. Reybaud, l'auteur de *Jérôme Paturot*, a le malheur d'être un peu sourd ; c'est un homme d'infiniment d'esprit, très aimable et très gai. Il fera le voyage un peu en touriste et nous aurons quelque jour un Paturot à la recherche d'un bon gouvernement algérien. » (10).

En vérité, Louis Reybaud écrivit un rapport relativement objectif qui, sans dissimuler les fautes commises, affirmait un espoir vivace en l'Algérie. Il eut quelque mérite, car certains, à commencer par Bugeaud, ne pouvaient admettre que l'on traitât de ces tentatives de 1848 sans colère (11).

Mérite d'autant plus grand que par la suite des liens devaient être dénoncés entre les républicains d'Oran et ceux du ressort d'Aix (12) et que Louis Reybaud, quoique centre-gauche, était au fond du cœur un conservateur.

N'exagérons pas toutefois ces contacts humains entre Marseille et l'Algérie : ce sont des contacts occasionnels dus à la proximité. Marseille ne se passionne plus pour ce

(10) Correspondance du Maréchal Pélissier (*Archives Jean Brunon*, Marseille). Nous remercions tout particulièrement M. Jean Brunon qui nous a permis de consulter cette correspondance sur laquelle nous comptons publier une étude approfondie quand nous aurons terminé son dépouillement.

(11) Le 18 juin 1849, au lendemain de la mort du maréchal, le général Charon écrivait : « J'avais reçu une lettre de lui du 5 : c'est une des dernières qu'il m'ait écrites. Il m'entretenait des correspondants de Paris et des colons agricoles. Il ne se faisait pas illusion sur le singulier recrutement qui avait présidé à leur composition, mais il ne se préoccupait pas assez des motifs qui avaient engagé à recruter à Paris ». Le 26, Charon revenait sur cette lettre de Bugeaud : « Il me grondait de ce qu'on disait trop de bien des colonies agricoles. Je n'ai pas eu le temps de le détromper ». (*Arch. Jean Brunon*).

(12) Parquet du Procureur Général. Alger le 26 novembre 1850. *Arch. Départementales Aix*, 12 U 7. Cf. également, Marseille le 5 juillet 1850. *Ibid.*, 12 U 5, et Marcel Dessal : *Le Complot de Lyon et la Résistance au Coup d'Etat dans les départements du Sud-Est (1848. Revue des Révolutions Contemporaines*, décembre 1951, pp. 88-89).

qui se passe en Algérie. Et même lorsque, nous le dirons plus tard, la politique du Royaume Arabe de Napoléon III paraîtra contestable, la réaction pour être réelle, sera somme toute de ton modéré. Les temps héroïques pour l'Algérie et pour l'opinion marseillaise sont révolus.

*
**

En revanche, les liens économiques sont, eux, indiscutables. Dès 1841 Julliany notait que l'Algérie était après la Turquie, l'Espagne et l'ensemble des divers états italiens, le pays vers lequel Marseille dirigeait le plus d'exportation (13). Depuis cette date, les relations avec l'Algérie s'étaient améliorées. La Compagnie Bazin avait signé divers accords avec le gouvernement, dont celui du 1er janvier 1845 qui renouvela son traité pour 9 ans et comprit mensuellement trois services sur Alger, deux sur Oran, deux sur Stora, prolongés, à partir de 1847, sur Tunis. D'autres armements à vapeur s'étaient, eux aussi, attachés à ce trafic. En octobre 1849, la *Bretagne* de Chargé fils revenait d'Algérie transportant du minerai de fer ; audace qui nous semble naturelle, mais, que, quelques années auparavant, on eut considérée comme une hérésie, comme une folie. Marseille au reste rencontrait dans ce trafic la concurrence de Sète et l'on put croire que Sète l'emporterait. A la fin de 1852 l'adjudication des services sur l'Algérie fut enlevée par une compagnie sétoise, la *Compagnie Impériale* : l'expérience dura deux ans et fut décevante. *Les Messageries Impériales* prirent sa suite, rencontrant la concurrence des Compagnies *Bazin et Léon Gay* qui avaient fusionné et plus tard celle de la *Compagnie Mixte* qui avait de nombreux services vers l'Algérie, sans parler de la concurrence toujours active des voiliers. En 1861 encore deux maisons desservaient l'Algérie avec des voiliers. En 1864, J. B. Gros fils organisait toujours un service régulier à voiles. Départ pour Alger les 7, 15, 22, 30.

(13) Julliany : *Essai sur le Commerce de Marseille*, éd. de 1842, t. III, p. 71.

de chaque mois ; pour Oran, les 10, 20 et 30 ; pour Philippeville, les 8 et 18 ; pour Bône et La Calle, les 8 et 23 ; divers transbordements étant prévus vers Cherchell, Ténès, Bougie, Arzew, Mostaganem, Nemours, Dellys, Djidjelli (14). Parmi ces nombreux essais, l'un était révolutionnaire, c'était celui du vapeur du *Trembley* dont M. Bernex a raconté l'histoire : partant de Marseille le 7 juin 1853, il arrivait à Alger après 53 heures de navigation en utilisant la vapeur d'éther (15). Le résultat de cette concurrence, c'est que les prix s'étaient abaissés. En 1858, ils étaient de 71 francs en 1re classe et de 49 francs en seconde, nourriture comprise, de 21 francs en troisième, nourriture non comprise. Si la Compagnie Bazin qui avait ouvert les voies et joué un rôle de pionnier disparaissait, trois nouveaux armements s'attachaient, à partir de 1862, à l'Algérie. Enfin un progrès décisif avait lieu en 1865 quand se fondait la *Société Générale des Transports Maritimes à vapeur* afin de s'assurer le trafic du fer de Mokta-el-Hadid. Elle lançait des transports robustes de 1.200 tonneaux de portée qui furent vite célèbres sous le nom de *talabots* (16). Développement remarquable de la navigation sur l'Algérie, encore qu'on n'ait point retenu la suggestion de Sébastien Berteaut qui préconisait la presse des indigènes, partant de ce principe que, si la France regorge de soldats, elle manque de marins et rappelant que l'Angleterre, éternel et naturel modèle des libéraux, arme les cipayes et embarque les lascars (17). Mais précisément ce pullulement d'entreprises aurait été impensable si le volume des échanges ne l'avait soutenu.

Effectivement à la fin de l'Empire le commerce de Marseille avec l'Algérie dépassait le commerce avec l'Italie, l'Espagne, la Turquie.

(14) *S.M.*, 18 janvier 1864.

(15) Raymond-Léon Bernex : *Note pour servir à l'histoire des navires à vapeurs combinées* (*Provence Historique*, 1954, fascicule 17, pp. 217-239).

(16) Sur toute cette question de la navigation, nous nous bornons à reprendre l'excellente étude d'Hubert Giraud : *Les origines et l'évolution de la navigation à vapeur à Marseille*, Marseille, 1929, cf. notamment pp. 43-44, 50-51, 53-54, 63-64.

(17) *Op. cit.*, t. II, p. 131.

MOUVEMENT COMPARÉ DE LA NAVIGATION A VAPEUR DE 1865 A 1870

Entrées et Sorties

	1865		1866		1867	
	navires	tonneaux	navires	tonneaux	navires	tonneaux
Algérie	687	270.469	797	376.199	1.055	525.665
Italie	1.370	332.866	1.599	361.468	1.826	434.139
Turquie	309	217.565	306	227.176	360	262.378
Espagne	434	135.652	411	110.790	384	79.280

	1868		1869		1870	
	navires	tonneaux	navires	tonneaux	navires	tonneaux
Algérie	1.173	584.874	1.110	563.215	1.089	550.755
Italie	1.966	475.810	1.856	453.171	1.653	404.818
Turquie	404	271.420	351	250.062	331	253.191
Espagne	740	150.626	617	155.609	472	118.937

Cependant on avait pu au début de cette période concevoir des craintes. Non que la stagnation de l'activité à Alger que signalait le général Charon en 1848 (18) ait été retenue comme une des origines de la crise générale dont souffrait le commerce de Marseille à la même époque. En revanche le projet de loi sur le commerce de l'Algérie déposé le 16 mars 1850 par Charles Dupin à l'Assemblée Nationale déterminait de vives alarmes et des plaintes amères notamment des raffineurs de sucre qui faisaient porter par l'un des leurs, Grandval, leur pétition à l'Assemblée. Nous sommes à un moment où la crise industrielle rebondit à Marseille. Or, le projet Dupin

(18) « Alger est horriblement triste, écrit le général le 10 octobre 1848. Quoique je sois à peine sorti, il m'a paru que c'était un vrai désert et que la plupart des magasins étaient fermés. Je suis certain qu'il y a plus d'animation à Oran ». (*Arch. Jean Brunon*).

tendait à l'assimilation, à une assimilation qui effectivement présentait les plus grands inconvénients pour les consommateurs d'Algérie et partant pour le commerce marseillais. Auparavant, en effet, les sucres raffinés s'exportaient pour l'Algérie sous le régime du *drawback*, c'est-à-dire que les droits payés à l'entrée étaient remboursés. Résultat : les fabricants livraient leur sucre à l'Algérie à peu près à la moitié du prix métropolitain. Tandis que le sucre valait à Marseille 175 francs les 100 kgs, il ne se vendait pour l'Algérie que 70 francs. Pareille politique de renchérissement volontaire du coût de la vie était-elle la bonne méthode pour encourager l'émigration ? Et quelle tentation pour la contrebande par le Maroc et la Tunisie ! Gibraltar sera le grand entrepôt du sucre anglais ; Tunis, des raffinés hollandais et belges qui entreront en Algérie par Bône et Constantine (19).

L'inquiétude des minotiers et des négociants de céréales était aussi aiguë. Certes la Chambre de Commerce reconnaissait que le projet proposé était rationnel, qu'il pouvait paraître légitime d'assurer aux produits agricoles de l'Algérie un marché de 35 millions de consommateurs métropolitains, mais c'était soumettre la colonie aux rigueurs de la zone céréalière de Marseille, renchérir le prix du pain (20). Souci des indigènes, mais, plus encore, des activités marseillaises. Comme la Chambre l'avait confié à Louis Reybaud, le 1er mars 1850 : « Ce régime pourrait, ce nous semble, paralyser l'essor de la colonie ; il porterait sans doute atteinte à l'industrie de nos minoteries dont il enlèverait pour ainsi dire le seul débouché et il toucherait ainsi à notre commerce des blés, dans certains moments, vital pour la France » (21).

Un article du *Marché de Halles* cité par le *Sémaphore* du 28 janvier 1851 permet de mieux comprendre le péril. Auparavant Marseille était assurée de fournir l'Algérie

(19) *S.M.*, 6 avril 1850 ; *Arch. C.C.M.*, Nd XXI, pp. 19-21.
(20) *Arch. C.C.M.*, Nd XXI, Marseille, le 26 mars 1850, Minute encartée.
(21) *Ibid.*, p. 21.

en blés du Levant, le plus souvent traités à Marseille. Alger recevrait des blés des ports de l'Atlantique. Donc Marseille ne pourrait plus importer *à coup sûr* du blé du Levant et les négociants de Londres, quand le besoin s'en ferait sentir, hésiteraient à s'adresser au marché, désormais vide, de Marseille.

L'assimilation redoutée ne ralentit pas le trafic. Le commerce de Marseille et de l'Algérie se développe sous l'Empire avec un brusque progrès du tonnage en 1854. De 1855 à 1874, les exportations de Marseille vers l'Algérie augmentent de 258 % ; les importations plus encore, de 308 % (22). Développement assez régulier, malgré le ralentissement 1858-1860 ; développement des échanges qui ne signifie pas nécessairement développement de la prospérité algérienne. Lorsque la situation économique de l'Algérie s'aggrave, à la fin de l'Empire, lorsque la famine s'abat sur le pays, les échanges se multiplient et 1867, 1868, 1869, sont, à première vue, des années favorisées (23). En 1867, Marseille expédie vers les ports algériens 512.400 hls de blé, sans compter les chargements que ses négociants font venir des pays d'origine ; l'Algérie tient la première place dans les exportations marseillaises de céréales. En 1868, Marseille n'expédie plus que 361.000 hls en Algérie, tandis que l'Espagne en absorbe 2.870.400. L'Algérie tient malgré tout la seconde place. Or, pour paradoxal que cela soit, la famine alimente également certaines exportations algériennes. Il faut tuer les bêtes : d'où avalanche de cuirs et de peaux en poils.

Le mieux, au reste, est de rappeler les chiffres de tonnage des navires unissant de 1848 à 1870 Marseille à l'Algérie.

(22) O. Teissier : *Histoire du Commerce marseillais...*, p. 180.
(23) *Compte rendu de la situation...*, 1867, p. 38 ; 1868, pp. 28, 76, 79.

TONNAGE DES NAVIRES CHARGÉS ET SUR LEST DE 1848 A 1870

	d'Algérie à Marseille	de Marseille en Algérie
1848	48.890 Tx	58.505 Tx
1849	40.502	59.855
1850	34.552	54.509
1851	39.253	46.868
1852	50.019	50.277
1853	58.299	51.112
1854	97.043	91.181
1855	113.734	108.944
1856	118.915	122.936
1857	121.001	119.114
1858	102.753	120.146
1859	113.865	121.968
1860	98.152	99.402
1861	103.490	120.581
1862	109.357	149.413
1863	113.157	145.498
1864	132.213	154.343
1865	152.480	153.391
1866	199.163	208.115
1867	274.812	290.259
1868	302.866	320.135
1869	271.085	324.821
1870	271.434	309.294

*
**

Quels sont les éléments de ce trafic ? Au premier rang des exportations marseillaises en 1855 le sucre raffiné (5.134.603 kgs), le savon (1.665.327 kgs), c'est-à-dire deux produits fondamentaux de l'industrie locale, 674.000 litres de vins et liqueurs, 748.434 litres d'eau de vie, c'est-à-dire des articles dont l'écoulement a toujours été malaisé (24).

(24) O. Teissier, *op. cit.*, p. 181.

Pour les importations de la même année, on remarquera la place des animaux vivants : 17.911 têtes (bœufs et moutons, surtout moutons). C'était une exportation appelée à singulièrement augmenter puisqu'en 1874 elle devait compter 296.775 têtes (25). Pour la laine, elle représentait, en 1855, 2.446.795 francs et ne devait certes pas progresser dans les mêmes proportions (3.290.627 francs en 1871). C'est que les laines algériennes étaient souvent mêlées de terre, que Marseille était loin des centres du Nord et que les compagnies de chemin de fer ne firent rien pour aider le transport. Alors qu'en 1866 Marseille recevait 1.212 tonnes de laines algériennes, la Chambre de Commerce de Marseille déplorait que les laines d'Algérie à destination de Roubaix-Tourcoing préférassent la route meilleur marché de Dünkerque.

On notera également, dans ces importations de 1855, 58.726 quintaux de blé. Marseille, grand marché du blé en Europe, n'avait pas, à première vue, besoin de cet apport algérien, mais elle allait prendre l'habitude de demander à l'Algérie des blés durs nécessaires à sa fabrication des pâtes, vermicelles, semoules, la faveur passant désormais, écrit M. Billioud, des blés durs de Limagne aux blés durs d'Algérie (26).

Le plus remarquable, cependant, dans ces importations de 1855, c'est le volume considérable des minerais : 345 tonnes de minerai de fer, 2.725 tonnes de minerai de plomb. Et ces derniers intéressent Marseille au premier chef. Deux entreprises marseillaises ont été, en effet, créées pour traiter les minerais algériens : l'usine de Caronte appelée à traiter les minerais de la Mouzaïa et celle de Septèmes qui traite divers minerais algériens :

(25) Il ne semble pas que ces premiers moutons d'Algérie aient été bien accueillis par la boucherie marseillaise. Cf. la plainte des divers bouchers contre la qualité des moutons algériens (*S.M.*, 30 septembre 1851). En revanche, d'autres bouchers répondaient : « Il viendra sans doute un jour où de sages réformes et des fournitures nouvelles venant d'Algérie rendront la viande plus accessible aux consommateurs ». (*Ibid.*, 4 octobre 1851).

(26) Joseph Billioud : *Deux industries marseillaises ; La semoulerie et les pâtes alimentaires d'autrefois* (Marseille, *Revue Municipale*, n° 26, 3e série, p. 367).

les cuivres pyriteux de l'Oued-Allalah près de Ténès et l'antimoine de Guelma. C'est la double entreprise de Briqueler dont les premiers efforts datent de la fin de la Monarchie de Juillet. A en croire la Chambre de Commerce, les premiers essais de Briqueler dans la région de Guelma remonteraient à 1845 ; à partir de 1849 ils auraient donné des résultats. L'*Akhbar* du 11 février 1851 et le *Sémaphore* du 19 chantaient victoire : « Dès l'année dernière deux navires ont été dirigés sur Marseille portant environ 150 tonnes de minerai qui devaient subir le traitement métallurgique. Bien que le minerai qui compose ces gîtes métallifères soit de cuivre pyriteux très pur, contenant 33 % entièrement exempt d'antimoine et d'arsenic, on conservait dans le public des doutes sur la facilité de la fusion et la bonté du cuivre. Un essai en grand des minerais de l'Oued-Allalah a été fait en janvier dernier avec le premier envoi des mines. Le traitement a été pratiqué dans une usine des environs de Marseille qui fait ses premiers débuts dans cette industrie... La compagnie Briqueler possède également dans les environs de Guelma une mine d'antimoine qu'elle exploite avec avantage et dont les produits s'exportent pour Marseille ». En 1854, l'établissement de Septèmes se composait de 4 usines métallurgiques dont une n'était pas achevée. L'usine à plomb traitait 4.000 tonnes de plomb et 3.000 de plomb argentifère, plus que l'Algérie n'en fournissait : il n'en restait pas moins que dans la conception trop aventureuse de Briqueler activité marseillaise et minerai algérien étaient associés (27).

Effectivement on retrouve souvent initiatives et intérêts marseillais dans les entreprises minières algériennes. Au premier rang la Compagnie anonyme des mines du Kef-Oum-Theboul, fondée par Roux de Fraissinet et Cie. Il y a là, dans les environs de La Calle, un vieux domaine marseillais. On en tirera, en 1867, 17.000 kgs d'argent et

(27) Sur Briqueler : *Arch. C.C.M.*, Nd XXI, pp. 447, 465, 533 ; Nd XXII, pp. 279-281.

600 quintaux de plomb. En 1885, la Compagnie des mines du Kef-Oum-Theboul existera toujours avec son siège social toujours établi à Marseille (28).

S'ajoute une poussière d'initiatives et d'entreprises. C'est le cas des carrières de marbre de Fel-Fela, exploitées par un Marseillais d'adoption, d'Hernandez : le siège social est à Paris, mais une succursale établie à Marseille (29). A son tour le sieur Barneau fils, domicilié à Marseille et qui semble déjà avoir à son actif d'autres tentatives malheureuses (30), sollicite en 1859 la concession d'une mine de plomb et de mercure, celle de l'Oued-Noukhal, à 12 kms de Jemmapes, dans l'arrondissement de Philippeville. Plus tard, Joseph-Henri-Antoine Bounaud, ancien négociant à Marseille, demeurant à la Gouraya, près de l'Oued-Rha, cercle de Cherchell, demande la concession des mines de fer et de cuivre de la Gouraya : vraisemblablement une nouvelle tentative d'origine marseillaise.

Plus hardie encore l'activité minière de Robert Dervieu, domicilié à Marseille, 66, rue Grignan. Il se vante, en 1859, d'avoir lancé en Algérie trois établissements miniers : celui du Kef déjà cité, celui de Gar-Rouban, dans la région d'Oran, près de la frontière marocaine, celui de Maziz, dans la dépendance du second. Il se proposait d'en lancer un quatrième : celui de Beni-Aquil, dans la province d'Alger. Même en considérant que Dervieu avait été aidé par le gouvernement, puisqu'en 1864 il demandait à ne pas payer les intérêts des 500.000 francs avancés en 1861, c'étaient bien des tentatives pour un seul homme (31).

Peu de chose pourtant si on compare cette activité à celle de Paulin Talabot. A quoi on objectera que Talabot était né à Limoges, que, comme l'apprend son insuffisant biographe, le baron Ernouf (32), Nîmes était sa résidence

(28) *S.M.*, 2 juillet 1867 et 2 avril 1885.

(29) *Ibid.*, 31 décembre 1853.

(30) C'était vraisemblablement le même Barneau qui avait fondé une fabrique d'alcool à base d'asphodèle et demandé en vain que cet alcool pénétrât en franchise. *Arch. C.C.M.*, Nd XXII, p. 188.

(31) *Arch. Municipales Marseille*, 23 F 36, 27 F 4.

(32) Baron Ernouf : *Paulin Talabot, sa vie et son œuvre (1799-1885)*, Paris, Plon, 1886, 209 pp.

favorite, que le cadre de ses affaires dépassait singulièrement Marseille. « Peu d'hommes, dira-t-on à sa mort, ont accumulé sur leur tête un aussi lourd fardeau d'affaires » (33). Il n'en demeure pas moins que Talabot aimait aussi Marseille où il avait sa résidence du Roucas-Blanc, que Marseille était le centre géographique de ses entreprises qui, partant de Paris, pénétraient jusqu'en Afrique, englobant les docks et les entrepôts de Marseille, la Société Générale des Transports Maritimes, les mines de Mokta-el-Hadid, la Compagnie Algérienne, les Chemins de Fer Algériens. Au reste, ce n'étaient pas dans sa pensée des activités qui s'ajoutaient ; elles se complétaient, s'étayaient. « Il songeait à réunir dans une seule et même entreprise les minerais algériens, les houilles du Gard et la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, pour constituer une colossale usine métallurgique » (34). Encore que l'inspiration marseillaise soit ici moins nette, on ne peut laisser de côté une activité tentaculaire dont la flotte, les docks, les usines de Marseille étaient appelés à profiter.

Au reste, l'attention des milieux d'affaires marseillais demeure éveillée même pour des entreprises qui ne paraissent pas immédiatement rentables. La Chambre de Commerce s'intéresse ainsi à la pénétration saharienne. En mai 1862, au retour d'Henri Duveyrier, la Chambre de Commerce délibère sur les relations à établir avec le Soudan. En 1869, elle s'inquiète du crédit de 5.000 francs qu'elle a voté à cet effet après avoir entendu le commandant Meicher et le capitaine de Polignac ; elle craint que le Gouvernement Général n'ait pas donné suite à l'idée (35).

*
**

Il était normal, dans ces conditions, que la prudente réserve des capitalistes marseillais diminuât peu à peu. Il ne semble pas pourtant qu'ils aient largement répondu

(33) *S.M.*, 27 mars 1885.
(34) Baron Ernouf, *op. cit.*, p. 190.
(35) *Arch. C.C.M.*, Nc XXVI et Nc XXX (13 octobre 1869).

à l'appel que leur adressait le 29 juillet 1851 en faveur de la Banque de l'Algérie le receveur général Firino, appuyé par le secrétaire de la rédaction du *Sémaphore*, A. Barlatier. C'est en vain que l'on se plaisait à signaler dans le Conseil de surveillance Louis Reybaud, un choix qui « assure aux intérêts de l'Algérie et de Marseille un intelligent et chaleureux défenseur » (36). Mais, avec la fin de la crise, des maisons marseillaises se tournent vers l'Algérie. En 1853, la Banque Européenne d'Echange dont le siège était à Marseille, 15, rue des Beaux-Arts, cherchait à fonder une succursale à Alger. A l'occasion d'une assemblée d'actionnaires qui devait se tenir le 20 septembre, le gérant Joseph Cornillon montrait les avantages de ce comptoir pour la fondation duquel il avait été chaleureusement encouragé à Alger (37). A peu près au même moment, le 1er septembre de la même année, se fondait la Banque Commerciale d'Echange de l'Algérie, au capital social émis de 250.000 francs représenté par 10.000 actions de 25 francs. Le Conseil de surveillance paraît exclusivement algérien, mais on souscrivait à Marseille. Le but de la société était l'échange en nature des marchandises..., les dépôts et avances de fonds, les consignations de marchandises, le recouvrement pour compte de tiers, l'escompte et généralement toutes les opérations de commerce. Programme limité dont nous ne saurions dire comment les milieux marseillais y ont répondu (38). En revanche, si l'on en croit la Chambre de Commerce, c'est sur les assureurs de Marseille que retombe le poids des sinistres maritimes encore fréquents en 1853 sur la côte orientale de l'Algérie (39).

Plus intelligents encore les efforts de Josué-Auguste Rey sur qui M. Marcel Emerit a justement rappelé l'attention. C'était le fils d'un commerçant de Marseille ; après

(36) *Arch. C.C.M.*, dossier Algérie, et *S.M.*, 30 juillet 1851.
(37) *Ibid.*, 15 septembre, 4 octobre 1853.
(38) *Ibid.*, 18-19 septembre 1853.
(39) *Arch. C.C.M.*, Nd XXII, p. 444.

avoir essayé d'agir au Maroc et tâché d'obtenir le monopole du commerce des laines, il avait fondé sous l'Empire le *Comptoir Algérien de Circulation* qui au début prospéra. Que l'influence saint-simonienne soit vraisemblablement plus forte que l'ascendance marseillaise, la question est hors de discussion. Notons que par une chance rare elles s'accordaient (40).

Nous attacherons plus d'importance encore aux investissements algériens du Marseillais Albert Rostand : avec 5.385 actions représentant 2.692.500 francs il est un des plus gros actionnaires des Chemins de Fer Algériens (41).

L'auteur anonyme de la brochure *Napoléon III, Marseille et l'Algérie* publiée à Marseille chez Camoin frères en 1860, après avoir affirmé que les minerais algériens alimentaient déjà les hauts fourneaux de Marseille, montrait toute la vie économique de l'Algérie refluant vers Marseille, inspirée et fécondée par Marseille.

« Marseille, par sa position, par les rapports journaliers étroits qui l'unissent intimement à l'Algérie, se trouve au premier rang en tout ce qui se rattache à la colonisation. Elle est le principal ou plutôt l'unique aboutissement, la véritable ville métropolitaine des intérêts matériels de la colonie. C'est par les ports de Marseille que passe tout ce qui va en Algérie, tout ce qui en vient. On rencontre partout sur ses quais, dans ses rues, de nombreux indigènes algériens revêtus des costumes de leurs tribus. Elle est le siège des compagnies algériennes existant actuellement et elle le sera généralement de toutes celles qui se formeront (42). »

Pourtant, ici encore, la prudence s'impose. Le maréchal Randon déplorait que les Français fussent tellement sur leurs gardes quand il s'agissait de bénéfices lents mais sûrs. « Il n'y a en Algérie de spéculations sérieuses à former que celle dont la base est un travail sévère et prolongé. Le capital qui a des yeux de lynx pour découvrir dans la Métropole aux environs de la Bourse une affaire

(40) Marcel Emerit : *Les Saint-Simoniens en Algérie*, p. 199.
(41) Supplément de l'*Akhbar*, 16 décembre 1860.
(42) *Napoléon III, Marseille et l'Algérie*, pp. 10, 30-31.

à mettre aussitôt en coupes réglées, a des yeux de taupe pour voir dans la colonie les gains légitimes à lointaine échéance, parce que notre conquête est avant tout une colonie agricole, que la grande industrie y sera longtemps celle de la terre et que si cette industrie donne des produits sûrs, ils sont d'abord petits et lents » (43). En 1864, le correspondant algérien du *Sémaphore* critiquait la même passivité. « Comment se fait-il que des capitaux restent souvent improductifs dans la Métropole ou qu'ils soient mal employés quand l'Algérie offre tant d'opérations lucratives à effectuer ? On aime mieux se livrer aux opérations de Bourse, faire monter ou descendre le cours de la rente et des autres valeurs publiques et perdre des sommes immenses dans ce jeu infructueux pour la prospérité nationale » (44). Jusqu'aux derniers jours de l'Empire, certains Marseillais se gardaient, en effet, de toute chimère, tel Alexandre Clapier (1798-1891). Il s'était pourtant déjà intéressé à l'Algérie (45) ; il nous apprend qu'il y possédait des terres, mais l'article qu'il publiait en 1867 dans la *Revue Britannique* « *De l'Algérie et des moyens de développer sa prospérité* » entendait aboutir à des conclusions avant tout raisonnables. Pour Clapier l'Algérie ne réunit aucune des conditions du développement d'un grand mouvement industriel. Inutile d'espérer des transports massifs de population, de prévoir le succès de cultures tropicales. L'avenir de l'Algérie appartient à la vigne (46). Et cependant il paraît bien, compte tenu de toutes ces réserves, que l'on a assisté à une évolution, à un certain dégel des capitaux marseillais en face de l'Algérie.

*
**

En regard de ces liens économiques, les liens intellectuels, artistiques, touristiques, sont d'un faible poids. Marseille est intellectuellement pauvre et l'Algérie lui

(43) Maréchal Randon : *Mémoires*, t. I, pp. 387-388 (note).
(44) *S.M.*, 13 avril 1864.
(45) Pierre Guiral, *art. cit.*, p. 21.
(46) Alexandre Clapier : *De l'Algérie et des moyens de développer sa prospérité* (*Revue Britannique*, juin 1867, pp. 269, 274, 278-282).

demande peu. Quelques contacts toutefois. Depuis 1855, la récente Faculté des Lettres d'Aix — elle date de 1846 — a pris la suite de Montpellier et organisé une session du baccalauréat à Alger. Session décevante, à en croire le Doyen de la Faculté d'Aix qui notait en 1861 : « Dans notre clientèle d'au-delà de la Méditerranée n'a point encore paru l'élément indigène ou pour parler avec une parfaite exactitude, deux candidats d'origine africaine, deux seulement, se sont déjà présentés devant nous afin d'obtenir le diplôme de bachelier ès lettres, mais il appartenaient l'un et l'autre à la race israélite, qui, dans cette œuvre de rapprochement et d'assimilation plus ou moins complète, paraît appelée à servir d'intermédiaire entre le peuple civilisateur et les populations musulmanes » (47). Alger en outre s'occidentalise. « Des cafés, des restaurants, de larges rues, des maisons à quatre étages, une petite place macadamisée où des musiciens de la ligne jouaient une polka d'Offenbach » (48). Mais quelle est dans cette perte relative de la couleur locale l'influence de Marseille ? Bien réduite à coup sûr, encore que les « artistes » d'Alger vinssent parfois de Marseille (49).

En revanche — et on le sait depuis peu (50) — de nombreux peintres provençaux s'abattent sur l'Algérie. Déjà Philippe Tanneur, Vincent Cordouan, Benjamin Roubaud, avaient franchi la Méditerranée. Edouard Imer, d'Avignon, partit à son tour pour l'Algérie en 1849. De même Alfred Chatau, né à Marseille en 1833 : son premier voyage date de 1856. Et Fabius Brest qui, après Constantinople, visita l'Algérie. Et ce plus extraordinaire George Washington, né à Marseille en 1827, qui fit de nombreux voyages et séjours en Algérie à partir de 1856. Enfin le grand Guigou qui exposa en 1868 au Salon de Marseille *les Gorges de la Chiffa* se serait rendu en Algérie en compagnie de son ami Auzende.

(47) *Séances de rentrée des Facultés de Théologie, de Droit et des Lettres, d'Aix*. Pardigon, 1861, p. 58.

(48) Alphonse Daudet : *Tartarin de Tarascon*, éd. Lemerre, p. 106.

(49) *G.M.*, 9 avril 1858.

(50) Pierre Ripert : *L'Orient et les artistes provençaux au XIXe siècle* (*Arts et Livres de Provence*, n° 23, pp. 68-77).

Il semble de même que l'Algérie conservait un certain attrait pour les chasseurs comme l'attesterait cette réclame relevée dans le *Sémaphore* du 18 janvier 1864 et qui annonce assez bien Alphonse Daudet : « Une personne ayant habité pendant de longues années l'Afrique et connaissant tous les points de l'Algérie où il a chassé (*sic*) les bêtes fauves est venue en France pour organiser et diriger une partie de chasse sur le territoire algérien, elle désire trouver un ou plusieurs amateurs pour aller chasser le lion, la panthère, etc. Les frais généraux seraient à la charge des amateurs. On peut avoir confiance dans celui qui adresse cet avis, ayant déjà lui-même exploré les lieux fréquentés par les bêtes fauves. S'adresser à Marseille, poste restante aux initiales P.J. ».

Malgré ce goût de l'orientalisme, malgré la réapparition dans la presse marseillaise d'un revenant comme Eusèbe de Salles (51), la curiosité est réduite et l'Algérie ne tient plus dans les journaux la place qu'elle avait tenue de 1830 à 1848.

***

Les Marseillais disent pourtant leur mot sur l'administration de la colonie et la politique suivie avec les indigènes. Dès 1859, l'avocat républicain Edouard Maglione analysant le bilan de la *Compagnie Genevoise* avait supplié le gouvernement de soutenir des travailleurs dont « l'intelligence est assez connue et l'esprit éminemment pratique au-dessus de toutes les illusions de l'utopie » (52). Mais les critiques se firent surtout entendre après 1860, c'est-à-dire quand se furent précisées les idées généreuses de Napoléon III sur le Royaume Arabe et quand la presse jouit d'une plus grande liberté.

Un point constant : les milieux marseillais sont hostiles au gouvernement militaire. Il faut rendre les colons maîtres d'eux-mêmes, s'inspirer des méthodes d'autonomie

(51) *G.M.*, 26 mars 1858.

(52) *S.M.*, 30 avril 1859.

britanniques. « L'armée anglaise est aussi valeureuse que la nôtre, mais quand on la charge de conquérir un pays, elle n'a jamais l'intention de le gouverner » (53). Quand en 1867 une lettre circulaire du Gouverneur Général indique le discrédit croissant des laines algériennes, le rédacteur du *Sémaphore* remarque que des officiers sont mal préparés à ces tâches économiques (54). A chacun son métier ; les indigènes seront mieux contenus.

Cette hostilité à l'élément militaire est, en effet, d'autant plus affirmée que certains officiers ont poussé à cette politique du Royaume Arabe dont le correspondant de la légitimiste *Gazette du Midi* affirmait que « de toutes les combinaisons systématiques infligées à l'Algérie », elle était « celle qui lui a porté le coup le plus funeste » (55). Et cependant, sous la Monarchie de Juillet, les légitimistes marseillais avaient souvent préconisé une politique humaine à l'égard des indigènes. Ce qui les avait distingués à cette date des libéraux du *Sémaphore* à qui il arrivait d'écrire que le plus simple eût été de repousser les indigènes « comme les peaux-rouges du Canada » (56). Pour l'heure légitimistes et esprits avancés s'accordaient à condamner la défense d'une nationalité arabe qu'ils niaient et méprisaient à la fois.

L'explication de cette folle politique, il faut la rechercher, d'après le *Sémaphore*, dans les procédés d'enquête orientée dont l'Empereur a été la victime. Au lieu de lui donner les moyens de s'éclairer, les officiers l'ont grisé de fête arabe.

« Une fantasia, composée de milliers de chefs vêtus de riches costumes pittoresques et montés sur de magnifiques chevaux splendidement caparaçonnés, présentait un carrousel qui ne pouvait manquer de dissimuler cette barbarie séculaire. En présence d'un si brillant spectacle, il n'était guère possible aux modestes colons,

(53) Lettre d'Alger. *S.M.*, 27 juillet 1864. Cf. également 9 janvier 1861, 5 avril 1865.

(54) *Ibid.*, 24 avril 1867.

(55) *G.M.*, 12 juillet 1868.

(56) *S.M.*, 8 mai 1846.

vêtus de blouses, chaussés de gros souliers ferrés et coiffés de chapeaux de feutre à larges rebords, d'attirer l'attention des augustes visiteurs. Cependant c'était dans ces groupes de rustiques travailleurs que se trouvait le principal élément de la prospérité de cette belle conquête et de notre domination nationale (57). »

Au surplus la France travaille contre elle, car les faveurs dont les indigènes ont bénéficié leur ont fait croire que les jours de la domination française étaient comptés et que les scrupules d'humanité étaient un signe de faiblesse.

« Si la France avait voulu perdre l'Algérie en ruinant les colons et en faisant naître entre les Européens et les Indigènes un antagonisme funeste, elle n'aurait pas mieux fait pour atteindre ce déplorable but que d'adopter les mesures qu'elle à prises durant ces derniers temps envers cette belle conquête. Les préférences dont les Arabes ont été l'objet ont eu pour conséquence de ranimer leur haine contre nous et de fortifier l'espérance qu'ils conservent de nous chasser un jour du pays (58). »

La France fait en Algérie un métier de dupe :

« Les Indigènes se sont toujours livrés au pillage et à l'assassinat avec une grande ardeur et depuis quelques temps cette meurtrière propension se développe de plus en plus. Les intentions de l'Empereur envers l'Algérie sont tellement dénaturées par ces barbares qu'il est constaté que depuis le dernier voyage de S.M. il y a eu une recrudescence alarmante d'attentats à la vie et aux propriétés des Européens par les Arabes (59). »

Lorsque la famine de 1867 éclate, F. de Prébois, correspondant de la *Gazette du Midi*, va jusqu'à en rendre responsable l'administration impériale qui a bouleversé l'économie, l'a tournée non vers la satisfaction des besoins, mais vers le commerce. Et évoquant le temps où la Régence n'était pas française Prébois affirme :

(57) *S.M.*, 19 avril 1865.

(58) *Ibid.*, 16 septembre.

(59) *Ibid.*, 11 octobre. Clapier, en revanche, critiquait la seule politique de force, *Art. cit.*, p. 291.

« Personne, alors, dans la Régence, n'était exposé à mourir de faim, et, chose étrange, au plus fort de la guerre soutenue par les Arabes contre nous, et surtout par l'émir Abd-el-Kader, guerre qui aurait dû, dans l'opinion vulgaire, appauvrir le pays et diminuer les moyens de subsistance des Indigènes, il n'avait jamais été question de cette famine endémique qui aujourd'hui moissonne les populations par milliers (60).

Il n'est pas jusqu'à l'officieux *Courrier de Marseille*, qui, lorsque Girardin lance l'idée qu'on peut croire appuyée en haut lieu, d'un retour d'Abd-el-Kader en Algérie, ne témoigne d'une réserve certaine. Le journaliste parisien Ulysse Pic, pour l'heure exilé à Marseille, proteste : « Abd-el-Kader ne peut être utile à la France sur l'ancien théâtre de ses opérations. Il en est tout autrement en Orient... Dans toute l'Asie Mineure c'est Abd-el-Kader qui soutient l'influence française » (61).

Le fait curieux, c'est qu'il semble bien qu'il ne s'agit pas de doléances de journaliste en mal de copie : il y a eu une réaction spontanée d'une portion de l'opinion. Le 30 décembre 1865, le Commissaire Central écrit au Procureur Général : « La lettre de l'Empereur sur l'Algérie a fait sensation. La masse de la population qui reconnaît la nécessité de réformes pour faire cesser les abus et obtenir que l'Algérie ne soit pas une charge pour la Métropole approuve hautement le système proposé par l'Empereur. Les exploiteurs seuls sont mécontents ainsi que les hostiles quand même à tout ce qui émane de l'Empereur. Ils disent que c'est un commencement d'abandon par une occupation restreinte ». Malgré son souci de ne pas déplaire, le Commissaire Central laisse percer que la politique impériale est mal accueillie ou, si l'on préfère, mal comprise.

Et cependant ne compromettons pas ici encore la prudence délibérée de notre analyse. A deux reprises la Chambre de Commerce refusait d'intervenir dans la question (62).

(60) *G.M.*, 23 octobre 1867. On sait que Berryer, à nouveau député de Marseille depuis 1863, condamna, lui aussi, les illusions de l'Empereur.

(61) *Le Courrier de Marseille*, 17 juin 1865.

(62) Délibérations du 7 mars 1863 et du 8 mai 1868. *Arch. C.C.M.*, *Ma* 57, pp. 467, 478 ; *Ma* 62, pp. 371-372.

C'est que, si l'Algérie n'a pas disparu des préoccupations marseillaises, elle est loin d'y tenir la première place et il est facile de comprendre pourquoi.

Première raison : le principe de la conquête définitive, depuis la fin de 1840, est un fait admis. En 1845, Sébastien Berteaut l'avait affirmé avec force : « Conserver l'Algérie et l'exploiter agricolement comme une terre française, c'est le vœu à peu près unanime. Aujourd'hui, en France aussi bien qu'en Europe, notre conquête est un fait acquis, irrévocablement, et le moment n'est pas loin où l'on ne discutera pas davantage la conservation de nos provinces africaines que celle de la Normandie ou de la Bourgogne » (63).

Seconde raison sur laquelle il nous sera permis de passer vite, car entrer dans les détails serait faire le tableau de tout le commerce marseillais de 1848 à 1870. Une fois la crise dominée, vers 1853, d'autres soucis paraissent plus pressants : la nécessité d'une ligne soutenue par l'Etat vers l'Amérique du Sud ; le percement de l'isthme de Suez et l'exploitation du marché extrême-oriental ; le désir d'abréger les communications intérieures ; la crise sucrière, etc.

Troisième raison : Marseille perdait de plus en plus son originalité, ses réflexes particuliers. C'était ce que remarquait Alexandre Clapier : « Dans les dix années qui viennent de s'écouler, le système de centralisation a pris pour Marseille des proportions jusqu'à ce jour inconnues. Marseille semble ne plus s'appartenir. La plus riche partie de sa navigation à vapeur est concentrée entre les mains d'une compagnie dont le siège est à Paris et qui ne s'administre que par les agents que Paris lui envoie ; c'est à Paris que siègent les administrations de ses chemins de fer, de ses docks et de son bassin de radoub ; sa banque autrefois indépendante n'est plus qu'une succursale de Paris ; son crédit foncier a été absorbé par le crédit

(63) *Op. cit.*, II, p. 126.

foncier de Paris ; l'éclairage de ses rues, la propriété des terrains qu'elle conquiert sur la mer appartiennent à une compagnie parisienne » (64).

Résumons-nous : une Algérie de plus en plus française, si bien que les réflexes d'inquiétude se justifient et se manifestent moins ; une ville de Marseille de moins en moins marseillaise, si bien que les dernières traces d'action personnelle tendent souvent à disparaître. L'Algérie figure dans le mouvement du port : arrivent ses moutons, ses fers, ses minerais ; elle ne prend plus place qu'épisodiquement dans les soucis.

P. GUIRAL.

(64) Alexandre Clapier : *Précis historique sur le commerce de Marseille*, Paris, 1863, p. 82.

La viticulture algérienne : erreur économique ?

Ces quelques pages n'ont pas d'autre but que d'attirer l'attention sur une erreur économique dans laquelle l'Algérie s'engagea délibérément vers 1880 : celle qui orienta les efforts des colons vers la quasi-monoculture de la vigne.

L'évolution irréversible ainsi déclenchée a abouti à une situation dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne répond pas aux nouvelles exigences du pays.

***

Rappelons tout d'abord que la viticulture ne s'est pas imposée d'emblée aux colons : il lui faudra attendre un demi-siècle avant de déchaîner un irrésistible engouement. A cela, il y a plusieurs raisons.

Contrairement à ce qu'on a trop souvent prétendu, le climat algérien n'est pas toujours favorable à la vigne : les gelées printanières l'excluent des bassins déprimés abrités de la mer tels que les hautes plaines de Constantine ou du Sersou ; le sirocco détruit les vendanges ; les chaleurs de l'été entravent le déroulement des fermentations dans les basses plaines surchauffées : avant qu'on sût contrôler les températures dans les cuvées en ébullition, il n'y eut pas de bonnes vinifications dans les plaines de Bône, de la Mitidja et d'Oran. Le vrai climat de la vigne règne dans les montagnes de l'intérieur : Médéa, Mascara, Tlemcen, à 800 mètres d'altitude. Mais

les colons se sont accumulés dans la zone littorale, au voisinage des ports de débarquement.

D'autre part, la création d'un vignoble équipé suppose des disponibilités permettant non seulement de planter et de construire une cave, mais aussi d'attendre, deux ou trois ans, l'arrivée d'une première récolte. Or les colons, notamment ceux que Bugeaud et la Seconde République mirent en place, sont, pour la plupart, de pauvres diables, sans ressources, qui vont vivre au jour le jour de cultures vivrières. Pas d'économies à investir dans des plantations coûteuses ; pas d'autre crédit accessible que l'usure à laquelle on recourt, poussé par la détresse et non par la confiance en l'avenir.

D'ailleurs, on ne pouvait guère espérer beaucoup plus que satisfaire la consommation familiale : le marché intérieur, limité aux besoins de quelques centaines de milliers d'Européens, à l'exclusion des millions de Musulmans, était en grande partie ravitaillé par la production métropolitaine à laquelle il n'était pas question de disputer son propre marché. De sorte qu'en 1878, si l'Algérie exporte 3.100 hectolitres de vin en France, elle en reçoit 350.000 hectolitres de vin plus 35.000 hectolitres d'alcools et d'eaux-de-vie.

La colonisation avait donc dû chercher d'autres ressources : sur les conseils des techniciens qui considéraient l'Algérie comme un pays tropical, elle se lança dans des plantations de canne à sucre, d'arbres à thé, de caféiers, de coton. Puis ce furent le tabac et le lin. Après un demi-siècle d'échecs qui la poussèrent au bord de la faillite, elle dut se rendre à l'évidence : un même climat imposait les mêmes productions de part et d'autre de la Méditerranée. Par son agriculture, l'Algérie n'était que le prolongement de la France. Elle risquait même de devenir une concurrente avec l'entrée en vigueur de l'union douanière que des mesures législatives avaient progressivement instituée de 1851 à 1884.

Cette possibilité n'allait pas tarder à se réaliser. En 1880, le vignoble métropolitain disparaît sous les atteintes du phylloxéra. Les techniques de reconstitution ne sont pas encore au point. Le seront-elles un jour ? L'Algérie se lance dans la création d'un vignoble de remplacement auquel le ravitaillement d'un vaste marché ouvre des perspectives presque illimitées. Les colons plantent sans arrêt. Mais leur enthousiasme frénétique n'aurait pas suffi sans la connivence du capitalisme français qui jusqu'ici ne s'était guère intéressé à eux. A cette époque, les banques, qui ont pris la direction de notre économie, ont accumulé de grosses quantités de capitaux dans leurs coffres : elles cherchent des investissements rémunérateurs ; elles les trouvent dans l'exportation de leurs disponibilités soit à l'étranger, soit dans l'empire colonial : Banque de l'Algérie, Crédit Foncier d'Algérie et de France, Crédit Lyonnais, ouvrent donc largement leurs guichets aux colons. Cette facilité à obtenir du crédit à bon marché stimule l'ardeur à planter. L'impulsion donnée, le vignoble algérien ne cesse de croître en dépit des crises de toutes sortes qui l'assaillent.

Les plus sérieuses sont les crises de mévente qui surviennent de bonne heure et vont en s'aggravant. Dès 1890, en effet, le vignoble métropolitain se reconstitue rapidement ; ses vendanges augmentent d'année en année. De 1900 à 1907, il y a surproduction périodique. Conçu comme vignoble de remplacement le vignoble algérien tend de plus en plus à n'être qu'un vignoble d'appoint qui ne parvient souvent à écouler qu'une partie de sa récolte, à bas prix, sur le marché français encombré de lourdes disponibilités.

Cette situation n'assagit pas les colons : non seulement ils continuent à planter, mais ils recherchent les gros rendements en encépageant les terres de plaine avec les variétés les plus fécondes. Ainsi, tandis que de 1907 à 1934, la superficie du vignoble a un peu plus que doublé, sa production a presque triplé. Ce qui devait arriver arriva : une nouvelle période de surproduction s'ouvre en 1929 : la crise atteint son paroxysme en 1934 et en 1935 où, à deux reprises successives, les disponibilités franco-algériennes dépassent 100 millions d'hectolitres !

Les mesures que le gouvernement doit prendre pour

redresser une situation tragique comportent l'arrêt des plantations, la distillation obligatoire, l'échelonnement des ventes.

Ligotée par ce statut nécessairement draconien et par son intégration dans l'union douanière qui lui ferme les débouchés étrangers, la viticulture algérienne est désormais au fond de l'impasse. Elle y a entraîné toute la colonisation.

***

Peu de cultures ont aussi profondément marqué un paysage : sans jamais avoir constitué une monoculture au sens propre du mot, la vigne a créé l'Algérie moderne.

Elle n'y occupe, en superficie, qu'une place secondaire : moins de 400.000 hectares contre 3 millions d'hectares de terres emblavées. Mais comme la canne à sucre ou le café dans les colonies tropicales, c'est une culture de plantations dont la récolte tout entière est destinée à l'exportation : sa part dans le total de la valeur brute de la production végétale dépasse 36 % et elle fournit plus de 40 % des revenus que le pays tire de son commerce extérieur. Elle est devenue le fondement même de l'économie algérienne. Une telle source de profit a longtemps accaparé les énergies, les initiatives, les moyens d'action : à elle, les bonnes terres si rares, les capitaux plus rares encore ; c'est pour l'aider à surmonter les crises que le crédit et la coopération agricoles ont été organisés ; c'est pour assurer la circulation de la masse croissante de ses produits que l'infrastructure des voies de communication a été développée : routes et chemins de fer particulièrement denses dans l'étroite zone septentrionale où le vignoble s'est localisé ; ports qui furent agrandis et outillés pour répondre à l'énorme augmentation du trafic.

De toutes les cultures algériennes, la viticulture est la mieux conduite, la plus savante, la plus productive, celle dont les techniques ont été imitées au dehors et même en France : on offre toujours la visite d'un vignoble et d'une cave aux enquêteurs pressés qu'on veut persuader de l'efficacité de nos réalisations coloniales. En compa-

raison, la culture des céréales, avec ses maigres rendements, fait figure de parente pauvre.

En effet, les autres possibilités économiques ont été négligées : il a fallu des crises viticoles répétées pour intéresser quelque peu les colons aux cultures maraîchères et fruitières d'exportation. Les efforts en vue d'étendre les cultures industrielles : coton, betteraves, plantes à parfum, n'ont pas été soutenues. L'élevage du mouton qui aurait pu fournir la laine à l'industrie métropolitaine a été pratiquement abandonné aux indigènes dont le troupeau mal soigné n'a cessé de diminuer ; il y a longtemps qu'E.F. Gautier a signalé notre carence dans ce domaine. Jusqu'à ces dernières années, les moyens nécessaires à l'équipement de l'agriculture indigène, dont on sait la faible productivité, et à une industrialisation qui ne se contenterait pas d'extraire des matières premières, ont manqué.

De cette prépondérance accordée à une culture d'exportation sur les autres activités, découlent les caractéristiques de l'économie algérienne : coloniale, celle-ci s'est en effet organisée moins pour satisfaire les besoins de l'ensemble de la population que pour procurer le maximum de profit à une minorité européenne. Peu différenciée, insuffisamment protégée par des productions complémentaires susceptibles de répartir les risques, elle est fragile et d'une extrême sensibilité à la conjoncture viticole. Enfin, elle est étroitement subordonnée à l'économie française.

L'union douanière a réalisé l'assimilation économique de l'Algérie : ses vins sont admis en franchise en France, à égalité de droits avec les vins métropolitains. Au plus fort des crises de mévente, ce statut a pu être remis en cause, notamment par les viticulteurs du Midi qui ont, à diverses reprises, demandé des moyens de protection contre la concurrence algérienne : contingentement, taxes à l'entrée, etc. Les colons ont toujours protesté contre l'établissement d'un régime différentiel, alléguant leur patriotisme, leur condition de citoyens, l'égalité des devoirs. De leur côté, les pouvoirs publics n'ont jamais

admis les mesures de discrimination qui pouvaient porter atteinte au principe de l'union douanière. Autant que la loi de 1889 sur la naturalisation automatique, la culture de la vigne a contribué à franciser l'Algérie européenne, à la lier à la France.

Cependant, la sécurité que le libre accès au marché métropolitain apporte aux colons n'est pas totale : elle est, nous l'avons vu, périodiquement troublée par des crises de surproduction dont la liquidation a provoqué maintes faillites retentissantes. D'autre part, elle est payée cher : l'union douanière implique l'obligation d'acheter en France, à des prix souvent supérieurs aux cours mondiaux, celle de recourir aux navires nationaux qui pratiquent des tarifs de monopole. D'où des prix de revient élevés qui ne permettraient pas à la production agricole d'aborder les marchés extérieurs. D'ailleurs, il est impossible à l'Algérie de commercer librement avec l'étranger.

Coupée de la compétition internationale, l'économie algérienne peut se croire à l'abri dans le havre de l'union douanière où les remous sont effectivement amortis. Mais elle est aussi empêchée de développer sa production agricole au-delà de ce que permet la capacité d'absorption du marché métropolitain. C'est dans cette limitation de ses possibilités d'expansion que se manifeste sa subordination coloniale. Cette tutelle économique profite à une minorité de privilégiés au détriment de l'intérêt de la collectivité. La viticulture algérienne n'était concevable que dans le cadre protecteur de l'union douanière : il est significatif que les colons ont demandé l'autonomie financière et jamais sérieusement l'autonomie douanière.

*
**

En Algérie, la vigne est une culture ségrégative : elle a accentué les oppositions non seulement entre les hommes, mais aussi entre les régions.

A la différence du café que les colons ont introduit à Madagascar ou en Côte d'Ivoire, mais que les paysans autochtones ont ensuite adopté et même accaparé, elle est

restée essentiellement européenne, moins sans doute en raison de l'interdiction religieuse faite au Musulman de fabriquer du vin, que de l'impossibilité pour les indigènes de se procurer le crédit nécessaire aux dépenses de création d'un vignoble.

Les Européens détiennent donc 90 % des plantations. On aime à répéter que la viticulture a permis le développement de la colonisation. Une mise au point s'impose.

Il est exact qu'en 1880 la viticulture a sauvé la colonisation, *in extremis*, de la faillite : « L'Algérie était perdue, rappellera quelques années plus tard un membre de la Chambre de Commerce de Bône, si la seule ressource qui lui restait, la vigne, n'était pas employée à bref délai ». Ses débuts coïncident avec l'exécution des vastes programmes de peuplement de la Troisième République : si elle n'a pas pu déclencher les grands courants d'immigration des vingt-cinq dernières années du XIXe siècle qui portent la population européenne de 345.000 en 1876 à 634.000 en 1901, elle les a renforcés de nombreux individus attirés en Algérie par l'espoir d'y reconstituer les plantations que le phylloxéra avait détruites dans la Métropole. Son mérite certain est d'avoir facilité l'installation des nouveaux venus et surtout d'avoir rendu courage aux anciens colons : beaucoup avaient fini par abandonner leurs terres à blé à des métayers indigènes ; désormais ils s'occuperont eux-mêmes des plantations qui exigent des investissements et des soins constants. Ils peuvent escompter que des prix rémunérateurs récompenseront leurs efforts. Jules Guyot pouvait alors prétendre que « la culture de la vigne est, de toutes, celle qui a la puissance colonisatrice la plus considérable ».

Il faut encore porter, à son actif, le choc psychologique qu'elle provoque chez les colons : reprenant confiance dans l'avenir, ceux-ci se lancent dans les plantations avec un enthousiasme que les premiers symptômes des crises prochaines ralentiront à peine. La conjoncture est favorable à l'épanouissement de l'ingéniosité et de l'esprit d'entreprise : les nouveaux viticulteurs résoudront eux-mêmes les problèmes que pose la vinification en pays

chauds : en quelques années, ils mettent au point des techniques et des appareils efficaces. Les vins algériens ne mériteront bientôt plus leur mauvaise réputation. Des succès éclatants viennent récompenser l'audace exaltée jusqu'au goût du risque : des individus, sortis du rang, réalisent rapidement de vastes fortunes. On songe irrésistiblement à ces « self made men » américains de la même époque : tel est bien Charles Debonno qui débarque de Malte en 1836 son fouet de maquignon sur l'épaule pour tout bagage. La viticulture lui permet de donner toute sa mesure : bientôt, il réunit plus de 1.800 hectares de terres dans la Mitidja. La Banque de l'Algérie lui consent du crédit pour 8 millions de francs. L'Administration en fait un Chevalier de la Légion d'Honneur pour services exceptionnels rendus à la colonisation. Mais, en 1907, il est complètement ruiné.

Car cette société viticole, qui spécule sur l'argent emprunté, est d'une extrême mobilité : au gré des crises, les fortunes se font et se défont ; les terres changent de mains. Bouleversements d'où la colonisation sortira pourvue de ses structures fondamentales. La guerre de 14-18 met fin à cette phase pionnière.

De 1929 à 1935, c'est un nouvel essor du vignoble algérien que des « plantations galopantes » portent à son maximum, près de 400.000 hectares ; le nombre des viticulteurs double. Celui des Européens passe de 833.000 en 1926 à 946.000 en 1936. Dans quelle mesure la viticulture intervient-elle dans cet accroissement ? Pas pour grand'chose. La population européenne a augmenté notablement dans les villes ; dans les campagnes, elle a augmenté faiblement dans quelques régions, partout ailleurs, elle a diminué : au total, pendant que le vignoble s'étend, le peuplement rural européen tombe de 237.000 à 230.000 individus. Dès lors, d'où viennent les nouveaux viticulteurs ? Ce sont des indigènes et surtout des colons anciennement établis qui ont abandonné la culture des céréales pour demander à la vigne plus de sécurité et de stabilité. La viticulture a donc simplement freiné la régression du peuplement rural européen.

Bientôt, elle ne sera même plus en mesure d'exercer cette action de retardement : en effet, en 1933, l'interdiction de toutes nouvelles plantations en France et en Algérie brise net son élan. Depuis 1935, la superficie du vignoble oscille autour de 400.000 hectares. Pendant ce temps, de 1936 à 1948, le total de la population européenne est stationnaire sinon en recul ; le peuplement rural européen tombe à 201.000 habitants, perdant près de 30.000 individus contre 7.000 au cours de la décade précédente : la viticulture bloquée, l'exode s'accélère.

Désormais, il y a ségrégation dans la société coloniale entre les viticulteurs et les autres. Les premiers détiennent légalement l'exclusivité de l'exploitation de la vigne. Bon an, mal an, ils en tirent des revenus supérieurs à ceux que laisse le blé : un bénéfice brut de 100 à 150.000 francs par hectare en 1951 contre 20 à 25.000 francs pour les céréales. Protégés par leur privilège ils ne peuvent sans doute plus espérer d'heureux coups de bourse, mais ils n'ont plus à redouter les gros risques des débuts héroïques. Après avoir été progressive, la vigne est devenue une culture conservatrice.

Née sous les auspices des Banques, elle a engendré un capitalisme agraire qui détient une grande partie de la propriété viticole. Outre les vastes vignobles créés par des particuliers ou des sociétés pourvues de gros moyens, il y a ceux qui se sont constitués par concentration, à la faveur des crises. Des sociétés se sont fondées pour réunir les plantations des colons ruinés. Parfois l'opération s'est effectuée en deux temps : d'abord les banques se substituent aux débiteurs insolvables, puis elles passent leurs domaines soit à des filiales, soit à d'autres sociétés. C'est ainsi que procède la Banque de l'Algérie en 1900 : elle vend à la Société Domaniale Algérienne, créée entre ses principaux actionnaires, « les immeubles urbains et ruraux » qui lui viennent de l'expropriation de 150 individus, soit près de 8.000 hectares en partie complantés, localisés surtout dans le département de Constantine, le plus profondément atteint par l'invasion phylloxérique. Quand survient la liquidation de la Domaniale, ce sont

d'autres sociétés qui prennent la relève : son grand domaine groupant trois vignobles d'un seul tenant sur les communes de Randon et de Mondovi finit par échoir à la société « Le Chapeau de Gendarme » qui y récolte 48.000 hectolitres de vin en 1951.

Aujourd'hui, l'Algérie compte près de 150 sociétés viticoles, les unes constituées entre les membres d'une même famille pour éviter les partages successoraux ; les autres, aux mains du capitalisme métropolitain ou algérien : ce sont les plus puissantes.

Cependant la concentration foncière ne s'est poursuivie que jusqu'en 1935 ; après quoi un morcellement semble s'être amorcé : de 1935 à 1951, malgré une diminution de près de 30.000 hectares du vignoble en production, la surface moyenne des exploitations déclarées tombe de 19 ha 70 à 11 ha 27 ; le pourcentage des exploitations supérieures à 50 hectares descend aussi de 59 à 48 % de la superficie totale. Mais ces chiffres concernent l'ensemble du vignoble algérien : les statistiques de 1948 évaluent le nombre des seules exploitations viticoles européennes à 15.200 couvrant une surface qu'on peut estimer à 330.000 hectares en production : la surface moyenne de l'exploitation viticole européenne s'élèverait donc à 21 ha 70. En fait, l'exploitation s'est morcelée surtout pour riposter aux rigueurs du Statut Viticole. La structure de la propriété viticole proprement dite n'a pas dû beaucoup changer depuis 20 ans.

En 1951, les 87 % des déclarants produisent moins de 1.000 hectolitres : ils ont fourni 30 % de la récolte. Les producteurs de plus de 1.000 hectolitres ne constituent que 13 % des déclarants, mais ils apportent 70 % de la récolte. Quant aux producteurs de plus de 3.000 hectolitres, à peine 2,5 % des déclarants, leur part s'élève à 40 % de la récolte. 35 grands domaines ont dépassé 20.000 hectolitres chacun.

Ainsi, le vignoble algérien compte une multitude de petits propriétaires, mais la minorité des grands propriétaires détient la majeure partie des plantations. Si sa structure avait correspondu à celle du vignoble métropolitain où la superficie moyenne des exploitations n'est que de 0 ha 85, la viticulture eût pu enraciner en Algérie une démocratie de petits colons qui eussent gardé d'étroits contacts avec les indigènes.

*
**

Les indigènes ont toujours pratiqué la culture de la vigne : ils possédaient en altitude soit de petits clos aux abords des villes de l'intérieur, soit des treilles dans les montagnes. Ils en tiraient du raisin de table consommé frais ou mis à sécher. Cependant, manquant de ressources et ne pouvant s'en procurer par le crédit en raison de l'incertitude de leurs droits de propriété, ils ne participèrent guère aux premières plantations : en 1914, leurs vignobles couvraient 1.038 hectares produisant 78.500 hectolitres de vin.

C'est la loi du 4 juillet 1931 qui déclenche l'accession massive des indigènes à la viticulture : dans le département d'Oran, notamment, les colons les incitent et les aident même à planter les 10 hectares autorisés dont ils comptent acquérir les futures vendanges : dans le seul arrondissement de Mostaganem, la superficie des vignes déclarées par les indigènes passe de 1.038 hectares en 1929 à 4.900 hectares en 1933. Ce furent de beaux jours pour les trafiquants de raisin : dès l'automne, ils passaient des contrats d'achat anticipé avec les indigènes soucieux d'obtenir les ressources nécessaires aux dépenses d'exploitation et de subsistance pendant l'hiver. Le système ayant donné lieu à des abus criants, l'Administration décida la création, dans le cadre des Sociétés Indigènes de Prévoyance, d'un établissement d'utilité publique chargé de surveiller le marché du raisin vendu par les Musulmans de l'arrondissement de Mostaganem.

Aujourd'hui, le vignoble indigène couvre au total près de 12.000 hectares que se partagent environ 15.500 exploitants, soit 2 ha 70 en moyenne par exploitant. Si les indigènes constituent la moitié des déclarants de récolte, ils ne possèdent que 10 % du vignoble algérien.

Contrairement à ce qu'on a souvent prétendu, la viticulture n'a guère contribué à prolétariser les indigènes en les dépouillant de leurs terres. En général, les colons ont, en effet, établi leurs plantations sur leurs propriétés, à la place des autres cultures et notamment des céréales qu'ils pratiquaient jusque là. Les seuls gros achats de terres indigènes en vue de créer des vignobles ont été effectués à l'Ouest, dans les arrondissements d'Oran et de Mostaganem, aux dépens des douars-communes annexés aux centres européens.

Le rôle de la viticulture a plutôt consisté à amener au salariat agricole les indigènes de plus en plus à l'étroit sur le sol que la colonisation leur a laissé. Beaucoup plus que la céréaliculture, elle exige une nombreuse main-d'œuvre pour l'exécution de façons qui s'échelonnent tout au long de l'année : en moyenne 100 journées de travail par hectare, soit, pour la superficie actuelle, près de 40 millions de journées, effectuées en grande partie par des salariés indigènes. Ses besoins allèrent croissant jusqu'au moment où l'interdiction des plantations arrêta aussi le recrutement. L'armée des travailleurs devait même diminuer à mesure que la nécessité de réduire les prix de revient fit progresser la mécanisation agricole. Depuis 1933, le vignoble bloqué a fait son plein de main-d'œuvre : il fournit l'essentiel des ressources à 350 ou 400.000 ouvriers et à leurs familles ; mais il ne peut plus en occuper de nouveaux tandis que la population indigène continue à augmenter rapidement.

Ainsi, en Algérie, la viticulture a pris le caractère d'une culture éminemment coloniale en accusant la ségrégation à la fois sociale et raciale : aux Européens, la possession du vignoble ; aux indigènes, le travail salarié.

*
**

La ségrégation est aussi géographique.

Au cours de ses différentes phases, la colonisation a d'abord peuplé la zone maritime de l'Algérie, autour des ports de débarquement : Bône, Philippeville, Alger, Mostaganem, Oran. Puis, elle a pénétré dans l'intérieur jusqu'aux abords de la steppe. Cette deuxième poussée moins puissante a d'autre part rencontré des conditions pluviométriques de moins en moins favorables à l'agriculture, de sorte que la densité européenne diminue rapidement du Nord au Sud.

La viticulture va accuser les caractéristiques de cette répartition. Elle tente d'abord de s'installer partout où il y a des colons. Mais bientôt les conditions naturelles : épaisses carapaces calcaires ; compacité, salure des sols ; chaleurs excessives en été et surtout fréquence des froids tardifs la chassent, nous l'avons vu, des régions déprimées de l'intérieur : hautes plaines de Constantine, vallée du Chélif, plaine du Sersou. Dès lors, elle se concentre dans la zone maritime. Non seulement elle y consolide le peuplement déjà en place, mais elle y fixe de nouveaux immigrants et y attire un nombre croissant de colons qui abandonnent l'arrière-pays où les cultures de céréales sont aléatoires et jugées peu rémunératrices.

Ainsi s'est trouvée renforcée l'opposition entre la façade de l'Algérie et son vaste hinterland.

La façade faite de collines et de plaines littorales porte près des trois quarts du vignoble et 80 % de la population européenne. Celle-ci est en majeure partie concentrée dans les villes. Le reste vit dans les campagnes : les paysages que la viticulture y a façonnés évoquent ceux du Midi de la France, avec leurs villages aux tuiles rouges, leurs fermes ombragées de platanes ; leurs jardins et leurs vergers ; les lignes géométriques de leurs vignobles ; leurs belles routes... En plusieurs régions, la prise de possession du sol par l'Européen est si complète que l'indigène est pratiquement réduit au rôle d'ouvrier agricole. Nulle part, cette assimilation géographique à la Métropole n'est mieux réalisée que dans les environs d'Alger : Mitidja et Sahel qui reçurent les premiers centres de colonisation. Le Sahel, notamment, laisse à l'observateur l'impression d'un morceau de Provence ou de Languedoc : sur ses 600 km², il porte 21 villages, non compris ceux que l'agglomération algéroise a absorbés : peuplés à l'origine de modestes concessionnaires, ils ont prospéré grâce à un système de

polyculture fondé sur la vigne et des cultures intercalaires de légumes et d'arbres fruitiers. L'exploitation intensive des terres a assuré l'existence de la petite et de la moyenne propriété : aujourd'hui, la densité européenne y atteint 52 au km².

Mais il faut se garder de toute illusion : la viticulture n'a ainsi modelé qu'une bande sans profondeur. Derrière cette « façade menteuse » pour reprendre l'expression de E. Macquart, il y a une autre réalité, dramatique, celle-là : elle concerne les plaines que la nature a vouées à la culture extensive des céréales et au parcours des moutons, telles les hautes plaines de Constantine où Rome, jadis, multiplia ses villes et ses colonies ; aujourd'hui 32.000 Européens se maintiennent péniblement dans les 40.000 km² des arrondissements de Sétif et de Batna. Telles aussi les plaines du Sersou où le dry farming n'a pas retenu plus de 15.000 Européens sur 25.000 km². Plus dramatique encore est la réalité des montagnes comme les Kabylies surpeuplées, l'Ouarsenis, l'Aurès, où la colonisation n'est plus guère représentée que par son encadrement de fonctionnaires : moins de 2.000 Européens pour plus de 100.000 indigènes dans les communes mixtes et les centres municipaux de la Grande Kabylie. Dans les vastes steppes des Hauts Plateaux, des pasteurs faméliques, abandonnés à eux-mêmes, continuent de mener, à quelque deux cents kilomètres d'Alger ou d'Oran, un genre de vie d'un autre âge.

Autre division régionale : l'opposition entre l'Est et l'Ouest de l'Algérie. Elle est aujourd'hui classique, mais il semble qu'on n'a pas suffisamment dénoncé la responsabilité de la viticulture. La considération de quelques chiffres est déjà significative : la vigne couvre 19.742 hectares dans le département de Constantine et 253.860 hectares dans le département d'Oran. L'Est algérien compte 183.321 Européens soit 2 au km² et 1 Européen pour 19 indigènes ; l'Ouest algérien compte 385.159 Européens soit près de 6 au km² et de 1 Européen pour 4 indigènes. L'un constitue une réserve indigène, l'autre une province européenne.

L'Est se compose de quelques plaines sublittorales serrées de près par un bourrelet montagneux en arrière duquel se creusent les hautes plaines de Constantine. Seules, les plaines sublittorales conviennent à la viticulture qui eût pu y enraciner un peuplement européen aussi dense que dans celles de l'Ouest. On le crut un instant : en 1888, en effet, le département de Constantine possède déjà 31.000 hectares de vignes, soit 30 % du total algérien. C'est alors que survient l'invasion phylloxérique : les colons ne surent pas s'entendre pour mener la lutte ; les traitements d'extinction leur auraient permis de gagner du temps. Ils préférèrent l'abandon immédiat. Ce fut la ruine. Une grande partie des plantations encore lourdement obérées par les emprunts de création passèrent entre les mains des créanciers : banques et sociétés. La seule Banque de l'Algérie s'empara de 11 propriétés dans l'arrondissement de Bône et de 81 autres dans l'arrondissement de Philippeville ; la Société Agricole Lyonnaise put acquérir 7 domaines. La concentration de la propriété foncière réalisa des progrès plus rapides que dans les deux autres départements : la plaine de Bône compte aujourd'hui de nombreux grands domaines viticoles appartenant à des sociétés : Compagnie des Vignobles de la Méditerranée, Société Agricole des Fermes d'Hippone, Société Cotonnière Bônoise, Société Chapeau de Gendarme, Société des Fermes Françaises... Frappés par l'expropriation, beaucoup de colons ont émigré : de 1886 à 1897, la population de Philippeville est tombée de 17.126 à 14.268 ; même recul dans plusieurs villages : Bissy, La Robertsau, Auribeau, Lannoy... Le département de Constantine ne s'en est pas relevé : son histoire est celle d'une longue décadence de la viticulture et d'une stagnation du peuplement européen qui, au cours du dernier demi-siècle, n'a pas gagné 35.000 individus.

A l'inverse, dans le département d'Oran, l'ascension du vignoble et du peuplement européen est continue : de 1906 à 1954, l'un augmente de 170.000 hectares et l'autre de près de 110.000 habitants.

Les conditions naturelles s'y prêtent à la viticulture,

de la côte jusqu'aux premières touffes d'alfa, sur 120 km de profondeur : Aïn-el-Hadjar est le point le plus méridional atteint par la vigne. En raison de la faible altitude des rides montagneuses, pas de bassins isolés de la mer où séviraient de trop fréquentes gelées printanières ; sous ce climat sec, les sols meubles dérivés des formations gréseuses de tout âge, si largement représentées en Oranie, conservent, en plein été, dans leurs profondeurs, une humidité qu'atteignent les longues racines de la vigne : celle-ci s'y est substituée rapidement aux chétives cultures de céréales et aux pacages de moutons. D'autre part, la nature sablonneuse des terres a longtemps retardé l'invasion phylloxérique contre laquelle, d'ailleurs, les colons ont su, sauf à Mascara, unir leurs efforts.

Dans l'Ouest algérien, les plantations ont donc pu occuper, en arrière de la zone maritime, les plaines centrales de Mascara, de Sidi-bel-Abbès et de Tlemcen, permettant au peuplement européen de s'étendre et de se fixer sur toute la surface du Tell.

C'est, de tous les départements algériens, le moins déséquilibré : dans les autres et surtout à l'Est, une discrimination oppose les régions viticoles prospères où se concentre la majeure partie du peuplement européen, et les régions de céréales et d'élevage qui font figure de régions indigènes sous-développées.

*
**

Comment conclure ? Il y a quarante-cinq ans, J. Rouanet reconnaissait déjà que la viticulture était peut-être un mal. Mais, il s'empressait d'ajouter, un mal nécessaire.

La vigne a, dans la première phase de son essor, joué son rôle de culture coloniale en fixant un nombre croissant d'Européens, en procurant de plus en plus de travail aux indigènes et chaque année davantage de ressources à l'Algérie.

Mais, dès 1914, elle a atteint des limites à ne pas dépasser sous peine de devenir une erreur économique.

C'est après la première guerre mondiale que le seuil fut franchi avec un aveuglement coupable. La crise d'« hystérie viticole » déclenche alors le drame qui se déroule vers un dénouement inexorable : le Statut de 1931-1933 porte le coup d'arrêt aux plantations. La viticulture est brusquement stoppée : elle doit renoncer à soutenir de nouveaux progrès de la colonisation, à recruter plus d'ouvriers dont la masse, cependant, ne cesse d'augmenter, à accroître les revenus de l'Algérie. Ayant épuisé toutes ses possibilités, sans avenir, elle se contente désormais de conserver un acquis devenu un privilège coûteux. Les colons s'accrochent à l'union douanière dont les lourdes charges pour l'ensemble du pays, leur semblent compensées par la liberté de placer leurs vins sur le marché métropolitain.

Solution de facilité, la viticulture a alors accaparé, monopolisé des efforts, des moyens qui eussent pu servir au développement des autres virtualités économiques : en premier lieu, l'accroissement de la production vivrière par l'amélioration des rendements indigènes de céréales ; l'extension des cultures irriguées : industrielles, fruitières, maraîchères ; la modernisation de l'élevage ; l'industrialisation. L'assouplissement du régime de l'union douanière eût peut-être alors permis l'ouverture de certains marchés étrangers.

Il est aujourd'hui pratiquement impossible de sortir de l'impasse : étroitement fixée au sol par les gros investissements de capitaux qu'elle exige, la viticulture ne laisse guère de possibilité de reconversion des terres : à moins d'un financement, dont l'Etat ferait les frais, des arrachages nécessaires à l'assainissement du marché du vin et à la réadaptation de l'agriculture aux intérêts de la collectivité algérienne.

En se lançant à corp perdu dans les plantations de vignes, la colonisation s'est taillé une tunique de Nessus.

H. ISNARD.

Quelques historiens arabes modernes de l'Algérie

Les jubilés et les centenaires sont d'ordinaire l'occasion de dresser des bilans, de rassembler des faits qui, grâce à ce recul de temps, prennent leur véritable signification, et de présenter des vues d'ensemble qui permettent de reconnaître dans les œuvres la continuité des efforts et l'affirmation des tendances. C'est ainsi que les études historiques arabes en Algérie pendant les cent dernières années imposent la constatation suivante : quasi nulles durant les cinquante années qui, en gros, correspondent à la deuxième moitié du XIXe siècle, elles renaissent, en même temps d'ailleurs que dans les autres pays arabes, avec le début du XXe siècle. Comme les ouvrages d'histoire écrits en langue arabe par des historiens algériens sont, en général, ou ignorés ou mal connus de ceux à qui cette langue n'est pas familière, il a paru intéressant de les présenter en les rapprochant les uns des autres afin d'essayer d'en dégager les caractères et de montrer l'activité d'un groupe d'historiens arabes modernes dont les représentants sont certes peu nombreux, mais dont les travaux ne sont pas du tout négligeables.

S'il est superflu de rappeler la place considérable des études historiques dans la littérature arabe (1), il est nécessaire de souligner l'importante contribution des Maghrébins à cette œuvre dont l'un des plus glorieux artisans — sinon le plus génial — est un fils de notre Afrique du Nord. Cet effort historique pour ainsi dire traditionnel, constamment soutenu au cours des siècles autant dans l'Occident arabe qu'en Orient, s'est manifesté avec une vigueur nouvelle au début du XXe siècle et il est fort

(1) Cf. D.S. Margoliouth : *Lectures on Arabic Historians*, Calcutta, 1930.

typique à cet égard que l'auteur qui ouvre le chapitre de la littérature arabe moderne soit l'historien al-Jabartî (2). Qu'il s'agisse d'édition de textes anciens ou d'œuvres modernes, de mémoires ou de biographies, les Egyptiens, les Libanais, les Syriens, les Irakiens rivalisent de zèle historique et les Maghrébins ne demeurent pas à l'écart de ce mouvement (3). Eux aussi participent à la recherche du temps passé par la publication de vénérables chroniques et de travaux originaux et Alger, comme Fâs et Tunis, renoue et fortifie la tradition historique par l'édition des vieux textes.

En Algérie, c'est entre 1900 et 1910 qu'on relève les premiers signes de cette renaissance concrétisée par l'impression de plusieurs volumes : *Niḥlat al-labîb bi-akhbâr al-riḥla ilà al-ḥabîb* d'Ibn 'Ammâr (1902), *al-Bustàn* d'Ibn Maryam (1907), *al-Riḥla* d'al-Wartilânî (1908), *'Unwân al-dirâya* d'al-Gobrînî (1910) (4). A cette époque donc, entre autres penchants littéraires, un vif engouement porte les écrivains arabes algériens à l'étude du passé. Il n'entre pas dans notre propos de rechercher les causes de ce réveil, de l'imputer à la contamination de l'école historique française d'Alger (5) ou de l'attribuer à l'influence des auteurs orientaux. Ce qui importe, c'est la réapparition de l'histoire dans le monde des lettres arabes en Algérie au début de ce siècle. En effet, en même temps que paraissaient les éditions d'Ibn 'Ammâr, d'Ibn Maryâm, d'al-Wartilânî et d'al-Gobrînî, un Algérien entreprit de « *faire connaître aux descendants l'histoire de leurs ancêtres* ».

(2) Cf. H. Pérès : *La Littérature arabe et l'Islam par les textes*, Alger, 1938, p. 1 et sq.

(3) D'après l'*Essai de répertoire chronologique des éditions de Fès* publié par M. Ben Cheneb et E. Lévi-Provençal, *Rev. Afr.*, 1922, lequel dénombre les éditions surtout à partir de 1300 = 1883, sur 356 ouvrages publiés, 32, soit 1/11e environ, sont relatifs à l'histoire. D'autre part, la *Bibliographie des ouvrages arabes imprimés en Egypte en 1942, 1943, 1944*, de MM. Anawati et Ch. Kuentz, Le Caire, 1947, pp. 189-229, donne 70 ouvrages d'histoire pour les trois années.

(4) Les trois derniers ouvrages ont été édités par M. Ben Cheneb.

(5) Cf. Ch. Taillart : *L'Algérie dans la Littérature française, Essai de Bibliographie*, Paris, 1925, p. 161 et sq., et H. Massé : *Les Etudes arabes en Algérie*, tiré à part de la *Rev. Afr.*, 1933, pp. 65-75.

Le *Ta'rîf al-khalaf bi-rijàl al-salaf* (6) a paru en 1325 = 1907. L'auteur Abû 'l-Ḳâsim al-Ḥafnâwî (7), natif du Sud algérois, avait étudié dans différentes *zàwyya* la théologie, le droit et la poésie. Venu à Alger, il sut faire apprécier dans les milieux lettrés son talent à composer une *Ḳasìda* et à tourner un madrigal, mais il ne se contentait pas de ces divertissements frivoles et, auprès des maîtres 'Alî ben al-Ḥajj Mûsâ', 'Abd al-Ḥalîm ben Smaya, Muḥammad Sa'îd Ibnû Zakrî, 'Alî al-'Ammalî, Muḥammad al-Kamal, Muḥammad Ben Cheneb (8), il approfondissait ses connaissances dans toutes les sciences arabes. Son désir de mieux connaître les jurisconsultes, les théologiens et les poètes d'Afrique du Nord lui faisait lire les classiques de l'histoire de l'Occident musulman : Ibn Khaldûn, Ibn al-Khaṭîb, al-Maḳḳârî et aussi toutes sortes d'ouvrages relatifs au Maghreb : les chroniques, les hagiographies que lui communiquaient ses amis. Au cours de ses lectures, al-Ḥafnâwî établit une fiche pour chaque personnage dont la vie a eu quelque rapport avec les lettres. Il dépouille ainsi le *Nayl al-Ibtihâj* d'Aḥmad Bâbâ, le *Nachr al-Matânî* d'al-Ḳâdirî, la *Ṣafwat man intachar* et la *Nuzhat al-hàdî* d'al-Ifrânî, la *Salwat al-anfâs* d'al-Kattânî, la *Jadwat al-iḳtibàs* d'Ibn al-Ḳâḍî après le *Bustàn*

(6) Editions P. Fontana, Alger, t. I, 1325 = 1907, p. 200 + 7 de tables ; t. II, 1327 = 1909, p. 596 + 28 de tables.

(7) Né vers 1852 et mort en 1942 à Bilâd al-Dis, près de Bou-Saâda, Abû 'l-Ḳâsim al-Ḥafnâwî fit ses études dans la *zâwyya* d'Ibn 'Alî Da'ud, dans le Zwâwâ près d'Akbou, puis dans celles de Tolga et d'al-Hâmil. Il fut rédacteur au *Mobacher* de 1884 à 1926. A partir de 1897, il donna des cours à la Grande Mosquée d'Alger. En 1936, il fut nommé muphti malikite d'Alger. Outre le *Ta'rif al-Khalaf*, al-Ḥafnâwî a publié trois opuscules qui sont des adaptations d'ouvrages de vulgarisation du Gouvernement Général de l'Algérie.

1° *Raf al-mahal fi tarbyat al-nahal*, Alger, Fontana, s.d.

2° *Al-Qawl al-sahih fi manâfi' al-talkih*, Alger, Fontana, s.d.

3° *Al-Khayr al-muntachar fi ḥifẓ ṣiḥat al-bachar*, Alger, Fontana, s.d.

Ces opuscules ne sont pas mentionnés dans la liste des *Editions Fontana* publiée par M. H. Pérès dans le *Bulletin des Etudes Arabes*, A. VII, 1947, n° 31, pp. 18-19, qui renferme d'autres lacunes.

Sur al-Ḥafnâwî, cf. *Al-Takwim al-jazâ'iri*, Alger, 1912, pp. 169-170 ; M. et E. Gouvion : *Kitâb Ayyane al-Marhariba* (sic), Alger, 1920, t. I, p. 156 ; S. Bencheneb : *La Littérature arabe*, dans *Encyclopédie Coloniale et Maritime : Algérie et Sahara*, Paris, 1946, t. II, p. 250.

(8) Sur la plupart de ces personnages, cf. ce dernier article.

d'Ibn Maryam et le *'Unwân al-dirâya* d'al-Gobrînî. Il n'est pas d'ouvrage, pas d'opuscule où il ne relève un nom et glane une indication, un détail (9).

Le *Ta'rîf* est un recueil de biographies sur le modèle bien connu des dictionnaires tels que les *Tabaḳât* d'Ibn Sa'd (10) pour l'Orient et le *Kitâb 'Ulamâ' al-Andalus* d'Ibn al-Faraḍî (11) pour l'Occident musulman et, à priori, l'ouvrage d'al-Ḥafnâwî peut paraître d'un intérêt tout à fait relatif. Plutôt qu'un ouvrage d'histoire, il serait un manuel commode de référence. L'auteur en effet se contente de compiler les livres de ses devanciers, tantôt en reproduisant leur texte tel quel, tantôt en le remaniant et en l'enjolivant. Dans l'article consacré à Aḥmad Bâbâ par exemple, al-Ḥafnâwî reproduit à la suite des extraits de la *Kifâyat al-muḥtâj* (12), du *Nachr al-matâni* (13) et de la *Ṣafwat man intachar* (14). Celui d'Ibn Ḳunfudh al-Ḳusanṭînî se compose d'une citation du *Nayl al-ibtihâj* (15), d'une autre du *Nachr al-matâni* (16), d'une troisième d'*al-Bustân* (17), puis d'une reproduction de la table des matières des *Wafayât* d'Ibn al-Ḳunfudh (18) destinée à donner un aperçu de l'importance de cet ouvrage.

Le *Ta'rîf* est cependant extrêmement précieux. Le tome II renferme quantité de renseignements que l'on ne trouve nulle part ailleurs sur les parents de l'auteur (19), sur les *zâwyya*, leurs fondateurs et leurs professeurs, la *zâwyya* d'al-Hâmil (20), celles du pays kabyle (21), sur des

(9) Une partie des sources est indiquée dans la préface du *Ta'rîf*, I, p. 7. Les autres sources sont citées soit au début, soit à la fin de chaque extrait. L'auteur ne donne cependant que le titre de l'ouvrage sans préciser l'édition ou la page.

(10) *Enc. Isl.*, II, 439.

(11) *Ibid.*, II, 398.

(12) *Ta'rîf*, I, 12-15.

(13) *Ibid.*, 15-17.

(14) *Ibid.*, 17-21.

(15) *Ibid.*, 27-29.

(16) *Ibid.*, 29.

(17) *Ibid.*, 29-31.

(18) *Ibid.*, 31-33.

(19) *Ibid.*, II, 178-189, 523-525.

(20) *Ibid.*, II, 336-343.

(21) *Ibid.*, II, 179-181.

personnages contemporains (22). Al-Ḥafnâwî a eu le mérite de nous transmettre, disséminés un peu partout dans son ouvrage, des notices tirées des archives familiales par les lettrés de sa génération. Il est incontestable que, sans al-Ḥafnâwî, ces documents seraient demeurés inaccessibles ou bien auraient été irrémédiablement perdus. Néanmoins, on constate que la conception qu'al-Ḥafnâwî se fait de l'histoire est restée primitive et que son œuvre est absolument semblable à celles des historiens médiévaux. La science historique tout élémentaire n'a point fait de progrès. Même lorsqu'il reproduit les textes de ses devanciers, al-Ḥafnâwî ne les classe pas selon l'ordre chronologique. Dans l'exemple cité plus haut (22bis) s'il commence par rapporter le document le plus ancien et le plus authentique, l'autobiographie d'Aḥmad Bâbâ, il place l'extrait d'al-Ḳâdirî (XVIIIe s.) avant celui d'al-Ifrânî (XVIIe s.). Pour Ibn Ḳunfudh, il ne procède pas autrement : la citation d'Ibn Maryam (fin du XVIe s. - début du XVIIe s.) suit celles d'Aḥmad Bâbâ (XVe s.) et d'al-Ḳâdiri (XVIIIe s.) (23). Ces sources ne sont pas discutées. Tout est placé sur le même plan : les fables et les faits trouvent le même crédit. Point de méthode rationnelle, point d'esprit critique (24). En outre, toutes les pièces de poésies qui lui tombent sous les yeux sont reproduites par al-Ḥafnâwi avec une complaisance évidente de sorte que son dictionnaire biographique ressortit également au genre *adab*. Ainsi, malgré l'intérêt qu'il présente dans plusieurs de ses articles, notamment dans le tome II, le *Ta'rîf* démontre que vers 1910 les lettrés musulmans d'Algérie se remettent à étudier l'histoire mais que leurs études sont dénuées des qualités d'ordre, de méthode, de jugement et de synthèse qui font de l'histoire une science.

(22) *Ibid.*, II, 449-526.

(22 bis) Cf. p. 478.

(23) *Ibid.*

(24) Ḥafnâwi ne prend même pas la peine de vérifier la date d'impression d'un ouvrage qu'il a sous la main et qu'il utilise constamment. Il donne comme date de la publication de la *Niḥlat al-labîb* d'Aḥmad b. 'Ammâr la date de 1322 = 1904 (*Ta'rîf*, II, 231) alors que l'ouvrage est paru en 1320 = 1902. La même erreur est reproduite par M. H. Pérès: *Editions Fontana*, dans le *Bulletin des Etudes Arabes*, Année VII, n° 31, p. 18.

Par ses études et son esprit, al-Ḥafnâwî appartient à une école surannée : l'école des Antiques. Les modernes -- gens nés à l'orée du XXe siècle -- ont une conception de l'histoire différente de la sienne et davantage actuelle. Al-Mubârak al-Mîlî (25) ne publie pas en 1929 un répertoire bibliographique, mais une véritable histoire.

L'ouvrage a pour titre : *Histoire de l'Algérie dans le passé et le présent* ; s'il a commencé par la préhistoire (notion tout à fait nouvelle chez un historien algérien), passé en revue l'ère phénicienne, puis la domination des Carthaginois, des Romains et des Vandales, l'auteur développe surtout l'histoire arabe de ce pays et s'arrête à la dynastie zénatienne (XVIe siècle) sans aborder la domination turque ni à fortiori l'époque contemporaine. Comme on le voit, son « présent » date quelque peu.

L'*Histoire* d'al-Mîlî révèle un certain nombre d'initiatives fort intéressantes. Outre le désir d'établir une exposition synthétique des faits, on relève dans la préface (26) de claires déclarations sur les principes suivis par l'auteur et sur ses intentions. « L'histoire, écrit-il, est le miroir du « passé et l'échelle (grâce à laquelle on s'élève dans) le « présent. Elle est la preuve de l'existence des peuples, « le livre où s'inscrit leur puissance, le lieu de résurrection « de leur conscience, la voie de leur union, le tremplin

(25) Né en 1880 à Al-Milia (dépt de Constantine) où il est mort le 9 février 1945, al-Mubârak b. Muḥammad Brâhîmî, plus connu sous le nom de Chaykh al-Mubârak al-Mîlî, a fait ses études à l'Université al-Zaytûna. Installé comme professeur libre à Laghouat de 1928 à 1933, il fut élu trésorier de l'*Association des 'Ulamâ' d'Algérie* lors de sa constitution en 1930. Bien que prêchant le retour à la pureté primitive de l'Islam, al-Mîlî était moderniste et partisan par exemple de l'instruction de la femme musulmane (*al-Chihâb*, vol. VI, fasc. 12, Jumâdâ I et II 1355 = Août-Sept. 1936, pp. 252-262). Al-Mîlî a publié une *Histoire de l'Algérie* en 2 vol. : T. I, Constantine, 1347 = 1929, p. VI + 368 ; T. II, 1350 = 1932, p. 444. En 1933, al-Mîlî retourna dans sa ville natale et prit une part active au mouvement réformiste en collaborant à plusieurs journaux, notamment à *al-Baṣâ'ir* (1re série). Les articles de cette époque par lesquels il combattait les superstitions et les coutumes réprouvées par l'orthodoxie forment la matière du livre *al-Chirk wa maẓâhiruh*, Alger, 1355 = 1955, p.

Cf. *La Défense*, Alger, A. I, n° 26, 20 juillet 1934 ; *Bulletin des Etudes Arabes*, A. V, n° 21, p. 32 ; S. Bencheneb : *Cheikh Embarek al-Mili*, dans *Les Dernières Nouvelles*, Alger, 3 mars 1945, p. 2.

(26) *Tâ'rikh*, I, pp. 1-13.

« de leur progrès. Lorsque les membres d'une nation « étudient leur histoire, lorsque les jeunes prennent con- « naissance de ses cycles, ils connaissent leur réalité et « alors les nationalités vivantes et insatiables du voisinage « n'absorbent pas leur propre nationalité. Ils comprennent « la gloire de leur passé et la noblesse de leurs ancêtres « et n'acceptent ni les dépréciations des dépréciateurs, ni « les atteintes des falsificateurs, ni les médisances des « gens de parti pris » (27).

Ainsi al-Mîlî se propose-t-il un double but : rétablir tout d'abord la vérité des faits et en donner une image fidèle par réaction contre une école historique qui, à son avis, a sciemment déformé les données de l'histoire (28) ; agir ensuite et du même coup sur le peuple en réveillant sa conscience nationale. Il est particulièrement révélateur que les mots de nation et de peuple reviennent cinq fois en douze lignes (29) dans une page et, à la page suivante, neuf fois en vingt et une lignes (30). En concevant son livre, al-Mîlî n'oublie pas sa vocation d'éducateur et de guide de l'opinion et c'est à ce titre également qu'il reproche au public arabe de se fausser l'esprit et d'étouffer son intelligence par la lecture des anciens chroniqueurs qui rapportent les vertus des saints et le récit de leurs miracles. « Ce sont certes des livres d'un mauvais effet sur les âmes. « Ils habituent l'homme à compter sur le supra-naturel et « à perdre, dans cette vie, le goût de l'effort exigé par « les lois sagement décrétées par un Dieu sage » (31).

Du moment que l'œuvre de l'historien est destinée à l'instruction civique du peuple, il était logique qu'elle fut dédiée au peuple. « Si les Anciens dédiaient aux rois de

(27) *Ibid.*, I, p. 1.

(28) Il s'agit d'auteurs qui — tel L. Bertrand — soutiennent que Rome et le christianisme ont si profondément marqué l'Algérie que l'Islam « lui a apporté une religion mais non une civilisation » (*Tâ'rikh*, I, pp. 267-8). Al-Mîlî s'élève contre l'idée qu'en chaque berbère sommeille un Romain qu'il faut réveiller.

(29) *Tâ'rikh*, I, p. 1.

(30) *Ibid.*, I, p. 2.

(31) *Ibid.*, I, p. 3.

« leur siècle les produits de leur talent, c'est qu'ils « vivaient dans des temps où la volonté populaire était « sans fondement.

« Aujourd'hui, par contre, que nous vivons à une « époque où la démocratie s'est étendue à tous les peuples « ou presque et que les peuples savent que la volonté de « l'autorité ne puise sa force que dans leur lâcheté et « leur passivité, que la volonté véritable qui commande « l'élévation du niveau des nations est la volonté popu- « laire, les écrivains dédient leurs ouvrages à leur peuple « ou à quelque grand personnage symbolisant la grandeur « du peuple.

« Nous dédions donc notre livre au peuple algérien, « à sa jeunesse pensante et à ceux de ses hommes qui « militent avec sincérité » (32).

Outre le caractère utilitaire de l'histoire, cette page permet de déceler un principe historique. Al-Mîlî n'entreprend pas, comme le faisaient les historiens du passé, l'histoire des rois et des grands hommes, mais l'histoire du peuple. Son but est de présenter aux Musulmans d'Algérie, comme dans un miroir, une image de leur passé tel qu'il a été et de faire naître ou plutôt renaître en eux le sentiment national.

Al-Mîlî ouvre pour les lecteurs arabes de nouveaux chapitres de l'histoire de l'Algérie et il traite successivement de l'époque préhistorique (33), de l'hégémonie carthaginoise jusqu'aux guerres puniques (34), de la période punico-romaine jusqu'à l'institution de l'empire romain (35) de la domination romaine (36), vandale (37), byzantine (38). Pour ces diverses périodes de l'histoire de l'Algérie, al-Mîlî ne pouvait trouver des données exactes que dans les études publiées par les archéologues et les historiens français. Ne connaissant que l'arabe, il dut faire appel

(32) *Tâ'rîkh*, I, 8.
(33) *Ibid.*, I, pp. 32-91.
(34) *Ibid.*, pp. 92-123.
(35) *Ibid.*, pp. 124-196.
(36) *Ibid.*, pp. 197-275.
(37) *Ibid.*, I, pp. 276-298.
(38) *Ibid.*, I, pp. 299-318.

à des traducteurs bénévoles qui lui permirent d'utiliser la documentation en langue française (39). Dans sa bibliographie — assez sommaire d'ailleurs, mais infiniment plus large que celle d'al-Ḥafnâwî pour les ouvrages arabes s'entend — il cite S. Gsell, E. Mercier, G. Marçais, Féraud, l'Abbé Bargès, E.F. Gauthier, H. Lavoix. Cependant, comme ses traducteurs ne pouvaient lui traduire que des passages, sa documentation est souvent de seconde main. Si, pour l'antiquité, il se réfère aux études de S. Gsell (40), il fait davantage état d'al-Bârûnî (41), de A.T. al-Madanî (42) ou de 'Utmân al-Ka'âk (43), qui, écrivant en arabe, lui sont d'un accès plus facile. Soucieux d'accéder à la documentation la plus étendue, al-Mîlî consulte des ouvrages spéciaux tel le *Catalogue des Monnaies Musulmanes* de H. Lavoix auquel il emprunte plusieurs planches (44) et, à l'opposé, on le voit citer le Larousse (45).

La mise en œuvre de cette documentation est effectuée avec un souci constant d'impartialité et une grande honnêteté. Certes, al-Mîlî ne manque pas de mettre en relief le caractère colonialiste de l'occupation romaine en Algérie (46) mais une fois analysées les causes de l'effondrement de la puissance romaine en Afrique du Nord, il ne s'attarde pas à répondre point par point aux panégyristes modernes de l'œuvre romaine en Afrique et préfère montrer à ses lecteurs musulmans que ces écrivains obéissent à des impératifs politiques. « Telles sont les

(39) *Tâ'rîkh*, I, p. 2 ; II, p. 4. Parmi ces traducteurs, A.T. al-Madanî, un historien contemporain dont il sera parlé plus loin.

(40) *Ibid.*, I, pp. 129, 132, 335, et souvent sans qu'il soit cité.

(41) *Ibid.*, I, pp. 137, 226. L'œuvre de Sulaymân al-Bârûnî : *al-Azhâr al-ryâḍyya fi a'ima wa mulûk al-abâḍyya*. Le Caire, s.d., figure dans l'index des sources, *Tâ'rîkh*, I, p. 360.

(42) *Tâ'rîkh chamâl Ifrîkyyâ aw Ḳartâjinna fi arba'a usûr*. Tunis, 1927, ne figure pas dans l'index des sources.

(43) *Mawjiz al-Tâ'rîkh al'âm li 'l-Jazâ'ir*, cité dans l'index, *Tâ'rîkh*, II, p. 402, sans le lieu ni la date d'édition, Tunis, 1344 = 1925-1926.

(44) Trente-deux pièces de monnaie sont reproduites, *Tâ'rîkh*, II, pp. 112, 219, 232, 298-301.

(45) *Ibid.*, II, p. 206.

(46) *Ibid.*, I, pp. 221-223.

« causes de la chute de la puissance romaine en Afrique. « Les historiens ont multiplié sur ce sujet les recherches « et les déductions. Nous avons résumé pour le lecteur, « dans ce chapitre-ci, l'essentiel des affirmations bien « fondées et nous nous sommes interdit de suivre les « allégations sans valeur et les opinions vicieuses de « crainte d'être long sans grand profit. Qui lit les écrits « de ces auteurs y aperçoit une double intention :

« 1° porter le lecteur à croire à la grandeur des « Romains au point qu'il s'étonne de l'insuccès de leur « colonisation ;

« 2° avertir ses concitoyens français de ne pas tomber « dans les mêmes erreurs que les Romains.

« Ces deux considérations sont étrangères à notre « propos » (47).

La réfutation n'est point le fait d'al-Mîlî qui ne s'attache pas à corriger les erreurs volontaires des autres. A cette œuvre stérile, qu'il abandonne aux journalistes, il préfère la vérité des faits.

Des habitudes des anciens historiens et du sacro-saint principe d'autorité al-Mîlî a conservé un penchant irrésistible pour les citations. Celles-ci sont parfois si nombreuses qu'elles donnent l'impression que l'auteur ne s'est pas détaché du genre répertoire. Cinquante-sept pages d'affilée sont consacrées à des notices sur les rois de Numidie (48) et la description des villes à l'époque carthaginoise se réduit à une énumération fort sèche (49) tandis que celle des villes du Zâb durant l'époque aglabite n'est que la reproduction des pages qu'al-Bakrî et al-Idrîsî leur ont consacrées (50). A noter également qu'al-Mîlî suit volontiers la tradition en reproduisant avec complaisance les poésies. Il est vrai que dans le premier volume, consacré en majeure partie à l'histoire de l'Algérie avant la

(47) *Tâ'rikh*, I, p. 267.
(48) *Ibid.*, I, pp. 132-139.
(49) *Ibid.*, I, pp. 192-196.
(50) *Ibid.*, II, pp. 67-70.

conquête arabe, le nombre des citations poétiques est limité, sauf erreur, à six (51), mais, dans le second volume, ce nombre s'élève à trente (52).

S'il a emprunté aux modernes la règle de citer ses références au bas des pages, al-Mîlî s'y conforme d'une manière irrégulière. Dans le premier volume, il n'indique que certaines de ses sources et plus particulièrement Ibn Khaldûn (53), al-Bakrî (54) et al-Nâṣirî (55). Le plus souvent, il donne un extrait en employant la formule des anciens : « Ibn Khaldûn a dit... (56), Ibn al-Athîr a dit... (57), Gsell a dit... (58) ». Souvent aussi la référence est vague ou imprécise : seul le nom de l'auteur est indiqué (59), ou bien le titre d'un ouvrage est déformé et Gsell se voit attribuer une « *Histoire des Zwâwa* » (60).

Constatation curieuse : le deuxième volume ne contient pas de notes de renvoi (61). Cela donne à croire que cette discipline paraissait trop lourde à l'auteur qui n'en voit pas l'utilité.

Il n'en reste pas moins qu'al-Mîlî s'est efforcé de donner une vue d'ensemble de l'histoire de l'Algérie et qu'il y a réussi. Il a établi un plan logique et clair qu'il suit avec méthode de façon à ne rien oublier. Chaque cycle de l'histoire comporte une entrée en matière (62), un

(51) *Tâ'rikh*, I, pp. 13, 40, 120, 153, 159, 266.
(52) *Ibid.*, II, pp. 25, 28, 32, 39, 54, 55, 70-71, 76, 88, 90, 97, 98, 103, 112-113, 129, 172, 176, 183, 190-193, 219, 234, 242, 262, 268, 283, 352, 384, 387, 391, 395.
(53) *Ibid.*, I, pp. 34, 64, 68-69, 71, 73-74-75-76, 80-81, 93, 119, 199-200, 276, 279, 301, 336-337, 339-340, 346.
(54) *Ibid.*, I, pp. 19-20-21-22, 29, 70, 73, 90, 97, 194, 195, 250, 334, 341.
(55) *Ibid.*, I, pp. 35, 54, 56. Il est superflu de rappeler que tous ces auteurs sont cités de nombreuses autres fois sans référence.
(56) *Ibid.*, I, p. 73.
(57) *Ibid.*, II, p. 241.
(58) *Ibid.*, I, p. 84. Ces trois dernières références à titre d'exemple. Le procédé est constant et se rencontre presque à chaque page.
(59) Par ex. *Tâ'rikh*, I, p. 307, où une note indique : « Marçais, I, 168. *Revue Africaine* ».
(60) *Ibid.*, I, p. 132.
(61) Sauf deux exceptions pp. 53 et 62.
(62) *Ibid.*, Préhistoire, I, p. 32 ; les Berbères, I, p. 47 ; les Phéniciens, I, p. 92 ; les Romains, I, p. 197 ; les Vandales, I, p. 276 ; les Byzantins, I, p. 299.

chapitre sur l'origine des différents peuples (63), un sur les institutions (64), un sur la langue et, à l'occasion, sur la littérature (65), un autre sur les croyances religieuses (66), un autre sur la vie sociale (67). Cette énumération est loin d'être exhaustive. Elle vise simplement à montrer le souci qu'a l'auteur d'être clair et complet, son désir de mettre de l'ordre dans la masse touffue des faits, sa volonté de tracer des lignes générales, de souligner les traits fondamentaux qui permettent de saisir les caractères des peuples et leur évolution.

Entre l'œuvre d'al-Ḥafnâwî et celle d'al-Mîlî, il y a une différence fondamentale : l'une est conforme au modèle ancien, l'autre est de type moderne. Ce modernisme n'est certes pas parfait. Il hésite, il est indécis, parfois il trébuche, mais le livre d'al-Mîlî répond à la conception que nous avons de l'histoire. La présentation elle-même a bénéficié des moyens d'illustration : cartes, photographies de monuments, planches de monnaies sont utilisées par al-Mîlî pour donner une image sensible de la réalité historique ou de l'art (68).

Avec A.T. al-Madanî (69), les études historiques arabes en Algérie font un grand pas en avant. Cet écrivain appartient à une génération plus jeune que celle d'al-Mîlî

(63) *Tā'rikh*, Préhistoire, I, p. 34 ; les Berbères, I, p. 48 ; les Phéniciens, I, p. 93 ; les Romains, I, p. 198 ; les Vandales, I, p. 278 ; les Byzantins, I, p. 301.

(64) *Ibid.*, Préhistoire, I, p. 78 ; les Phéniciens, I, p. 103 ; les Romains, I, p. 214 ; les Vandales, I, p. 288 ; les Byzantins, I, p. 313.

(65) *Ibid.*, Préhistoire, I, p. 43 ; les Berbères, I, p. 85 ; les Phéniciens, I, p. 99 ; les Romains, I, p. 243.

(66) *Ibid.*, Préhistoire, I, p. 44 ; les Berbères, I, p. 89 ; les Phéniciens, I, p. 100 ; les Romains, I, p. 245 ; les Vandales, I, p. 280 ; les Byzantins, I, p. 311.

(67) *Ibid.*, Préhistoire, I, p. 38 ; les Berbères, I, p. 78 ; les Romains, I, p. 205 ; les Byzantins, I, p. 313.

(68) Le tome I est accompagné d'une carte historique hors-texte pour la période pré-arabe et renferme dix-sept illustrations. Le tome II comporte, outre un carte hors-texte pour la période arabe, cinquante-deux illustrations.

(69) Né à Tunis en 1899, Aḥmad Tawfîq al-Madanî compléta ses études à al-Zaytûna de 1913 à 1915. Il prit une part importante à la vie politique et fut un des fondateurs du Destour. En 1924, une mesure administrative l'éloigna à Alger où il a vécu depuis. Homme politique et publiciste, A.T. al-Madanî a publié de 1923 à 1927 un almanach sous le titre *Takwîm al-Manṣûr*. Cette publication fut pour lui l'occasion de recherches historiques, géographiques, littéraires sur le passé et le

et à un milieu imprégné de culture moderne, voire française et occidentale. A.T. al-Madanî possède une excellente connaissance du français. Sa jeunesse à Tunis l'avait placé à un carrefour où l'Orient et l'Occident, à la fin de la guerre de 1914-1918, s'affrontaient d'une manière plus profonde qu'en Algérie à la même époque. Son sens politique en fut aiguisé et son activité sociale et journalistique conduisit al-Madanî à se pencher avec un intérêt particulier sur les problèmes historiques. Pour mieux connaître le présent, il entreprit de se renseigner sur le passé. Il commença par l'exploration du passé le plus lointain de l'Algérie et il fit ses premières armes d'historien dans un volume sur Carthage. Durant son exil à Alger, cette étude lui permettait de revivre par la pensée au milieu de sites chers à son cœur. Elle était aussi l'occasion de voir clair dans l'évolution de l'Afrique du Nord pré-arabe.

En effet, comme l'indique le titre (70), il s'agit d'une Histoire de l'Afrique du Nord à travers quatre siècles de domination carthaginoise. Pour cette période, les auteurs arabes ne fournissent guère de renseignements et l'auteur déclare dès l'abord qu'il s'est adressé aux historiens français (71). Aussi la liste des sources consultées par al-Madanî ne contient-elle que deux ouvrages arabes l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldûn et la *Riḥla* d'al-Tîjânî. Les vingt-six autres ouvrages mentionnés sont les livres de base pour l'Afrique du Nord antique ou médiévale de G. Boissier, S. Gsell, Cagnat, Fournel, Berbrugger, Contenau,

présent de l'Afrique du Nord, lui donna le goût de l'étude et suscita sa vocation d'historien. Les œuvres d'al-Madanî sont les suivantes : 1° *Tūnus wa Jam'iyyat al-Umam*, Tunis, 1923 (trad. franç., même lieu, même date) ; 2° *al-Ḥurriyya thamrat al-jihâd aw niḍâl Irlanda ḍadd sayṭarat al-Inkaliz*, Tunis, 1923 ; 3° *Tā'rikh chamâl Ifrikyya aw Ḳartajinna fi arba'a 'uṣûr*, Tunis, 1927 ; 4° *Kitâb al-Jaza'ir*, Alger, 1932 ; 5° *Muḥammad 'Uthmân Bâchâ wa ḥulaṣat tā'rîkh al-Atrak bil-Jaza'ir*, Alger, 1938 ; 6° *al-Muslimûn fi jazirat Siḳilyya wa janûb Iṭâlya*, Alger, 1946 ; 7° *Jughrâfiyyat al-Ḳuṭr al-Jaza'iri*, Alger, 1947 ; 8° *Hanniba'l*, drame historique, Alger, 1950.

(70) Cf. la note précédente. L'ouvrage a 174 p. dont 7 de tables. Il renferme une carte hors-texte deux cartes dans le texte et 27 illustrations. Il semble bien que A.T. al-Madanî soit le premier à avoir employé cette technique en Algérie et qu'il ait imposé cet exemple aux autres historiens, notamment à al-Mîlî qui a largement utilisé son ouvrage et ses clichés.

(71) *Ḳartajinna*, Préface, p. 4.

G. Marçais (72). La possession de la langue française a donc seule permis à al-Madanî, qui n'est ni punicologue ni latiniste, d'aborder le sujet de Carthage. L'auteur puise constamment dans les ouvrages français, mais il n'est pas inutile de le souligner, ses vues sont personnelles et Carthage n'est qu'un prétexte à rappeler que l'histoire du peuple berbère remonte à plus de trois mille ans (73). On trouve déjà la même préoccupation que chez al-Milî : apprendre au Musulman nord-africain qu'il possède une histoire, donc une nationalité.

Les historiens arabes -- et pour cause — ont négligé de parler des civilisations qui ont précédé la conquête arabe. A.T. al-Madanî désire combler cette lacune, mais il n'entend pas seulement rapporter les faits à la manière des anciens chroniqueurs, il veut faire œuvre d'historien et « donner du passé une représentation qui le rende tel « que le présent dont on est témoin » (74). Il divise l'histoire de l'Afrique du Nord en deux grandes périodes séparées par le phénomène islamique et il ajoute : « Cette deuxième « période, les historiens lui ont porté un soin louable et « lui ont consacré des livres de valeur et de gros volumes. « Quant à la première période, j'ai vu les historiens « arabes la dédaigner et la négliger. J'ai donc décidé de « combler cette lacune et entrepris d'écrire l'histoire qui « se trouve devant toi. Je l'ai tirée des livres des historiens « français qui ont spécialement consacré à cette époque « d'importantes études et déployé un effort considérable. « Ils ont ressuscité ces temps révolus et mérité du peuple « du Maghreb et de l'histoire en général toute gratitude « et tout éloge » (75).

Nous voilà aux antipodes d'al-Ḥafnâwî tellement préoccupé du détail que l'arbre l'empêche de voir la forêt et qui se confine dans les sources arabes. A.T. al-Madanî a soif d'idées générales et recherche des lois politiques ou si l'on préfère des vérités politiques. L'exploration du

(72) *Ḳarṭajinna*, pp. 169-170.
(73) *Ibid.*, Préface, p. 3.
(74) *Ibid.*, Préface, p. 4,
(75) *Ibid.*

passé doit lui permettre de « réunir les facteurs de l'essor « et les causes de la décadence, relier les événements à « leurs causes et à leurs effets, montrer l'influence de « ces événements sur le milieu, la culture et les mœurs, « porter ensuite un jugement général sur chaque époque « et faire ressortir l'influence qu'elle a exercée sur l'état « général du pays. Telle est la voie que j'ai suivie dans « la composition de ce livre » (76).

La méthode, comme on voit, est clairement définie. Aussi, après avoir présenté d'une manière sommaire mais précise le cadre et les acteurs (77), A.T. al-Madanî aborde le récit des événements, étudie le développement de la puissance carthaginoise, explique la politique de Carthage (78), traduit le *Périple* d'Hannon et examine les guerres puniques (79). Dans cette lutte à mort entre deux impérialismes, la sympathie d'al-Madanî va à Carthage, puissance non colonialiste, qui a fondé un empire africain basé sur le nationalisme régional, tandis que la politique romaine utilisait les colonies à la grandeur de l'Empire Romain (80). « Carthage fut la première puissance natio- « nale qui ait vu le jour en ce pays, qui ait grandi et « établi un immense empire. Elle a créé une civilisation « régionale qui fit sortir les berbères des ténèbres à la « lumière » (81).

Dans ce colossal diptyque de l'Afrique carthaginoise et de l'Afrique romaine, al-Madanî réserve les couleurs sombres à la peinture de la domination de Rome. « L'Etat « romain était un Etat colonialiste intégral basé sur une « nombreuse colonie romaine dans le pays, qui ne con- « nait le berbère qu'en fonction de sa productivité, de « son utilisation au service de la colonisation, de la per- « ception des impôts, de sa réquisition pour combattre « ses frères de race s'ils se soulèvent quelque part contre

(76) *Ḳarṭajinna*, Préface, pp. 4-5.
(77) *Ibid.*, pp. 6-17.
(78) *Ibid.*, p. 18 et sq.
(79) *Ibid.*, pp. 36-65.
(80) Même préférence chez al-Milî, *Tā'rikh*, I, p. 93.
(81) *Ḳarṭajinna*, p. 32. Cette dernière expression tirée du Coran suggère une correspondance entre l'œuvre de Carthage et celle de l'Islam.

« Rome » (82). Et al-Madanî cite Dureau de la Malle à l'appui de ses assertions (83). Il s'attache à détruire, en se référant à des auteurs français pour éviter le reproche de partialité -- ou de chauvinisme --, la légende de la prospérité nord-africaine sous la domination romaine. Cette prospérité existait, mais elle ne profitait qu'aux seuls Romains. « L'agriculture romaine était vraiment « prospère et les travaux (destinés à l'agriculture) des « Romains étaient considérables, mais le malheureux « indigène, ce berbère qui, à l'époque de Carthage, versait « à l'Etat le quart de ses récoltes s'il exploitait les terres « appartenant à l'Etat et ne versait rien s'il travaillait « hors de ce domaine, ce berbère, sous l'autorité de Rome, « ne possédait plus un empan de terre, car l'ensemble « des terres, toutes les terres de culture en Afrique du « Nord étaient la propriété des Romains étant donné « qu'ils les avaient arrachées à leurs propriétaires et les « avaient annexées au domaine de l'Etat » (84).

A cette politique colonialiste de Rome, le nationalisme berbère oppose une résistance constante, tantôt sourde, tantôt déclarée, qui se manifeste aussi bien par les luttes de Jugurtha que par le schisme donatiste dont al-Madanî souligne le caractère politico-social (85). Reprenant des passages de G. Boissier, al-Madanî fait valoir qu'à travers toutes les crises le peuple berbère sut conserver intact son esprit national (86). Tel est bien le but que se proposait al-Madanî en écrivant ce livre où, en réalité, il passe en revue plus de quatre siècles de l'histoire de Carthage puisqu'il va de l'époque préhistorique jusqu'à la conquête arabe. L'idée générale développée d'un bout à l'autre de l'ouvrage est la permanence du nationalisme berbère réfractaire à toute domination sauf celle des Arabes. La conclusion à laquelle s'arrête l'auteur, après avoir brièvement rappelé la conquête arabe, c'est la fusion complète

(82) *Ḳarṭajinna*, pp. 106-107.
(83) *Ibid.*, p. 107.
(84) *Ibid.*, p. 108.
(85) *Ibid.*, p. 117.
(86) *Ibid.*, pp. 130-131.

des deux peuples, fusion facilitée par une origine sémite commune, une religion spiritualiste, un esprit égalitaire, un mode de vie identique (87). Le succès des Arabes s'explique au fond exactement comme celui de Carthage par l'absence de colonialisme. « Tel fut le résultat de la con- « quête arabe : la nation nord-africaine s'est constituée « et elle s'est créé une civilisation intégrale sur les ruines « des civilisations défuntes. Dieu établit entre les Arabes « et les berbères des liens d'amitié de sorte que, par un « effet de Sa Grâce, ils devinrent des frères » (88).

C'est ce qu'il fallait démontrer. De l'Atlantique jusqu'au golfe de Gabès vit une même nation, issue d'un mélange intime, profond, total et pour ainsi dire naturel. Al-Milî et al-Madanî se rejoignent dans leur conception de la destination de l'histoire : prouver l'existence d'une histoire nationale est le meilleur moyen de réveiller et d'exalter le sentiment national. Ce dessein est d'ailleurs affirmé avec plus de netteté et plus de force dans l'autre livre qu'al-Madanî a consacré à l'Algérie. On lit en effet, dans la *Préface* : « Souviens-toi et n'oublie pas que l'Al- « gérie ne sera heureuse que si tu agis dans le domaine « de sa religion, de sa langue et de son nationalisme... « Prenez pour devise dans votre vie et dans vos actes « ces paroles : l'Islam est ma religion, l'arabe ma langue, « l'Algérie ma patrie » (89).

Le *Kitâb al-Jazâ'ir* paru trois ans après l'*Histoire Générale* d'al-Milî n'en est pas une réplique. Il ne s'agissait ni de concurrence, ni de rivalité. Ce livre d'al-Madanî procède d'une intention tout à fait différente et, si l'on veut en expliquer la genèse par une cause directe, il est évident qu'il a été une réaction contre la littérature dithyrambique provoquée par le Centenaire de l'Algérie. Face au bilan avantageux dressé par les thuriféraires officiels, al-Madanî additionne des rectifications moins flatteuses ; en contraste avec la description lyrique d'une Algérie

(87) *Ḳarṭajinna*, p. 167.
(88) *Ibid.*, p. 169.
(89) *Kitâb al-Jazâ'ir*, Préface, p. 4. C'est la devise même de l'Association des 'Ulamâ' d'Algérie.

heureuse, il met en relief la misère de la grande majorité de la population ; à l'affirmation solennelle que l'Algérie est une province française, il oppose la réalité du colonialisme. *Le Livre de l'Algérie* d'al-Madanî est en effet un tableau, une suite de tableaux bourrés de faits et de chiffres où seulement cent une pages, soit le quart du livre, sont consacrées à l'histoire proprement dite. Le reste de l'ouvrage est employé à l'étude des divers éléments ethniques, à l'organisation administrative du pays, aux institutions, à l'enseignement, à la justice et à la vie économique, le but de l'auteur étant de mettre le public arabe d'Algérie — et d'ailleurs — devant la réalité algérienne. Ce livre, écrit al-Madanî, « est une image vraie « de l'Algérie, non pas peinte par le pinceau d'un artiste « qui a volontairement embelli ou enlaidi, mais tracée « par la plume d'un chercheur dont le souci a été de « dire les vérités telles qu'elles sont » (90).

De fait, al-Madanî met en œuvre une documentation extrêmement importante et variée : textes officiels, statistiques, codes, servent à sa démonstration autant que les périodiques et les livres d'histoire. Il fait particulièrement état de *l'Algérie vivra-t-elle ?* de M. Violette qui venait de paraître et dont il donne de larges extraits (91). Patiemment, al-Madanî passe en revue tous les aspects de l'affaire algérienne, analyse dans le détail l'armature du pays et met en évidence que l'Algérie — par les textes institutionnels ou malgré eux — est en réalité une véritable colonie.

Il n'est pas question de reproduire ici ces mises au point. Il importait cependant de noter qu'au lendemain de 1930 l'opinion arabe fut avertie des réalités dissimulées sous les ornements des fêtes du Centenaire et les louanges des apologistes. Les pages d'al-Madanî sur les mesures d'exception ne manquèrent pas de faire écho à l'étranger (92). Est-ce à dire que le livre d'al-Madanî n'offre pas d'autre intérêt que de procurer un tableau vu du dedans et l'opinion des Musulmans ? Il est certain qu'à ce seul titre le *Kitâb al-Jazâ'ir* serait déjà un témoignage qui mérite l'attention. Bien des chapitres, bien des passages laissent paraître une vue claire des réalités et une juste appréciation des faits. Telle, par exemple, cette condamnation de la politique d'assimilation en faveur à cette époque : « Ceux qui — par courte vue, manque d'étude « et de connaissance du milieu algérien — pensent qu'il « est possible, avec le temps, de faire de ce peuple « musulman foncièrement nationaliste un peuple fran- « çais dans ses coutumes, ses mœurs, son organisation, « sa langue, ses traditions, ceux-là sont des gens qui se « bercent de l'illusion de voir midi à quatorze heures » (93). Et, pour donner plus de poids à son opinion, al-Madanî rappelle les propos tenus par Ben Bâdis dans un discours prononcé à Bougie : « Les relations ne s'organiseront « l'amitié ne croîtra que si nous sommes traités avec « loyauté selon le principe : toi, c'est toi, et moi, c'est « moi ; mais si cela devient toi, c'est moi et moi, c'est toi, « c'est l'impossible en soi » (94).

Outre une optique et une psychologie différentes, l'ouvrage d'al-Madanî donne quantité d'indications pertinentes sur la vie culturelle et sociale des Musulmans d'Algérie, sur la femme musulmane (95), la musique (96), le théâtre (97), la presse arabe (98), la religion et les associa-

(90) *Kitâb al-Jazâ'ir*, p. 339.

(91) *Ibid.*, notamment pp. 285-6, 357-8, 361.

(92) En Egypte, à côté d'un article nuancé de Muḥ. Kurd 'Alî paru dans le *Muktaṭaf*, on trouve dans la revue *al-Fatḥ* (A. VI, n° 289, p. 14) une page très violente sur le colonialisme sous la plume de l'Emir Chakib Arslân. Quant à la presse algérienne et tunisienne, elle fit un accueil très favorable à l'ouvrage d'al-Madanî. Des comptes rendus parurent en Tunisie dans *al-Zahra, al-Zahw, al-Zamân, al-Nahḍa, al-Nadîm, al-Ṣawâb, al-Wazîr, Lisân al-Cha'b* et, en Algérie, dans *al-Najâḥ, al-Nûr, al-Balâġ, al-Mirṣâd, Majallat al-Talmîdh.*

(93) *Kitâb al-Jazâ'ir*, p. 352.

(94) *Ibid.*, p. 353.

(95) *Ibid.*, pp. 362-363.

(96) *Ibid.*, pp. 363-366.

(97) *Ibid.*, pp. 366-367.

(98) *Ibid.*, pp. 367-373.

tions culturelles (99). Les idées exprimées par al-Madanî sont d'un homme politique averti des directions à imprimer au développement de l'Algérie. A propos de l'enseignement, il donne des conseils judicieux. « Nous « concluons, écrit-il, ce chapitre sur l'enseignement public « sous tous ses aspects en poussant avec force le peuple « à fonder des écoles coraniques dans chaque région du « pays, à fréquenter toutes les écoles qui lui sont actuel- « lement ouvertes et celles que l'Administration ouvrira « petit à petit, à fréquenter surtout les écoles artisanales, « agricoles, commerciales, car la classe évoluée et ins- « truite dans un peuple n'est pas spécialement celle des « avocats et des médecins, mais c'est aussi celle des « agriculteurs, des artisans, des commerçants qui accom- « plissent leurs travaux d'une manière scientifique dont « ils tirent profit, tandis que la patrie profite de leurs « connaissances, de leurs expériences et de leur valeur « artistique » (100).

Tout ce qui précède pourrait faire croire que la critique d'al-Madanî est générale et systématique. Il n'en est rien et si l'auteur blâme la conduite de certains mouderrès (101), s'il adresse des reproches à l'enseignement des médersas de l'Etat (102), il admet ailleurs que ces institutions obtiennent tout de même des résultats appréciables. « C'est pour nous une obligation de reconnaître « le mérite des trois médersas arabes et les services « qu'elles ont rendus. Elles ont formé en Algérie une « génération de cadis, de greffiers et de défenseurs « judiciaires non négligeable. S'ils ne possèdent pas les « connaissances de leurs devanciers, leur savoir étendu « dans les sciences islamiques et l'instruction judiciaire, « ils possèdent cependant des capacités arabes et isla- « miques, des idées justes et une information qui les « place au premier rang de l'élite algérienne » (103).

(99) *Kitâb al-Jazâ'ir*, pp. 373-379.
(100) *Ibid.*, p. 311.
(101) *Ibid.*, p. 297.
(102) *Ibid.*, p. 302.
(103) *Ibid.*, p. 97.

Le *Kitâb al-Jazâ'ir* se caractérise enfin par une documentation rigoureuse, un ordre très clair, une idée maîtresse. Ce n'était pas le propos d'al-Madanî ni de louer, ni de dénigrer l'œuvre française en Algérie, mais de montrer objectivement ce qu'elle est : un acte colonial. Si, à travers son livre, l'image de l'Algérie apparaît trop grise, trop tragique, d'autres ne l'avaient-ils pas trop retouchée, trop fardée ? Toujours est-il que par sa précision et sa concision, le *Kitâb al-Jazâ'ir* est une espèce de manuel, d'encyclopédie où le lecteur arabe peut trouver avec facilité les renseignements sûrs dont l'accès dans les ouvrages français lui demeure interdit (104). Il convient également de souligner que, de la première page à la dernière, l'auteur s'ingénie inlassablement à démontrer que l'Algérie ne saurait être assimilée à une province française et qu'elle possède en propre une personnalité dont témoignent à la fois son passé et sa situation actuelle.

Le dernier paru des livres d'histoire écrits par des Musulmans algériens sur leur propre pays, comme celui d'al-Milî, est une *Histoire Générale de l'Algérie* (105) qui a pour auteur 'Abd al-Raḥmân b. Muḥammad al-Jilâlî (106). On peut s'interroger sur le mobile qui a poussé al-Jilâlî à écrire une histoire de l'Algérie alors qu'il en existait deux assez récentes. L'épuisement des éditions de ces ouvrages n'est pas une explication satisfaisante. Il semble bien qu'al-Jilâlî a estimé que la part faite à l'histoire arabe par al-Milî et al-Madanî n'était pas suffisante. En effet, sur les 359 pages de texte du tome I, al-Milî affecte

(104) La table des matières, pp. 402-407, comporte 397 rubriques.
(105) *Tâ'rikh al-Jazâ'ir al-'âm*, Alger, t. I, 1373=1954, in-8, pp. 410, 6 cartes dans le texte, 6 planches hors-texte. Le tome I seul a paru. Le tome II est sous presse.
(106) Né à Alger en 1906, 'Abd al-Raḥmân al-Jilâlî a suivi l'enseignement traditionnel des mosquées. Il eut notamment pour maîtres al-Mulûd al-Zribî al-Azharî, 'Abd al-Ḥalîm Ben Smaïa et al-Ḥafnâwî. Esprit studieux, al-Jilâlî continua d'étendre ses connaissances dans toutes les sciences islamiques : exégèse coranique, ḥadîth, droit et histoire. Outre quelques articles parus dans *al-Chihâb* et une monographie sur Muḥammad Ben Cheneb (Alger, 1352=1932, p. 113) al-Jilâlî a consacré toutes ses recherches à la préparation de cette *Histoire Générale de l'Algérie* qui nous occupe.

313 pages, soit environ les 7/8, à la période pré-arabe. Quant à al-Madanî, dans *Carthage*, il traite de la conquête arabe, qui est hors de son sujet, en 13 pages et, dans le *Livre de l'Algérie*, c'est avant tout la période contemporaine qui l'intéresse. Al-Jîlâlî a donc voulu accorder une plus grande place à la période arabe (107). De fait, il traite l'histoire de l'Algérie pré-arabe en 81 pages, soit le 1/5 du tome I (108). La comparaison avec al-Mîlî laisse apparaître une différence notable.

Avant d'aborder son sujet, al-Jîlâlî a curieusement réuni la dédicace, la préface et toutes sortes de définitions de l'histoire et de considérations sur cette science qui mettent en lumière ses intentions (109). C'est ainsi que si le livre est dédié à 'Uḳba b. Nâfi', « le conquérant, le vainqueur des Byzantins » (110), il est en réalité destiné à « attirer l'attention des jeunes sur les actions de leurs ancêtres, sur l'imitation de leurs grands hommes généreux » (111). Al-Jîlâlî nourrit exactement le même dessein que les autres historiens arabes de l'Algérie et il se propose, lui aussi, de fortifier l'âme par le culte du passé et de consolider le sentiment patriotique par une meilleure connaissance de la patrie. Cette conception est appuyée par diverses pensées : « Une nation ne vit qu'en « faisant revivre son passé » (M.H. Haykal). « Il est « incontestable que l'histoire est le plus grand facteur de « l'esprit national au point qu'on pourrait dire que la « patrie, c'est l'histoire de la patrie » ('Abd al-Raḥmân Sidḳi) (112). Il est superflu de reproduire ces citations d'auteurs anciens et modernes, arabes, anglais et français, qui couvrent sept pages (113). Il en ressort, faut-il le répéter ? que la résurrection nationale dépend de la

(107) Conformément d'ailleurs à la décision du 1er Congrès Culturel de la Ligue Arabe du 9-9-1947 reproduite par al-Jîlâlî, *Hist. Gén.*, p. 22 et sq.

(108) *Hist. Gén.*, I, pp. 42-126.

(109) *Ibid.*, pp. 5-30.

(110) *Ibid.*, p. 7.

(111) *Ibid.*, p. 7.

(112) *Ibid.*, p. 11.

(113) *Ibid.*, pp. 11-17.

résurrection du sens historique, nouveau point de rencontre d'al-Jîlâlî avec ses devanciers immédiats al-Mîlî et al-Madanî.

Aussi bien, tout en affirmant son objectivité et son impartialité et en déclarant qu'il s'est interdit « autant « que possible toute exaltation et toute impressionnabilité « de quelque genre que ce soit » (114), l'auteur se propose « d'obliger le jeune Musulman d'Algérie à vénérer son « pays, à en glorifier l'histoire rayonnante et grandiose, « à avoir confiance en son avenir brillant et éclatant, en « lui insufflant l'esprit national, en le préparant à établir « des liens entre son présent et son passé, afin de parfaire « en lui les quatre fondements de la vie : la conservation « de sa personnalité et de son particularisme, la véné- « ration de ses nobles ancêtres, l'attachement à sa religion « et le zèle à faire connaître sa patrie » (115). Al-Jîlâlî, à son tour, conserve à l'histoire l'orientation qu'al-Madanî et al-Mîlî lui avaient imprimée.

Le livre d'al-Jîlâlî est remarquable par sa densité, la rigueur du plan, la clarté de l'exposition. Chaque chapitre comporte des paragraphes distincts sur le gouvernement, sur ses institutions, ses actes, leurs causes et leurs conséquences, sur la situation économique, la civilisation et la culture et se termine par la mention des hommes célèbres et un tableau synoptique des événements capitaux. De l'ensemble se dégage une impression de netteté fort sympathique et qui engage à la lecture.

Aussi bien la science historique accuse-t-elle chez al-Jîlâlî un réel progrès. Ce progrès est plus sensible si l'on se reporte au travail laborieux et gauche d'al-Ḥafnâwî ou même à l'œuvre louable mais quelque peu confuse et malhabile d'al-Mîlî. La formation d'al-Jîlâlî est plus solide, sa méthode plus sûre. Certes, comme il connaît peu le français, la consultation des historiens français ne lui est pas aussi aisée qu'à al-Madanî et, comme al-Mîlî, il doit avoir recours soit à des traductions, soit à des

(114) *Ibid.*, p. 5.

(115) *Ibid.*, p. 6.

traducteurs occasionnels (116). Par contre les sources arabes auxquelles il se réfère sont infiniment plus nombreuses et variées que chez ses devanciers et il se reporte — particularité digne d'être notée — même aux manuscrits (117). Autre différence avec al-Milî et al-Madanî, al-Jilâlî mentionne toujours avec le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur (et, s'il s'agit d'un anonyme, le nom de l'éditeur) ainsi que le lieu et la date de l'édition. Dans les notes au bas des pages, quoique l'auteur n'en fasse pas un très grand usage, le numéro du volume, lorsqu'il y a lieu de le faire, et la page sont indiqués. Ainsi la technique de la recherche historique semble bien acquise.

Reste la mise en œuvre. Une constatation s'impose, et elle vaut pour tous les historiens arabes d'Algérie. Le principe même de l'histoire se trouve faussé au départ par la prise de position des auteurs. Malgré leurs protestations, ou même leur volonté d'objectivité, ils ne résistent guère à la tendance d'opposer à une vérité qu'ils critiquent une autre vérité qui, elle aussi, peut être soumise à la critique, et ils ne se doutent guère qu'en agissant ainsi ils se condamnent à ne jamais atteindre la vérité. Lorsqu'al-Jilâlî affirme que les soulèvements berbères contre la domination arabe avaient « la plupart du temps un caractère politique et non religieux » (118), il donne gratuitement une hypothèse pour une réalité. Comme tout autre peuple, les berbères de la fin du VIIe siècle défendaient contre l'envahisseur autant leurs biens matériels que leurs valeurs spirituelles, quelque minimes qu'on les juge.

Au terme de cette rapide revue des livres récemment écrits en arabe par des Musulmans d'Algérie sur l'histoire de leur pays, quelques remarques s'imposent. Tout d'abord, on voit ces auteurs utiliser des sources européennes et notamment françaises. Par là même, ils prennent contact avec la méthode historique occidentale et

(116) Dix ouvrages français sont mentionnés dans sa bibliographie. Cf. *Ta'rîkh*, p. 10.

(117) La liste bibliographique des sources arabes comporte 60 ouvrages dont 9 manuscrits. Cf. *Ibid.*, pp. 8-10.

(118) *Ibid.*, p. 165.

en assimilent de plus en plus les principes. Sur le plan matériel, ils emploient les cartes, les reproductions, les statistiques, les synopsis. L'histoire n'est plus le récit des guerres et des exploits des rois et des seigneurs. Elle prétend montrer la vie et l'évolution du peuple. Aussi est-elle destinée au peuple et, de ce fait, elle est marquée de tendances démocratiques. Enfin, elle est un moyen, sinon de propagande, du moins d'action politico-sociale. De ce point de vue, les historiens arabes de l'Algérie apparaissent comme des écrivains engagés et plus ou moins des militants qui utilisent leur science historique à combattre un système politique. Convaincus que l'histoire est un perpétuel recommencement et que le colonialisme moderne continue le colonialisme antique, ils dirigent leurs attaques vers le passé avec autant de force que vers le présent. Leurs œuvres sont par conséquent politisées, mais il est indéniable qu'elles ne manquent pas de poids et, s'il n'est guère possible de déterminer l'influence de ces livres d'histoire sur les opinions de la société musulmane d'Algérie et sur le développement des idées dans ce milieu, il est certain qu'ils s'inscrivent à bonne place dans la renaissance des lettres arabes en Algérie laquelle est, sans contredit, une des manifestations de la personnalité algérienne.

SAADEDDINE BENCHENEB.

Remarques sur les tatouages nord-africains

Les ruraux nord-africains possèdent une grammaire décorative qui leur est propre et dont les éléments se retrouvent, groupés de diverses manières, à la fois dans les tissus, les poteries, les peintures, les tatouages. Il en est de ces motifs de décor, comme de tous les schèmes figurés dont les origines se perdent dans un très vieux passé ; leur sens est depuis longtemps perdu, sans que l'on ait cessé pour autant de leur prêter des vertus, des noms, qui varient selon les lieux, les sexes, l'intention, le moment. Ce sont des symboles en disponibilité. Ils ont déjà beaucoup servi. Leurs valeurs actuelles, ou les analogies qu'on leur prête, ne peuvent être d'aucun secours dans la recherche de leur filiation.

L'homme primitif n'emploie les techniques, mises au service de ses magies, que pour s'armer ou se transformer lui-même — ces deux termes sont pour une part homologues —, se mutiler, s'inciser, se peindre, se saigner, se charger de charmes suspendus, dans la pensée de rejoindre une perfection qu'il n'apporte pas en naissant, et ainsi de se parer d'un halo imperméable aux menaces partout diffuses. Lorsque les magies associées aux techniques visent à provoquer la nature elle-même, à altérer l'environnement au profit vrai ou supposé des hommes, ceux-ci inaugurent une phase nouvelle de leur histoire, que nous parcourons encore aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, l'ère des civilisations. Au cours des temps précédents, plus de cent fois plus longs, se sont fixés des montages mentaux, des plis, des routines, qui nous poursuivent comme des malédictions, et encombrent la vie des civilisés. Les tatouages sont part de ces arrois du passé. Leurs origines préhistoriques, c'est-à-dire antérieures à toute

civilisation, ont déjà sollicité l'étude (1). Il ne fait plus de doute que nos ancêtres les plus éloignés s'incisaient la peau pour répandre leur sang, et portaient jusqu'à la fin les stigmates de ces émissions ou de ces sacrifices.

En Afrique du Nord, les tentatives poursuivies par divers auteurs en vue de rechercher les attaches anciennes des tatouages, comme des décors locaux, n'ont généralement pas été portées au-delà des limites de l'histoire. Toutes ces tentatives se sont révélées vaines. Le Dr Bazin (1890) et Lucien Jacquot (1899) avaient été surtout frappés par la fréquence des croix parmi les stigmates tégumentaires des Moghrebins. Ils se montraient portés à attribuer cette circonstance à des origines chrétiennes. Philippe Berger (1894) rapproche les mêmes stigmates des symboles orientaux et puniques. Bertholon (1904) tente d'établir les origines néolithique et mycénienne des tatouages du Nord de l'Afrique. Il est le premier à montrer l'intérêt des peintures du tombeau de Sethi premier, où des Tamahous, qui étaient des Libyens de l'Est, sont représentés avec leurs emblèmes cutanés. Leurs analogies avec ceux d'aujourd'hui ne sont pas extrêmement étroites. Elles existent pourtant dans une certaine mesure. Les Tamahous, en particulier, portaient sur la peau des croix, antérieures de 1.300 ans à notre ère. Vercoutre (1911) sans plus de succès a suivi la même voie que Philippe Berger, où il l'avait déjà comme un précurseur précédé.

Analogies hispaniques. — Les découvertes qui se multiplièrent ensuite dans le champ de la préhistoire nous autorisent aujourd'hui à remonter plus haut. Henri Breuil a consacré une part importante de sa vie à relever les dessins et les gravures qui ornent et parfois surchargent les parois des grottes habitées antérieurement à toute civilisation. Ses travaux dans le Sud de l'Espagne avec le Dr Obermaier et le Colonel W. Verner (1915) nous ont permis de connaître les pictogrammes de la grotte de La Pileta, dans la province de Malaga, où les différents

(1) Wernert (P.). De quelques mutilations corporelles des primitifs actuels et paléolithiques. *Revue gén. des sciences*, 15 décembre 1938. Wernert (P.). La scarification à l'époque paléolithique. *Mélanges Bégouen*, Toulouse, 1939.

groupes de figures relevées sur ses parois révèlent quatre phases picturales, la dernière de celles-ci purement schématique et noire. Elle est caractérisée par la pectination de presque tous les motifs, une technique déjà rencontrée ailleurs, sur les galets aziliens et dans quelques rares exemples magdaléniens. Mais nulle part Breuil et ses collaborateurs n'avaient encore relevé « de ces construc-

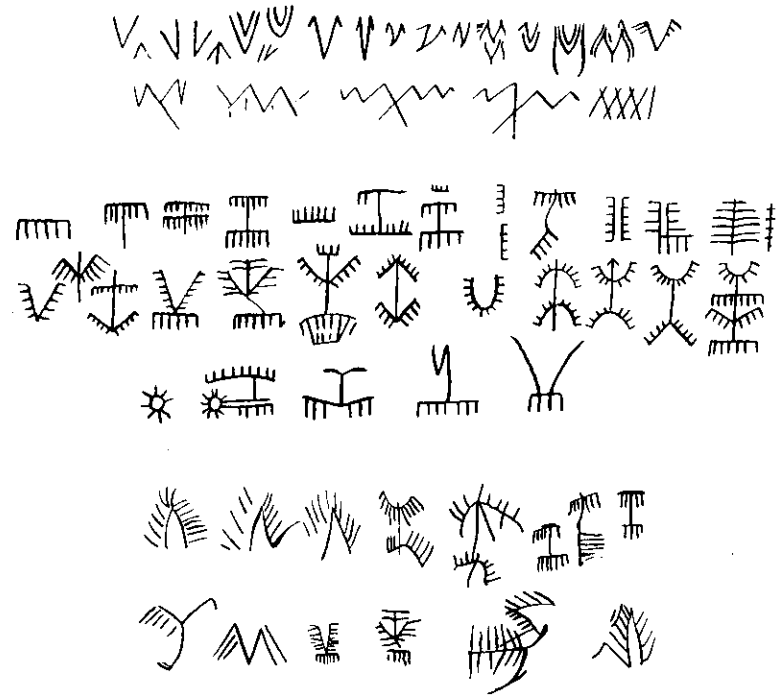

Fig. 1. — Pictogrammes de La Pileta, d'après H. Breuil, H. Obermaier et le colonel W. Verner.

tions bizarrement complexes obtenues par groupements d'éléments agrégés en symboles d'aspect héraldique ». Ces auteurs ont reconnu difficile de prendre nettement parti sur l'âge relatif du dernier groupe pictographique de La Pileta. « Il n'est pas certain, concluent-ils, quoique cela soit peu probable, qu'il ne se rattache pas plus ou moins à l'un des derniers moments du Paléolithique, mais il se rapproche par trop de côtés aux rupestres andalous à dessins schématiques pour que l'âge de l'un puisse beau-

coup s'éloigner de celui des autres, et l'âge de ceux-ci est souvent néolithique et même énéolithique ».

J'ai rassemblé dans la figure 1 ci-contre la plupart des emblèmes de la phase schématique noire de La Pileta. Ils se recommandent à l'attention, et dès le premier exa-

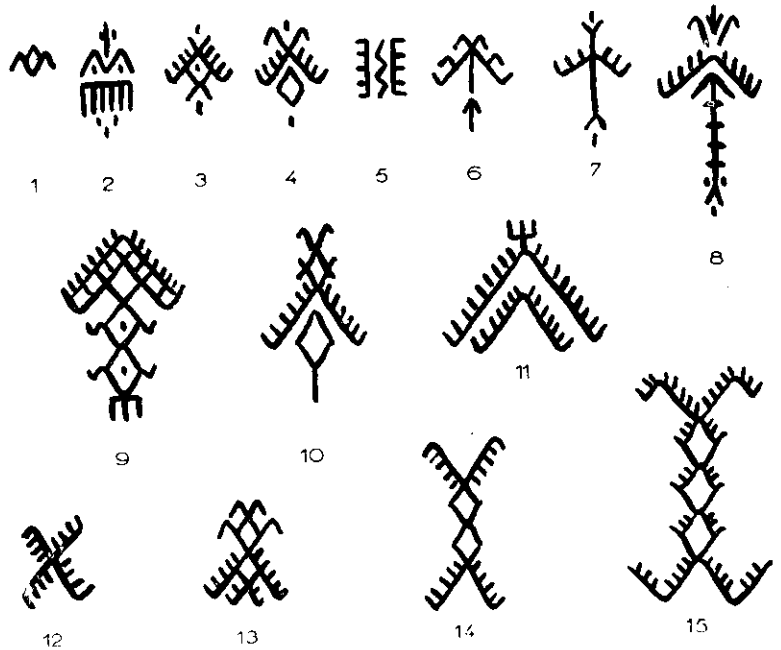

Fig. 2. — Petits tatouages du Moghreb : nos 1 et 15, Aurès (d'après M. Gaudry) ; nos 3, 4, 5, 10, 14, tatouages frontaux du Maroc ; nos 2, 6, 7, 8, tatouages frontaux de Tunisie ; n° 11, tatouage mentonnier (Tunisie) ; n° 12, tatouage pubien de Zemmour (d'après Laoust) ; n° 13, tatouage pubien des Aït Seghrouchen (d'après Laoust).

men, par le style angulaire des dessins, par l'abondance des peignes ou des traits pectiniformes, par la présence de chevrons ciliés, c'est-à-dire de chevrons à pectination oblique et couchée, par la présence parmi les motifs de l'M majuscule. Ce sont des traits et des éléments communs dans le décor nord-africain et les tatouages, quoique ces éléments s'y mêlent différemment et s'associent d'une manière constante au losange. Celui-ci manque à La Pileta. L'M majuscule lui aussi est relativement plus fréquent dans les tatouages, ainsi que dans les peintures

du Levant espagnol auxquelles H. Breuil et ses collaborateurs se réfèrent dans les conclusions que j'ai citées plus haut.

Ces dernières peintures ont fait l'objet, de la part de H. Breuil seul, de relevés et de commentaires qui sont la matière de quatre volumes successifs (1933) de l'intérêt le plus attachant. Nous y trouvons une série de schèmes qui nous éclairent sur l'origine et le premier sens du symbole de la forme de la treizième lettre majuscule. Ce fut d'abord une femme accroupie, comme les figures que j'ai groupées dans la figure 3 et qui proviennent de la Piedra escrita, de Los Buitres et d'autres groupes rupestres de l'Orient espagnol, le prouvent surabondamment.

En haut et à gauche de la figure 3 a été isolé un couple, un homme et une femme. La femme est accroupie. Une fissure étroite marque son sexe. Les personnages qui suivent sont tous des femmes. Lorsque la fissure est élidée, un M parfait est réalisé. Lorsqu'il dégénère, se disloque et se recompose, ou s'allonge par multiplication de ses membres, selon les lois de l'évolution des symboles, le sexe réapparaît quelquefois, sous forme d'un signe naviculaire, ou d'un losange ou d'un cercle.

Les M qui se mêlent aujourd'hui aux autres éléments du décor ne sont plus que des ornements. Si une femme kabyle, à qui un enquêteur maladroit demande ce qu'exprime cet M, ou ce papillon, détourne la tête en cachant un sourire, il ne faut pas conclure que la tradition a transmis et conservé chez son peuple le souvenir des vieilles valeurs symboliques. Les formes seules se sont conservées et cette femme n'obéit qu'à la suggestion de celles-ci, aux analogies qu'elles rappellent encore. Les interrogatoires, dans ce domaine comme dans tous ceux qui touchent aux secrets de la pensée, sont inutiles et trompeurs. Il vaut mieux nous référer aux seules comparaisons objectives qui mentent moins. Elles nous montrent une parenté de style entre l'art schématique de l'Espagne du Levant, d'âge épipaléolithique et l'art schématique du Moghreb actuel, souvenir sans aucun doute de mouvements d'échanges ou d'influences très anciens. Nous ne pouvons dire encore dans quel sens ils se sont produits.

Rencontres avec l'Orient. — Nous observons souvent parmi les tatouages du Moghreb une figure où l'M n'est encore contaminé par aucune agglutination. Il est attaché par son angle médian à un trait simple ou segmenté pour représenter la silhouette d'un palmier, que les jambages

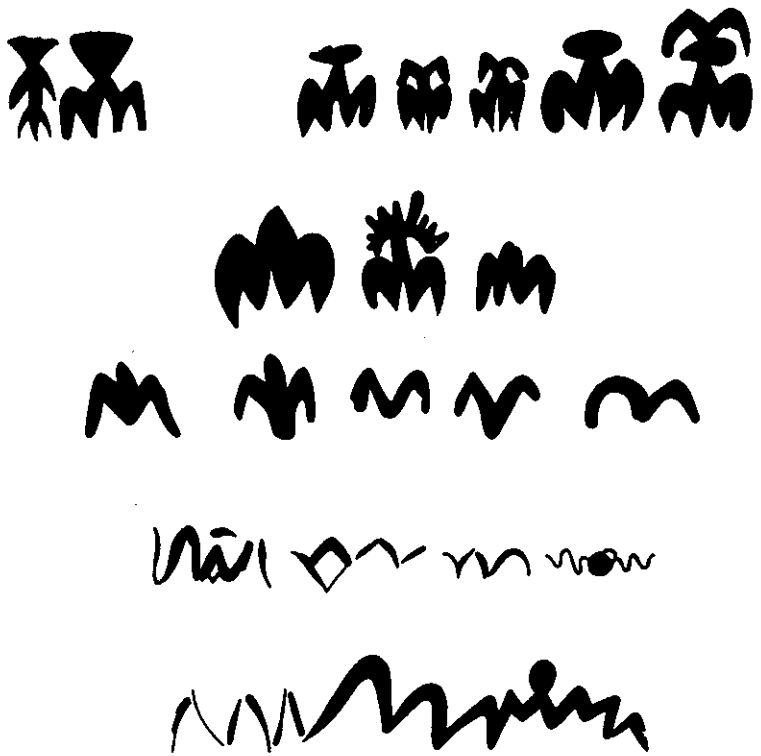

Fig. 3. — Peintures du Levant espagnol (d'après H. Breuil) ; les deux rangs supérieurs, de Piedra Escrita (Ciudad Real) ; le rang médian, de la grotte de La Venta de la Inès (région d'El Horcajo) ; les deux rangs inférieurs, de Los Buitres (Badajoz).

latéraux de la lettre soient pectinés ou non. Ce palmier schématique orne surtout les fronts où se trouve ainsi associée à la vertu de l'émission sanguine une figure bénéfique, un signe de vie et d'abondance (2). L'M majus-

(2) J'ai rencontré le palmier ainsi dessiné et composé parmi les marques de carriers sur les blocs taillés de la basilique à Tebessa.

cule est plus souvent, surtout dans l'art du décor et dans le tatouage du Moghreb oriental, fondu dans des figures complexes, et aggluti né aux losanges. Ceux-ci appartiennent à deux ordres différents. Les uns sont des losanges simples ou de rencontre qui naissent de l'enchevêtrement de motifs angulaires, et l'M parmi eux, comme il se trouve dans les grands tatouages décoratifs des femmes marocaines, se développant à la manière de dentelles ou de broderies, par juxtaposition et répétition de motifs plus simples. Les losanges s'y forment spontanément. Les autres sont des losanges en chaîne, attachés l'un à l'autre par leurs pointes, comblés de points ou de traits régulièrement disposés ou de damiers. Nous les rencontrons de façon courante, à la fois dans les décors tissés ou peints et dans les grands tatouages de la Berbérie orientale, en composition avec les M dans les *djerid* que l'on voit entre tendon et malléole sur les jambes des bédouins tunisiens des deux sexes (fig. 4).

Le losange qui n'est pas commun, nous l'avons vu, parmi les peintures préhistoriques de l'Espagne, est cependant une figure facile qui naît sans effort sous la main, dès que celle-ci est portée à schématiser pour représenter ou signifier les corps oblongs, un poisson, un oiseau, un homme. Dans quelques décors, le losange conserve d'une manière évidente ce caractère de traduction abstraite de motifs naturels. Les losanges en chaîne sont d'une signification beaucoup plus obscure, ce sont sans doute des symboles d'origine très ancienne, détachés depuis longtemps de toute représentation objective. On les connaît sous cette forme en Europe, dès le Magdalénien (3).

En Afrique du Nord, l'origine orientale libyenne et égyptienne de ces losanges en chaîne et à damiers est attestée à la fois par les monuments et les peaux momifiées qui sont parvenues jusqu'à nous.

Les meilleurs exemples de tatouages libyens nous sont donnés par une des peintures de Tell el Amarna, par les

(3) Girod et Massena, *Stations de l'âge du renne, Laugerie-Basse*, pl. VI ; et aussi Déchelette, *Manuel d'Archéol. préhist. I*, fig. 92.

peintures de chefs libyens du tombeau de Sethi 1er (XIXe dynastie), et par les tuiles vernissées de Medinet Abou. Le captif de Tell el Amarna est un chef, comme semblent l'indiquer les deux plumes qui le coiffent. Son épaule droite porte le tracé d'une ligne ondulée double

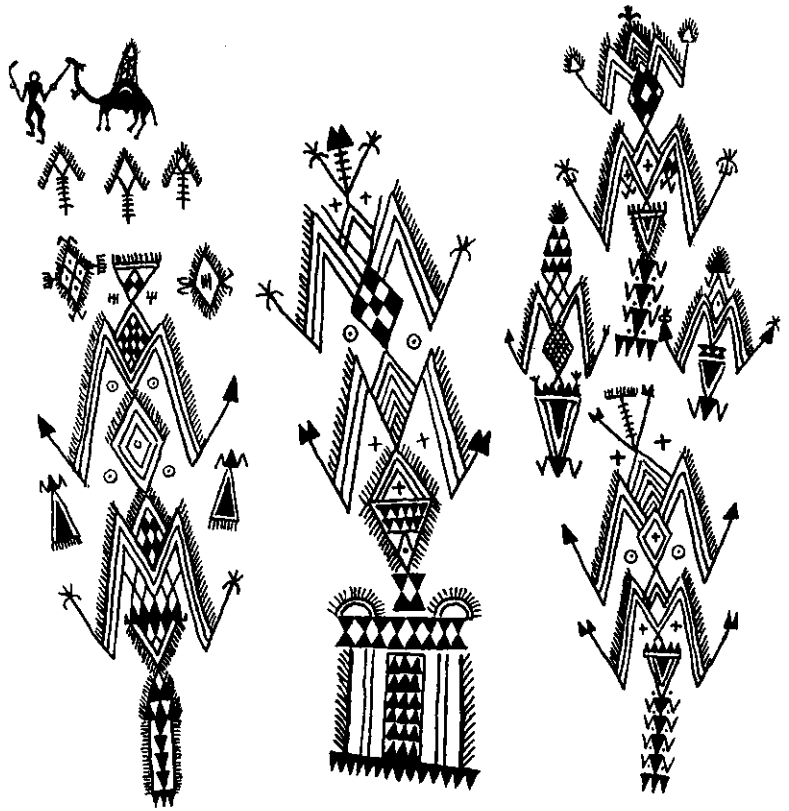

Fig. 4. — Grands tatouages tunisiens : à droite et à gauche, de la jambe ; au centre, de l'avant-bras. D'après un carton d'un tatoueur des Ouled Sidi Abid montrant l'agglutination des M et des losanges avec une abondante pectination.

avec quatre points. Sur sa poitrine et son épigastre sont six losanges en rang vertical ; sous l'ombilic encore un rang de quatre losanges. Les tatouages des autres documents sont quelque peu différents (4).

(4) Oric Bates (1914), pp. 137-140.

L'exploration archéologique de la Nubie entre la première et la seconde cataracte, a mis au jour une série de tombes appartenant à un peuple qui n'était pas de souche égyptienne. Elles ont été rangées sous la rubrique du « *C group* ». Leur âge s'étend de la VIe à la XVIIIe dynastie. Le décor des poteries est semblable aux tatouages des Tamahous ou Libyens. Ce sont des traits ondulés et des chaînes de losanges faits de points ou de losanges au trait, avec de petits losanges inclus (5), comme il en a été observé dans le Magdalénien déjà cité.

A ce même *C group* appartient une figurine de terre cuite, du cimetière 87. C'est un tronc sans tête, sans bras qui ont été brisés. La cuisse droite est entière et s'arrête en arrondi au niveau du genou. Les hanches et l'appareil fessier sont larges et bien développés.

Sur l'épigastre deux losanges se faisant suite verticalement, formés de points. Un vaste triangle pubien au trait. Il y a deux losanges de points superposés sur la hanche, deux autres à la face antérieure de la cuisse, deux autres sur sa face latérale (6). Firth (C.M.) a figuré à côté de cette poupée deux fragments de peau provenant d'un autre cimetière nubien, daté des premières dynasties, et qui présentent des cicatrices en creux de tatouages par scarification. Le motif est dessiné par petits groupes d'incisions parallèles et forme des losanges. Le squelette était celui d'une femme.

D'Egypte proprement dite, nous connaissons des documents comparables en tous points. Des tombes du Moyen Empire ont été à plusieurs reprises exhumées de petites poupées de faïence bleue, avec des bras collés au corps et des membres inférieurs arrêtés par un arrondi au niveau des genoux, dépourvues de jambes par conséquent comme la figurine nubienne de Firth. Elles portent souvent des ceintures décorées de cauris, et des rangées de losanges au point, en pourpre de manganèse, sur les cuisses, devant et derrière (v. fig. 5). Ces poupées, sont

(5) Oric Bates (1914), appendice.

(6) C. M. Firth, *The archaeological survey of Nubia*. Report for 1910-1911. Government Press Cairo, 1927, pl. XXV, d.

souvent citées sous le nom de *concubines du mort*. Elles semblent représenter dans la tombe le principe féminin et ses charmes, propres à réveiller le Ka du mort dont on a constaté que l'élément essentiel était la force géné-

Fig. 5. — A droite, momie d'une des danseuses thébaines, d'après la pl. IX de Louis Keimer ; à gauche, figurine de faïence d'une tombe de Deir el Baḥari (XIe dyn.), d'après la pl. XII de L. Keimer.

ratrice. Ainsi Nephtis avait-elle rendu à Osiris sa virilité lorsqu'Isis désira concevoir un héritier de son époux défunt (7).

Les losanges de ces poupées de faïence sont bien des tatouages. La mission du Metropolitan Museum de New-York a découvert en effet à Deir el Baḥri deux momies de danseuses thébaines. Chacune de ces danseuses, outre une cicatrice tendue à travers l'abdomen d'une épine iliaque à l'autre, présente de vrais tatouages sur les bras,

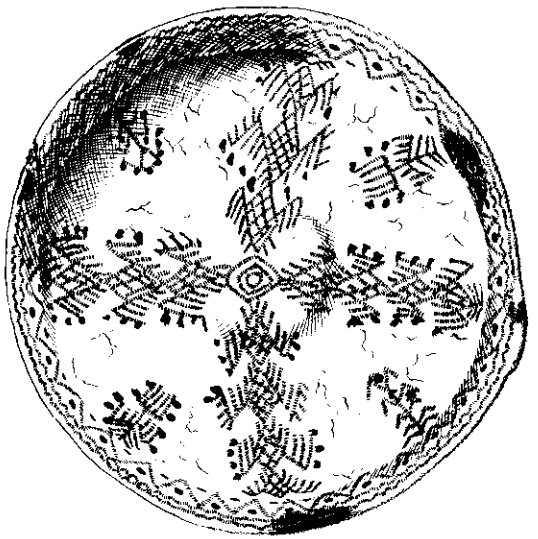

Fig. 6. — Bol décoré des Mogods (Tunisie), losanges, Ms, et peignes (Musée de l'Homme).

l'abdomen, la poitrine, les cuisses et le coup de pied. Les motifs sont les mêmes dans les deux cas, et consistent en séries linéaires de losanges, composés chacun de seize points (v. figure ci-contre dessinée d'après Louis Keimer, 1948 (8).

(7) Ch. Desroches Noblecourt (1953).

(8) Louis Keimer a décrit dans le même ouvrage, la momie tatouée d'Amounet, prêtresse d'Hator, XIe dyn. Cette momie présente au-dessus du nombril sept lignes dans le sens vertical, sur le creux épigastrique trois lignes de points toujours dans le sens axial. C'est la disposition même des traits gravés sur l'ivoire de la Vénus de Brassempouy que les auteurs ont tous pris pour des poils. Cette interprétation ne peut se défendre.

Nous ne pouvons donc plus douter de la haute antiquité dans la vallée du Nil et en Libye, de ce symbole obscur qui s'exprime par une chaîne de losanges attachés pointe à pointe. C'est d'ailleurs dans la partie orientale de la Berbérie qu'il est le plus usité, aggluliné à d'autres schémas, dont la lettre M, dans les tatouages (fig. 4), dans le décor des poteries modelées (fig. 6 et 7) ; dans les peintures murales aussi, jusqu'en Kabylie (9).

Les tatouages orificiels. — Il est généralement reconnu que les tatouages, comme toutes les mutilations, les altérations voulues de la personne, ont d'abord été des con-

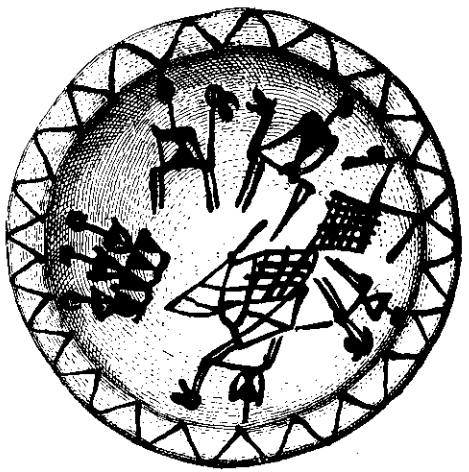

Fig. 7. Petit plat modelé des Mogods, avec losanges et M. (coll. Solignac).

duites prophylactiques, avant de devenir peu à peu des parures, au gré des longues habitudes, du besoin d'imiter, du désir de conformité, accompagnés de l'oubli des pulsions originelles. Nous devons faire effort aujourd'hui pour bien comprendre les angoisses qui ont tourmenté nos ancêtres nus, abandonnés au sein d'une nature mystérieuse. Ils redoutaient par-dessus toute chose l'irruption au sein de leur être des influx malfaisants, et la possession.

(9) M. Devulder. Peintures murales et pratiques magiques dans la tribu des Ouadhias. *Revue Africaine*, 1er et 2e trim. 1951.

Ils plaçaient les points les plus exposés à leur pénétration au niveau des orifices naturels, non sans de solides raisons : nous savons bien aujourd'hui que ceux-ci sont en fait les portes d'entrée habituelles des infestations et des infections.

Sous la pression de ces phobies, dans le monde le plus primitif, dès les origines humaines, est née la longue série des techniques visant à égarer, à éloigner des orifices naturels, les forces maléfiques, les esprits errants, les démons. Ce sont les percements des oreilles, des lèvres, des narines, du septum nasal, la fixation à leur niveau de charmes divers, les mutilations dentaires, les labrets et les botoques, les fibules ombilicales, les ceintures et les suspensions de toutes sortes devant et derrière, les circoncisions, les excisions, les étuis péniens, les tabliers, les pagnes, les clochettes, les peintures, les tatouages...

La plupart de ces procédés sont demeurés jusqu'à nous l'apanage des femmes, plus conservatrices, plus conformistes. Elles gardent un peu partout le monopole des bijoux, des tatouages et de tous autres artifices cosmétiques. En Afrique du Nord, le tatouage labial est exclusivement féminin. Il en est de même en Egypte, en diverses régions d'Arabie, dans l'Inde, la Nouvelle-Guinée, le Japon, chez les Maoris, les Aïnous, dans les îles du Pacifique, chez les Tchoutchis et les Toungous, les Esquimaux d'Asie et d'Amérique, etc... La bibliographie du tatouage labial et péribuccal dans le monde remplirait des pages. Les labrets eux aussi sont communs à l'Ancien et au Nouveau Monde.

Pour nous borner à l'Afrique du Nord, nous observons que le tatouage labio-mentonnier se rencontre partout. Il est un des plus constants, un des plus usités après celui du front. En principe, il est composé de trois traits attachés à la lèvre inférieure en divergeant vers le menton (v. fig. 8). Chez les Esquimaudes, le tatouage mentonnier est conçu de la même façon, avec toutes les variantes qui peuvent intervenir dans les deux cas du fait de la fantaisie ou de la mode.

Nous sommes ici devant des pratiques à peu près universelles, hors l'Occident d'aujourd'hui, nées d'une pensée qui a rencontré très tôt le consentement général. Des faits aussi constants ne peuvent se concevoir comme le résultat de convergences multiples. L'archéologie préhistorique nous a enseigné le rôle essentiel joué par les migrations et les échanges dans la dispersion des modes de penser et d'agir. Nous sommes désormais portés à croire que plus un type de conduite est répandu parmi les peuples ayant subi depuis longtemps une ségrégation totale ou relative,

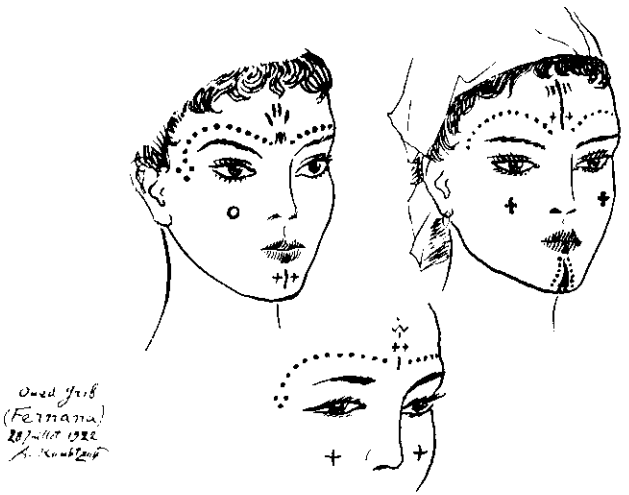

Fig. 8. — Tatouages de la face (Tunisie).

plus ce type de conduite est ancien. Il est nécessairement antérieur aux circonstances qui ont provoqué la dispersion, puis l'isolement. L'Afrique du Nord est une île que sa situation géographique a souvent tenue à l'abri des inventions et des innovations dont le mouvement accéléré est la plaie des civilisations. Ces diverses considérations ne nous permettent pas de douter des origines extrêmement éloignées, et sans doute préhistoriques, du tatouage péribuccal et mentonnier.

Ce mode de tatouage est un fait public. Nous connaissons moins bien les tatouages sexuels, tenus en général secrets, mais pratiqués pour les raisons déjà dites, c'est-à-dire dans le dessein d'éloigner les maléfices et les

démons d'organes creux mal défendus, surtout au moment même où ils entrent en action. A la cour du vieux Japon, lorsque accouchait la reine, tous les prêtres et les sorciers étaient rassemblés dans sa chambre pour éloigner par la prière, les cris, les exorcismes, les mauvais esprits errants, tandis que les Dames de la cour, dans la posture des parturientes, exposaient leur nudité afin de les tromper et de les détourner de la souveraine (10).

Pour les mêmes raisons, le Prophète a recommandé, à l'instant des approches sexuelles, de prononcer le bismillah (11).

Le tatouage pubien répondait déjà à une semblable intention. Nous ne pouvons en effet penser qu'il traduit ou qu'il a traduit l'invocation divine. Il l'a précédée. Nous devons la première mention de ce tatouage en Afrique du Nord à Laoust, dans *Mots et Choses berbères* (12). Après avoir décrit le tatouage complet chez les Ntifa, il ajoute « on ne signale pas de tatouage pubien chez les Ntifiennes. Ce tatouage spécial n'existe pas seulement chez les prostituées. Presque toutes les femmes bérabères le portent ».

J. Herber ensuite, à qui nous sommes redevables des meilleures contributions à l'étude du tatouage marocain, et moghrébin en général, a consacré une courte monographie (1922) aux tatouages du pubis au Maroc, dont il a pu observer lui-même une vingtaine de cas, et dont il a pu donner de bons dessins et un commentaire pertinent. Il écrivait : « La vulve, ainsi que la bouche et les narines, est comme une porte ouverte sur le fond de l'être, et le tatouage du pubis joue le rôle des tatouages du menton et du nez ; il est comme eux, juxta-orificiel.

« Les preuves abondent des dangers que la bouche et le nez nous font courir : on couvre la bouche avec un voile, on met une tache de goudron au bout du nez pour arrêter les fâcheuses influences qui pourraient pénétrer en nous avec l'air respiré... ».

(10) *Journaux intimes des dames de la cour du Vieux Japon*, Plon, 1925.

(11) El Bokkari, *Les traditions islamiques*, trad. O. Houdas, 1908, III, p. 578.

(12) (1920), pp. 138 à 142. Voir ci-dessus, fig. 2, p. 504 deux tatouages pubiens d'après les dessins de Laoust.

E. Michaux Bellaire et G. Salmon (1905) avaient aussi, avant Herber, apporté une intéressante contribution au même chapitre. Ils ont décrit chez les tribus de la vallée du Lekkous, la *selsela el fakhdein*, la chaîne à la face interne de chaque cuisse, et joint une figure représentant une femme en pied et nue avec son tatouage complet. La *selsela* est portée à la partie la plus saillante des abducteurs ; un autre tatouage est tracé à la face antérieure de chaque cuisse. Michaux Bellaire a aussi décrit, mais sur ouï-dire, de grands motifs tatoués s'étalant sur le ventre et procédant du sexe même, en prêtant à ces dessins une intention érotique. J. Herber fait facilement justice de ces imaginations. Le paysan vit dans une promiscuité que la pudeur ne trouble pas, mais qui impose une limite à la licence. La chambre de poil ou de terre est une maison de verre ; la nuit pas plus que le jour on n'y est à l'abri des regards indiscrets, l'obscurité seule y est sûre qui ne favorise pas les exhibitions.

Les voyageurs ne sont pas beaucoup plus documentés que les enquêteurs nord-africains sur les tatouages affectant une région anatomique généralement cachée. Je ne sache pas qu'il existe de littérature consacrée au tatouage pubien à travers le monde. On trouve cependant quelques mentions de ce tatouage au hasard des lectures.

Alois Musil signale rapidement le tatouage du ventre chez les femmes Rouala (13).

En Nouvelle-Guinée, paradis des femmes tatouées, d'après Saville (14) la partie inférieure de l'abdomen et la région pubienne sont tatouées en secret, généralement hors du village, dans la brousse, près des jardins, quand la jeune fille a dix ou onze ans d'âge.

Dans une tribu de l'intérieur de l'île, où le tatouage des femmes s'opère aussi par étapes, C.G. Seligman note que quand le développement des seins suggère qu'une enfant sera bientôt une femme, les dessins qui ont été

(13) Alois Musil. The manners and Customs of the Rwala Bedouins. *Amer. Geograph. Soc. oriental explorations and studies*, n° 6, New-York, 1928.

(14) W.J.V. Saville, *In unknown New Guinea*, London, 1926.

tatoués de temps en temps sur ses jambes, ses cuisses et ses fesses, sont complétés par un motif de nom spécial, tatoué de chaque côté de la vulve (15).

Chez les Maoris de Nouvelle-Zélande, les femmes étaient tatouées sur les lèvres, sur le menton et sur l'abdomen. Donne (16) a relevé et publié un motif triangulaire de la région ombilicale chez une femme maorie. Des instruments spéciaux étaient employés pour tatouer cette région particulière du corps et rangés à part de ceux que l'on utilisait pour la bouche et le menton. La mixture colorante destinée à imprégner les scarifications de cette même région était conservée dans un vase de calcaire orné habituellement de la figure fusiforme d'une vulve.

Nous passons en Afrique australe. Chez les Boschimans du N.-E. la mutilation la plus répandue consiste en scarifications formées de petites incisions, d'un pouce de long environ, dans lesquelles des cendres noires et d'autres matières colorantes sont frottées et qui ornent surtout la face, les cuisses et les fesses des femmes. Parmi les ! O Kong de l'Angola, les mêmes incisions sont pratiquées au cours des cérémonies de la puberté des filles, après leur première menstruation. Dans une tribu de l'Est du Kalahari le trait central de la cérémonie est la perforation des clitoris avec une lame de pierre dure (17).

Les Boschimans sont des primitifs vrais, sans aucune connaissance ni pratique agricole. Nous notons, chez eux aussi, le souci, inspiré des peurs mystiques, d'apporter protection à un appareil vulnérable, au moment même où il entre en fonction.

*
**

(15) C.G. Seligman. The medicine, surgery and midwifery of the Sinangolu. *Journal of the anthrop. Institute of Great Britain and Ireland*. 1902.

(16) T.E. Donne, *Mœurs et coutumes des Maoris*, Payot, 1938.

(17) I. Shapera, *The Khoisan peoples of South Africa*, London, 1930.

Ces courtes remarques suffiront sans doute à montrer que le tatouage, encore aujourd'hui pratiqué dans l'Afrique du Nord sous ses modes originels, n'est ni une fantaisie ni une dépravation. Il s'agit d'une conduite rélictuelle étroitement attachée à des traditions aussi vieilles que l'homme même, et fonction des structures fondamentales de notre esprit. Ce n'est pas une matière indigne d'attention, mais un fossile appelé à devenir rare, qui porte en lui des lumières sur notre propre nature et notre long passé.

E.G. GOBERT.

BIBLIOGRAPHIE DU TATOUAGE NORD-AFRICAIN

Oric Bates. *The Eastern Libyans, an essay.* Macmillan and Co, 1914, 1 vol. 298 p. pl. et fig., pp. 137 à 140 : tatouages.

Dr Bazin, Etude sur le tatouage dans la Régence de Tunis, *L'Anthropologie,* 1890, 566-579.

Lieutenant Bejot, Etude sur le tatouage en Algérie. *Bull. soc. Anthropol. Paris,* 1920.

Philippe Berger, Rapport sur les tatouages tunisiens. *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale,* vol. III, n° 2, 1894, pp. 33-41, 20 fig.

Dr Bertholon, Origines néolithique et mycénienne des tatouages des indigènes du Nord de l'Afrique. *Archives d'Anthropologie criminelle et de criminologie,* n° 130, du 15 oct. 1904.

Winifred S. Blackman, *Les fellahs de la Haute-Egypte,* trad. française, Payot, 1948, sur les tatouages, 38-49.

J. Bouquet, Tatouages décoratifs tunisiens. *Revue d'Histoire de la Pharmacie.*

H. Breuil, H. Obermaier et Cl. Willoughby Verner, *La Pileta à Benaojan* (Malaga), Monaco, 1915.

H. Breuil, *Les Peintures rupestres schématiques de la péninsule ibérique.* Fondation Singer-Polignac. Imprimerie de Lagny, 4 vol. 1933. (t. I, Au Nord du Tage ; t. 2, Bassin du Guadiana ; t. 3, Sierra Morena ; t. 4, Est et Sud-Est de l'Espagne).

Rob. Brunschvig, *Deux récits de voyage inédits en Afrique du Nord au XVe siècle. Abdalbasit ben Halif et Adorne.* Paris, Larose, 1936, cf. p. 202,

Bernard Bruyère, *Rapport sur les fouilles de Deir el Medineh* (1934-35), 3e partie. Le village etc... Le Caire, Imprimeurs de l'Institut Français, 1939.

A. W. Buckland, On Tattooing. *Journal anthrop. Instit.* XVIII, 1887-1888, p. 318. Répartition mondiale du tatouage mentonnier.

L. Carton, Ornementation et stigmates tégumentaires chez les Indigènes de l'Afrique du Nord. *Mém. de la Soc. d'anthropologie de Bruxelles,* 1910, 79 p. et 11 pl.

Dr R. Chabelard, *Le tatouage des indigènes en Afrique du Nord.* Alger, Imprimerie Nord-Africaine, 1940 (non vu).

F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain,* 4e édit., p. 215, n. 13 (références).

Joseph Desparmet, *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja.* L'enfance. Extrait du Bulletin de la Soc. de géogr. d'Alger et de l'Afr. du Nord, Alger, Imprimerie Algérienne, 1948.

Joseph Desparmet, La mauresque et les maladies de l'enfance. *Rev. des études ethnographiques et sociologiques,* nov.-déc. 1908, pp. 500 à 514.

Ch. Desroches Noblecourt, Concubines du mort et mères de famille au Moyen Empire. A propos d'une supplique pour une naissance. *Bull. de l'Institut Français d'archéologie orientale,* Le Caire, 1953, pp. 7-47, fig. et V pl.

Le P. de Foucauld et A. de Calassanti-Motylinski. *Textes touareg en prose.* Alger, Carbonel, 1922.

Fouquet, Sur l'ancienneté du tatouage employé comme mode de traitement. *C. R. Ac. Sciences,* 24 mai 1897. Analysé in *L'Anthropologie,* III, 1897, 496.

Fouquet, Le tatouage médical en Egypte dans l'antiquité et à l'époque actuelle. *Archives d'anthrop. crimin.,* 1898. Analysé in *L'Anthropologie,* X, 1899, p. 99.

Mathea Gaudry, *La femme Chaouia de l'Aurès.* Geuthner, 1929. Tatouages, pp. 43-46 et 2 pl.

A. Ven Gennep, Etude d'ethnographie algérienne. Tir. à part de la *Revue d'ethnologie et de sociologie,* 1911, (tatouages pp. 84-91).

A. Van Gennep, Tätowieren in Nord Afrika. *Zeitschr. f. Ethnol.,* 1904, pp. 749-750.

E. G. Gobert, Notes sur les tatouages indigènes de la région de Gafsa. *Revue Tunisienne,* 1911.

E. G. Gobert, Notes sur les tatouages des indigènes tunisiens. *L'Anthropologie.* 1924, pp. 57 à 90, 10 fig.

E. G. Gobert, Notes sur le tatouage tunisien. Cr. in *Revue hist. Religions*, t. 83, pp. 69-83. Cette référence est donnée dans *IBLA*, 1947, p. 274.

S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, VI, 1927. Hachette. p. 10, peintures corporelles, p. 12, tatouages.

J. Herber, Les tatouages des prostituées marocaines. *Revue d'Ethnographie et de sociologie*, 1914 (paru en 1919), pp. 264-273.

J. Herber, Tatouages marocains. *Les Archives berbères*, 1920, fasc. 1 et 2, pp. 58 à 66.

J. Herber. Tatouages marocains. Tatouage et religion. *Revue de l'Histoire des Religions*, 1921 (15 p.), pp. 68-83.

J. Herber, Tatouages du pubis au Maroc. *Revue d'Ethnographie et des traditions populaires*, 1922, n° 9, pp. 37-47 (14 fig.).

J. Herber, Tatouage du pied au Maroc. *L'Anthropologie*, 1923, pp. 87-102, fig.

J. Herber, Tatouages des prisonniers marocains. *Hespéris*, 1925, 3e trim., pp. 277-300 + 10 tableaux annexes.

J. Herber, Tatouages des prisonniers marocains (israélites). *Ibid.*, 1926, 4e trim., pp. 423-425. Analysé in *L'Anthropologie*, 1927, 564.

J. Herber, Origines et significations des tatouages marocains. *L'Anthropologie*, XXXVII, 1927, pp. 517-525.

J. Herber, Tatouages curatifs du Maroc. *Revue d'Ethnogr. et des trad. popul.*, 1928, pp. 517-525, et *Maroc Médical* du 15 déc. 1929, 4 p.

J. Herber, Tatouages crapuleux. *Maroc-Médical* du 15 mai 1929, 3 p., 4 fig.

J. Herber, Peintures corporelles au Maroc. Les peintures au Harqus. *Hespéris*, 1929, 59-77, IV, pl.

J. Herber, Les tatouages nord-africains sont-ils bleus ou verts ? *Revue Africaine*, 1931, 12 p.

J. Herber, Le détatouage indigène dans l'Afrique du Nord. *Maroc Médical*, 15 janv. 1933. Réédité à Lyon, J. Desvigne et Cie, 1933, broch. de 14 pages (*Bibliothèque de la Revue Internationale de Criminalistique*).

J. Herber, Les tatouages des jeunes délinquants à Tunis, pp. 552 à 556. Tatouage et droiterie au Maroc, pp. 762-770, in *C. R. XVIe Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique*, Bruxelles, 1935.

J. Herber, Les poteries de Bhalil. *Hespéris*, 1946, nos 1-2, p. 83 sqq. Décor des poteries et tatouages, pp. 90-92.

J. Herber, Les tatouages de la face chez la marocaine, *Hespéris*, 1946, pp. 323 à 351, 6 planches.

J. Herber, Le tatouage du dos au Maroc. *Rev. Africaine*, 1947, 1 fig., pp. 118-122.

J. Herber, Onomastique des tatouages marocains, *Hespéris*, 1948, 1er et 2e trim., 26 pages.

J. Herber, Tatoueuses marocaines, dans *Hespéris* (35), 1948, pp. 289-298.

J. Herber, Notes sur les tatouages au Maroc. *Hespéris*, 1949, 1er et 2e trim.

J. Herber, Les tatouages du cou, de la poitrine et du genou chez la marocaine. *Hespéris*, 1949, 13 p. et fig.

J. Herber, Tatouages marocains, *Maroc Médical*, nov. 1950, 6 p. fig.

J. Herber, Les tatouages du bras de la Marocaine. *Hespéris*, 1951, 3e et 4e trim.

J. Herber, L'origine du décor des tatouages marocains. *IVe Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord.*

Jacquot (Lucien), Etude sur les tatouages des indigènes de l'Algérie. *L'Anthropologie*, t. X, 1899, pp. 430-438, 40 fig.

R. Karutz, Tatauiermuster aus Tunis. *Arch. fur Anthropol.*, 1908, pp. 51-61.

L. Keimer, Remarques sur le tatouage dans l'Egypte ancienne. *Mém. présentés à l'Institut d'Egypte*, t. LIII, 1948, 118 p., et 88 fig. et 38 pl.

A. Lacassagne, La signification des tatouages chez les peuples primitifs et dans les civilisations méditerranéennes. *Archives d'anthropologie criminelle de Médecine légale et de psychologie normale et pathologique*, oct.-nov. 1912, 28 p., fig.

E. W. Lane, *Manners and customs of modern Egyptians*, p. 41 de l'éd. Everyman's Library.

E. Laoust, *Mots et choses berbères*. A. Challamel, 1920, pp. 138-142.

E. Laoust, L'habitation chez les transhumants du Maroc central. *Hespéris*, 1932, p. 149.

Doctoresse Legey, *Essai de folklore marocain*, pp. 220-221.

J. H. Maitrot et Probst Biraben, Les tatouages des indigènes de l'Afrique du Nord. *Revue d'Ethnographie et des trad. populaires*, 1929, pp. 114-127.

G. Marcy, Une tribu berbère de la confédération des Ait Jellidasen. *Hespéris*, 1929, pp. 80 à 142, une planche de tatouages.

G. Marcy, Origine et signification des tatouages de tribus berbères. *Rev. de l'Hist. des religions*, 1930, pp. 14-66.

E. Michaux Bellaire et G. Salmon, Les tribus arabes de la vallée de Lekkous. *Archives marocaines*, Paris, E. Legroux, t. IV, 1905 (ch. III, § 4. Le tatouage, p. 92 sqq.).

J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Egypte*, p. 56, fig. 112.

Ch. S. Myers, Contribution to Egyptian anthropology, Tatuing. *Journal of the R. Anthrop. Institute*, 1903, pp. 82-89, 2 pl.

H. Obermaier, L'art rupestre du Levant espagnol. *L'Anthropologie*, 1937, p. 492 sqq.

Ester Panetta, *Cifenaica sconosciuta*, Sansoni, 1952, Tatuaggio, pp. 31-34. Nombreuses références.

Probst Biraben, Les tatouages des indigènes, etc... *Revue ethnographique*, 1931.

Rahmani Sliman, Coutumes kabyles du Cap Aokas. *Rev. africaine*, 1939, p. 65 sqq. (p. 72 sur l'aiacha).

Dr L. Reynaud, Quelques procédés de détatouage employés à Alger. *Journal des maladies cutanées*, nov. 1901.

T. Rivière et J. Faublée, Les tatouages des Chaouia de l'Aurès. *Journal de la Soc. des africanistes*, t. XII, 1942, pp. 67-80, 16 fig., 1 pl.

H. Ling Roth, Tatu in Tunis. *Man.*, 1905, n° 72, pp. 129-131.

J. Robichez, *Maroc central*, Arthaud, 1946, pp. 24, 106, 107, 109, 152, 173.

W. B. Seabrook, *Adventures in Arabia*, G. G. Harrap., 1928, p. 74.

G. R. Stetson, Tattoing in Tunis. *The american anthropologist*, VI, Washington, 1893, p. 282 (cité par Westermarck, Survivances païennes dans la civilisation mahométane, Payot, 1935, pp. 46-47).

Paul Traeger, Das Handwerkszeug eines tunesischen Tätowierers. *Zeitschrift fur Ethnol*, 1904, pp. 469-477.

Vandier d'Abbadie, Sur les tatouages des danseuses, *Revue d'Egyptologie*, III, 1938, pp. 27 à 35.

A. T. Vercoutre, *Coutumes puniques conservées en Tunisie et en Algérie*, Paris, Leroux, 1911.

A. T. Vercoutre, Objets et coutumes d'Egypte importés par les Phéniciens dans l'Afrique du Nord. *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1911-12, pp. 125 à 127.

Westermarck, The magic origin of moorish designs. *Journal of the anthrop. Inst.*, XXXIV, 1904, V, 221.

Westermarck, *Survivances païennes dans la civilisation musulmane*. Payot, 1935 (Tatouages, pp. 44-70).

Vers une étude des comportements en Afrique du Nord

Le « vécu » de l'Afrique du Nord consiste tout d'abord dans l'action des groupes sur des sites : paysages urbains et ruraux où s'expriment les échanges entre terroirs et sociétés. Il consiste aussi en parlers ressortissant au moins à trois grandes sources : berbère, arabe, française. Enfin en rapports humains que domine un dualisme fondamental poussé aujourd'hui jusqu'à ses sanglantes conséquences. Voilà bien les données immédiates de l'Afrique du Nord. Ce paysage, ce langage et ces comportements, convenablement scrutés, livrent une réalité humaine infiniment plus riche que n'importe quelle déduction érudite. Bien plus, ils peuvent inspirer cette dernière bien plus légitimement que ne le ferait la réciproque. Et ils contiennent un poids de vie défiant à juste titre l'impassibilité de l'observateur.

Je ne m'attacherai ici qu'à l'étude des comportements. Elle a fait, dans le monde, depuis une vingtaine d'années, des pas de géant. Toute une logomachie de nouveaux termes a été créée. Des auteurs américains parlent constamment d'« attitudes collectives », de « relations humaines », de « statuts » de « rôles », etc... La querelle est déjà ancienne qui opposait Tarde à Dukheim, insistant chacun, d'une façon qui nous paraît aujourd'hui assez schématique, sur le facteur individuel ou le facteur collectif. Toute une science est née de l'intersection de ces deux pensées, ou des réalités qu'elles mettaient en cause. Elle grandit dans un grand tumulte de controverse théorique et de nomenclature forgée, mais aussi d'observation et même d'expérience.

Si, délaissant tout ce contentieux, nous cherchons simplement à étudier quelques-uns des comportements collectifs les plus caractéristiques de l'Afrique du Nord, nous nous avouons aussitôt que depuis plus d'un siècle — ce qui n'a rien d'étonnant — et même depuis la seconde guerre mondiale, ce qui est moins excusable, la question n'a guère été abordée par les chercheurs. Ce n'est pas un obstacle insurmontable. Il se pourrait fort bien que, tout comme M. Jourdain faisait de la prose sans s'en douter, des gens aient fait de la sociologie sans sans s'en douter. En fait, dans la considérable littérature descriptive et analytique qui se développe depuis 1830, abondent les exposés valables, les notations précieuses. Sur les attitudes, les comportements collectifs, qu'apportent-ils ? Avant tout des anecdotes, et c'est beaucoup.

***

Dans le beau volume consacré par G. Esquer à l'*Iconographie historique de l'Algérie*, voici une belle image d'Epinal. Il s'agit, je crois, du combat de Staouéli. Un jeune officier s'élance dans une tente arabe, digne des Mille et Une Nuits. Il y trouve, appuyé au poteau central, un Turc (appelons-le un Turc) ou tout au moins un Musulman magnifiquement vêtu qui, d'une main, se poignarde et, de l'autre, tend un papier. Sur ce morceau de papier serait écrit, selon la légende : « Je me tue pour ne pas me soumettre à un chrétien ». En quelle langue ? On ne sait. Mais la scène est romantique à souhait. C'est en effet dans une ambiance d'*Orientales* — les *Orientales* de Victor Hugo venaient de paraître — que s'est déroulée cette première phase de contacts.

Voici maintenant Alexandre Dumas. Il a fait un grand reportage, comme nous dirions aujourd'hui, en Afrique du Nord, vers 1848. Il y parle de la femme arabe, bien entendu : « Rien de distingué, comme son langage » (Dumas, apparemment, sait l'arabe !) « Vivant sans cesse dans la norme des fictions, c'est elle qui entraîne son amant ou son ami aux actes passionnés qui ont fait la

réputation de ces chevauchées du Moyen âge ». La fiction romantique est galante. Il arrive à Alexandre Dumas — du moins il le raconte — une aventure plus réaliste. Il rend visite au chef du Bureau arabe de Tlemcen, qui le reçoit avec courtoisie, et, le reconduisant, le confie au brigadier des cavaliers, en disant : « Conduis Monsieur au café maure ». Un affreux malentendu faillit se produire. C'était peut-être un langage convenu — du moins l'opinion publique maligne l'entendit ainsi, — mais « café maure » avait une signification plus sinistre, à laquelle Alexandre prétend n'avoir échappé que de justesse.

Autre anecdote de ce type : Abd-el-Kader chez les Kabyles. Abd-el-Kader revêt, dès l'origine, la figure d'un héros d'Ossian. Le chef arabe s'en va, selon Daumas, réclamer aux Kabyles l'impôt canonique. Mais alors qu'ils l'avaient jusque là reçu dignement, quoique chichement, ils se fâchent et lui disent : « Si tu parles d'impôt, ce n'est pas du couscous blanc que nous t'administrerons, c'est du couscous noir... » (c'est-à-dire de la poudre). Une autre anecdote à joindre à cette imagerie déjà ancienne, c'est l'histoire de l'« hôtesse arabe ». Un personnage extrêmement curieux, Léon Roches, épris de déguisement et d'alibi, quitte les rangs français dans des conditions peu élucidées et s'en va chez Abd-el-Kader où il reste très longtemps, revêtant l'habit arabe et se prétendant musulman. Nomadisant dans la région de Djelfa, vers 1837, il arrive un jour devant un douar. Les notables lui font grand accueil. La veuve du caïd est encore jeune et belle. Ce ne sont qu'égards et coquetteries. Léon Roches, qui dit avoir gardé des vertus chrétiennes, prétend avoir été extrêmement gêné. Il manifeste la plus injurieuse réserve, jusqu'au moment où le malentendu se dissipe : la grande dame propose en mariage à l'aventurier, non pas elle-même, mais sa fille. Roches conte par la suite l'histoire à Alger. Parmi les auditeurs, certains se récrient : ils ont lu à peu près la même chose dans les *Orientales*, qui datent de dix ans...

C'est par centaines que l'on recueillerait, dans la littérature du Bureau arabe, des anecdotes, des traits de

mœurs, des péripéties : autant de matériaux qui, soumis à un sévère critique, contribueraient à une psychologie descriptive fort suggestive des rapports qui s'instaurent à l'époque entre des humanités si diverses.

De ces anecdotes se dégagent des types et, de la description, quelque chose qui se rapproche de l'analyse. Ces types sont naturellement antithétiques car l'antithèse est un mode de connaissance. C'est ainsi que, dès le début se distinguent l'Arabe du Kabyle, le Nomade du Sédentaire, l'Européen de l'Indigène.

Galerie de types et aussi de jugements. Quoi qu'il fasse, le Français est psychologue, moraliste, et il classe. Malheureusement les types deviennent de plus en plus superficiels avec le temps. Car l'expérience perd de sa profondeur. D'où des jugements de plus en plus sommaires. Dès 1870, le sort de l'« Arabe » est réglé. L'« Arabe » est un romantique, poétique et nonchalant. Le « Kabyle », au contraire, un paysan pratique et orgueilleux. Le « Mozabite » un épicier puritain. C'est là ce que les sociologues américains appelleraient des « stéréotypes ». Ils fleurissent, naturellement, dans un milieu de contacts des races, car ils procèdent d'une forme archaïque de connaissance entre acteurs différents, et du dynamisme des groupes qui s'affrontent dans un pays tumultueux. De là les sobriquets dont les uns et les autres s'affublent. Leur répertoire offrirait les bases d'une étude linguistique et psychologique du plus puissant intérêt.

Le mal est lorsque ces échanges triviaux, non exempts parfois de rude cordialité, en arrivent à influencer le jugement. Et c'est trop souvent le cas.

Ouvrons un ouvrage assez remarquable d'Ernest Mercier. *La question indigène en 1900.* Mercier est homme d'expérience, ancien interprète militaire, maire de Constantine. Il a une pratique très approfondie des choses algériennes. L'exposé est solide et judicieux. Hélas ! il se gâte au dernier chapitre, lorsque l'auteur entreprend un portrait de « nos indigènes », qui reste superficiel et fort unilatéral.

Comment ne serait-il pas unilatéral ? En 1930, la littérature dite du Centenaire de l'Algérie, a fait reparaître, de façon moins excusable, le même genre d'observations. Par exemple, dans l'ouvrage de Norès sur *L'œuvre judiciaire de la France en Algérie.* L'ouvrage est solide, et même donne des collections de cas judiciaires fort précieux : il devient parfaitement détestable lorsqu'il formule des jugements de valeur sur le partenaire musulman. Hélas ! le grand E. F. Gautier lui-même, dans ses *Mœurs et coutumes des Musulmans,* n'échappe pas à ce travers. La vision, habituellement aiguë, du géographe reste extrêmement courte en ce qui concerne l'humanité autochtone. Pourquoi ? Pourquoi des esprits aussi estimables que Mercier, aussi scientifiques que Gautier, tombent-ils dans ce genre de déformation ? C'est qu'on connaît de moins en moins les populations locales. Pis encore, de plus en plus, on ne les perçoit que sous l'angle de leurs rapports avec nous. Et ces rapports perdent de plus en plus de leur richesse humaine. L'expérience de l'Européen ne se fonde désormais que sur le spectacle d'une société indigène qui se désagrège et se prolétarise. Donc, elle tend à ne s'attacher qu'à des aspects superficiels, à échouer dans le pittoresque des « scènes et types ». Sur le plan artistique nous passons des nobles évocations de Delacroix et de Fromentin au documentaire zélé mais pauvre de Dinet, et même aux caricatures d'Herzig.

Cela est tellement vrai qu'au Maroc, où les conditions historiques sont différentes, ce processus ne s'observe pas. Là l'expérience porte de plein fouet sur des réalités encore vives. Ce n'est pas un hasard que sur le plan littéraire également, elle inspire les fictions les plus réussies. Il est certain, par exemple, que les nouvelles de Le Glay, bien qu'elles n'approchent pas d'un Kipling, se signalent par un réalisme aigu et une puissance certaine d'émotion. Nous ne trouvons pas d'analogue algérien pour l'époque.

Ces défauts ne sauraient pourtant dissimuler la richesse — en qualité et en quantité — de cette littérature d'anec-

dotes et de jugements où une critique suffisamment rigoureuse et suffisamment informée saurait trouver d'inappréciables ressources.

*
**

Une seconde démarche consisterait en tout cas à essayer d'appliquer à l'Afrique du Nord les techniques d'analyse du comportement telles qu'elles fonctionnent par exemple en Amérique. Il faut dire que ces techniques nous déçoivent souvent par leur outrance quantitative, leur aspect numérique et naïf. Lorsque l'un des anciens compagnons du Kon-Tiki, l'ethnologue, est allé dans la tribu des Jivaros, il y a tracé des sociogrammes, c'est-à-dire des figures représentant les forces de répulsion et d'attraction sociales entre membres d'un groupe. Il se livre à un travail considérable sur un rameau tribal d'une cinquantaine de personnes, remplit des dizaines de pages de graphiques : tout cela pour apprendre que la famille patriarcale est, chez les Jivaros, réalité primaire, que telle personne est un chef, telle autre un sorcier, et ainsi de suite. C'est ce qu'une après-midi de conversation avec les vieillards de la tribu aurait certainement donné. Nous restons donc à beaucoup d'égards, nous, Européens, sociologues français surtout, assez sceptiques sur les résultats de cette démarche, mais pourtant, je crois qu'il faut la pousser plus avant, plus qu'on ne l'a fait chez nous à tout le moins, pour en dégager l'intérêt réel.

Certes nous n'avons pas besoin du test de Bogardus, le test de « distance sociale », pour percevoir qu'en Afrique du Nord règnent certaines oppositions, soit ethniques, soit politiques entre les divers éléments de la population. Nous déplorerons peut-être que ces mouvements ne soient pas mesurables, du moins dans le stade actuel de nos connaissances. Mais leur effet pratique nous suffit parfaitement, au moins pour chercher leurs causes et, si possible, les atténuer, quand il en est encore temps. Mais cela ne doit pas décourager l'expérience. Qu'il serait

intéressant d'observer dans les Ecoles mixtes tunisiennes, algériennes ou marocaines, les jeux des enfants dans une cour, et leurs relations ! La façon dont les enfants se groupent, s'organisent dans leurs évolutions, dont les éléments ethniques en présence, français, arabes, berbères, maltais, israélites, etc., se rassemblent ou se disjoignent : quelle matière pour le sociométriste ! Elle permettrait de saisir, sous les configurations les plus précises, les rapports entre réalités historiques et réalités psychologiques de l'Afrique du Nord.

Les mêmes études pourraient être tentées par les linguistes sur l'imprégnation de mots français dans le parler arabe de telle ou telle zone, ou de mots arabes et même français dans la langue berbère, dans les bordures frontalières, ou encore dans l'argot d'ouvriers expatriés. Là encore, sans aucun doute, des études numériques pourraient donner de notables résultats.

Plus ample sans doute, plus suggestive, est la position d'autres sociologues ou plutôt anthropologues américains qui cherchent à combiner, comme Cardiner et Linton l'ont essayé, l'anthropologie et la psychanalyse. Ils tendent à dégager un certain nombre de structures primaires qui saisissent l'homme dès sa naissance et qui reflètent les expériences de sa prime éducation ; elles contribuent ainsi à constituer l'univers social dans lequel ces êtres vont par la suite se mouvoir. Cette théorie ferait utilement ressortir l'importance décisive du caractère que revêt, en Afrique du Nord, la prime éducation donnée par les femmes. Nous savions de reste que ce champion de traditionalisme qu'est la femme joue un grand rôle dans l'édification de l'homme nord-africain, sous tous ses aspects affectifs et même politiques. Cet univers mental que l'enfant projettera autour de lui et dans lequel il vivra, se constitue à coup sûr dans la première enfance. Et il n'est pas sans intérêt de savoir comment cette première enfance se passe. Au Maghreb c'est, en général, dans le giron des femmes, de ces femmes qui sont le réceptacle de la tradition. Et c'est aussi, trop souvent, sur le pavé des bidonvilles...

Voilà des réalités vivantes qui pourraient accrocher une belle enquête dans le sens de celles de Cardiner et de Linton.

Une autre direction où nous pourrions nous engager est celle des études sur la mobilité et la stratification sociales. Comment et dans quelle mesure la vie de « classes » est une réalité sentie et déterminante, dans les différents secteurs géographiques ou les différentes couches sociales de l'Afrique du Nord ? Nos connaissances sont là-dessus des plus médiocres. Et pourtant voici, presque au hasard, de puissantes familles de faits qui sollicitent la recherche : le paysanat parcellaire du Tell algérien, imbriqué avec la colonisation ; le sous-prolétariat de Casablanca ; la vitalité déjà organisée du syndicalisme, çà et là, et surtout déjà en Tunisie ; l'ouvrier agricole de type nouveau et le manouvrier de type ancien (« khammès » ou berger), etc...

***

Une voie encore, des plus fécondes, est celle qu'ont ouverte les analyses sartriennes, cette galerie de portraits : portrait du nègre, portrait du juif, portrait de l'ouvrier, contribution remarquable de la psychologie française à la sociologie générale. Qu'est-ce donc que ce Nord-Africain « en situation » ? Naturellement, il est certain que ce Nord-Africain de différentes origines, qu'il soit Européen, qu'il soit autochtone, ne se pose qu'en fonction du partenaire et en fonction de l'opposition qu'il subit et qui suscitera elle-même ses contre-parties. Son champ psychologique se forme ainsi d'une tension entre facteurs rivaux. Cette tension appelle des processus, soit d'adaptation, soit de fuite dans l'inadaptation. Une telle observation n'est pas nouvelle. Dès 1930 par exemple, R. Maunier avait porté tout son effort sur l'étude du contact des races : c'est le sous-titre même du premier volume de sa grande *Sociologie Coloniale*. Il travaillait à sa façon nonchalante, mais c'était un savant subtil, madré, formidablement documenté. Il avait collectionné de valables

expériences, ayant vécu, non seulement en Afrique du Nord, mais en Egypte. D'où l'intérêt de *Introduction à l'étude du contact des races*. Le livre, toutefois, ne va pas très loin. Les descriptions d'attitudes, faute de critères objectifs ou concrets, lesquels appellent des méthodes beaucoup plus modernes que celles dont pouvait disposer Maunier, ressortissent encore à une psychologie elle-même fort proche de l'éloquence.

C'est l'objection que l'on pourrait faire aux beaux travaux de l'équipe de Tunis, du Père Demeerseman entre autres, mais elle ne saurait faire méconnaître le caractère à peu près unique de cet effort. Car l'équipe d'*Ibla* est la seule qui ait examiné, avec l'ampleur et la finesse nécessaires, certains de ces problèmes de comportement collectif. A sa suite, les *Cahiers de Tunisie* se sont récemment engagés dans les recherches les plus valables.

Dans ce domaine pavé de risques, risques du psychologisme, risque de l'éloquence entre autres, nous disposons heureusement de matériaux d'une valeur unique. Ce sont les matériaux historiques auxquels je faisais allusion plus haut. Car si nous manquons en général des possibilités d'expérimentation qu'appellerait un Moreno, nous disposons d'un expérimentation toute faite, la comparaison des époques historiques. Nous avons sous les yeux cent vingt-cinq ans de variations sur toute une gamme de milieux et en fonction de toute une gamme de facteurs. En somme, expérimentation à la fois dans le temps et dans l'espace. Et, dans ce temps, il faudra remonter bien loin, car le contact des races, le choc des cultures n'ont bien entendu pas commencé en Afrique du Nord avec la prise d'Alger par les Français.

Les problèmes de coexistence s'y sont posés plusieurs fois, et notamment lors de l'islamisation. L'islamisation, et l'arabisation qui l'a escortée, ont posé l'un des premiers, non pas le premier, des grands problèmes de contact de cultures dans ce pays. A vrai dire, il n'est pas encore résolu, puisque nous trouvons des régions qui en sont à peu près indemnes, à côté d'autres entièrement

arabisées. Sans forcer ce genre de notions, nous pouvons dire que la culture autochtone, en s'islamisant, a été touchée par ces processus que les ethnologues actuels appellent acculturation. Elle y a perdu de ses traits originaux pour se rallier à des concepts plus universels. Elle y a perdu certaines de ses richesses et elle en a gagné d'autres. Sur le plan de la psychologie sociale, le Berbère y a contracté quelques-uns de ses traits distinctifs : compression permanente de caractère, refoulement oserai-je dire, auxquels font suite de temps en temps, ou que compensent de temps à autre, des phases d'impulsivité. Caractère comprimé, à explosions subites.

Quittons cette phase ancienne pour nous rapprocher de choses plus présentes, plus brûlantes également, auxquelles je ne toucherai que de façon très allusive. Il faut distinguer, dans ce grand problème de contact ou de choc entre la culture française et la culture arabe en Afrique du Nord, trois phases. Nous pouvons les voir fonctionner à la fois successivement et presque simultanément, du fait de la disparité des milieux nord-africains. Une partie de mon expérience personnelle dans l'Atlas ressortit à la première de ces phases. C'est la phase dite de Bureau arabe : pacification des tribus, introduction d'une certaine sécurité des droits civils, substitution d'un système plus légaliste à un système coutumier. Cette phase est extrêmement riche, psychologiquement et affectivement. Elle donne des résultats chaleureux, qu'ont senti tous les gens qui l'ont conduite. L'amitié naissait souvent très vite au cœur des adversaires d'hier. Age d'or du Bureau arabe, âge d'or qui, à dire vrai, comporte pas mal d'ombres, sur lesquelles je n'insisterai pas. Mais enfin, il s'y produit au moins provisoirement le ralliement du partenaire indigène à l'allogène.

Ce ralliement est-il total ? Non, bien entendu. Aucun ralliement ne peut être total, et nous touchons là une autre caractéristique psychologique de ces populations. C'est leur faculté de quant-à-soi. Cette faculté porte en arabe le nom de *kitmân*, mot coranique qui signifie la « cachette », le « recel », en somme l'*intériorité*. Dans ce

processus de ralliement à l'Autre, ralliement qui dégage un très grand nombre de vertus humaines, la population musulmane garde des zones absolument inviolées. Elle se replie sur elle-même. C'est le côté intérieur de ces sociétés qui, alors, prend toute sa vigueur. Le côté religieux par exemple. Il est à peu près certain que la foi islamique, ou plus exactement la dévotion islamique, est beaucoup plus vive après l'arrivée des Européens qu'auparavant, après trente ans de protectorat qu'après dix.

Ce processus d'intériorité n'avive pas seulement les sources religieuses d'émotion. Il a aussi des effets sur la vie familiale. Le rigorisme croissant, la masculinité croissante, si j'ose dire, de la vie familiale arabo-berbère, est sans doute l'un de ses effets. L'indigène rentre en lui-même. Il y trouve la foi. Il clôt sa famille. Il en fait un jardin scellé. Dans beaucoup de campagnes, la liberté de la femme indigène s'est amoindrie à mesure que s'accentuait le processus. L'outrance du système s'est accrue, à mesure que le phénomène se prononçait. D'où un certain nombre de manifestations extrêmement ténues, qu'il faudrait poursuivre davantage dans le détail et avec une meilleure documentation historique. Cela mettrait, à coup sûr, sur le chemin de la compréhension de phénomènes profonds de mue sociale et psychologique inhérents à la marche de l'histoire.

La seconde phase dont il me faut maintenant parler est une phase de retournement. Au ralliement succède la conscience d'un dualisme qui devient rapidement opposition ou même hostilité. Une école récente a subtilement analysé ce genre de comportements : un partenaire se pose de plus en plus en fonction d'un autre. Plus le contact est profond, plus l'*altérité* se prononce. C'est le cas de l'Algérie. C'est là que les soubresauts sont les plus durs et parfois les plus cruels. Plus l'identité sociale de ces groupes que nous avons devant nous a été influencée, ou même refaite par nous-mêmes, plus violente, dans la seconde phase, sera la révolution.

Cette altérité a beaucoup de côtés nocifs, car elle fixe le débat des partenaires dans une situation oppositionn-

nelle dont ils arrivent rarement à se départir. Elle risque d'affaiblir de part et d'autre la personnalité et les richesses propres. « Stéréotypes », pour reprendre l'expression des ethnologues : l'« Européen » et l'« Indigène », le « colon » et le « non-colon », « le français-musulman » et le « français tout court » : tout un débat grandit, d'un terrible schématisme qui, nous ne le savons que trop, finit par tourner mal.

Sur le plan de l'Islam lui-même, sur le plan de la réaction profonde de l'autochtone à ce débat, une partie de ses ressources s'y perd. Ceci n'est pas propre au Maghreb. Fikri Abaza, dans le *Muçawwar* déplorait récemment la stérilité d'al-Azhar. On est frappé en tout cas de ce que le spiritualisme azharien ne se réclame plus tellement des traits distinctifs d'un Islam, assumé dans ses conditionnements sociaux, et j'allais dire physiques, que d'un spiritualisme cousin du christianisme, du protestantisme. Il existe moins dans ses valeurs propres qu'il ne tend à participer de celles d'un spiritualisme surtout protestant et anglo-saxon, l'Islam se qualifiant dans la bouche des cheikhs d'al-Azhar comme la religion de la paix, du progrès et, si j'ose dire, de l'UNESCO ! J'exagère certes, mais on conçoit qu'une fois religieuse quelle qu'elle soit, notamment la foi islamique, a mieux à faire que de tomber dans une honnête fadeur...

Autre phénomène d'altérité : quelque confusionisme dans l'analyse. Les responsabilités de chacun des deux partenaires sont extrêmement grandes dans le débat, et surtout celles du *prépondérant*. Mais, vraiment, on peut dire que l'un et l'autre en font un usage immodéré. Le partenaire « colon » rejette tout sur les défauts, le primitivisme prétendu de l'« indigène » ; le partenaire indigène rejette tout sur le colon ou l'allogène. Il y a des moments où ces extensions de responsabilité dépassent visiblement le réel, et ressortissent à ce que les psychanalistes appelleraient des phénomènes de transfert.

Cela n'a pas de quoi étonner. Lors la première

phase, celle du ralliement, la tribu a trouvé, dans le chef du Bureau, quelqu'un qu'elle nomme son « père », comme le fellah égyptien appelle le notable son « père ». Ce sont des relations de fils à père : elles peuvent aller très loin. Mais lorsque le fils prend conscience de lui-même à sa majorité, il se rebelle. A ce moment-là, il est tenté de transférer, sur le père, la conscience de tout ce qui le blesse. Il est remarquable qu'en Orient par exemple l'ancienne domination impérialiste *isti'mâr* et la vieille tyrannie paternaliste *iqt'â'* soient toutes deux à la fois rejetées et dénoncées dans les conséquences qui leur sont prêtées à juste titre mais assez extensivement tout de même.

Dans un domaine différent, encore que voisin, voyez un des derniers romans de Chraïbi, *Les Boucs*. Le héros, chose bizarre, est donné comme Algérien, bien que ce soit un Marocain qui écrive. Ceci va dans le sens que j'indiquais tout à l'heure. C'est dans le cas de l'Algérie que le débat est le plus terrible, parce que c'est là que les attitudes collectives, les groupes en présence ont le plus durement mordu l'un sur l'autre. C'est là que le débat descend le plus loin. Le héros s'appelle d'un nom très significatif : M. Yalann Waldeck. « Que maudit soit ton père ». Si Freud vivait encore ou ses élèves immédiats, quel amusement pour eux que de lire un roman pareil !

La deuxième phase est la phase cruelle, la phase de violence. Sera-ce la dernière ? Je ne voudrais pas conclure sur une vue aussi pessimiste. Ces rapports entre groupes et entre individus recèlent aussi la possibilité d'une troisième phase, qui serait une phase de dépassement. Ce dépassement, nous l'avons vu en œuvre autour de nous, dans beaucoup de réussites éminentes, de contacts entre Français et Nord-Africains. Nous l'avons éprouvé sur le plan militaire dans des camaraderies de guerre et sur le plan affectif dans tant d'amitiés résistantes à tout.

Lorsque les adversaires se dépouillent d'un dualisme déformant, lorsque, de nouveau, ils osent puiser à même

leur personnalité profonde, à ce moment-là, ils s'évadent d'un débat mortel. Ils prennent conscience des relations qui peuvent unir l'individu à l'individu, l'individu à sa classe, l'individu à sa nation, l'individu à de grandes idées. Car il est toutes sortes de combats qui sollicitent l'homme, au-delà du combat dramatique des premiers affrontements, et dès que s'entrevoit la solution de ceux-ci.

C'est là-dessus que je voudrais conclure. La troisième phase de ces rapports peut et doit être une phase de dépassement. En ce sens, la sociologie, l'action et l'espoir à la fois doivent s'orienter.

J. BERQUE.

TABLE DES MATIÈRES

DU LIVRE DU CENTENAIRE DE LA SOCIETE HISTORIQUE ALGERIENNE (1956)

Première Partie

CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE

Pages

Séance solennelle 5

Allocution de M. G. MARÇAIS, p. 6 ; message de M. A. MERLIN, p. 13 ; allocutions de M. J. CARCOPINO, p. 15 ; — de M. A. POSE, p. 18 ; — de M. P. MARTHELOT, p. 22 ; — de M. M. TROUSSEL, p. 24 ; — de M. F. ROUBET, p. 29 ; — de M. le Doyen J. ALAZARD, p. 32 ; — de M. le Secrétaire général LAFONT DE SANTENAC, p. 35.

Autres manifestations 38

Deuxième Partie

VINGT-CINQ ANS D'HISTOIRE ALGÉRIENNE

L. BALOUT, La Préhistoire 45

J. LASSUS, L'Antiquité 81

R. LE TOURNEAU, Le Moyen Age et les Temps modernes ... 121

X. YACONO, L'Algérie depuis 1830 145

Troisième Partie

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

G. ESQUER, Histoire et Souvenirs 193

Liste des Membres de la Société 227

Echanges et Services de la « Revue Africaine » 237

Quatrième Partie

MÉLANGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Pages

R. VAUFREY, Le rôle du Maghreb dans la Préhistoire (*avec 4 figures*) 241

J. G. FÉVRIER, Que savons-nous du Libyque ? 263

P. CINTAS, Sur une danse d'époque punique (*avec 3 planches hors texte*) 275

A. MERLIN et L. POINSSOT, Amours vendangeurs au gecko (Mosaïque de Thugga) (*avec 1 planche hors texte*) 285

G. PICARD, Isaona (*avec 2 planches hors texte*) 301

H. G. PFLAUM, *At fusa per Numidiam* 315

P. MASSIÉRA, Inscriptions chrétiennes de Maurétanie sétifienne (*avec 1 planche hors texte*) 319

A. BERTHIER, La chapelle aux dolmens de Mahidjiba (*avec 2 planches hors texte*) 333

J. CARCOPINO, Encore Masties, l'empereur maure inconnu (*avec 1 planche hors texte*) 339

R. IDRISS, Quelques juristes ifrikiyens de la fin du Xe siècle. 349

J. SCHACHT, Bibliothèques et manuscrits abadites 375

H. TERRASSE, Réflexions sur une frontière 399

J. PIGNON, Les relations franco-tunisiennes au début du XVIIe siècle : l'accord de 1606 (*avec 1 planche hors texte*) 409

R. RICARD, L'Espagne et la fabrication des « bonnets tunisiens ». A propos d'un texte du XVIIIe siècle 423

P. GUIRAL, Marseille et l'Algérie de 1848 à 1870 433

H. ISNARD, La viticulture algérienne : erreur économique ?.. 457

S. BENCHENEB, Quelques historiens arabes modernes de l'Algérie 475

E. G. GOBERT, Remarques sur les tatouages nord-africains (*avec 8 figures*) 501

J. BERQUE, Vers une étude du comportement en Afrique du Nord 523

Le Gérant : GABRIEL BOUJAREL.

Imp. La Typo-Litho et Jules Carbonel réunies